



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

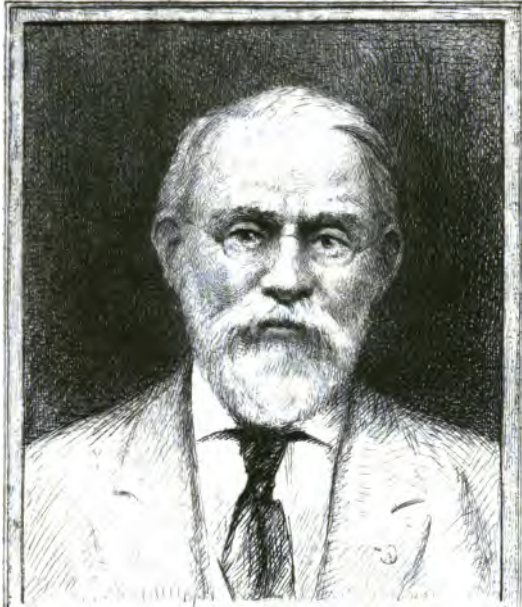
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

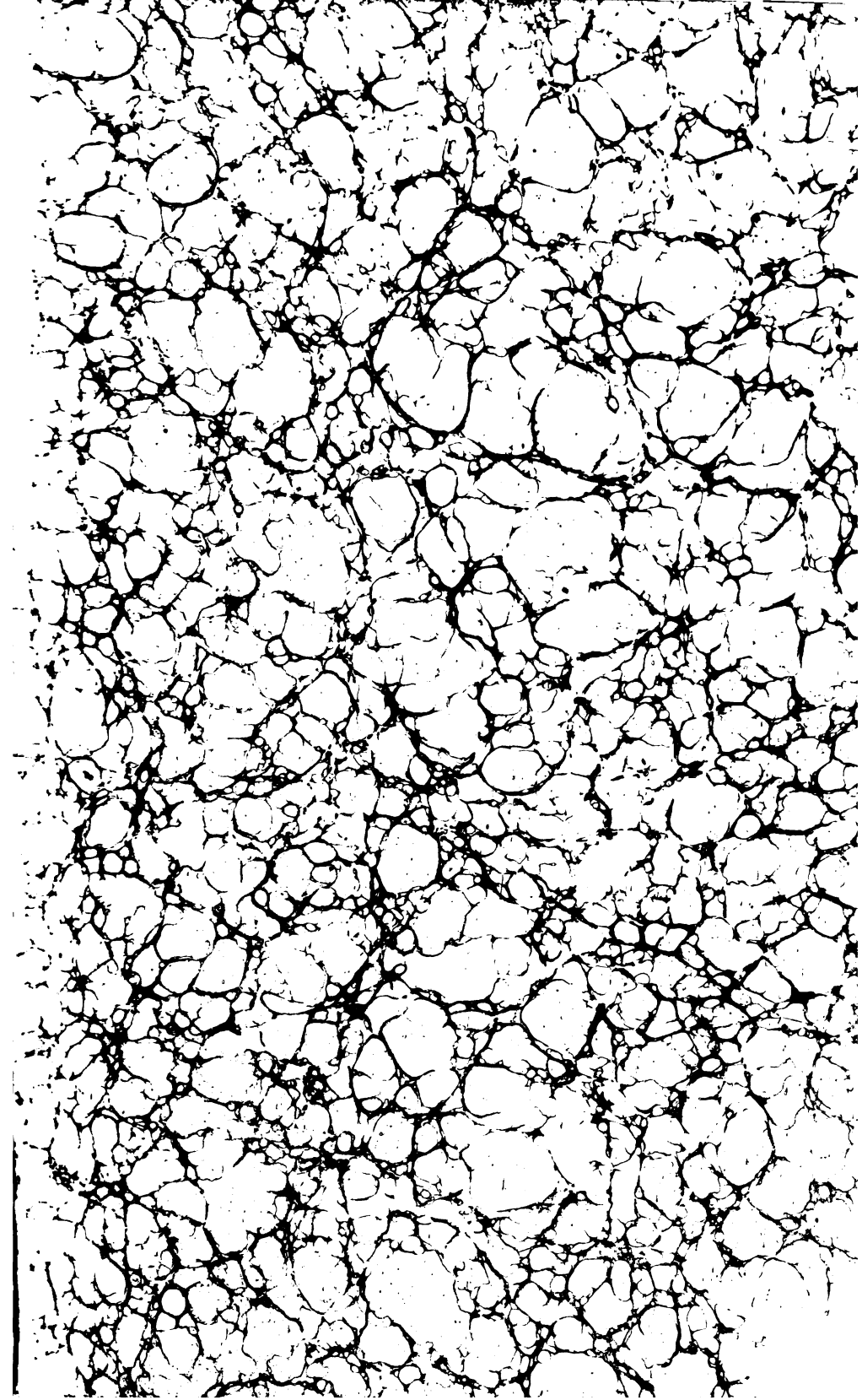
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

B 49945 5





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



100
100
100
100





#C
611
.B841
R4

**REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE**

Ventes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce. 4

REVUE
DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE *7 d'Anjou*

DIRECTEUR : Arthur de la Borderie

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : Emile Grimaud

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

SIXIÈME SÉRIE. — TOME IV

(TOME LIV DE LA COLLECTION)

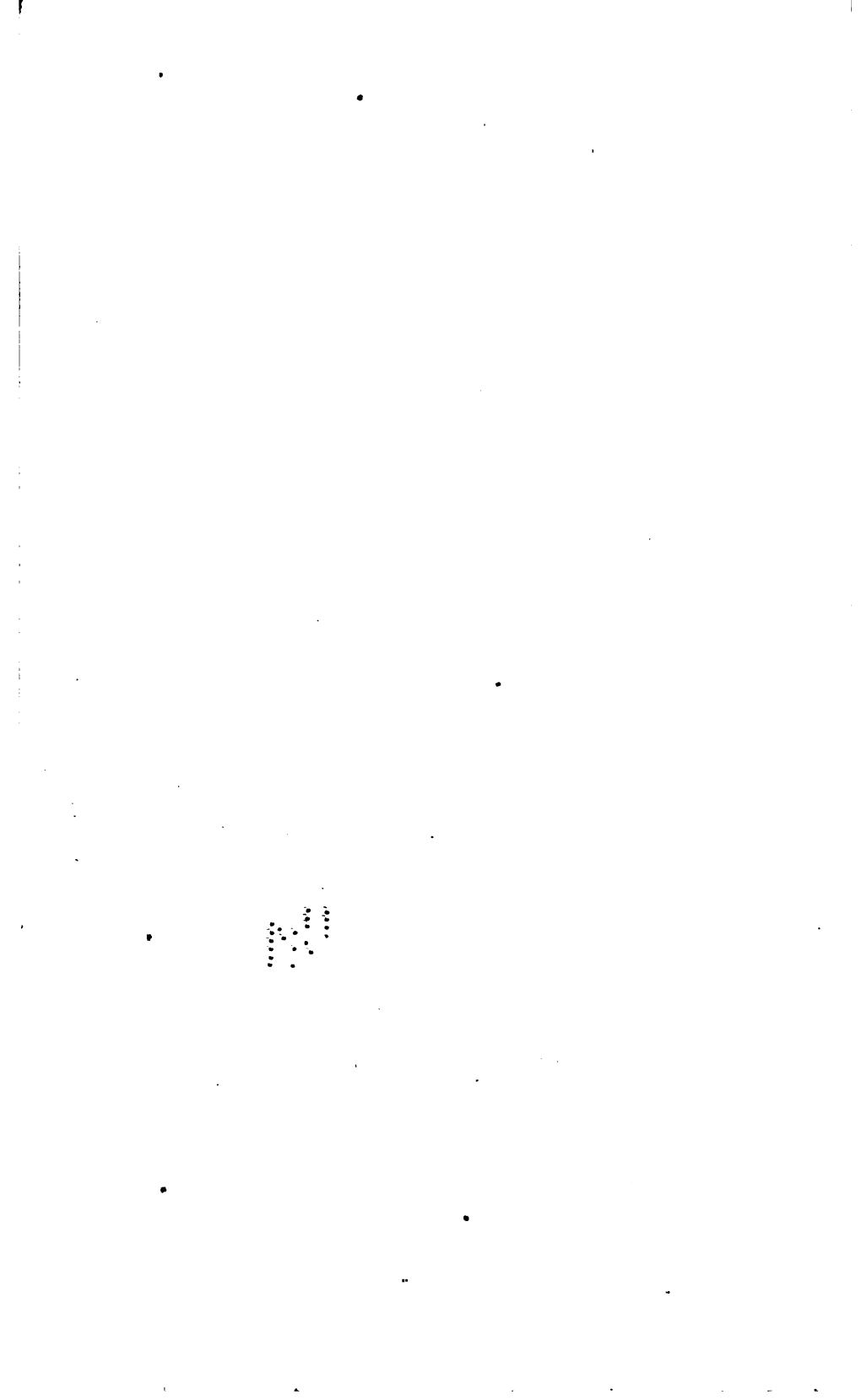
ANNÉE 1883. — DEUXIÈME SEMESTRE.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1883.



Bunning
Vijhoff
2-25-27
13603

CHANSONS POPULAIRES

INÉDITES

RELATIVES AUX DEUX DESCENTES DES ANGLAIS

EN BRETAGNE

EN 1758

PRÉAMBULE

Pendant la guerre de Sept ans, les Anglais firent coup sur coup deux descentes en Bretagne en l'année 1758, toutes deux aux environs de Saint-Malo et dirigées contre cette place.

Dans la première, ils débarquèrent à Cancale, le lundi 5 juin, sous les ordres du duc de Marlborough, établirent un camp à Paramé, d'où ils vinrent brûler les magasins de Saint-Servan et les navires marchands mouillés dans ce port; puis, n'osant attaquer Saint-Malo et craignant d'être surpris par les forces qui s'assemblaient contre eux, ils se rembarquèrent en hâte dans la nuit du 10 au 11 juin, après avoir cruellement ravagé le pays et pillé les biens des habitants, en respectant généralement les personnes.

La seconde invasion anglaise eut lieu trois mois après. Le chef n'était plus Marlborough, mais Bligh. Le débarquement se fit à Saint-Briac et à Saint-Lunaire, le lundi 4 septembre. La perte de biens causée au pays par cette nouvelle descente, quoique terrible pour ces deux paroisses, fut moindre qu'en juin. En revanche, contre les personnes, les sévices furent odieux et nombreux. Cette barbarie sans excuse reçut à Saint-Cast, le 11 septembre, un châtement exemplaire, qui délivra définitivement nos côtes de ces forbans.

Sur ces deux expéditions anglaises, bien qu'on ait publié des documents nombreux et intéressants, il reste encore beaucoup à apprendre. Ainsi, par exemple, on ignorait jusqu'ici que l'histoire de cette double invasion fut écrite avec détail dès 1760 par un grave et docte religieux, dom

Nicolas Jamin, né à Dinan en 1712, prieur des Bénédictins de Saint-Malo en 1758, présent dans cette ville pendant les événements, plus tard (en 1763) prieur de Saint-Germain-des-Prés, où il mourut en 1782.

L'ouvrage de dom Jamin est resté jusqu'à présent manuscrit ; nous l'avons eu entre les mains il y a peu de temps ; parmi les renseignements curieux qu'on y trouve, nous avons surtout remarqué la série de chansons qui termine le volume. Dans le recueil intitulé *Saint-Cast*, publié en 1858 par la Société archéologique des Côtes-du-Nord, on trouve sept ou huit chansons de ce genre, relatives à la bataille qui donne son nom au recueil. Dom Jamin nous en fournit plus du double, différentes de celles du recueil de 1858, et dont les six premières se rapportent, non à l'affaire de Saint-Cast, mais à la première descente des Anglais, en juin 1758.

Ce ne sont pas les moins intéressantes. Cinq d'entre elles ont pour objet de railler divers particuliers qui se sauvèrent de Saint-Malo à l'approche des Anglais, et, dans le nombre, quelques chanoines. Un savant, un pieux Bénédictin, prenant la peine de recueillir ces chansons, de les transmettre à la postérité, c'est déjà assez piquant. Ce qui l'est plus encore, c'est que le bon père commence par déduire avec grand soin les raisons théologiques qui le forcent d'agir ainsi, et établit doctement, par la Bible, par saint Ambroise et par beaucoup d'autres autorités, la gravité de la faute des pauvres fuyards.

À la vérité, dans une autre partie de son ouvrage, il rapporte des circonstances qui peuvent militer en leur faveur. Et comme nous nous sentons envers ces prudents chanoines plus porté à l'indulgence que le terrible prieur, nous allons faire tout d'abord connaître ces circonstances atténuantes en reproduisant le tableau, tracé par Jamin lui-même, de la situation de la ville de Saint-Malo au moment de la descente des Anglais à Cancale. Voici les termes de notre auteur :

« La frayeur étoit grande dans la ville. Une armée formidable ¹ descendue pour nous attaquer ; un seul bataillon de troupes réglées pour nous défendre, avec quelques gardes-côtes mal disciplinés ; une partie de notre plus vigoureuse jeunesse détenue dans les prisons d'Angleterre ; l'éloignement des troupes qui pouvoient venir à notre secours ; peu de vivres dans la ville, peu de munitions de guerre : on comptoit sur les anciennes poudres qui se trouvèrent

¹ On estimait à 14.000 hommes l'armée anglaise débarquée à Cancale le 5 juin 1758.

éventées pour la plupart, il en était arrivé quelque peu du Havre huit jours auparavant ; une place enfin qui n'étoit point encore préparée à recevoir l'ennemi : on croignoit un bombardement par mer, mais on ne s'attendoit point à une descente. Toutes ces réflexions étoient accablantes, et firent prendre à beaucoup de personnes le parti de la retraite.

« Des femmes de toute condition et en grand nombre se retirèrent avec leurs enfants. Les religieuses Bénédictines de la Victoire et les Ursulines de Sainte-Anne sortirent aussi, à l'exception de quatre ou cinq personnes de chaque communauté qui eurent assez de courage pour demeurer ; mais celles qui étoient restées à la Victoire furent obligées ensuite de se retirer à Sainte-Anne, leur maison ayant été prise pour loger des troupes.

« On fut surpris de voir disparaître quatre chanoines et quelques prêtres particuliers, confesseurs pour la plupart. Ils auroient pu s'appliquer ces paroles d'un ancien :

..... *Cur indecores in limine primo
Deficimus ? Cur ante tubam tremor occupat artus* ¹ ?

Le peuple délivré de ses frayeurs, les chansonna après la retraite de l'ennemi. Les chanoines fugitifs étoient MM. Marion, Soldini, Châtelier Thé, et de Meaux. Le sieur Babin, chanoine secrétaire ², plus politique sans être plus assuré, passoit le jour à la ville et la nuit (qui étoit le temps le plus critique) à Dinard, dont le passage demeura toujours libre. Les prêtres particuliers étoient MM. Gilbert, aumônier de l'Hôtel-Dieu, La Fontaine, Engeran que son grand âge pouvoit justifier... La grandeur du péril qui nous menaçoit sembloit excuser leur foiblesse. La constance dans une position aussi critique n'est pas donnée à tous.

« MM. Goret de la Villepépin, doyen du chapitre, Nouail, chantre, et de Laurence, tous trois grands-vicaires du diocèse,

¹ Virg. *Aeneid*, XI, v. 423-424.

² Il étoit secrétaire de l'Évêché.

demeurèrent à Saint-Malo avec la majeure partie du chapitre. Monseigneur était absent, occupé ailleurs des sollicitudes pastorales ¹. M. des Saudrais Dufrêne, grand-curé, et ses vicaires, MM. des Déserts, Gaultier et du Peaux, restèrent aussi pour remplir les fonctions de leur ministère. Les Bénédictins n'abandonnèrent point leur poste, excepté un seul religieux infirme que son supérieur obligea de se retirer à l'abbaye de Saint-Jacut, dans la crainte de ne pouvoir lui procurer les soulagements nécessaires.

« Nos principaux bourgeois, qui étoient pour la plupart à leurs maisons de campagne, vinrent se renfermer dans Saint-Malo et dissipèrent ainsi le mauvais préjugé qu'une partie du peuple avoit conçu contre eux à l'occasion du transport de leur argent dans la précédente alarme ². Ils ont sauvé leurs trésors, disoit-on, ils ne penseront plus qu'à sauver leurs personnes. — Le peuple est injuste dans ses jugements. Ceux qui savent qu'à Saint-Malo un quart de la population nourrit les trois autres en soutenant le commerce, n'ont pas trouvé mauvais qu'on eût mis à couvert les richesses de la ville, quoique toutes ne fussent pas sorties, car il en étoit encore resté beaucoup ; on les faisoit monter à 50 millions, dont une partie fut portée au château, l'autre mise dans des caves voûtées, pour les soustraire au désordre que pouvoit causer le bombardement s'il avoit lieu.

« Cependant on tâchoit de rassurer le peuple par l'espérance d'un prompt secours. La renommée, qui annonce le faux comme le vrai, jouoit son rôle au mieux. Un jour, on débitoit que M. le duc d'Aiguillon venoit à nous de Basse-Bretagne avec 18.000 hommes ; un autre, que M. le duc d'Harcourt marchoit avec 10.000 hommes de troupes de Normandie. L'armée angloise, suivant ces nouvelles, alloit être sous peu entre deux feux. Le peuple trouvoit dans ces

¹ M^r Jean-Joseph de Fogasse de la Bastie, qui fut évêque de Saint-Malo de 1740 à 1767.

² Dès 1757, on avoit craint une attaque des Anglais sur Saint-Malo, et les habitants de cette ville s'étoient empressés de transporter à Rennes leur numéraire et leurs meubles de prix.

chimères le remède à ses frayeurs : chimères en effet ces faux bruits, car on ne nous envoya pour tout secours qu'un bataillon de milice, qui avoit encore sa compagnie de grenadiers à Belle-Ile en mer, et une compagnie de dragons de Marbœuf : nombre bien foible pour opposer à une armée de 14.000 hommes. »

Il était indispensable de connaître ces circonstances pour comprendre et apprécier équitablement ce qui suit.

A. DE LA B.

RECUEIL

DE PIÈCES DE VERS ET DE CHANSONS

*Qui ont couru dans le public à l'occasion des deux descentes des
Anglois en Bretagne en 1758.*

AVERTISSEMENT.

1.

On pourra être surpris de trouver icy, après une histoire sérieuse, un recueil de chansons populaires : mais j'avertis que mon dessein ne fut jamais, en les rapportant, d'approuver les traits satyriques et indécents, qui y sont repandus contre quelques personnes respectables par leur caractère et leur mérite personnel ; j'avertis encore que je ne me rends garant ni de la mesure des vers, ni de la pureté de la diction, ni de la justesse des pensées : je les donne pour ce qu'elles valent. Deux motifs qui m'ont engagé à les placer à la suite de cette histoire.

2.

Le premier est de montrer la mauvaise impression que fait dans l'esprit du peuple la fuite des personnes placées par leur état au dessus de la multitude dans les temps de calamité. Les chansons qui coururent icy contre quelques ecclésiastiques et autres, qui avoient quitté la ville à la première descente, en sont la preuve. La religion, en nous défendant d'approuver de pareilles licences ne

prétend point autoriser la conduite de ses ministres qui y donnent occasion.

3.

S'il est vrai que les lois ecclésiastiques défendent le port d'armes aux prêtres, il n'est pas moins vrai qu'elles leur permettent et les obligent même quelque fois d'être dans les lieux où se livrent les combats pour administrer les secours spirituels aux combattans.

4.

Les prêtres qui conduisent le peuple par état, comme les curés, ne peuvent se retirer d'une ville attaquée par l'ennemi, sans trahir leurs devoirs. C'est dans ce cas qu'on pourroit leur appliquer (*Ezechiel, c. 24, v. 2*) ce que dit le Seigneur par la bouche d'un prophète : « Malheur aux pasteurs d'Israël, qui se paissent eux-mêmes : les pasteurs ne paissent-ils pas leurs troupeaux ? » Non, ils n'abandonnent point leurs brebis aux approches du loup, une pareille conduite ne convient qu'aux mercenaires.

5.

On doit porter à peu près le même jugement de ceux qui, sous l'approbation de nos seigneurs les évêques, s'ingèrent dans la direction des âmes. Plus le nombre de celles qu'ils conduisent est grand, plus l'obligation de ne pas les abandonner dans les circonstances critiques paroit pressante. C'est dans ces tristes moments que la vraie charité se montre, et que la fausse se démasque.

6.

Le simple prêtre, qui n'est pas engagé dans le ministère, n'est point libre pour cela de ses volontés. Partageant avec le peuple la graisse de la terre et les douceurs de la paix, il doit aussi partager avec lui les dangers et les amertumes de la guerre. L'état le plus parfait ne doit pas être le plus foible. Le prêtre d'ailleurs, quel qu'il puisse être, est en spectacle à la multitude ; sa conduite fait la règle du peuple, ou doit la faire : il est donc dans la décence qu'il donne au milieu du péril l'exemple de cette force chrétienne, qui a fait

autrefois, dans les martyrs, la gloire du christianisme et la confusion de ses ennemis.

7.

Je connois, direz-vous, ma foiblesse, je ne veux pas tenter Dieu : frivole raison. On ne tente point le Seigneur en restant dans l'ordre commun de sa providence. Elle vous a placé à Saint-Malo, demeurez-y. Mais l'ennemi va l'investir : qu'importe ? soyez tranquille, Dieu nous conserve partout quand il le veut. Il coupe également partout la trame de nos jours selon les dispositions de sa volonté, dans le sein de la paix comme dans le tumulte des armes, au milieu de nos amis comme de nos ennemis, à la maison comme sur le champ de bataille. Laissons donc agir sa providence.

8.

Je ne puis servir de rien, ajoutez-vous. Il est vrai que votre état ne vous permet pas de repousser votre ennemi par la force. Mais ne sert-on sa patrie que par le glaive ? Priez le Dieu des armées pour vos frères, qui exposent leur vie pour la vôtre. Levez des mains pures au ciel comme faisoit Moïse sur la montagne, pendant que Josué combattoit Amalec.

9.

Je puis prier, dites-vous, éloigné du péril comme présent. Fort bien, je vous entends, vous ne voulez pas partager le danger, votre tête n'est pas faite pour un boulet ni pour une bombe, pour me servir de l'expression d'un de vos pareils¹. Vous craignez la mort : mais considérez que vous êtes redevable aux fous comme aux sages. Si vous vous retirez, vous allez devenir pour les uns une occasion de découragement, pour les autres un sujet de scandale. Les premiers, prévenus en faveur de vos lumières, concluront de votre retraite la grandeur du péril, et seront abattus par la frayeur avant d'être attaqués par l'ennemi : les autres prendront occasion de votre foiblesse pour lancer mille traits indécents contre les

¹ L'abbé Babin.

prêtres du Seigneur. Demeurez donc pour fortifier les uns et ne pas scandaliser les autres.

10.

Saint Ambroise compare le péché que commet celui qui abandonne sa patrie au crime que fait un fils qui abandonne sa mère dans le besoin. « Car, dit-il, la patrie est en une certaine manière une mère tendre, qui vous a engendré, qui vous a nourri, qui vous a donné même les biens qui vous procurent les moyens de fuir : vous ne pourriez pas fuir si vous n'aviez de quoi fournir aux dépenses de votre retraite : c'est donc l'avarice qui, en vous faisant craindre la perte de vos biens, vous porte à manquer de piété à l'égard de votre mère. » (Ambr. Serm. 84, ed. 1549, col. 784.)

11.

Le second motif qui me porte à reproduire ces chansons est de faire voir l'éloignement du Breton de la nation angloise ; son attachement au roi comme à son légitime souverain ; sa reconnaissance à l'égard des commandans qui veillent à la conservation de son pays et la justice qu'il a rendue aux troupes, avec lesquelles il a partagé la défense de la patrie. Telles sont les raisons qui m'ont engagé à recueillir quelques pièces de vers et plusieurs chansons, publiées à l'occasion de ces événemens saisie par le peuple avec empressement, et chantées avec plaisir. On peut les considérer, dans leur simplicité, comme une expression assez naïve de ses sentimens.

*Vaudevilles répandus à l'occasion de la première
descente des Anglois à Cancale.*

1

CHANSON SUR M. BABIN

Chanoine secrétaire.

Sur l'air de *L'Hirondelle*.

L'abbé Babin s'en est allé,
V'là ce que c'est q'd'être effrayé.

Dessus Dinard il a volé

Fair'courir nos dames

Par ses fauss' alarmes.

Il en'toit tout épouvanté.

V'là ce que c'est qu' d'être effrayé !

Le quadrille il n'a point joué,
V'là ce que c'est qu'd'être effrayé.

La grand' volte il s'en est allé,

Ne sçachant que faire,
Oublie son bréviaire.

De nonn's il étoit obsédé.

V'là ce que c'est qu' d'être effrayé !

—
Pauvre Babin, en vérité,

V'là ce que c'est qu'd'être effrayé !

Tu faisais mourir de pitié

Toutes ces nonnettes

Qu'à Dinan tu jettes ;

Tu étois fort embarrassé.

V'là ce que c'est qu' d'être effrayé !

—
Marlborough s'étant retiré,

Babin s'en vat à l'Évêché :

« Ah ! Monseigneur, a-t-il crié,

Quell' triste aventure !

Quell' cruell' torture !

Je ne puis vous dissimuler

L'effroi que l'Anglois m'a causé. »

—
RÉPONSE.

« J'vous croyois plus de fermeté ;

Ah ! Babin, vous m'avez trompé.

Mais il faut bien vous pardonner

Toutes vos foiblesses

Et vos petiteses

Que partout l'on va chansonner.

V'là ce que c'est qu'd'être effrayé ! »

II

AUTRE CHANSON SUR LE MÊME

Sur l'air : *Lampons*.

Le secrétaire Babin,

Bien plus rusé et plus fin,

Le jour paroissoit en ville,
Et le soir il faisoit gille¹.

Lampons !

III

CHANSON SUR L'ABBÉ SOLDINI,

*grand directeur, qui s'étoit offert l'année
précédente d'aller servir d'aumônier à la
Conchée*².

Sur l'air : *Lampons*.

L'abbé Soldini revient (*bis*);

Amis, ne craignons plus rien (*bis*).

Arrive-t-il de Cancale ?

Nenni, il vient de Lamballe³.

Lampons !

—
A la Conchée vainement

On l'a attendu longtemps ;

Cependant, l'année dernière,

Il offroit son ministère.

Lampons !

—
Vous l'avez vu s'éclipser ;

Mais c'étoit pour conserver

Deux charr'tées de pénitentes,

Qui sans lui étoient mourantes.

Lampons !

—
Au seul bruit de son retour

Marlborough craint pour ses jours,

Et malgré le vent contraire,

Il louvoie pour l'Angleterre.

Lampons !

—
Jadis c'étoit un héros,

A présent c'est un zéro ;

C'est un zéro pour la guerre

¹ *Faire Gille*, s'enfuir, se sauver, disparaître.

² Fort situé sur un rocher au milieu de la rade de Saint-Malo.

³ Pendant que les Anglais débarquaient (le 4 juin 1758) à Cancale, Soldini se sauvait dans la direction diamétralement opposée à Lamhalle.

De Bellone et de Cythère.
Lampons !

Vous faut-il décliner mon nom ?
Le voicy, c'est l'abbé Marion.

IV

CHANSON SUR L'ABBÉ MARION,

Chanoine.

Sur l'air des *Pendus*.

Écoutez tous, petits et grands,
Soldini n'est pas seul vaillant.
L'abbé Marion, homme de tête,
Le surpasse et devient son maître ;
Par son courage et sa valeur
Il doit avoir sur lui l'honneur.

Le dimanche, quatre de juin,
L'Anglois parut dans le lointain.
Aussitôt Marion capitule,
D'un charbonnier bride la mule,
Pour sauver son individu
Loin des mortiers et des affûts.

Soudain il passe sur Dinard,
Le cœur bouffi comme un César.
Il y trouve sa rossinante :
Sera-ce pour Angers ou Nantes ?
Censeurs, n'en dites point de mal,
Car il n'est allé qu'à Laval.

Près d'entrer dans ce beau séjour,
Lui arriva un vilain tour.
Des hoq'tons¹ la noble cohorte
L'ont arrêté près d'une porte,
Et, le prenant pour un espion,
L'ont voulu conduire en prison.

« Arrêtez, Messieurs, arrêtez !
A la mine vous me prenez,
Ne jugez point sur l'apparence :
Il est vrai, j'ai triste prestance.

« Ma veste et mon petit bonnet
De ma frayeur sont bien l'effet.
J'ai laissé soutane et calotte,
Mon collet et ma redingote :
Tant ma belle âme et mon grand cœur
Étoient tous deux saisis de peur. »

Ainsi échappé de leurs mains,
Dans Laval il s'installe enfin.
Chacun en joie s'y félicite
De posséder c't hétéroclite,
Mais leur bonheur n'a pas duré :
Dans huit jours il s'est éclipé.

Braves Malouins, consolez-vous,
Ce grand héros rentre chez vous.
De lauriers couronnez sa tête ;
Son retour prouve la retraite
De cette flotte d'ennemis
Qui l'ont fait si bien déguerpir.

V

CHANSON EN FORME DE PRIÈRE

Sur M. de la Ville-Esnault, priant M^{me} la
supérieure de Guingamp de le recevoir
dans sa communauté pendant le séjour
de la flotte anglaise à Cancale.

Sur l'air du *Confiteor*.

Le postulant.

Je viens, ma mère, à vos genoux
Vous supplier avec instance
De me recevoir parmi vous,
Sous votre sainte obédience.
Je la suivrai jusqu'à la mort.
Dirai-je mon *Confiteor* ? ...

¹ Les *hoquetons* étaient les archers de la maréchaussée, que le peuple nommait ainsi à cause de leur casaque.

La supérieure.

Mon frère, quelle est votre erreur !
 Je ne puis pas, en conscience :
 Un guerrier nous fait trop de peur
 Dans ce séjour de l'innocence.
 Ils sont, mon fils, trop dangereux,
 Je crains leurs transports furieux.

Le postulant.

Ma mère, calmez la frayeur
 Dont je vois votre âme agitée,
 Je suis guerrier¹ ; mais ma douceur
 Vous sera partout attestée.
 Le ciel veut qu'on craigne la mort :
 Dirai-je mon *Confiteor* ?

C'est pour la fuir qu'en ces saints lieux
 J'accours en toute diligence.
 Daignez m'ouvrir, au nom de Dieu,
 Ou j'expire en votre présence.
 Mais j'entends le canon encor...
 Dirai-je mon *Confiteor* ?

Croyez que j'ai les qualités
 Que possèdent vos saintes filles :
 J'aime une douce oisiveté,
 Cent fois plus qu'elles je babille ;
 Je médite aussi, sans effort.
 Dirai-je mon *Confiteor* ?

La supérieure.

Vous m'avez pénétré le cœur ;
 Entrez, mon frère, en ce saint temple.

Je crois que votre vive ardeur
 A nos sœurs servira d'exemple ;
 Vous les surpasserez encor.
 Dites votre *Confiteor*.

VI

CHANSON SUR LE DÉPART
DES ANGLAIS.

Le duc de Marlborough,
 Monté sur un felouc²,
 Est venu plic et plouc
 D'Angleterre.
 Il a passé l'eau,
 Pour voir Saint-Malo
 Dans la guerre.
 Mais sa fureur de bouc
 N'a pas fait plic et plouc
 Pour lui donner le souc³
 Par la terre.

A Cancale il descend,
 A Saint-Servan se rend ;
 Le canon on entend
 De la place.
 Marlborough transi
 Dit : « Sortons d'ici,
 Quelle rage !

Voilà mon général
 Tué d'un coup fatal⁴ :
 Sauvons d'un pareil mal
 Nos carcasses !

¹ On voit par là que ce *postulant* n'était point un prêtre.

² Un navire, forme populaire de *felouque*.

³ *Souquer*, en langage de marin, c'est peser, serrer très fort, comprimer : d'où, au figuré, la signification de rudoyer, maltraiter, battre, dompter, opprimer. (Voir Francisque Michel, *Études sur l'argot*). Donner le *souc* est l'équivalent de *souquer*.

⁴ Pendant que le duc de Marlborough, de la pointe de la Cité, en Saint-Servan, examinait Saint-Malo, un boulet parti de cette dernière place tua près de lui un dragon de son escorte ; on crut d'abord que ce coup avait frappé un général anglais.

« Soldats les plus méchants,
 Dans ces vaisseaux marchands
 Qu'on mette sur le champ
 Feu et flamme !
 Mais vous ne tuerez
 Ni ne violerez
 Fille ou femme.
 Partout vous pillerez ;
 Ensuite vous viendrez
 Chanter à Paramé²
 Votre gamme. »

La rage et la fureur
 Faisant place à la peur,
 Voici grande rumeur
 Dans la troupe !
 On met camp à bas,
 On fuit à grands pas,
 Même en croupe ;
 Et le tambour battant
 Au soldat mécontent
 Fait gagner à l'instant
 La chaloupe³.

Les Anglois débarquent
 Avec un pied de nez
 En sont tout étonnez,
 Les jocrisses !
 Ils font des hélas,
 Ils croisent les bras :
 Quel supplice
 De voir qu'à Saint-Malo,
 Sis de trop près sur l'eau,
 En montrant leurs vaisseaux,
 Ils périssent !

A Belle-Ile il ira,
 Mais il y pâtira
 Et se repentira
 De sa course.
 Car tous nos canons
 Le repousseront
 Comme une course.
 Aux Anglois tout honteux,
 Sera bien douloureux
 De n'avoir fait qu'un creux
 Dans leur bourse !

S'il se présente à Brest
 Il ne sera qu'un zesti,
 Et bientôt d'un vent d'Est,
 Prendra route
 Allant à London
 Sot comme un dindon
 En dérouté,
 Pour crier à son roi :
 Tusauros, une autr'fois,
 Ce qu'en tel désarroi,
 Il en coûte !

Et vous, braves Malouins,
 Qui par vos vaillants soins
 Avez de ces marsouins,
 Au rivage,
 Purgé le canton
 Par votre canon,
 Quel courage !
 Gloire on vous chantera ;
 Votre valeur vivra
 Et nous préservera
 De l'orage.

¹ Marlborough fit brûler tous les navires marchands qui se trouvaient dans le port de Saint-Servan.

² Les Anglais avaient un camp à Paramé.

³ Craignant d'être pris entre deux feux par les troupes françaises qui venaient à la fois de Normandie et de Basse-Bretagne, les Anglais quittèrent précipitamment Paramé dans la journée du 10 juin 1758 et commencèrent dans la nuit leur rembarquement.

Le duc de Marlborough,
 Monté sur son felouc,
 Regagne plic et plouc
 L'Angleterre.
 Il repasse l'eau,
 Car pour Saint-Malo,
 Mer ou terre,
 Une fureur de bouc
 Ne fait pas plic et plouc
 Pour nous donner le souc
 Dans la guerre.

S'il vat à Lorient
 D'un appétit friand,
 Le bal, tout en riant
 On prépare.
 On est retranché,
 Prêt à repousser
 Ces barbares
 Qui pillent le paysan
 Et, comme à Saint-Servan,
 Partout iraient faisant
 Tintamarre.

(La suite prochainement).



SOUVENIRS DE NANTES

AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION

L'histoire serait bien aride, bien insuffisante même, si elle se bornait à ne dérouler à nos yeux que des séries de faits et de dates. Ce sont les mémoires qui la complètent et donnent à chaque époque la physionomie qui lui est propre, par leur appoint d'anecdotes et par les portraits qu'ils tracent des grands acteurs en scène. En ce qui touche la France, proprement dite, nous ne manquons pas, Dieu merci, de grands mémoires, depuis les chroniques des Grégoire de Tours, Joinville, Froissard et autres, jusqu'à ceux des temps qui nous touchent ; mais peu parmi leurs auteurs se sont arrêtés aux faits particuliers, aux localités d'importance secondaire. Pourtant, combien de ces faits oubliés auraient une valeur appréciable pour l'histoire en général, et une bien plus grande encore pour ces mêmes localités, aujourd'hui surtout qu'on s'attache tant aux monographies. *De minimis non curat prætor*, dit le proverbe. Pour ma part, je n'ai pas les mêmes motifs que le préteur de dédaigner les petites choses ; au contraire même, et, comme enfant de Nantes, rien de ce qui regarde ma mère n'est mesquin pour moi. J'ai beaucoup vécu dans les pays du passé, en compagnie d'un père né au début de la Révolution, mais dont le père l'avait suivie de près à Nantes même, et d'un oncle breton, M. Lépertière ou de Lépertière (car il avait droit à la particule), né en 1784, et mort nonagénaire, il y a une dizaine d'années. S'il était trop jeune pour pouvoir apprécier ces graves événements, en raison même de

son âge, les faits dont il avait été le témoin avaient laissé une impression ineffaçable dans son esprit, et il n'avait pas tardé à vivre de sa vie d'homme avec nombre de gens qui en avaient été les contemporains et même les prédécesseurs.

Tous deux étaient ferrés à fond sur l'histoire de notre ville et aimaient à en parler, tant de celle qu'ils connaissaient par eux-mêmes que de celle qu'ils avaient apprise par ouï-dire. Ils savaient les époques de ses diverses transformations, l'historique de ses familles et possédaient, en un mot, toute sa tradition. Ce sont des fragments de ces récits qui m'ont été faits bien des fois, de ces mémoires, car je puis bien les appeler ainsi, quoiqu'ils n'aient jamais été écrits, qui m'ont été légués par eux, et je regarde comme un devoir le soin de les mettre en lumière, avant que je ne m'en aille moi aussi. Je prie donc instamment, en les remerciant à l'avance, ceux de mes lecteurs qui me connaissent, de vouloir bien être les cautions de ma véracité auprès de ceux qui ne me connaissent pas, comme je me porte fort de celle de mes bons vieux parents.

Je diviserai mon travail en deux parties distinctes. La première s'intitulera : *Nantes à partir du commencement du dernier siècle jusqu'à la Révolution*. J'y esquisserai à grands traits sa complète transformation architecturale et le splendide mouvement commercial qui s'y développa, mouvement dont les principaux agents furent les planteurs de Saint-Domingue ; — la seconde, *Nantes pendant la Révolution*, où j'apporterai sinon des renseignements nouveaux, au moins l'appoint de témoignages oculaires à l'historique des faits qui se sont passés à cette terrible époque.

Nantes au dernier siècle et les planteurs de Saint-Domingue.

Il est nombre de villes, celles, en particulier, éloignées de tout centre d'importation ou de production locale, qui conservent pour

ainsi dire indéfiniment leur physionomie originaire. Telles elles étaient au moyen âge, telles on les retrouve encore aujourd'hui, et jamais comparaison ne peut leur être plus justement appliquée que celle dont on a bien un peu abusé, celle du palais de la Belle-au-bois-dormant. Il n'en est pas ainsi des villes commerciales ; l'activité incessante des individus ne leur laisse pas, comme ailleurs, le temps de s'attarder avec complaisance à la contemplation des choses du passé. On y vit vite et on oublie de même. Comme je sais par moi-même combien pour tous autres que pour les savants sont arides ces retours trop en arrière, je saluerai respectueusement les vieux Namnètes, nos ancêtres ; plus sympathiquement, les patrons de notre ville, saint Donatien et saint Rogatien, et sans essayer de me rapprocher d'eux, j'introduirai de suite mes lecteurs en plein dix-huitième siècle, ce siècle des talons rouges et des robes à paniers, et aussi celui des philosophes et des encyclopédistes.

J'en étonnerai, j'en suis sûr, quelques-uns en leur apprenant qu'au commencement de ce dix-huitième siècle, Nantes était encore une ville ceinte de murailles. Commençons à les prendre, si vous voulez, à l'extrémité inférieure du château dont les pieds baignent dans le fleuve. Elles suivaient le cours de la Loire parallèlement avec elle jusqu'à l'Erdre qu'elles enjambaient, et reprenaient jusqu'à l'emplacement actuel de la Halle aux grains, devenue Hôtel des Postes. A cet endroit, elles s'infléchissaient par une courbe sur la droite en enserrant les bas quartiers de Saint-Nicolas, puis par l'ancien pont Sauvetout, franchissant à nouveau l'Erdre, qu'elles longeaient jusqu'au delà du Port-Communeau, elles se reliaient, en suivant extérieurement les deux cours dits Mottes Saint-André et Saint-Pierre, à la partie supérieure du château. De longs et disgracieux faubourgs extérieurs s'étendaient bien loin en dehors des portes de la ville comme de gigantesques pattes d'araignée. De nombreuses et mesquines maisons, accolées les unes aux autres, maisons dont le pignon seul aspectait le cours du fleuve, garnissaient le quai de la Fosse, si beau aujourd'hui. Elles étaient surplombées

par des jardins et tenues maraîchères qui occupaient le coteau jusqu'à son faite. Sur l'emplacement du Cours appelé, suivant les variabilités des gouvernements — cours Napoléon, — Henri IV, — Cambronne, — pour le moment cours de la République, s'étaient le couvent et les jardins dits terrain des Capucins, — et entre les rues Crébillon et la ruelle du Chêne-d'Aron, un vaste espace, la tenue Bouvet, ou Bouvet tout court, comme on disait alors.

Malgré ces apparences plus que modestes, Nantes, à la façon de certains avarès, tenait en réserve au fond de ses vieux bas, pardon, de ses coffres-forts, d'importantes économies. Dès 1716, étouffant dans sa vieille ceinture de murailles, elle les avait franchies, en attendant qu'elle les démolît, et débordant au dehors, elle avait employé ses capitaux inactifs à la construction de ces maisons, quelques-unes fort belles, qui bordent la place de la Bourse et le commencement du quai de la Fosse ¹. Ce n'était pas assez, et quelques années plus tard, en 1727, juste en face le terre-plein de la Petite-Hollande, sur l'île Feydeau, MM. de la Villeteux et Grou, deux des plus importants négociants de Nantes, commençaient la construction de deux belles maisons qui portent leurs noms et jetaient les assises d'un tout nouveau quartier aristocratiquement commercial. L'élan était donné, et, en quelques années, l'île entière se couvrait de splendides hôtels, on pourrait dire de palais, s'ils avaient été isolés les uns des autres. Malheureusement, bâtis sur un terrain peu solide, ils ont fini par s'incliner assez disgracieusement. Bah ! la Tour de Pise est penchée, elle aussi ; en est-elle moins admirée pour cela ?

Et puisque j'évoque ici de vieux souvenirs de famille, je puis bien dire que mon bisaïeul paternel, quoiqu'il ne fût pas un de

¹ Ces maisons sont facilement reconnaissables à leurs fenêtres demi-cintrées surmontées de grosses têtes de rois barbus, à leurs larges balcons de granit ou de marbre, ceints de rampes en fer ouvrées et soutenus par de colossales consoles ou des cariatides géantesques.

ces fameux planteurs de Saint-Domingue dont nous parlerons, ayant réussi à amasser une petite fortune, assez gentille pour l'époque, l'employa en grande partie à faire bâtir six maisons sur ce fashionable quartier. Elles n'avaient pas, à la vérité, les trente-six fenêtres, tant latérales que de façade, de la maison Villeteux, mais l'une d'elles eut pour lui un avantage inappréciable, celui d'être située sur un terrain appelé le Rochereau. Si minuscule qu'il fût, le Rochereau permit à mon aïeul, suivant l'usage des familles bourgeoises d'alors, d'ajouter à notre modeste nom de famille un nom qui lui donnait un petit semblant de noblesse, de tout à fait bon air. Qui eût dit, en 1727, que par un singulier revirement de la fortune, revirement motivé peut-être par la périodicité des inondations, ces hôtels, aux salons si riches que, de la boiserie de l'un d'eux, on offrait tout récemment 10.000 francs, ces hôtels, dis-je, dédaigneusement abandonnés par leurs riches propriétaires, ne seraient plus habités, un siècle plus tard, que par des rentiers généralement modestes, ou, comble de la décadence, quelques-uns par des poissardes, ces consortes de la fameuse M^{me} Angot, comme elle, *aussi peu béguenues que fortes en gueule ?*

Plus tard, sur les plans de Ceineray, plus ami de la noblesse de la ligne que de l'ornementation sculpturale, s'élevèrent le beau palais de la Chambre des comptes, devenu celui de la Préfecture, et les grands hôtels à frontons des quais et des deux cours. Enfin, vers 1780, sur un terrain acheté en partie des capucins et en partie pris sur Bouvet, Graslin, l'intendant, édifiait tout un quartier s'étendant de la place du Théâtre (il avait fait don de l'emplacement à la ville) jusqu'aux places Royale et de la Bourse. D'une construction élégante, mais simple, comme il convient à la spéculation, ces maisons, dont les architectes furent généralement Ceineray et Crucy, portent uniformément un grand balcon sur toute leur façade et ne reçurent pour tout ornement qu'une rangée soit de modillons, soit de petits denticules placés au-dessous de la corniche de leurs toits.

J'arrive, après quelques circuits un peu longs, à la moitié du dernier siècle. En 1763, au prix de sacrifices assurément humiliants mais dont la responsabilité incombe tout entière au triste gouvernement de Louis XV, la paix venait d'être signée avec l'Angleterre. Nantes, placé avec Bordeaux dans la plus favorable position vis-à-vis Saint-Domingue, cette perle des Antilles, allait entrer dans une phase de prospérité commerciale qu'elle n'a jamais revue depuis. Quel tableau animé que celui qu'offraient alors les rives de la Loire ! D'innombrables navires, d'un tonnage à la vérité un peu moindre que le tonnage de ceux dont nous nous servons aujourd'hui, apportaient à ses quais mêmes les denrées coloniales de toutes sortes. Remontant son cours supérieur, de grands chalands aux hautes voiles rectangulaires transportaient à Orléans, principal siège des raffineries et vinaigreries, nos sucres des Antilles, nos vins nantais de *gros-plant* et les sels de nos marais salants, si prospères alors. Comme commerce d'exportation, outre les mille objets de consommation usuelle expédiés aux colonies qui ne les produisaient pas elles-mêmes, nous envoyions dans les Pays-Bas nos sarrasins ou blés noirs et nos fins vins de *muscadet*, si renommés (méritaient-ils cet excès de gloire ?) qu'on les employait, à l'exclusion de tous autres, pour la célébration de la messe, connus qu'ils étaient sous le doux nom de *Vin de Jésus*.

Au risque de faire perdre à mes concitoyens la sympathie de quelques lecteurs, je ne dois pas cacher, en narrateur consciencieux, qu'une des grandes sources de la fortune de Nantes était le commerce de la traite.

Loin de moi la pensée de prendre la défense de l'institution si antihumaine, si antichrétienne de l'esclavage. Je dirai plus : ce n'est pas le moindre titre de gloire de notre siècle que d'avoir réussi à l'abolir dans tous les pays civilisés. Je tiens seulement à disculper nos pères du reproche mal fondé d'inhumanité. Rien n'est moins raisonnable que de juger les idées d'une époque avec les idées d'une autre époque. On n'avait pas encore trouvé le moyen de faire le sucre avec la betterave, et le café... avec la

chicorée. Donc, les colonies étaient indispensables pour la production des denrées premières, et comme le travail colonial ne peut être fait par des hommes de couleur, (les Anglais, en gens pratiques, le savent si bien qu'ils ont dans leurs colonies remplacés les esclaves par les coolies... ce qui est très différent), il fallait bien aller prendre ces travailleurs à leur pays de naissance. Washington, l'agent vénéré de la démocratie moderne, possédait sans scrupule de conscience des centaines d'esclaves. Il est mort, hélas! avant d'avoir pu lire la *Case de Foncle Tom!* Tous les gouvernements d'alors favorisaient, encourageaient même la traite par des primes en argent; les économistes l'acceptaient tout naturellement, et les philosophes, ces représentants attitrés de la philanthropie, ne daignaient même pas s'occuper d'elle. Je ris quand je pense à l'affreuse grimace qu'eût faite Voltaire, par exemple, et à sa colère, si par une supposition il eût été mis à même de racheter de l'esclavage toute la race noire au prix de son sucre et de son cher café habituel.

FRANCIS LEFEUVRE.

(*La suite prochainement.*)

NOS ARTISTES AU SALON

Nous sommes quelque peu en retard pour parler du dernier Salon, dont la clôture datera d'un mois déjà lorsque paraîtra le présent numéro. De quelque peu gracieuse et *gratuite* façon que traite ceux qui veulent bien parler de lui, l'économe commission administrative du grand bazar artistique annuel, accordons-lui encore une mention, en considération de nos artistes bretons et vendéens, à qui ce recueil se fit toujours un devoir d'offrir l'hospitalité de ses colonnes ; nous nous ferions scrupule, d'ailleurs, de leur garder rancune de judiciaires procédés dont ils sont, sans aucun doute, innocents.

Quelques-uns d'entre eux, à commencer par le plus illustre, M. Paul Baudry, se sont abstenus. M. Delaunay n'avait envoyé que deux portraits, mais d'une facture magistrale, particulièrement celui de M. le général Mellinet, l'un des plus glorieux vétérans de l'armée française, dont la martiale figure, balafmée d'héroïques cicatrices, a été rendue par le pinceau du célèbre peintre nantais avec une énergie singulière.

L'un des succès du Salon a été sans conteste le *Charette* de M. Julien Le Blant, un jeune artiste Breton de cœur, sinon de naissance, l'un des mieux doués de la présente génération pour la peinture historique. Jusqu'ici M. Le Blant n'a guère abordé — avec un rare talent, il est vrai, — que des épisodes de la chouannerie et des guerres vendéennes. Il est tout préparé pour peindre des scènes, sinon plus émouvantes, au moins plus générales, et les luttes mémorables qu'il a si vaillamment et si opportunément

entrepris de faire revivre, lui en offriront en foule. Son ferme et sobre pinceau, son entente de la composition, le désignent pour les plus grands sujets. *L'Exécution de Charette*, sur la place Viarmes de Nantes, est le digne pendant de *L'Exécution de d'Elbée*, sur les grèves de Noirmoutier, autre succès de l'une des expositions antérieures. Un critique pointilleux pourrait objecter à la première de ces deux belles toiles que, par l'introduction d'un personnage épisodique, d'un vieux soldat pleurant sur le sein de Charette, elle rappelle quelque peu le tableau exposé par M. J.-Paul Laurens, l'année dernière, les *Adieux de l'Empereur Maximilien* à son aumônier. Au lieu de cet épisode, non historique d'ailleurs, il eût été préférable, à notre avis, de représenter Charette tel que nous le montre l'authentique tradition, héroïque jusqu'au bout, posant sa main blessée sur son cœur et criant au peloton d'exécution : « Ajustez bien : c'est ici qu'il faut frapper un brave ! »

Le *Souvenir de la grande guerre* (un vieillard montrant un tombeau et disant : *Ce fut là !*), qui a valu à M. Berteaux une médaille de 3^e classe, mérite par l'analogie des sujets en même temps que par le talent de composition et de rendu, d'être cité à côté du *Charette* de M. Le Blant.

Les deux portraits exposés par M. Delhumeau accusent toujours ce faire minutieux, cette conscience que l'on serait tenté de trouver excessive. Les *Érotismes* pompéiens de M. Picou méritent de moins en moins la peine que l'on s'y arrête.

Le *Dernier des Mérovingiens* ne nous paraît pas devoir compter parmi les meilleures toiles de M. Luminais, tout en témoignant des ordinaires qualités d'énergie et de relief de cet excellent artiste. En revanche, son élève, M^{me} Hélène Luminais, s'est vu décerner une mention honorable pour sa charmante *Psyché*, qui rappelle la manière vaporeuse du regretté Hamon.

Et, à ce propos, disons que rarement nos artistes ont eu une aussi large part dans les récompenses, sans préjudice de ceux, et ils sont nombreux, qui sont hors concours. Parmi les peintres, citons encore MM. Baillet, de Brest, et Le Sénéchal de Kerdréoret,

d'Hennebont, qui ont reçu chacun une médaille de 3^e classe, l'un pour sa jolie vue de *Pont-Scorff*, l'autre pour son *Départ des pêcheurs après le gros temps*, une marine trop vraie et trop sincère pour n'avoir pas été étudiée sur la nature même. La *Marée montante*, de Madame La Villette, autre *marinière* émérite, eût bien dû recevoir pareille récompense ; M. Tancrède Abraham, de Vitré, vétéran de nos expositions annuelles, un paysagiste robuste et franc, méritait mieux que la mention honorable décernée à son *Barrage de l'Etang-du-Merle*. Nous n'avons plus à faire l'éloge de ces matres paysagistes qui s'appellent Bernier, dont le *Vieux chemin de Bretagne* est une page magistrale digne de ses aînées ; Lansyer, dont la *Rosée* est bien le plus délicieux paysage que l'on puisse contempler, mi-parti terrestre et marin, tout imprégné de grâce et de poésie matinales.

Dans le clan *marinier* et paysagiste, mentionnons encore : M. Guillou, sa jolie *Leçon de pêche* et son *Retour de la grève* ; M. L. de Bellée et sa *Roche-Percée* ; Madame Espinet et son *Temps de brume* ; M. Boucher, de Nantes, et son *Long-Rocher* de la forêt de Fontainebleau ; etc.

A côté des paysages n'oublions pas de noter les *Fleurs et bijoux*, luttant de variété et d'éclat, de M. Bidau, toujours l'un de nos plus habiles *floristes*, et les *Roses et pivoines* de Mademoiselle Julie Crouan, de Brest, digne émule de l'artiste vendéen.

Enfin, et nous aurions dû peut-être commencer par là en raison de l'importance et du mérite des œuvres, mentionnons le beau *Portrait de Mademoiselle Rousseil dans le rôle de Marie Stuart*, portrait en pied et de grandeur nature, œuvre hautement artistique, bien digne de faire décerner à son auteur, Mademoiselle J. Houssay, une de ces récompenses prodiguées à tant d'autres ne la valant pas. Nous en dirons autant de *La Mort du premier-né*, de M. Douillard, composition du caractère le plus touchant et dans laquelle on sent comme l'écho d'un deuil domestique. Le même artiste a exposé, dans un grand et beau dessin, *L'Éducation de la sainte Vierge*, carton d'une peinture murale destinée à la chapelle de sainte

Anne en l'église de Paimbœuf. On sait que cette église a déjà été enrichie par M. Douillard de divers tableaux dont le principal, la *Mort de saint Louis*, figura avec honneur à l'un des précédents Salons et fut alors, dans ce recueil, l'objet d'un compte rendu détaillé et justement élogieux.

Et, puisque nous en sommes à parler des artistes nantais, disons un mot de l'un d'entre eux, véritable *revenant*, qui, après être disparu des expositions et même de France depuis quinze à vingt années, vient tout à coup de réapparaître, non point au Salon proprement dit, mais chez son voisin, au *Musée des Arts décoratifs*, un vrai salon celui-là, beaucoup moins tapageur et moins hanté de la foule, aussi accueillant et libéral que l'autre est étroit et âpre au gain.

M. Tissot, le revenant en question, nous a apporté d'Angleterre tout un ensemble d'œuvres les plus diverses : peintures, dessins, eaux-fortes, jusqu'à des émaux cloisonnés et du plus ample modèle, ne rappelant que par l'analogie du procédé les produits similaires de la Chine et du Japon. Le tout fortement imprégné d'*anglicisme*.

Notre compatriote, qui déjà autrefois affectait de parti-pris et avec un très réel et très original talent, des allures étrangères et même quelque peu étranges, paraît avoir pris à tâche, en effet, d'achever de dépouiller l'artiste français pour devenir de pied en cap un Anglais de Londres. Il a poussé son nouvel amour-propre national jusqu'à angliciser, dans une suite de tableaux, l'évangélique parabole de l'Enfant prodigue (n'est-il pas lui-même un prodige, et reviendrait-il décidément au foyer paternel ? Nous l'espérons pour nous et pour lui.) Têtes et costumes sont du plus pur type anglais. Regardez plutôt cette riche galerie de *ladies* et de *misses*, au galbe si spécial et si connu, presque toutes d'ailleurs charmantes de traits et de physionomie (on sait que lorsqu'une Anglaise se mêle d'être jolie, elle ne l'est pas à moitié ; en revanche, il est vrai, quand elle entreprend d'être laide, ce qui n'est pas rare, elle y réussit à souhait ; le fameux jeu de mots : *Non sunt Angli sed angeli*, du pape Grégoire-le-Grand, ne doit s'entendre que d'une partie même du beau sexe de la race.)

Bref, l'exposition de M. Tissot a été, pendant quelques jours (*grande parisiensis ævi spatium !*), la curiosité, la *great attraction*, dirait notre artiste en son idiome d'adoption, du Paris artiste et élégant.

Ne sortons pas du Musée des Arts décoratifs, sans mentionner en passant une autre intéressante exposition, la première de ce genre et non la moins originale que notre pays ait vue : un *Salon des Artistes japonais*, actuellement vivants ! Salon qui, dit-on, doit désormais se reproduire chaque année comme celui de nos artistes français.

Ce Salon exotique est encore des plus modestes quant à la quantité ; il ne compte guère qu'une centaine de numéros, lorsque le nôtre en comprend tout près de *cing mille* ! Les compositions sont également des moins compliquées. Aigle perché sur un rocher ; grue endormie au soleil couchant ; canard nageant sur un fragment d'étang ; merle sifflant sur une branche de cerisier en fleur ; martin-pêcheur guettant sa proie, gravement posé sur un roseau flexible ; insectes bourdonnant autour de grêles brindilles de jonc ; effet de neige, avec le fameux volcan du Fusi-Yama dans le lointain ; etc. : — tels sont, en général, les sujets esquissés par le léger pinceau des Corot et des Daubigny du *Pays du soleil levant*, dans cette suite de *kakemonos*, sorte de grisailles exécutées sur d'étroites bandes d'étoffe de soie enroulées autour d'une tige et suspendues, sans cadre, sur la muraille. Tous ces tranquilles recoins de paysages, toutes ces petites scènes de la nature sont bien simples, bien naïfs ; mais ils sont rendus dans une tonalité si douce, avec un tel sentiment, une mélancolie si exquise, qu'on s'intéresse malgré soi à ces humbles et délicates choses, à ces riens qu'un souffle dissiperait et qui sont pourtant animées d'une vie singulière. Cela repose des grandes et complexes machines de nos artistes occidentaux, si dédaigneux du simple et du naïf. Par contre, ne demandez pas aux peintres japonais, non plus d'ailleurs qu'à ceux de la Chine, et en général de l'Orient, la correcte reproduction de la figure humaine. Ces mêmes artistes, si habiles à représenter la na-

ture et les animaux, n'arrivent à faire que la caricature de l'homme.

Il n'est que temps de clore cette trop longue parenthèse et de rentrer dans le Salon proprement dit pour en finir avec nos artistes vendéens et bretons.

Après les peintres, les sculpteurs.

Citons tout d'abord nos deux lauréats, MM. Ogé et Guibé, l'un et l'autre de Saint-Brienc. Le premier a exposé une charmante statue représentant *Virginie* au moment où, après le naufrage du *Saint-Géran*, la touchante héroïne de Bernardin de Saint-Pierre est retrouvée morte sur le rivage, le corps à demi enseveli sous le sable. Une mention honorable a dignement récompensé cette œuvre distinguée. Une pareille distinction a été non moins justement accordée à M. Guibé pour son *Tombeau du chanoine Prudhomme*. M. Guibé est, nous dit-on, une façon de Giotto de l'ébauchoir, que ses facultés artistiques naturelles ont révélé aux autres et à lui-même. Tout en gagnant sa vie à son métier de menuisier, il a pu recevoir les leçons de l'un de nos sculpteurs les plus éminents, M. Chapu, et le voici lauréat du Salon. Le monument funéraire exposé par lui témoigne d'un talent déjà mûr et apte aux travaux les plus élevés. Le vénéré chanoine est représenté à demi couché, les yeux levés au ciel, d'une main tenant un livre, de l'autre montrant le modèle d'une église, bâtie par lui. La pose est aussi naturelle que la physionomie est vivante et évidemment ressemblante.

Un autre tombeau, qui nous touche de plus près, et d'une architecture plus compliquée, est celui de M^{sr} Fournier, notre toujours regretté évêque de Nantes, par M. Bayard de la Vingtrie. La statue, en marbre, du pieux prélat repose, mitre en tête, couchée sur le cénotaphe, dont le pourtour est orné de statuette, également en marbre, figurant les vertus cardinales, et de bas-reliefs en bronze, où sont représentés les principaux épisodes de la vie de M^{sr} Fournier. Le tout a un air imposant, malgré une certaine apparence de lourdeur. Il nous a semblé aussi (autant, du moins, que nous a permis

d'en juger l'élévation du monument) que les traits, si caractéristiques et si accusés cependant, du vénérable défunt n'étaient rendus qu'avec une fidélité relative, tant dans la statue principale que dans les bas-reliefs latéraux. Ce serait, s'il existe réellement, un défaut regrettable dans une œuvre de ce genre. Etranger à Nantes, l'artiste sans doute n'a pas connu son modèle et a dû s'en rapporter à des portraits d'une insuffisante ressemblance. Tel quel, ce riche mausolée n'en fera pas moins fort digne figure dans cette belle église de Saint-Nicolas, œuvre grandiose de l'infatigable activité, du génie, si fécond en ressources, de M^r Fournier.

Un troisième tombeau (décidément nous ne sortirons pas du funèbre) a été élevé par M. Valentin, de Bourg-des-Comptes, à son illustre compatriote M^{gr} Saint-Marc. La statue, fort ressemblante celle-là, du spirituel cardinal, orne sans doute déjà la cathédrale de Rennes, pour laquelle elle a été faite.

Outre le buste en terre cuite de M. le sénateur Soubigou, un Breton de la vieille roche qui ne craint pas de promener le *bragou-braz* national sous les lambris étonnés du palais de Marie de Médicis, M. Caravanniez a exposé le modèle en plâtre d'une statue d'Anne de Bretagne, lequel a été jugé par la direction des Beaux-Arts digne d'être acquis pour le compte de l'Etat, et ce seul fait est un suffisant éloge, étant donnés surtout les circonstances et les hommes. Le *Travail* de M. Le Bourg a été également acheté pour figurer plus tard, quand le plâtre sera devenu marbre, soit dans un de nos musées, soit sur une de nos places ou squares. Le même artiste a tiré en plâtre la centième édition du portrait de Mademoiselle Feyghine, cette malheureuse et romanesque comédienne russe, dont le suicide a récemment ému, pendant quelques jours, le frivole Paris.

M. de Verteuil, de Luçon, nous a donné en buste l'authentique portrait du R.-P. Camille de la Croix, ce jésuite expulsé qui s'avise de découvrir, à la barbe des archéologues officiels, toute une station romaine avec thermes, cirque et le reste, et contraint ses expulseurs à lui décerner, de plus ou moins bonne grâce, des éloges publics.

Quand nous aurons ajouté le *Job* et le *Reischoffen* de M. Léofanti, de Rennes, deux œuvres consciencieuses et d'une réelle valeur ; les médaillons de M. Picart, de Brest ; le *Buste de Brizeux* et le *Berger breton*, par M. Gourdel, nous aurons à peu près clos le chapitre de nos sculpteurs, et on voit s'il est intéressant et fourni.

Dans la section Gravure, M. Mordant (un nom prédestiné à la chose), de Quimper, a conquis une 3^e médaille pour ses belles planches d'après Rubens et Pieter de Hooch. De son côté, M. Rivoalen, de Morlaix, a vu ses cinq lithographies et gravures, destinées à divers recueils artistiques, récompensées d'une mention honorable.

Quant à M. de Rochebrune, s'il n'avait pas épuisé toutes les récompenses, la plus haute lui eût sans aucun doute été décernée pour sa magnifique planche du *Palais de Justice de Rouen*, copie digne du modèle, c'est tout dire, et qui va s'ajouter à ce riche musée d'eaux-fortes récoltées sur la surface de la France, d'après l'élite de nos monuments publics et privés.

Et maintenant que le Salon est fermé, la Commission des artistes doit supputer, avec la joie d'un négociant dont les affaires marchent à souhait, les bénéfices de l'entreprise qu'elle sait conduire avec la sévère économie d'un commerçant retors. — « Vous serez très-riches un jour, » a dit M. Jules Ferry aux artistes réunis lors de la distribution des récompenses. Echo du fameux *Enrichissez-vous*, si violemment reproché jadis à M. Guizot, ce mot typique a dû faire tressaillir d'allégresse et d'orgueil les membres de la célèbre Commission. Grâce à elle, le vœu de M. Ferry est déjà en partie réalisé, en attendant l'abondante moisson de *donations*, de *testaments*, de *legs*, que lui a fait entrevoir M. le Ministre, dans un avenir prochain. Nos artistes vont donc, collectivement du moins, devenir riches, très riches. Peut-être quelque aristarque revêche et arriéré souhaiterait-il qu'ils fussent surtout riches de talent et qu'ils s'appliquassent à relever le niveau, de plus en plus abaissé, de l'art. Mais on fait et l'on est ce qu'on peut.

Grand-maître des Beaux-Arts en même temps que de l'Université, M. Ferry ne s'est-il pas d'ailleurs proclamé lui-même le *Gardien de l'Idéal* ? (Il le garde, en effet, — à la façon d'un géolier.)

Rappelons en terminant, et à titre de curiosité historique, que, d'après le livret, l'exposition qui vient de se clore serait la centième depuis 1673. Ce serait, comme on voit, un centenaire âgé de 210 ans. Un érudit, M. G. de Lérès, contestant le calcul, a démontré que, si le livret est bien le centième connu, des expositions ont eu lieu antérieurement à la publication du premier catalogue. Ces expositions auraient successivement occupé, de 1669 à 1673, le Palais-Brion (partie du Palais-Royal où est actuellement situé le Théâtre-Français) ; de 1699 à 1725, la grande galerie du Louvre ; puis, postérieurement, le salon Carré (de là vient, par parenthèse, l'appellation de *Salon* appliquée à nos exhibitions artistiques). Ensuite, l'exposition envahit peu à peu la galerie d'Apollon et celle du bord de l'eau. En 1849, elle passe du Louvre aux Tuileries ; en 1850, elle retourne au Palais-Royal, son berceau. En 1855, elle s'installe avenue Montaigne, et enfin, en 1857, elle prend domicile au Palais de l'Industrie, où elle semble définitivement fixée.

Dans deux mois va s'ouvrir le premier *Salon quinquennal*, qui doit réunir le dessus du panier des productions artistiques françaises, inédites ou non, dans les divers genres. Cela nous fait espérer qu'au contraire de la grande halle aux toiles peintes qui vient de fermer ses comptoirs, il brillera plutôt par la qualité que par la quantité.

LOUIS DE KERJEAN.

ALEXANDRE DE RIVIÈRE

MAGISTRAT-POÈTE *

Il ne se peut rien imaginer de plus entortillé et de moins clair que le mélange de théologie et de physique qui remplit le neuvième chant ; il y aurait quelque intérêt à comparer les monstres qui personnifient les vices aux monstres allégoriques que Dante et Milton ont introduits dans leurs poèmes ; mais on se perd dans des subtilités analogues à celle qui représente chaque genre d'individus, du sage au fou, du pieux au sensuel, par un des doigts de la main, et l'on se prend à goûter, en haine du fatras scolastique, cette apostrophe triviale à la Sagesse :

Le bol et le juillep de l'esprit plus souêf
Que le vin nectareux à l'estivale soif...

Une distinction entre la vraie sagesse et la fausse science amène cette petite digression sur les écoles d'alors,

Qu'apprennent aujourd'huy les enfans aux ecoles ?
Quelque fable honteuse ou qui point ou peu sert ;
Là le maistre seant, ayant le livre ouvert,
Crache, et après avoir du contour de sa veue
Des beans apprentis la presse recogneue,
Commance, sonoreux, à conter quelque fait
D'une fable ? comique ou tragique forfait,

* Voir la livraison de juin 1883, pp. 447-460.

* Rivière n'a pas écrit *fable* ; il a *blasonné* gauloisement les héroïnes de Plaute et de Térence.

Ou de quelque ancien l'amoureuse furie,
 Ou d'un horrible cas l'étrange barbarie.
 O teste d'hellebore ! est-ce là la liqueur
 Dont des jeunes enfans tu imbibes le cœur ?
 Est-ce l'échantillon de leur apprentissage ?
 Est-ce le sel qu'il faut à ce pétulant âge ?
 O corrupteurs d'enfans, et non pas instructeurs !

Ce dernier vers est beau ; les auteurs des nouveaux *Manuels*, et ceux qui introduisent Rabelais dans l'école primaire, pourraient le méditer avec fruit. Il y a de tout, au reste, dans ce livre ; l'homme brutal y est assimilé à un cannibale,

Tel un Topinambout ¹ ou Margajat sauvage,
 Qui nourrit en pourceau son ennemy captif,
 Puis l'assomme, boucane et devore brutif ;
 Ou le Canadien qui, cruellement pire,
 Le brûle à petit feu, coupe, ecorche et déchire...

Cette comparaison appartient tout entière à Rivière, qui dut en trouver les éléments dans les relations à demi fabuleuses de P. Martyr de Milan ou de Gonzalve d'Oviedo ², quoique, en ce qui concerne les sauvages du Canada, Jacques Cartier, Champlain et Lescarbot confirment cet horrible récit. Rivière est en veine d'invention : son guide céleste — j'ai oublié de dire qu'il en avait pris un pour démêler les ténèbres de ce chant — son guide le quitte, appelé près du « Père Empyrée, » qui veut tenir conseil en la chambre dorée ³, sur d'importantes matières théologiques,

¹ Les *Topinambou* (*Topinimbae*), sont des peuplades sauvages de l'Amérique du Sud, Jean de Léry en parle dans son *Histoire du Brésil* ; mais on ne voit pas trop quel rapport ils ont avec les *Margajat* (ce dernier mot désignant, d'après le *Dictionnaire de Trévoux*, « un homme petit et mal fait, sans aucune mine »).

² Martyr, *de Orbe Novo decades octo* (publié d'abord en italien), Paris, 1587), Gonzalo-Fernandez de Oviedo y Valdes, *Sumario de la natural historia de las Indias* Tolède, 1527. — Jacques Cartier, *Voyage au Canada*, réimprimé par Tross, en 1863 ; Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle France*, Paris, 1609. Samuel de Champlain, *Voyages et découvertes en la Nouvelle France*, Paris, 1619.

³ La *Chambre dorée* (c'était le lieu où se rendait la justice suprême) est le titre du livre III des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné.

D'autant que le Momus sur le bureau mettoit
 Un affaire important ¹ à plusieurs, qui étoit,
 Si ayans abjuré le monde sans feintise,
 Et pauvreté juré en face de l'Eglise,
 Ils pouvoient estre apres riches beneficiers,
 S'ils étoient differens des riches seculiers...
 Si hommes lays pouvoient, en saine conscience,
 Benefices tenir et mettre en même tas
 Ce qui leur étoit propre et propre n'étoit pas,
 Obvier à l'erreur de la plume Calvine,
 Qui l'Eglise embrouilloit de nouvelle doctrine,
 Et si meilleur étoit ce vieux mal tolerer,
 Que par l'acier tranchant pretendre le curer.

Il n'y a pas trace, et pour cause, de ces quatre derniers vers dans Palingene, ils sont remplacés par de virulentes invectives, que le traducteur du XVIII^e siècle a respectées, contre le pape et les moines. Rivière a imaginé un petit dénouement que relèvent, à nos yeux, de piquants détails bretons ; on y remarquera une allusion au *Purgatoire de saint Patrice*, ce puits fameux que la tradition a placé en Irlande, dans une des tles du lac de Derg, et où le moyen âge, où Dante lui-même, renouvelaient les initiations des anciennes mythologies ².

Mon guide m'embrassant par les humides nûes
 Me porte, et me lascia dans les plaines herbûes
 Du pais Armorique, où les flots argentez
 De Seiche vont baignant ses chams camelotez ³ ;
 Et garny de sa verge et de ses talonnières,
 Entrecoupant, oyseau, les plaines oyselières,
 Passe l'angloise mer, faisant le nord-ouest,
 Et venu en Irlande où d'enfer la gueule est,
 Vers le terrible lac et puits de saint Patrice,

¹ Affaire était autrefois du masculin.

² V. une très intéressante dissertation sur le *Purgatoire de saint Patrice*, dans le *Monde enchanté, cosmographie et histoire naturelle fantastiques du Moyen Age*, par J. Denis (Paris, Fournier, 1843, pages 157-174).

³ *Cameloté*, travaillé à la manière du *camelot* (étoffe de poil de chèvre), — par extension, ondé, inégal (en parlant d'un terrain).

Il devale dedans l'infernal precipice ;
 Et moy me promenant ores parmy les prez,
 Ores le long d'un bois, or' des ruisseaux vitrez
 De la Seiche fertile et limpides fontaines,
 Quand le Lyon ardant nous a chassez de Rennes,
 Mon semestre loisir ¹ de jour, soir et matin,
 Je trompe avec Marcel et le chœur Palestin...

Le bon magistrat nous laisse, en ce passage malheureusement unique, entrevoir un coin de sa physionomie ; à la campagne, dans ses livres, il se repose du Palais, et de son labeur monotone ; il est si bien chez lui dans ce paysage des environs de Rennes, que nous avons le droit de le naturaliser Breton.

Le début du dixième chant est assez vif ; un dialogue s'engage entre le poète et Mercure, qui revient des enfers.

— Bonjour Cyllenien, tu es de chez Pluton
 Là, déjà de retour ? que dit-on ? que fait-on,
 A cette heure, là bas ? dy le moy, je t'en prie.
 — Grande rumeur s'entend et terrible criée.
 — Comment ? conte le moy. — Le conte t'en feray,
 Bien que je sois d'aller vers l'Olympe affairé ;
 Là des Turcs et des Juifs il y a telle presse
 Et de Chrétiens aussi, qu'en si grande detresse
 A peine est suffisant le lieu de les tenir ;
 Rien n'est vuide et ne peut remply mieux se garnir...
 Si que l'un heurtant l'autre à groumades ² se pochent
 Et de piez et de dents et d'ongles s'entrecrochent...
 Pas n'ay cuidé passer à travers ces canailles
 Et tant d'épais scadrons ³ pour aller chez Pluton,
 Mais je les ay rangez à coups de ce bâton,
 Faisant un entre-jour comme les canonnades
 L'un l'autre culbutant entr'ouvrent les esquadades...

¹ L'édit de juillet 1600 avait partagé le service de la Cour en deux *semestres* (de février à août — d'août à février). Rivière avait donc bien *six mois* de vacances, le *semestre loisir* n'est pas une figure de rhétorique.

² Je n'ai vu, dans aucun auteur, ce mot *groumade* ; mais il me semble bien qu'on disait et qu'on dit encore, dans un sens analogue, *donner des bourrades* à quelqu'un.

³ *Scadron* (pour escadron) est dans Du Bellay. — *Esquade* est une vieille forme d'*escouade*.

Mercurc retourne à son poste céleste ; le poète, resté seul, prie sa Muse de lui dicter « *quelque carme non vain* ; » il recommence à parler de la sagesse, et des difficultés que rencontre la pratique de la vertu.

Las ! que pleure souvent la vertu rapiccée !
Qu'on en fait peu d'état si d'or n'est enchâssée !

Puis il maudit la guerre, en homme qui a vu de près les Français

Eux-mêmes devenus d'eux-mêmes ennemis,

comme dit un contemporain, Scévole de Sainte-Marthe ; seulement, pour exprimer l'axiome : *la force prime le droit*, il invente une comparaison d'un goût atroce, bien étonnant commentaire du *Loup et l'Agneau* :

Le droit se cache en guerre, et la bruyante voix
Des armes et tambours biffe celle des loix.
Ainsi que bastonnant sur deux kaisses ventruës
D'un mouton et d'un loup les dépouilles tendues,
L'aboy du loup romt l'autre et le ton du mouton
Entendant l'ennemy perd avorton son ton¹.

Il est mieux inspiré — si ce mot sied à un simple imitateur — dans la leçon qu'il donne aux princes ambitieux, qui engagent leur pays dans de belliqueuses aventures :

Peut-estre diras-tu que les genereux Roys
Et les Princes souvent endossent le harnois,
Se delectent de Mars et d'ouïr matineuse
De l'airain recourbé la fanfare allarmeuse ;

¹ Dans les *Notices* de M. A. de la Borderie sur les anciens imprimeurs bretons, publiées dans le *Bibliophile breton* (Rennes, Plihon, 1883), je relève une citation du *Traité de la briefve vie des princes*, du médecin spagirique Roch Le Baillif, sieur de la Rivière (?). C'est, comme ici, le tableau de la haine du boyau de loup contre le boyau de mouton : « Il est impossible accorder ni mettre à uny-son sur un instrument de musique une corde faicte de boyau de loup avec celle de mouton ou de brebis : un tambour à peau de loup feïct casser ceux de mouton près desquels il est battu et semble leur humer le ton. »

Hé bien ! ne sçais-tu pas que les genereux Roys
 Et les Princes fameux se dévoyent parfois ?
 Que parfois, travaillez d'orgueil ou d'avarice,
 Ils ruinent les citez par leur fole milice,
 Et que plus ils en ont, plus en veulent avoir ?...

Sur ces entrefaites, et pendant qu'il philosophe, Rivière — c'est Palingene que je devrais dire — aborde un saint ermite, qui,

Macilent ¹ et barbu, dedans un petit toit,
 Sur le faiste Apollin de Soracte vivoit...

Le vieillard a de bien profondes pensées sur la justice de Dieu, sur l'immortalité de l'âme. A entendre notre conseiller au Parlement, il n'aurait pas toujours habité la cime de Soracte, il aurait fait son tour d'Europe, il aurait vu Paris.

Notre vie un peu longue est à moitié dormie,
 Le surplus decouppé, comme une anatomie ²,
 De douleurs, de travaux et d'encombres marris,
 Passe viste ³ que l'eau qui traverse Paris.

Ce chant se termine, dans Palingene, par une description peu flattée de la Rome papale, au commencement du XVI^e siècle ; Rivière traduit, adoucissant quelques passages, appuyant sur d'autres, puis il demande à Dieu de l'assister dans la dernière et plus rude partie de sa tâche,

Car ce qui reste à dire est d'un ton plus hautain
 Que ce qu'avons predit, et craint mon brigantin
 De singler delicat en si grande maree...

Rivière a raison d'invoquer le secours divin, car il va se faire auteur original et grossir de moitié les deux dernières parties du poème de Palingene. Il essaie d'abord timidement ses forces, agré-

¹ *Macilent*, mot tout latin ; *macilentus*, maigre.

² *Anatomie* ne veut pas dire ici *dissection d'un corps*, mais *corps disséqué* ; c'est une synecdoche.

³ Scus-entendu aussi.

mentant de quelques traits historiques une fastidieuse énumération de tous les signes du Ciel, — disant, à propos de *Cassiopee*,

Que sa chaire montra (cas étrange) à nos yeux
D'un astre tout nouveau flamboyant dans les cieux,
Dans les cieux étoillez, l'an septante et deuxième
Après mille cinq cens, regnant Charles neuvième ¹,

et, au sujet du *Cygne* :

Cygne qui sa poitrine argenta d'une étoille
Qui l'an mille six cens parut au Ciel nouvelle
Du sang de Medicis avec Henry-le-Grand
Le mariage heureux à la France montrant...

Mais ce sont là de courtes échappées : Rivière entre décidément en lice pour combattre les « *opinions cerebrines* » de Christofle de Gamon ; il a beau les appeler « *sagettes d'enfans*, » il s'acharne à les discuter et à les réfuter. Du Bartas (*Quatrième jour de la Semaine*)² avait traité de folies les *subtiles raisons du docte Germain* (Copernic) qui assignait à la terre autour du soleil le mouvement déjà senti par Galilée :

Il se treuve entre nous des esprits frenetiques
Qui se perdent tousiours par des sentiers obliques,
Et de monstres forgeurs, ne peuvent point ramer
Sur les paisibles flots d'une commune mer ;
Tels sont, comme je croy, ces escrivains qui pensent
Que ce ne sont les Cieux, ou les Astres qui dansent
A l'entour de la terre, ains que la terre fait
Chaque jour naturel un tour vraiment parfait...

Sans donner pour certain

Le journal mouvement de la terre habitable, ²

¹ Ce phénomène céleste est attesté par S. Goulart (Commentaire sur le quatrième jour de la *Semaine* de Du Bartas) : « Le neuvième jour de novembre 1572, apparut vers la teste de Cassiopee, vers le Pôle, une nouvelle estoille, non jamais veue auparavant, laquelle luisit clairement l'espace de quelques mois, au grand esbahissement de tous les Astronomes. »

² Chr. de Gamon, *Quatrième jour de la Semaine*, pages 107 et 108 de la 2^e édition (Lyon, Claude Morillon, 1609). — *Journal*, adjectif, pour *journalier*, était vieilli dès le XVII^e siècle.

Gamon avait jugé le système de Copernic une hypothèse sérieuse, plus satisfaisante pour la raison que celle de la mobilité des Cieux.

Ce studieux Germain pourra-t-il pas, sans peur
Que l'envieuse dent deschire son honneur,
Forger sur son papier des feintes controuvées,
Puisque ses feintes sont mieux sans feinte aprouvées
Que de ses devanciers, et respondent bien mieux
Aux offices divers des chandelles des Cieux ¹ ?...

Rivière trouve là l'occasion de rompre une lance contre Gamon ; il laisse tomber ces paroles dédaigneuses :

Aucuns l'ont dict ainsi que le ciel repositoit,
Et que nôtre planché triplement se mouvoit ;
Opinion qui est à mon advis si vaine,
Que pas elle ne vaut d'y repondre la peine...

Il y répond pourtant : il est plus noble—dit-il—de se mouvoir que de rester inerte ; donc la première de ces fonctions appartient de droit au Ciel ; il donne aussi des raisons matérielles, familières :

Comment l'harquebusier ou l'archer plus subtil
Si la Terre tournoit, le blanc frapperait-il ?
Et le plum à niveau jetté d'une tour haute,
Au même poinct après reviendrait-il sans faute ?

Le mouvement, conclut-il, est de l'essence même du *celeste azur*,

Luy étant naturel ainsi qu'à la grand'Seine,
Qui roule son tribut dans le salé domaine,
Et porte les bateaux avec elle courans
Dont s'ebahissent fort à Paris les enfans.

Plus loin,—mais il suit et développe ici le texte latin,—il affirme

¹ Gamon parle, plus loin, du Ciel *porte-chandelles* ; Du Bartas emploie constamment ce synonyme malheureux de flambeaux, de lumières ; je prends deux exemples dans la *Sepmaine* (4^e jour) :

Il fit le clair Phœbus, et mille autres *chandelles*...
Du doré firmament les tremblantes *chandelles*...

que les *hauts manoirs* ont leurs habitants comme la terre a les siens, mais bienheureux et sages :

Seroit-ce à un grand Prince un grand trait de prudence,
 Bâti de marbre blanc un palais d'excellence,
 Caves, etables faire, offices, basses-cours,
 Un corps d'hôtel superbe avec ses belles tours,
 A dix etages haut, chacun de ces etages
 Garny de cabinets et chambres à feuillages,
 De jaspe, de porphyre, de carboucles¹ ardans,
 Et de luisante agate, à se mirer dedans,
 De cédres odoreux rondement lambrissées,
 Avec étoiles d'or et roses damassées,
 Pour les laisser en friche, et ne permettre pas
 Qu'auqu'un habite fors les caves et le bas ?

Ces *caves*, ces *étables* sont la Terre, la Mer, qui renferment une foule d'animaux.

Et les pais astrez si beaux vuides seront !
 Ains plustost les cerveaux de ceux qui le croiront.

Le poète, dont l'imagination s'égare dans les espaces, découvre aisément la cause des taches de la Lune, il prétend

Que la Lune est non moins que la boule terreuse
 De tertres et vallons hauts et bas montueuse,
 Selon que depuis peu l'inventif Galilé
 L'avoir veu nous assure en son *Nonce étoillé*².

Palingene était mort avant que Galilée se fût révélé ; Rivière a donc tout le mérite de cet hommage à l'illustre astronome ; il en arrive, d'ailleurs, à ce point de son poème, à voler presque de ses propres ailes. Le nom de Galilée revient, celui de Tycho-Brahé apparaît, avec un juste tribut d'éloges, dans une théorie de la rotondité de la terre, plus scientifique que celle de son immobilité.

¹ Carboucle, carboncle (*carbunculus*), on ne dit plus qu'*escarboucle*.

² Le *Sidereus Nuntius* de Galilée, où il expose ses découvertes astronomiques, parut in-4^o, à Florence, en 1610.

Rivière établit que la terre est ronde — l'Equateur et les Antipodes en font foi — et l'Astronomie le confirme,

Qui nous dit que foulans la terre Persiane,
Nous avons contrepiez ceux de la Taprobane ¹,
Et passans empoupez le détroit Magellan,
Nous marchons souterrains du Tartare Idal-Cham...

Voici une autre raison, et des plus convaincantes : le navigateur, sous de lointaines latitudes, ne voit plus les mêmes astres,

Il est bien assuré qu'il a changé de monde,
Et renversé sous luy nôtre étoillé lambris,
Nous, nos champs, nôtre France et l'Arctique pourpris.

Pourquoi l'éclipse de Lune se verrait-elle à Paris plus tôt qu'au Canada, à Rome plus tard qu'au Japon ? et cet argument décisif :

D'où qu'étant embarquez pour faire navigage,
Après les adieux dits, ceux qui sont au rivage
Perdent premièrement de veüe le vaisseau,
Puis les hommes, le mast, la hune et le drapeau,
Qui flotant sur les eaux enfin se perd de veüe ?
Autre cause n'y a que la tumeur ventrüe
De la terre et de l'eau...

Après cet essor de poésie personnelle, Rivière redevient traducteur, — mais un traducteur très libre et plein de fantaisie ; il s'agit de montrer que toutes les parties de notre globe, même les plus exposées aux intempéries des saisons, sont habitées et habitables : les Arabes, « les nègres colons de la sèche Guinée, » « les lippus ²

¹ La Taprobane est aujourd'hui Sumatra ; cette île passait pour merveilleusement fertile, et produisant l'or en abondance,

Pour qui nous recherchons, outre la Taprobane,
A travers mille mers, une autre Tramontane...

(Du Bartas, 5^e jour de la *Semaine*.)

Sur le Tartare Idal-Cham, consulter les *Voyages de Thevenot*.

² Signe caractéristique de la race nègre,

Un More très lippu, très hideux, très vilain.

La Fontaine (*Le Petit chien qui secoue de l'argent et des pierreries*, Contes, III, 13.)

Molucains ont, pour se garantir des ardeurs du soleil, l'ombre des arbres et le creux des montagnes ; eux-mêmes, les riverains des mers glaciales, peuvent braver le froid et ses rigueurs :

La Nature a garny (sur toutes) ces contrees
De plusieurs animaux aux échines fourrees,
Comme ours, chats, lous-cerviers, bièvres¹, loutres, rennarts,
Martres, hermines, vairs, lièvres et loups pillards,
Chamois, chèvres et cerfs, dont des peaux chevelues
Ils font habits d'hyver, force mantes velues,
Houplandes et manteaux, ont poisles chaleureux,
Etuves à suer, caves et antres creux,
Qui naturellement contre le froid les arment ;

ils utilisent la graisse, le suif des marsouins pour faire des *lamps* et *falots*,

Ils se servent des os (combustible matière)
A faire maint bon feu qui ne leur coûte guere,
Desquels ils font amas, emplissent maint buscher,
Suppléant au defaut du bois qui leur est cher.

Après ces considérations ethnologiques, le poète dit un mot des tremblements de terre, phénomènes ignés qui n'étonnent pas ceux qui ont vu *tourbillonner* le feu du Vésuve et « *surjonner les ondes des bains chaleureux* » (Scévole de Sainte-Marthe, imitant le même passage de Palingene, avait parlé, plus élégamment, des *sources d'eau chaude esquelles on se baigne*) ; puis il prend congé de son Uranie, dont l'appui lui sera encore nécessaire.

Dès le début du dernier chant, Rivière émaille de traits originaux, d'images bretonnes, ses démonstrations scientifiques : veut-il rendre palpable l'idée de l'infini, il représente une chose qui se voit, qui s'entend en plusieurs lieux à la fois :

Vois-tu pas les rayons que le Soleil engendre
A Rennes qu'à Paris en même tems s'épandre ?

¹ La *bièvre* est une espèce de loutre ou de castor. — *Vair* n'est plus qu'un terme de blason, *argent et azur* ; c'était autrefois le nom d'un petit écureuil, mi-parti blanc et gris de lin.

N'entens-tu pas le son qui parmy les airs gronde
De l'horloge Renoise une lieue à la ronde,
Quand elle sonne l'heure, et va de toutes parts
Nos oreilles touchant de ses sensibles dards ?...

Il n'est pas moins familier, dans son désir d'être clair, en montrant que la lumière est incorporelle, qu'elle est indépendante de l'air qui l'entoure :

Outre si un flambeau de nuit tu vois porter
Par un laquay courant, cette clairté sans cesse
D'un lieu se meut à l'autre, et passant de vitesse,
Illustre ¹ icy, or' la, les ombres de la nuit,
L'air toutefois ne bouge, elle au contraire fuit;
Que si l'air le suppost etoit de la lumière
Il s'en iroit avec, courant même carrière...
Tu vois aussi de nuit, regnant le Capricorne,
Vulcain ² emprisonné dans le verre ou la corne,
Et au milieu pendu de la rue à Paris,
Comme en dépit d'Eole et de tous ses esprits,
Il jette une clarté qui les passans eclere,
De sa place immobile et tousiours tout entière,
Ce qui pas n'advieudroit si corporelle étoit
Ains bientôt transportée ou en pièces seroit...

Nous arrivons à la question des eaux *sur-célestes* (suspendues et soutenues au Ciel) qui amène de si rudes invectives sur les lèvres de Rivière, champion de Du Bartas, contre Christophle de Gamon. Se fondant sur un passage de la Bible ³, — *divisit Deus aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum*, — Du Bartas, d'accord avec plusieurs théologiens, avait cru à l'existence d'eaux célestes, — il donnait des raisons très subtiles à l'appui de cette opinion, et concluait ainsi ⁴ :

¹ *Illustrer*, éclairer.

² *Vulcain* veut dire ici *feu*; c'est une figure bien hardie, que Rivière a employée ailleurs; « le paresseux » — dit-il — « a toutes les peines du monde à se lever, il ne se décide que s'il entend le larron escalader son mur,

Ou petter le *Vulcain* de son lit en la paille...

³ *Genèse*, ch. I.

⁴ Du Bartas, *Second jour de la Semaine*.

De moi je ne voi point pourquoi le sens humain
 Ne croit que celui-là, dont la puissante main
 Pour passer à pié sec de Jacob les batailles,
 Jadis une grande mer roidit en deux murailles,
 Ait peu si seurement cindrer tant et tant d'eaux
 Sur les cercles roûans du Ciel porte flambeaux...

Mais Gamon se révolte contre cette hypothèse, il prétend expliquer différemment le texte sacré; « que Bartas le veuille ou non, s'écrie-t-il, la main de Dieu

N'a roûlé nulles eaux sur la pente éthérée,

et voici le système qu'il propose :

Je say que Dieu ce jour estendit l'estendue,
 Pour séparer, puissant, des flots superieurs
 Le gromelant azur des flots inferieurs ;
 Mais, par ces flots d'en haut, cette voix dit ces ondes,
 Qui dedans l'air moyen vont errant vagabondes,
 Ces bleus amas, ces flots pantelants, orangeux,
 A pelotons roûlants par les airs nuageux ¹.

Pauvre Gamon! mal lui en prit de critiquer Du Bartas, — qu'il appelait pourtant un *Phébus Gascon* ² ; le contradicteur qu'il suscita n'était pas, comme lui-même, plein de déférence et de politesse. Si Rivière se contentait encore de le nommer « un écrivain remply d'arrogance » et de lui reprocher de faire « un firmament de beurre ; mais il prodigue de bien autres aménités à cet *Anti-Bartas* :

Ha ! cerveau mal tymbré ! petit ver comme rien !
 Es-tu bien si osé de te dire chretien !
 Hé ! qui es-tu, chetif, petite fange infaite ³,
 Pour blazonner Moyse et le Royal Prophète ?...
 Tu montres le chemin à la posterité

¹ Ch. Gamon, *Semaine*, p. 65 de l'édition de 1609.

² *Semaine* de Gamon, 5^e jour, p. 156.

³ *Infaite*, ancienne forme, pour infect (*infectere*).

D'impugner¹, ô malheur ! la sainte vérité,
Et les divins arrests comme toy contredire,
Pour chacun à son gré leur faire un nez de cire...

Les arguments de Gamon font rire de pitié ; conçoit-on une habitation somptueuse — comme l'est, au plus haut degré le Ciel, — sans eaux vives, sans fontaines !

Quoy, si nôtre grand Roy te recevoit en joye,
Soit à Fontainebleau ou Saint-Germain-en-Laye,
Te monstret ses tresors, puis ses larges pourpris,
Ses beaux compartimens et parterres fleuris,
Ses grans parcs, ses jardins et leurs belles allees
De sciure de marbre ou d'albâtre sablees,
Ses chambres, cabinets, antichambres et lieux
Où luisent l'or, l'agate et l'ophite¹ à qui mieux,
De là ses beaux viviers et ses fontaines rares,
Où les Nymphes jouant font cent mille fanfares
De musique d'oyseaux, d'orgues et de hauts-bois
Qui l'ame des oyans ravissent de leurs voix,
Dirois-tu sagement le Roy n'estre pas sage
L'element crystallin prenant à son usage,
Et ses jardins ornant de musicales eaux ?...

J'ai cité tout au long ce joli passage sur les résidences royales, Fontainebleau, adopté par les Valois pour y passer l'automne, Saint-Germain, mis à la mode par Henri IV ; en écrivant ce qui suit, notre poète avait en vue Paris traversé par la Seine, déjà égayé et rafraîchi par de nombreuses fontaines, aux attributs mythologiques, comme celle de la place des *Innocents* :

Peux-tu bien estimer une ville accomplie
De tout ce qu'estre doit qui ne soit embellie,
D'une grande rivière, et dont aux carrefours,
Les ruisseaux fonteniers, capturez en leurs cours,
Ne facent rejaillir, des femelles tetines,
Dans le marbre creusé les ondes argentines ?

¹ *Ophite*, espèce de marbre de couleurs diversifiées, et parsemé de taches, qu'on appelle autrement *serpentin*, ou *Pierre serpentine*. (*Dictionnaire de Trévoux*).

Puis Rivière célèbre longuement les mérites de l'eau, qui sert à tous les métiers, de l'eau, le premier des éléments ; que ne s'est-il appliqué ces sages paroles de S. Goulart, le commentateur de Du Bartas : « N'entrons plus avant en l'eau, car c'est un abysme, où l'esprit humain se noyera avant que d'en trouver le fond ! » — Voici, au moins, une digression amusante sur les eaux employées en bains ou boissons :

De là jetons nos yeux sur les baings et fontaines
De diverses vertus et de merveilles pleines,
Qui sont en divers lieux, comme de Pougues, Spas,
Et d'une infinité dont parle Du Bartas,
Aucunes pour garir les hypocondriaques,
Asthmatiques, galleux, graveleux ¹, cœliques,
Autres pour nous montrer plusieurs étranges cas,
Qu'icy pour n'ennuyer, je ne deduiray pas...

Un peu de médecine thermale n'eût pas été, à tout prendre, d'un plus mortel ennui que toute cette physique qui précède, — et, puisque je suis sur ce sujet, je rappellerai que Du Bartas, qui a parlé, assez brièvement, des *bains non achetez* de la Gascogne, des Pyrénées, de *Cauderets*, *Aigues-Caudes*, *Baigneres*,

Où le peuple étranger accourt de tous costez ²,

a été suivi, dans cette voie, et bien dépassé, par Gamon ; celui-ci a écrit sur les sources minérales, déjà exploitées de son temps, une page précieuse et que j'abrège à regret :

Je tay du Vivarais les ondes sulfurees,
Du rocheux Perigord les sources desirees,
Les bains chauds de Vichy et les flots exaltez
Des sourcils du Mont-d'Or, de neges argentez ;

¹ *Graveleux* se disait encore, dans ce sens médical, au XVIII^e siècle *Cœliaque* (du grec *κοιλιας*, ventre.)

² *Du Bartas*, 3^e jour de la *Septaine*. Encausse, Barège, sont encore mentionnés ; *Aigues-Caudes* (les Eaux-Chaudes).

L'Auvergne porte Abein, le Quercy Cransac donne,
Languedoc, Baleruc, le Bassigni, Bourbonne,
Bourbonne de qui l'eau, par son chaud vehement,
Les breches de santé repare impunement ¹...

Je reviens à Rivière, qui, après avoir discouru de l'eau, *fin argent, crystal liquide*, que le firmament enserre, décrit les autres jouissances qui charment les immortels, le parfum des fleurs, les extases de la musique :

Qui aime la musique (ordinaire desir,
Presque des Immortels), il entend à plaisir,
En extase ravy, cent et cent basses contres,
Cent tailles, cent dessus, autant de hautes contres,
Qui chantent fredonnans de leur langue à qui mieux ²,
De leurs divines voix, le monarque des Cieux ;
Il oïd rouler les tons, les demi-tons, les feintes,
Octaves, uni-sons ³, tierces, quartes et quintes...
De la harpe en après et de tous instrumens,
De violes et luts, il a le passe-tems...

J'ai omis toute une dissertation, qui intéresserait les archéologues de la musique, sur la *Quinte Gregeoise* ou *Diapente*. Gamon est ensuite pris à partie pour avoir dit que le firmament est une nuée, une vapeur, et pour avoir nié que Platon ait eu l'intuition des formes célestes, — ces formes, il y en a

Autant que d'Orléans la forêt a de feuilles,
L'Olympe de flambeaux, la Beausse de moissons...

Les hommes très saints peuvent seuls avoir commerce avec ces intelligences divines. Rivière a connu un de ces élus, bien supé-

¹ Gamon, *Semaine*, p. 85 : Pougues, Spa, « (des Liegeois le recours), » ne ont pas oubliés, non plus que bien d'autres, dans cette énumération qu'il serait piquant de mettre en regard d'un livre moderne, le *Guide aux Eaux Minérales* du D^r Constantin James, par exemple.

² On lit dans les *Observations de l'Académie sur les Remarques de M. de Vaugelas* (1704, in-4°, p. 247). « Cette façon de parler, à qui mieux mieux, est fort bonne dans le style familier ; à qui mieux, n'est pas supportable. »

³ *Uni-son* (*unus sonus*, unisson.)

rieur au vieillard qui apparut à Claudien, dans son parterre de Vérone, ou même à l'anachorète que Palingene avait rencontré sur la cime du Soracte :

Dessus un aspre mont, n'ayant ne bois ne cheanes,
Nommé Valerien, prés le bourg de Suresnes,
Un hermite ainsi seul, dedans un petit toit,
Clos et fermé de murs, naguères habitoit,
Où quarante moissons après neuf a contees,
Vivant austèrement des choses luy portees,
Qui estoit un peu d'eau et de pain chaque jour,
Qu'on luy administroit par le moyen d'un tour.

Après avoir comparé les merveilles du monde aux merveilles célestes, — celles-ci étant comme le développement et la suprême expression de celles-là, — Rivière invective encore Gamon, qui prétend que les astres sont mobiles, errent dans le Ciel ; Gamon était beaucoup plus fort en cosmographie que son adversaire, il avait eu l'idée, deux siècles à l'avance, de la belle ode de Malfilâtre, *le Soleil fixe au milieu des planètes*, — ce qui ne l'empêche pas de s'entendre dire :

Tu suis la vérité comme les Puritains ¹
De si prés que parfois tu lui roms ses patins...
Mais tu as mieux aimé le Germain imiter
Qui fait croupir les cieux et la terre volter...

Le Germain, c'est Copernic. — Par ce dernier argument, Rivière a terminé son ouvrage ; il se félicite de l'avoir mené à bonne fin, il remercie Dieu, puis, selon le vieil usage, il s'adresse à son livre :

Va cependant, mon livre, et cour en divers lieux
Au hazard de la dent de beaucoup d'envieux,

¹ La secte des *Puritains*, les plus rigides d'entre les Protestants, qui prétendaient suivre la parole divine dans toute sa *pureté*, s'était développée en Ecosse, dès que la religion réformée y avait été introduite.

Fuy tous ces malveillans, leurs langues et langages,
 Recherche les pieux et sçavans personnages...
 Des autres ne te chaille, et te ry des brocars
 Du populaire lourd et de bien faire echars ¹...
 Va donc heureux, mon fils, et vy très longuement,
 Puis, quand mes os seront hôtes d'un monument,
 Toy vengeur (survivant) de la Parque maligne
 Mon nom par maint endroit de la France provigue.

C'est par ce testament poétique — où perce le vif amour de la France, que Goujet lui-même a remarqué — que je prendrai congé de Rivière et de son œuvre. Le meilleur moyen de faire connaître, je n'ose dire de faire goûter celle-ci, n'était-il pas de l'analyser patiemment, surtout dans ses parties originales, relevant les vers heureux, les expressions pittoresques, les allusions bretonnes ? Quant au titre de mon étude, *Du Bartas en Bretagne*, il n'a pas, je pense, besoin de commentaires ; ce n'est pas dans les idées seulement, c'est dans la forme, que Rivière est un disciple enthousiaste de l'auteur de la *Sepmaine*, et il a encore exagéré les défauts de cette *poésie polytechnique* ² ; comme son maître, il a voulu forcer la Muse à pénétrer les secrets de la Nature, à revêtir ce vêtement scientifique qui l'étreint et l'étouffe : pas plus que son maître, il n'a, malgré d'heureuses rencontres, réussi dans cette haute tâche, et n'a gagné le droit de s'écrier avec Lucrèce ³ :

... Obscurâ de re tam lucida pango
 Carmina, musæo contingens cuncta lepore.

¹ Echars, très ancien mot, tombé en désuétude, qui signifie chiche ; — ici, trop économe, trop ménager d'une chose.

² C'est une expression de M. Vinet (*Chrestomathie française*).

³ Lucrèce, *De Naturâ Rerum*, liber quartus, v. 8-9.

OLIVIER DE GOURCUFF.

APPENDICE.

Cette notice était achevée, lorsque M. Saulnier, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes et président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, a bien voulu me communiquer quelques actes intéressants sur Rivière, qu'il a recueillis au cours d'un dépouillement des archives de l'Etat civil de Rennes.

Il résulte de ces pièces qu'Alexandre *de Rivière* (c'est bien ainsi qu'il s'appelait, quoique les listes imprimées du Parlement portent de la Rivière) a été pourvu de l'office de Conseiller non originaire au Parlement de Bretagne, par lettres de provision du 4 décembre 1585, en remplacement de René Breslay, décédé, mais qu'il n'a été reçu à l'exercice de sa charge que le 5 mars 1588 ; que pendant les troubles qui suivirent la mort de Henri III, il a siégé au Parlement royaliste, son nom figurant aux assemblées générales de 1590, 1591, 1592 ; et qu'il a été du nombre des magistrats qui restèrent fidèles à la fortune de Henri IV (cette fidélité et cet attachement éclatent en plusieurs endroits de son poème, notamment à la fin des livres V et VIII). Vers la fin de 1617, il céda son office à Antoine Barillon, qui fut pourvu à sa place par lettres de provision du 5 janvier 1618, et reçu le 15 mars 1619. Il semble avoir joué, comme magistrat, un rôle très effacé.

Les alliances de Rivière sont bretonnes, et le rattachent tout à fait à la Bretagne. Il se maria deux fois, à Rennes, épousant en premières noces (juillet ou août 1603), demoiselle Thomase de Panard, dame de Forges, et en secondes noces (vers 1607 ou 1608), Elisabeth de Costeblanche, qui lui survécut. Il eut de son premier mariage une fille, Catherine, qui épousa, en Saint-Germain de Rennes, le 27 septembre 1620, messire Jean de la Sauldraye, président aux requêtes du Parlement de Bretagne ; de son deuxième mariage, deux filles, Renée, baptisée le 8 avril 1609, Elisabeth,

baptisée le 17 mai 1610, mariée à Pierre Gouyon, sieur de la Raimbaudière¹. Cette dernière alliance est mentionnée par M. Pol de Courcy. Une sœur de Rivière épousa un sieur Michaël de Rochemaillet ; nous en avons la preuve dans les pièces de vers qui précèdent le *Zodiac poétique*, et dont plusieurs émanent de R. Michaël de Rochemaillet, qui s'intitule fils de la sœur de l'auteur.

Ces considérations de famille se joignent aux raisons littéraires pour faire d'Alexandre de Rivière, en dépit de son origine parisienne, un poète breton.

O. DE G.

¹ Elisabeth mourut dans la paroisse de Noyal-sur-Vilaine, le 5 janvier 1681, et y fut inhumée le 7. (Registres paroissiaux de Noyal-sur-Vilaine.)

LES PRISONS DE NANTES

PENDANT LA RÉVOLUTION *

VI

LE BOUFFAY

Infection de cette prison par les maladies contagieuses. — La peur de la contagion éloigne de son voisinage le tribunal révolutionnaire. — Nombreux décès en frimaire an II. — Noyade du 24 frimaire. — La situation du Bouffay au centre de la ville, empêche le renouvellement de pareilles mesures. — Formation d'une Commission sanitaire pour purifier les prisons. — Rapport du chimiste Boistaux sur l'état du Bouffay. — L'évacuation de cette prison considérée comme absolument nécessaire ne peut s'exécuter par suite de l'incapacité des administrateurs de prendre un parti. — Récit du voyage inutile de ce projet dans les bureaux, donné comme un trait des mœurs administratives du temps. — État de la prison du Bouffay à la fin de juin 1794. — Diminution du nombre des prisonniers à la fin de cette même année.

Peut-être ai-je trop compté sur l'attention du lecteur en suivant l'ordre des temps, ce qui m'a obligé de passer sans cesse, dans une même page, d'une prison à l'autre, pour revenir presque aussitôt à celle dont je venais de parler. Pour la période de la Terreur, je ferai une revue successive de toutes les prisons, mais je ne m'occuperai que d'une seule à la fois ; je commence par le Bouffay, ou plutôt je reviens à cette prison.

Le 19 brumaire an II, 9 novembre 1793, la contagion y était si menaçante que les membres du Tribunal criminel s'occupaient de faire préparer un local à la Halle pour y tenir leurs séances, et, peu après, le président Phelippes écrivait de faire enlever les malades, en veillant toutefois à la garde des détenus, « attendu que le concierge et ses domestiques avaient été forcés de quitter ladite maison ¹. »

Un état des décès du Bouffay, du 1^{er} frimaire an II, à la fin de

* Voir la livraison de juin 1883, pp. 421-435.

¹ Registre du Trib. criminel, 19 brumaire et 9 frimaire an II. (Arch. du greffe.)

brumaire an III (21 novembre 1793-20 novembre 1794), constate que, sur un total de 206, dans le seul mois de frimaire le chiffre des morts fut de 47, et pourtant, on avait, à diverses reprises, transféré les malades dans la maison des Frères ¹.

Bernard-Laquéze fut blâmé d'avoir enveloppé chacun de ces morts dans un susire dont le prix était de trois livres ².

Un ennemi plus cruel que la maladie avait aussi dépeuplé, en frimaire, la maison du Bouffay. J'ai raconté avec trop de détails, dans d'autres publications, pour qu'il soit utile d'y revenir, les scènes horribles de l'enlèvement des prisonniers pour les conduire à la noyade, scènes dans lesquelles Goullin et les membres de la compagnie Marat luttèrent de cruauté ³.

La noyade du Bouffay, du 24 frimaire — 14 décembre 1793, en comprenant un grand nombre de détenus pour crimes ou délits de droit commun, montra que Carrier et ses complices avaient tout autant à cœur de vider les prisons encombrées, selon l'expression même de Chaux ⁴, que d'exercer la vengeance nationale contre les ennemis de la République. La situation du Bouffay au centre d'un quartier populeux devait empêcher le renouvellement de cette atrocité ; mais, de même que, pour la noyade du 24 frimaire, on avait amené au Bouffay, pour les y comprendre, divers détenus de l'Eperonnière, on transféra plus d'une fois du Bouffay à l'Entrepôt les malheureux destinés à subir le sort des détenus de cette prison, « spécialement réservée à ces sortes d'expéditions. » A l'inverse, au moment des grandes noyades, des détenus de l'Entrepôt furent amenés au Bouffay ⁵, et peut-être y avait-il un sentiment d'humanité dans la déclaration envoyée par Bernard-Laquéze, précisément à cette époque, à la

¹ Etat signé de Bernard-Laquéze du 19 frimaire an III.

² District de Nantes, 18 germinal, an II, n° 73.

³ *Notes sur le Bouffay ; Les Noyades de Nantes ; Le Sans-Culotte Goullin.*

⁴ *Bull. du Trib. révol.*, VI, 231.

⁵ Reçu de treize détenus amenés de l'Entrepôt, le 18 nivôse an II, 7 janvier 1794 signé de Bernard-Laquéze. (Arch. du greffe.)

Municipalité, pour lui faire connaître qu'il pouvait loger dans sa prison quatre cents personnes, avec sûreté, à la condition que l'on continuât de lui fournir des factionnaires, le jour et la nuit ¹.

Au commencement de pluviôse, la crainte de voir les maladies des prisonniers se communiquer aux habitants amena la formation d'une commission sanitaire, chargée de prendre les mesures nécessaires pour conjurer le danger. Le membre le plus autorisé de cette commission paraît avoir été le pharmacien Boistaux. Voici, textuellement, les termes de son rapport à la Municipalité du 12 pluviôse an II — 31 janvier 1794 :

« Bouffay : Grand-civil ; j'ai trouvé dans la salle du Grand-civil huit malades, dont quelques-uns étaient très malades, et huit autres dans les deux greniers. »

« Petit-civil : dans le grenier, deux malades. »

« Cachot d'en haut : deux malades. »

« Tour : très malsaine ; j'ai manqué m'y trouver mal ; il y avait trois malades très faibles. »

« Première chambre de la cour : trois malades. »

« Deuxième chambre de la cour : trois malades. »

« Il faut enlever le mânis (expression populaire à Nantes, employée pour désigner les détritns) qui se trouve dans un réduit ; il faut procurer du vinaigre et des ustensiles propres à faire des fumigations ². »

Sur le danger que présentait alors la fréquentation du Bouffay, rien de plus expressif que ce passage d'une délibération du District de Nantes, à propos d'une réclamation de secours qui lui était adressée par la veuve de l'accusateur public Goudet : « La maison d'arrêt du Bouffay étant devenue d'une trop petite localité pour le grand nombre de prisonniers qui y avaient été jetés, on fut obligé de placer des malades dans les corridors ; et le citoyen Goudet qui, par son zèle infatigable, se trouvait sans cesse au

¹ Déclar. du 19 nivôse an II, 8 janvier 1794. (Arch. municip.)

² Pièce originale. (Arch. Municip.)

milieu de ces malheureux, était par là exposé à une mort certaine ¹. »

Le 23 ventôse, 13 mars, le Conseil général de la Commune décide qu'il y a lieu de faire sortir du Bouffay, pour les envoyer dans la maison des Carmélites, ceux des prisonniers qui n'ont pas été condamnés par le tribunal criminel. Malheureusement, Forget, qui s'y connaît, et auquel on a demandé ses appréciations sur la maison des Carmélites, exprime l'opinion que cette maison laisse à désirer sous le rapport de la garde des prisonniers, et la question est renvoyée au District ².

Deux membres de la Commission de salubrité pétitionnent, néanmoins auprès des représentants Garreau et Prieur de la Marne pour que le transfèrement proposé s'affectue ; mais les représentants ne connaissent pas les ressources de la ville, et ils renvoient aux Administrations pour statuer.

Le 1^{er} germinal — 21 mars, le District délibère ; différant d'opinion avec Forget, il est d'avis d'envoyer tous les prisonniers aux Carmélites, « où ils seront aussi bien gardés qu'au Bouffay ; « malgré tous les soins qu'on a pris pour rétablir la salubrité dans la maison d'arrêt du Bouffay, la contagion s'y manifeste encore d'une façon alarmante, et plusieurs de nos concitoyens ont été victimes ; cette épidémie tient à la défectuosité et à la construction vicieuse de cette maison ; malgré toutes les précautions, si on y laissait quelques individus, l'odeur infecte, que l'humidité, la malpropreté et le voisinage des latrines exhalent, pourrait se répandre dans la cité, et y occasionner une épidémie générale. »

Le Département délibère à son tour le 3 germinal — 23 mars, et, « considérant que la maison des Carmélites n'est pas plus salubre que celle du Bouffay ³, » il indique l'Entrepôt des cafés, qui

¹ Délib. du District de Nantes, du 16 fructidor an II. Arrêtés an II, an III, n° 79. (Arch. Dép.)

² Reg. du Cons. génér. de la Commune, n° 77. (Arch. Municip.)

³ Dép. L, n° 115.

avait été purifié avec soin, depuis que les noyades, les fusillades et les maladies l'avaient transformé en une vaste solitude.

Le Département ignorait sans doute que, de cette solitude, on avait fait un atelier de salaisons pour la marine ; le District le lui fait savoir le 6 germinal, en insistant de nouveau pour que l'on utilise la maison des Carmélites. Le 13 germinal, — 2 avril, le Département répond qu'il maintient sa manière de voir. Il se décide néanmoins à envoyer des commissaires visiter l'Entrepôt et l'un d'entre eux est Minée, l'ancien évêque constitutionnel devenu président du Département. Ayant vu de leurs yeux des ouvriers travaillant aux salaisons, ces commissaires expriment le regret que les représentants refusent de s'immiscer dans cette affaire, ce qui leur eût évité la peine de prendre un parti, et ils ramènent leurs collègues à l'idée de placer les prisonniers dans la maison des Carmélites dont ils ont constaté eux-mêmes l'insalubrité. Naturellement, ils rapportent enfin l'arrêt du 3 germinal qui avait désigné l'Entrepôt¹. Ces tergiversations sont un signe de ce temps-là, la question exigeait une solution urgente ; mais comme le mal est la seule chose qui se fasse aisément, on s'arrêtait devant la moindre difficulté pour aboutir à une complète impuissance.

Bernard-Laquèze entre alors en scène ; il écrit que la prison du Bouffay, qui peut contenir actuellement quatre cents prisonniers, serait assez grande pour cinq cents, si l'on annexait une grande salle et cinq chambres qui servaient au Tribunal révolutionnaire, et qui ont cessé de lui être utiles, puisqu'il a un autre local pour tenir ses séances. Par l'établissement de quelques cloisons et la pose de quelques grilles aux fenêtres, « on pourrait diminuer l'entassement et faire cesser la maladie épidémique. Il serait même facile d'établir une infirmerie contenant vingt-cinq lits². Le plan proposé par Bernard-Laquèze resta dans les car-

¹ Dép. L, 16 germinal an II — 5 avril 1794, f° 133.

² Pétition originale du 18 germinal an II — 7 avril 1794. (Arch. dép.)

tons. On considéra sans doute que, s'il était mort 38 prisonniers en germinal, l'épidémie était en décroissance, puisque la mortalité s'était abaissée à 12 en floréal, et à 14 en prairial ¹.

Le représentant Bô, qui semblait avoir à cœur de faire cesser la Terreur, que ses prédécesseurs et le Comité révolutionnaire avaient établie et maintenue dans la ville, et qui accomplissait son œuvre de réparation en rendant à la liberté de nombreux détenus, désira se rendre compte de l'état des prisons. Par arrêté du 8 messidor an II — 26 juin 1794, il chargea plusieurs commissaires de les visiter et de dresser des procès-verbaux de leurs visites. Voici les réflexions que l'inspection du Bouffay leur inspira :

« La grande cour est le seul préau de la prison ; elle est obstruée par une chapelle et par plusieurs loges ou cabanes très irrégulières ;... il faut abattre tous ces bâtiments, afin de donner à la cour l'étendue dont elle est susceptible.... Les greniers donnant sur le quai, et qui dans ce moment sont encombrés de prisonniers, n'ont pas des ouvertures suffisantes ; il faut en pratiquer plusieurs, surtout du côté de la cour. Les chambres qui sont immédiatement au-dessous de ces greniers renferment un grand nombre de prisonniers, à raison de leur étendue, et il en est mort un sous leurs yeux, qui avait plutôt l'air d'être suffoqué que de mourir des suites d'une maladie. » Il n'y a pas de pompe ou puits ; en déplaçant les tribunaux de District et de Police correctionnelle, dont les bâtiments spacieux et bien aérés donnent sur la place du Bouffay, « et en consacrant ce bâtiment, dans son entier, à l'usage auquel il est naturellement destiné, la prison du Bouffay pourrait contenir deux cents prisonniers de plus, et être beaucoup moins encombrée qu'elle ne l'est,... ce qui procurerait l'avantage de supprimer la prison des Saintes-Clares. La prison du Bouffay, d'après une telle disposition, et avec un peu de réparation, pourrait renfermer six ou sept cents

¹ Etat des décès déjà cité.

prisonniers, sans nuire à la salubrité, pourvu toutefois qu'on eût soin d'y maintenir la propreté convenable ¹. »

Il résulte d'un état, postérieur de deux mois au rapport que je viens de citer, et daté du 18 thermidor an II — 5 août 1794, qu'il y avait à ce moment au Bouffay 125 hommes et 105 femmes ; mais une lettre du même mois, envoyée par le concierge, rectifie le chiffre des hommes, qui aurait été exactement de 225, soit donc un total de 330. Un autre état du 1^{er} vendémiaire an III — 23 septembre 1794, constate la présence de 306 hommes et de 124 femmes, et comme le Bouffay continuait de servir de maison d'arrêt pour les prévenus et les condamnés de droit commun, on peut dire que sa population était à peu près revenue à l'état normal.

VII

LES SAINTES-CLAIRES

La prison des Saintes-Claires proclamée dans un rapport comme la plus salubre de la ville. — Tentatives pour y établir une infirmerie. — Refus par le Département de fournir des secours et des remèdes aux suspects atteints de maladie. — Redoublement de la contagion. — Evacuation sur d'autres maisons d'un certain nombre de prisonniers. — Détenus envoyés sur des navires. — Faux certificat délivré à Forget à ce sujet. — Difficulté de connaître le nombre exact des détenus. — Rapport du 7 messidor an II constatant l'infection complète du seul puits de la maison. — Diminution du nombre des prisonniers. — Suppression de cette prison. — Quelques renseignements sur le geôlier Forget.

On se rappelle le triste état dans lequel nous avons laissé la prison des Saintes-Claires aux premiers jours d'octobre. Il est fort douteux que la situation s'y fût améliorée, au point de justifier les conclusions optimistes d'un rapport qui porte la date du 14 octobre 1793, 23^e jour du 1^{er} mois ; « La maison des ci-devant Saintes-Claire, immense par son local et son édifice, disaient les auteurs de ce rapport, est encore la plus propre, de toutes celles qu'ils ont vues, à faire une maison de détention,

¹ Extrait du rapport du 8 messidor, 26 juin 1794, dont je donnerai plus loin les parties concernant les autres prisons.

dans laquelle on peut trouver les moyens d'établir les lieux propres aux malades, en suivant les plans commencés par le citoyen Godebert, commissaire de cette maison ¹. »

Des soins furent, en effet, donnés aux détenus, d'abord par Godebert, qui envoya peu après sa démission, et qui fut remplacé par un médecin nommé Raison. Ce dernier, s'étant embarqué, fut remplacé par un autre médecin qui se nommait Larue, et qui mourut peu après, victime probablement de la fréquentation de ses malades. Malheureusement, dans une infirmerie un médecin n'est pas tout et certaines fournitures sont indispensables à la réussite de ses soins. Quelques dépenses ayant été faites aux Saintes-Claire, en bois, viande, chandelle, remèdes, etc., le mémoire en parvint au Département, le 11 brumaire an II, — 1^{er} novembre 1793 ; il fallut payer, mais le Département déclara que c'était pour la dernière fois : « considérant que la République ne doit aucun secours aux gens suspects, et que si jamais elle pouvait en accorder, ce ne pourrait être qu'aux nécessiteux, il ne sera, à l'avenir, fourni de secours, en subsistances et en remèdes, aux gens suspects ; les nécessiteux seuls auront part, et sur un mandat des commissaires de la Municipalité de chaque maison de détention ². » Les vivres, que certains prisonniers recevaient de leurs amis ou parents de la ville, ne coûtaient rien au Département ; leur introduction fut néanmoins interdite ³.

Le 13 frimaire, — 3 décembre, le nombre des malades, la nature du mal dont ils sont atteints, commencent à causer de vives inquiétudes au médecin Godebert, qui a repris son ancien poste, à la place de son confrère Larue. Il demande que l'on transporte à la maison des Ecoles-Chrétiennes ou Frères ignorantins ceux

¹ Rapp. original des commissaires chargés d'étudier la salubrité de certains locaux. (Arch. dép.)

² Dir. du Dép. I, 11 brum. an II. — 1^{er} nov. 1793, f^o 78. (Arch. dép.)

³ 14 brumaire, — 4 novembre. J'ai malheureusement omis d'inscrire la source de ce renseignement, dont je n'ai pris que la date.

des prisonniers qui sont les plus gravement atteints, et qui pourraient propager la contagion ¹. La même mesure avait été prise, on l'a vu, pour les malades du Bouffay. C'était fort heureusement un homme de cœur, nommé Thomas, qui avait été préposé à l'inspection médicale de cette maison des Ecoles-Chrétiennes ². Des travailleurs furent mis en réquisition par la Municipalité pour enlever les ordures qui se trouvaient aux Saintes-Claire, et des injonctions furent adressées aux officiers de santé de faire des fumigations ³. Une liste, portant la date du 24 frimaire, — 14 décembre, constate la sortie de 85 malades des Saintes-Claire; 78 étaient envoyés à la maison des Ignorantins, 5 à la maison de Saint-Charles et 2 au Sanitat ⁴. Si grande était la peur que la contagion inspirait au public, qu'elle fut certainement l'une des causes de l'indifférence, qui autrement serait inexplicable, avec laquelle ce public laissa Carrier appliquer son système de dépopulation.

Aucun document n'autorise à dire que des détenus des Saintes-Claire furent, durant le temps des grandes noyades, en frimaire et en nivôse, extraits de cette maison pour être jetés dans le fleuve, comme l'avaient été des détenus du Bouffay. Ce qui n'est pas douteux néanmoins, c'est que certains envois de ses prisonniers sur les navires inquiétaient Forget qui, craignant d'être incriminé à ce sujet, se fit délivrer par le District, à la veille d'aller à Paris déposer dans l'affaire du Comité révolutionnaire, un certificat, portant que « des états des gîtes et géolages il résultait qu'aucun des détenus des Saintes-Claire n'avait été envoyé à la galiote, à l'époque, et depuis le 15 pluviôse dernier. » Il paraît que les états des gîtes et géolages n'étaient pas fort réguliers, car le registre du Comité révolutionnaire démontre formellement la fausseté de ce certificat ⁵.

¹ Cons. gén. de la Commune, 13 frim.— 3 déc. (Arch. municip.)

² *Eod.*, 21 frimaire, — 11 déc. an II 1793.

³ *Eod.*, 23 frim.—13 déc.

⁴ Arch. municip.

⁵ Reg. des arrêtés du District de Nantes, 7 vendémiaire an III, f° 101. (Arch.

Il serait fort intéressant de connaître le nombre des détenus qui séjournèrent à la prison des Saintes-Clares. Peut-être au moyen de listes présentées par Forget pour obtenir le paiement des géolages, et en les rapprochant du registre d'érou qui existe encore, pourrait-on arriver à fixer des chiffres ; jusqu'à présent, j'ai reculé devant cet énorme travail, moins à cause de sa longueur et de sa difficulté qu'à raison des doutes que m'ont inspirés sur la véracité de ces documents le faux certificat délivré à Forget dont je viens de parler, et aussi, la lettre des administrateurs que j'ai citée au début de cette étude. Il y eut certainement des états sincères dressés à diverses époques, mais je n'ai pu retrouver, ni celui qui fut demandé par le Comité, par une lettre imprimée dans le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*¹, ni celui, beaucoup plus intéressant, qui dut être envoyé à Paris, à la suite d'une circulaire du Comité de salut public de cette ville, demandant des tableaux sur le nombre, la situation, la fortune, etc., des détenus². Je dirai donc seulement que, du relevé des arrestations ordonnées par le Comité révolutionnaire depuis le départ de Nantes de Carrier jusqu'à la fin de l'exercice des pouvoirs de ce Comité (27 pluviôse-10 prairial-15 février-29 mai), il résulte que 378 personnes furent envoyées aux Saintes-Clares. Dans l'un des nombreux écrits destinés à sa défense, Chauv, membre du Comité révolutionnaire, s'est vanté d'avoir ordonné la mise en liberté de détenus des Saintes-Clares ; mais lors même que le fait serait aussi vrai qu'il est douteux, le nombre de ces élargissements ne dépassa pas certainement quelques unités³.

dép.) — *Bull. du Trib. révol.* VI, 294. — On lit sur le registre des procès-verbaux du Comité révolut., à la date du 15 pluviôse an II, — 3 février 1794, f° 105 : « Pouvoirs donnés aux commissaires nommés par la Municipalité, de faire transférer les prisonniers mutins des Saintes-Clares à la galiote hollandaise. »

¹ VI, n° 98, p. 102. Il doit y avoir une faute d'impression dans la date du 26 vendémiaire an II, puisqu'à ce moment les mois n'étaient pas encore nommés.

² La réception de cette circulaire, datée du 22 germinal an II, — 11 avril 1794, est mentionnée dans un procès-verbal du District de Nantes du 1^{er} floréal an II, — 20 avril 1794. Petit Registre du District, f° 78.

³ Chauv au peuple français, p. 22, en note. — *Bull. du Trib. rév.*, VI, 225.

Parmi les détenus des Saintes-Claires se trouvaient quarante enfants qui demandaient le 18 ventôse, — 8 mars, à sortir de prison pour aller servir sur les vaisseaux de la République⁴.

Voici la partie du rapport du 7 messidor an II qui concerne les Saintes-Claires :

« Les commissaires ont remarqué que, dans la cour du petit cloître qui est au centre de tous les bâtiments et qui est peu spacieuse, il y a un puits, seule ressource de cette maison, tant pour la boisson des détenus que pour les usages de la propreté... dans la même cour, à six pieds de distance de ce puits précieux, il y a une fosse de commodités, au-dessus de laquelle on a élevé un bâtiment jusqu'au premier étage, destiné pour les lieux d'aisances ; le tuyau qui conduit à la fosse est crevé en plusieurs endroits. Les commissaires ont été effrayés de voir une énorme fosse de commodités aussi voisine du seul puits de cette maison... Il est donc indispensable, dans le cas où cette maison devrait subsister, de vider cette fosse et de la transporter dans un lieu plus convenable. » Après avoir énuméré une série d'améliorations purement techniques, les commissaires ajoutent : « Malgré toutes les réparations ci-dessus détaillées, qui sont d'une nécessité indispensable, et qui seront très dispendieuses, la maison des Saintes-Claires sera toujours très insalubre. » Au mois d'octobre précédent d'autres commissaires l'avaient signalée, on l'a vu, comme une sorte de maison de santé ! Autres temps, autres yeux.

Aucune mention, dans les procès-verbaux de la série des Domaines, n'indique que les réparations proposées aient été faites, mais le nombre des détenus avait beaucoup diminué ; ils n'étaient plus que 109 d'après l'état général du 18 thermidor an II, — 5 août 1794, et 123 d'après un état particulier du 1^{er} fructidor an II, — 18 août 1794.

ALFRED LALLIÉ.

(La suite prochainement.)

⁴ Proc.-verbal du Comité révol.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

L'AGE DE FER, poésies, par M. Henry Moreau. — 1 vol. in-18, 89 p. — Paris, L. Techener, 52, rue de l'Arbre-Sec.

Nous venons de lire avec un vif intérêt un petit volume de poésies, signé Henry Moreau. On n'a pas besoin de dire que c'est l'œuvre d'un *jeune* ; il faut l'être pour entrer résolument dans la vie par semblable porte, aujourd'hui que toutes les intelligences préfèrent les voies moins âpres et moins élevées. Raison de plus pour honorer ceux qui, dédaignant d'être suivis par la foule qui se complait à patauger dans le ruisseau, sinon dans l'égout, aspirent à atteindre les hauts sommets de l'art, là où jaillit l'Idéal, cette source de tous les grands sentiments.

Le volume de M. Moreau se compose de quatre petits poèmes quelque peu fantaisistes : *Raphaël*, *L'âge de fer*, *Silvio* et *Le Sommeil de Saturne*.

Le poète se plaît parfois à y rassembler des personnages de temps entièrement différents, les uns enfants du paganisme, ceux-ci chrétiens modernes, d'autres, enfin, appartenant à la Renaissance, cette singulière époque, presque aussi païenne que chrétienne. C'est licence permise aux poètes, à condition qu'elle soit pratiquée avec art. Analysons-les succinctement.

Raphaël entre dans la vie. Il est beau, jeune et, par surcroît, il a reçu le génie comme don providentiel. Le plaisir, la science, la gloire, l'attirent tour à tour et il ne trouve la satisfaction des immenses aspirations de son cœur que dans un amour plus élevé que tous les autres, l'amour de Dieu. — Je suis plus embarrassé pour donner une idée de *L'Age de fer*, qui a fourni son nom au volume.

C'est un assemblage de pièces qui ne paraissent pas avoir un

lien bien appréciable entre elles, mais dont quelques-unes, comme *Musette* ou *Marguerite*, sont pleines de fraîcheur, exquises de sentiment, et d'autres, parfois sans titres, sont des odes de noble et grande envergure ; en somme, une plainte douloureuse contre le temps présent. — Silvio, comme Raphaël, mais avec plus de charme, résultat de la mise en scène d'un plus grand nombre de personnages, Silvio demande vainement au plaisir le secret suprême d'un bonheur, qu'il commence à entrevoir aux dernières lignes de l'œuvre. — Enfin, *le Sommeil de Saturne* est un symbole allégorique de notre vieille humanité, arrêtée dans sa marche par un lourd sommeil, au moment où elle s'apprête à enfanter une humanité nouvelle, qu'on attend avec autant d'anxiété au moins que d'espérance.

Telles sont les données philosophiques, mais toujours poétiques, qui ont inspiré M. Moreau. L'homme souffre et gémit de sa misère, de ses illusions toujours renaissantes, incessamment déçues. Comme Job, il se plaint, mais, comme lui aussi, il s'incline, dès qu'il a reconnu la main qui le frappe, et il se relève plein d'espoir en l'adorant.

Félicitons le poète d'être allé s'inspirer à cette source éternelle de la grande souffrance humaine, et d'avoir compris et indiqué le seul médecin qui puisse la calmer. Il l'a dit dans un beau et noble langage ; son vers est plein, bien imagé, naturel et concis. Quelques-uns ne le trouveront peut-être pas dans la forme que nous a léguée le romantisme ; il n'enjambe pas, pour ainsi dire. Ah ! l'enjambement, que, par parenthèse, pratiquait peu Lamartine, n'a-t-il pas fait son temps et n'a-t-il pas plus nui à la poésie qu'il ne l'a réellement enrichie ?

Je reprocherai, mais personnellement, puisque la poésie nouvelle, bonne fille assurément, ne l'interdit pas, je reprocherai à M. Moreau certaines alternances de rimes masculines et féminines, se croisant d'abord, puis se suivant avec une certaine régularité, pour se recroiser ensuite d'une façon différente. Ce chassé-croisé est peu agréable à une oreille musicale. Je blâmerai aussi la cru-

dité voulue de quelques images, à seule fin de leur donner plus de relief; mais, après tout, M. Moreau est de son siècle, et s'il compare ses vers avec ceux de ses confrères, c'est lui qui aura le droit de récriminer contre moi.

Je me résume, en félicitant à nouveau et bien cordialement notre jeune poète de sa première œuvre et des aspirations élevées de son talent. Il se destine, dit-on, à prendre dans la presse royaliste une place qu'avaient noblement occupée avant lui son grand-père et son père. Nous nous réjouissons de cette nouvelle et vaillante recrue. Quant à la poésie, quelque distante qu'elle semble être du prosaïsme du journalisme ordinaire, il ne faut pas que M. Moreau croie avoir perdu son temps avec elle : il en recueillera, au contraire, plus tard, des fruits heureux, puisqu'elle lui aura appris à condenser et à préciser sa pensée, quand il le faudra.

FRANCIS LEFEUVRE.

LES ORIGINES FRANÇAISES, par M. l'abbé du Tressay. — 3 vol. in-18, Nantes, Mondon, libraire, rue Royale.

Le goût des études historiques, l'un des caractères les plus honorables de notre époque, loin de diminuer, semble prendre chaque jour de nouveaux développements, et si M. de Maistre revenait au monde, il ne serait plus tenté de dire que, depuis plusieurs siècles, l'histoire n'est qu'une conspiration contre la vérité. L'Église a trouvé des apologistes savants et éloquents et une critique patiente a fait justice d'une foule de mensonges que les gens éclairés acceptaient jadis et propageaient souvent de très bonne foi.

La cause de la vérité historique sera certainement longtemps plaidée avant d'être gagnée; les préjugés, les passions, le parti pris, donneront toujours aux partisans de l'erreur une force considérable; mais ce n'est pas une raison pour se décourager; en cela, comme en toutes choses, la victoire est le prix de la lutte, et, pour cette lutte pacifique, il faut des ouvriers de plus d'une sorte.

Les uns explorent les archives : allant aux sources, et tenant dans leurs mains les documents originaux, ils sont fondés à dire avec autorité de quelle manière les choses se sont passées. Ces ouvriers sont assurément fort utiles, ils coupent les broussailles, déblaient le terrain et le mesurent dans tous les sens ; ils pâlisent sur les inscriptions, usent leurs yeux sur les parchemins, et, quand ils ont consigné dans une brochure ou dans une revue spéciale les résultats de leur travail, ils reçoivent les félicitations de quelques savants, leurs confrères ; quant au public, s'il s'agit, par exemple, de l'instruction primaire, il n'en demeure pas moins convaincu que le dix-neuvième siècle est le seul où l'on se soit occupé d'enseigner la lecture aux paysans. Hâtons-nous de le dire, ces travailleurs ne sont point à plaindre ; ils trouvent à leur besogne un plaisir extrême, et il en est d'eux comme des héros de la *Morale en action*, dont la vertu trouve toujours sa récompense.

Si la vérité ne peut manquer d'être fort reconnaissante envers ceux qui la tirent de son puits, comme elle est femme, après tout, elle n'est pas fâchée de trouver aussi des gens qui la produisent et la mènent dans le monde. Ces gens-là, ce sont les historiens, et, quand ils joignent au charme du récit la sûreté du jugement, ils arrivent, en captivant le lecteur, à lui faire accepter, presque à son insu, des idées justes sur les hommes et sur les choses.

M. l'abbé du Tressay n'a pas eu d'autre but, en composant sur les *Origines françaises* un livre qu'il vient de publier ; dans cet ouvrage, qui ne comprend pas moins de trois volumes, il a résumé tout ce qu'on sait aujourd'hui sur les deux premières races de la monarchie française. Il a mis largement à contribution l'*Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot, les divers ouvrages d'Augustin Thierry, les travaux de M. Béchard sur le droit municipal, ceux de M. Fauriel, et une foule de monographies qui ne se trouvent que rarement dans les bibliothèques ; inutile de dire qu'il a tenu compte des rectifications que le savant abbé Gorini a apportées à certaines erreurs d'Augustin Thierry et de M. Guizot,

erreurs que ces auteurs ont loyalement reconnues, aussitôt qu'elles leur ont été signalées. Dans le récit, d'un intérêt soutenu, on trouvera, une fois de plus, la justification de la parole de l'historien Gibbon : « Les Évêques ont fait le royaume de France. »

M. l'abbé du Tressay n'est point de ceux qui vantent le passé, uniquement parce qu'il est le passé; il n'ignore pas que dans tous les temps la lutte du bien et du mal a été l'occasion de déplorables excès, mais il n'a pas de peine à démontrer que l'Église n'a jamais cessé d'être la protection des petits et des faibles. Il faudrait avoir à notre disposition une érudition qui nous manque pour discerner le caractère nouveau des appréciations dont l'auteur a parsemé son récit; en réalité, c'est une nouvelle histoire de France jusqu'au dixième siècle que M. l'abbé du Tressay a composée, et elle mérite d'occuper une place d'honneur parmi celles qui ont conquis la faveur du public savant et lettré.

ALFRED LALLIÉ.

ASSOCIATION BRETONNE

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

*Programme des questions proposées pour le Congrès de Quimperlé
qui s'ouvrira le 4 septembre 1883.*

I. — ARCHÉOLOGIE

1. — Existe-t-il des stations de l'époque paléolithique (âge de la pierre éclatée) en Basse-Bretagne? S'il en existe, en donner la description, en déterminer l'importance et le caractère ¹.

2. — Quelles sont les particularités récemment observées dans certains monuments celtiques de la Bretagne, notamment dans

¹ La carte de la Gaule anté-historique, publiée en 1875 par la Commission de la topographie de la Gaule, ne mentionne en Basse-Bretagne qu'une station de ce genre, celle de Roc'h-Toul, près du moulin de Lazec, en Guiclan, canton de Taulé, arrondissement de Morlaix (Finistère).

ceux du pays de Léon ? Quelles inductions en peut-on tirer, au double point de vue de la chronologie et de l'ethnographie ?

3. — Signaler, décrire, classer, les principales fortifications anciennes, soit de terre, soit de pierre, existant en Bretagne. Rechercher leur origine, leur destination, le rôle qu'elles ont pu avoir dans les événements politiques et militaires de notre histoire.

4. — Etudier, caractériser, classer les porches des églises du Léon et de la Cornouaille.

5. — Monographies des églises les plus curieuses existant dans ces deux diocèses.

6. — Signaler et décrire les monuments du département du Finistère qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.

7. — Faire connaître les usages populaires propres à la Bretagne ; en rechercher l'origine.

II. — HISTOIRE

8. — Exposer l'état actuel des études celtiques en France et à l'étranger. Constaté les résultats acquis, indiquer les points obscurs et les lacunes.

9. — Examen des points controversés de la géographie de la péninsule Armorique à l'époque gallo-romaine.

10. — Origines chrétiennes de la Bretagne-Armorique. Formation des évêchés et des diocèses ; fondation des monastères, origines et patronages des paroisses ¹. Légendes des saints ; anciennes liturgies et anciens pèlerinages.

11. — Etude critique, historique et littéraire, sur saint Gildas, premier historien de la race bretonne, sur son livre, sur sa vie et sur son culte dans les deux Bretagnes.

12. — Histoire de la Cornouaille et du Léon, du V^e au X^e siècle.

¹ Une liste, dressée avec soin, des patrons et sous-patrons, anciens et actuels, des églises paroissiales de Bretagne, particulièrement de celles du Finistère, serait entre autres un document fort utile.

— Déterminer l'emplacement du camp dressé par Louis-le-Débonnaire en 818, sur la rivière d'Ellé.

13. — Quelles lumières peut-on tirer des cartulaires de Landevenec, de Quimper et de Quimperlé, pour l'histoire des institutions, des mœurs, de la langue, et pour la topographie de la Bretagne ?

14. — Géographie féodale de la Cornouaille et du Léon.

15. — Des rapports de la Bretagne avec la France aux diverses époques de notre histoire jusqu'en 1522.

16. — Attaques des Anglais contre la Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles.

17. — Examen des traditions, des poésies populaires et des documents relatifs à Marion du Faouët.

III. — PHILOGIE, HISTOIRE LITTÉRAIRE

18. — Esquisser l'histoire littéraire de la Cornouaille et du Léon ; étudier les principaux écrivains de ces deux contrées.

19. — Présenter la bibliographie des livres écrits en breton ou sur la langue bretonne.

NOTA. — En dehors du programme ci-dessus, toute question relative à l'histoire ou à l'archéologie de la Bretagne peut être traitée au Congrès, 1^o avec l'approbation préalable du bureau de la classe d'archéologie ; 2^o sous la réserve portée en l'article 7 des STATUTS DE L'ASSOCIATION BRETONNE, ainsi conçue : *Toute discussion sur la religion ou sur la politique est interdite dans les réunions de l'Association bretonne.*

— Une des journées du Congrès sera consacrée à une excursion archéologique.

— La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* tiendra à Quimperlé, pendant la durée du Congrès, une séance à laquelle pourront prendre part tous les membres de l'Association Bretonne.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le pèlerinage du 17 juin à Sainte-Anne d'Auray. — Le couronnement de N.-D. de Toutes-Aides. — Deux lauréats de la Société d'Encouragement au bien. — M. Jules de la Gournerie. — Linant-Bey. — M. François Beslay. — M. Léon Maupillé.

Ce pèlerinage fera époque dans les annales du célèbre sanctuaire breton. *L'Union catholique*, toujours désireuse de lutter contre le mal qui menace de nous envahir, avait fait un appel aux âmes de bonne volonté. Approuvé par M^r l'Évêque de Vannes, béni par sainte Anne, cet appel a touché les cœurs, soulevé les masses, et au jour fixé, des multitudes croyantes sont venues demander, par notre Patronne, la conservation et la propagation de la foi.

Dès la veille, dix mille pèlerins se pressaient autour du sanctuaire. Les Vendéens étaient arrivés, pleins de piété et d'enthousiasme, le sacré-cœur sur la poitrine, le chapelet en main ; c'est toujours le peuple énergique dont rien n'ébranle les convictions.

Avec la nuit, la procession aux flambeaux s'organise : les chants éclatent, se mêlent, se répondent, se croisent, produisant des contrastes étranges et un ensemble saisissant, d'où se dégage la foi de toutes ces âmes qui se tournent vers Dieu.

Du haut de la Scala-Sancta, l'Évêque de Sainte-Anne, ému, ravi, laissa parler son cœur, et la procession reprit sa marche vers le vieux cloître où une illumination splendide, vrai poème de lumière, redisait les grands de sainte Anne, mêlant aux hermines bretonnes les invocations de ses litanies.

Au pied de la croix, dix mille voix chantaient : *Je suis chrétien !*

Alors commença une nuit qui dut mériter l'admiration du ciel. Dans la basilique restée ouverte, un grand nombre de fidèles priaient et se pressaient aux tribunaux de la pénitence. Ils prièrent jusqu'à l'aurore, où commença à tous les autels la célébration de la sainte messe.

Dans la matinée du 17, les pèlerins arrivaient nombreux, remplissant de leur foule joyeuse les rues et les maisons du village, sans désordre, sans bruits disordants, avec cette gravité, froide en apparence, mais

pleine d'enthousiasme, qui distingue la nation bretonne. Presque dès l'aurore, plusieurs trains spéciaux avaient amené les pèlerins de Rennes. Quelques heures plus tard, les fidèles de Lorient entraient dans la basilique, auprès de la statue miraculeuse, les groupes succédaient aux groupes, les prières aux prières, les cantiques aux cantiques.

A dix heures, procession générale à la Scala-Sancta. M^{sr} l'Evêque de Vannes préside, avec M^{sr} de Quimper, un Breton aussi, qui aime sainte Anne d'un filial amour. Le défilé est beau : au milieu des fidèles, trois cents prêtres venus des divers diocèses ; dans les rangs, une forêt de bannières, variées de dessins et de couleurs, qui forment un ensemble charmant.

Du haut de la tribune où commence le saint Sacrifice, le spectacle est vraiment grandiose. Trente mille pèlerins sont là, recueillis et priant. Alors, comme pour donner une voix aux sentiments de tous, s'élèvent vers sainte Anne les strophes du cantique composé en son honneur par M^{sr} Bécél, et la foule répète avec ardeur le refrain, qui est à la fois une prière et une protestation d'indomptable fidélité.

Après la messe, M^{sr} Sauvé, prélat de la maison du Pape, prend la parole : il expose en termes excellents la nécessité de la foi, sans laquelle la raison s'égaré ; les obstacles qu'elle rencontre ; les moyens de la faire triompher : la prière, les œuvres, l'union.

La bénédiction pontificale, donnée par M^{gr} l'évêque de Vannes, termina cette belle matinée.

Dans l'après-midi, une nouvelle procession se dirigea vers la Scala-Sancta, où M^{sr} Bécél prononça une éloquente allocution ; et en face de la foule immense qui, à chaque prière, répondait par un magnifique *Amen*, une voix forte fit entendre les belles acclamations dont M^{sr} Sauvé est l'auteur.

Le soir, les Vendéens restaient presque seuls. Infatigables dans la manifestation de leur piété, ils firent une procession aux flambeaux et reçurent les sympathiques adieux que l'Evêque de Vannes leur adressa.

Ce fut la fin de ce grand jour. Il ne sera pas oublié. Aux pieds de sainte Anne, nous avons acquis des forces nouvelles. Vienne l'impiété avec ses efforts et sa haine, nous lutterons contre elle par la prière, par les bonnes œuvres, et si elle nous demande l'abandon de nos croyances, nous saurons lui répondre, par le cri de nos pères : PLUTÔT MOURIR !

— *Magnificat anima mea Dominum*. Le cri de reconnaissance échappé à l'humilité de la Vierge Marie est le premier qui s'élance de tous les cœurs au souvenir de la fête splendide célébrée, dimanche (24 juin), aux portes de notre ville ; cri d'amour envers la mère du Sauveur, cri de joie et cri

de légitime orgueil pour les Nantais qui ont fait à Notre-Dame-de-Toutes-Aides une si magnifique couronne de prières, de respect et de gloire.

La piété des Nantais et des habitants de Toutes-Aides avait admirablement préparé cette imposante solennité. Les rues où devait passer le pieux cortège étaient ornées avec un luxe inouï d'arcs de triomphe, de mâts, de banderoles, de feuillage et de fleurs; la rue de Toutes-Aides, en particulier, avec sa longue suite d'arceaux si élégants et si gracieux, formait une véritable voie triomphale. L'église de Notre-Dame-de-Toutes-Aides et l'antique chapelle, rajeunie avec un art exquis, présentaient un spectacle ravissant. Quelle fraîcheur, quelle élégance, dans ces festons de gaze, dans ces guirlandes de fleurs, dans ces ornements de toutes sortes, prodigués mais non entassés, répandus avec un bon goût toujours sûr, une élégance toujours sobre dans sa richesse! C'était bien là le temple dédié à la Vierge immaculée. Ces décorations si bien appropriées répandaient une sorte de parfum virginal, elles plaisaient aux yeux et charmaient l'esprit, tout en portant le cœur à la prière.

Cette harmonie savante des lignes, cette combinaison heureuse des peintures, des fleurs, des vitraux, des pierres elles-mêmes, semblaient chanter un hymne suave à la Vierge, priée sur la terre avec tant de confiance, et couronnée dans le Ciel avec tant de gloire. C'est bien des enfants qui ont arrangé pour leur Mère ce magnifique bouquet, et le sentiment chrétien a merveilleusement secondé chez eux le goût artistique. Les habitants de Toutes-Aides peuvent être fiers de leur œuvre; que de peines, que d'efforts, que de sacrifices représentent ces ornements si variés et si nombreux; ces décorations si magnifiques! Qui devons-nous louer? Tous et chacun, et nous ne nommerons personne; mais les habitants de Toutes-Aides ne nous pardonneraient pas de ne pas nous faire l'interprète de leur reconnaissance envers M. l'abbé Bariller, leur curé; son actif et infatigable vicaire, M. l'abbé Charron, et l'architecte, M. Bougouin, dont l'esprit est si cultivé, le talent si fécond en ressources et le goût si pur. Ce sont eux surtout qui ont préparé, organisé, dirigé ces fêtes splendides et placé dans un si beau cadre la charmante église, un vrai bijou!

Notre-Dame-de-Toutes-Aides n'est pas seulement la protectrice des paroissiens; Nantes l'invoque depuis des siècles, et, dimanche, notre cité a renouvelé avec un éclat incomparable le contrat passé avec la Vierge auxiliaire. Nantes a, pour la très large part, offert à Marie le riche diadème qui couronne maintenant sa statue vénérée; mais qu'est cette couronne de pierres précieuses comparée à celle que formait une population innombrable? Dans les rues qui conduisent à l'église, sur la place, au vaste carrefour formé par le boulevard de Ceinture et la route de Doulon,

dans les prés, les jardins, les maisons, partout on apercevait un océan de têtes humaines dont les flots grossissaient sans cesse, sans confusion, sans désordre. Le respect contenait ces flots d'une foule pieuse, venue de tous les points du diocèse, et cette barrière, si insuffisante dans les réjouissances mondaines, se trouvait ici toute-puissante.

A 9 heures 3/4, la procession se rendit du Pensionnat des Frères à l'église paroissiale; la statue miraculeuse, recouverte d'un manteau d'azur constellé d'étoiles d'or, fut portée processionnellement à l'estrade dressée à l'angle du jardin des Frères. Un très nombreux clergé et dix évêques formaient à la Vierge un cortège imposant. Les vénérables prélats étaient précédés par le Révérendissime Père Dom Eugène, abbé de la Trappe de Notre-Dame-de-Melleray, et s'avançaient dans l'ordre suivant :

Mgr Trégaro, évêque de Séez; — Mgr Bélouino, évêque de Hiéropolis; — Mgr Ducellier, évêque de Bayonne; — Mgr Catteau, évêque de Luçon; — Mgr Laborde, évêque de Blois; — Mgr Germain, évêque de Coutances; — Mgr Séboux, évêque d'Angoulême; — Mgr Hugonin, évêque de Bayeux; — Mgr Bécel, évêque de Vannes; — Mgr Le Coq, évêque de Nantes.

Mgr Richard, archevêque de Larisse, et Mgr d'Outremont, évêque du Mens, n'avaient pu, à leur grand regret, assister aux fêtes du couronnement.

L'estrade, par son élévation, le goût et la richesse de ses décors, était digne de servir d'autel pour le saint sacrifice. Une messe basse y fut célébrée par Mgr l'évêque de Vannes.

Quand du haut de l'estrade on regardait cette foule immense, silencieuse et recueillie, affirmant d'une manière si touchante ses sentiments chrétiens, on se prenait à répéter ces paroles du divin Maître : « Je n'ai jamais vu tant de foi en Israël. »

Avec quelle ardeur l'assistance chantait le *Credo* ! Quelle conviction quel élan, quel enthousiasme !

Après la messe, Mgr Germain, évêque de Coutances, a prononcé un discours vraiment admirable. Sa voix, pleine, sonore, harmonieuse, portait au loin l'éloge de Marie et l'expression de la confiance de son peuple. L'impression de cette parole si forte et si élevée a été profonde.

Après le discours on chanta le cantique du Couronnement, dû à l'inspiration pieuse de M. l'abbé Marbeuf, puis Mgr l'évêque de Nantes bénit solennellement les couronnes de l'Enfant Jésus et de Notre-Dame-de-Toutes-Aides. La foule suivait avec une religieuse anxiété les préparatifs, tous les esprits étaient attentifs, tous les cœurs émus, et quand Sa Grandeur plaça la couronne sur la tête de la Vierge, l'émotion ne connut plus de bornes.

La liturgie ordonne que l'acte du couronnement s'accomplisse au milieu d'un silence profond; ce silence fut observé, en effet, mais bientôt l'enthousiasme du peuple chrétien ne put se contenir, les vivats et les applaudissements éclatèrent de toutes parts. Marie dut entendre la voix de son peuple et payer en bénédictions les cris de joie et les élans d'amour.

L'espace nous manque pour raconter les autres détails de cette imposante cérémonie. Disons seulement que la foule, innombrable le matin, était le soir beaucoup plus pressée et plus étendue. La procession fut de tous points admirable, et par la magnificence du cortège et par la bonne tenue et le recueillement des habitants. Cette manifestation si imposante console de bien des misères; la foi apparaît vivante dans les cœurs et, malgré les efforts de l'impiété, la France reste toujours le royaume de Marie ¹.

— Dans sa dernière séance annuelle, la Société nationale d'Encouragement au bien a décerné des récompenses à deux de nos compatriotes : M. Jeanniard du Dot et M. le comte de Saint-Jean ont obtenu chacun une médaille d'honneur en argent, le premier pour son ouvrage intitulé : *L'âme de la littérature*, et le second pour ses *Légendes bibliques et orientales*.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un de nos éminents compatriotes, M. Jules de la Gournerie, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, membre de l'Institut, décédé le 25 juin, à Paris, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, supportée avec une fermeté toute chrétienne.

Sa dépouille mortelle, rapportée en Bretagne, a été inhumée, le 6 juillet, dans le cimetière de Donges (Loire-Inférieure).

Nous consacrerons bientôt à M. Jules de la Gournerie, frère de notre cher et excellent collaborateur, M. Eugène de la Gournerie, une notice biographique spéciale.

— Nous devons signaler aussi la perte que vient de faire la Science dans la personne d'un Lorientais, Linant-Bey, qui fut l'un des ingénieurs du canal de Suez.

Enfin, nous devons exprimer, avec toute la presse conservatrice, nos sincères regrets pour la mort de M. François Beslay, directeur du *Français*, décédé parmi nous, à Dinan, où il se reposait des suites d'une

¹ *Espérance du peuple*, 25 juin 1883.

maladie ancienne, et où il a été inhumé, en attendant que son corps soit transporté à Paris.

Il n'est personne qui ne rende hommage à son caractère, à son talent d'écrivain, au zèle et au dévouement avec lesquels il a défendu toutes les bonnes causes. C'est pour la presse et pour les honnêtes gens une perte des plus sensibles.

— M. Léon Maupillé est décédé le 22 juin, à Fougères, à l'âge de 73 ans. Cette ville, qui fut son berceau, n'a guère cessé d'être sa résidence habituelle; il y jouissait de la considération respectueuse et de l'estime largement motivée qui s'attachent à juste titre à une vie sans tache, modestement dévouée et utile à ses concitoyens.

La nature d'élite de M. Maupillé, la dignité et la courtoise bienveillance de son caractère, l'affabilité et la distinction de son esprit lui conciliaient de prime abord, par une affectueuse attraction, tous ceux qui ont entretenu avec lui des relations de société. Ses amitiés étaient solides et constantes.

M. Maupillé avait fait ses études de droit à la Faculté de Rennes; mais il n'exerça jamais l'honorable profession d'avocat. Sa science, son application et sa perspicacité en affaires auraient pourtant fait de lui un membre distingué de l'Ordre. Mais ses études ne lui furent pas improductives. Il a été, pendant de longues années, conseiller municipal de Fougères, et dans ses fonctions il a rendu, sans bruit et sans fracas, plus d'un précieux service à sa ville natale. Le mandat que lui avaient confié ses électeurs était en bonnes mains. Il a rempli aussi, avec non moins de capacité consciencieuse, le poste de conseiller général du canton Sud de Fougères jusqu'en 1864.

M. Maupillé, qui ne savait pas ce que c'était que d'aduler le Pouvoir, encourut alors la disgrâce d'un administrateur soupçonneux et coutumier des actes arbitraires: il eut l'audace de ne point fléchir sous l'omnipotence du fameux préfet Féart; et on peut se rappeler que devant ce petit pacha administratif, tant de fiers républicains d'aujourd'hui courbaient humblement l'échine. Or M. Féart disposait, par les moyens que l'on sait, du suffrage universel et le manipulait à sa guise. Il trouva moyen d'expulser du Conseil général l'honorable M. Maupillé. Depuis lors, celui-ci se renferma exclusivement dans sa chère ville de Fougères; il lui consacra son temps, ses études, ses labeurs littéraires, toutes ses facultés.

Dès l'origine pour ainsi dire et jusqu'à ses derniers jours administrateur du Bureau de bienfaisance, M. Maupillé était encore membre actif de toutes les œuvres de charité et de propagande religieuse, principalement dévoué à celle de l'enseignement chrétien, sous toutes les formes.

La ville de Fougères doit à M. Maupillé l'organisation et l'intelligente direction de sa belle bibliothèque publique communale. Il s'honorait du titre de bibliothécaire — gratuit, — et de conservateur. Ses occupations, à ce titre, n'étaient point une sinécure. C'est lui qui a classé, catalogué la bibliothèque et qui en a fait imprimer le catalogue, — œuvre d'érudition bibliographique.

Profondément instruit et sérieusement studieux, M. Maupillé se sentit de bonne heure attiré vers les recherches historiques sur notre belle histoire provinciale, et il les dirigea surtout au point de vue local de la contrée qu'il habitait.

Depuis 1864 il reprit en sous-œuvre sa volumineuse et intéressante *Notice historique et statistique sur la baronnie, la ville et l'arrondissement de Fougères*, qu'il avait publiée dès 1846, en collaboration avec M. Amédée Bertin, alors sous-préfet de Fougères. Cette *Notice*, sous son titre modeste, n'était rien moins qu'un volume compact de plus de 500 pages, comprenant les renseignements les plus étendus, les plus curieux, les plus variés. Non content de ce premier travail, M. Maupillé fit, canton par canton, commune par commune, l'histoire détaillée de ce pays.

Les notices communales que la *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* a imprimées dans ses *Mémoires*, sont — on peut le dire — au point de vue historique et archéologique, de véritables modèles de ce genre de monographie. Si toutes les communes de France en possédaient de semblables, l'histoire réelle, l'histoire complète du pays ne serait plus à faire, elle serait écrite avec une vie, un détail, une vérité qui ressusciteraient devant nous le passé de la patrie.

Malheureusement M. Maupillé n'a pas eu le temps d'achever tout à fait un si remarquable travail. Il lui restait — sinon à composer, du moins à mettre au jour, à publier les notices du canton de Saint-Aubin-du-Cormier et les annales historiques de la ville de Fougères.

Nous espérons que cette partie complémentaire de son œuvre se retrouvera dans ses papiers ; et la *Société Archéologique*, dont il était, depuis sa fondation en 1844, l'un des membres les plus fidèles, les plus laborieux, les plus distingués, ne manquera pas de prendre ses mesures pour en devenir la vulgarisatrice. C'est pour elle, outre une bonne fortune, un devoir de cœur.

En dehors de ses études historiques et des intérêts de sa ville natale, M. Maupillé avait voué sa vie à sa mère. Fils tendre et respectueux, il entourait cette mère adorée, toujours malade, de soins assidus, grâce auxquels cette vénérable dame atteignit un âge fort avancé.

La sollicitude de sa piété filiale avait tellement attaché M. Maupillé à Fougères que même après avoir perdu l'objet constant de sa tendresse,

il éprouvait peine à en sortir, ne fût-ce que pour quelques jours. Par suite de cette retraite volontaire, il a été donné à trop peu de personnes d'apprécier par elles-mêmes la valeur intellectuelle très haute et très éminente de M. Maupillé.

Esprit très lettré, d'une culture exquise, fin, légèrement enclin à la raillerie, sa conversation était piquante, fertile en saillies, pleine d'intérêt. Mais avant tout, M. Maupillé était un homme excellent, sa délicatesse égalait son esprit. Aussi sa perte fait une blessure qui ne sera point fermée dans le cœur de quiconque a pu le connaître intimement et l'apprécier¹.

LOUIS DE KERJEAN.

¹ *Journal de Rennes*, 2 juillet 1883.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEÉENNE

COMPTE RENDU des travaux présentés à la section du génie civil, au Congrès de la Rochelle; par A. Marchegay. In-8°, 20 p. et carte. Lyon, imp. Storck.

CORRESPONDANCE INÉDITE DE J.-M. PELLERIN, DÉPUTÉ DU TIERS-ÉTAT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE GUÉRANDE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX (5 mai 1789-29 mai 1790), par Gustave Bord. — In-8°, grand-raisin, xxii-158 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. — Paris, A. Sauton, libraire, 41, rue du Bac.

Tiré à 150 exemplaires : 130 ex. grand-raisin, prix : 6 fr.; — 10 ex. grand-raisin fort, 9 fr. — 10 ex. grand-raisin vergé, 12 fr.

EXPOSÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES, suivi d'un rapport sur la situation commerciale et industrielle pendant l'année 1882. — In-4°, 142 et 42 p. Nantes. imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

FUNÉRAILLES DE M. DE LA GOURNERIE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, le vendredi 29 juin 1883. Discours de M. J. Bertrand, secrétaire perpétuel. — In-4°, 8 p. Paris, imp. Firmin-Didot.

LE TRÈS CHER FRÈRE EUGÈNE-MARIE, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DES FRÈRES DE SAINT-GABRIEL, par M. G. Simon, vicaire général de Luçon. In-8°, 4 p. Luçon, imp. veuve Bideaux et fils.

LOUVE (LA); par Paul Féval. In-18 jésus, 364 p. Paris, lib. Palmé.

MONUMENT (LE) DE BONCHAMPS DANS L'ÉGLISE DE SAINT-FLORENT-LE-VEIL (tombeau et statue de David d'Angers); photographie par M. V. Girard, rue Boileau, 10, à Nantes. — Epreuve de 25 sur 33 cent., 4 fr.; épreuve d'album, 1 fr.; carte (statue seulement), 0 fr. 50.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR GUSTAVE-BENJAMIN-ALEXANDRE LE PRÉVOST-BOURGEREL, architecte, membre correspondant de l'Institut, architecte du département de la Loire-Inférieure, par L. Prével, membre de la Société des architectes de Nantes. — Gr. in-8°, 12 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

NOUVEAU CANTIQUE EN L'HONNEUR DE SAINTE ANNE (pèlerinage du 17 juin 1883). Paroles de M^{sr} Bécél, évêque de Vannes. Air breton, harmonisé par le Frère Elphège-Marie, organiste de la basilique de Sainte-Anne. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

NUIT (LA) DES MORTS, récit breton, par A. J. — In-8°, 12 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

RESPONSABILITÉ (DE LA) DES PROPRIÉTAIRES DE NAVIRES ET DE L'ABANDON, par M. Louis Lefeuvre, docteur en droit. In-8°, 200 p. Paris, Larose et Forcel, 1883.

SOUVENIR DU 1^{er} OCTOBRE 1872. A M^{me} la vicomtesse Juliette de Courson (vers), par Paul de Courson. In-8°, 3 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

VIE DE LA VÉNÉRABLE CLOTILDE DE FRANCE, REINE DE SARDAIGNE, par M. le C^{te} H. de Grimouard de Saint-Laurent. — In-18, Paris, Oudin... 3 fr.

CHANSONS POPULAIRES

INÉDITES

RELATIVES AUX DEUX DESCENTES DES ANGLAIS
EN BRETAGNE
EN 1758.

DEUXIÈME PARTIE

PRÉAMBULE

Toutes les pièces que nous publions ci-dessous se rapportent à la bataille de Saint-Cast ; pour les bien faire comprendre, il est nécessaire de rappeler ici les principales circonstances de cette affaire. Nous nous bornerons à reproduire le résumé de ce que nous avons dit sur ce sujet au Congrès breton de Châteaubriant, en septembre 1882 :

« Quand l'armée française déboucha, le lundi 11 septembre 1758, vers les dix heures du matin, sur les hauteurs qui dominent l'anse de Saint-Cast, les deux premières divisions, comprenant les deux tiers à peu près de l'armée anglaise, étaient rembarquées ; restait seulement sur la grève la dernière division composée de troupes d'élite, forte d'environ 3.000 hommes.

« L'armée française réunie par le duc d'Aiguillon, commandant général de Bretagne, comptait 7.000 hommes de troupes réglées, sans compter les milices gardes-côtes, qui ne furent pas, le 11, engagées en première ligne.

« Le combat s'étant livré exclusivement (sauf les boulets de la flotte) entre la dernière division anglaise et cette armée française, la supériorité numérique des Français semble au premier abord justifier ce mot d'une relation publiée en Angleterre deux ans après (en 1761), et qui débute ainsi : « Saint-Cast, village de cent habitants, devenu récemment célèbre à cause de la défaite d'un petit corps de troupes anglais par toute une armée française. »

* Voir la livraison de juillet 1883, pp. 5-17.

« En dépit des apparences, c'est là justement l'inverse de la vérité.

« Le duc d'Aiguillon avait divisé ses forces en trois colonnes d'attaque, de 2.000 hommes chacune environ (plus une réserve d'un millier d'hommes), qui, des villages de la Garde, de Saint-Cast et de Lesros, devaient en convergeant descendre sur la grève et charger simultanément les Anglais. — La colonne de gauche (celle de Lesros), ou plutôt seulement son avant-garde composée de 300 hommes, déboucha sur la grève avant tout le reste des troupes. Ces 300 hommes, dont le front était formé par une ligne de volontaires bretons, se trouvèrent seuls exposés au feu de toute la flotte et de la division anglaise. Ces 300 hommes, après quelques instants d'une hésitation assez naturelle, franchirent en courant, à découvert, sous un effroyable orage de balles et de boulets, les 700 mètres qui les séparaient du retranchement dont s'étaient couverts les Anglais, leur lancèrent leur décharge à bout portant, se jetèrent sur eux à la baïonnette au cri de Vive le roi ! les rompirent, les firent plier, et bientôt, aidés du reste de leur colonne, les mirent en pleine déroute. — La colonne française du centre (celle de Saint-Cast) n'entra en action que quand cette déroute était déjà décidée. — La colonne de droite (celle de la Garde), par suite d'un malentendu ou d'une inertie inexplicable, ne parut sur la grève que quand tout était fini.

« Ces circonstances, mal éclaircies jusqu'ici, se dégagent nettement quand on suit pied à pied les incidents de cette journée en s'éclairant des relations des témoins oculaires, notamment de celle (encore inédite) du chevalier Mazin, ingénieur de la place de Saint-Malo, présent à l'action.

« La conclusion, c'est que Saint-Cast, loin d'être — comme les Anglais le disent, comme on serait d'abord tenté de le croire — l'écrasement de 3.000 Anglais par 7.000 Français, fut en réalité, au pied de la lettre, la victoire de 300 Français sur 3.000 Anglais. Victoire d'autant plus glorieuse que ces 3.000 Anglais, les meilleures troupes du corps expéditionnaire, même après être rompus, se battirent fort bien.

« Sur la perte des Anglais dans cette journée, les récits varient beaucoup (de 700 à 7.000 hommes et plus) ; la relation inédite de **Mazin** donne des chiffres précis irrécusables. L'ingénieur déclare avoir compté 1160 cadavres anglais, 732 prisonniers, et vu de ses yeux pendant l'action couler, pour être trop chargées, deux grandes barques portant ensemble de 5 à 600 soldats anglais. Perte totale, environ 2.500 hommes : chiffre très vraisemblable et qui doit être tenu pour définitif. »

A ce résumé nous ajouterons la composition de chacune des trois colonnes de l'armée française. Celle de droite, la plus nombreuse, comprenait 2 bataillons du régiment Royal-des-Vaisseaux, 2 du régiment de Bourbon,

2 du régiment de Brissac, 1 du régiment de Bresse, 1 du régiment de Querci, ensemble 8 bataillons. — Le centre était formé par 6 compagnies de grenadiers, 400 dragons du régiment de Marbœuf à pied, 12 piquets d'infanterie tirés de divers corps. — La colonne de gauche ne comptait que 5 bataillons, 1 de chacun des régiments de Brie, de Boulonnois, de Fontenai-le-Comte, de Marmande, et des Volontaires-Étrangers. — Un autre bataillon des Volontaires-Étrangers et 1 bataillon du régiment de Penthhièvre formaient la réserve. — Nous donnons ces noms, parce qu'on les retrouvera dans nos chansons.

L'avant-garde de gauche, qui par sa charge héroïque enleva la victoire, se composait de trois compagnies de grenadiers, l'une du régiment de Brie, l'autre du régiment de Boulonnois, la troisième du régiment des Volontaires-Étrangers, plus une vingtaine de volontaires bretons, le tout faisant à peine 300 hommes ¹. Ces vingt volontaires « faisoient front de l'attaque, » et c'est eux qui enlevèrent à leur suite, par leur exemple, les trois compagnies de grenadiers ². Voici les noms de ces volontaires :

« M. le marquis de Cucé, lieutenant de la 1^{re} compagnie des mousquetaires du roi, — trois balles : au menton, à l'épaule et à la cuisse, — mort de ses blessures.

M. le comte de Montaigu, officier retiré, chevalier de Saint-Louis, — la jambe cassée, — mort de ses blessures.

M. le comte du Bois de la Motte, officier des vaisseaux du roi.

M. le marquis de Robien, lieutenant de 1^{re} compagnie des grenadiers à cheval du roi.

M. d'Assy, chevalier de Saint-Louis et capitaine d'invalides, qui ayant perdu un bras autrefois, vouloit sacrifier l'autre pour le service du roi, — plusieurs balles dans ses habits.

M. de Narbonne de la Cornillère, garde du corps du roi, — blessé.

M. de la Cornillère, son fils.

¹ « Nous n'étions pas trois cents hommes rassemblés » dit un de ceux qui firent cette charge et qui a laissé une relation des affaires. (Voir *Saint-Cast, recueil de pièces, etc.*, p. 137.)

² Même relation intitulée : *Détail circonstancié de la deuxième descente des Anglais et du combat de Saint-Cast*. Voir *Ibid.*, p. 136.

M. de Caud, garde du corps du roi, — trois blessures.

M. du Bois-au-Voyer, mousquetaire du roi de la 1^{re} compagnie.

M. des Tulays Tranchant, mousquetaire de la 2^e compagnie, — trois blessures.

M. de Kerguézec, gentilhomme breton¹.

M. de la Motte-Montmuran, id.

M. Scott de Martinville, id., — blessé.

M. Péan de Pomphily, id., — blessé au bras gauche et au bas-ventre, — mort de ses blessures.

M. de Launay Danican, id., — blessé.

MM. Grout père et Grout fils, id.

M. Sohier de Vaucouleurs, bourgeois de Saint-Malo et capitaine de corsaire.

M. Beauvais, procureur à Saint-Malo. »

Dans cet héroïque petit peloton, à qui l'on dut la victoire, les deux derniers noms représentent le tiers-état, et ils le représentent bien. Beauvais mourut de ses blessures peu après le combat ; Sohier, pour sa belle conduite, reçut du roi, à la demande unanime des États de Bretagne, des lettres de noblesse.

Notez que sur ces dix-neuf volontaires, quatre furent tués, six gravement blessés, un eut ses habits troués de balles. L'état-major qui dirigeait l'attaque ne fut pas mieux traité. M. de Polignac, colonel du régiment de Brie, dangereusement blessé à l'épaule, mourut peu après l'affaire ; M. de la Tour d'Auvergne, colonel du régiment de Boulonnois, reçut un coup de feu aux reins, un autre à la jambe, et fut longtemps entre la vie et la mort. Nous publions, sous le n^o X ci-dessous, une épître en vers adressée à cet officier pendant sa convalescence et qui célèbre dignement sa valeur.

M. de Redmont, maréchal de camp, chargé de conduire l'avant-garde e gauche, reçut à la main une forte contusion, et M. de la Châtre, qui s'était joint à lui, une contusion à la jambe. Quant à M. d'Aubigny, qui commandait en chef la colonne de gauche, qui par sa promptitude

¹ Les volontaires dont les noms précédent étaient aussi gentilshommes bretons ; seulement ils avaient servi ou servaient encore, et l'on indique leurs grades dans l'armée, ce qu'on ne fait pas pour ceux qui suivent.

et sa décision engagea l'attaque, qui fut toujours en tête de ses hommes et au plus fort du danger, que l'opinion publique acclama avec justice comme le héros de la journée, il ne semble pas, d'après les relations avoir reçu une égratignure.

* * *

La chanson n° VIII, publiée ci-dessous, est consacrée tout entière à l'entrée du duc d'Aiguillon à Saint-Malo, le 12 octobre 1758. Ce jour, la cité malouine donna au vainqueur de Saint-Cast une fête, dont le récit de dom Jamin nous fait connaître quelques détails curieux que nous allons transcrire pour servir de commentaire à notre chanson :

« *Jedy 12 octobre 1758.* — M. le duc d'Aiguillon fit, sur les sept heures du soir, son entrée dans la ville de Saint-Malo. Tout le peuple, sans distinction d'âge et de condition, témoigna une joie qu'on auroit peine à exprimer. Les enfants, qui avoient fait provision de branches de laurier, l'en couvrirent à son entrée à Saint-Malo. Il reçut dans les salles du château les compliments des différents corps. Le prieur de Saint-Benoist, accompagné de deux de ses religieux, lui fit aussi le sien.

« M. le duc soupa au château avec une nombreuse et brillante compagnie. La table fut ornée de cinq compartiments de glaces, qui représentoient différents emblèmes relatifs à la victoire remportée à Saint-Cast le 11 septembre.

« Le premier, au milieu, représentoit les armes de France avec cette devise : *Vivat rex !* Vive le Roi ! Le second, au côté gauche, une vieille souche d'où sortoit une branche de laurier, avec cette devise : *Triumphali stipite surgens*, Il sort d'une souche triomphale. Le troisième aussi à gauche représentoit une couronne faite de deux branches, l'une de laurier, l'autre de chêne, avec cette devise : *Civilis præmium amoris*, Gage de l'amour et de la reconnaissance des citoyens. Le second à droite représentoit un coq sur la crinière d'un léopard, avec cette devise : *Monitio aggressori datur*, Avis à l'agresseur de n'y pas revenir. Le troisième aussi à droite représentoit un olivier avec cette devise : *Non sine ama-*

ritudine colligitur, On ne le cueille point sans beaucoup d'amertume et de travaux.

« Toutes ces devises étoient écrites en noir sur des guirlandes blanches, qui lioient toutes ces représentations dont l'ouvrage étoit en sucre nué ¹ de toutes les couleurs appropriées, ledit ouvrage exécuté par le sieur Courtois. Milord Frédéric Cavendish, fait prisonnier à Saint-Cast, fut du souper.

« *Dimanche 15 octobre.* — M. le duc d'Aiguillon fit assembler la maison de ville et y assista. Le sieur Lécouffe, syndic de la paroisse de Saint-Servan, y reçut de la main de M. le duc une médaille d'or, en récompense de la prudence avec laquelle il s'étoit comporté dans ce faubourg à la première descente des Anglais (en juin 1758). — Le même jour, le *Te Deum* fut chanté dans toutes les églises particulières de la ville, en actions de grâces de la victoire de Saint-Cast. »

Ici, comme dans toutes les pièces que nous publions ci-dessous, on pourrait dire, comme dans toutes les pièces contemporaines de l'affaire de Saint-Cast, il n'y a que louanges pour le duc d'Aiguillon, et louanges allant souvent jusqu'à l'enthousiasme.

L'unanimité, la vivacité de ces éloges surprendra peut-être quelques lecteurs qui croient encore au mot prétendu contemporain, qu'on prête à La Chalotais : « Nos troupes viennent de se couvrir de gloire, » aurait-on dit devant lui. — « Et le petit duc de farine ! » eût riposté l'illustre procureur général, faisant allusion à la prudence avec laquelle le duc d'Aiguillon se serait, pendant toute la bataille, abrité dans un moulin.

Sur la ligne de hauteurs qui domine le théâtre du combat, c'est-à-dire l'anse et la grève de Saint-Cast, au nord et au sud de ce petit bourg, il y a deux moulins à vent qui subsistent encore, le moulin du Chêne et le moulin d'Anne. Le duc d'Aiguillon, chargé d'inspecter et de diriger l'ensemble de l'action, en avait fait ses observatoires ; on va voir si c'étoit pour se soustraire au péril. Un témoin oculaire, un des plus braves et des plus méritants, M. Rioust des Villaudrains, qui avec moins de cent volontaires avait arrêté pendant 36 heures toute l'armée anglaise au pas-

¹ Nuancé.

sage du Guildo (8 et 9 septembre 1758), et qui se retrouvait à Saint-Cast dans la colonne du centre tout près du duc d'Aiguillon, dit ceci dans son *Journal* :

« L'artillerie des frégates anglaises ne nous faisait pas tant de mal que l'on auroit pensé. Les boulets portoient trop haut, ce qui rendoit M. le duc d'Aiguillon très exposé. Courant sans cesse du moulin d'Anne au moulin du Chêne, il pensa être emporté par un boulet près de ce moulin ; plusieurs bombes crevèrent assez près de lui ¹. »

D'Aiguillon fit donc bravement son devoir à Saint-Cast, les louanges qu'on lui donnait ne sont que justice : il n'y a d'ailleurs nulle preuve de l'authenticité du mot prêté à La Chalotais. Il serait même aisé de prouver que, si ce mot émane d'un contemporain, il ne fut dit que huit ou dix ans plus tard par quelque partisan du Parlement, au fort des querelles de ce corps contre d'Aiguillon, et jusqu'ici nous n'en avons pu trouver de trace imprimée que dans des publications sans autorité datant du XIX^e siècle ².

A. DE LA B.

PIÈCES ET CHANSONS

*Répondues dans le public à l'occasion de la seconde descente
des Anglois en Bretagne en 1758.*

I

LA CHANSON DE L'AIGUILLON.

L'on vit partir d'Albion
Une flotte formidable,
Gouvernée par l'Aquilon,
Ce dieu puissant de la fable.
Aye, aye, Jeannette !
Jeannette, aye, aye !

Sur le rivage breton

Arrivent nos janissaires ³ ;
Mais d'un seul coup d'aiguillon
On les voit tomber par terre.
Aye, aye, etc.

Se sentant ainsi piqués,
Pour sauver leurs jarrettières ⁴,
Ils implorent la pitié
De nos soldats téméraires..
Aye, aye, etc.

¹ *Saint-Cast, recueil de pièces, etc.*, p. 122-123.

² Voir dans *Saint-Cast, recueil de pièces* (p. 89-99), le spirituel article de M. Ropartz, intitulé : *La Meunière de Saint-Cast*.

³ Des troupes de la maison du roi d'Angleterre, dont une partie prit part à l'expédition. (Note de D. Jamin.)

⁴ Allusion aux chevaliers de la Jarrettière, dont il y avoit plusieurs à Saint-Cast. (Id.)

Neptune, en ayant reçu
Quantité dans leur disgrâce,
Leur dit : « Qu'avez-vous donc vu
Qui vous fait vider la place ? »
Aye, aye, etc.

« Nous avons vu des Bretons
La vigueur et le courage ;
Brie, Boulonnois, de nos lions ¹
Ont fait un affreux carnage. »
Aye, aye, etc.

Borée, touché de leur sort,
Sauvant la part qui en reste,
Les a conduits dans leur port
Pour annoncer la défaite.
Aye, aye, etc.

Anglois, si vous revenez
Par un transport frénétique,
Tâchez d'être mieux remboursés,
Car icy l'aiguillon pique.
Aye, aye, Jeannette !
Jeannette, aye, aye !

II

LA CHANSON DE LA PELLE.

Sur l'air : *Du haut en bas.*

Près Saint-Briac
Les Anglois viennent de descendre.
Près Saint-Briac
Ils ont tous quitté le tillac,
Résolus de réduire en cendre

Les effets qu'ils ne pourroient prendre
Près Saint-Briac.

Vit-on jamais
Les troupes les plus inhumaines,
Vit-on jamais
Pousser la guerre à cet excès ?
On a vu ravager les plaines ;
Mais, empoisonner les fontaines ²
Vit-on jamais ?

D'Aiguillon vient
Pour arrêter leur brigandage ;
D'Aiguillon vient
Au secours de ses citoyens.
Les soldats, bouillans de courage,
Ne respirent que le carnage :
D'Aiguillon vient !

Anglois, pourquoi
Cherchez-vous déjà le rivage ?
Anglois, pourquoi
Vous voyez-tout pâles d'effroi ?
D'avance vous craignez l'orage
Qui va punir tous vos ravages :
Voilà pourquoi !

Sur vos talons,
De nos grenadiers la phalange
Sur vos talons
Marche et court avec nos canons.
Je vous vois tomber dans la fange,
Fuir et crier d'un ton étrange :
« Quartier, Bretons ! »

¹ Grenadiers anglais, qui avoient des lions à leurs bonnets. (Id.)

² « Ce fait est supposé, » dit une note de D. Jamin, c'est-à-dire controuvé. C'était un bruit calomnieux, mais rendu, il faut le dire, vraisemblable par l'arrogances et les cruautés des Anglais dans cette seconde descente.

Fiers du succès
De vos armes en Normandie ¹,
Fiers du succès,
Vous insultiez tous les Français.
Vous chantez la palinodie ;
La Bretagne vous humilie
Avec succès !

—
Howe, accourez
Au secours de vos camarades ;
Howe, accourez,
Ou bientôt ils seront noyés.
Faites cesser vos cannonades ²,
Ce sont d'inutiles bravades,
Howe, accourez !

—
La pelle au c...
Le général Bligh nous l'annonce ³,
La pelle au c... !
Son désastre nous est connu,
Et pour sauver sa jarrettière,
Il s'en retourne en Angleterre,
La pelle au c...

—
La pelle au c...
Partez, Anglois, pour l'Angleterre
La pelle au c...
Pour le coup, vous voilà vaincus.
A vous la honte, à nous la gloire

De vous chasser de notre terre,
La pelle au c... !

III

LA CHANSON DU PRINCE EDOUARD

*Qui avoit dit qu'il ne falloit que des
verges, et non du canon, pour fouetter
les troupes de France, et qu'il comptoit
aussi descendre à Hilion et de là se
rendre à Saint-Brieuc, pour faire con-
tribuer cette ville.*

Pour nos troupes plein de mépris,
Plein d'une ardeur extrême,
Un fils à George ⁴avoit promis
De les fouetter lui-même :
« Muni d'un fouet, et sans canon,
La faridondaine, la faridondon,
Papa, je vous les mène ici
Biribi,
A la façon de barbari,
Mon ami ! »

—
Près Saint-Lunaire il descendit ;
Tout plie en apparence.
Il pille, il brûle, puis il dit :
« Allons faire bombance

¹ Voir ci-dessous la chanson n° V.

² L'amiral Howe commandait la flotte anglaise. A la fin du combat, les Anglais étant en pleine déroute, il persistait à tirer à toute volée contre les Français et les Anglais mêlés ensemble sur la grève de Saint-Cast. On lui fit savoir que, s'il continuait, on ne ferait aucun prisonnier et que l'on égorgerait les Anglais restés à terre jusqu'au dernier. Il éteignit aussitôt son feu.

³ Ce général s'était vanté de chasser devant lui les Français en leur donnant simplement de la pelle au c...

⁴ Georges II, roi d'Angleterre de 1727 à 1760. Le prince Edouard n'était pas son fils, mais son petit-fils. Il s'agit ici en effet d'Edouard-Auguste, duc d'York, né en 1739, mort en 1767, frère puiné du roi Georges III et fils, comme lui, de Frédéric-Louis, prince de Galles, qui mourut en 1751, neuf ans avant son père Georges II, dont Georges III fut le successeur immédiat.

Chez dom Hervé ¹, ce gros glouton,
La faridondaine, la faridondon,
Goûter le vin de ce bouffi,

Biribi,

A la façon de barbari,

Mon ami.

« Londres déjà bu sa santé,

Grâces à la Hollande ².

Aussi s'est-il bien mieux porté

Et son vin de Marmande.

Allons voir ce bon compagnon,

La faridondaine, la faridondon,

Car sans doute il est notre ami,

Biribi,

A la façon de barbari,

Mon ami. »

Pour Saint-Brieuc il s'embarquoit,

Déjà plein d'espérance,

Mais d'Aiguillon, qui s'en doutoit,

Près de Saint-Cast s'avance :

« Arrête, prince fanfaron ³,

La faridondaine, la faridondon,

Le prélat n'est pas averti,

Biribi,

A la façon de barbari,

Mon ami.

Tandis que Mignard et Joli ⁴

Pour le festin s'appréhendent,

Souffre que le Français poli

Vienne annoncer la fête

Par un concert de sa façon,

La faridondaine, la faridondon,

Que Brignon ⁵ puisse entendre aussi,

Biribi,

A la façon de barbari,

Mon ami.

Qu'en Bretagne on aime ce bruit !

C'est ainsi que l'on chante,

Prince, il semble qu'il t'étourdit ;

L'Anglois s'en épouvante.

Dans la mer il fait le plongeon,

La faridondaine, la faridondon,

Tes soldats font-ils cane aussi ⁶,

Biribi,

A la façon de barbari,

Mon ami ?

¹ Il s'agit ici de messire Hervé-Nicolas Thépault du Brignon, qui fut évêque de Saint-Brieuc de 1744 à 1766.

² Les Anglois lui avoient pris une barque de vin sous pavillon hollandais. (Note de D. Jamin.) — Le vin de Marmande mentionné au 4^e vers de ce couplet.

³ Le prince Edouard fut arrêté dans sa course avant même d'arriver à Saint-Cast. Au Guildo, les volontaires bretons qui défendaient contre l'armée anglaise le passage de l'Arguenon, ayant envoyé, le 8 septembre 1758, une balle dans une fenêtre du couvent des Carmes où le prince s'était placé pour suivre le combat, le général Bligh s'empressa de renvoyer celui-ci sur la flotte anglaise, alors mouillée entre l'abbaye de Saint-Jacut et l'anse de Saint-Cast.

⁴ Fameux cuisiniers. (Note de D. Jamin.)

⁵ L'évêque de Saint-Brieuc.

⁶ Les Anglois, à la bataille d'Ettingen (27 mai 1743), appeloient nos soldats, et surtout les gardes-françaises, les *canards du Mein* ; on peut les appeler à leur tour les *canards de Saint-Cast*. (Note de D. Jamin.)

IV

LA CHANSON DES ENFANTS ¹.

Te Deum laudamus,
Seul maître des victoires.
Par nos vœux, *oremus !*
L'Anglois a grands déboires.
Confondez-le (*bis*)
Confondez-le, e, e, e, (*bis*)
Confondez-le !

Sans raison, sans sujet,
Il a pris nos navires.
Arrêtez son projet,
Confondez-le comme cire.
Confondez-le (*bis*) etc.

En lui ôtant Mahon ²,
Vous avez fait connoître
A l'Anglois fanfaron
Des mers qu'il n'est pas maître.
Confondez-le (*bis*) etc.

Ils vienn't à Saint-Malo,
Tout bouffis d'arrogance,
Dans de jolis bateaux;
Mais malgré leur puissance,
Confondez-les (*bis*) etc.

Le Royal des Vaisseaux ³
A fait voir sa vaillance,

En bravant le tombeau
Pour l'honneur de la France.
Confondez-les, (*bis*) etc.

Bourbon, Brissac aussi,
Penthièvre, Bress', Marmande,
Volontair's et Quercy
Sur l'ennemi s'avancent.
Confondez-le (*bis*) etc.

Nos braves Boulonnois
Donnent d'un grand courage
Sur ces damnés Anglois,
Et dedans ce carnage
Confondez-les (*bis*) etc.

Les dragons de Marboeuf
Ont signalé leur zèle,
Réduisant au cercueil
Nombre de ces rebelles.
Confondez-les (*bis*) etc.

Et les messieurs de Brie,
Dedans cette bataille,
S'sont signalés aussi
En chassant ces canailles.
Confondez-les (*bis*) etc.

L'Anglois déconforté,
Dedans cette défaite,

¹ Cette chanson fut chantée par les enfants de l'âge le plus tendre. (Note de D. Jamin.)

² On Port-Mahon, chef-lieu de l'île de Minorque, dans les îles Baléares. La prise de cette île et de cette place, enlevées aux Anglais par le duc de Richelieu en mai-juin 1756, après un siège mémorable, fut célébrée en France comme un grand triomphe.

³ Un des régiments français dont les troupes figuraient à Saint-Cast ; les autres sont nommés dans les quatre couplets suivants ; voir ce que nous en avons dit dans le préambule de la deuxième partie de ces *Chansons*.

A tout abandonné
 Sans demander son reste.
 Confondez-le (bis) etc.

—
Sans-Quartier s'est trompé :
 Il a usé ses bottes
 A force de trotter ;
 Il a montré sa bosse ¹.
 Confondez-le (bis) etc.

—
 Auteur de l'univers,
 Exaucez not'supplicque :
 Mettez l'Anglois aux fers
 Et le Prussien ² rustique !
 Confondez-les (bis)
 onfondez-les, és, és, és (bis)
 Confondez-les !

V

LA CHANSON DES NORMANDS ³.

Sur l'air : *Voilà la ressemblance.*

Chez les Normands et les Bretons
 Les Anglois ont fait carillon :

Voilà la ressemblance.
 Les Normands sont de vrais poltrons,
 De vrais Césars sont les Bretons :
 Voilà la différence.

—
 A Cherbourg, tout comme à Saint-Cast,
 Les Anglois ont fait grand dégât :
 Voilà la ressemblance.
 Les pauvr'Normands ils ont battu ;
 Par les Bretons ils sont vaincus :
 Voilà la différence.

—
 Messieurs d'Aiguillon et Raymont
 Défendoient chacun leur canton :
 Voilà la ressemblance.
 L'un, des fiers Anglois est vainqueur,
 L'autre, hélas ! a manqué de cœur ⁴ :
 Voilà la différence.

—
 Ces deux commandants généraux
 Tous deux se présent' à l'assaut :
 Voilà la ressemblance.
 L'un y va courant au galop,
 Et l'autre s'enfuit au grand trot :
 Voilà la différence.

¹ On avoit répandu parmi le peuple que le général anglois étoit bossu et qu'il s'appeloit Sans-Quartier. (Note de D. Jamin.) — D'autres appliquaient ce surnom à l'amiral Howe; voir *Saint-Cast, recueil de pièces officielles et de documents contemporains* (Saint-Brienc, Prud'homme, 1858), p. 260).

² Les Prussiens étoient alors les alliés des Anglois.

³ Nous publions cette chanson pour montrer combien étoit vive encore, à cette époque, l'antipathie — aujourd'hui grâce à Dieu disparue — entre Bretons et Normands. Il y a exagération et injustice dans la façon dont ceux-là triomphent de ceux-ci. Il est vrai que pendant dix jours, du 6 au 16 août 1758, les Anglois ravagèrent et rançonnèrent sans être inquiétés le pays, le port et la ville de Cherbourg qui n'avoit que des défenses très insuffisantes. Il est vrai que le débarquement des Anglois auroit pu au moins être disputé. Mais en tout cela les Normands n'étoient pas coupables : la faute étoit au gouverneur et aux commandants qui n'eurent pas la prévoyance ou l'activité de rassembler une force suffisante assez à temps pour châtier, avant leur débarquement, l'insolence des Anglois.

⁴ M. de Redmont (et non Raymont), maréchal de camp, se présenta sur la côte au moment du débarquement des Anglois avec une force suffisante, non pour empê-

De ces deux héros les beaux faits
 Notre roi n'oubliera jamais :
 Voilà la ressemblance.
 L'un de faveurs il comblera,
 L'autre au loin il exilera :
 Voilà la différence.

VI

LA CHANSON DE LA POLITESSE.

Sur l'air : *V'là qu'est donc bâclé!*

L'Anglois dit : Jarnicoton,
 J'aime mieux la Normandie ;
 On vous y r'çoit sans façon.
 Je hais la cérémonie
 Qu'on fait au pays breton !
 Ah! quel homm' que d'Aiguillon!(bis.)

A peine est-on arrivé,
 Il accourt avec vitesse,
 Il veut être au débotté:
 L'assommante politesse !
 Quoi, toujours sur nos talons!
 Nous prend-il pour des fripons? (bis.)

Excédés de tant de soins,
 Fatigués de sa présence,
 On veut partir sans témoins :
 Bast ! il en a connoissance,
 Et, tout comme au bon vieux temps,
 Il veut reconduir' les gens (bis.)

Il dit au gros d'Aubigny :
 • Montrons que nous savons vivre,
 Faisons les honneurs d'ici,
 Poliment il faut les suivre ;

Prenez Brie et Boulonnois :
 Sont gens polis et courtois. • (bis.)

Suivi d'un pareil renfort,
 Il marche avec assurance ;
 Il oblige nos milords
 D'arrêter, sur ses instances.
 Mais ses compliments brutaux
 Jouent à nous casser les os (bis.)

Comblés de civilités,
 Plusieurs de nos camarades
 Dans la mer se sont jetés,
 Ils ont bu plus que rasade,
 Et nous nous sauvons confus
 D' l'honneur qu'on nous a rendu.

VII

LA CHANSON DE LA PAIX.

Sur l'air : *Du Port-Mahon les braves
 insulaires.*

Aussi fier qu'un gendarme,
 Semant, semant en tous lieux l'alarme,
 L'Anglois faisoit vacarme ;
 D'Aiguillon, qui le sut,
 Y courut, y courut, y courut.

D'Aiguillon y courut ;
 Et d'abord qu'il parut,
 Bligh, sentant sa sottise,
 Dit, quand il fut au fort de la crise :
 • Remettons l'entreprise,
 Il vaut mieux filer doux,
 Sauvons-nous, sauvons-nous, sauvons-
 [nous !

cher, mais pour entraver et retarder cette opération. Il eut le tort de mal juger la situation et de se retirer sans combat. Mais le reproche de manquer de cœur est d'autant plus injuste qu'il était de sa personne à Saint-Cast, qu'il s'y battit bravement à la tête de la colonne de gauche, et fut même blessé à la main.

• Retournons dans notre île,
 Heureux si la retraite est facile !
 Cherchons un sûr asile,
 Eloignons-nous, Anglois,
 Des François, des François, des Fran-
 [çois !]

—
 — « Qu'on les serre de près ;
 Bretons, écrasons-les !
 (Dit le duc ¹ en colère)
 Montrons, montrons aux lords d'Angle-
 [terre
 Comment on fait la guerre ! »
 Ce que d'Aiguillon dit,
 Polignac ² le leur fit, le leur fit.

—
 Conviens de ta folie,
 Anglois, Anglois, quitte la partie !
 Car venger la patrie,
 Pour l'oncle ³ et le neveu,
 C'est un feu, c'est un feu, c'est un feu !

—
 Richelieu dans Mahon,
 A Saint-Cast d'Aiguillon,
 Ont fixé la victoire :
 Cesse de travailler pour leur gloire,
 Et si tu veux m'en croire,
 Connois tes intérêts :
 Fais la paix, fais la paix, fais la paix !

VIII

CHANSON SUR L'ENTRÉE DE M. LE DUC
 D'AIGUILLON A SAINT-MALO
 après la bataille de Saint-Cast.

Sur l'air du *Cap de Bonne-Espérance*.

Ton éclatante victoire
 A mis l'Anglois aux abois,
 Et pour célébrer ta gloire
 Les François n'ont qu'un voix.
 La poésie et l'histoire
 Vont illustrer ta mémoire,
 Et jamais chez le Breton
 On n'oubliera d'Aiguillon.

—
 Les villes, sur le passage
 De leur brave défenseur,
 S'empressent de rendre hommage
 A sa brillante valeur.
 Sans doute la capitale ⁴,
 Par ses fêtes se signale
 Et prouve que le Breton
 Rend justice à d'Aiguillon.

—
 Le Malouin, toujours fidèle
 Au service de son roi,
 Brûloit de montrer son zèle
 Envers Louis, envers toi.
 La ville, quoique petite,
 A-t-elle moins de mérite,
 Et dans aucun lieu breton
 Connoit-on mieux d'Aiguillon ?

¹ Le duc d'Aiguillon.

² Colonel du régiment de Brie ; il était avec le comte de la Tour-d'Auvergne et les volontaires bretons, en tête de la première charge faite sur les Anglais ; il mourut de ses blessures.

³ D'Aiguillon avait pour oncle le duc de Richelieu, le vainqueur de Port-Mahon ; voir note 2 de la chanson IV ci-dessus.

⁴ Rennes.

Mais enfin dans cette ville
 Tu veux bien te faire voir ;
 Notre allégresse pétille,
 Sur nos cœurs vois ton pouvoir :
 Toutrang, tout sexe, tout âge,
 Pousse en chœur sur ton passage
 Ce cri chéri du Breton :
 Vive le duc d'Aiguillon !

Un plus long panégyrique
 Seroit ici superflu.
 Le Malouin t'aime, t'adore ;
 Il l'a dit, le dit encore,
 Et jamais aucun Breton
 N'aimera tant d'Aiguillon !

IX

Nos enfants mêmes, en bandes
 (C'est l'âge de vérité),
 Venant t'offrir des guirlandes
 D'un laurier bien mérité ¹,
 Par amour pour leur patrie,
 Te souhaitent longue vie.
 Nous répétons tous d'un ton :
 Vive le duc d'Aiguillon !

CHANSON NANTAISE ².

Chez Monsieur La Boissière
 Est le bal aujourd'hui.
 De brillante manière
 Son hôtel est garni.
 Chantons *Letamini*.

Ce cri, mieux qu'un long poème
 Ou de longs discours flatteurs,
 Te montre un peuple qui t'aime,
 Dont tu captives les cœurs.
 Ce n'est pas par ta victoire
 Qu'éclate le mieux ta gloire ;
 C'est pour plus d'une raison
 Qu'on aime tant d'Aiguillon.

Pour donner une fête,
 Qui l'entend mieux que lui ?
 Ce qu'il se met en tête
 Est toujours accompli.
 Chantons *Letamini*.

Laissons à la voix publique
 Chanter toutes tes vertus ;

Les beautés de la ville
 S'y disputent le prix :
 Sur ce point difficile
 Chacun reste indécis.
 Chantons *Letamini*.

¹ Voir, dans le Préambule de cette seconde partie des *Chansons*, la relation de D. Jamin sur l'entrée de M. d'Aiguillon à Saint-Malo.

² La fête de M. de la Boissière fut donnée à Nantes ; dans la *Chanson nouvelle*, composée par Robineau, maître savetier, sur les fêtes nantaises en l'honneur de d'Aiguillon, on lit (*Saint-Cast, recueil, etc.*, p. 262) :

Où donna Boissière,
 L'autre jour grand bal,
 Est la joie entière,
 Banquet général.

Sur la fête officielle donnée, le 28 octobre 1758, au duc d'Aiguillon, par la municipalité de Nantes, voir cette chanson de Robineau, et Mellinet, *La Commune et la Milice de Nantes*, t. V, p. 175-179.

On mange en abondance,
 On boit du plus exquis ;
 Les chants suivent la danse.
 Quel maître ! quel logis !
 Chantons *Lëtamini*.

Aucun Breton n'est pris.
 Chantons *Lëtamini*.

—
 Mais — voici la merveille ! —
 Malgré l'air du pays,
 Par le jus de la treille

—
 Buons à pleines tasses
 Au grand duc d'Aiguillon,
 En actions de grâces
 Célébrons son grand nom.
Lëtamini chantons !

X

ÉPIÛRE A M. LE COMTE DE LA TOUR D'AUVERGNE

A l'occasion des dangereuses blessures qu'il reçut au combat de Saint-Cast, à la tête de son régiment.

Oui, tu vivras, cher comte ; oui, la Parque homicide
 En vain de ton sang même a rougi tes lauriers ;
 Au salut de tes jours c'est le ciel qui préside,
 L'ange des combats veille au sort des grands guerriers.
 Que dis-je ? Dieu lui-même — et ton cœur doit m'en croire —
 Divinise en ton sein la foible humanité :
 Les mortels comme toi sont créés pour sa gloire,
 Le reste des humains est né de sa bonté.

Tu vivras ; et mes yeux pourront revoir encore
 Celui dont les bienfaits ont daigné me chercher.
 Ce vengeur des Bretons, qui m'aime, que j'adore,
 A fait couler mes pleurs : il viendra les sécher.
 Je reverrai ce chef, dont l'héroïque audace
 Dans les champs de l'honneur excite nos guerriers.
 Mes mains pourront cueillir les roses du Parnasse
 Sous l'ombrage de ses lauriers.

Dieux ! je le vois encor sur ces rives sanglantes,
 Les yeux étincelants et le glaive à la main,
 Enfoncer des vaincus les cohortes tremblantes,
 Vouloir, parler, agir, fondre — et vaincre soudain !
 Je vois le pâle Anglois frissonnant à ta vue,
 Sanglant, percé de coups, furieux de périr,

Ranimer sa valeur, par la crainte abattue,
Pour chercher dans les flots le trépas qu'il veut fuir.

Mais quel nuage épais, que la foudre sillonne,
S'élève de la terre et couvre l'œil du jour ?
Du sein des flots émus contre lui l'airain tonne,
Il s'ouvre : on aperçoit Polignac et La Tour.
Vous volez sur leurs pas, vous que remplit leur âme,
Vous l'appui de nos lys, bataillons indomptés !
A travers des torrents de salpêtre et de flamme
Vous suivez de vos chefs les pas précipités.
Tel l'effrayant lion aux champs de Numidie
Déchire l'Africain qui cherche à le percer,
Plus le danger est grand, plus grande est sa furie ;
Son courage est si fier qu'il veut tout renverser.
Tel l'ardent Boulonnois, que mon héros anime,
Plonge au sein de l'Anglois son bras ensanglanté,
Le poursuit, l'atteint et l'abyme
Dans l'Océan épouvanté.

Que dis-je ? Eh, que ne peut l'amour de la patrie ?
L'intrépide Breton, plein d'un même transport,
Se mêle à nos soldats, à leur rage il s'allie,
Leur dispute l'honneur d'un trépas qu'il envie,
Et les fers, consacrés aux besoins de la vie,
Se changent dans ses mains en instruments de mort.
Tout s'arme, tout combat. Dieux, quelle barbarie !
O toi, qui du trépas osas braver l'horreur,
Cher comte... soutiens mon génie !
Je vois le plomb mortel... Excuse ma douleur !
La seule humanité dans ce moment s'écrie :
Sauvez ses jours, soldats qui connoissez son cœur ;
Entourez ce héros : il vous chérit en père ;
C'est lui qui dans Raucoux guida votre valeur ;
C'est lui... Peut-être il touche à son heure dernière...
Non, non, de ce malheur nous préservent les cieux !
Son sang a cimenté nos remparts glorieux ;
De son corps déchiré les larges cicatrices
Sont autant de bienfaits qu'il prodigue à l'Etat,
Et la France s'écrie en vantant ses services :
« Il a l'âme d'un chef et le cœur d'un soldat ! »

LA RETRAITE ET SES FONDATEURS *

Louis Eudo de Kerlivio naquit à Hennebont (14 novembre 1621), d'une famille riche, noble, vertueuse, et dont la charité passait en proverbe. Après une éducation chrétienne et très soignée, après de solides études faites en partie à Rennes, en partie à Bordeaux, le jeune homme sortit du collège doué de connaissances sérieuses et des arts d'agrément qui ajoutent le charme au savoir. Il était musicien, avait une belle voix, jouait de tous les instruments et dansait avec beaucoup de grâce. Il avait naturellement un esprit vif, un caractère aimable et des avantages physiques qui faisaient ressortir encore les qualités acquises. Le monde l'accueillit à bras ouverts : il devint l'ornement de toutes ses fêtes, il se complut dans ses plaisirs et dans ses frivolités, et il fila des jours d'or et de soie, sous l'œil heureux et attendri de ses parents.

Ceux-ci ne songeaient plus qu'à couronner une vie si brillante par une alliance magnifique. Leur fils aîné pouvait prétendre aux plus riches partis : mais le jeune Louis avait une âme tendre et peu portée aux calculs de l'orgueil paternel. Ce ne fut pas l'éclat de l'or, mais celui d'une beauté vivante qui séduisit son cœur. Peut-être la rencontra-t-il dans un de ces bals où il aimait à tourbillonner avec la passion de son âge. Il distingua parmi l'essaim des jeunes filles une figure charmante, de jolis yeux, une expression qui lui

* Notre collaborateur nous communique sous ce titre un nouveau et important fragment de son futur ouvrage sur la *Bretagne catholique au XVII^e siècle*.

plut, et il aima comme on aime à vingt ans. La jeune personne était de bonne famille, mais sans fortune. Cela n'empêcha point le riche héritier de lui donner son cœur et de lui demander sa main ; mais ses parents s'opposèrent fortement à un mariage si au-dessous de leurs ambitions. Ils allèrent même jusqu'à lui interdire toute entrevue avec celle qu'il regardait déjà comme sa fiancée. Cette défense lui déchira le cœur ; néanmoins ne voulant pas l'enfreindre en bon fils qu'il était, et, d'autre part, ne sachant pas comment la respecter, s'il restait à Hennebont, il résolut de faire un voyage et en demanda la permission à sa famille, qui la lui accorda volontiers. On espérait que l'éloignement refroidirait sa passion naissante.

Louis partit donc pour Paris, l'âme pleine de tristesse. Mais pendant son absence, la jeune fille qu'il aimait toujours se maria. Ce fut pour lui le coup de grâce, mais aussi le coup de la grâce. Dieu lui ouvrit les yeux sur la vanité de sa vie et l'inconstance des affections humaines. Dégoûtée des choses de la terre, son âme se tourna vers les choses du ciel. Il se retira au couvent des Billettes, avec l'intention de se faire Carme. Après six semaines de retraite, le P. Donatien de Saint-Nicolas, son directeur, lui assura qu'il n'avait point cette vocation et que Dieu l'appelait à l'état ecclésiastique.

Louis n'hésita pas et, sans regarder en arrière, il répondit à la voix du Maître. Il alla donc se présenter au séminaire des Bons-Enfants, où le saint prêtre, connu alors sous l'humble nom de M. Vincent, l'accueillit cordialement. De cet asile inviolable il écrivit à ses parents pour leur communiquer sa résolution nouvelle qui les jeta dans une surprise et un chagrin dont ils eurent peine à revenir. Ils refusèrent de l'approuver, mais ils opposèrent en vain leurs prières et leurs larmes à un projet qu'ils regardaient comme un coup de tête et une vraie folie. Louis était fiancé pour toujours avec la sainte Église : aucune puissance humaine ne pouvait plus le détacher de ses nouvelles amours. Sous la conduite de Saint-Vincent-de-Paul, il entra dans une voie de recueillement, de mortification et de sacrifice qui tendait à la perfection : il y mar-

chait à pas si rapides que son guide lui-même en était étonné. A vingt-quatre ans il contracta l'alliance mystique qui était désormais le rêve de son âme.

Voilà quels furent les commencements providentiels d'une vocation qui devait produire tout ce qu'elle promettait. Le monde revit à Hennebont, sous la figure d'un humble prêtre à l'air méditatif, le beau danseur qu'il avait fêté (1645). Louis de Kerlivio était alors sous le coup d'une grande douleur. Il venait de perdre sa mère, sans avoir eu la consolation de recevoir sa dernière bénédiction. Il menait une vie retirée. Il partageait son temps entre l'étude et l'oraison, disant chaque jour la messe malgré l'usage contraire d'un grand nombre de prêtres à cette époque. Bientôt les œuvres de charité l'attirèrent au dehors, mais, absorbé en Dieu, il restait étranger à toute espèce d'ambition humaine.

Son père, qui rêvait pour lui les honneurs ecclésiastiques dont il le croyait digne par sa science et ses vertus, fut d'abord vivement désappointé d'un genre de vie aussi obscur ; mais, touché peu à peu par tant d'exemples quotidiens de dévotion et de charité, il résolut lui-même de les suivre. Son fils devint son père spirituel : ce fut entre eux une sainte et intime association pour le bien. L'hôtel des Kerlivio fut changé en une maison de secours pour les nécessiteux. Sans parler des aumônes quotidiennes, les pauvres y trouvaient table ouverte deux fois la semaine. On envoyait porter aux malades tout ce dont ils avaient besoin. Les communautés de la ville et en particulier le couvent des PP. Carmes et celui des PP. Capucins avaient part aux pieuses largesses. Enfin, nul ne frappait inutilement à la porte. Elle s'ouvrait à tout venant : il n'y avait qu'à demander pour recevoir.

M. de Kerlivio passa ainsi ses derniers jours dans l'exercice des bonnes œuvres qu'il pratiquait déjà, il est vrai, mais avec moins de zèle et moins de détachement. Il mourut saintement entre les bras de son fils bien-aimé, après une cruelle maladie qui acheva d'épurer son âme. — « Je ne fais point de testament, lui dit-il, au moment de lui donner sa suprême bénédiction et de recevoir la

sienne, parce que je suis assuré que vous donnerez aux pauvres et à l'église tout ce que je vous laisse de biens. »

Le jeune prêtre réalisa cette prédiction à la lettre, et il n'y mit d'autre réserve que celle d'une humilité qui eût voulu cacher à la main gauche les dons de la main droite, suivant la parole des saints livres. Sans préjudice de ses charités ordinaires, il acheva de bâtir et de renter l'hôpital d'Hennebont, il fonda un orphelinat, il entretint plusieurs familles de pauvres honteux, il dota des religieuses et arracha plus d'une fois, par ses aumônes, de malheureuses jeunes filles à la misère et à la débauche. Il aimait à sauver ainsi du même coup le corps et l'âme, et s'il avait la charité du bon Samaritain, il avait encore le zèle du bon Pasteur.

Son seul exemple entraînait les âmes à sa suite. Nous avons vu son père rivaliser de vertu avec lui. L'un de ses frères entra dans l'ordre des Carmes, peut-être sous son inspiration, et l'autre eut le dessein de se faire prêtre : mais Louis de Kerlivio qui était devenu son directeur lui conseilla sagement d'attendre un peu et de consulter Dieu par la prière. En effet, le jeune homme comprit bientôt qu'il s'était trompé sur sa vocation et il se maria. Alors, entièrement dégagé de toute préoccupation du côté de sa famille, Louis de Kerlivio se retira à l'hôpital où il comptait passer humblement le reste de ses jours, au service des pauvres, comme chapelain, nous pourrions ajouter comme infirmier, car il soignait et veillait les malades, pendant des semaines entières, sans se coucher. Vêtu d'une soutane usée et rapiécée, cherchant partout à s'effacer et prenant la dernière place, il avait l'air lui-même d'un pauvre prêtre. Ses parents, nombreux à Hennebont, en avaient honte, mais lui jouissait d'être humilié et confondu parmi la foule où sa distinction naturelle attirait cependant les yeux. Un jour, à une procession générale, il s'offrit pour porter la croix, fonction salariée des prêtres indigents. Il fallut la lui ôter presque de force. Voulait-on lui donner un rang d'honneur dans ces réunions publiques, alors il s'abstenait d'y paraître.

Informé de ses vertus cachées qui se faisaient jour malgré lui

Mr Charles de Rosmadec, en tournée pastorale, voulut le voir. M. de Kerlivio sortit de sa retraite par pure obéissance et rendit visite à l'évêque. Sous son extérieur négligé, celui-ci découvrit une grande âme et, pour lui marquer son estime, il l'emmena parmi sa suite, à la communauté des Ursulines. Ces bonnes religieuses demandèrent au prélat et obtinrent de l'avoir pour confesseur, fonction qu'il remplit pendant deux ans avec son zèle accoutumé. Il partageait à un degré extraordinaire l'amour que ces saintes filles avaient pour Dieu, et leurs flammes augmentaient les siennes. Un jour qu'il assistait une religieuse à son lit de mort, il fut tellement saisi par les pieux transports de cette épouse de Jésus-Christ que son âme, entraînée d'un même élan, faillit briser les liens du corps et s'envoler aussi vers le ciel. Sous le coup de l'émotion, une veine se rompit dans sa poitrine et on crut qu'il allait mourir. Il resta languissant pendant six mois, ne prenant pour toute nourriture qu'un peu de lait d'ânesse.

Ce fut vers ce temps-là qu'il entra en relations avec les PP. Rigoleu et Huby, ces deux saints missionnaires. Étonnés de trouver un pareil trésor enfoui et une pareille lumière cachée sous le boiseau, ils en parlèrent à l'évêque de Vannes, qui résolut d'en profiter et de s'attacher l'humble prêtre : mais ce projet n'aboutit pas. Appelé aux États sur les entrefaites, et député ensuite pour présenter les cahiers au Roi, un peu distrahit par conséquent des affaires de son diocèse, le prélat ne put retenir que quelques jours auprès de lui M. de Kerlivio, qui obtint après son départ la permission de retourner à l'hôpital d'Hennebont. Il y rentra dans l'ombre d'une vie obscure mais pleine d'avenir, comme ces nuits fécondes où tous les germes se développent. Outre le soin des pauvres et des malades, l'enseignement du catéchisme aux enfants et aux ouvriers et le ministère de la confession, pour lequel il avait des grâces particulières, absorbaient une partie de son temps. Nommé bientôt supérieur des Ursulines, il eut encore à cœur cette direction qui profita beaucoup à la communauté, tant au spirituel qu'au temporel.

Il consacrait tous ses loisirs à l'oraison : on le voyait passer des heures entières à genoux et immobile devant l'autel, comme une statue d'ange adorateur. Un jour il fut ravi en extase pendant cinq heures, mais c'est la seule dont le public se soit aperçu dans tout le cours de sa vie. Il veillait et priait le soir jusqu'à une heure fort avancée : il prenait chaque nuit la discipline, il couchait sur une dure paillasse, et à quatre heures du matin il était levé, prêt à recommencer sa tâche.

Un événement indifférent pour lui, pensait-il, la mort de M. Basseline, grand vicaire de Vannes, vint l'arracher à son modeste mais fécond labeur, et le transporter sur un terrain plus vaste et plus ingrat. M^{sr} Charles de Rosmadec, que son air mortifié et sa conversation pleine de sagesse avaient frappé de prime abord, et auquel ils avaient laissé un souvenir ineffaçable, jeta les yeux sur lui pour lui donner la place vacante. Bon gré, mal gré, car il ne céda pas sans résistance, notre saint prêtre dut se soumettre à la volonté de l'évêque et aux ordres de son confesseur, le P. Huby (1657).

Avant de quitter son cher hôpital, il lui choisit un autre aumônier dont il assura l'existence, et acheta un jardin pour les pauvres, attention touchante qui révèle bien sa charité toute paternelle.

Dès son entrée en fonctions le nouveau grand vicaire, tout jeune qu'il fût (il avait environ trente-six ans), montra une prudence qui rappelle ces paroles de l'Esprit-Saint : *L'homme considéré ne perdra aucune occasion de s'éclaircir sur ce qu'il doit faire* (Eccl., ch. XXXII, v. 22). Et en effet, avant de mettre la main à l'œuvre, il étudia les devoirs qu'il aurait à remplir, et voulut connaître à fond l'état du diocèse. Il s'aida pour cela des lumières d'autrui : il consulta son zélé collègue, M. Guillaume Le Galois, qui s'était dévoué tout entier à la réforme du clergé, et le P. Rigoleu, auquel ses nombreuses missions avaient fait acquérir une grande expérience. Mais non content de ces avis très autorisés, Louis de Kervilio désira voir les choses par lui-même. Il visita donc le diocèse dans toute son étendue. Monté à cheval, il allait rapidement de

cure en cure, prenant ici et là d'utiles renseignements, écoutant plus qu'il ne causait, notant ses observations, et s'inspirant partout de la présence de Dieu qui lui était habituelle. Ses allures simples, sa douceur et sa bonne volonté lui gagnaient en même temps les cœurs. Il put ainsi réconcilier avec l'évêque plusieurs recteurs ligés contre lui. Ce furent là ses premiers actes. Il s'occupait aussi d'une entreprise qu'il avait déjà secondée avant d'être vicaire général : la construction d'un séminaire que, grâce à ses dons généreux et d'après le conseil du P. Rigoleu, les PP. Jésuites de Vannes avaient pu commencer.

M^r. Charles de Rosmadec séjournait alors à Paris, pour les affaires de la province. Il y passa deux ans. A son retour, il remarqua, non sans surprise, les heureux changements que M. de Kerlivio avait déjà trouvé moyen de faire à l'évêché. Afin de lui en témoigner sa reconnaissance, la cure de Plumergat étant vacante, il voulut la lui conférer, malgré ses refus trop justifiés, car ce cumul était un véritable abus : du moins notre recteur en titre employa-t-il uniquement son revenu aux besoins de la paroisse qu'il n'administrait pas. L'évêque de Vannes le choisit encore pour confesseur : il le pria d'être son conseil en toutes circonstances et de l'avertir de ses fautes ; enfin il mit en lui sa confiance. Le grand vicaire devint l'ange gardien de l'évêque et on ne les voyait guère l'un sans l'autre. Si par hasard Louis de Kerlivio était absent, M^r. de Rosmadec l'avait même présent à l'esprit : « Si je faisais cela, disait-il naïvement, M. de Kerlivio l'approuverait-il ? » Mais celui-ci, lorsqu'il était là, usait franchement du droit de conseil. Un jour qu'ils étaient ensemble au monastère de la Visitation, Monseigneur ayant fait ouvrir la clôture pour aller voir à l'infirmerie une de ses nièces légèrement malade, le pria de lui tenir compagnie : « Entrer ! Monseigneur, répartit le grand vicaire ; et qu'y avons-nous à faire qui ne se fasse bien au parloir ? » L'humble prélat referma aussitôt la porte et monta au parloir. D'autres fois, le hardi conseiller se servait d'un pieux détour : « Saint-Char les aurait-il fait cela, Monseigneur ? » lui disait-il, mettant

ainsi en quelque sorte dans la bouche du patron de l'évêque le reproche qu'il lui adressait. Le prélat un peu vif menaçait-il de passer outre, M. de Kerlivio le pria respectueusement de vouloir bien le relever de sa charge, et M^{sr} de Rosmadec qui, de son propre aveu, eût donné volontiers un de ses bras pour conserver son cher grand vicaire, reculait toujours devant une pareille extrémité.

Cependant, après l'avoir approuvé en principe, il n'osa pas ouvrir le séminaire que celui-ci avait achevé de bâtir (1661). Il craignait un échec, toujours fâcheux en pareille circonstance. En effet, ce projet si utile et si opportun, croirait-on, soulevait parmi le clergé une opposition universelle. Il y avait eu un synode où elle s'était manifestée avec éclat : tous les recteurs furent unanimes à repousser cette innovation qui choquait leur esprit d'indépendance. En sa présence même, ils ne ménagèrent pas le grand vicaire dont le visage impassible excitait encore leur bile, et critiquèrent amèrement les PP. Jésuites qu'ils jalouaient à cause de leur influence. Le chapitre fit même opposition à l'enregistrement, au parlement, des lettres du roi Louis XIV, qui autorisaient l'entreprise.

Devant un pareil déchaînement et son impuissance à faire le bien, Louis de Kerlivio eut un moment la pensée de quitter la place pour la laisser à un administrateur plus capable, mais afin de mieux connaître la volonté de Dieu, il commença une retraite conjointement avec son directeur. Il occupait alors dans le séminaire projeté une étroite et modeste cellule. C'est là qu'il entendit à trois reprises différentes une voix intérieure qui lui disait : *Faites une maison de retraites !* Avant que les deux saints prêtres se fussent communiqué leur impression, le P. Huby reçut la même inspiration du ciel. Ils résolurent donc de fonder une maison de retraites à la place du séminaire, et M^{sr} de Rosmadec agréa la proposition, heureux de trouver un moyen terme entre l'opposition du clergé et le départ de son grand vicaire.

M. de Kerlivio et le P. Huby dressèrent ensemble le plan des exercices spirituels, et les PP. Jésuites furent chargés de les diriger. Les commencements de la fondation furent assez humbles. Une

dizaine de personnes, clercs et laïques, suivirent seulement les premières retraites, mais, peu à peu, leur nombre s'accrut. L'évêque de Vannes favorisa lui-même le progrès par un mandement où, s'appuyant sur l'autorité des maîtres de la vie spirituelle, en particulier de son saint patron, Charles Borromée, et du bienheureux François de Sales, il recommandait instamment aux recteurs et vicaires du diocèse de donner eux-mêmes l'exemple et d'entraîner les paroissiens à ces pieux exercices qu'il regardait comme un puissant moyen de conversion pour les pécheurs et de persévérance pour les justes (janvier 1664).

V^{te} HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

(La suite prochainement.)

SOUVENIRS DE NANTES

AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION*

C'est spécialement à cette époque que les gros armateurs de Nantes et de Bordeaux, et accessoirement aussi ceux de Saint-Malo représentés par les innombrables tribus des Lefer et des Magon, commencèrent à devenir acquéreurs d'habitations aux colonies : c'est d'elle que date la formation de cette caste commerciale, dite des *Planteurs* de Saint-Domingue¹. Il ne faudrait pas confondre ces planteurs, gens du dehors, avec les *Créoles*, résidant à demeure sur les lieux. Rien n'était plus mélangé que cette population créole, composée des éléments les plus divers. On y rencontrait beaucoup de cadets de noblesse qui trouvaient dans les colonies l'emploi, inutile dans la mère patrie, de facultés souvent remarquables, des aventuriers de toutes sortes et nombre d'artisans, gens de peu de naissance, désignés là comme ailleurs sous le nom de *Petits Blancs*. Le planteur, je l'ai dit, était un négociant du dehors qui faisait exploiter ses habitations d'outre-mer par ses nègres, sous la surveillance d'agents à lui. Il en faisait prendre les produits par ses navires qui les lui amenaient absolument comme

* Voir la livraison de juillet, pp. 18-24.

¹ Fait curieux, ce fut dans toute la fin de cette partie du siècle qu'attirée vraisemblablement par les avantages commerciaux de notre ville, vint s'y fixer une véritable colonie d'étrangers suisses, hollandais et allemands, qui y ont fait souche. Tous appartenaient à la religion protestante.

la carriole du citadin propriétaire d'une maison de campagne lui apporte chaque matin sa provision de choux et de carottes. Cette catégorie de négociants, déjà riche par héritage, avait encore notablement augmenté sa fortune par la culture de la canne et n'avait pas tardé à se transformer en une aristocratie véritable, quoiqu'elle fût largement ouverte. Jaloux de la noblesse, encore bien que la plupart des siens l'eussent acquise au moyen de savonnettes à vilains, jalouée par elle en raison de sa grande fortune (c'est dans l'ordre), elle était devenue, elle aussi, quelque peu haute et exclusive, comme toutes les aristocraties. Les membres qui la composaient ne vivaient guère qu'entre eux, d'une vie large, voire même luxueuse, dont leur position de fortune et la considération dont ils étaient entourés leur faisait comme une sorte de devoir.

Étudions sur le vif nos planteurs de Saint-Domingue dans leurs habitudes quotidiennes, et complétons le tableau par le récit de quelques anecdotes. L'heure de la Bourse vient de sonner. Elle se tient à peu près sur le même emplacement qu'aujourd'hui, mais le beau monument qui l'abrite n'existait pas encore. Commencé en 1792, puis interrompu dans sa construction, il ne fut repris qu'en 1808, par ordre de Napoléon I^{er}, sur les plans de Mathurin Crucy.

De tous les hôtels qui environnent la Bourse, en particulier de ceux de l'Île-Feydeau, on voit converger vers elle, non sans une certaine solennité, ces importants personnages appuyés sur leurs hautes cannes à pomme d'or. Ils y forment un groupe à part, ne se mêlant jamais, que lorsque leurs affaires l'exigent, aux autres négociants, qui ne les abordent qu'avec les marques d'un profond respect. Ce n'est pas, du reste, en négligé, comme aujourd'hui, qu'ils s'y présentent, mais en grande toilette de ville, coiffés, poudrés, en habit de soie de couleur sombre ou tendre suivant la saison, en longue veste (gilet) et culotte également de soie, bas blancs et souliers à larges boucles d'or ou d'argent. Ils portent l'épée au côté, privilège nobiliaire, mais intelligemment accordé par les ordonnances de Louis XIV aux armateurs qui font le commerce d'outre-mer. Ce qu'il faut admirer le plus, c'est la finesse et l'éclat de leur linge.

On avait remarqué que l'eau des sources montagneuses de Saint-Domingue lui donnait une blancheur bien plus grande que celle de nos rivières de France. Quoi de plus simple que de l'y envoyer lessiver, et voire même celui de tout le ménage, quand on a à sa disposition des navires périodiquement en partance ? Jugez de la quantité qu'il en fallait, et si c'était trop pour le loger de toutes ces grosses armoires en acajou massif que possédait alors toute bonne maison ! J'ai connu des familles irrémédiablement ruinées par l'affranchissement de Saint-Domingue, qui possédaient encore plus de cent paires de draps, débris de leur splendeur passée.

Mais la Bourse se ferme, et, un à un, ou par petits groupes, on voit rentrer nos négociants dans leurs fastueux hôtels. C'est suivant leurs goûts et leurs besoins que la plupart d'entre eux ont fait construire ces belles maisons auxquelles sont restés attachés leurs noms, et que notre ville montre avec orgueil aux étrangers, comme spécimen de la belle architecture du siècle dernier. Citons au hasard les maisons Villeteux, Grou, Deurbroucq, Durbec, Chaurand, Bouteiller, et le fameux Temple du Goût, dont l'architecte Beaufront fut mourir jeune en Norwège (?) Mal distribuées peut-être au point de vue du mesquin confortable bourgeois de nos jours, elles possédaient des salons vastes et spacieux, aménagés avant tout pour la grande réception.

Pour donner une idée des fortunes que possédait généralement cette aristocratie dont le pendant ne se trouve guère que parmi les riches marchands anglais, je dirai que j'ai eu entre les mains le registre des recettes des biens ruraux de la famille Geslin, dont la dernière héritière épousa le jeune et brillant officier républicain Bertrand ¹. Eh bien ! même après la perte de ses habitations à Saint-Domingue, elle possédait encore dans nos pays une demi-douzaine de terres, dont une, la Rousselière, de première impor-

¹ M. Bertrand, qui ajouta à son nom celui de sa femme, fut fait baron sous le premier Empire, et pendant sa durée, remplit avec éclat les fonctions de maire de Nantes.

tance, et deux autres, la Couronnerie et l'Oiselinière, si heureusement situées, la première sur les bords de l'Erdre, la seconde sur ceux de la Sèvre.

M. Grou, lui, avait créé la propriété de la Placelière, en Château-Thébaud. Ne pouvant se donner les agréments de la vue dans un terrain absolument plat, il les avait remplacés par un luxe de hautes murailles enclosant un parc d'une quarantaine d'hectares, parc dont la grille en fer ouvré, une des plus remarquables que j'aie vues, donnait accès à son beau château. Mais dans l'intérieur du parc principal, il avait accumulé une demi-douzaine au moins d'autres petits parcs, tant pour les servitudes que pour les divers jardins, et il les avait séparés entre eux par des murailles toutes plus hautes les unes que les autres ! Avec de grandes charmilles à allées droites et une longue pièce d'eau rectangulaire, le tout constituait un échantillon très réussi du style agreste de cette époque.

M. Grou apportait chaque année à la Placelière la somme énorme de cinquante mille livres pour ses frais de villégiature. Un service incessant de courriers fonctionnait quotidiennement entre le château et Nantes, pour la correspondance et les commissions de ses nombreux invités et aussi pour en rapporter les provisions nécessaires à une table somptueusement servie. Quand les cinquante mille livres étaient épuisées, le châtelain reployait bagages et rentrait à la ville reprendre tranquillement sa place à son comptoir.

Ce qui ferait pardonner, s'il était besoin, à la mémoire de M. Grou l'édification de toutes ces hautes et maussades murailles, serait la construction qu'il fit faire, dans le rigoureux hiver de 1788, de la belle maison, sur la Fosse, qui sert aujourd'hui d'Hôtel des Douanes. Ce fut uniquement pour occuper les ouvriers sans ouvrage. Cette noble et généreuse action reçut quelques années plus tard une récompense d'une nature toute particulière. En 1793, nous trouvons inscrit au livre d'érou des prisons de Nantes le nom du *citoyen Grou* et de sa femme, sous la *prévention d'aristocratie*.

Pouvait-on raisonnablement exiger d'eux qu'en si peu de temps, ils se fussent faits *sans-culottes*? Une histoire qui donne la clef de bien des arrestations faites à cette lugubre époque, est celle de la riche cassette contenant les bijoux et diamants de Madame Grou. Les comités révolutionnaires surent bien découvrir la cachette où on l'avait dissimulée; on en inventoria même le contenu. Mais quand il s'agit de la restituer à la nation, au profit de laquelle elle avait été confisquée, il se trouva, par une fatalité inexplicable, qu'on ne put jamais mettre la main dessus! Cela fit bien un peu de bruit dans le moment, mais sans compter le danger qu'il y avait à trop parler, il s'en faisait tant à cette époque, que ce bruit ne tarda pas à se confondre avec tous les autres. Lors du procès des Comités révolutionnaires, il se trouva pourtant encore quelques langues toujours indiscrettes qui eurent l'indélicatesse de revenir sur cette affaire; mais il était décidément trop tard et jamais plus on n'entendit parler de l'infortunée cassette.

Je passe aux La Villeteux. Quand le premier de cette famille revint de Saint-Domingue pour se fixer à Nantes, il en rapporta 1,500 mille livres, dont il fit trois parts égales: la 1^{re} fut employée à faire bâtir sa fameuse maison de l'île Feydeau, pour les assises de laquelle, d'après les traditions nantaises, on employa une forêt entière (*sic*) de pilotis, indispensables sur un sol sablonneux et sans solidité. — La 2^{me} fut consacrée à l'acquisition d'une terre dans le Perche. — Enfin, la 3^{me} fut conservée pour les besoins de sa maison de commerce. Détail qui ne manque pas d'un certain intérêt au point de vue des mœurs commerciales d'alors, pour faire face à quelque éventualité que ce fût et en l'absence de tout établissement de crédit et de dépôt, M. de la Villeteux tenait à avoir toujours devant lui une somme ronde de 300 mille livres en espèces. Il la tenait renfermée dans une pièce de son appartement spécialement affectée à cet usage. — « Monsieur Baudouin, demandait-il de temps en temps à son vieux commis de confiance, quelque peu parent de mon oncle, Monsieur Baudouin, avez-vous toujours bien *complètes* les 300,000 livres qui peuvent nous être nécessaires? »

Ce qui était vraiment amusant, c'était quand les religieuses qui remplissaient exclusivement alors les fonctions de dames de charité se présentaient à lui pour leur quête annuelle. Les accueillant avec la plus gracieuse courtoisie : — « Monsieur Baudouin, disait-il, ouvrez votre caisse, et vous, mes chères sœurs, puisez à même ; tout ce que vos mains pourront contenir d'argent, vous l'emporterez. » Il fallait voir alors l'ardeur avec laquelle elles les plongeaient jusqu'au fond du coffre, stimulées d'abord par l'esprit de charité... puis, inconsciemment peut-être, par ce petit instinct de rapacité particulier aux femmes ! Il fallait admirer l'adresse avec laquelle elle les relevaient doucement en les appuyant l'une et l'autre contre les parois du meuble ! Il fallait entendre leurs petits cris de désespoir, quand un de ces bienheureux écus de trois ou de six livres, de six livres surtout, retombait dans le gouffre, et les joyeux éclats de rire du bon négociant et surtout de son commis ! Ce dernier s'identifiait à ce point avec sa caisse, qu'il accompagnait toujours d'un regard de regret les trop nombreux partants dont il avait eu soin de prendre exactement le compte avant de s'en séparer. — « C'est égal, disait-il avec un reste d'humeur, j'avais fini par m'apercevoir qu'on ne nous envoyait plus que les religieuses ayant les mains les plus larges de la communauté. »

En présence des événements qui survinrent quelques années plus tard, il y a tout lieu de penser que des 500,000 francs non immobilisés par M. de la Villeteux, il n'a dû lui rester... que ceux que les bonnes dames de charité avaient eu soin de placer annuellement là-haut à son actif.

Peut-être ne sera-t-il pas indifférent à quelques-uns de mes lecteurs d'apprendre ce que sont devenus les deux immeubles, et de connaître la différence de valeur qu'un siècle avait apportée entre un bien de ville situé dans un quartier malheureusement tombé en discrédit, et un bon bien rural. Par un singulier hasard, j'ai pu savoir que, vers 1852, les deux propriétés venaient d'être vendues juste moitié par moitié. La maison de ville n'avait atteint, pour sa part, que le prix de 125,000 francs, tandis que la terre avait monté

à 1,500,000 ; soit pour l'une une perte de moitié, et pour l'autre un accroissement sextuple du capital dépensé originairement pour elles.

J'aurais aimé à vous le cacher par respect filial, mais nos pères, (tant il est difficile de remonter le courant de la mode), nos pères, dis-je, après avoir été quelque peu jansénistes, ... étaient devenus philosophes et encyclopédistes ! Malgré cela, dans ce siècle affolé de toutes les curiosités, on faisait fête à n'importe quelle manifestation intellectuelle, de quelque part qu'elle vint, et on accueillait un beau discours de la chaire aussi favorablement qu'une tragédie philosophique de Voltaire, une tirade déclamatoire de Jean-Jacques ou une mordante comédie de Beaumarchais. Donc, un grand prédicateur, dont je ne me rappelle plus le nom, mais qui n'était *rien moins* que le vicaire savoyard, réunissait chaque soir à la cathédrale, pour un Carême ou un Avent quelconque, tout ce que la ville contenait de plus distingué. Un jour où sa présence était attendue depuis quelques moments déjà, on vit avec stupéfaction s'avancer vers la chaire un pauvre père capucin. — « Mes frères, dit-il avec humilité, le grand orateur dont vous aimez tant à entendre l'éloquente parole vient de se trouver momentanément indisposé, et on m'a prié, moi indigne, de le remplacer, pour cette fois seulement. — C'est trop fort, exclama une voix assez haute pour être entendue de l'assistance, c'est trop fort de nous avoir dérangés pour si peu ! » — Et du pied même de la chaire, on vit se lever une masse énorme qui se dirigeait avec ostentation vers la porte. Chacun reconnut M. de Lantimo, M. de Lantimo, de quelque façon qu'on l'entendit, *un des plus gros négociants de Nantes*. Le père capucin pouvait bien n'être ni un Bossuet, ni un Massillon, mais, à coup sûr, ce n'était pas un sot. A un outrage quelque peu brutal il riposta par une vengeance aussi douce en la forme que piquante dans le fond. Feignant de n'avoir rien entendu : « Mes frères, dit-il avec une grande bonhomie apparente, (dans ce temps, les prédicateurs n'avaient pas encore pris la mondaine habitude d'appeler les fidèles *Messieurs*), mes frères !! veuillez vous ranger un peu pour laisser

passer ce bon M. de Lantimo. » — Qui fut bien pris, ce fut celui-ci, qui, rouge de confusion, ayant perdu la tête et renversant toutes les chaises sur son passage, fut forcé de traverser l'église dans toute sa longueur, au milieu des sourires gouailleurs de l'assemblée. J'aime à penser que l'honorable famille à laquelle appartenait ce bon M. de Lantimo, ne m'en voudra pas trop de l'exhibition posthume que je me suis permis de faire de sa petite mésaventure.

Mais les premières lueurs de la Révolution ont éclaté, radieuses, c'est vrai, mais d'un éclat bien inquiétant pour tous autres que pour des cerveaux depuis longtemps dans l'attente d'une régénération sociale et humaine, promise par la philosophie. Nulle part plus qu'à Nantes, les esprits n'étaient *enflammés* pour les *idées de liberté* (*sic*), déclare l'anglais Arthur Young dans son fameux *Voyage en France*, et dans cet ordre d'idées, notre ville était classée comme la seconde... du Royaume, affirme également notre compatriote Lallié, dans sa consciencieuse notice sur le *Sans-culotte Goullin*. Disons bien vite, à la louange de nos pères, que leurs illusions toutes généreuses ne tardèrent pas à se dissiper devant l'expérience des faits. Quelques yeux cependant, un peu myopes et comme il s'en rencontre de tout temps, s'obstinaient à ne pas vouloir voir clair, et à une Bourse, un jour, en 1792, une panique (ce n'était pas la première) s'éleva au sujet des assignats hypothéqués sur les biens du clergé... que l'Etat devait désormais salarier !

On vit alors M. de Bouteiller, le grand-père de l'ex-président du Conseil municipal de Paris, M. de Bouteiller, un de nos plus importants négociants, s'élançant sur une table : — « Mes amis, s'écria-t-il avec énergie, des esprits malintentionnés s'efforcent de semer parmi nous des doutes sur la solidité des assignats. Quelle meilleure preuve puis-je vous donner de la confiance qu'on peut avoir en eux, qu'en offrant à tous ceux qui m'entendent, l'échange à caisse ouverte de leurs valeurs en papier contre espèces sonnantes ? » — C'était concluant, n'est-ce pas ? tellement concluant, que le soir même, la caisse du trop naïf négociant se refermait absolument vide

d'espèces, mais, par contre, bourrée de papiers. S'est-elle bien trouvée par la suite de ce troc généreux, sinon bien imprudent ?

Que sont devenus ces aristocratiques planteurs de Saint-Domingue qui, avec leurs grandes fortunes et leurs luxueuses habitudes de vie, donnaient un si grand air à notre ville ? Quels échos éveillent aujourd'hui chez nous ces noms, si retentissants, il y a un siècle, des Montaudouin, négociant et littérateur à la fois, des Espivent de la Ville-Boisnet, l'ami et l'hôte d'Arthur Young, des Grou, des Dulac, des Chaurand, des Libault de la Haye, des Jogue Du Fou, des Pusterle de Cidrac, des Deurbroucq, des Durbec, des Gerbier de Vaulogé, des de Bouteiller, j'en passe, à coup sûr, et peut-être pas des moindres, puisque, après un siècle à peine, ne pouvant me procurer de nouveaux documents, j'ai été réduit à ne reproduire que mes seuls souvenirs.

La Révolution a commencé par engloutir leurs fortunes, puis elle a abattu cette aristocratie commerciale, comme elle avait fait de toutes les autres. Privés des revenus de leurs biens d'outre-mer par la guerre maritime, nos planteurs ont fini par perdre ces biens eux-mêmes par suite de la révolte des nègres, conséquence forcée des principes révolutionnaires. Le dernier coup leur a été porté par l'affranchissement définitif de l'île et la reconnaissance de ce fait par le gouvernement français, après la tentative stérile que fit pour la reprendre le général Leclerc. Une indemnité temporaire absolument dérisoire, et qui plus est, mal payée, leur a été accordée. Aujourd'hui tout est fini. Chose étonnante, la plupart de ces grandes familles commerciales se sont éteintes comme des dynasties condamnées à mourir, ou du moins ont disparu sans laisser de traces parmi nous. Quelques-unes se sont fusionnées avec la noblesse, à laquelle elles étaient déjà alliées ; d'autres sont rentrées dans les conditions plus ou moins modestes de la vie ordinaire ; mais à peu près sur toutes s'est étendu l'oubli, cet irrémédiable oubli dont on ne se relève pour ainsi dire jamais, justifiant une fois de plus la parole de l'Écriture : *Sic transit gloria mundi*.

(La suite prochainement.)

FRANCIS LEFEUVRE.

A QUOI TIENT UNE DESTINÉE

A MADAME LE GONIDEC DE KERHALIC.

Madame,

Permettez-moi de vous offrir cette petite nouvelle. Elle n'a d'autre mérite que sa véracité. Ici, je n'ai rien inventé. Je n'ai fait que changer quelques noms, quelques sites. Vous connaissez bien celle qui, à tant de titres, m'est si chère, et que j'ai nommée dans ce court récit : Marie de Francheville. Vous la connaissez et vous l'appréciez ; car, comme elle, n'êtes-vous pas le dévouement et la bonté ?

Puisse ce souvenir des temps passés vous intéresser quelques instants ; c'est mon plus vif désir.

M. DU C.

I

Tout le jour, lentement, avait tombé la neige, et les légers flocons recouvraient d'une blancheur de lis les arbres dépouillés, les mousses des gazons et les sentiers à demi frayés entre d'épais taillis situés en plein pays normand.

A la lisière de ces taillis s'élevait un antique château ayant encore grand air avec ses tourelles en poivrières, ses hautes toitures ardoisées, son perron à balustres. Les jardins qui l'entouraient étaient dessinés avec goût ; les meubles qui ornaient ses salons, beaux et antiques, et le ruisseau qui baignait le pied du castel emportait à la mer, en serpentant le long du bois, l'image d'un foyer heureux.

Depuis près de vingt-cinq années, le comte et la comtesse Hervé du Bois-Ermel habitaient presque constamment le vieux domaine.

Un soir, le repas achevé, ils venaient, selon leur coutume, de s'asseoir en face l'un de l'autre dans de moelleuses bergères, afin de savourer la joie de cette causerie intime, qui ne finit jamais entre deux cœurs qui se sont fidèlement aimés ; car, lorsque la parole expire sur les lèvres, les pensées ne cessent de s'unir, de se deviner toujours.

Au dehors le vent se levait, la mer haute déferlait sur le *luisant* de longues lames frangées d'écume, et le bruit du flot qui battait la grève à intervalles réguliers, ressemblait à des sanglots étouffés. Les branches d'arbres se courbant sous l'effort des rafales jetaient à terre le givre dont le froid les avait poudrées. Elles se plaignaient, d'abord en clameurs retentissantes, puis la plainte s'apaisait et n'arrivait plus aux hôtes du Bois-Ermel que comme des notes perdues et enlevées dans un coup de vent du nord-ouest.

— Quel horrible temps ! murmura le comte Hervé, en tournant le feuillet de son journal.

Le feu brillait dans la cheminée, un feu de bûches de chêne et de pommes de pins, tout en pétilllements et en clartés. La lampe, sous son abat-jour d'opale, enveloppait d'un clair rayon la svelte personne de Madame du Bois-Ermel, montrant sa robe aux teintes sombres, son visage un peu mélancolique sous deux bandeaux de cheveux blonds, rayés çà et là de quelques fils d'argent ; mais cette mélancolie ne voulait pas dire tristesse. Loin de là. Elle était l'expression reposée que donne toujours à un visage une vie calme et douce, faite d'harmonie et d'habitude. Sous la prunelle azurée de la comtesse, on devinait la limpidité de son âme, et sur ses lèvres légèrement souriantes, la bonté de son cœur. Ah ! on la connaissait dans les villages environnants. Pourvu qu'on lui demandât, elle donnait. Pourvu qu'on parvint à l'attendrir, et tout l'attendrissait, elle ouvrait aux malheureux sa bourse et son cœur.

En ce moment, elle tricotait une petite jupe pour un enfant

pauvre ; à chaque rafale, ses doigts s'agitaient plus vivement, afin de terminer en hâte le chaud vêtement.

Le comte Hervé venait de lire sa gazette et de feuilleter diverses revues ; car, tout en aimant passionnément la solitude de ses bois, il voulait qu'elle fût animée, chaque soir, d'un écho venant de Paris.

C'est bon de vivre dans un milieu d'intelligence. M. du Bois-Ermel trouvait meilleur encore de suivre par la pensée les luttes politiques, sans en connaître les amertumes ; de sourire aux fines saillies des comédies en vogue, sans avoir les yeux brûlés par le gaz de la rampe ; de s'attendrir à la lecture émouvante d'un drame, en lui donnant pour cadre non les paysages en carton d'une scène de théâtre, mais de vrais arbres, de vrais bois, une vraie mer, tantôt grosse d'orage sous les rafales de novembre, tantôt unie et calme sous un ciel azuré.

La lecture de ses revues terminée, le châtelain leva les yeux sur le cartel surmontant la console. Il marquait neuf heures. Ce n'était pas encore le moment du repos, et le comte Hervé, s'approchant davantage du foyer, se mit à tisonner avec ardeur.

La bûche qui brûlait, déjà à demi consumée, avait été coupée dans le parc du manoir. C'était une des maîtresses branches d'un vieux chêne, dont le feuillage touffu avait abrité bien des générations. Puis l'arbre avait vécu ; son écorce s'était fendillée, ses feuilles étaient devenues rares, et le bûcheron avait abattu, sans pitié, le centenaire, pour qu'il donnât à ses maîtres une chaude effluve dans un dernier rayon.

Sous les coups du tisonnier, la bûche lançait des gerbes d'étincelles. C'était une pluie de topazes et de rubis embrasés, une couronne d'étoiles éclairant d'une splendeur étrange le vieux foyer. A ces lueurs fugitives, tous les souvenirs se ranimaient.

Que les souvenirs sont loin ! Comme ils nous vieillissent ! et cependant, comme nous les aimons, ces échos du passé ! Comme ils murmurent à notre oreille des choses exquisés, qui sont pour nous... pour nous seuls !

Les étincelles racontaient leur histoire. Elles parlaient du bel arbre qui, si longtemps, avait abrité le bonheur du castel. Que de douces causeries sous son ombrage ! Elles parlaient aussi des enfants venus nombreux au Bois-Ermel. Ils étaient tous beaux, tous chéris. Le vieux chêne les avait entendus gazouiller, les avait regardés s'ébattre sur la pelouse, leur avait prêté ses branches pour qu'on y suspendît une escarpolette, et, tout le jour, la petite nacelle allait et venait, s'élançant dans la nue.

Mais comme elle s'enfuit à tire-d'aile l'heureuse enfance ! Tour à tour les jeunes du Bois-Ermel étaient entrés dans la grande armée humaine, pour supporter le choc de la souffrance et de la vie. Le vide s'était fait au manoir.

En songeant à ses bien-aimés, le comte Hervé avait ouvert une cassette d'ébène, où il enfermait, comme dans un reliquaire, ses plus précieux souvenirs.

Là reposaient sur le satin doublant le coffret, une médaille de première communion, un petit bonnet ruché, quelques boucles blondes coupées sur des têtes enfantines ; puis, à côté de ces souvenirs, dans une série de médaillons en vermeil, apparaissaient les visages aimés.

Voici l'aîné : Jean, en costume de séminariste. Les yeux d'un bleu pâle regardent droit devant eux, perdus dans le vague. Empreints de douce mélancolie, ils font deviner l'âme aimante et dévouée, qui veut se consacrer à jamais au service de Dieu.

Guy, le cadet, porte fièrement l'uniforme de sous-lieutenant ; ses cheveux sont abondants ; et sa moustache effilée donne une énergie mâle à son jeune visage.

Paul tient une palette en main. Sa tête fine, éclatante de vie et d'expression, ses yeux rayonnant d'intelligence, disent qu'un jour, il deviendra un grand artiste, lorsque ses aptitudes naturelles se seront développées et mûries par le travail.

Hélène est à son tour devenue jeune mère. Quelle tendresse dans son regard abaissé sur un mignon bébé perdu dans les ruches et les dentelles ! Quelle fraîcheur sur son visage ! Elle est bien la

filles de sa mère avec la jeunesse en plus : même délicatesse de traits, même grâce et même charme dans cette taille élégante, dont les vêtements, comme une draperie simple, dessinent toute la souplesse du contour et de la ligne.

Ayant abandonné son travail, Madame du Bois-Ermel s'était approchée de son mari. Tous deux, penchés sur le guéridon, admiraient les portraits.

— Les chers enfants ! balbutiait la tendre mère d'une voix attendrie. Que j'aime à les voir ! Leurs images nous rendent comme un reflet doré de nos vingt ans ; elles aident à tromper l'absence...

Ainsi que la comtesse, M. du Bois-Ermel contemplait longuement chacun des médaillons.

— Ah ! la famille ! reprit-il à son tour. Quels bonheurs de fortune ou d'ambition pourraient valoir celui que m'ont donné ces enfants, celui que tu m'as donné, ma chère Marie, toi leur mère, toi la compagne fidèle de toute ma vie...

Les yeux de Madame du Bois-Ermel rayonnèrent. Vivement elle allait saisir la main qui se tendait vers la sienne, lorsque son regard tomba sur une paire de gants jaunis par les années.

— Quoi ! dit-elle avec un sourire, vous gardez encore cette vieillesse ? Quelle folie, Hervé !

— Folie ! dites-vous, reprit avec une vivacité toute juvénile le comte du Bois-Ermel... Mais n'as-tu donc pas compris à quel point cette relique m'est chère ? Que de fois pourtant ne t'ai-je pas dit que je lui devais tout le bonheur de ma vie... Ne souriez pas ainsi, ma chère aimée, et respectez ces vieux gants. Je veux les conserver toujours, entendez-vous bien, toujours !

II

En effet, ces gants jaunis avaient eu la plus grande influence sur la destinée du comte du Bois-Ermel.

A trente ans, Hervé était, sans contredit, le plus beau parti de

tout le pays normand. Il était riche, généreux, spirituel, quelque peu original peut-être. Du reste, homme loyal et sincère, et cette sincérité se lisait aisément dans de grands yeux intelligents, d'un gris aussi doux que les grèves de son pays, et d'une expression à la foi naïve et puissante.

Il passait une grande partie de l'année dans son vieux domaine, dont le site pittoresque charmait ses goûts poétiques. Il aimait aussi la chasse, la pêche, les courses en mer, les longues chevauchées sur son alezan.

Chaque jour, on le voyait galoper le long des sentiers fleuris, aspirant à pleins poumons les senteurs du matin, regardant les arbres défiler et la campagne fuir. De la cravache il pressait sa monture; et, lorsque, tout grisé d'air pur, il arrivait au sommet des falaises, il disait à la mer :

— Je te salue, toi, la grande!

Et il la regardait avec ivresse, immense, profonde, puissante, venant déferler, devant lui, avec des franges d'argent, sur le luisant d'un gris si doux.

Il disait à la brise :

— Continue : j'écoute ton concert.

Et l'oreille attentive, il écoutait le vent agiter les branches des sapins, tandis que l'alouette filait sa roulade sur la basse murmurante des feuilles qui bruissaient, des herbes qui se courbaient.

Il disait au soleil :

— O grand peintre ! comme tu éclaires le paysage!

Et il admirait le puissant coloriste mettant des teintes de flammes sur les buissons d'alentour : il brûlait les herbes, chauffait les sables, diamantait la mer, donnait un blanc de marbre aux falaises crayeuses ; et, sous ses rayons, les mille fleurettes des dunes répandaient des parfums de miel, d'encens, de résine, qui ranimaient la vie, épanouissaient le cœur, éveillaient le printemps dans l'âme.

Néanmoins, malgré l'amour ressenti pour ses bois, chaque hiver

Hervé se rendait à Paris. Il passait quelques semaines dans l'antique hôtel qu'il possédait là-bas en plein faubourg Saint-Germain.

Au bois, au cercle, dans les brillants salons, il retrouvait ses anciens condisciples du collège, devenus les oisifs du turf ; mais il prenait un intérêt médiocre à leurs frivoles plaisirs, et leur préférait la causerie, souvent spirituelle, des vieilles amies de sa mère.

L'une d'elles surtout, la baronne du Lac, portait au jeune comte la plus vive affection.

Fort triste avait été la destinée de cette excellente baronne. Devenue veuve très jeune et comprenant que le bonheur ne serait plus jamais son partage sur la terre, elle s'était dit que songer à celui des autres console. Dès lors, au service de ses amis, elle employa ses conseils, son crédit, ses influences. Elle aimait surtout à servir de trait d'union entre un cœur de jeune homme et un cœur de jeune fille ; et, chaque année, après les fêtes données dans ses salons de la rue de Varennes, les ministres de Dieu bénissaient maintes unions.

Depuis longtemps, ayant résolu de marier Hervé :

— Mon cher enfant, lui dit-elle un jour, en se renversant légèrement dans une causeuse Louis XIII, savez-vous que je caresse de grands projets à votre endroit?... Vous êtes le fils d'une amie qui m'a été très chère. En m'occupant de votre bonheur, de votre avenir, je crois remplir un des vœux de celle qui vous aimait tant, et que, malheureusement, vous avez si peu connue. Votre mère, Hervé, vous eût dit que vous étiez tenu à perpétuer le nom reçu d'une illustre lignée, que la fortune a ses devoirs, que l'homme n'est pas créé pour vivre seul, que celui qui n'est pas appelé à la haute dignité du sacerdoce, doit servir l'Église et son pays en élevant de jeunes enfants qui, à leur tour, deviendront de bons chrétiens, de bons Français.

Ici la baronne s'interrompt, sourit finement, et reprit :

— Mais je m'emporte. Quelle chaleureuse tirade ! Me voilà très étonnée de mon éloquence... En deux mots, Hervé, je veux simple-

ment vous dire que j'ai sous la main un écrin de délicieuses jeunes filles. Toutes sont bonnes, charmantes, angéliques, et certainement feraient le bonheur de qui les associerait à sa destinée.

Hervé écoutait sa vieille amie avec une attention profonde, la tête droite, un peu relevée suivant sa manière, l'œil perdu loin sur l'horizon ; mais la conviction n'entraît nullement dans son cœur.

— Si vous saviez, répondit-il, quel idéal romanesque s'est forgé mon esprit... idéal impossible à atteindre ; du moins je le crains. Je ne comprends le mariage que lorsqu'avec sa fortune, on donne tout son cœur ; que lorsque, d'une âme à une autre âme, a jailli soudain ce rayon mystérieux venu des régions divines ; rayon qui, seul sur la terre, allume la vraie tendresse, la tendresse permise, la tendresse commencée ici-bas, et, là-haut, devenant immortelle.

Le visage du jeune homme s'était empourpré ; il continua avec plus de calme :

— D'ailleurs, chère amie, je ne me fais aucune illusion sur la sauvagerie de mon personnage. Je n'entends rien aux recherches de la galanterie ; les compliments me semblent des fadeurs ; la franchise avec laquelle je dis toujours la vérité a blessé plus d'une jeune beauté... A qui donc pourrais-je inspirer quelque sympathie dans ce monde élégant, dont toutes les faveurs sont pour cette jeunesse étourdie et dorée, qui porte avec tant de grâce la moustache effilée et le gilet en cœur ?

— Répétez ceci, fit la baronne, en le menaçant plaisamment de son index levé... Ingrat, que toutes les mères de famille convoitent ardemment.

Hervé se mit à rire.

— On convoite mes prairies verdoyantes et mes hectares de bois sur la côte normande.

Et sans paraître entendre la réponse de son jeune ami :

— Je sais moi, mon cher Hervé, répliqua la baronne, que vous avez du cœur, de la bonté, de l'intelligence. Oui, sans doute, vos formes sont un peu rudes ; mais quelle femme ne se chargerait avec

joie de polir un diamant brut... Tenez, laissez-moi vous faire connaître toutes les perles de mon écrin. Dans quelques jours je donne une grande fête, la dernière de la saison. Soyez des nôtres, et nous trouverons enfin cette fiancée idéale que vous rêvez, cette exquise filleule des fées.

M. DU CAMPFRANC.

(La suite prochainement.)

LE CRI

A Madame GUSTAVE BORD

Notre humble Gombergère, où trente feux à peine
Sont épars, eut ses jours d'inénarrable peine :
Les monstres qui partout exerçaient leur fureur,
Ne l'épargnèrent point, au temps de la Terreur.
Vertou n'offrant plus rien à leur hideux pillage,
Ils vinrent saccager et brûler le village.

Ainsi que des moutons à l'approche des loups,
Les habitants se sont à la hâte enfuis tous.
A ce petit troupeau qui tout en pleurs s'exile,
Un bois près d'Aigrefeuille ouvre un précaire asile ;
Hommes, femmes, vieillards, ils ne sont pas un cent.

Un enfant de six mois, qui n'a qu'un cri perçant,
Est au cou de sa mère, et dans le grand silence
La plainte du pauvre être incessamment s'élançe,
Le jour, le soir, la nuit... Ah ! pour ces malheureux,
Que cette voix aiguë est un supplice affreux !
De leur cache elle peut révéler le mystère.
La mère n'obtient pas qu'il consente à se taire ;
Elle le berce en vain : toujours, toujours le cri !
Que veut-il donc ?... Un sein qui ne soit pas tari.
Sa nourrice manquant presque de nourriture,

Le lait ne monte plus — et la faim le torture.

Et tous se résignaient à la mort.

Un matin,
Ils perçoivent un bruit vague dans le lointain.
Puis un sinistre mot vole de groupe en groupe :
« Les Bleus ! »

Oui, c'était bien une infernale troupe.

Sous le bois tout se tait, tout, — excepté le son
Que pousse en se tordant le fatal nourrisson.

La mère alors, la mère — ô courage sublime ! —
Baisant son fils, lui dit : « Tu seras seul victime !
Toi, qui ferais périr tout le monde en ce lieu,
Cher innocent, tu vas être un ange de Dieu ! »

On entend plus distincts les pas de la colonne.

Sur les lèvres sa main s'applique et les bâillonne.
Pour la première fois cesse de retentir
L'inépuisable cri du frêle et doux martyr.
Celle qui le fit chair et dont la main le tue,
A l'effrayant aspect d'une blême statue ;
Elle pleure... et pourtant elle ira jusqu'au bout.

Et tous, parents, amis, à ses côtés debout,
N'osant pas regarder ses doigts, versent des larmes.

Cependant la rumeur et des pas et des armes

Par degrés s'atténue, aucun Bleu n'apparait,
Et l'on ne tremble plus au fond de la forêt.

Si ce n'est plus pour soi, c'est pour l'enfant qu'on tremble.
A l'entour de la mère ils sont là tous ensemble,
Immobiles, muets, se disant, anxieux :
« Cette âme a-t-elle pris son essor vers les cieux ? »
Si la vie en sa veine à la mort a fait place,
Nul ne le sait... La joue a le froid de la glace ;
A voir ses bras tombants, son air abandonné,
Qui ne croirait perdu le pauvre nouveau-né?...

La mère — ah ! que d'angoisse en sa face hagarde ! —
L'enveloppe, l'étreint, et regarde ! regarde!...
Il semble qu'elle va de son œil enflammé
Rendre la flamme à l'œil éteint du bien-aimé.
Elle écoute, elle attend — confiance qui navre —
Car elle ne veut pas que ce soit un cadavre !...

Tout à coup, en sursaut, son front s'est relevé,
Et dans le bois ce cri résonne : « Il est sauvé ! »

ÉMILE GRIMAUD.

LA CONJURATION DES FLEURS

PAR M. ALBERT BOURGAULT-DUCOUDRAY

M. Bourgault-Ducoudray nous a fait l'honneur de nous envoyer une partition de *la Conjuración des Fleurs*, et nous l'en remercions ; car n'ayant pas entendu l'œuvre de notre concitoyen, cela a été pour nous une satisfaction réelle de lire cette œuvre, très bien gravée par les soins de l'éditeur Heugel, un autre de nos concitoyens.

Il n'est pas inutile peut-être de rappeler en quelques mots l'histoire de *la Conjuración des Fleurs*.

M. Bourgault-Ducoudray, voulant adresser à la Société d'Horticulture de Nantes, dont son père avait été longtemps le président, un souvenir et un témoignage de reconnaissance, composa à son intention une sorte d'oratorio intitulé *la Conjuración des Fleurs* ; ce qui, pour une Société d'horticulture, était, il faut le reconnaître, tout à fait en situation.

La Société accepta la dédicace de l'œuvre et s'occupa avec un zèle très louable de faire exécuter dans notre ville la composition qui lui avait été dédiée ; mais là commencèrent les difficultés. Il fallait un chœur nombreux, composé uniquement de voix de femmes, il fallait des solistes de talent, il fallait un orchestre.

Pour l'orchestre, on avait celui de la Société des Concerts populaires ; pour les solistes, la chose était fort simple : M. A. Bourgault-Ducoudray, dont la haute situation comme professeur du Conservatoire est connue de tout le monde, obtint de M. Ambroise Thomas l'autorisation de laisser venir à Nantes pour chanter

les solos, les meilleurs élèves du Conservatoire de Paris. Restait la question des choristes; on réunit des amateurs, on fit appel à notre Ecole de musique où les classes sont si nombreuses, et ledit établissement s'empressa de donner le colossal appoint de 12 ou 14 chanteuses. Les répétitions commencèrent sous la direction de M. Champommier, qui y mit un dévouement absolu; mais, peu à peu, les amateurs se fatiguèrent de répéter, les chœurs diminuèrent de nombre et les 14 chanteuses du Conservatoire restèrent à peu près seules, ce qui était notoirement insuffisant; aussi l'audition dans notre ville de *la Conjuraton des Fleurs* fut-elle forcément remise à plus tard, c'est-à-dire à une époque où nous aurions la chance de posséder un Conservatoire dirigé d'une façon sérieuse.

La Société d'Horticulture eut donc le regret et nous pourrions dire la honte imméritée de ne pouvoir faire entendre, dans notre ville, l'œuvre d'un compositeur nantais dont la réputation et la notoriété sont considérables et dont le talent et l'érudition sont reconnus de tous les musiciens.

M. Bourgault-Ducoudray se décida alors à faire connaître son œuvre à Paris, où la chose fut très facile, et *la Conjuraton des Fleurs* fut exécutée le 27 janvier dernier à la salle Herz. Bien que nous ne l'ayons pas entendue, nous pouvons, la partition à la main, rendre compte de cette intéressante composition qui, malgré son étrangeté et sa nouveauté, eut un succès considérable.

Nos lecteurs savent déjà que l'auteur de cette œuvre, qu'il a appelée lui-même petit Drame satirique, a voulu nous faire assister à la révolte des Fleurs contre le Génie chargé de leur distribuer, selon les saisons, le soleil ou les frimas. Les Fleurs ne veulent pas un Roi, comme les Grenouilles du bon La Fontaine, mais désirent bien plutôt se gouverner elles-mêmes, et, par conséquent, élire une reine. Le Souci est à la tête de la révolte et l'Assemblée des Fleurs est convoquée. Le Laurier, rappelant son origine illustre, commence par briguer les suffrages, mais ses futures sujettes redoutent sa tyrannie et, après avoir chuchoté entre elles, laissent la

parole à l'obscur Marguerite, puis à la Pensée, qui leur rappelle son rôle ici-bas :

Du savant et du poète
 Je nourris l'ardeur,
 Et le front qui me reflète
 Est par moi vainqueur !
 Car je suis la Pensée
 Qui jamais ne dort
 Et jamais ne suis apaisée,
 Sinon dans la mort.

Ensuite, on procède au vote, pendant lequel nous assistons à un entretien du Coquelicot et du Bluet, ces deux reines des Blés qui, ni l'une ni l'autre, ne désirent la couronne, lorsque apparaît la Fleur de la Lande, à la tête d'une troupe de fleurs bretonnes. Cette fleur éclatante au casque d'or chante avec une noble fierté le bonheur de vivre à côté des gigantesques Menhirs et du sauvage Océan. Que lui font les honneurs, à cette fille de l'Armorique, et que lui importe le trône alors qu'elle possède la liberté ! Enfin, le Souci rappelle à l'Assemblée que le temps presse, et la Violette venant demander la couronne pour la fleur qui a tout pour elle, grâce, parfum, fraîcheur, éclat, couleur, la Rose réunit l'unanimité des suffrages, lorsque le Génie parait, commence par punir quelques-unes de ses gracieuses sujettes, puis, se laissant fléchir, finit par leur conseiller de se contenter de charmer et de plaire, laissant aux humains tous les ennuis de l'orgueil et de la puissance.

Telle est, aussi succinctement que possible, l'analyse de ce petit drame, dont l'idée est d'une très grande simplicité, mais qui renferme cependant, si l'on veut chercher un peu, un côté philosophique.

Au point de vue musical, il faudrait tout citer pour donner à nos lecteurs une idée de cette partition charmante ; car l'auteur, en présence des différents caractères de ses personnages, a su varier ses effets de la manière la plus ingénieuse et trouver d'intéressantes mélodies, pleines de fraîcheur et d'élégance.

Dans le premier tableau, du reste assez court, nous devons signaler la belle phrase de l'Air du Souci : « Que sous notre nouvelle loi, » à laquelle succède un allegro d'une certaine crânerie, dont le motif, repris par les chœurs, en style fugué, est d'un beau caractère. Nous avons remarqué ensuite l'Air du Laurier, accompagné par une éclatante fanfare, et notamment celui de la Pensée, qui, avec son rythme bizarre en *cinq quatre*, est d'un sentiment profondément mélancolique, nous pourrions même dire d'une tristesse austère ; c'est là, certainement, une page d'une haute valeur musicale, qui pourrait suffire à elle seule au succès de *la Conjuración des Fleurs*.

Le duo du Bluet et du Coquelicot, écrit sur un mouvement de menuet, avec un très original entrelacement de mesures, est une petite pastorale des plus gaies et des plus réussies. L'air de la Fleur de la Lande, précédé d'un récitatif d'un très beau mouvement, comprend un grand nombre de chansons bretonnes, que l'auteur s'est évidemment plu à réunir, en souvenir de cette chère Bretagne qui est fière de le compter au nombre de ses enfants. Le morceau d'ensemble, qui nous a paru le plus remarquable, est le Chœur triomphal de la Rose, d'une très grande puissance, interrompu par un petit chœur de plantes épineuses, d'une allure très vive et très caractéristique, qui forme le plus heureux contraste avec le motif très large du chœur précédent, qu'on peut considérer comme terminant brillamment cette œuvre si intéressante.

LAMI.

Un exemple, pris entre mille, fera mieux apprécier que de longues dissertations, ce qu'était et devait être un capitaine corsaire. Généralement les historiens de nos corsaires, Cunat, Hoodde, Le Gallois, Fulgence Girard, etc., n'ont parlé que de leurs brillants et hardis coups de mains, et de l'ensemble des opérations d'une croisière. Le dossier presque complet d'un simple corsaire de Nantes, dont la campagne n'offre rien de bien saillant, dont le nom est même des plus modestes parmi ceux armés dans notre port, fournit des documents, assez décisifs, croyons-nous, en faveur de la thèse énoncée plus haut. Loin d'être une exception, il rentre parfaitement, au contraire, dans la règle commune. Seulement les journaux de bord, les procès-verbaux de captures et de visites, considérés comme papiers inutiles, ont été détruits et brûlés, de façon que, aujourd'hui, la rareté de ces pièces rend presque impossible l'étude des détails d'une croisière, au point de vue spécial du droit et des ordonnances, tandis que les actions d'éclat ont été soigneusement enregistrées.

Depuis douze ans que nous réunissons les matériaux de l'histoire de la Marine de Nantes, le dossier de l'*Actéon* est le premier dossier complet d'un corsaire qu'il nous ait été donné de rencontrer. Nous remercions le petit-fils du capitaine X... de l'amabilité avec laquelle il a bien voulu le mettre à notre disposition.

La corvette l'*Actéon*, joli petit brig de 150 tonneaux ¹, avait été construit, en vue de la course, d'une façon soignée pour une marche

¹ L'Académie française, dit Jal, a eu le tort d'adopter le mot *brick*, mauvaise variante de *bauc*, essentiellement contraire à l'étymologie. Il faut laisser à l'anglais *brick*, signifiant brique, et pour désigner le navire descendant du brigantin, employer brig, contraction de brigantino. A notre sollicitation, — continue le savant auteur du *Glossaire nautique*, — l'amiral de Rigny, ministre de la marine, décida, en 1831, que brig serait désormais l'orthographe officielle.

supérieure, par le sieur Louis François, l'un des bons constructeurs de la place de Nantes. Le marché passé entre ce dernier, Pierre Coiron fils, L. Bureau et le capitaine X., armateurs, le 23 germinal an V (12 avril 1797), s'élève pour la coque seule à 20,000 francs.

Il mesurait 66 pieds de quille sur terre, 83 pieds, de tête en tête, et était percé à 18 sabords en batterie, deux de chasse et deux de retraite.

Le compte de l'armement complet, ou l'entière mise dehors, monta à la somme de 142,000 livres, ce qui formait 142 actions de 1,000 livres chacune.

Cent dix hommes formaient l'effectif de son équipage, 12 canons de 6 et 2 de 8 composaient son artillerie. Les armes comprenaient 20 mousquetons, 20 pistolets de calibre, 26 sabres, 18 haches d'armes et 6 lances d'abordage, payés 898* ; 2 espingoles en cuivre à 75 livres chacune, 10 paires de pistolets fins, 2 espingoles, 5 briquets, pour les officiers, 1131*.

Le 14 vendémiaire an VI (5 octobre 1797), c'est-à-dire six mois à peine après sa mise en chantier, l'*Actéon* quittait la rade de Mindin, à midi, par un vent d'E.-N.-E. petit frais.

Aucun incident important à signaler jusqu'au 2 brumaire (23 octobre), sauf cinq ou six bâtiments visités et trouvés en règle. Ce jour, à 11 heures, nous apprend le journal de bord, « vu un navire sous le vent à nous. Aussitôt lui avons donné chasse, en gouvernant au O. 1/4 S.-O. A midi, étant à trois quarts de lieue de distance, et le reconnaissant pour un bâtiment armé, nous avons repris les amures sur le bord au vent à lui, et au même bord, afin d'essayer sa marche et de décider alors quel parti prendre.

« Pendant cette bordée nous nous sommes disposés au combat. »

Voici maintenant une page complète du journal du capitaine :

DU 2 AU 3 BRUMAIRE AN VI. — 23 AU 24 OCTOBRE.

Heure	Nomds	1/2	ROUTES	VENTS	Dérive	Var ^{es} Estimée	MOUVEMENTS
1	4		N. E. 1/4 N.	E. S. E.	2/4	2/4	« Les routes réduites et corrigées par l'estime m'ont valu le S. E. une lieue ; mais ayant observé, et ayant 11' de différence au Sud, je n'ai aucun égard à la route estimée.
2	4		2° E.	»	»	N. O.	
3	3	1/2	»	»	»	»	
4	7	1/2	»	»	0.	»	
5	3		N. O. 1/4 N.	»	1/4	»	« Latitude obs. N. 48° 9'. Long. arr. O. 23° 39'. « Beau frais, la mer grosse, le temps assez beau, parfois quelques petites grainasses. « A 1 heure 1/2, nous avons laissé arriver sur le navire qui était sous le vent à nous. A 2 heures, étant très près de lui au vent, et lui présentant presque le devant, il nous a tiré un coup de canon à boulet, qui passa entre nos mâts, et a hissé pavillon anglais. Nous avons continué de courir dessus, dans le
6	3		Id.	»	»	»	
7	2	1/2	Nord. 5 O.	»	3/4	»	
8	1		»	»	»	»	
9	1	1/2	Nord.	E. N. E.	3/4	»	dessein de passer derrière pour lui lancer notre volée. Ce bâtiment, qui courait tribord àmures, nous a envoyé six coups de canons à boulets et mitrailles. Aussitôt nous avons hissé notre pavillon, et envoyé notre volée. Voyant alors que nous allions l'enfiler, il a laissé arriver, dans l'intention de se battre vent
10	1		S. E. 1/4 S.	»	1/4	»	
11	2	1/2	»	»	»	»	
12	2		»	»	»	»	
13	2		S. S. E.	Est.	1/4	»	de courir dessus, dans le dessein de passer derrière pour lui lancer notre volée. Ce bâtiment, qui courait tribord àmures, nous a envoyé six coups de canons à boulets et mitrailles. Aussitôt nous avons hissé notre pavillon, et envoyé notre volée. Voyant alors que nous allions l'enfiler, il a laissé arriver, dans l'intention de se battre vent
14	2	1/2	»	»	»	»	
15	2		»	»	»	»	
16	2		»	»	»	»	
17	3		S. S. E.	Est.	0.	»	de courir dessus, dans le dessein de passer derrière pour lui lancer notre volée. Ce bâtiment, qui courait tribord àmures, nous a envoyé six coups de canons à boulets et mitrailles. Aussitôt nous avons hissé notre pavillon, et envoyé notre volée. Voyant alors que nous allions l'enfiler, il a laissé arriver, dans l'intention de se battre vent
18	3		»	»	»	»	
19	2	1/2	»	»	»	»	
20	2	1/2	»	»	»	»	
21	1		S. S. E.	Est.	3/4	»	de courir dessus, dans le dessein de passer derrière pour lui lancer notre volée. Ce bâtiment, qui courait tribord àmures, nous a envoyé six coups de canons à boulets et mitrailles. Aussitôt nous avons hissé notre pavillon, et envoyé notre volée. Voyant alors que nous allions l'enfiler, il a laissé arriver, dans l'intention de se battre vent
22	1	1/2	3° S.	»	»	»	
23	1	1/2	»	»	»	»	
24	1		»	»	»	»	

dessein de passer derrière pour lui lancer notre volée. Ce bâtiment, qui courait tribord àmures, nous a envoyé six coups de canons à boulets et mitrailles. Aussitôt nous avons hissé notre pavillon, et envoyé notre volée. Voyant alors que nous allions l'enfiler, il a laissé arriver, dans l'intention de se battre vent

arrière. Mais, ne trouvant pas notre avantage à cette manœuvre, nous l'avons serré de près, ce qui l'a obligé de revenir au vent. Alors nous nous sommes tenus sous le vent à lui, à portée de pistolet, et nous nous sommes canonnés pendant une heure 1/2. Mais ayant une pièce fendue et une autre engagée par un boulet, qui était resté dans l'intérieur, à un pied de la lumière, nous avons été obligé de laisser culer pour mettre notre batterie en état, et passer une pièce de plus sur tribord. Aussitôt qu'avons été parés, avons brassé à porter, et l'avons accosté à environ 40 pas, prêts à lui faire une décharge générale.

« Ce mouvement l'a décidé à amener son pavillon, et nous avons de suite travaillé à l'amariner. Mais, le canot ayant coulé à son troisième tour, il a fallu le hisser d'un bout, et c'est avec beaucoup de peine que nous avons réussi à le sauver, ce qui nous a contraints de remettre au lendemain matin à compléter l'équipage de cette prise, afin de réparer le canot et de conduire les prisonniers à bord. En conséquence, toute la nuit, nous sommes restés près du navire ; et à 7 heures du matin, le canot remis à la mer, 23 hommes sont venus à bord de l'*Actéon*, six sont restés à bord de la prise, ce qui fait 29, complet de son équipage. J'ai mis 32 hommes sur ce bâtiment qui faisait un peu d'eau, et dont le gréement en partie haché rendait la manœuvre très dure.

« Il se nomme le *TARLETON*, trois mâts doublé, goujonné et cloué en cuivre, du port de 300 tonneaux, négrier de Liverpool, venant de la Jamaïque, chargé de sucre, café, dents de morphil et bois de campêche, armé de 16 canons de 12 et de 8, capitaine John Canuel ¹.

¹ La lettre de marque du *TARLETON*, faisant partie du dossier, nous apprend que ce navire portait le nom de ses armateurs, Thomas et Jean Tarleton, de Liverpool, comté de Lancastre. Nous ne savons si l'amiral anglais, Sir W. Tarleton, actuellement existant, appartient à la même famille.

L'armement du navire anglais, composé de 16 pièces, de 12 et de 8, était bien supérieur, surtout comme calibre, à celui du nantais, qui n'avait que 12 pièces, de 6 et 2 de 8.

« Après l'avoir expédié sous le commandement du citoyen Guérin, premier lieutenant, avons continué la bordée, la mer toujours grosse, houleuse et clapoteuse.

« A sept heures du matin, le 26 octobre, nos marins eurent connaissance d'un navire, sous le vent, qu'ils chassèrent aussitôt. »

Laissons encore la parole au capitaine, dont le procès-verbal, quoique un peu long, témoigne trop hautement en faveur de la cause que nous défendons, pour n'être pas rapporté *in extenso* :

« Procès-verbal de capture du navire américain, à trois mâts, le *FRIENDSCHIP* (en français l'*AMITIÉ*), capitaine Thomas Orange.

« Le cinq brumaire, an sixième de la République française, une et indivisible ; Nous, soussignés, capitaine et officiers majors du corsaire de Nantes l'*Actéon*, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra, que : ce jour, à dix heures du matin, nous estimant être par 47 degrés de latitude Nord, et par 22 degrés de longitude Ouest, nous avons visité un navire qui a hissé pavillon américain. Ayant fait venir le capitaine à bord avec ses connaissements et autres papiers, nous avons vu, par le rôle d'équipage qu'il nous a présenté, que lui capitaine est Anglais.

« L'ayant questionné sur ce fait, il nous a avoué qu'il était anglais, né à Belfort, dans le Northumberland, en Angleterre ; qu'il a été pris par les Américains, pendant la dernière guerre, et conduit à Halifax. Il nous a présenté une expédition, vraie ou fausse, de sa naturalisation, mais dont la date est bien postérieure à la déclaration de la présente guerre. Questionné sur son nom et celui de son navire, il nous a dit se nommer Thomas Orange, et le navire le *FRIENDSCHIP*, de New-Yorck, allant de ce port à Amsterdam, chargé de sucre, café, tabac, cacao, bois de teinture, riz, bois de teck, etc.

« Nous avons vu, effectivement, par ses expéditions, qu'il est parti de New-Yorck, et paraît aller à Amsterdam. Cependant, parmi ses papiers, nous avons trouvé deux lettres de mer de différentes dates, l'une pour Amsterdam, et la plus ancienne écrite en

anglais, à destination de Portsmouth. Ayant visité ses connaissances ¹, nous en avons trouvé une partie qui n'était pas signée, au nombre de dix ; un autre sans nom de chargeur ni de consignataire, non signé ; deux autres sans être signés et sans consignataires ; un autre signé, mais sans nom de consignataire, pour 12 boucauds et 61 sacs de café ; plus, dix autres signés.

« En outre, le capitaine a déclaré avoir pour son compte, et sans connaissances, 30 barriques de riz, 5 boucauds de café, 2 boucauds de triages, ces trois derniers articles marqués T. O. Après avoir fait différentes questions aux gens de l'équipage, le second a dit être américain, ce qu'il n'a pu prouver, n'ayant aucune protection ni autre papier quelconque. Il a dit qu'il connaissait le capitaine, qu'il le croyait être anglais de nation ; que ce capitaine avait été plusieurs fois à Londres, avec son navire, ce que nous avons vu par le casernet trouvé à son bord ². Les autres hommes d'équipage se sont tous entendus pour dire qu'ils ne connaissaient leur capitaine que depuis peu. Ne pouvant perdre notre temps à les questionner davantage, nous pensons qu'ils diront la vérité devant le juge de paix. Nous avons, de plus, trouvé une lettre datée de New-York, écrite par une dame à son ami à Londres, dans laquelle elle lui marque que sa lettre part sur un navire qui se rend à cette même ville de Londres.

« D'après tous ces motifs, nous nous sommes décidés à arrêter le navire et à l'expédier pour France. Nos principales raisons sont :

« 1^o Une partie de ses connaissances, non signés, point en ordre, comme est dit ci-dessus. La loi du 9 mai 1793, l'arrêté du

¹ CONNAISSEMENT, du latin *cognoscere*, reconnaissance contenant l'état des marchandises chargées sur le navire, le nom de ceux à qui elles appartiennent, le prix du fret, et l'engagement de remettre à un consignataire, dans un port déterminé, le chargement dans le meilleur état possible et sous des conditions stipulées entre le capitaine et le chargeur qui signent tous les deux.

² CASERNET, petit registre sur lequel sont inscrites les consommations journalières, les objets embarqués ou emmagasinés.

12 ventôse au V, la loi du 26 juillet 1778, article II, nous autorisent, par le deffaut de connaissements en ordre, à arrêter ce navire.

« 2° La loi du 26 juillet 1778, article VI, nous autorise à arrêter tout bâtiment, se disant neutre, commandé par un capitaine d'une nation ennemie de la France, et qui n'aurait pas été naturalisé avant la guerre ; et le capitaine que nous arrêtons se trouve dans ce cas.

« En conséquence, nous avons inventorié ses papiers et les avons chiffrés, au nombre de :

« 1°, son passeport ;

« 2°, son registre ;

« 3°, les deux lettres de mer, mentionnées ci-dessus ;

« 4°, son rôle d'équipage ;

« 5°, la naturalisation ;

« 6°, un certificat des douanes des marchandises embarquées ;

« 7°, vingt-quatre connaissements signés et non signés ;

« 8°, une pièce, passée devant notaire, par laquelle il déclare avoir embarqué des marchandises pour son compte, comme il est dit ci-dessus ;

« 9°, différentes lettres pour l'Angleterre ;

« 10°, une lettre de change, tirée sur Londres, par un négociant de New-Yorck, sans être endossée.

« Lesquelles pièces avons paraphées, et les avons aussi fait signer par le capitaine arrêté ; en avons fait un paquet sur lequel nous avons apposé le cachet du corsaire, et le capitaine arrêté y a apposé le sien ¹.

« Le capitaine a refusé de signer le présent, alléguant qu'il ne sait pas lire le français.

¹ Les corsaires avaient, en effet, un cachet spécial. Il représentait le bâtiment lui même entouré d'une légende donnant son nom, et la désignation du port auquel il appartenait. Nous n'avons pas vu celui de l'*Act-ion*, mais nous connaissons les matrices de deux de ces cachets, recueillies par un amateur de notre ville.

« En foy de quoy, nous avons rédigé et arrêté le présent procès-verbal, pour servir et valoir à ce que de raison. Sous nos seings, lesdits jour et an que devant.

« Signé : X., capitaine de l'*Actéon*. J^a-B^{te} Pinatel. Verger. Fabrè Ferraris. Leblond. Y. Soutay. »

Rien de très intéressant à noter dans les jours qui suivirent la capture du TARLETON, presque tous marqués par une série de mauvais temps continuels, qui rendit excessivement pénible la navigation des deux navires voguant de conserve.

Le 14 brumaire eut lieu la visite d'un bâtiment américain dont voici le procès-verbal, qui fera ressortir la différence entre un navire neutre en règle et celui qui ne l'était pas :

« Le quatorze brumaire an VI^e de la République française, une et indivisible, Nous soussignés, capitaine et officiers majors du corsaire l'*Actéon*, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra, que ce jour, à deux heures après midi, nous estimant par 46 degrés, 11 minutes de latitude Nord, et par 18 degrés de longitude Ouest, nous avons atteint un trois-mâts que nous chassions depuis huit heures et demie du matin, qui courait à l'Est, auquel nous avons tiré un coup de canon pour lui faire hisser pavillon et mettre en travers, ce qu'il a fait en arborant pavillon américain.

« Nous lui avons immédiatement hélé de mettre son canot à la mer et de venir à bord avec ses papiers ; ce qu'il a de suite exécuté. Ayant examiné toutes les pièces dont le capitaine était porteur, et qu'il nous a mises sous les yeux, nous avons, conformément à la déclaration verbale qu'il nous avait faite, vu que ce navire est la BELLONE, de Georgestown (Virginie) ; que lui capitaine se nomme Charles Dade, qu'il a pris un chargement de tabac à Georgestown, qu'il est parti de cette ville pour aller à Londres, et enfin qu'il est authentiquement et légalement constaté que sa cargaison est propriété d'un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, par un connaisse-

ment général signé du capitaine, d'un notaire public et d'un officier des douanes de Georgestown. Le rôle d'équipage, parfaitement en règle, porte trois passagers, allant des Etats-Unis à Londres.

« Ayant, sous notre escorte, une prise que nous avons déjà perdue de vue, en raison d'une brume très épaisse, nous n'avons pas voulu prolonger notre visite et nos perquisitions. Après l'examen des pièces, tant de son rôle d'équipage que d'autres qui nous sont tombées sous la main, après toutes sortes de questions et informations faites, nous soussignés avons unanimement jugé à propos de laisser à ce bâtiment la liberté de continuer sa route, en vertu de l'authenticité et de la validité des pièces ci-dessus mentionnées.

« En foi de quoi, etc... »

Suivent les signatures.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEJEIRO.

(La suite prochainement).

LES PRISONS DE NANTES

PENDANT LA RÉVOLUTION *

La prison des Saintes-Clares fut supprimée par un arrêté des représentants Chaillon et Lofficial, en date du 5 pluviôse an III, — 24 janvier 1795, mais les derniers prisonniers n'en sortirent que le 20 pluviôse, ainsi que l'établit un compte de journées montant à 21,243 pour la période du 1^{er} messidor an II au 20 pluviôse an III, — 19 juillet 1794-8 février 1795 ; en divisant ce nombre total par celui des jours de la même période, la moyenne est encore supérieure à 90 détenus ¹.

Quelques renseignements sur Forget avant de passer à une autre prison.

C'est par les sociétés populaires que Forget était devenu, comme tant d'autres, un personnage important, de petit marchand qu'il était avant la Révolution. Dans un temps où toute la politique des hommes d'État consistait à priver les adversaires de la République de la vie ou de la liberté, les fonctions de géolier étaient un poste de confiance, sur lequel devait rejaillir une partie de la haute considération dont jouissait le bourreau. Tout en étant géolier, Forget reçut diverses missions, mais malgré ces avantages, parmi lesquels j'ai noté déjà celui d'une surélévation à son profit des frais de géolage pendant une certaine période, il apparaît avoir été un homme besoigneux. Le Département lui

* Voir la livraison d'août 1883, pp. 54-64.

¹ Etat présenté le 8 pluviôse an VI. Registre de l'Adm. du Dép. à la date.

faisait écrire le 14 prairial an II, — 2 juin 1794 : « L'Administration te rappellera qu'il y a quelque temps elle t'a fait remettre des fonds dont tu ne lui as pas encore rendu compte ¹. »

Il existait entre lui et Chaux une vive inimitié, qui se trahit, de part et d'autre, par des accusations envenimées lors des débats du procès du Comité révolutionnaire ². Je n'ai point à entrer ici dans le détail de ces accusations, mais une dénonciation, qui avait trait à sa conduite comme geôlier, parvint au Tribunal et devint l'une des pièces remises à la Commission des Vingt-et-Un. « Je ne puis trop vous prévenir, écrivait le citoyen Romagné, de bien faire examiner par le Tribunal révolutionnaire la conduite des grands meneurs, chefs du club de cette ville, dont le fourbe Forget est l'un des plus fameux, qui est, je le répète, d'autant plus coupable qu'il n'ignorait pas les massacres arbitraires qui se sont commis à Nantes, qu'il pouvait dénoncer par la confiance qu'il avait attrapée des citoyens. Faites-lui rendre compte des vexations commises par ses agents, Gérard-deau, son beau-frère, sa femme et le nommé Pierre, garçon de geôle de la maison d'arrêt, dont il était concierge ³. »

Le Tribunal révolutionnaire demanda compte à Forget de sa conduite, et il le fit passer du banc des témoins sur celui des accusés. La déclaration des jurés porte qu'il « est constant qu'il a pris part à tout ce qui s'est passé à Nantes, et a proposé de faire juger en masse les prisonniers, et a coopéré aux listes faites, dans la nuit du 15 frimaire, pour fusiller les prisonniers ⁴. » Il fut acquitté sur la question d'intention, comme la plupart des autres accusés.

Mis en liberté, Forget revint à Nantes et, quelques mois après, les représentants Ruelle, Chaillon et Bollet le firent incarcérer

¹ Dép. Reg. du bureau de la guerre ; corresp. lettre du 14 floréal an II, n° 179.

² Bull. du Trib. rév., VI, 294, VII, 58.

³ Pièces remises à la Commission des XXI, p. 64.

⁴ Réimpress. du Monit., XXIII, 75. V. sur la nuit du 15 frimaire, *Le Sans-culotte Goullin*, p. 55 et suiv.

au Bouffay, le 17 pluviôse an III, — 5 février 1795, par une mesure dont ils reconnaissent franchement l'arbitraire : « Considérant, porte l'arrêté, qu'un des hommes les plus signalés parmi ceux qui étaient liés avec les membres de l'infâme Comité révolutionnaire, était le citoyen Forget, président habituel d'une Société trop fameuse, connue sous le nom de Vincent-la-Montagne... que la présence et la liberté de cet individu, au milieu de Nantes, pourrait être un sujet de méfiance, un obstacle très direct au sujet des négociations entamées concernant l'amnistie ; considérant que, dans les murs mêmes de la place de Nantes, l'opinion publique est fortement prononcée contre lui ¹... »

Dans un long mémoire que, de sa prison, il avait adressé aux autorités, le 8 messidor an II, — 16 juillet 1795, Forget se pose en victime, et manifeste une vive indignation de voir « que les royalistes relèvent la tête ; qu'on caresse les complices de Cormatin, que l'on transfère au Sanitat pour leur donner un air plus salubre, tandis que les patriotes languissent dans les prisons... « Il fut envoyé à Angers, le 1^{er} fructidor an III, et recouvra de nouveau sa liberté, par l'effet de l'amnistie de brumaire an IV. Il fut élu, en l'an VII, agent municipal de la commune de Brains, mais, à la suite d'une pétition d'habitants de cette commune qui alléguèrent son indignité, sa nomination fut annulée par l'Administration départementale ².

On trouve dans le livre de Mellinet une description très pittoresque de Forget : « Quand on vit, dit cet auteur, le géolier des Saintes-Claire, avec son bonnet rouge, sa hallebarde, sa carماغnoise graisseuse, ses gros sabots, on ne se doutait pas qu'il y avait sous cette rude enveloppe le cœur de l'*Attentirkoff* de l'opéra *Adolphe et Clara*. Ce terrible révolutionnaire était humain, sensible ³... » Malheureusement pour la mémoire du géo-

¹ Registre d'écrou du Bouffay, fo 58.

² Administration dép., séance du 7 prairial an VII, fo 12.

³ *La Commune et la Milice de Nantes*, t. VII, p. 22 ; V. aussi, t. IX, p. 61.

lier des Saintes-Claire, aucun de ces traits ne peut le concerner, et il est clair que Mellinet l'a confondu avec son confrère du Bouffay.

VIII

LE BON-PASTEUR.

Le couvent du Bon-Pasteur transformé, par ordre du représentant Gillet en une prison pour les femmes suspectes. — Incivisme des *bonnes sœurs* restées dans cette maison. — Leur remplacement par de bonnes citoyennes. — Déposition de la dame Mallet sur le régime de la prison et la terreur que l'on inspirait aux femmes détenues. — L'invasion de la petite vérole attire l'attention des autorités sur l'exiguïté des locaux. — Un commissaire de la Municipalité, ayant constaté la présence de sept cents femmes, propose de réparer une partie de l'édifice qui avait été abandonnée. — Le médecin Thomas obtient du Comité le transfèrement au Sanitat d'un certain nombre de femmes. — Les inconvénients de l'encombrement se font de nouveau sentir. — Pétitions des prisonnières. — Exactions et brutalités du geôlier Fleurdepied constatées par les membres du Conseil des représentants. — Evacuation des prisonnières au commencement de l'année 1795.

Entre la prison des Saintes-Claire et celle du Bon-Pasteur, la seule et unique différence était que la première contenait des hommes, tandis que la seconde contenait des femmes, mais, pour le reste, la même incurie, la même exagération du nombre des détenues, produisirent les mêmes misères et les mêmes souffrances.

Le couvent du Bon-Pasteur, situé près de Saint-Nicolas, était, comme son nom l'indique, un asile religieux ouvert aux filles repenties. Considéré comme une maison de charité, le Bon-Pasteur n'avait point été évacué en même temps que les autres couvents, au mois d'octobre 1792. Les religieuses qui l'habitaient, étant consacrées au service des pauvres, avaient profité de la disposition de l'art. 2 du décret du 18 août 1792, qui les autorisait à continuer le service des pauvres, non plus comme religieuses, mais à titre individuel¹.

¹ Décret du 18 août 1792; Duvergier, *Coll. de lois*, iv, 324. — Sur ce couvent, V. *Etat du diocèse de Nantes en 1790*, abbé Grégoire [74].

J'ai déjà dit qu'au mois d'août 1793, sur la demande du représentant Gillet en quête d'une maison pour y emprisonner des femmes et des enfants, la maison du Bon-Pasteur avait été désignée, et qu'on y avait amené les prisonnières de la Visitation.

Le 22 octobre 1793, le Comité révolutionnaire ordonna d'y transférer des femmes qui étaient restées aux Saintes-Clares¹. Il ne cessa guère, à partir de ce moment, de mentionner chaque jour sur ses procès-verbaux l'envoi de quelques femmes au Bon-Pasteur.

Les services que les religieuses rendaient aux prisonnières ne pouvaient manquer d'exciter le mécontentement des membres du Comité ; le 13 brumaire, — 3 novembre, un arrêté en deux lignes fut libellé à ce sujet : « Sur l'incivisme des *bonnes sœurs* hospitalières du Bon-Pasteur, arrêté de chercher et indiquer de bonnes citoyennes dans le cas de les remplacer. » Le 25 brumaire, — 15 novembre, on avait, je suppose, trouvé le nombre suffisant de bonnes citoyennes, car, ce jour-là, le Comité ordonna de transférer au Sanitat 48 filles pénitentes du Bon-Pasteur. Pour leur faire place, les enfants du Sanitat étaient envoyés aux Orphelins. Le mot laïcisation est de notre temps, mais la chose, on le voit, est renouvelée de la Terreur.

De tous les témoins entendus au procès du Comité, aucun n'a donné sur le régime du Bon-Pasteur des renseignements aussi nombreux et aussi précis que ceux contenus dans la déposition de la dame Mallet, entrepositaire des tabacs, qui avait séjourné près d'un an dans cette maison². « Les femmes, dit-elle, manquaient de toutes les choses nécessaires à la vie ; une chétive portion de riz faisait toute leur nourriture. Souvent on volait les aliments, que plusieurs d'entre nous faisaient venir du dehors. Ce n'est que depuis l'arrestation du Comité que l'on donne du pain aux détenus.

¹ Registre du Comité révolutionnaire, 1^{er} brumaire an II, — 22 octobre (arch. du greffe).

² *Bull. du trib. rév.*, VII, n^o 70.

Nous avons été jusqu'à sept cents femmes dans cette maison qui n'en pouvait loger que deux cents. On nous mettait trente ou quarante dans une petite chambre ; les lits étaient si serrés que nous nous trouvions souvent sous la couverture de nos voisines. On ne manquait jamais de prendre un matelas à celles qui en avaient apporté deux de leur maison. Les malades et les mourants étaient confondus avec les personnes qui se portaient bien. Pendant six ou sept mois, nous n'avons pas eu d'infirmerie, ou plutôt chacune de nos chambres en était une. Combien de femmes atteintes de l'épidémie n'ai-je point vues agoniser, mourir à mes côtés !... C'est à l'humanité du citoyen Thomas que beaucoup de femmes ont dû la vie ; il obtint enfin, après plusieurs mois de sollicitation, un local particulier... »

L'effroi de la mort, dont on menaçait à chaque instant ces pauvres femmes, ajoutait une torture morale à leurs souffrances physiques. Un jour, c'est Perrochaux, membre du Comité, qui répond à la plainte d'un mal de gorge : « Ce n'est rien, la guillotine guérira tout cela. » Un autre jour, c'est Joly, le noyeur, qui, lançant un regard au témoin, lui dit : « C'est bon pour boire à la grande tasse. » Dans les premiers jours de nivôse ¹, autre détail de la dame Mallet, « viennent au Bon-Pasteur des hommes envoyés par le Comité ; je les vois briser de superbes tableaux, ils n'épargnent que celui qui représente la mort. Ils nous disent avec une ironie cruelle : Contemplez cette image. »

Un soir, l'attitude d'un membre de la Compagnie Marat avait jeté l'épouvante dans la prison ; en le voyant dresser des listes, toutes les détenues étaient persuadées qu'elles allaient être noyées dans la nuit, et peut-être ne furent-elles sauvées que par l'énergie des protestations du médecin Thomas, qui avait intimidé ce membre de la compagnie Marat, en allant chercher son sabre et ses pistolets ².

¹ Cette date n'est pas indiquée dans le *Bulletin*, mais elle résulte de l'un des nombreux documents, concernant la dame Mallet, qui se trouvent aux archives et qui pourraient fournir un chapitre à l'histoire des exactions du Comité.

² *Bulletin du Tribun. rév.*, vi., 279.

Dans les premiers jours de pluviôse, la petite vérole envahit le Bon-Pasteur. Le procès-verbal du Comité, du 6 de ce mois, 25 janvier 1794, mentionne ainsi le fait : « Thomas, officier de santé, dit qu'il y a au Bon-Pasteur une foule d'enfants qu'il faut renvoyer chez leurs parents, à cause de la petite-vérole de la maison. » Un autre médecin fut envoyé pour apprécier la situation : celui-là ne pouvait manquer d'avoir raison de son confrère, il déclarait dans son rapport que la maison du Bon-Pasteur était saine, et n'avait besoin que d'être entretenue propre ¹.

Mais la difficulté, c'était précisément de tenir propre une pareille maison ; six semaines se passent ; le 25 ventôse an II, — 15 mars, le Directoire de Département écrit sur son registre : « Le citoyen Marchais, architecte, s'est transporté au Bon-Pasteur, servant actuellement de maison de détention, à l'effet de constater l'urgence des réparations à faire à une cour et aux latrines de ladite communauté, ainsi qu'à une trappe d'encavage, afin de faciliter l'écoulement des eaux et la pureté de l'air ². »

Ces réparations furent-elles exécutées ? La chose est fort douteuse, comme nous le verrons bientôt. Les Administrations étaient timides en face du Comité, qui regardait les prisons comme son domaine, et qui, ainsi que le démontrent ses procès-verbaux, prenait chaque jour, cinq, six, dix décisions ayant pour objet, soit de désigner la prison où devaient être conduites des personnes arrêtées, soit d'ordonner des transfèrements d'une maison à l'autre.

Le 6 germinal, — 26 mars, « le citoyen Pacquetteau, officier municipal, s'étant transporté au Bon-Pasteur, y a trouvé le nombre de sept cents femmes détenues, presque les unes sur les autres, dans une partie du bâtiment, ce qui peut leur occasionner des maladies épidémiques qui ne règnent que trop malheureusement dans la cité. Pour prévenir cet inconvénient, il serait à propos de trans-

¹ Rapport de Darbefeuille du 9 pluviôse an II, — 28 janvier 1794. (Arch. municip.)

² Dir. de Dép., Q. 25 ventôse an II, — 15 mars 1794, n° 122.

porter une partie de ces femmes dans plusieurs salles et autres logements de la même maison, qui ont été incendiés (en 1788), en y faisant quelques légères réparations qui consisteraient, entre autres, à clore les ouvertures des croisées incendiées avec des toiles. Une des salles contiendrait environ soixante individus, et on pourrait relever le plancher d'un grenier qui en contiendrait environ le même nombre. Cette translation dégagerait le local actuellement occupé, soulagerait les détenues, et empêcherait les maladies contagieuses ¹. »

Le Conseil de la Commune décida, sur ce rapport, qu'on écrirait au District. Fort heureusement, le médecin Thomas avait été plus diligent ; il s'était adressé directement au Comité, et s'était fait donner par lui la mission de visiter le Sanitat, pour rechercher si, dans les bâtiments de cet hospice, il n'y aurait pas quelque local inoccupé. Pendant que le Conseil de la Commune délibérait, Thomas faisait déjà connaître au Comité qu'il avait visité le Sanitat, « à l'effet d'y transporter des femmes détenues au Bon-Pasteur qui en regorge, et que, dans le grenier appelé la Sécherie et dans la ci-devant église, il en pourrait tenir au moins trois cents. » Deux membres du Comité, Bollognel et Perrochoux, étaient, par un arrêté du même jour, chargés d'exécuter cette translation, « pour laquelle la Commission civile fournirait des voitures ². »

Le 18 germinal, — 7 avril, le District délibère sur les travaux proposés à la Municipalité et approuvés par elle, et décide que plusieurs de ses membres iront au Bon-Pasteur pour visiter les lieux. Dans une question urgente, il avait fallu six jours pour que la lettre de la Municipalité arrivât au District. Le District paraît d'ailleurs avoir ignoré complètement que des femmes avaient quitté le Bon-Pasteur.

¹ Reg. du Cons. de la Commune, séance du 6 germinal an II, — 26 mars 1794. (Arch. municip.)

² Proc.-verb. du Comité, fo 13.

Je crois pouvoir affirmer que le District ne fit rien, car le 23 prairial, 11 juin, c'est-à-dire deux mois après, l'encombrement de la maison du Bon-Pasteur était encore excessif, et les représentants Bo et Bourbotte, instruits de cette situation, écrivaient à cette même Administration de veiller à la salubrité des maisons de détention : « La maison du Bon-Pasteur, écrivaient-ils, contient un si grand nombre de détenus, que l'encombrement corrompt l'air et donne lieu à des maladies graves qui doivent fixer l'attention des amis de l'humanité ¹. »

Ce fut sans doute sur le rapport fait aux prisonnières des bonnes dispositions des représentants à leur égard, que 156 d'entre elles adressèrent à Bourbotte la pétition suivante :

« Citoyen Représentant,

« Notre misère est à son comble. Enfermées depuis plus de huit mois dans une maison malsaine, les maladies contagieuses telles que gale, petite vérole et putridité nous enlèvent tous les jours quelques-unes de nos compagnes. Vous seriez attendri, Représentant, de voir cinq cents femmes entassées ; des infirmes, des aveugles même, des septuagénaires, des malades périssent faute d'air et de soins ; des femmes enceintes, des nourrices, des mères de familles nombreuses, restées dans l'abandon, des marchandes, des ouvrières, des domestiques privées de leur état, enfin des indigents et des malheureux de toute espèce qui, pour la plupart, sont victimes de haines particulières. Nous n'avons pu, jusqu'à ce jour, faire connaître notre innocence, on a affiché des défenses à nos parents, à nos amis, de solliciter notre liberté, sous peine de prison, que plusieurs même ont subie. Venez nous entendre, vous briserez nos fers, quand vous saurez que nous étions des citoyennes paisibles auxquelles on ne peut rien reprocher... Tous nos concitoyens désirent notre liberté ; si on la recule encore, les grandes chaleurs vont causer une mortalité

¹ Corresp. des Représentants, 23 prairial an II (Arch. dép.)

qui rendra inutile la justice qu'on réserve à l'innocence. » Suivent 156 signatures ¹.

Les malheureux détenus renaissaient alors à l'espérance ; le Comité révolutionnaire était depuis quelques jours sous les verrous ; une commission nommée par les représentants, pour examiner les dossiers des incarcérés, fonctionna avec activité, et prononça de nombreux élargissements. Le 11 messidor, — 29 juin, il y avait encore cependant 444 femmes au Bon-Pasteur, et une pétition en date du 23 du même mois, — 13 juillet, fait connaître que le défaut d'eau était une de leurs grandes souffrances :

« Nos misères et nos tourments se multiplient sous diverses formes : l'air infect que nous respirons dans une enceinte très bornée ; les fièvres putridès et malignes, et jusqu'à la gale, nous entourent ; des matelas et paillasses pleins d'insectes les plus dégoûtants tapissent le seul asile que nous ayons pour promener.

« La hauteur des murs en fait un foyer de reverbère, qui conserve les rayons du soleil jusqu'à son coucher. Cette chaleur dévorante consume nos corps affaiblis par la douleur. Le défaut d'eau, qui irrite la soif, devient un nouveau fléau. La quantité des détenus dans cette maison a tari nos puits ; beaucoup de femmes n'ont point d'eau pour laver leurs misérables dépouilles et celles de leurs enfants. Nous avons prié qu'on nous en apportât de la rivière, mais on ne trouve pas, dit-on, de porteurs d'eau. Citoyen Représentant, pourrais-tu te refuser à nous rendre l'un des premiers besoins de la créature, de l'eau ? On ne refuse pas ce secours aux plus grands criminels ². »

Il y avait cependant au Bon-Pasteur quelqu'un qui trouvait que tout y était pour le mieux ; ce quelqu'un était le citoyen Fleurdepied, maître et seigneur de ce séjour de peines et de souffrances. De même que la plupart de ses pareils, ce républicain s'occupait de ses petites affaires, et il appréciait à sa valeur un régime qui

¹ Pétition en date du 29 prairial an II, — 17 juin 1794. — Liasses des détenus et suspects. (Arch. dép.)

² Signée : Boissenot et Vaudez (*cod. loc.*)

permettait à des gens comme lui, sous couleur de servir le pays, de tirer bon profit de la souffrance d'autrui. L'exploitation des malheureux est celle qui rapporte le plus, les malheureux se mettant à la discrétion de ceux qu'ils croient capables de les soulager. Si Fleurdepied s'était contenté de vendre sa pitié, on eût fermé les yeux, mais des plaintes de ses exactions et de ses violences arrivèrent jusqu'aux oreilles des Représentants, au moment où ils travaillaient à réparer, dans une certaine mesure, les cruelles injustices du Comité et celles des représentants qui les avaient précédés.

ALFRED LALLIÉ.

(La suite prochainement.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

POUILLÉ HISTORIQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES, par M. l'abbé Guilloin de Corson, chanoine honoraire ; t. IV. Rennes, Fougeray, 1883, in-8°, xi-781 pp.

Ce volume débute par un témoignage flatteur, et, disons-le, justement mérité, rendu à l'auteur par M^{re} Boccoli, secrétaire de S.S., au nom de Léon XIII.

Avec une rare persévérance que rien n'arrête, qui ne se laisse rebuter par aucune difficulté, M. de Corson poursuit de la façon la plus heureuse la tâche qu'il s'est imposée, et qu'il accomplit avec une conscience et un talent dont nous n'avons plus à faire l'éloge.

La troisième partie du *Pouillé*, bien digne des deux premières, présentait, en effet, certains écueils qui ont été soigneusement évités, par le charme et la variété de style que l'auteur a su mettre dans ses récits. Elle est consacrée aux nombreuses paroisses de l'archidiocèse, et forme, comme l'indique la préface, une sorte de dictionnaire historique des paroisses.

La paroisse, quoique formant le dernier terme de l'ancienne division territoriale, non seulement au point de vue ecclésiastique, mais civil, fait toujours vibrer le sentiment patriotique au cœur de ses enfants. Si dans nos villes, elle disparaît au milieu de l'ensemble général de la cité, dans nos campagnes, en revanche, elle subsiste toujours, malgré la dénomination de commune rurale. Ses origines, son église, ses chapelles, ses frairies, les seigneurs, les familles, qui habitèrent son territoire et y créèrent des fondations pieuses, forment les éléments de l'histoire nationale. Dès le XV^e siècle, les fabriqueurs, ou marguilliers, choisissaient les archers, présidaient à leur entretien et à leur armement ; non seulement ils réglaient les recettes et dépenses de l'église, mais ils étaient chargés d'*égailer* les fougues, de répartir la levée des impôts, de rédi-

ger les plaintes et les demandes adressées au souverain, puis aux intendants. En un mot, ils étaient les véritables administrateurs de la population.

Les documents paroissiaux, malheureusement trop rares aujourd'hui, constituent une des sources les plus riches et les plus intéressantes, toujours consultées avec succès. Mais il est, dans l'énoncé des faits, la répétition des dates, la similitude des événements, ou leur peu d'importance, tant de points de contacts, que la monotonie devient pour ainsi dire inévitable. Nul, cependant, ne pourrait adresser ces légers reproches de détail à M. l'abbé de Corson ; son livre n'est pas seulement un dictionnaire à consulter, c'est un ouvrage d'histoire intéressant à étudier et surtout agréable à lire.

Dans une œuvre comme celle-ci, dit-il, « l'article des paroisses est la pierre de touche pour beaucoup de lecteurs. On ne comprend peut-être pas assez qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de ne jamais confondre ces mille détails, ces dates, ces noms propres dont se composent les histoires locales. On ne songe pas que les dates retrouvées ne sont souvent qu'approximatives, et qu'il est moins dangereux pour un auteur d'écrire un chapitre d'histoire générale que de faire les monographies d'une centaine de localités. Qu'on soit donc indulgent envers nous, si quelques erreurs semblent apparaître dans ces pages, consacrées à trois cent quatre-vingt-quatre paroisses... »

Quelques Pouillés ont été publiés sous forme de tableaux, qui, éliminant le récit, en font de simples recueils de dates, bons tout au plus pour les érudits et les travailleurs. Dans celui de Rennes, l'auteur a su introduire, au contraire, un style soutenu, varié et intéressant. On parcourt avec plaisir ses nombreuses notices paroissiales, si bien résumées, exposées avec lucidité et clarté. C'est parfois un supplément au *Nobiliaire* de M. Pol de Courcy, parfois une rectification au *Dictionnaire* d'Ogée, avec cette différence qu'on consulte ces derniers, tandis qu'on lira le *Pouillé*. M. de Corson a su confisquer à son profit, et largement mettre en œuvre, cette

jolie devise des vieux vitraux du XVI^e siècle du prieuré de Saint-Lucien-lès-Nantes : PATIENTIA PRIMA VIRTUS; PATIENTIA MAXIMA VIRTUS.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

LE THÉÂTRE A BORDEAUX. — Étude historique, par M. Hippolyte Minier, suivie de la nomenclature des auteurs dramatiques bordelais et de leurs ouvrages, établie en collaboration avec M. Jules Delpit. — In-8^o, 106 p. Bordeaux, P. Chollet, libraire, 53, cours de l'Intendance.

Dans la séance solennelle tenue, le 23 novembre 1882, par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux (dont il fut plusieurs fois président), M. Hippolyte Minier lisait l'étude dont nous venons d'écrire le titre. En voici le début :

Il y a une vingtaine d'années, fatigué d'entendre certains gens déclarer, sur un ton dédaigneux, que Bordeaux a toujours été une ville de commerce et rien de plus, une ville prosaïque, insensible à tout ce qui ne peut pas se traduire par *doit* et *avoir*, — je répondis à cette allégation, aussi fausse qu'injurieuse, en dressant une brillante liste de poètes bordelais. Je prouvai, pièces en main, que, dans la métropole girondine, le Négoce et la Muse vivent, sous le même toit, en parfaite intimité, et que le contact des chiffres n'empêche nullement la floraison des beaux vers.

Citons encore une page de l'excellent travail de notre collaborateur, avec l'espoir d'inspirer à quelques Bretons le désir de faire pour le théâtre de leur ville natale ce que M. Hippolyte Minier a si bien fait pour celui de Bordeaux :

Aujourd'hui, c'est la cause du *Théâtre à Bordeaux* que je viens plaider. Je tiens à faire savoir que, chez nous et dans tous les temps, les auteurs dramatiques n'ont pas été moins nombreux que les poètes. — La recherche de leurs œuvres, difficiles à collectionner, m'a coûté quelques veilles laborieuses; mais j'ai été bien payé de ma peine, croyez-moi, par le plaisir de grouper les lauriers que la littérature bordelaise a cueillis sur nos différentes scènes...

Les jours sinistres de la Terreur sont venus ; l'épouvante est dans tous les cœurs épris d'une sage liberté. La tourbe démagogique fréquente seule les salles de spectacle où l'on surexcite ses mauvais instincts par des mélodrames soi-disant patriotiques, quand elle n'est pas affriandée par une ineptie mêlée de chant et décorée de ce titre séducteur : *L'Amour sans-culotte*.

La France a reçu un don providentiel, celui d'oublier vite. Elle pleure et puis elle rit d'avoir pleuré. Quinze mois d'une consternation profonde furent suivis, après le 9 thermidor, d'une série d'années d'humeur joyeuse, que n'interrompirent ni les saturnales du Directoire ni les guerres du Consulat et de l'Empire, — cette énorme moisson d'hommes !

Jamais on n'a tant dansé ; jamais on n'a tant chanté ; jamais les spectacles n'ont été plus suivis ; et, surtout, jamais le désir d'être auteur dramatique n'a été plus violent...

Sans chercher à expliquer une chose inexplicable, les guerres effrénées de l'Empire et le vide qu'elles faisaient au sein des familles, n'empêchèrent pas la chanson d'être journallement conviée à tous les repas intimes, ni le théâtre d'être l'objet de la faveur publique. La France, pour ne pas voir où la conduisait le délire ambitieux d'un soldat heureux, voulait-elle s'étourdir ? Peut-être...

En faisant pour le théâtre bordelais ce que j'avais fait pour la poésie, c'est-à-dire, en exposant ses titres à la renommée, j'ai obéi à un sentiment qui me rend heureux chaque fois que je l'exprime.

Que voulez-vous ! Je suis un enfant de Bordeaux et j'aime ma patrie. Bien jeune encore, j'empruntais à ses légendes le sujet de mes premiers vers ; et, depuis, aucune circonstance qui permettait de glorifier ses nobles penchants n'a été négligée par moi. Aussi souvent que l'esprit d'injustice lui dénia le sentiment artistique, j'ai pris sa défense, la plume à la main, avec ardeur, avec conviction. — Et je n'ai pas le droit de m'en faire un mérite : le devoir d'un fils n'est-il pas de venger sa mère calomniée ?

MÉLANGES

— Le vendredi 27 juillet, avait lieu, à la salle Drouot, à Paris, par les soins de M. Etienne Charavay, expert, la vente des séries XIII, XIV et XV de l'inépuisable collection de notre compatriote Benjamin Fillon, « le plus admirable cabinet d'autographes qui se soit jamais vu, dit M. Victor Fournel, et où figuraient tous les personnages célèbres dans tous les genres, de tous les temps et de tous les pays. La première des trois séries, celle des hommes de guerre, comprenait des noms tels que ceux de Du Guesclin, Enguerrand de Coucy, Dunois, le comte de Saint-Pol, le sire de Gié, La Trémoille, Lautrec, Bonnivet, le connétable de Bourbon, Gaston de Foix, Philippe de Chabot, Anne de Montmorency, Coligny, le duc de Guise le Balafré, Schomberg, Crillon, Lesdiguières, le duc de Vendôme, le grand Condé, Turenne, Fabert, Luxembourg. Mais je m'arrête, car je continuerais ainsi pendant des pages. On a des éblouissements à lire de pareils noms, et en pareil nombre. Le catalogue de M. Charavay, qui donne des notices sur chacun, avec des analyses et extraits de chaque lettre, et souvent aussi des *fac-simile* de l'écriture, a toute la valeur d'un volume d'histoire. On y trouve également des contemporains : Bugeaud, Lamoricière, Cavagnac, Niel, Chanzy, Faidherbe, Mac-Mahon y figurent, aussi bien que Vauban, Catinat, Villars et le maréchal de Saxe. Tous les généraux révolutionnaires y sont presque toujours représentés par quelque pièce où il est question de leur arrestation, de leur destitution ou de leur mort, et tous les généraux vendéens aussi. »

Un grand nombre de notabilités artistiques et littéraires assistaient à cette intéressante vacation qui a produit la somme de 27, 579 fr. (Les cinq ventes successives ont produit plus de deux cent mille francs.) Les enchères ont été des plus animées.

Parmi les pièces qui se sont le mieux vendues, citons : *Stofflet*, 105 fr.; *Jean Cottereau*, dit *Jean Chouan*, 75 fr.; *Jacques Cathelineau*, 100 fr.; *Bonchamps*, 190 fr.; *Charette de la Contrie*, 200 fr.; *La Rochejaquelein*, 200 fr.; un modèle d'enrôlement signé de *Georges Cadoudal*, 55 fr.; un passeport délivré par *Verteuil* à un prisonnier de guerre, 85 fr.; un

dossier concernant *Lescure*, 50 fr.; un laissez-passer avec les signatures *Puisage, De la Contris* et *Neveux*, 20 fr., etc.

— Le conseil municipal de Pléneuf (Côtes-du-Nord) vient de voter à l'unanimité qu'une plaque de marbre serait placée sur la maison où est né le général de la Motte-Rouge, son concitoyen, et que la rue qui longe les murs de son ancienne propriété s'appellerait désormais rue de La Motte-Rouge.

Le tombeau élevé à la mémoire du vaillant général a été placé dans le modeste cimetière de Hénansal. C'est un beau monument, qui fait le plus grand honneur à M. Hernet, l'habile sculpteur de Lannion.

— Dans le dernier consistoire, Notre Saint-Père le Pape a nommé évêque titulaire d'Hippa, et auxiliaire de Sa Grandeur Mgr Guilloux, M. François-Marie Kersuzan, notre compatriote.

Né à Grand-Champ, le 25 mars 1848, Mgr Kersuzan fit d'excellentes études au Petit-Séminaire de Sainte-Anne, et, tout jeune encore, se sentit appelé à cette lointaine mission d'Haïti, à laquelle la Bretagne a donné un si grand nombre d'apôtres. Il fut ordonné prêtre le 3 juin 1871, et partit aussitôt.

Nous savons quel bien il a fait à Port-au-Prince, où son archevêque lui confia bientôt le poste important de curé de la cathédrale. Il était depuis peu de temps vicaire-général de Sa Grandeur, lorsque le Saint-Siège l'a choisi pour partager d'une manière plus complète les labeurs apostoliques du vénérable prélat. (*Semaine religieuse de Vannes.*)

— Nous trouvons parmi les personnes qui viennent d'obtenir un des prix Monthyon le nom d'une Bretonne, M^{me} Vattier, née Basély (de Rennes), qui remporte l'un des neuf prix de mille francs, pour son ouvrage: *le Roman d'une Sœur*. En même temps, M^{me} Vattier vient d'être nommée officier d'Académie par M. le ministre de l'instruction publique.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEËNNE

BATEAU D'ÉMERIAU (LE); par Mme Mélanie Waldor. — In-12, 120 p. Limoges, imp. et lib. E. Ardant.

CAFFÉ (LE). Épître attribuée à Senecé, publiée sur le manuscrit inédit, avec un avant-propos, par Olivier de Gourcuff. — In-8°, 20 p., tiré à 100 ex., pap. vergé. Nantes, Vier, passage Pommeraye..... 1 fr.

CHOIX (LE) D'UN ÉTAT; par Mme Mélanie Waldor. — In-12, 120 p. Limoges, imp. et lib. E. Ardant.

CONDITION (DE LA) JURIDIQUE DES ALIÉNÉS, en droit romain et en droit français; par Jean Morisson de la Bassetière. — In-8°, 255 p. Paris, imp. Boudet.

CHOUANS ET BLEUS; par Paul Féval. 4^e éd. — In-18 jésus, 376 p. Paris, lib. Palmé.

DU BARTAS (UN) EN BRETAGNE. — ALEXANDRE DE RIVIÈRE, MAGISTRAT-POÈTE, par Olivier de Gourcuff. — In-8°, 50 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Tiré à 100 ex..... 1 fr. 50

GUIDE A NANTES, contenant l'indication et la description de tout ce que la ville offre de curieux en monuments et en antiquités, musées, promenades, points de vue, etc. — In-32, 77 p. Nantes, lib. Veloppé.

IRRIGATIONS (LES) SUPERFICIELLES; par M. le V^{te} Ch. de Lorgetil. — In-8°, 16 p. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

ORPHELINATS (LES) AGRICOLES EN 1883. Rapport sommaire présenté à l'assemblée générale de la Société de patronage des orphelinats agricoles; par M. le marquis de Gouvello. — In-8°, 8 p. Paris, imp. Philipona.

POUILLÉ HISTORIQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE RENNES, par l'abbé Guillotin de Corson, chan. hon. T. IV. — In-8°, xi-781 p. Titre rouge et noir. Rennes, lib. Fougeray; Paris, lib. Haton. Prix: 15 fr.; pour les souscripteurs, 7 fr. 50.

RECUEIL DE CHANTS ROYALISTES, 3^e série. — Angers, Henry Briand, libr., rue Saint-Laud, 62. Gr. in-8°, 32 p. Edit. de luxe, 1 fr. 25, *franco*, 1 fr. 40; édit. popul., 75 c., *franco*, 90 c.

ROLLAN PIED-DE-FER; par Paul Féval, 5^e éd. — In-18 jésus, 359 p. Paris, lib. Palmé.

M. LE COMTE DE CHAMBORD

Nous venons d'assister, témoins attristés, à un spectacle profondément douloureux, mais singulièrement grandiose : un Prince vient de mourir dans l'exil, à quatre cents lieues de son pays, d'une maladie lente et cruelle. Il était exilé depuis son enfance, et, pendant cinquante-trois années, il n'a revu sa patrie, qu'il aimait passionnément, que deux fois, et, on peut le dire, à la dérobée. Ne semble-t-il pas qu'il dût être inconnu du plus grand nombre et oublié des autres ? Et cependant, au premier bruit du mal qui l'atteint, toutes les pensées se portent vers son lit de douleur ; partout d'ardentes prières sont adressées au ciel pour obtenir sa guérison, et, quand le mal est déclaré incurable, pour obtenir un miracle. Ses adversaires eux-mêmes provoquent des télégrammes et les accueillent, sinon avec émotion, du moins avec respect ; puis, lorsque la souffrance a épuisé les forces de l'auguste malade, sans pouvoir affaiblir son courage, et que la mort

a frappé le dernier coup, la louange sort de toutes les bouches. Jamais roi vivant et couronné ne fut entouré de plus d'hommages.

Qu'était-ce donc que ce Prince ? Je l'ai dit, un exilé, mais qui réunissait deux choses, des plus rares aujourd'hui : un grand principe et un grand caractère. Le principe avait fait de la France ce qu'elle était hier encore, la première des nations ; le caractère était au niveau du principe.

Dans un temps où, pour rappeler un mot célèbre, *les rois s'en vont*, tout était royal chez lui : le regard, la distinction, la bonté, le désintéressement, la loyauté, la noblesse. Écrivait-il, chacune de ses pensées était marquée au coin royal ; c'était toujours cette *imperatoria brevitatis* d'un esprit sûr de lui-même. Il ne régna jamais, mais il fut plus roi que beaucoup de ceux qui portent la couronne.

On lui a reproché de n'être pas de son temps. Nul cependant n'avait étudié plus sérieusement les problèmes actuels, surtout en ce qui concerne les intérêts du peuple ; nul n'avait porté dans cette étude un esprit plus dégagé de toute prévention de parti ; mais,

dans un temps où le respect n'existe plus et où l'autorité, toujours chancelante, n'est plus rien, il portait haut le sentiment du respect et de l'autorité. Sans rêver ni désirer l'omnipotence de Louis XIV, il n'admettait pas que la royauté ne fût qu'un vain titre, une griffe à signatures : il y voyait un pouvoir et un devoir, le pouvoir de faire le bien et le devoir d'empêcher le mal. A l'heure où les vérités sociales les plus essentielles sont niées, il prétendait les mettre au-dessus de toute discussion, comme chez la plupart des peuples, et voulait, suivant son mot énergique, que Dieu fût le maître, pour que lui-même fût *le roi*.

Ainsi finit la branche aînée de cette famille des Bourbons qui a donné à la France deux grands Rois, un Roi-Martyr et cinq grands ministres ¹, cette famille qui, en deux cent quarante ans, avait agrandi la France de douze provinces : du Béarn, du comté de Foix, de la Bresse et du Bugey, sous Henri IV ; du Roussillon, sous Louis XIII ; de la Flandre, de l'Artois, de la Franche-Comté et de l'Alsace, hélas ! sous Louis XIV ; de la Lorraine et de

¹ Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert et Louvois.

la Corse, sous Louis XV ; et, comme cadeau d'adieu du vieux roi Charles X partant pour l'exil, de ce nid de pirates d'Alger qui bravait la civilisation en plein XIX^e siècle, et qui est devenu notre plus beau joyau colonial.

Henri V représentait noblement cette glorieuse lignée ; par sa dignité, il rappelait Louis XIV ; par sa cordialité, Henri IV ; par l'ensemble de ses vertus, le plus glorieux de tous, saint Louis.

Malheureux sont les temps qui ne savent pas comprendre et accepter de tels caractères. Espérons, d'ailleurs, que l'auguste Prince sera plus puissant auprès de Dieu qu'il ne l'a été près des hommes. La race de saint Louis n'est pas encore éteinte ; que Dieu l'inspire et la guide !

Les dernières paroles que l'on a saisies sur les lèvres glacées du Roi mourant ont été celles-ci : FRANCE ! FRANCE ! Comment n'y pas voir le commencement de cette intercession qu'il allait continuer au ciel ?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.



SAINT GILDAS

L'HISTORIEN DES BRETONS¹

C'est avec respect, avec une sorte de crainte, que nous nous approchons de l'austère et imposante figure de Gildas.

Il ne s'agit point ici d'un personnage dont l'existence offre au doute plus ou moins de prise, d'un thaumaturge dont la légende quelque peu nuageuse, se teignant des reflets brillants de l'imagination populaire, flotte aux confins indécis de la vérité et de la fable.

Malgré les treize siècles qui nous séparent de Gildas, rien de plus réel, de plus certain que son existence. Non seulement il a vécu, mais il a marqué dans l'histoire de notre race, et pour témoignage irrécusable il a laissé au monde une part de lui-même, une part vivante, où le cœur bat, où le sang bouillonne, et qui à elle seule nous remet sous les yeux l'époque de ce grand homme, la

¹ Pour éviter d'interrompre notre récit ou de trop surcharger le bas des pages, nous renverrons à la fin de ce travail un certain nombre de notes critiques qui exigent quelque étendue. La première sera consacrée à l'examen des diverses Vies anciennes de S. Gildas venues jusqu'à nous, surtout des deux principales dont nous nous appuyons, l'une rédigée au XI^e siècle, avec sérieux et candeur, sur les traditions et les documents anciens de l'abbaye de Ruis et donnant principalement, l'on peut dire, la partie *armoricaine* de l'existence de Gildas ; l'autre qui en présente exclusivement la partie *insulaire*, cette seconde Vie remontant pour le fond au delà du X^e siècle, mais en plus d'un point interpolée ; elle a été imprimée pour la première fois en 1838 par J. Stevenson en tête de son édition de Gildas. La Vie de Ruis avait été publiée au XVII^e siècle par Bolland, au tome III de Janvier, et plus complètement par Mabillon dans le premier siècle des *Acta Sanctorum Ord. S. Benedicti*.

date même de sa naissance, son génie, son caractère, son rôle historique.

Cette part, venue jusqu'à nous, ce sont ses écrits, c'est un livre dont le nom sonne comme un sanglot : *LIBER QUERULUS DE EXCIDIO BRITANNIE*, *Lamentation sur la ruine de la Bretagne* : livre mince par son volume, mais grand par son style d'une verve enflammée et prophétique, où éclatent à la fois la foudre et les larmes ; grand surtout par son sujet : tragédie historique dont le dénouement est la ruine de la race bretonne dans l'île de Bretagne et, par suite, la fondation de cette Bretagne nouvelle — la nôtre — édifiée avec les débris saignants de la première sur les rives de l'Armorique.

Ce livre de Gildas, c'est la base de notre histoire, le fondement de sa première assise, qui sans lui ne serait pas ou ne poserait que sur la fable.

Gildas est donc le premier historien national, l'historien par excellence des Bretons, titre que lui donna en chœur tout le moyen âge : *Gildas historicus* ou *historiographus Britonum*.

On l'appelle aussi par excellence le docteur de la Bretagne, car il ne se borne pas dans son livre à déplorer ses désastres, il censure inflexiblement ses vices, parfois avec une âpreté excessive, toujours avec une haute science : de là son surnom de *Gildas Sapiens*, qui se traduirait plus exactement par Gildas le savant que par Gildas le sage.

Enfin il fut un saint et un thaumaturge : aspect sous lequel il se révéla surtout à notre Bretagne. Aussi, outre les monastères et les paroisses placés sous son patronage, que de chapelles et que de villages, dans notre province, qui portent son nom et qui vénèrent sa mémoire !

Mais le trait qui domine en lui — nous le répétons, — qui lui donne parmi les illustrations du monde celtique une place éminente, c'est d'être le père de notre histoire, le premier historien national de la race bretonne.

Aussi est-ce à nos yeux pour les Bretons un vrai devoir d'étudier avec soin, de mettre en lumière autant que possible sa vie et

ses œuvres : devoir que dans la mesure de nos forces nous allons nous efforcer de remplir.

I

Gildas mourut en 570 dans l'île d'Houat, point extrême vers Sud du territoire occupé alors par la race bretonne. Il était né en 493 ou 494 en Grande-Bretagne, dans la ville d'Alcluyd¹, ou au moins dans la vallée de la Clyde, limite extrême vers Nord de ce même territoire : car immédiatement au-dessus d'Alcluyd commençait le pays des Scots et des Pictes, races celtiques aussi, mais profondément distinctes de la race bretonne, lesquelles se partageaient inégalement toute la région septentrionale de l'île de Bretagne sise au nord des golfes du Forth et de la Clyde, et que l'on appelait Alban.

Depuis la chute de la domination romaine en Grande-Bretagne, la race bretonne, surtout dans la partie occidentale de l'île, était partagée entre une foule de petits rois ou chefs indépendants. Gildas eut pour père l'un d'eux, nommé Caun², dont la principauté ne comprenait vraisemblablement que la ville d'Alcluyd et la vallée de la Clyde, appelée par les Bretons Strat-Clyud. Caun ayant plusieurs autres fils, dont l'aîné, Cuil ou Hueil (on lui donne ces deux noms qui peut-être n'en font qu'un) donnait

¹ Alcluyd, appelée ensuite Dunbritton, est aujourd'hui Dumbarton, à 20 lieues environ dans l'O. d'Edimbourg, à l'embouchure de la Clyde. — La plupart des auteurs, surtout en Angleterre depuis Usher, font naître Gildas en 516 ou 520 ; dans un mémoire, que publiera la prochaine livraison de la *Revue celtique*, nous avons réfuté cette erreur ; dans la seconde des notes critiques qui suivront le présent travail, nous indiquerons en bref nos arguments, et nous combattrons l'opinion qui admet, aux V^e et VI^e siècles, plusieurs Gildas, deux au moins, à l'un desquels les inventeurs de ce système ont donné l'épithète de *Badonique*, et à l'autre celle d'*Albanien*.

² La Vie de Ruic nomme le père de Gildas *Counus* ; la Vie *insulaire* (nous désignons ainsi pour faire court le texte publié par Stevenson) l'appelle *Nau*, mais la Vie de Capgrave qui n'est qu'un abrégé de ce texte porte *Can*, qui est le même que *Coun*. L'étrange fatras intitulé *Achau Saint ynys Prydain* écrit ce nom *Can*. Dans notre 3^e note critique nous montrons que Caun est de beaucoup la forme préférable.

déjà de belles preuves de vaillance, n'hésita pas — sans préjuger d'ailleurs sa vocation — à faire instruire Gildas dans les lettres divines et humaines, et pour cela il l'envoya tout jeune à l'école du monastère de saint Iltud, situé sur la côte méridionale du pays de Morganuc (aujourd'hui Glamorgan), tout au bord de ce grand bras de mer nommé alors la mer de la Saverne ¹ et maintenant le canal de Bristol.

Tous nos hagiographes ont noté ce fait, sans en marquer aucun étonnement ; et pourtant il est étrange, dans un temps où les communications étaient lentes et difficiles, de voir le roi Caun envoyer son fils encore enfant chercher son instruction à cent trente lieues du domicile paternel, car du fond du golfe de la Clyde au canal de Bristol, à vol d'oiseau, il n'y a pas moins que cette distance.

Pour résoudre cette difficulté, placée au seuil de la vie de Gildas, il est indispensable d'exposer brièvement la situation politique et religieuse de l'île de Bretagne à la fin du V^e siècle.

La domination de l'Empire avait cessé en Bretagne (Grande-Bretagne) en l'an 409 ². Les habitants de l'ancienne province romaine (qui s'étendait jusqu'aux golfes du Forth et de la Clyde, réunis par le mur d'Antonin) avaient d'abord repoussé avec succès les attaques des Pictes et des Scots. Mais bientôt ces hordes très grossières étaient revenues à la charge et, renforcées par les Scots d'Hibernie, avaient inondé de toutes parts la Bretagne romaine. Deux fois (en 417, et de 420 à 423) l'intervention temporaire des

¹ « Sabrinum mare. » (Vit. S. Samsonis lib. I cap. 45, dans *Acta SS. Ord. S. Bened. Sæc. I.*, p. 177. — Le monastère de S. Iltud ou Lan-Iltud, aujourd'hui pour les Gallois Llan Illyd Fawr (le grand Lan-Iltud) et pour les Anglais Lantwit major, est situé à 2 lieues S.-O. de la petite ville de Cowbridge, à une demi-lieue de la mer, dans le voisinage de la pointe de Nash. « Llan Illyd Fawr, in the cwmwd of Pen y Bont, cantref of Cron Nedd (now called Hundred of Cowbridge), County of Glamorgan, South-Wales ; it is at 5 miles S. by W. from Cowbridge, within a mile and half of the Bristol Channel. » (N. Carlisle, *Topographical Dictionary of dominion of Wales*, London, 1811, in-4^e.)

² « Anno Arcadii et Honorii XV (J. C. 409). Hac tempestate, præ valetudine Romanorum vires funditus attenuatæ Britannia. » (Prosp. Tyron. *Chron.*) Voir surtout Zœtze, *Hist. Nov.* I. VI cap. 5, dans les *Monumenta historica Britannica*, p. lxxviii.

troupes impériales avait refoulé ce torrent ; mais après le départ définitif de ces troupes, pendant vingt-trois ans, de 423 à 446, les barbares s'élançant de nouveau jusqu'au cœur de la province romaine, renversant tous les obstacles, renouvelant chaque année leurs incursions, l'*infestation*, comme dit le livre de Gildas, était devenue *continuelle*, et avait étendu partout ses ravages. Même les envahisseurs s'étaient établis à demeure dans la partie septentrionale de la Bretagne romaine, comprise entre le golfe de Solway et celui de la Clyde, ou plutôt entre les deux murs de défense construits à travers l'île, le plus septentrional (nous venons de le dire) par l'empereur Antonin, l'autre plus au sud par Adrien : cette région comprise entre les deux murs formait dans les derniers temps de l'Empire la province dite *Valentia*¹.

En 447, un effort désespéré des Bretons, unis sous un même chef, les délivra de cette lèpre barbare et en débarrassa même la Valentia, où il ne resta plus (dans le Galloway) qu'une petite colonie de Pictes. Mais deux ou trois ans après, la rumeur publique ayant annoncé comme imminente une nouvelle invasion scoto-pictique, le roi des Bretons Vortigern, craignant de n'y pouvoir résister par ses propres forces, eut l'idée fatale d'appeler à son secours des bandes de pirates anglo-saxons, dont les côtes de la Bretagne avaient déjà subi les ravages et qui alors (449 ou 450), du consentement des indigènes, y formèrent un établissement fixe.

Pendant cinq ou six ans, ces auxiliaires fidèles à leur mission tinrent les barbares en respect. Au bout de ce temps (455), renforcés par de nouvelles bandes venues de Germanie, ils se tournèrent contre les Bretons et entamèrent cette lutte acharnée qui devait après plus de deux siècles aboutir à leur livrer les cinq

¹ A l'appui de ces faits et de ces dates, voir la première partie du mémoire de feu M. Varin (ancien doyen de la Faculté des lettres de Rennes) intitulé : *Etudes relatives à l'état politique et religieux des îles Britanniques au moment de l'invasion Saxonne*, et publié dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*. Première série (*Sujets divers d'érudition*), tome V, 1^{re} partie, 1857, p. 1 à 270 ; voir surtout de p. 17 à p. 84.

sixièmes de l'ancienne Bretagne romaine ¹. Quand Gildas naquit, la lutte durait depuis quarante ans, la conquête était encore bien peu avancée, et l'occupation saxonne encore resserrée dans l'angle sud-est de l'île. Les bandes postées par les Bretons dans la région du Nord pour maintenir les Pictes, après avoir, au moment de leur défection, semé le ravage et le massacre dans cette contrée, s'étaient repliées sur l'établissement formé dans le sud par le gros de leurs compatriotes ². Mais de l'enceinte encore étroite de cet établissement les hordes anglo-saxonnes s'élançaient chaque année, au retour du printemps, et exécutaient à travers l'île, parmi les populations bretonnes divisées, effarées, terrorisées, ces razzias épouvantables dont Gildas nous a laissé la sanglante peinture ³. Ces razzias toutefois, étant donné l'éloignement de leur point de départ, ne pouvaient guère encore pénétrer jusqu'à la Bretagne du nord, jusqu'à la Valentia, qui demeurait seulement en face de ses antiques ennemis, les Scots et les Pictes. Mais ceux-ci, craignant de venir se heurter contre les bandes anglo-saxonnes, semblaient avoir perdu leur goût d'invasion. Il ne restait plus que les escarmouches plus ou moins fréquentes, inévitables au point de contact des Bretons et des barbares : et à ce point de vue Caun, père de Gildas, sa ville d'Alclud, son petit royaume du Strat-Cluyd, étaient véritablement aux avant-postes.

Quant à la religion, — suivant d'antiques traditions constatées par écrit dès le VI^e siècle, la foi chrétienne aurait été prêchée et implantée en Bretagne (Grande-Bretagne) dans la seconde moitié du II^e siècle de l'ère chrétienne ⁴ ; il est sûr, par le livre de Gildas,

¹ Gildas, *de Excidio Britannia*, cap. 20 à 23; Beda, *Hist. eccl. Anglor.* lib. 1, cap. 14 et 15; *Chron. Saxon.* anno 455.

² *Histor. Briton.* (Nennio vulgo adscriptæ) c. 56 ed. Stevenson, 62 ed. Gale et Petrie.

³ Gildas *de Excidio*, c. 23, 24 ed. Gale et Petrie, c. 24 ed. Stev.

⁴ Dans le second *Catalogue des pontifes romains* publié par Henschen en tête du t. I d'Avril des *Acta Sanctorum*, à l'article du pape Eleuthère (s. 170-185). Ce catalogue s'arrête à l'an 530, ce qui marque l'époque de sa rédaction. Mais un premier *Catalogue*, rédigé au III^e et au IV^e siècle, donne sur Eleuthère le même texte que le second Catalogue, sans parler de la conversion des Bretons.

qu'elle y était très répandue à la fin du III^e, lors de la persécution dioclétienne ¹; mais il existait alors, et encore beaucoup plus tard, sur bien des points, des groupes de population restée païenne. La conquête pacifique de l'Évangile, comme plus tard la conquête anglo-saxonne, étant partie du Sud, ne put que difficilement et très tardivement pénétrer jusqu'au Nord : dans la Valentia, dans la *Cumbria*, le paganisme se maintint longtemps. Bède ² semble considérer S. Ninian, qui fonda un évêché à Withern (Galloway) vers la fin du IV^e siècle, comme le premier apôtre de ces contrées (au moins de la Valentia et des Pictes du midi). Toutefois, d'après la *Confession* de S. Patrice, il s'y trouvait des chrétiens, dans le commencement de ce même siècle, mais ce document prouve aussi combien ces chrétiens étaient peu solides et sujets à retourner au paganisme ³.

L'apostolat de S. Ninian, l'évêché organisé par lui, activèrent les progrès de l'Évangile, mais tout le fruit de cette première mission périt bientôt, emporté par le torrent des invasions scotopictiques du V^e siècle, qui amenèrent, on le sait, l'occupation continue de la Valentia par les barbares païens pendant vingt-quatre ans, de 423 à 447. Par suite de cette occupation, cette contrée et les régions avoisinantes restèrent en dehors de la double mission de S. Germain d'Auxerre accomplie en 430 et 447, et qui étendit la foi, raviva l'orthodoxie dans le reste de la Bretagne. Aussi, entre S. Ninian et S. Kentigern, c'est-à-dire entre le commencement du V^e siècle et la seconde moitié du siècle suivant, on ne

¹ *Gildas de Excid.* c. 7 et 8 ed. G. et P., 9 et 10 ed. Stev.

² *Hist. eccl. Angl.* l. III, c. 4.

³ « Ego Patricius peccator... patrem habui Calpornium diaconum, filium quendam Potiti presbyteri, qui fuit à vico Banaven Tabernæ... Et Hyberione adductus sum in captivitate cum tot millibus hominum, secundum merita nostra : quia à Deo recessimus et præcepta ejus non custodivimus, ac sacerdotibus nostris inobedientes fecimus qui nostram salutem admonebant. » (*Conf. S. Patricii*, § 1, dans Boll. Martii II, p. 580, ed. Palmé). Banaven ou Bonaven, patrie de S. Patrice, était quelque part, sur la rivière d'Aven, affluent de la Clyde, dans le comté actuel de Lanark, au S.-O. d'Édimbourg. *Hyberio* ou peut-être *Hyberiona* est une forme d'*Hibernia*, d'Irlande.

trouve trace dans la Valentia ni d'évêque, ni de moines, ni de de prêtres ⁴. Il y restait cependant des chrétiens, entre autres le père de Gildas, et sans doute aussi quelques prêtres, mais ni organisation ecclésiastique ni institut monastique, rien qu'un petit noyau de fidèles perdu dans une foule de païens.

Voilà pourquoi le roi Caun, voulant donner à Gildas une forte éducation chrétienne, une solide instruction religieuse et profane, l'envoyait loin de lui, dans cette région de la Bretagne qui devait bientôt s'appeler la Cambrie, terre fécondée par les prédications du grand S. Germain et enrichie, par le zèle de ses disciples, de toutes les œuvres de la foi.

II

De tous les disciples bretons de S. Germain dont le nom nous est parvenu, le plus célèbre, le plus digne de continuer les traditions du grand évêque d'Auxerre, c'est Iltud.

Un auteur qui recueillit avec soin, au commencement du VII^e siècle, les principaux traits de son caractère, nous le représente comme « l'excellent maître des Bretons, » plus habile qu'aucun de ses concitoyens, non seulement dans la science des Écritures, mais dans les lettres profanes, particulièrement dans la grammaire, la rhétorique, la géométrie, l'arithmétique, toutes les branches de la philosophie. Il ajoute — et ici nous citons le texte : *Erat genere*

⁴ Nous suivons ici l'opinion commune, qui rapporte aux Scots d'Irlande la mission donnée à Palladius par le pape S. Célestin en 431, suivant la Chronique de S. Prosper d'Aquitaine. Toutefois, dans son *Mémoire sur les causes de la dissidence entre l'église bretonne et l'église romaine relativement à la célébration de la fête de Pâques*, feu M. Varin soutient que cette mission se rapportait réellement aux Scots d'Alban établis dans la Dalrisda (auj. comté d'Argyle), et il a donné à l'appui de cette thèse des arguments très sérieux, auxquels on n'a jusqu'ici rien opposé. Cette question devrait donc être reprise et discutée à fond ; jusque-là, tout en suivant l'opinion commune, nous faisons nos réserves. (Voir l'opinion de M. Varin dans les *Mém. présentés par div. savants à l'Acad. des Inscr.* 1^{re} série, t. V, 2^e partie, p. 120 à 128). — Notons aussi qu'au VI^e siècle, avant Kentigern, S. Gildas, comme nous le verrons, et aussi S. Cado prêchèrent la foi dans le Nord de l'île de Bretagne.

magicus sagacissimus et futurorum præsciis ; c'est-à-dire : « Il « était, par privilège de famille, magicien (ou mage) fort savant et « habile devin des choses futures ¹. » Eloge assez étrange pour un saint, et qui requiert explication.

Dans les documents latins de la première époque du moyen âge qui concernent la Bretagne et l'Irlande, *magus, magicus*, est synonyme de druide ². En dehors de l'empire romain, chez les Scots et les Pictes, les druides se maintinrent comme prêtres jusque vers la fin du VI^e siècle ³. En Gaule, malgré les proscriptions répétées de Tibère et de Claude, ils avaient continué de subsister — Pline l'atteste — sinon comme prêtres et comme juges, du moins comme médecins d'un ordre spécial, qui, avec de certains rites religieux, avec des formules étranges dont ils avaient le secret, savaient utiliser pour le bien de l'homme les forces cachées de la nature ⁴. Au IV^e siècle, il y avait encore en Gaule, du moins dans les cantons reculés de l'Armorique, des familles de druides ⁵. Nul doute qu'il n'en fût ainsi dans la Bretagne romaine, surtout dans les régions du Nord et de l'Ouest, bien moins romaines que le Sud-Est de l'île. Quand ces familles druidiques embrassèrent le christianisme, elles n'en conservèrent pas moins le secret de cette merveilleuse science médicale, qui se transmettait chez elles de génération en génération :

¹ « Ad scholam egregii magistri Britannorum Eltuti nomine perrexerunt. Ille vero Eltutus de totis Scripturis, veteris scilicet ac novi Testamenti, et omnis philosophiæ genere, geometriæ scilicet ac rhetoriæ, grammaticæ et arithmetiæ, et omnium artium philosophiæ omnium Britannorum peritissimus erat, genereque magicus sagacissimus et futurorum præsciis. » (Vit. S. Samson. I, 7, dans A. SS. O. S. B. Sec. I, p. 168.)

² Voir M. Skene, *Celtic Scotland*, t. II, p. 111 et 115; et M. d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, p. 135-136, 234 et 385, note 2.

³ V. Skene, *Ibid.*, p. 107 et 108 à 119; et d'Arbois de J., *Ibid.*, p. 160-164.

⁴ V. Plinii *Hist. nat.* Ed. Hardouin, lib. XVI, cap. 94; XXIV, 62-63; XXIX, 12.

⁵ Ausone, qui mourut en 394, dans sa *Commemoratio professorum Burdigalensium*, mentionne un professeur de l'école de Bordeaux, qui était, dit-il, *Stirpe satius Druidum | Gentis Aremorica*. On a voulu infirmer l'aptitude de ce texte à prouver l'existence des druides (plus ou moins modifiés et dégénérés) dans certaines parties de la Gaule au IV^e siècle; nous ne croyons pas qu'on y ait réussi.

S. Iltud sortait sans doute d'une de ces familles, c'est pourquoi on le qualifie *genere magicus sagacissimus*.

Quant au don de prescience (*futurorum præsciis*) attribué à S. Iltud, il semble d'abord moins étonnant que la magie. S. Patrice, selon la tradition, permit aux *filé* d'Irlande, successeurs des *prêtres* et des *vates* de la Gaule, l'exercice de la divination, pourvu qu'ils n'y mêlassent pas de sacrifices païens¹. Tout un livre de la Vie de S. Columba est consacré aux nombreuses prédictions de ce saint ; mais sa faculté de prescience est présentée comme un don spécial du Saint-Esprit, et celle d'Iltud au contraire comme un privilège tenant à la race, à la famille (*genere futurorum præsciis*), ce qui semble plutôt la rattacher à la science divinatoire des *filé* : aussi une des Vies de S. Gildas dit-elle que, dans sa première jeunesse, il *étudia inter vates*².

Les traits que nous venons de relever donnent au premier maître de Gildas une physionomie celtique très accentuée, presque druidique, et à toute moins fort originale, qu'on n'avait pas remarquée jusqu'ici.

Né vers 420-422, Iltud³ avait reçu de S. Germain l'ordre de la prêtrise (447). Quand Gildas fut amené à son école (vers 500), il consacrait sa verte vieillesse à transmettre les traditions du grand évêque d'Auxerre à une jeunesse d'élite, qui devait être au VI^e siècle la gloire de l'église bretonne. A Lan-Iltud, Gildas rencontra, entre autres, Samson, qui après avoir éclairé la Grande-Bretagne devait venir en Armorique fonder le siège de Dol et délivrer le pays d'un tyran ; Paul Aurélien, futur apôtre et premier évêque du Léon ; Magloire, cousin de Samson, destiné à évangéliser les îles du Cotentin ; Lunaire, défricheur infatigable des forêts armoricaines ;

¹ V. d'Arbois de J., *Intro d. à l'étude de la littérature celtique*, p. 241-242 et 257.

² « Studuit studiosus assidue inter vates donec pervenit ad juventutem; dum juvenis factus est, citodes eruit regionem. » (Vit. S. Gildæ, c. 1, en tête du Gildas de Stevenson, p. xxxi.)

³ « Qui et ipse Iltutus de discipulis erat S. Germani, et ipse Germanus ordinaverat eum in sua juventute presbyterum. In cujus (Iltuti) magnifico monasterio fui. » (Vit. S. Samsonis, dans A. SS. O. S. B. Sæc. I, p. 168.)

David, la plus grande figure de l'église bretonne au VI^e siècle, le futur vainqueur des derniers tenants de l'hérésie pélagienne, le futur évêque de Ménévie, l'énergique propagateur du monachisme et de la vie religieuse en Cambrie et en Irlande.

Gildas épuisa-t-il l'enseignement que lui offrait Lan-Iltud ? Il y a lieu de le croire, toutefois il n'y resta que jusqu'à quinze ans ¹, et les souvenirs de son séjour dans cette maison venus jusqu'à nous jettent peu de jour sur ses études.

Ils ne sont cependant pas sans intérêt. Le monastère de Lan-Iltud était situé dans une étroite presqu'île ; ne pouvant élargir son domaine du côté de la terre, Iltud voulut l'étendre du côté des flots. Avec l'aide de ses disciples il creusa un fossé, éleva une digue, et gagna sur la mer tout autour de sa presqu'île une bande de terrain de mille pas de largeur ². Dans ce terrain conquis il fit pousser de belles moissons, que ses disciples trouvèrent moyen de défendre contre l'avidité des oiseaux de mer, et ce sol nouveau, fécondé par lui, a gardé jusqu'à présent sa fertilité : car selon un auteur anglais de notre siècle, « Lan-Iltud est un grand et peuplé village, assis sur un banc de pierre calcaire couvert d'une riche couche marneuse, au milieu des plus beaux pâturages et des meilleures terres de labour de tout le pays de Galles ³. »

¹ C'est seulement après avoir montré Gildas quittant l'école de Lan-Iltud que la Vie de Ruis décrit les austérités dont il s'imposa l'obligation depuis l'âge de quinze ans (« a quinto decimo atatis suæ anno ») jusqu'à sa mort : ce qui indique l'âge où il quitta Lan-Iltud, d'autant mieux que tant qu'il était dans ce monastère, il en devait suivre la règle et ne pouvait embrasser une discipline particulière. (Voir Vit. S. Gildæ Ruiensis, c. 6-7, dans A. SS. O. S. B. Sæc. I, p. 141.)

² « Sulcum sui baculi cuspidè, littus à mari dividens ac separans (Iltutus) composuit, mare astringens lege firmissima ut nunquam fossam à se factam ulterius transire faceret. » Ce détail, tiré de la Vie de S. Paul Aurélien par Wrmonoc (V. *Revue celtique*, t. V, p. 423), montre qu'Iltud éleva une digue (littus à mari dividens), devant laquelle il creusa un fossé pour rompre la force de la vague. Bien entendu, dans les documents qui nous restent, rédigés plusieurs siècles après l'événement, ce fait est devenu un miracle. Voir Vit. S. Gildæ c. 4, ed. Mabillon (A. SS. O. S. B.), p. 140.

³ N. Carlisle, *Topographical Dictionary of Wales* au mot *Llan Illtyd Fawr*. S. Iltud a été regardé pendant tout le moyen-âge comme un grand agriculteur. Les

Ce qu'Iltud inculqua à Gildas, lui planta inébranlablement au fond du cœur, ce fut l'amour de la science, le désir inextinguible d'apprendre, pour soi et pour autrui. Chercher, étudier, savoir, puis répandre son savoir autour de lui : telle fut toute la vie de Gildas. Aussi un de ses biographes nous dit « qu'après quelques années « passées sous l'enseignement d'Iltud, il dit adieu à son maître, à « ses condisciples, et se mit en marche pour chercher et recueillir « curieusement les doctrines des autres savants sur la philosophie « et les divines lettres ; puis ayant fréquenté les écoles d'un grand « nombre de docteurs et cueilli comme une abeille diligente les « sucres de toutes ces fleurs, il vint cacher son butin dans la ruche « maternelle de l'Église, pour le répandre ensuite sur les peuples « avec les paroles de l'Évangile ¹. »

Son autre biographe nomme le pays où il accomplit cette odyssee scientifique : c'était la Gaule ; il y demeura sept ans, et rapporta de là en Grande-Bretagne, avec une masse de savoir, une masse de livres ².

III

Quand il rentra dans son île (en 545 ou 546), il était, bien jeune encore (vingt-deux ans), précédé par une telle réputation de

Triades galloises qui de loin en loin mêlent à leurs inventions quelques parcelles de vérité plus ou moins déformées, attribuent à S. Iltud l'invention de la charrue ou son introduction dans l'île de Bretagne (*Triades de l'île de Bret.* 3^e série, n^o 56.)

¹ « Valedicens pio magistro, ire cœpit ut et aliorum doctorum sententias... curiosus exquireret. » (Vit. S. Gildæ c. 6, ed. Mab., 141.) Au lieu de *ire cœpit*, un des manuscrits de cette Vie portait *Iren perrexit*, ce qui signifierait que Gildas alla en Irlande ; Mabillon (*Ibid.*, note b) repousse avec raison cette version, car l'hagiographe, qui parle plus loin de l'Irlande, l'appelle constamment *Hibernia* et non *Iren* ou *Iris*, forme fort rare, croyons-nous, dans les documents contemporains de cet auteur.

² « Transfretavit mare Gallicum, in civitatibus Galliæ remansit studens optime spatio septem annorum, et in termino septimi anni cum magna mole diversorum voluminum remeavit ad majorem Britanniam. » (Vit. S. Gildæ c. 2, ed. Stevenson, p. xxxi.)

science et de vertu que de toutes parts les écoliers accouraient pour recevoir ses leçons ¹.

Bientôt après, ayant reçu à vingt-cinq ans l'ordre de la prêtrise (518 ou 519), il entama sa guerre implacable contre les vices de ses compatriotes dans des prédications véhémentes, dont la flamme remuait les peuples et faisait trembler les rois ².

Le théâtre de son enseignement ne fut sans doute guère plus fixe que celui de ses prédications. Il y a toutefois lieu de croire qu'à cette époque de sa vie, il séjourna assez fréquemment au monastère d'Inis Gutrin (auj. Glastonbury) au Sud de la Saverne; c'est là que, vers l'an 520, il se trouva pour la première fois en face d'un héros breton dont la merveilleuse légende a rempli tout le moyen-âge, le roi Arthur.

Ce héros en était à ses débuts. Débuts fort humbles. Il avait réussi à former une alliance de toutes les tribus bretonnes du Sud de la Saverne pour résister aux bandes saxonnes de Cerdic; il était le chef de cette confédération. Cela n'avait pas empêché l'un des confédérés, Melvas, qui régnait sur le territoire du Somerset actuel, d'enlever la reine Guennuvar, femme du chef suprême, et de la cacher dans Inis-Gutrin. Arthur, pendant tout un an, chercha sans succès la retraite de la fugitive. Enfin l'ayant découverte, il vint avec toutes les forces de la Domnonée insulaire assiéger Inis-Gutrin. Melvas, nullement intimidé,

¹ « Confuxerunt ad eum scholares plurimi undique, audierunt ab eo scientiam subtilissime, unde ex discipulis magistri effecti sunt. » (Vit. S. Gildæ c. 2, ed. Stev., p. xxxi.)

² « Prædicator erat clarissimus per tria regna Britanniae, reges timebant timendam. » (Id., ibid., p. xxxii.) Par ces *tria regna*, Stevenson entend les trois peuples qui à l'époque romaine occupaient le territoire du pays de Galles actuel, les Silures, les Demètes, les Ordovices. Cette expression est beaucoup plus large, elle embrasse toute la partie de l'île qui, au temps de Gildas, était encore possédée par les Bretons et se trouvait effectivement partagée en trois grandes divisions : 1° la Bretagne du Sud ou Domnonée insulaire, au Sud de la Saverne; 2° la Bretagne de l'Ouest entre la Dee et la Saverne, répondant à la Cambrie; 3° la Bretagne du Nord, comprenant toute la partie ouest de l'île, de la Dee au golfe de la Clyde. A cette époque les Bretons devaient encore tenir plus de la moitié de l'ancienne province romaine.

sort avec ses troupes pour braver Arthur et livrer bataille. Mais l'abbé d'Inis-Gutrin et Gildas se jettent entre les armées, empêchent le choc, décident Melvas à rendre Guennuvar, et le roi Arthur à la reprendre tranquillement et à faire la paix avec Melvas, sans tirer de cette injure autre vengeance ¹. Cela n'est pas très héroïque.

Cette comédie conjugale peu édifiante, qui se jouait souvent, avec quelques variantes, chez les petits rois bretons de ce temps, inspira à Gildas quelque dégoût. Pour oublier ces misères, il conçut un grand dessein, celui de convertir à l'Évangile les peuples de cette Bretagne du Nord où il était né. Dans ce pays — la Vie de Gildas l'atteste — il n'y avait pour ainsi dire plus de chrétiens orthodoxes. Les uns étaient restés ou redevenus franchement païens ; les autres, quoique baptisés, envahis par les superstitions idolâtriques ou par l'hérésie, ne valaient guère mieux. Gildas prodigua son cœur et son éloquence à ses compatriotes : il eut la joie d'en convertir un grand nombre ². Il doit être mis, après S. Ninian, au rang des apôtres de cette contrée ; le succès de sa mission prépara celui de S. Kentigern.

Du val de la Clyde et des côtes du Galloway à celles de l'Irlande la distance est courte. Le renom de Gildas la franchit ; bientôt l'Hibernie connut, célébra comme la Bretagne sa science, son éloquence, le beau succès de ses prédications. Il lui en vint un témoignage curieux et touchant. Brigide, la grande thaumaturge de

¹ La Vie insulaire met ces événements et le séjour de Gildas à Glastonbury tout à fait à la fin de sa vie, c'est-à-dire en 570. (Voir Vit. S. Gildæ c. 10 à 13, ed. Stev. xxxix-xli.) Mais les commencements de la puissance d'Arthur ne peuvent être placés plus tard que 520 ; et d'autre part, en 570, Glastonbury était certainement au pouvoir des Saxons. Voir d'ailleurs notre note critique n° I.

² « Cum adsacros ordines esset promotus et presbyteratus fungeretur officio, audiens quod gentes quæ Aquilonalem plagam insulæ Britannia incolebant adhuc gentili errore detinerentur, et quod hi etiam qui inter eas videbantur christiani non catholici essent, sed diversis hæreticorum fraudibus irriterentur, cœpit illuc pergere. » (Vit. S. Gildæ c. 8, ed. Mabillon, p. 141.) On doit croire que cette mission de Gildas s'étendit aussi chez les Pictes et chez les Scots du Dalriada ; mais ce point requerrait, comme nous l'avons dit, un examen spécial qui ici est impossible.

l'Irlande, l'illustre abbessse de Kildare, lui envoya ce message : « Joie à toi, père saint, et prospérité en Notre-Seigneur. Je te supplie de m'envoyer un gage quelconque de ta sainteté, afin que ta mémoire soit conservée à jamais dans notre maison ¹. »

Gildas n'était pas seulement un docteur, un orateur ; il possédait, il exerçait au besoin plusieurs arts manuels, entre autres celui des métaux. De sa main il façonna un moule, de sa main il y versa l'airain bouillant, et la cloche qui en sortit fondue par ce grand docteur, le messager de Brigide l'emporta, la remit à la sainte abbessse qui la reçut avec joie, — et mourut peu de temps après ², en 523.

IV

Le message de Brigide tourna tout naturellement vers l'Irlande l'attention de Gildas.

Là aussi il y avait à accomplir une œuvre digne de lui. On sait avec quel succès S. Patrice avait évangélisé cette île au Ve siècle. Lui-même, dans sa curieuse *Confession*, nous dit qu'il y baptisa les hommes par milliers ; qu'il y engendra des enfants à Jésus-Christ à n'en savoir le compte ; et que les Hibernois, voués jusque-là à d'immondes idolâtries, devinrent dès lors les fils de Dieu et le peuple du Seigneur ³. Ce triomphe si complet de l'Évangile fut malheureusement, après la mort de Patrice, suivi

¹ Vit. S. Gildæ c. 10 ed. Mabillon, p. 141-142. Les légendaires subséquents n'ont pas manqué d'enjoliver cette histoire d'un miracle, dont il n'y a pas trace dans la Vie de Ruic.

² « An. 523. Dormitatio S. Brigidæ. » (Tigernachi Annales, dans O'Conor, *Rer. Hibern. Scriptores*, t. II p. 130; cf. Annales Inisfalenses, p. 14, dans le même volume.)

³ « Itaque oportet... fiducialiter Dei nomen ubique expandere et etiam post obitum meum relinquere fratribus et filiis meis, quos ego in Domino baptizavi tot millia hominum. » (Confess. c. 6, dans Boll. Martii II, p. 531.) Et dans l'Épître à Corotic : « O speciosissimi atque amantissimi fratres et filii, quos in Christo genui enumerare nequeo. » (Ibid., p. 535.)

d'une prompte décadence, — dont voici la cause. L'organisation sociale et politique de l'Irlande reposait alors à peu près exclusivement sur les liens du sang, sur le clan et la tribu. La tribu, de sa nature, étant sujette à s'étendre ou se restreindre selon le nombre croissant ou décroissant de ses branches et de ses familles, a forcément des limites territoriales variables et flottantes. De là l'impossibilité de créer dans ce pays, comme dans l'empire romain, une organisation ecclésiastique assise sur le sol par l'établissement de diocèses à limites fixes. En face de cette impossibilité, Patrice sacra des évêques pour l'assister dans sa tâche à titre d'auxiliaires, mais il retint seul l'autorité et la juridiction. Dans sa *Lettre à Corotic*, il prend le titre d'évêque d'Irlande¹ ; dans sa *Confession*, il parle de prêtres et de clercs ordonnés par lui, jamais d'évêques, parce que si beaucoup d'entre eux avaient (on n'en peut pas douter) le caractère épiscopal, ils n'avaient point comme évêques d'autorité propre et n'en faisaient les fonctions que par délégation.

Un curieux document, écrit au commencement du VIII^e siècle et qui retrace les principaux traits des trois différents états de l'Église d'Irlande pendant les trois siècles précédents, le *Catalogue des Saints d'Hibernie selon l'ordre des temps*, exprime fort bien ce caractère de l'époque *patricienne* : « Le premier ordre des saints « catholiques, dit-il, existait du temps de S. Patrice. Tous étaient « évêques, au nombre de 350, et tous fondateurs d'églises. Ils « n'avaient qu'une tête, le Christ ; *qu'un chef, Patrice* ; ils « n'avaient qu'une messe, qu'une liturgie, qu'une forme de ton- « sure². »

S. Patrice exerça donc en Irlande une véritable dictature religieuse ; sa vertu, son génie, son prestige suppléaient aux lacunes de l'organisation très incomplète à laquelle il avait dû se réduire. Lui mort, les défauts de cette organisation éclatèrent avec toutes

¹ « Patricius peccator indoctus, Hyberione constitutus episcopus. » (Ibid., p. 535 ; cf. Confess. c. 16 et 17. Ibid., p. 532 et 533.)

² Le texte est dans Usher, *Britannic. Ecclesiar. Antiquitates*, p. 473.

leurs conséquences. Nul ne fut de taille à porter l'héritage de l'apôtre ; personne n'eut assez de puissance pour imposer à tous cette autorité que, de la main de Patrice, tous acceptaient d'eux-mêmes. L'anarchie se mit dans l'Église d'Irlande, et tous les désordres qui la suivent. Le paganisme, qui n'était pas mort, se réveilla et bientôt reconquit beaucoup du terrain perdu.

Tel était l'état de l'Irlande chrétienne¹ quand Gildas y passa, vers 525, pour contribuer de ses efforts à la relever. Son action se manifesta sous trois formes : comme apôtre, comme maître, comme docteur.

Comme apôtre, il combattit de sa puissante parole le paganisme renaissant et lui reprit beaucoup de ses conquêtes².

Comme docteur, il prit une part active à la réforme de la législation canonique d'Irlande, et les recueils hibernois venus jusqu'à nous conservent encore un certain nombre de chapitres émanés de lui, que nous examinerons plus loin.

Comme maître, il installa au centre de l'Irlande, à Armagh, une école où, pendant plusieurs années, il distribua l'enseignement à de nombreux disciples³, et c'est par cet enseignement qu'il contribua le plus à la régénération chrétienne de l'Hibernie. Pour le bien faire comprendre, il est nécessaire d'indiquer brièvement par quelle voie, sous quelle forme, cette régénération s'accomplit.

Ce fut par le développement de l'institut monastique. Au temps de S. Patrice, il y avait déjà des monastères, mais dans l'Église hibernoise ils étaient alors — on peut dire — un accident, elle aurait pu s'en passer, c'était le clergé séculier qui prêchait, qui administrait les sacrements, qui gouvernait les âmes. Dans le second âge de l'Église d'Irlande, qui s'étend de 540 environ à la

¹ Voir Skene, *Celtic Scotland*, II, p. 39, 40, 51; et le Dr Todd, *Life of saint Patrick*, p. 101.

² « Sanctissimus prædicator Gildas transivit ad Hiberniam, ubi innumerabiles convertit ad fidem catholicam. » (Vit. S. Gildæ c. 5, ed. Stev. p. xxxiv.)

³ « Gildas Britonum historiographus tunc remanens in Hibernia, studium regens et prædicans in civitate Ardmaca, audivit, » etc. (Id. Ibid., p. xxxiv.)

fin du VI^e siècle, le clergé séculier disparaît, il n'y a plus que des monastères, il y en a partout. Il en existe au moins un par tribu, fondé par le chef de la tribu, gouverné par l'un de ses fils ou par sa postérité, recruté parmi les hommes de la tribu, entretenu par eux, et qui en retour leur doit tous les secours spirituels et, dans l'ordre temporel, la protection que le respect porté à l'institut monastique le met en position d'exercer. Pour les évêques, quand ils ne sont pas abbés, ils remplissent leurs fonctions épiscopales sous la direction du chef du monastère auquel ils sont attachés et seulement dans la tribu qui forme (pour ainsi parler) le ressort de ce monastère. Par ce moyen, entre l'organisation sociale et l'organisation ecclésiastique de l'Hibernie, il y a un accord entier, complet, grâce auquel l'Église s'empare complètement de l'âme de l'Irlande, jusqu'à en tirer une expansion du sentiment religieux d'une splendeur incomparable ¹.

Mais d'où vint à l'Irlande ce développement soudain, si considérable, si imprévu, de l'institut monastique ?

Un historien anglais très distingué, M. Skene, dans un tout récent ouvrage ², l'attribue à l'influence de l'Église bretonne — elle-même dès lors presque entièrement monastique — sur l'Église d'Irlande. Il en donne d'excellentes preuves, entre autres, la partie du *Catalogue des Saints d'Hibernie* (déjà cité) relative au « second ordre de saints, » c'est-à-dire au second âge de l'Église irlandaise, dont ce document marque ainsi les caractères : « Le second ordre de saints est celui des prêtres catholiques. Dans cet ordre, en effet, il y avait peu d'évêques et beaucoup de prêtres, jusqu'au nombre de 300. Ils avaient une seule tête, Notre-Seigneur, plusieurs formules de messes, plusieurs règles diverses, une seule forme de tonsure d'une oreille à l'autre. Ils refusaient les services des femmes et les excluèrent de leurs monastères. Ils

¹ Voir les curieux détails produits à ce sujet par M. Skene, *Celtic Scotland*, II, p. 66 à 74.

² *Ibid.*, p. 45 à 50. Pour l'objet qui nous occupe, tout le chapitre II du t. II du *Celtic Scotland* (p. 41 à 84) est à lire avec le plus grand soin.

« adoptèrent une messe composée par trois Bretons : David, « évêque, Gildas et Docus (Cadocus) ¹. »

Le caractère monastique du clergé de cette époque est ici bien marqué par plus d'un trait, entre autres par l'exclusion des femmes, au lieu que les saints de la première période, selon le même *Catalogue*, « acceptaient les services et la société des femmes, » — ce qui ne convient qu'à un clergé séculier.

Quant à l'influence bretonne sur l'Église d'Hibernie durant cette période, rien de plus décisif que l'introduction en Irlande d'une messe rédigée par trois Bretons. Et si l'on se reporte aux Actes de David de Ménévie, de Cado et de Gildas, on trouve à chaque instant ces trois saints en rapport avec les Hibernois. Nous ne nous occuperons ici que du dernier.

L'instrument le plus actif de la régénération religieuse de l'Irlande fut S. Finnian, fondateur du célèbre monastère de Clonard (en irlandais Cluan-Iraird), où il réunit jusqu'à 3.000 moines. Il allait partir pour Rome, disent ses Actes, quand un ange, se montrant à lui dans son sommeil, lui ordonna de rester en Hibernie, « pour y relever la foi chrétienne, en grande décadence « depuis la mort de S. Patrice ². » Fidèlement, activement, il s'acquitta de cette mission, avec l'aide de douze de ses disciples, qui dans la tradition religieuse du pays, sont appelés les *Douze apôtres de l'Irlande*, parmi lesquels nous noterons les deux saints Kieran, les deux saints Brendan, S. Columba, l'apôtre des Pictes, Ruadon de Lothra ³, etc. Nous en retrouverons plus d'un par la suite.

¹ « Unum caput Dominum nostrum habebant; diversas missas celebrabant et diversas regulas; unum Pascha quarta decima luna post æquinoctium, unam tonsuram ab aure ad aurem; abnegabant mulierum administrationem, separantes eas à monasteriis. A Davide episcopo et Gilla et à Doco Britonibus missam acceperunt. Qgorum (sanctorum secundi ordinis) nomina hæc sunt: duo Finiani, duo Brendani, Comgallus, Ciaranus, Columba, » etc. (Usserii *Brit. eccl. Antiq.*, p. 474.)

² « Tandem Romam meditans, in Hiberniam reditum angelus Domini suscit, ad fidem, post B. Patrici obitum neglectam, restaurandam. » (Colgan, *Acta Sanctorum Hiberniæ*, p. 401; cf. Skene, *Celtic Scotland*, II, p. 50-51.)

³ Vit. S. Finniani cap. 19, dans Colgan, *A. SS. Hib.* p. 395; cf. Skene, *Celtic Scotland*, II, p. 51-52.

Or, si les Douze apôtres de l'Irlande étaient disciples de Finnian, lui-même l'était de Gildas : c'est donc la doctrine même de Gildas qui inspirait les *Douze apôtres* ! Quant à Finnian, nous le verrons bientôt rejoindre dans l'île de Bretagne le maître dont il avait reçu les leçons à Armagh ; et tout à l'heure, en examinant les canons hibernois attribués à Gildas, nous allons mettre en lumière un curieux et authentique témoignage des relations, des sentiments qui les unissaient.

AMOUR DE LA BORDERIE.

(La suite prochainement.)



UNE CROISIÈRE EN L'AN VI (1797)

PETIT CORSAIRE ET GROS PROCÈS *

Le 24 du même mois, l'*Actéon* eut une fausse alerte causée par le corsaire le *Spartiate* de Bordeaux, qui, passant à portée du TARLETON, hissa pavillon français et envoya une bordée à laquelle ce dernier répondit par deux coups de canon. La méprise s'expliqua promptement, et les croiseurs reprirent leur route. Le 2 frimaire (22 novembre), le Nantais et sa prise laissaient tomber l'ancre dans la rade de Mindin, à 6 heures du soir.

Un radoub et d'importantes réparations à la mâture, l'achat de deux canons de 12 en bronze, au prix de 5,625 livres, nécessitèrent une relâche de six semaines, au bout desquelles l'*Actéon* remettait à la voile le 18 nivôse an VI (7 janvier 1798).

Quatre jours après, c'est-à-dire le 22 nivôse, le temps pluvieux et brumeux, la mer un peu grosse, la vue très courte, courant la bordée du nord, sous les quatre voiles majeures, deux ris aux huniers, l'officier de quart signala un gros bâtiment courant grand largue sur le corsaire. A sa manœuvre, à sa force, les Nantais reconnurent une frégate anglaise. Au lieu de la bonne aubaine

* Voir la livraison d'août 1883, pp. 132-142.

qu'ils cherchaient, la dure captivité, les pontons avec leurs angoisses, leurs souffrances, leurs misères surgissaient tout à coup sous la forme d'un adversaire implacable et terrible.

Dans ce danger imminent, le brave capitaine, conservant son sang-froid, laisse arriver et prend chasse, mettant toutes voiles dehors.

De son côté, la frégate se couvre de toile et commence à se rapprocher visiblement.

L'*Actéon* filait dix nœuds¹ ; et, malgré la rapidité de cette course, les marins perdaient tout espoir. Désireux de sauver son équipage, le capitaine a recours aux derniers moyens. Les épontilles sont chassées² ; les génoppes des rides des bas haubans sont larguées³ ; les mâts sont décoincés ; deux canons passent de l'avant à l'arrière ; tout cela est insuffisant. Alors on jette à la mer ce qui se trouve dans la cambuse, 4 barriques de vin, de vinaigre, de bœuf salé, des barils de harengs, de croûtes, de légumes secs, des sacs de riz, de biscuits, des betteraves, des fromages, du bois à brûler, jusqu'à l'établi du charpentier. La vitesse augmente, mais l'ennemi conserve sa distance. A 4 heures un grain violent arrive, l'eau embarque sur le pont. A 4 heures et demie le grain cesse, l'horizon s'éclaircit. Chance inattendue, l'Anglais avait abandonné la chasse, les Nantais étaient sauvés. Plus heureux que son fabuleux homonyme

¹ LE NŒUD est la 120^e partie du mille.

Le mille vaut 1852 mètres.

Le nœud vaut donc 15^e,50.

Dire qu'un navire file dix nœuds, c'est dire qu'il parcourt 10 nœuds en 30 secondes, ou qu'il fait dix milles à l'heure ; soit 18,520 mètres, ou quatre lieues 2,256 mètres.

² ÉPONTILLES (étançon, ponteau), piliers de bois ou de fer, ronds, carrés ou de toute autre forme, servant surtout à supporter le pont du navire.

³ GÉNOPPE, amarrage fait avec un fil de carret, un morceau de bitord ou de ligne, ou un bout de corde plus gros sur deux cordages mis l'un à côté de l'autre et tellement serrés qu'ils ne peuvent se désunir et glisser sous la cordelette qui les étirent.

Ces diverses manœuvres avaient pour but de donner plus d'élasticité au corps du bâtiment.

tombé sous la dent de ses chiens, l'*Actéon* échappait à la triste certitude de devenir la proie de l'ennemi.

Le 21 pluviôse (9 février 1798), juste un mois après la chaude alarme dont il vient d'être question, le corsaire amarinaut un brick anglais, masqué sous pavillon américain. Voici le procès-verbal de prise :

« L'an sixième de la République française, le vingt-un pluviôse, nous, soussignés, capitaine et officiers du corsaire l'*Actéon*, capitaine X..., certifions et attestons à tous qu'il appartiendra, que ce jour, étant par 49 degrés 12 minutes de latitude Nord, et par 24 degrés de longitude Ouest, nous avons eu connaissance d'un bâtiment devant nous, courant grand largue à l'Est-Sud-Est, nous lui avons appuyé chasse. Une demi-heure après, ce bâtiment a tenu le vent et a passé au vent à nous, à une lieue 1/2. A une heure et demie avons viré de bord, et à 2 heures 1/2 l'avons atteint. Il a hissé pavillon américain ; nous avons assuré le nôtre par un coup de canon à boulet, et avons hélé ce navire.

« Il a répondu venir de Baltimore, et aller à Amsterdam. Nous lui avons dit de mettre son canot à la mer, ce qu'il a fait fort lentement. Etant à bord, le capitaine nous a représenté ses papiers. Nous y avons vu et nous nous sommes convaincus que ce navire se nomme THE LIGHT HORSE OF BALTIMORE¹, capitaine James Gibson ; parti de Baltimore le 9 janvier dernier, pour aller soi-disant à Amsterdam, chargé de sucre en caisses et en boucauds.

« Après avoir attentivement examiné ses papiers, nous avons découvert :

« 1^o Que lui, capitaine James Gibson, est Anglais de nation. L'ayant questionné sur ce point, il n'a pu le nier ; au contraire, il a déclaré être né dans la ville d'Inverness (Ecosse), et il n'a pu nous représenter aucune protection ni naturalisation américaine, assurant qu'il n'en avait pas besoin.

« 2^o Nous soupçonnons la signature de John Adams, apposée sur

¹ Le CHEVAL-LÉGER DE BALTIMORE.

sa lettre de mer et son passeport, d'être une fausse signature ; ce que nous ne garantissons cependant pas.

« 3° Le capitaine n'a qu'un seul connaissance, qui n'est pas signé, et qui ne s'explique point sur la neutralité des chargeurs.

« 4° Un manifeste, qui n'indique point le nom des chargeurs, leur nationalité, ni aucun nom de consignataire.

« 5° Il n'a pas de pièces passées par-devant notaire ou autres officiers publics, qui constatent à qui peut appartenir la cargaison ; ayant trouvé de ces pièces à bord de plusieurs Américains que nous avons visités.

« 6° Nous avons trouvé parmi les papiers renfermés dans un petit secrétaire, appartenant au capitaine, quatre reçus des douanes de Bristol, en Angleterre, datés de juillet et août 1797 ; ce qui prouve que son dernier voyage a été fait en Angleterre.

« 7° Une lettre datée de Londres, à lui adressée, à Bristol, par laquelle un de ses amis le prie de lui apporter, en Angleterre, l'extrait mortuaire d'un Anglais, décédé aux États-Unis d'Amérique.

« 8° Un brevet de franc-maçonnerie, qui constate que lui, capitaine James Gibson, a été reçu dans la grande loge des francs-maçons en Angleterre, le 17 décembre 1795 ; ce qui prouve encore qu'il était en Angleterre à cette époque, et il ne le désavoue pas, au contraire, il déclare que c'est à Liverpool qu'il a eu ce brevet ainsi daté.

« En conséquence des articles ci-dessus, nous nous sommes décidés à arrêter ce navire, et avons inventorié ses papiers :

- 1° son passeport ;
- 2° sa lettre de mer ;
- 3° un registre ;
- 4° le rôle d'équipage ;
- 5° un connaissance, sans signature ;
- 6° un manifeste, sans nom ni de chargeur ni de consignataire ;
- 7° un billet de la douane qui n'indique ni nom de chargeur ni consignataire ;
- 8° un brevet de franc-maçonnerie ;
- 9° quatre billets des douanes d'Angleterre ;

10^e une lettre, à lui écrite de Londres à Bristol.

« Lesquelles pièces avons paraphées, et fait signer par le capitaine arrêté; puis en avons fait un paquet sur lequel a été apposé le cachet du corsaire, et ledit capitaine y a apposé le sien.

« En foi de quoi, nous avons fait et rédigé le présent procès-verbal sous nos seings, pour servir et valoir à ce que de raison, lesdits jour et an que devant.

« Le capitaine n'a pas voulu signer, disant qu'il ne sait pas lire le français.

« *Nota* : il n'y a point de charte-partie.

« Signé : X..., capitaine de l'*Actéon*; L. Babin; Leblond; H. Guérin; Bernard; Fabré; Ferraris. »

Le LIGHT-HORSE, expédié pour France avec un équipage de 13 Français, n'arriva pas à destination; il fut repris par l'ennemi. Une enquête faite à bord du corsaire, le 25 pluviôse, au sujet d'une montre et de plusieurs effets volés dans le coffre d'un matelot du bâtiment capturé, amena la découverte du coupable qui fut arrêté et remis en arrivant aux mains de la justice ¹.

Le 5 ventôse (23 février 1798), l'*Actéon*, sa campagne terminée, mouillait en rade de Mindin.

¹ Ce fait prouve encore que la discipline était sévère et rigoureusement observée à bord des bâtiments armés en course. L'infraction aux règlements entraînait selon le cas la privation de tout ou partie des parts de prises. Mais si parfois l'état-major devait user d'une juste et nécessaire sévérité, il avait à encourager et récompenser les bons sujets, témoin le procès-verbal suivant choisi entre quatre ou cinq du même genre :

« Nous, soussignés, capitaine et officiers de l'état-major du corsaire l'*Actéon*, de Nantes, assemblés dans la chambre dudit corsaire, en vertu de l'article 9 de l'acte de course, consenti entre l'équipage et l'armateur, le 13 vendémiaire an VI, lequel nous donne droit de classer à leur vraie place les hommes de l'équipage employés dans un grade qu'ils ne pourraient remplir, et également les hommes qui mériteraient un grade plus élevé : hommes convenus, en conséquence, d'un commun accord, de mettre Jean Jamin, novice, au rang des volontaires; Jean Quintin et André Grossin, novices, au rang des matelots-gabiers; parce que nous avons dû rendre justice aux dénommés ci-dessus, et afin que leurs parts de prises soient réglées d'après ce dit classement. Fait double et de bonne foi, en mer, le... etc... »

En résumé, pendant la croisière, seize navires visités, et trois d'arrêtés, dont deux seulement arrivèrent, le TABLETON en Loire, le FRIENDSHIP à Lorient.

La vente du premier produit.....	524,836 ^{fr} 12 ^s 11 ^d
sur laquelle les frais à déduire.....	64,210 12 8
	<hr/>
	460,626 0 3

Le tiers revenant à l'équipage était de..... 153,542^{fr} 1^s

Les deux tiers id. aux intéressés..... 307,084 2
donnant 1,833^{fr} 6^s 8^d par action.

La vente du second produit.....	541,782 ^{fr} 1 ^s 9 ^d
sur laquelle les frais à déduire.....	120,168 14 4
	<hr/>
	421,613 7 4

Le tiers à l'équipage était de 140,537^{fr} 15^s 9^d

Les deux tiers aux intéressés 281,075 11 6
donnant 1,656^{fr} 6^s 9^d par action.

Au total par action de 1,000^{fr}, 3,489^{fr} 13^s 5^d 1.

Ainsi, ce petit corsaire avait prélevé sur le commerce anglais, par ses deux prises, un million soixante-six mille francs ; somme évidemment au-dessous de la valeur de ces marchandises, si elles avaient été vendues dans les ports de la Grande-Bretagne par leurs destinataires.

¹ Vente de la prise le TABLETON, compte rendu par Pierre Coiron, le 17 fructidor an VI. — Vente de la prise le FRIENDSHIP, compte rendu par Pierre Coiron, le 22 germinal an VII.

Le capitaine de l'Action toucha :

1 ^o Pour ses 12 parts de prise sur le TABLETON, à raison de 848 ^{fr} 9 ^s l'une.....	10,176 ^{fr} 9 ^s
2 ^o Pour sa commission à 4 % sur la vente.....	20,993 9 8
3 ^o Pour une action.....	1,833 6 *
4 ^o Pour ses 12 parts de prise sur le FRIENDSHIP, à raison de 915 ^{fr} 13 ^s 4 ^d l'une.....	10,988 * *
5 ^o Pour sa commission à 4 % sur la vente.....	21,661 10 *
6 ^o Pour une action.....	1,500 * *
	<hr/>
Total.....	67,152 14 3

Parmi ces chiffres, il en est un qui semble attirer l'attention ; c'est celui de 120,000 fr. de frais à déduire sur la vente du *FRIENDSHIP*. A l'arrivée de ce bâtiment à Lorient, le capitaine Orange intenta immédiatement un procès aux capteurs et ne négligea rien pour réussir. La chose assurément en valait la peine, non seulement sous le rapport de la liquidation des parties respectives, mais surtout au point de vue plus élevé de la question de droit et de la jurisprudence maritime.

Le procès-verbal de prise du capitaine X..., appuyé sur des pièces nombreuses, très justement appréciées suivant les termes des lois et ordonnances, démontrait de la façon la plus évidente la propriété anglaise masquée sous la fausse apparence d'un pavillon ami.

Le tribunal de commerce de Lorient n'adopta pas ces conclusions. Il accorda au capitaine Orange la main-levée de son navire et de la majeure partie de sa cargaison, n'adjudgeant aux armateurs français que la faible portion de marchandises portées aux connaissements non signés.

Sur l'appel de chacune des parties, le tribunal civil du Morbihan confirma le jugement du 18 floréal, se fondant sur ce que les pièces trouvées à bord établissaient suffisamment la neutralité du *FRIENDSHIP*, et que le reproche adressé au capitaine d'être né en pays ennemi était dénué de fondement, puisqu'il avait son domicile établi aux États-Unis, deux ans avant son acte de naturalisation, c'est-à-dire vingt et un mois avant la déclaration de guerre.

Le capitaine Orange, qui obtenait bien au delà de ce qu'il pouvait espérer, pensa cependant que ce jugement lui portait encore préjudice, et forma une demande en cassation, mais sans présenter aucun moyen valable.

De leur côté, les capteurs s'étaient pourvus devant la Haute-

Cour. Ils s'appuyaient principalement sur une contravention aux règlements de 1704, 1744 et 1778, qui déclarent de bonne prise tous les navires prétendus neutres, dont le capitaine est né chez une puissance ennemie, lorsqu'il n'a pas transféré son domicile, et obtenu des lettres de naturalisation en pays neutre, trois mois avant la guerre déclarée.

Cette législation triompha de l'hésitation des premiers juges, comme le prouve l'arrêt suivant, si bien motivé :

« Le 18 thermidor an VI (5 août 1798), la section civile du Tribunal de cassation :

« Vu l'article VIII du règlement de 1704, ainsi conçu : « On n'aura aucun égard aux passeports accordés par les princes neutres, tant aux propriétaires qu'aux maîtres des vaisseaux sujets des États ennemis, s'ils n'ont été naturalisés, et n'ont transféré leur domicile dans les États des princes neutres avant la déclaration de guerre ; auquel cas même, ils ne pourront jouir de l'effet des lettres de naturalité, si, depuis qu'elles ont été obtenues, ils sont retournés dans lesdits États ennemis pour y continuer leur commerce.

« Vu aussi la disposition du règlement de 1744, qui, en fixant à trois mois le temps auquel les lettres de naturalisation doivent avoir été obtenues, avant la guerre, exige également le concours de l'habitation et de la naturalisation.

« Vu enfin l'article VI du règlement de 1778, qui porte la même disposition, excepté toutefois qu'il exprime la réunion de ces deux conditions par la particule *ou* au lieu de la conjonctive *et* ;

« Et attendu que les règlements de 1704 et 1744, dont l'exécution entière est ordonnée par la loi du 14 février 1793, exigent le concours des deux conditions, de l'antériorité du domicile et de l'antériorité de la naturalisation, avant la déclaration de guerre, pour que les passeports accordés par les puissances neutres, tant aux propriétaires qu'aux maîtres de vaisseaux sujets des États ennemis, soient valables, et qu'on puisse y avoir égard ; qu'il résulte évidemment de l'esprit du règlement de 1778, qu'une seule de ces deux conditions ne peut suffire, que toutes les deux sont nécessaires, les

lettres de naturalisation n'étant que le résultat de la translation d domicile ; que dans le fait, le capitaine Orange est né en Angle terre ; que ses lettres de naturalisation, dans un pays neutre, sont postérieures à la déclaration de guerre entre la France et l'Angle-terre, d'où il résulte que le *FRIENDSHIP* et sa cargaison étaient de bonne prise, et qu'en ne confisquant qu'une partie de cette cargaison, et en donnant main-levée du surplus ainsi que du navire capturé, les juges du Morbihan ont violé directement les règlements de 1704, 1744, et la loi du 14 février 1793 ;

« Casse et annulé le jugement du 18 floréal, et renvoie les parties devant les juges qui doivent en connaître, etc... »¹.

Le Tribunal civil de Nantes, appelé à juger en dernier ressort, donna pleine et entière satisfaction aux armateurs de l'*Actéon*.

Il est facile de comprendre la portée de cette décision, en faisant observer qu'à cette époque, chacun savait qu'à Londres, à Jersey, à Guernesey, etc., se vendaient des expéditions américaines en blanc, et que tous les moyens imaginables étaient mis en œuvre par les négociants de la Grande-Bretagne, pour couvrir leurs fraudes. Les jugements du Tribunal de commerce de Lorient et du Tribunal civil du Morbihan ouvraient donc aux sujets des Trois-Royaumes la facilité d'acquérir des lettres de naturalisation et des lettres de mer, au moyen desquelles ils pouvaient venir désormais, sans crainte et impunément, jusque dans les ports français².

¹ Grosse du jugement de la Cour de cassation. — Consultation de Pérignon, avocat à Paris, du 21 germinal an VI, in-4^o, 33 p., Porthman, à Paris. — Mémoire au tribunal de cassation, mmss. 16 ff. — Observations de l'armateur du corsaire l'*Actéon*, in-4^o, 2 p., Porthman, à Paris. — Rapport fait par le Ministre de la Justice, le 4 germinal an VI, approuvé par le Directoire, et expédié au commissaire à Vannes, copie mmss. 5 p. in-fol.

² Le procès de l'*Actéon* contre le *FRIENDSHIP* figure dans l'excellent *Traité des prises maritimes*, par MM. de Pistoye et Charles Duverdy, 2 vol. in-8^o, Paris 1855 ; titre VI, des choses de bonne prise ; chap. II, des propriétés neutres ; sect. IV, § II, de la validité des passeports ; est de bonne prise, le navire appartenant à des sujets d'une puissance neutre, mais commandé par un capitaine né en pays ennemi, et naturalisé neutre depuis la déclaration de guerre, surtout lorsqu'avant la guerre, il n'avait pas son domicile en pays neutre. T. 1^{er}, p. 505.

Néanmoins, l'astuce et la perfidie de nos ennemis triomphèrent parfois de la bonne foi des magistrats, en dépit de la conviction intime, profonde, vraie, des officiers et matelots persuadés d'avoir affaire à des Anglais, et qui ne comprenaient rien aux lenteurs de la procédure et aux hésitations des juges. Ils furent donc bientôt dégoûtés de la course. Les nombreuses frégates et corvettes lancées à la poursuite des corsaires, par l'amirauté anglaise, traitreusement prévenue de leurs départs, et qui les enlevaient presque sans coup férir, achevèrent de les décourager.

Quoi qu'il en soit, le récit peut-être un peu long de cette simple croisière n'est point une exception, nous l'avons déjà dit. Les faits invoqués n'ont rien de bien remarquable. Appuyés sur des documents complets, précis et authentiques, trop rares aujourd'hui, ils présentent une appréciation, sinon nouvelle, du moins plus juste et plus équitable des qualités requises chez un bon capitaine de corsaire. Ils tendent à combattre un préjugé né et développé sans doute par la lecture d'ouvrages tenant plus du roman que de l'histoire.

Les erreurs longtemps accréditées sont difficiles à détruire. Cependant il est utile et nécessaire de les signaler. Nous n'avons pas la prétention de faire tomber du premier coup ces préventions, souvent empreintes de partialité, et provenant soit d'un manque de réflexion, soit du peu de connaissance de la question. Nous essayons de faire connaître et mieux apprécier des hommes, incontestablement braves, marins habiles et expérimentés, qui, malgré quelques abus inséparables de leur profession du moment, et peut-être trop souvent exagérés à plaisir, firent preuve de patriotisme et surent inscrire une page aussi grande que belle dans les annales maritimes de la France.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEJJEIRO.

A QUOI TIENT UNE DESTINÉE *

Sur la promesse d'être fidèle au rendez-vous, Hervé prit congé de la baronne et regagna son hôtel aux murs grisâtres ; ce vieux nid héréditaire, que les générations successives avaient réparé, sans le changer jamais. Il pénétra dans le grand salon. Que cette pièce était grave avec ses meubles sculptés, ses porcelaines de Saxe, ses tentures antiques : on y reconnaissait des mœurs anciennes, un âge disparu. Pas une plante verte n'égayait les jardinières. Pas un rire d'enfant ne se glissait jamais sous les tentures, et ne faisait tressaillir les aïeules dans les cadres dorés. Elles étaient toutes là : les unes triomphantes de beauté, avec une interrogation de sphinx dans leur continuel sourire ; les autres, plus austères, regardaient Hervé d'un air calme et digne ; mais toutes, sous leur large chapeau de feutre coquettement surmonté de plumes, ou sous le chaperon de bergère qui couronnait leurs cheveux poudrés et savamment relevés, oui, toutes semblaient dire : — Laisseras-tu tomber et se dessécher sur le sable le dernier rameau de notre bel arbre généalogique ?... En as-tu le droit, Hervé ?

Et le jeune homme, répondant mentalement à ses aïeules, se demandait : — Après tout, ne serais-je pas coupable en arrêtant la vie dans le dernier rameau ?... Une famille doit se prolonger du passé dans l'avenir : ainsi s'obtient une sorte d'éternité... Allons, le sort en est jeté ; je me rendrai à la fête de la baronne du Lac.

* Voir la livraison d'août 1883, pp. 116-124.

Huit jours après, correctement vêtu de l'habit noir, ayant vraiment fort bel air avec sa taille élancée et ses yeux spirituels, il donnait ordre à son cocher de s'arrêter rue de Varennes.

Le salon de la baronne était princier, tendu de haut en bas de tapisseries à personnages d'une grande valeur, et dont les teintes, non pas sombres, mais harmonieuses et sourdes, faisaient un fond charmant aux jardinières fleuries, aux consoles dorées, aux plantes exotiques, aux girandoles de vive lumière.

Partout sur son passage, tandis qu'au milieu d'un flot d'arrivants, il gravissait l'escalier à rampe ouvragée, oui, partout, Hervé rencontrait un regard sympathique : toutes les mères de famille avaient au cœur l'espérance secrète que le riche héritier donnerait un regard favorable à l'une des perles fines... Mais laquelle choisirait-il ?

Et l'on entrait dans le salon, l'une vêtue de blanc et l'autre de rose tendre. Voici Marthe de Maubiron coiffée d'une façon espiègle, et Lucie Desgranges grave et digne avec ses yeux baissés et ses bandeaux à la vierge. Brigitte Langier s'avance en ondulant, et Suzanne de Mirbel, l'œil franc, vive, spirituelle, prompte à la réplique, sourit à tous en montrant ses dents blanches. Irène de Chamine va bravement s'asseoir sur la banquette le plus en vue dans le joyeux bataillon des danseuses intrépides, et Geneviève de Missy se cache timidement au milieu d'un groupe de modestes violettes.

La baronne du Lac, richement et sobrement parée de satin noir, s'était approchée d'Hervé ; puis sous l'abri d'un admirable éventail peint par Watteau lui-même : — Eh bien, fit-elle d'une voix qui se perdait un peu dans le murmure de la fête, que dites-vous de ma corbeille de fleurs ?... Faites un choix, mon cher Hervé : toutes sont dignes de votre attention, de votre amour.

Les danses avaient commencé. Là-bas, derrière un massif d'arbustes, la contre-basse marquait la mesure du premier quadrille, et sur ces coups d'archet réguliers et sourds, les violons se répondaient en traits rapides et joyeux.

Retiré dans un angle du salon, à demi caché par une gerbe de

fleurs s'élevant d'un vase du Japon, Hervé observait avec une extrême attention les jeunes filles déjà rangées sur les banquettes. Il les trouvait toutes fort bien ; elles lui plaisaient beaucoup ; cependant leur vue n'exerçait nullement sur lui ce charme qui éveille la sympathie, et la rend à jamais durable.

De son abri, à travers l'ouverture d'une portière, il apercevait aussi, se reflétant dans une glace de Venise un petit coin du vestiaire. Quelque rares et derniers arrivants s'y trouvaient encore ; et l'attention du jeune comte fut soudainement captivée par une de ces scènes intimes où, se croyant à l'abri de tous les regards, les caractères se révèlent dans leur égoïsme ou leur générosité.

Une majestueuse matrone, couronnée de dentelles mêlées à des roses thé, jetait sur une belle jeune fille un regard anxieux. Ainsi le colonel, désireux du bel effet de son régiment, inspecte les recrues qu'il va conduire à la parade. De la main, la matrone redressait un camélia blanc coquettement posé sur la noire chevelure, et bientôt les yeux éblouis de l'heureuse mère semblèrent se réjouir de l'effet qu'allait produire sa fille.

Mademoiselle Eliane de Francheville était vraiment belle avec sa taille de reine, ses sourcils d'un arc délié et son sourire légèrement hautain.

Son pied, bien cambré, s'agitait dans la haute laine d'un tapis de Smyrne coloré comme un bouquet, tandis que d'une main impatiente elle tirait sur l'un de ses gants, afin que, dans toute sa longueur, le cheveau n'eût pas un pli.

Dans cette belle personne à beauté brune, Hervé reconnaissait une des plus chères protégées de la baronne du Lac. Elle en avait, à plusieurs reprises, fait au jeune homme un éloge pompeux, lui affirmant qu'Eliane avait dans les veines du sang remontant aux Croisades, et de la race jusqu'au bout des ongles. Elle montait à cheval avec une intrépidité passionnée, pouvait suivre une chasse tout le jour, et danser jusqu'à l'aurore sans trahir la moindre fatigue.

Fille unique, tendrement chérie, sa fortune cadrait admirablement

avec celle du jeune comte. Toutes ces raisons firent qu'Hervé se rapprocha quelque peu du vestiaire et, minutieusement, continua ses observations.

Soudain, Eliane fit un mouvement de vive contrariété : le gant qu'elle tirait sans pitié venait de se fendre affreusement entre le pouce et l'index.

La jeune fille demeurait consternée ; puis, relevant la tête : — Constance, dit-elle d'une voix impérative, vite, vite, prenez la voiture, courez chez le parfumeur le plus rapproché, et rapportez-moi une autre paire de gants. Ceux-ci étaient détestables.

— Trop petits, veux-tu dire, observa malicieusement monsieur de Francheville, qui apparaissait en ce moment, avec un visage tout rond, tout souriant et tout rasé de frais.

Déjà la femme de chambre était en route. L'attelage se hâtait, et bientôt Constance reparut avec un petit paquet à la main.

— Les gants de Mademoiselle, dit-elle en s'inclinant respectueusement.

Eliane ouvrit avec empressement le papier soyeux, et se disposait à faire entrer l'une de ses mains dans l'ouverture du gant saupoudré intérieurement de poudre odorante, lorsque, brusquement, ses traits délicats et altiers se couvrirent d'une ardente rougeur, et du regard elle foudroya la femme de chambre, qui, avec des soins infinis, donnait la dernière grâce aux ondulations de la longue tresse.

— Êtes-vous stupide ! grinça Eliane d'un accent très sourd, mais qui cinglait comme un coup de fouet. La sottie fille ! m'apporter 7 1/4, quand 7 est une pointure presque trop large.

A cette annonce, la tête majestueuse de madame de Francheville eut un frémissement convulsif, qui mit en branle les roses thé qui la couronnaient.

— 7 1/4 ! fit-elle d'une voix sépulcrale... Ma pauvre Eliane, que tous ces serviteurs sont bornés, idiots !... 7 1/4 !... Tu ne peux mettre des gants aussi ridicules.

— Impossible ! fit Eliane d'une voix où grondait une grandissante colère... Quel horrible contre-temps !

— Bah ! bah ! s'écria gaiement le comte de Francheville. Qu'importent quelques plis sur la main ! Eliane n'en sera pas moins la reine de la fête...

Et, sous le regard irrité de la comtesse, il se hâta d'ajouter en guise de conciliation :

— C'est vrai, ces gants sont un peu larges, j'en conviens ; mais on y est à l'aise. D'ailleurs, j'aime les larges mains, moi ; elles ne sont que plus fermes pour porter le sceptre.

Malgré cet encouragement, les sourcils d'Eliane demeuraient contractés, ses lèvres frémissantes ; du regard, elle approuvait sa mère.

— Vraiment, mon cher ami, répliquait d'un ton aigre madame de Francheville, vous prenez bien cavalièrement toutes choses... Si Eliane a le malheur d'avoir la main un peu grande, je ne veux certes pas qu'on exagère ce défaut... Ah ! non, certes !

Puis s'adressant durement à Constance :

— Vite, réparez cette maladresse inouïe, reprenez la voiture. Il nous faut une autre paire de gants à l'instant même... Ah ! je suis furieuse !

— Moi aussi ! fit en écho Eliane.

Et sa fine bottine de satin froissa fortement la haute laine du tapis.

Devant l'état nerveux de ces dames, le comte s'assit avec résignation ; et baissant la tête sous l'orage, il attendit patiemment l'accalmie.

— Eh ! eh ! pensait Hervé, toujours caché par un pli de la portière, la perle fine de la baronne est jolie sans doute, charmante ; mais quelle vivacité ! quelle vanité ! quelle petitesse dans les idées !... La voilà jugée, la belle Eliane !

Constance, terrifiée sous les yeux flamboyants de ses deux maîtresses, se disposait à quitter le vestiaire, lorsqu'une jeune fille, jusque-là peu remarquée par Hervé, se déganta vivement, et passant à mademoiselle de Francheville deux gants charmants comme les mains qui venaient de s'en dépouiller :

— Tiens, cousine ; ne faisons pas attendre mon cher oncle : il souffre de toutes ces lenteurs. Changeons. Avec un peu d'effort tu entreras peut-être dans ma pointure... Moi je suis sûre d'entrer à merveille dans la tienne.

Et bientôt, avec un frais éclat de rire, elle agita ses doigts agiles, perdus sous le cheveau de nuance claire.

Avec une peine inouïe, Eliane s'efforçait de faire entrer sa large main dans les gants étroits. Marie suivait, avec une extrême attention, toutes les difficultés de l'opération.

— Enfin, tu as réussi, fit-elle en souriant. Que je suis donc contente ! Te voilà délicieusement gantée. Tous te remarqueront à ce bal, toi si jolie, si distinguée.

Eliane abaissa sur sa cousine des yeux radoucis, et, prise de remords :

— Tu es vraiment trop gentille, Marie... Je regrette cet échange.

— Le regretter ! et pourquoi donc ? Moi, tu le sais, Eliane, je ne suis qu'une pensionnaire, qu'une orpheline sans fortune. Bien ou mal gantée, j'aurai peu de succès dans cette fête. Pourvu que je trouve quelques danseurs, voilà mon seul désir, ma seule ambition.

Madame de Francheville écoutait attentivement le discours de la jeune fille.

— Ta cousine a raison, répliqua-t-elle avec gravité. Marie est si jeune ! Ses seize ans ne comptent pas !

— Ses seize ans ne comptent pas ? murmurait Hervé en lui-même. Ce n'est pas mon avis. Quelle délicieuse fille ! quelle candeur ! quel oubli d'elle-même !

Et il ne se lassait pas d'admirer la beauté pure et blonde de Marie de Francheville. Un réjouissant rayon de lampe traversait le vestiaire. Se répercutant d'une glace à l'autre, il mettait en pleine lumière la fraîcheur de Marie ; ses yeux d'un bleu limpide, sa petite bouche souriante, ses dents nacrées, et ses cheveux d'un blond d'épi, que couronnait une délicate guirlande de fleurs des champs.

Sa robe était toute blanche, en vaporeuse tarlatane. Au corsage une agrafe d'argent retenait un bouquet semblable à la guirlande ; et ces marguerites au cœur d'or, ces bluets d'un pâle azur, égayés çà et là par le vermillon de quelques délicats coquelicots, seyaient admirablement à la jeune fille.

En la voyant ainsi parée, dans l'esprit d'Hervé se déroulait une vision de grands arbres, de fraîche rivière, de saules aux rameaux retombants, sous lesquels se reposait une blonde Ophélie. Du reste, Marie de Francheville, Irlandaise par sa mère, avait reçu du ciel, en complément de sa beauté, cette incomparable fraîcheur qui caractérise la jeunesse anglaise. La voir était vraiment un plaisir pour les yeux.

En cet instant, la famille de Francheville faisait dans le salon une entrée triomphale.

Le comte, les lèvres souriantes, les yeux aimables, donnait le bras à la comtesse. Celle-ci, majestueuse sous sa couronne de roses, s'avavançait noble et digne, inclinant gravement la tête de droite et de gauche comme l'eût fait une reine. Les deux cousines suivaient en arrière. Bientôt elles eurent pris place sur les banquettes de velours, entre une décoration verte de palmiers et de fougères à longues feuilles.

Eliane, bien jolie, toute en rose, en gaze rose, qui entourait d'une nuée sa taille longue et svelte, allongée comme un jeune arbre, tenait le premier plan, laissant les plis vaporeux de sa robe empiéter sur la modeste tarlatane de Marie ; et celle-ci, de bon cœur, froissait sans pitié sa longue traîne, pour qu'Eliane pût apparaître dans toute sa majesté.

— Plus de grâce ! murmurait en arrière madame de Francheville ; allons, ma belle, plus de souplesse ! le sourire plus marqué !...

Tout en donnant à sa fille les conseils de la physionomie aimable, à la dérobee, elle lançait un regard sur Hervé, qui, debout, légèrement appuyé aux moulures d'or d'une console, ne perdait pas de vue les cousines.

Elles tranchaient comme deux fleurs rares sur le parterre de la baronne. Pourtant, qu'il était charmant ce parterre ! C'était un fouillis de roses, de myosotis, d'églantines, d'œillets pourpres couronnant des chevelures blondes ou brunes ; et sous l'aile déployée des éventails, la causerie et le rire allaient leur train. Tout était jeune, frais, souriant. Pas plus de maquillage sur le visage que dans l'esprit : heureuse jeunesse ! Le parterre avait vingt ans.

La baronne rayonnait en admirant ses jeunes amis. Elle allait d'un groupe à l'autre, des danseurs aux danseuses, les animant par une conversation variée, soutenue.

Et tout réussissait au gré de ses désirs.

Hector de Prandier, un futur diplomate, grand, blond, élancé, entraînait dans un quadrille l'espiègle Marthe de Maubiron, et lui parlait avec un sourire.

Un capitaine de dragons, aux moustaches effilées, à l'uniforme reluisant d'or, se faisait inscrire pour la troisième fois sur le carnet de Brigitte Langier, et la mère de Brigitte, radieuse, murmurait en elle-même les paroles que lui avait glissées à l'oreille la baronne du Lac : — Charmant jeune homme !... beau parti !... de l'avenir !... de la fortune !

Plus loin, un poète à chevelure touffue et magnifique se promenait de long en large, rêvant à Geneviève de Missy, et composant pour elle un sonnet.

— Je l'intitulerais VIOLETTE, vint-il dire tout bas à la baronne, tandis qu'un vieux général, très gros, balafre sur le front, orné d'une moustache qui se hérissait en brosse, lui murmurait en désignant Irène de Chamine, jeune personne anguleuse, dont les printemps se chiffraient par un nombre respectable :

— Quelle femme incomparable ! Quel esprit supérieur !...
Baronne, baronne, vous me mettez à ses pieds.

Et la baronne voyait, comme dans un rêve, toutes ses perles fines vêtues de blanc, coiffées de boutons d'oranger, timides sous le voile, et bien émues par le grand orgue qui jouait une marche triomphale :

— Quatre mariages à l'horizon, murmurait-elle *sotto voce*... Ah ! louons Dieu ! Ce n'est pas mal pour cet hiver... mais mon cher Hervé doit absolument compléter l'aimable bataillon... Je vais lui en glisser un mot à l'oreille, l'affermir dans ses bonnes résolutions.

Du boudoir de satin cerise, où il s'était discrètement retiré, le comte du Bois-Ermel continuait ses observations. Par la portière gracieusement relevée il voyait sans être vu, du moins le croyait-il, et, de plus en plus, il subissait le charme de Marie, de cette âme timide et profonde, de cet esprit simple, naturel, exempt d'afféterie.

Pour la seconde fois la pauvre Marie, la pauvre enfant sans fortune allait se trouver sans danseur ; pour la seconde fois, Hervé se présenta devant elle, puis, le regard suppliant, la main tremblante, la voix, émue :

— Mademoiselle, voulez-vous me faire l'honneur... ?

Déjà Marie était à son bras, les yeux brillants de plaisir.

Le quadrille se formait.

— Hélas ! nous n'avons pas de vis-à-vis, dit, en souriant et en rougissant, mademoiselle de Francheville.

D'un coup d'œil Hervé fit signe à son ami Hector de Prandier, et le diplomate, le beau des beaux, le lion des lions, s'empressant de trouver une danseuse, vint se placer en face de Marie et d'Hervé.

Entre l'été et la poule, la poule et la pastourelle, on échangeait quelques pensées, et à la vive satisfaction du jeune comte, la causerie habituelle des salons, cette causerie banale, usée, qui depuis nombre d'années, mot pour mot, se réédite chaque hiver, n'eut pas ce soir-là de nouvelle édition. Tout ce que disait Marie était jeune, frais, original... un peu naïf peut-être, mais si plein d'esprit et même de confiance.

Et la confiance de l'un amenait la confiance de l'autre. Marie parlait de l'Irlande où s'était écoulée une partie de sa vie ; Hervé, de son castel normand. La jeune fille était orpheline ; le jeune homme n'avait connu ni son père, ni sa mère ; et en même temps que

leurs âmes s'unissaient dans un semblable regret, leurs voix tremblaient en nommant les êtres chers auxquels ils devaient la vie.

Le quadrille s'achevait.

— Si je dois aimer un jour, pensait Hervé, j'aimerai cette noble et pure enfant.

Ayant regagné le boudoir, il demeurait songeur, repassant dans son souvenir la minute si proche, et pourtant déjà si lointaine, lui semblait-il, où il avait tenu dans sa main la main de mademoiselle de Francheville, où il avait senti le poids si léger de son bras s'appuyer sur son épaule, lorsque, soudain, il tressaillit devant la baronne.

— Ah ! ça, beau rêveur, dit-elle avec un fin sourire, à quoi songez-vous, que vous daignez à peine apercevoir votre vieille amie?... Depuis un long moment je vous observe...

M. DU CAMPFRANC.

(La suite prochainement.)

LES PRISONS DE NANTES

PENDANT LA RÉVOLUTION *

Les plaintes furent renvoyées au Conseil des représentants, sorte de commission, formée par eux, de membres d'un *civisme éprouvé*, afin d'être renseignés sur les choses et les hommes de la ville. Il fut appris à ce Conseil que Fleurdepied retirait leur argent aux prisonnières, ou leur faisait payer des taxes arbitraires. Ainsi madame de Chevigné, née Paris, payait 240 livres par mois pour elle et sa fille de confiance, quoiqu'elle se fournit de pain et de vin ; à son arrivée, on lui avait pris une somme de 2,620 liv. et sa montre. Un jour que Fleurdepied s'obstinait, étant ivre, à arracher à la dame Lamusse un matelas que celle-ci voulait conserver, il l'avait souffletée et lui avait donné des coups de pied. Le procès-verbal du Conseil constate que « les plaintes contiennent un si grand nombre d'infamies qu'il serait trop long de les rapporter » ; il relève néanmoins ce fait que, lorsque Fleurdepied avait fait le règlement des 16,452 livres qui lui étaient dues pour gîtes et geolages, il s'était fait en même temps payer, par le District, des dépenses dont certains reçus établissaient qu'il avait été déjà payé. Le Conseil conclut à une poursuite

* Voir la livraison d'août 1883, pp. 143-153.

devant les tribunaux ¹. Cette conclusion n'était pas prise à la légère, car, deux semaines auparavant, le Conseil avait fait, sur les actes de Fleurdepied, une instruction, dont on retrouve la mention à la date du 13 messidor an II, dans un registre accessoire de ce Conseil conservé aux archives du greffe ². L'affaire en resta là ; un état du 18 thermidor an II, — 5 août 1794, d'où il résulte qu'il y avait encore à cette date 348 femmes et 14 enfants dans la maison, porte la signature de Fleurdepied, concierge du Bon-Pasteur.

Ce qui prouve bien que tout est relatif, ce sont les termes du rapport du 7 messidor : « Le Bon-Pasteur renferme cinq cents femmes de tout âge. Cette maison a paru dans un état de propreté assez satisfaisant, et même assez salubre, dans le cas où il y aurait moins de détenues ; cependant il sera nécessaire de pratiquer à chaque étage un certain nombre d'ouvertures. »

Le 24 nivôse an III, — 13 janvier 1795, le District mit à la disposition des officiers de santé, pour y établir un hôpital, la maison du Bon-Pasteur, « où il n'existe plus ou très peu de détenues, lesquelles, s'il en reste, peuvent être, sous la surveillance de la Municipalité, transférées au Sanitat où il y a beaucoup de logements inoccupés ³. »

Le Bon-Pasteur cessa momentanément d'être une prison, en vertu de l'arrêté du 5 pluviôse an III, — 24 janvier 1795 ; plus tard, sous le Directoire, cette maison fut affectée à la détention des prêtres destinés à la déportation.

¹ Pr.-verb. du Conseil des Représentants, 28 messidor an II, — 16 juillet 1794.
— Verger, notes manuscrites sur Nantes, f° 667.

² Registre de la commission présidée par Paillou, f° 23. (Arch. du greffe.)

³ Distr. de Nantes, Domaines nation., an III, f° 93.

IX

L'ENTREPÔT DES CAFÉS

Horrible célébrité de cette prison. — Tous les détenus qui y sont entrés y sont morts ou en sont sortis pour mourir. — Cet édifice, propriété privée, transformé en prison par le Département, malgré les réclamations du gardien des cafés. — Le local préparé à la hâte, le 28 octobre 1793, pour recevoir des prisonniers. — La situation de l'Entrepôt, à l'une des extrémités de la ville, facilite les exécutions en masse de Carrier. — Participation du Comité révolutionnaire à l'administration de la prison de l'Entrepôt. — Lettre du concierge Dumais relative à l'épouvantable infection de cette maison. — Absence de registres d'écrou. — L'envoi à l'Entrepôt regardé comme une condamnation à mort. — Mélange des morts et des vivants. — Maladies contagieuses. — Divers témoignages de l'abominable situation des détenus. — La famille de Jourdain. — Les Salorges. — Mesures prises par la commission de salubrité pour désinfecter l'Entrepôt. — Evacuation. — Les détenus restants placés sur des navires le 13 pluviôse an II, 31 janvier 1794.

Les prisonniers du Bouffay, des Saintes-Claire et du Bon-Pasteur endurent sans doute de grandes souffrances, mais la plupart d'entre eux, après avoir échappé à la contagion et à la guillotine, recouvrèrent leur liberté. Il en fut autrement de ceux de l'Entrepôt, qui, sauf de rares exceptions, n'entrèrent dans cette prison que pour mourir peu après.

Tous ne périrent pas de la même façon, mais ils périrent tous ; la noyade, la fusillade ou la maladie se les partagèrent en proportions inégales.

C'est surtout des horreurs de cette prison que les témoins entendus au procès de Carrier ont parlé dans leurs dépositions, consignées, soit au *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, soit aux divers comptes rendus des autres journaux, et j'ai moi-même déjà donné à ce sujet des détails pour lesquels je demande au lecteur la permission de le renvoyer aux chapitres IV et VII des *Noyades de Nantes*. Je ne crois pas que

mon récit offre prise à une contestation sérieuse de ce fait épouvantable que, sur les huit ou neuf mille individus enfermés à l'Entrepôt, quelques-uns seulement échappèrent à la destruction voulue par Carrier et ses complices.

On se rappelle qu'une idée d'humanité avait porté le Département, qui cherchait un vaste local pour les prisonniers convalescents, à désigner la maison de l'Entrepôt. L'art. 4 de l'arrêté du 15 octobre de cette Administration, que j'ai cité, avait presque en même temps réservé de la faire servir à la détention des gens suspects. En prenant cette décision, le Département n'avait tenu aucun compte des raisons développées dans un mémoire de Dumais, gardien de l'Entrepôt, à l'effet de montrer les dommages inévitables qu'entraînerait le déplacement d'une quantité de cafés qu'il n'évaluait pas à moins de quatre millions de livres ¹. Dumais aurait pu ajouter que l'Entrepôt était une propriété privée sur laquelle la nation n'avait aucun droit, mais il avait deviné sans doute que cette raison n'était pas de nature à influencer sur la décision ².

Ce fut sur la demande des représentants que le Département donna à l'Entrepôt la destination de prison qu'il s'était réservé de lui donner. Son bureau de la guerre écrivit le 7 du 1^{er} mois, 28 octobre 1793, à la Municipalité : « Nous recevons à l'instant une lettre des représentants du peuple, qui nous demandent un local, sûr et spacieux, pour recevoir des prisonniers. Nous n'avons pas cru en trouver un plus vaste et plus sûr que l'Entrepôt. En conséquence, vous voudrez bien donner des ordres pour qu'on puisse en disposer de suite ; les représentants ne donnent pour

¹ Mémoire de Dumais en date du 25^e jour du 1^{er} mois, — 16 octobre 1793 (Arch. municip.).

² Les propriétaires, MM. Crucy et Duparc, furent plus tard indemnisés de la privation de cet édifice, qui s'était prolongée pendant plusieurs années :

Bureau de la guerre, Distr. de Nantes, lettre à la Commune, sur la pétition des propriétaires, du 18 fructidor an II, n^o 48. — Avis favorable, 4 prairial an IV, — 23 mai 1796, Reg. L. an IV, an VIII, fo 38.

cette opération que vingt-quatre heures. Veuillez vous y conformer¹. »

Il est présumable qu'à partir de ce moment, l'Entrepôt ne manqua pas d'habitants, mais ce fut surtout à partir du milieu de frimaire, — 1^{ers} jours de décembre 1793, que l'on commença d'y jeter pêle-mêle les débris dispersés de la grande armée vendéenne, que les troupes républicaines amenaient à Nantes par bandes, composées souvent de plusieurs centaines de prisonniers. Exténués par la marche et les privations, refoulés dans des espaces mal aérés et disproportionnés avec leur nombre, ces malheureux étaient préparés à toutes les contagions. Carrier, qui était incapable de combiner et d'exécuter le plan le plus simple, de résoudre la plus petite difficulté, trouva que le moyen le plus court pour s'éviter l'embarras de nourrir et de soigner ces gens-là, était de jeter les uns dans le fleuve et de faire fusiller les autres. L'exécution de ce projet aurait peut-être été entravée, si l'Entrepôt avait été situé au centre de la ville ; malheureusement l'Entrepôt occupait l'extrémité d'un quartier alors peu habité, et le voisinage de la Loire au sud, celui des carrières de Gigant au nord, permettaient, sans trop éveiller l'attention, de conduire de longues files de prisonniers, soit au fleuve pour les noyer, soit aux carrières de Gigant pour les faire fusiller.

Au dire des témoins qui déposèrent dans le procès de Carrier, la parole était impuissante à retracer les horreurs de ce séjour pendant les six semaines de son encombrement, en frimaire et nivôse, — 1^{er} décembre 1793, 20 janvier 1794. Le Comité révolutionnaire, qui ne fut étranger à aucune des cruautés de ce temps-là, regardait si bien l'Entrepôt comme ressortissant à son autorité, que les quatre adjoints qui furent donnés au gardien furent nommés par lui². Ce gardien, qui n'avait pas recherché ses fonctions, devait mourir peu après, victime de la contagion. Un remplaçant,

¹ Corresp. du Bureau de la guerre, f^o 98.

² Proc.-verb. du Comité révol. du 1^{er} nivôse an II, — 21 décembre 1793.

nommé Musson, lui ayant été adjoint le 29 nivôse, c'est donc une date antérieure de quelques jours à celle-là qu'il faut donner à la lettre suivante, non datée, que Dumais écrivit à la Commission de salubrité :

« Citoyens, par votre surveillance et votre activité, la maison de l'Entrepôt est hors de danger de la peste, elle sera bannie entièrement si vous continuez encore quelques jours. J'aurais besoin de quelques pochées de charbon et d'un peu de bois pour faire un peu de feu au milieu de la cour, afin que les détenus puissent faire bouillir leur pain dans de l'eau, et rôtir quelques sardines. Je leur ai donné de la paille fraîche de la République, dont je suis comptable ; si on ne m'en procure pas bientôt, les moribonds seront infectés et infecteront les autres. Je sors à l'instant du lieu où ils sont sur de la paille fraîche, depuis trois heures du soir, et ce lieu est déjà presque infecté ; on n'y entend que des cris lamentables. Le distributeur du pain m'a fait dire qu'il n'en donnerait plus que le bon ne fût visé du Comité révolutionnaire. Si quelques-uns de vous en étaient, je vous prie de remédier à cet inconvénient ; du temps des Commissaires bienveillants, aujourd'hui ou morts ou malades, ils signaient ces bons ; vous pourriez les représenter ¹. »

Aucun registre ne contenait la désignation nominative des détenus ; on les faisait entrer ou sortir par bandes, sur la remise d'un billet d'ordre ². « Un jour, — c'est la veuve Dumais qui parle ainsi dans ses dépositions, — Lamberty manqua d'emmener mon fils à la fusillade ; celui-ci se réclama de son père, et Lamberty la menaça, elle, de son sabre ³. »

Goullin, dans son procès, a protesté contre l'opinion, manifestée à plusieurs reprises par le président et par d'autres témoins, que l'Entrepôt était une maison dont on ne sortait que pour les

¹ Pièce originale. (Arch. municip.)

² Dép. de Fontaine. *Bull. du Trib. révol.* VI, 372.

³ Compte rendu du *Mercure français*, du 15 brumaire an III, p. 288.

noyades et les fusillades ¹, mais nul ne poussa aussi loin que ce scélérat l'impudence du mensonge. Aux raisons que j'ai données ailleurs, j'ajouterai celle-ci : la plus grave accusation, dirigée par Forget, déposant comme témoin contre un commissaire du Comité, nommé Durassier, fut d'avoir distingué, en faisant des listes de détenus, « par une croix, ceux qui devaient être conduits à l'Entrepôt d'avec les autres qui ne devaient pas y être envoyés ². »

Nulle part et jamais détenus n'eurent un sort plus affreux. « Je les ai trouvés, dit un médecin militaire nommé Laubry, dans un état de misère et de délabrement difficile à peindre ³. » Au nombre des déclarations écrites sur le registre ouvert à la Municipalité par les ordres des Représentants, après l'arrestation du Comité révolutionnaire, pour instruire contre lui, se trouve celle-ci : « A Noël dernier (5 nivôse), étant allé conduire des soldats à l'Entrepôt, la curiosité de voir les prisonniers me fit monter dans tout le local ; j'y vis plusieurs enfants morts, de l'âge de dix à douze ans, parmi les autres vivants. Passant par les greniers, je vis une femme qui me dit, ainsi qu'à ceux qui étaient avec moi, de prendre son enfant qu'elle nourrissait, disant qu'elle allait mourir ⁴. » David-Vaugeois, accusateur public de la Commission militaire, déposa d'un fait semblable ⁵. C'est parce que l'air était, à l'Entrepôt, plus vicié qu'ailleurs, que, pour débarrasser le local, on avait ordonné à la Commission militaire de commencer ses travaux par les détenus de cette maison : « Il était des plus urgent, dit le même témoin, d'évacuer cette maison, attendu le méphitisme affreux dont elle était infectée ⁶. »

¹ *Bulletin du trib. rév.*, VI, 359, 270. — « La veuve Dumey dépose, comme les précédents témoins, que cette maison était destinée aux noyades. » *Eod.*, VI, 268.

² *Eod.*, VI, 294-295.

³ *Eod.*, VI, 274.

⁴ Deuxième registre des déclarations, Décl. de Picard, commandant le bataillon du Département, demeurant rue du Soleil, n° 6.

⁵ *Bull. du trib. rév.*, VI, 261.

⁶ *Eod.*, VI, 359.

La Commission militaire ayant commencé à siéger le 9 nivôse, 29 janvier 1794, cet état de choses se prolongea pendant plusieurs semaines.

Fontaine, employé aux subsistances, alla un soir à l'Entrepôt, « conformément au mandat signé de trois membres du Comité, pour fournir des subsistances aux détenus. » Il n'y avait ni feu ni lumière. Le spectacle de l'Entrepôt produisit sur lui une telle impression, qu'il pria Dumais de s'arranger de manière à le dispenser de revenir dans cette maison, surtout le soir ¹. Audire de Phelippes, président du Tribunal révolutionnaire de Nantes, l'Entrepôt était une véritable boucherie, un tombeau où les détenus périssaient de misère et étaient ensevelis tout vivants ².

« Je trouvai, dit Thomas, en entrant dans cette affreuse boucherie, une grande quantité de cadavres épars çà et là ; je vis des enfants palpitants ou noyés dans des baquets d'excréments humains ³. »

Fonbonne, directeur général des hôpitaux, rapporte qu'ayant été informé de la présence à l'Entrepôt d'une famille qu'il connaissait, il s'y rendit avec un de ses amis, dans l'espoir de la soulager : « On nous indique, dit-il, un cachot affreux par sa puanteur et son obscurité. Nous demandons une chandelle, et, en cherchant cette famille, jusque dans la paille, où ces infortunés se pressaient les uns contre les autres pour se garantir du froid, nous trouvâmes des femmes mortes dans cette paille, et la jeune fille cachée, moitié d'épouvante et de froid, dans les habillements de sa mère. Celle-ci, loin d'accepter nos offres et nos secours : Non, dit-elle, ma fille périra avec moi ; nous périrons toutes ensemble ... ⁴ »

Il est certain que les magasins des Salorges furent, à un

¹ *Eod.*, VI, 366.

² *Eod.*, VI, 243.

³ *Eod.*, 262.

⁴ *Eod.*, VI, 337. Cette famille était la famille de Jourdain. Voy. *Les Noyades de Nantes*, p. 64.

certain moment, désignés pour remplacer l'Entrepôt, mais je ne saurais dire si le projet fut mis à exécution, car je n'ai jamais trouvé sur ce point d'autres documents que les deux mentions qui figurent aux procès-verbaux du Comité révolutionnaire, des 3 et 5 nivôse, — 23 et 25 décembre 1793 ; la première : « Le citoyen Binet est venu exposer au Comité que les prisonniers de l'Entrepôt n'étaient point en sûreté, et qu'il serait à propos de les transférer aux Salorges où ils seront facilement gardés par cinquante hommes, au lieu qu'il en faut au moins deux cents à l'Entrepôt ; » la seconde : « Réquisitoire à Binet, commandant l'arrondissement de Chésine, de faire transférer les prisonniers de l'Entrepôt aux Salorges. » Si ce transfèrement eut lieu réellement, l'Entrepôt ne cessa pas pour cela de recevoir des prisonniers, car le Comité révolutionnaire y envoya, le lendemain même, 6 nivôse, les cinq cents qui s'étaient volontairement rendus à Saint-Florent ¹.

Une prétendue révolte, qui aurait eu lieu à l'Entrepôt, et qui aurait été apaisée par une mitraille dans laquelle huit à neuf cents brigands auraient été tués, n'a jamais existé que dans l'imagination de Carrier ². Les témoins furent unanimes à nier le fait, et rien n'est, au contraire, mieux démontré que la docilité avec laquelle ces malheureux allaient au supplice.

Bien que la mort, sous toutes les formes, diminuât la population de l'Entrepôt, on se préoccupait en ville, à la fin de nivôse, du danger des miasmes qu'exhalait cette maison.

Le District écrit le 2 pluviôse, — 21 janvier, à la Municipalité : « A l'Entrepôt, il existe une odeur si fétide que plusieurs de nos frères qui y montaient la garde, y ont perdu la vie ; citoyens, frères et amis, voilà le mal, nous vous confions le remède (le soin d'appliquer un remède sans doute), au nom de l'humanité,

¹ Proc.-verb. du Comité, fo 71.

² Suite du rapport de Carrier sur sa mission dans la Vendée, p. 8.

du bien public et de notre patrie. **Activité, exactitude et surveillance** ¹. »

La Commission de salubrité indiqua les remèdes suivants : « 1° Que le concierge fasse donner du pain à ceux qui en demandent, de l'eau pareillement par les plus forts ; 2° qu'il ne permette pas qu'un animal couche ou pâture dans les écuries de l'Entrepôt ; 3° qu'il fasse mettre tous les malades à part, par ceux qui ne le sont pas ; 4° qu'il fasse mettre ceux qui se portent bien dans un endroit à part ; 5° qu'il ne souffre pas qu'un mort reste parmi les vivants qui seront contraints de les sortir (le mort, sans doute) des salles pour les exposer dehors ; 6° qu'il ne permette pas qu'une seule harde, habit, veste, bas, ou chose qui a servi à ceux qui meurent, soient réservées ; elles seront enterrées avec eux ; 7° il empêchera les militaires d'acheter des hardes, en donnera la consigne la plus sévère à l'officier de poste ². »

Le Comité révolutionnaire réquisitionnait des hommes au commandant des pionniers pour leur faire enfouir la paille de l'Entrepôt ; des citoyens offraient du tabac pour parfumer les salles. Les prescriptions de la Commission de salubrité, relativement aux cadavres, paraissent avoir été exécutées. « J'ai visité l'Entrepôt, écrit l'un de ses membres, le médecin Pariset, le 7 pluviôse, — 26 janvier, j'ai aperçu les cadavres amoncelés ; je les ai fait couvrir d'une mauvaise voile ; le tombereau s'est rendu à midi et demi juste, huit brigands ont aidé à le charger, et, au bout de quelques minutes, ils sont partis pour la Salle-Verte ³. » La Salle-Verte était le nom du nouveau cimetière de Gigant ; on y avait conduit, deux jours auparavant, les corps de 30 brigands morts à l'Entrepôt.

Pour assainir l'eau donnée aux détenus, ou bien, en guise de

¹ Corresp. du District, n° 206. (Arch. dép.)

² Rapport de la Commiss. de salubr. du 5 pluviôse an II, — 24 janvier 1794. (Arch. municip.)

³ Rapport du cit. Gilbert, préposé à l'inhumation, du 5 pluviôse an II. (Arch. municip.)

remède, on mettait dans chaque barricade d'eau une fiole d'acide sulfurique ¹.

Le 11 pluviôse, — 30 janvier 1794, nouveau rapport du médecin Pariset : « Je me suis rendu ce matin à l'Entrepôt ; le travail allait son train ; je n'ai pas vu plus de cinq à six tombereaux ; le fumier exhalait une odeur exécrable. J'ai fait déplacer les onze ouvriers qui chargeaient les tombereaux, je les ai conduits aux bateaux qui avaient chacun besoin de six hommes, pour être promptement vidés ; onze à douze brigands ont chargé eux-mêmes les tombereaux. »

Les prisonniers qui restaient à l'Entrepôt le 13 pluviôse furent placés sur des navires, et ce fut un noyeur bien connu, Jolly, qui reçut, ce jour, du Comité révolutionnaire, l'ordre d'opérer ce transfèrement ². L'idée de transférer les détenus de l'Entrepôt sur des navires avait été suggérée à la Municipalité par la Commission de salubrité qui avait émis l'avis que cette mesure était pressante, et que, seule, elle pouvait préserver la ville des plus grands dangers ³.

Quand, le mois suivant, les représentants eurent accordé le local de l'Entrepôt à l'administration de la marine pour y établir un atelier de salaisons, le Conseil de salubrité pria de surseoir, « estimant que l'Entrepôt des cafés ne pourrait être habitable avant le 1^{er} germinal, — 21 mars, sans courir les risques de ressentir les effets dangereux des miasmes contagieux dont cette maison avait été infectée ⁴. »

ALFRED LALLIÉ.

(La suite prochainement.)

¹ Rapport de Boisteaux, du 12 pluviôse an II (mêmes arch.).

² Proc.-verb. du Comité, f^o 101.

³ Voir la délibération du Cons. gén. de la Commune, du 12 pluviôse an II, — 31 janvier 1794. (Arch. municip.)

⁴ Pr.-verb. du Conseil de la Commune, du 18 ventôse an II, — 8 mars 1794.

M. JULES DE LA GOURNERIE

Le 29 juin 1883, M. Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, prononçait un touchant discours, écouté avec une religieuse émotion, devant le cercueil d'un Breton qu'on allait bientôt ramener au milieu de ses marais et de ses bruyères. La longue carrière de ce Breton avait été tout entière occupée par un travail opiniâtre, et si les titres honorifiques l'avaient couronnée brillamment, jamais couronnes n'avaient été mieux méritées. J'ai cru de mon devoir de réclamer le périlleux honneur de retracer ici cette carrière laborieuse. M. de la Gournerie, avant de devenir professeur à l'École Polytechnique, inspecteur général des Ponts et Chaussées et membre de l'Académie des sciences, avait été le premier ingénieur du port de Saint-Nazaire : depuis plusieurs années déjà, j'ai fait donner son nom à l'un de nos quais ; je dois aujourd'hui un tribut biographique au plus éminent de mes prédécesseurs.

I. — L'INGÉNIEUR (1814-1849).

Jules Maillard de la Gournerie, frère cadet du maître vénéré de tous les collaborateurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, naquit à Nantes le 20 décembre 1814 et fit ses études classiques au petit séminaire de cette ville. Ayant montré de vives dispositions pour les sciences, il abandonna bientôt les lettres et, se tournant d'abord vers la marine, se fit recevoir à l'École navale : mais le souvenir de Lamoricière et des deux Jégou était trop vivace au collège royal où il était allé suivre le cours de mathématiques spéciales, pour ne pas l'entraîner à leur suite. Les deux Jégou étaient

déjà ingénieurs des Ponts et Chaussées : Lamoricière s'illustrait en Afrique et l'École où ils avaient fait leurs premières armes attirait les regards de tous leurs jeunes compatriotes. Jules de la Gournerie se décida à devenir leur émule et fut admis le quatrième à l'École Polytechnique en 1834. Deux ans après, il en sortait élève ingénieur de l'École des Ponts et Chaussées.

Son premier poste d'ingénieur ordinaire ou d'aspirant ingénieur, comme on disait alors, fut un poste de confiance : il s'agissait d'aller s'établir sur les rochers sauvages des Héaux de Bréhat, entre Paimpol et Tréguier, pour y construire, sous les ordres de M. Léonce Reynaud, depuis directeur général des phares, ce magnifique phare, devenu classique, qui en impose autant par sa masse colossale que par son élégante architecture. Là, remarque M. Bertrand, La Gournerie se fit géomètre par devoir. « Imaginant en artiste ses surfaces de pierre, l'habile architecte qui était son chef, faisait naître par leur rencontre des courbes gracieuses et nouvelles. Exercé aux genres classiques, le jeune aspirant n'y trouvait rien à imiter : à des problèmes nouveaux il fallait des méthodes nouvelles. La Gournerie accepta la tâche : sans conseil, sans aide, sans ralentir les travaux, il prépara pour chaque contre-maître en temps utile et en vraie grandeur la description géométrique de la pierre qu'il devait tailler. »

C'est évidemment là le point de départ des importants travaux de Jules de la Gournerie sur la géométrie descriptive, la stéréotomie et la perspective : lorsque Léonce Reynaud l'appela, dix ans plus tard, à professer ces sciences dans la chaire la plus importante qu'elles possèdent, il se souvint de la précieuse collaboration du jeune aspirant à la construction du phare des Héaux de Bréhat.

Au mois de septembre 1839, Jules de la Gournerie fut nommé, en remplacement de M. Plantier, promu ingénieur en chef, ingénieur de l'arrondissement de Savenay, qui comprenait une large ceinture de petits ports, parmi lesquels le principal était le Croisic, Saint-Nazaire n'existant encore qu'à l'état d'embryon et ne songeant guère à enlever à Savenay son siège sous-préfectoral.

Il y avait de sérieux travaux à exécuter au Croisic : cette immense jetée de protection du Tréhic, longue de 860 mètres, qui a défié depuis quarante ans les assauts répétés des plus violentes tempêtes, et surtout le déroquetage des hauts fonds du chenal. L'enlèvement des rochers sous-marins de la passe d'entrée du port du Croisic permit au jeune ingénieur de montrer quelles ressources offrait son esprit inventif, et la cloche à plongeur qu'il imagina sous le nom de *Nautilus*, est restée célèbre comme une des premières applications sérieuses de l'air comprimé aux travaux hydrauliques. On sait quel progrès a fait depuis cette branche de l'art de l'ingénieur. La pratique de l'air comprimé est devenue tellement journalière qu'il nous a paru nécessaire d'insister ici sur ce qu'il pouvait y avoir alors de perspicacité audacieuse dans l'essai de Jules de la Gournerie.

Dès 1778, Coulomb avait proposé, pour les ouvrages à de petites profondeurs sous l'eau, un bateau dont la partie centrale devait être disposée en forme de cloche. On l'aurait échoué sur le lieu du travail et on y aurait comprimé l'air par des pompes à bras. Si l'appareil de M. de la Gournerie est postérieur aux travaux exécutés par M. Triger, en 1841, pour creuser un puits de mine dans des terrains où s'infiltraient les eaux de la Loire, il est du moins antérieur aux fondations du pont de Rochester, par MM. Fox et Henderson, ainsi qu'à toutes les autres applications récentes de l'air comprimé dans les grands travaux. C'est ce qui constitue son principal mérite.

L'appareil du Croisic était en tôle : il portait une machine à vapeur et des pompes pour la compression de l'air. On obtenait le lest nécessaire pour déterminer l'échouage et résister à la sous-pression en laissant l'eau entrer dans une caisse qui entourait la cloche ou chambre de travail. Pour la mise à flot, on refoulait la plus grande partie de l'eau de lest en faisant agir sur elle la pression de l'air : la machine à vapeur achevait l'épuisement à l'aide des pompes à air employées comme pompes à eau. Par suite de ces dispositions, l'échouage et la mise à flot étaient des opérations

très rapides, avantage essentiel dans les circonstances spéciales où l'on se trouvait, car les rochers à enlever étaient au milieu du chenal étroit qui conduit au port, et il fallait que chaque jour, à mer haute, ce chenal fût libre pour les mouvements des navires.

Une description de cet appareil fut adressée par l'auteur à l'Académie des sciences, qui nomma pour l'étudier une commission composée de MM. Lamé, Poncelet et Morin. Le rapport du général Morin fut absolument favorable ; il constata que pour arriver à construire un bateau pouvant contenir jusqu'à seize ouvriers travaillant à forer des trous de mine sous l'eau, M. de la Gournerie « avait eu à vaincre tous les obstacles qui séparent la conception d'une idée de son exécution, et qu'il y était parvenu par un heureux emploi des ressources de la science et de l'industrie... » L'Académie, dans sa séance du 5 mai 1847, ordonna l'insertion du mémoire dans le *Recueil des Savants étrangers* ; les *Annales des Ponts et Chaussées* le reproduisirent dans le premier semestre de 1848, le *Bulletin de la Société d'encouragement* lui fit le même honneur en 1849 et les ingénieurs souscripteurs des *Annales* votèrent pour l'auteur une médaille en or. C'est assez dire quelle importance on attachait à la réussite de l'application industrielle de l'idée de Coulomb.

Mais les travaux du Croisic allaient bientôt être distancés par ceux de Saint-Nazaire. Une décision ministérielle avait ordonné en 1837 l'étude comparative de deux avant-projets de bassin à flot à Paimbœuf et à Saint-Nazaire ; les avant-projets présentés par MM. les ingénieurs Cabrol et Plantier avaient été soumis aux enquêtes locales et le ministre s'était décidé, en 1838, à abandonner Paimbœuf en remettant à l'étude le projet de Saint-Nazaire sur un plan plus étendu. Le nouveau projet présenté par MM. Cabrol et Plantier le 5 janvier 1839, peu de temps avant l'arrivée de M. de la Gournerie dans l'arrondissement de Savenay, reçut l'approbation de la Chambre de Commerce de Nantes, mais il donna lieu à de sérieuses objections au conseil général des Ponts et Chaussées, en sorte que trois ans se passèrent en nouvelles études, en rapports

de commissions et en discussions interminables. Nantes commençait à craindre le danger pour elle de laisser s'établir à l'entrée du fleuve un nouveau port où finiraient par se centraliser toutes les générations commerciales. Paimbœuf se voyait ruinée par une bourgade qu'elle avait toujours dédaignée et s'agitait de toutes ses forces pour faire modifier les décisions. Devant les oppositions sérieuses qui se manifestaient dans les deux villes, le ministre semblait hésiter, et sans elles le bassin de Saint-Nazaire eût été certainement compris dans la loi du 9 août 1839 qui autorisait un ensemble de travaux publics.

Ce fut alors, et à peine arrivé dans le département, que Jules de la Gournerie se jeta résolument dans la mêlée en publiant une brochure aujourd'hui assez rare *sur la nécessité d'un bassin à flot à Saint-Nazaire* ¹, à laquelle répondit presque aussitôt un membre du conseil général de la Loire-Inférieure par une autre brochure *sur les inconvénients d'un bassin à flot sur ce point* ². L'ingénieur avait signé son opuscule de son nom en toutes lettres : mais le conseiller général avait jugé prudent de garder l'anonyme.

J'ai sous les yeux la brochure de Jules de la Gournerie : elle est datée du Croisic, le 18 mai 1840, et précédée d'un avertissement qui présente un certain intérêt historique. Le voici :

En décembre 1839, à la suite de quelques études auxquelles je m'étais livré sur la construction d'un bassin à flot à Saint-Nazaire, j'avais rédigé, avec l'intention de la publier, une note sur les avantages que Nantes devait retirer de l'établissement de ce bassin, tant pour ses expéditions coloniales que pour des armements de paquebots ; différentes considérations m'avaient fait ensuite abandonner la pensée de présenter ce travail au public.

Depuis cette époque, la question des paquebots transatlantiques a été vivement agitée par la presse, et paraît toucher à sa solution définitive ; d'après le projet de loi présenté aux Chambres, l'une des lignes projetées aurait son point de départ à Saint-Nazaire. Au milieu de la

¹ Nantes, impr. Forest, 1840. In-8°, 34 p.

² *Ibid.*, 1840. In-4°, 18 p.

satisfaction générale que ce résultat a causé à Nantes, il a été facile de voir que quelques personnes, tout en reconnaissant l'avantage que la ligne projetée offre à notre ville, voyaient avec peine les différentes causes qui se réunissent pour l'agrandissement futur de Saint-Nazaire ; alors j'ai pensé qu'il pourrait être avantageux de rouvrir la discussion sur la question même du bassin à flot, et, dans ce but, je me suis décidé à publier la note que j'avais rédigée, mais en supprimant ce qui se rapportait directement à l'établissement de lignes de paquebots.

Je me plais à espérer que le but d'utilité de ce travail fera pardonner ses imperfections.

Malgré la modestie de cette dernière ligne, le mémoire de M. de la Gournerie est absolument remarquable. Sans hésitation, il va droit au but et frappe au défaut de la cuirasse. Il démontre en termes clairs et précis que les procédés de commerce et de navigation viennent de subir une transformation radicale ; que la *rapidité* est actuellement de rigoureuse nécessité pour les opérations commerciales ; que la navigation à vapeur peut seule la réaliser ; que la position maritime de Nantes et l'imperfection du lit de sa rivière lui interdisent l'usage régulier de cette navigation ; que le seul moyen d'obtenir une rapidité convenable est de construire « proche la mer un bassin qui puisse recevoir les plus grands bâtiments ; » que ce bassin ne fera que régulariser des transbordements qui se font déjà en pleine rade et à grands frais, avec ce précieux avantage que les navires déchargés, au lieu de remonter le fleuve et de perdre ainsi deux ou trois mois, recevront immédiatement et dans le bassin les réparations qui pourront leur être nécessaires ; que Nantes conservera toujours ses chantiers de construction et de navigation au cabotage ; qu'enfin la manière dont se partageront les diverses industries entre les deux villes sera profitable à la fois à l'une et à l'autre.

Tout cela est banal aujourd'hui à force d'avoir été répété, et surtout pour avoir reçu la consécration de l'expérience : mais en 1840, à l'origine de la crise, il fallait une grande vigueur d'esprit pour envisager aussi nettement la situation : et voyez comme le

style de l'auteur prend un ton élevé lorsqu'il touche en terminant aux considérations d'avenir :

La question est grave, s'il faut l'aborder franchement : le salut de Nantes, c'est la création de Saint-Nazaire : il faut savoir se modifier et quelquefois même se transformer, d'après les exigences de l'époque, et ne jamais chercher à violenter la nature ; c'est là le secret de l'existence. *Quand on ne peut pas rester Liverpool, il faut savoir se faire Manchester* ; la navigation maritime devient difficile à Nantes, eh bien, que pour s'assurer plus sûrement cette navigation, elle abandonne les produits immédiats de quelques-unes de ses branches et que, protégée par un commerce plus actif, elle établisse de nombreuses manufactures. Le Havre en s'élevant a-t-il détruit Rouen ? N'a-t-il pas plutôt soutenu sa splendeur ? Que serait-elle devenue, cette riche et ancienne capitale de la Normandie, si, méconnaissant les conditions du commerce maritime, elle avait étouffé les premiers progrès du Havre ? Elle eût vu son commerce s'établir sur des côtes éloignées, et déchu à présent de son ancienne puissance, elle ne pourrait plus montrer avec orgueil ses riches manufactures, sa population immense, ni même les nombreux bâtiments de sa navigation au cabotage. C'est là une question de vie ou de mort.

Je pourrais pousser la citation plus loin : il y a encore trois pages sur ce ton quasi prophétique. Cela doit suffire pour en donner une idée. Mais, me demandera-t-on, où ce jeune homme de vingt-six ans avait-il puisé des principes économiques si fermes et si élevés ? Je ne cacherai pas qu'il s'adonnait beaucoup à l'étude des questions sociales, et que les théories nouvelles lui firent quelque temps illusion ; mais on sait que ces théories, à côté de beaucoup de faux, émirent sur la distribution des richesses des idées neuves et parfois fécondes.

Cependant, une décision ministérielle du 2 septembre 1842 avait arrêté définitivement le programme détaillé du nouveau port à établir à Saint-Nazaire, et la loi du 19 juillet 1845 avait affecté une somme de 7 millions à la construction du bassin à flot. Pour l'exécution, M. Cabrol fut nommé ingénieur en chef directeur, et M. Jégou, ingénieur en chef. Jules de la Gournerie devait venir s'installer de Savenay à Saint-Nazaire pour commencer les

travaux, à titre d'ingénieur ordinaire résident. Or il n'y avait en somme qu'un avant-projet d'approuvé. Restait le projet définitif à établir, en présence de questions d'autant plus embarrassantes que les avis étaient très partagés au sujet du mode et des procédés d'exécution.

M. Cabrol, auteur des avant-projets, avait placé le bassin assez au large de la rive de l'anse de Saint-Nazaire pour obtenir des terre-pleins considérables en arrière, et il prétendait que les fondations du mur en rivière pourraient s'exécuter sans digue batardeau, à fouille ouverte, par petites parties, dans les intervalles des marées. Il plaçait même en pleine vase le bastion de défense de l'angle Nord et s'efforçait de convaincre les officiers du génie militaire de la sécurité de sa construction.

MM. Jégou et de la Gournerie soutenaient, au contraire, que ce procédé d'exécution était périlleux et déclaraient qu'ils ne consentiraient pas à en assumer la responsabilité. C'est pourquoi ils présentèrent ensemble un contre-projet qui consistait essentiellement à conquérir la vasière préalablement sur la mer par une digue d'enceinte analogue à celle des polders de la Hollande : accessoirement, ils rapprochaient le bassin à flot de la rive, et au lieu de rejeter au Nord-Est, dans la vase, un petit bassin spécial aux paquebots transatlantiques et à la marine militaire, ils le projetaient en plein rocher, au milieu, du côté ouest.

La lutte fut longue et dura près de deux ans entre M. Cabrol d'un côté, MM. Jégou et de la Gournerie de l'autre. Les archives du service de Saint-Nazaire contiennent à son sujet des documents fort vifs qu'il serait fort délicat de reproduire. Mais que pouvait M. Cabrol contre deux Bretons de la trempe de ses adversaires ?... On objectait à ceux-ci que les digues ordinairement élevées sur la côte pour la renclôture des lais de mer, sont moins élevées que celle qu'ils projetaient pour Saint-Nazaire comme batardeau général, et que cependant la mer les couvre quelquefois. Ils défendirent pied à pied leur opinion jusqu'en plein conseil des Ponts et Chaussées : « Au conseil, Jégou fut entraînant, » a écrit M. de la

Gournerie dans la notice qu'il consacra plus tard à son ingénieur en chef.

Leur système prévalut enfin à force de persévérance. La construction de la digue de ceinture devant former batardeau pour exécuter plus facilement les ouvrages fut ordonnée par décision ministérielle du 6 mars 1847 et l'événement justifia bientôt les prévisions des deux ingénieurs. La digue fut coupée au mois d'août par un coup de mer, peu de jours après la fermeture des passages laissés libres pour le mouvement des marées pendant la première période de sa construction : mais il fut possible de réparer promptement le dommage : une fois consolidée, la digue n'a plus éprouvé d'avarie sérieuse, et sous sa protection, les travaux furent exécutés avec la plus grande facilité.

Jules de la Gournerie ne devait pas présider à leur achèvement. Au moment où la digue fut commencée, il relevait à peine d'une maladie qui l'avait mis aux portes du tombeau et dont on peut dire qu'il ne s'est jamais complètement guéri. La surveillance de l'ouvrage exigeait une activité continue : il ne s'y épargna pas, et lors de l'accident du mois d'août, il se multiplia sur les travaux, donna du cœur aux ouvriers et parvint à force d'entrain à conjurer le mal : mais sa santé en fut tellement ébranlée¹ qu'il dut se résoudre à abandonner la partie et à accepter, vers la fin de 1849, à peine âgé de trente-cinq ans, la chaire de géométrie descriptive qu'on lui offrit à l'École Polytechnique.

Une nouvelle période d'activité s'offrait devant lui.

RENÉ KERVILER.

(La suite prochainement.)

¹ On peut remarquer que le port de Saint-Nazaire a été fatal à la santé de presque tous ses ingénieurs. Jules de la Gournerie le quitte en 1849, à bout de forces. Alexandre Wattier, son successeur, meurt sur la brèche en 1857, quelques mois après l'ouverture du premier bassin. M. Leferme, à peine nommé ingénieur en chef, est obligé de faire un voyage de santé en Egypte. M. Revol abandonne la partie en 1874 rongé par les fièvres. J'ai heureusement résisté jusqu'à présent. Fasse le ciel que je n'imite pas mes prédécesseurs !

UN HUSSARD

A M. L. BONNIGAL

Comme dans votre cour nous entrions tous deux :
— « Ici, me dites-vous, en ces temps si hideux
Où pour les braves gens il fut si dur de vivre,
Un trait s'est accompli qu'au Vendéen je livre :
Les soldats bleus, en proie aux plus viles fureurs,
De Vertou venaient faire un théâtre d'horreurs ;
Et chacun de s'enfuir. Cependant notre aïeule
En cette même cour restait assise, seule,
N'ayant pu s'arracher au lieu natal... Soudain,
Un pas lourd fait crier le sable du jardin,
La porte brusquement s'ouvre... elle voit paraître
Un hussard, sabre haut, cherchant si quelque *traître*
Se cache en un recoin de la vaste maison,
Quelque blanc, dont son arme aurait bientôt raison.

Quels regards enflammés ! Quelle sinistre face !

Mais tout à coup son air de meurtrier s'efface,
Il abaisse sa lame et, d'un air adouci :

« Madame, en ce moment que faites-vous ici ?
« Partout autour de vous on pille, on brûle, on tue ! »

Pauvre femme ! on dirait un marbre de statue !

Le hussard est touché par son terrible émoi ;
Lui saisissant le bras : « Venez vite avec moi ! »
Et sur son grand cheval qui piaffait à la porte
L'ayant posée en croupe, à Nantes il l'emporte...
Béni soit ce bon cœur ! »

— « Et la chère maison ? »

— « La flamme en mit le toit au niveau du gazon. »

ÉMILE GRIMAUD.

Vertou, 25 juillet 1883.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

NOTICE SUR JACQUES BOUJU, PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE BRETAGNE (1515-1577), par M. Emile Dupré-Lasale, conseiller à la Cour de Cassation. — Paris, Léon Techener, 1883.

Le XVI^e siècle n'offre pas de plus nobles figures que celles de ses grands magistrats ; ils unissent le talent à la sagesse, à la fermeté du caractère ; modérateurs en temps de troubles, arbitres des dissensions religieuses, ils sont aussi des historiens, des érudits, des poètes, des lettrés, au sens le plus complet et le plus élevé du mot. Voyez Achille de Harlay, et le président de Thou, et Etienne Pasquier ; et mieux encore, si vous voulez surprendre un reflet de l'âme de ces hommes sur leurs physionomies, contemplez dans leur majesté bienveillante, dans leur rayonnement d'énergie morale et d'activité intellectuelle, le portrait du chancelier L'Hôpital gravé par Jean Wiericx, ou celui de Bertrand d'Argentré, par Thomas de Leu. C'est un contemporain et un ami du grand chancelier, un magistrat que son titre de président aux enquêtes du Parlement de Bretagne recommande spécialement à notre attention que l'on exhume aujourd'hui des ténèbres du passé. M. Dupré-Lasale, qui se plaît à honorer la mémoire des hauts magistrats dont il continue la tradition, vient d'écrire sur Jacques Bouju une étude biographique et littéraire, qui nous paraît un modèle du genre ; rien ne manque à ce travail, ni le bonheur des recherches, ni l'indépendance de la critique, ni l'agrément du style ; les amateurs d'estampes, les iconologues et les iconographes, si nombreux à notre époque, y trouvent aussi leur compte ; une gravure, fort habile reproduction d'un cuivre de la bibliothèque d'Angers, nous

met sous les yeux les traits un peu massifs, puissamment accusés, relevés par la pénétration et la hardiesse du regard, de l'*illustre président*.

Cette épithète n'a rien qui doive surprendre ; après Ronsard et Du Bellay, Sainte-Marthe et la Croix du Maine, Ménage la donnait encore à Bouju ; grâce à M. Dupré-Lasale, nous avons les raisons de cette illustration. Jacques Bouju, de la branche des Bouju de l'Anjou (il y en avait une autre dans le Maine), naquit en 1515, à Châteauneuf-sur-Sarthe ; il étudia à Angers, et, à la faveur de ses succès littéraires, poétiques surtout, il obtint un office important près de la sœur du roi. En 1552, il est nommé conseiller au grand conseil, en 1554, conseiller au Parlement, en 1558, après avoir rempli avec succès plusieurs missions délicates, président des enquêtes au Parlement de Bretagne. Jusqu'en 1562, époque où le Parlement fut fixé à Rennes, Bouju fut du nombre des présidents et conseillers qui siégèrent à Nantes, pendant les mois de février, de mars et d'avril ; en 1560 ou 1561, il se maria. On le trouve un peu compromis, sans qu'il y ait lieu de l'accuser sérieusement, ni même de conclure qu'il fût calviniste, dans des troubles graves que les protestants firent éclater au Mans vers cette époque. Plus tard, il favorisa l'entrée au Parlement de son neveu, Michel Bouju ; il avait cinquante-trois ans, quand il renonça aux affaires et se retira dans sa ville natale. Il paya son tribut à la mode régnante, à cette manie d'alchimie qui égarait les meilleurs esprits. Scévole de Sainte-Marthe dit positivement que ces expériences minèrent sa santé et hâtèrent sa fin ; il mourut le 7 décembre 1577. Ses dernières années s'écoulèrent dans l'obscurité ; les seuls vers qui lui furent adressés alors consistent en un sonnet, véritable logogriphe, tombé de la plume du bizarre auteur de l'*Erotopégnie ou passe-temps d'amour*, et d'une comédie que son titre signale comme une imitation des *Oiseaux* d'Aristophane, l'Angevin Pierre Le Loyer. Mais il avait eu, à ses débuts littéraires, de bien autres louanges et de bien autres amis. Sans parler de Salmon Macrin, qui l'appelait *valum doctissimus*, et de François Habert, d'Issoudun,

qui invitait la postérité « à faire bonne estime de *Boju (sic)*, » Joachim du Bellay avait inscrit en tête de l'*Olive* ces fières paroles : « Il me suffit pour tous lecteurs avoir un Saint-Gelays, un Heroët, un de Ronsard, un Carles, un Scève, un *Bouju* ; » ne croit-on pas entendre Boileau, ne demandant pour juges « qu'Enghien, »

... que Colbert et Vivonne,
Que La Rochefoucauld, Marcillac et Pomponne.

Le même Du Bellay, dédiant à Bouju une ode sur l'immortalité des poètes, le proclame l'*honneur angevin*. Ronsard n'est pas moins élogieux ; il envoie deux de ses odes (la 10^e du livre I, la 2^e du livre IV), à notre président, avec des compliments comme ceux-ci :

Ta fameuse renommée,
Qui doit voir tout l'univers,
Me prie d'estre nommée
Par la trompe de mes vers....
Pour estre de nostre France
L'un de ceux qui ont défait
Le villain monstre Ignorance
Et le siècle d'or refait.

Même en faisant la part de l'exagération poétique et en se rappelant que le XVI^e siècle a été l'âge de l'admiration mutuelle des gens de lettres, il faut bien admettre que Jacques Bouju ait eu des titres à l'admiration de ses contemporains.

Malheureusement ces titres sont perdus ; par une coupable négligence, Bouju n'a fait imprimer aucune des compositions nombreuses et variées qu'énumérait, en 1584, La Croix du Maine ; traductions, vers français et latins, auraient péri entièrement, si M. Dupré-Lasale n'avait sauvé quelques épaves du naufrage ; précieuses épaves dont la découverte justifie la réputation du magistrat d'autrefois et fait le plus grand honneur à l'ingénieuse sagacité du magistrat d'aujourd'hui. Jacques Bouju avait traduit les six premiers livres

de Tite-Live. On savait vaguement qu'un manuscrit du livre II avait appartenu au baron de Heiss ; M. Dupré-Lasale a retrouvé ce beau manuscrit sur vélin, dans une reliure aux armes de Henri II ; il figurait, à la bibliothèque de l'Arsenal, dans le fonds du marquis de Paulmy, où personne ne s'était avisé de l'aller chercher. Le savant auteur a reproduit, presque tout entière, la dédicace *au très puissant, très vertueux et très chrétien roy Henry, deuxième de ce nom*, et nous a donné en outre un assez long extrait de la traduction. La dédicace est dans le goût du temps, elle abonde en réflexions générales, en lieux communs sur l'histoire ; un éloge des rois qui ont aimé les lettres se termine par un joli portrait de François I^{er}, qui, « avecque ceste perfection de corps auquel nature « n'avait rien oublié, avecque ceste plus que royale majesté et « haultesse de cuer, avait par la lecture embelly et illustré l'excel- « lence de son esprit. » Lisez aussi ce que Bouju dit de l'histoire « en « laquelle, comme en ung tableau publiquement proposé, nous « voions la vie et faitz des princes vertueux et des peuples et « personages excellens, pour entendant leurs conseilz et entre- « prises en prendre, tout ainsi que d'un singulier patron, exemples « et enseignemens pour donner ordre et pourvoir aux affaires tant « publiques que privées », et comparez avec cette autre définition de l'histoire, dans un contemporain (Jean Collin, en tête de la traduction d'Hérodien), « un mirouer des choses humaines, dedans « lequel toute la vie peult regarder pour bien former ses mœurs ; » c'est la même thèse empruntée à l'antiquité, rajeunie et développée par le talent de l'écrivain. Quant à la traduction même de Bouju, elle n'est pas sans qualités ; imprimée et complète, elle eût profité de l'intérêt qui s'attache aux nombreux travaux du même genre, exécutés à la même époque d'enthousiasme réfléchi pour la Grèce et Rome ; elle aurait mérité une mention honorable dans le savant ouvrage de M. de Blignières sur Amyot et les traducteurs français du XVI^e siècle. Peut-être le *Tite-Live* de Bouju aurait-il eu ce même honneur d'une réimpression moderne qu'a obtenu, grâce aux soins érudits de M. Talbot, l'*Hérodote* de Pierre Saliat. Voici un très

court fragment de notre traduction *inédite* , mis en regard du texte ; la phrase est un peu traînante, comme celle d'Amyot, mais elle ne manque ni de vigueur, ni d'une certaine élégance ; le latin est serré de très près :

Quid enim futurum fuit, si illa pastorum convenarumque plebs transfuga ex suis populis, sub tutela inviolati templi, aut libertatem, aut certe impunitatem adeptam, soluta regio, metu, agitari coepit esset tribunitiis procellis? et in aliena urbe cum patribus ferere certamina, priusquam pignora conjugum ac liberorum caritasque ipsius soli, cui longe tempore assuescitur, animos eorum consociasset?

Car que fust-il arrivé si ceste multitude de pasteurs et gens fugitifs de leurs pays, qui se trouverent là ensemble pour se retirer en la seureté d'un temple et franchise que nul n'eust osé violer, après avoir recouvert ou liberté ou à tout le moins impunité et estant delivrée de toute crainte de roy, eust commencé à estre vexée et tourmentée de la tempeste des tribuns ; eust commencé en une ville estrangère à dresser force débats et querelles avecques les Sénateurs avant que leurs volontez et cueurs se fussent alliez ensemble par des femmes et enfans comme ung certain gaige d'amitié, et par l'affection et amour qu'on porte au lieu où on demeure, auquel on s'accoustume par longueur de temps.

« La seureté d'un temple et franchise que nul n'eust osé violer » est une périphrase, mais qui rend on ne peut mieux la désespérante concision du latin *tutela inviolati templi* . « Et quelles gracieuses tournures dignes d'Amyot, » à tout le moins pour *certe* , « par longueur de temps », pour *longo tempore* ! Il ne nous aurait pas déplu que M. Dupré-Lasale donnât de plus copieux extraits du manuscrit qu'il a sauvé de l'oubli. Signalons-lui aussi une légère inexactitude. Si même la traduction entière de Bouju avait été publiée à son heure, elle n'aurait pu mériter à son auteur le titre « de premier interprète français de Tite-Live. » Elle précédait bien celle de

Blaise de Vigenère (1580), mais elle venait probablement à la suite de celle de J. Gohori (1548); elle était, en tout cas, bien postérieure à celle que le bénédictin Pierre Bersuire élabora, dès le milieu du XIV^e siècle, et qui fut publiée dans les premières années de l'imprimerie, à Paris, en 1486.

Après le prosateur, nous allons faire connaissance avec le poète. C'était vraiment trop peu de trois épitaphes françaises de la reine de Navarre, et même d'un joli sixain latin sur les unions disproportionnées de Marguerite d'Autriche, fille de Charles-Quint, pour saluer dans Bouju

..... celui que la muse
D'un bon œil a veu naissant,

comme parle Du Bellay : *Les ris de Démocrite et pleurs d'Héraclite, le Jardin de l'Epicélière au Maine, le Château du Verger en Anjou*, tous poèmes latins ou français, étaient à jamais perdus, n'ayant pas été placés sous la sauvegarde de l'imprimerie; il fallait chercher autre chose, et, là encore, M. Dupré-Lasale a eu la main heureuse. Il avait lu, dans l'utile répertoire de l'abbé Goujet, qu'une épitre latine sur la justice, adressée à L'Hospital par Bouju, avait été traduite en vers français par Denis Feret, avocat à Moret, près Fontainebleau. Après bien des fouilles dans les bibliothèques parisiennes et départementales, il découvrit, à l'Arsenal, un livre de Feret, renfermant plusieurs opuscules, et dont le titre compliqué lui parut gros de promesses; en effet, l'avant-dernier des opuscules était un *poème des affaires de justice, avec la version du poème latin du sieur Bonges, ayant quelques augments en certains lieux*: à la suite d'une épitre au prince de Condé, et d'une détestable traduction française, venait le texte même de Bouju, ainsi annoncé : *Jacobi Bongei, quondam V. C. primum in parlamento Paris. consiliarii postea vero in suprema Armoriconum curia Præsidis, de ordinanda justitia, ad Michaelem Hospitalem, Franciæ Cancell., sermo*. La trouvaille était jolie et l'authenticité certaine : Bouju poète se

révélaît à nous par plus de deux cents hexamètres, d'une facture ferme et savante, valant ceux d'Adrien de Turnèbe ou de l'Hospital lui-même. M. Dupré-Lasale a eu la bonne pensée de traduire complètement, et en fort beau langage, ce poème, qui n'est qu'une longue et énergique diatribe contre les abus judiciaires du XVI^e siècle ; ceux qui se sont mesurés aux difficultés de cette latinité subtile et raffinée des savants de la Renaissance, apprécieront, en la rapprochant du texte, le mérite de la traduction ; le passage suivant, pris au hasard, nous la montrera expressive et ingénieusement colorée : « Combien de sangsues acharnées contre lui ! (Celui qui gagne un procès.) Là, ces plunitifs, vrais instruments de malheur, qu'allongent d'inutiles mentions, tandis que les avocats cauteleux écrivent, répliquent, dupliquent, confirment leurs dires ou réfutent les objections. Là, ces liasses de requêtes, ces amas de lettres royaux et les autres actes d'un praticien retors. Avec ces parchemins, les ressources de l'infortuné passent dans les sacs des scribes. Puis c'est le tour des enquêteurs. Comme ils rédigent amplement chaque déposition ! Comme ils savent espacer, dans un volumineux cahier, des lignes de quatre syllabes pour faire payer très cher des feuilles presque blanches ! » Racine, le Racine des *Plaideurs*, et Boileau, le fils du greffier, n'auraient pas autrement traduit le

... Cauti scribunt, duplicant, replicantque patroni,

qu'il ne l'est par « les avocats cauteleux écrivent, répliquent, dupliquent ; » on ne pouvait mieux conserver l'harmonie imitative.

Ailleurs, Bouju a des accents amers contre la vénalité des charges et les juridictions subalternes, toutes ces plaies de la justice d'autrefois. On serait tenté de voir en lui un novateur dont la voix porte plus loin que son époque, mais il faut se rappeler que le même langage était alors dans les bouches de tous les hommes éclairés, les Sainte-Marthe, les Turnèbe, et que, comme le dit très sagement M. Dupré-Lasale, « les critiques et les conseils de Bouju

« n'ont plus qu'un intérêt historique ; tout ce qu'il y avait de raisonna-
 « sonnable et de pratique dans les réformes par lui préconisées a
 « été depuis longtemps accompli. »

Nous voudrions encore signaler au lecteur le très curieux chapitre que M. Dupré-Lasale a écrit sur les descendants de Jacques Bouju. De simples actes, tirés des archives de Maine-et-Loire ou des minutes du tabellionage de Montfort-l'Amaury, sont interprétés et commentés avec tant de tact et de lucidité qu'ils arrivent à nous faire pénétrer dans l'intimité de toute cette famille. Seul, un des fils du président, Théophraste, était connu par ses travaux de controverse. Maintenant nous voyons clairement défilier tous les descendants, jusqu'à la ruine et à l'extinction de la postérité de Jacques Bouju. Ce chapitre est le complément de l'étude ; il s'en dégage comme un intérêt philosophique : le développement d'une famille et sa chute amenée par l'insouciance et les prodigalités. On peut dire que M. Dupré-Lasale a fait rendre à son sujet tout ce qu'il comportait. Nous sommes heureux d'avoir appelé l'attention sur un livre où des documents nouveaux, mis en œuvre avec le goût le plus délicat, éclairent et reconstituent une bien intéressante figure du passé ; la Bretagne lettrée devait un tribut de louanges à l'auteur qui a su tirer de l'oubli l'un des plus illustres de ses vieux magistrats.

OLIVIER DE GOURCUFF.

ROSE-DE-NOEL, par M. Charles d'Héricault. — 1 vol. in-18. Paris, Didier, 1883.

M. Charles d'Héricault a des aptitudes variées et le talent le plus souple ; il a mené ou mène de front, avec succès, l'histoire, l'érudition et le roman. Depuis sa collaboration, déjà ancienne, aux *Poètes français*, de M. Crépet (le premier volume, qui va des origines au XVI^e siècle, est tout entier de lui, de MM. Moland et de Montaiglon), jusqu'à la fondation récente de cette vaillante

Revue dont il fait une machine de guerre contre la Révolution, il travaille sans relâche ; mais il abandonne aujourd'hui les vieux textes, il délaisse les bouquins vénérables pour ces feuillets noircis par la poudre ou souillés de sang, qui gardent le reflet des massacres de la Terreur ou des luttes épiques de la chouannerie. Romancier pas plus qu'historien, il ne peut et ne veut échapper à des préoccupations politiques ; de l'érudit, il lui reste les bribes de latinité qu'il met dans la bouche de ses personnages et les lambeaux classiques qu'il coud volontiers à leurs phrases. *Rose-de-Noël* (un bien joli titre) est son dernier livre ; il ne s'agit pas, comme d'autres romans dont la liste est déjà longue, dans le milieu révolutionnaire ; un fil ténu le rattache toutefois à ses aînés, car il s'engage peu de temps après la révolution de 1848, — cette sœur bâtarde, avec des vices en place de crimes, de la grande Révolution, — et le mauvais esprit démocratique compromet ou gâte plus d'un des paysans que nous voyons défiler. J'ai parlé de paysans ; la campagne est, en effet, le cadre de *Rose-de-Noël* ; c'est là que naissent et commencent à se développer ceux que nous retrouvons à Paris, dans la seconde partie du livre. M. d'Héricault se plaît d'ailleurs à reconnaître que « le sujet avait la fortune rare » de pouvoir se résumer en une formule concise et mathématique : « — première partie : comment les paysans sortent du village ; « deuxième partie : ce qu'ils deviennent dans la grande ville. » Ce témoignage de l'auteur est très sincère et concluant ; je lui sais gré aussi de n'avoir pas suivi le conseil de Vitet, l'éminent critique d'art et son ami, qui voulait appeler le roman : *les Paysans parvenus*. Outre que ce titre a déjà servi au très ingénieux Marivaux, — *le Paysan parvenu* porte le même cachet de fine observation que *Marianne*, — il est vague, trop philosophique, et il n'est pas complet ; il eût fallu un autre adjectif, comme *dépravé*, *perversi*, pour accentuer défavorablement le sens de *parvenu* ; et alors, on devenait tributaire, non seulement de Marivaux, mais de Restif de la Bretonne ; à tous égards, *Rose-de-Noël* valait mieux. Le public est toujours en goût de paysanneries, il ne s'en lasse pas ; on l'a

accoutumé, il est vrai, à voir les paysans chez eux ; dépayés, transplantés, ils dépouillent le vieil homme, ils ne sont presque plus paysans, et ce que l'on paraît précisément aimer en eux, c'est cette physionomie tranchée qui tient au terroir et change avec chaque province. Notre époque goûte peu la campagne sentimentale ; elle n'a passé qu'à George Sand, en faveur de son rare talent, de lui peindre les bergers du Berri avec les couleurs de l'idylle ; mais, depuis Balzac, qui a buriné, avec un si âpre relief, les paysans de la Touraine, jusqu'à tous ces écrivains distingués qui promènent leur examen minutieusement sévère dans les plaines du Languedoc ou de la Beauce, de la Provence ou du Quercy, l'homme des champs n'est plus pour nous que le dur laboureur de Millet. M. d'Héricault, qui nous transporte en Artois, n'a pas résisté à cette tendance *réaliste*, — *naturaliste* même, si l'on veut, — mais qui a ici sa raison d'être et qui peut se tenir à distance de la fadeur et de la trivialité. Il a noté les habitudes et jusqu'au langage de ses campagnards ; et il a esquissé avec bonheur les silhouettes de deux vieillards, appuyés sur leurs longs bâtons comme des bergers d'Homère, Jean du Bellannoy, le grand-père de Rose-de-Noël, et le mendiant Belenclos, sergent de la Grande-Armée, aujourd'hui un peu sorcier et un peu *voyant*, redresseur des torts et consolateur des opprimés, mais affligé d'un fils indigne qui lui arrache ces désolantes paroles : « Ah ! mes compagnons ! « qui aurait dit, quand nous étions là-bas, au milieu de la poudre, « que nous mériterions d'avoir de tels enfants ! » Je voudrais que ces lignes, éloquent commentaire de la préface, servissent de conclusion au livre.

Qu'est-ce enfin que Rose-de-Noël ? Une jeune fille à qui sa blancheur et sa grâce ont valu ce joli surnom. Elle a été courtisée par un brave garçon, un peintre, qui l'adore, mais qui lui a fait lire trop de romans et débité trop de tirades poétiques, en sorte qu'il se trouve avoir travaillé pour le compte d'un autre, un vrai héros celui-là, homme politique influent, puis homme de lettres misérable, enfin homme de guerre très brave, mais prêt à

redevenir homme politique et candidat à la députation. Après bien des péripéties, c'est le bon artiste qui épouse Rose-de-Noël ; Cyprien, le héros, se dédommage près d'une méridionale, Madame Romanelle, très honnête, mais exaltée, qu'il a le bonheur d'enlever à un profond scélérat, d'un esprit très subtil, le fils du mendiant Belenclos. On s'explique difficilement la place conquise par cet aventurier, qui, en trois ans, de gueux devient un riche financier, et l'ascendant qu'il exerce sur un ami qu'il exploite et une femme qu'il gouverne à son gré ; il est trop odieux aussi et poussé au noir ; et malgré tout, c'est une figure frappante, c'est bien le scélérat contemporain, Yago ou Narcisse, tel que nos mœurs l'ont transformé ; c'est le logicien du crime, avec des arguments comme celui-ci : « La vie humaine n'est qu'un préjugé, le meurtre est un mot, c'est, « comme tout le reste, une question d'échange ; nuisez-vous plus « à l'humanité en lui prenant telle vie, ou en la privant du bien « que tellemort facilite ? C'est toute la question. » C'est parfaitement logique : Machiavel et Hobbes n'eussent pas mieux dit ; on a pourtant peine à croire qu'un tel homme, après une fuite honteuse et des méfaits avérés, soit revenu sur l'eau « et jouisse de la plus « grande autorité dans un conseil municipal. » Les Belenclos, père et fils, sont des types qui s'enlèvent avec vigueur sur le fond, un peu gris et terne, du roman ; les autres personnages — quelques-uns, au second plan, sont toutefois assez bien accusés — manquent de vie, en général, ils sont comme effacés ; cela tient, sans doute, à ce qu'il y en a trop ; leur multiplicité produit une confusion où se perd le regard. On aura l'image de ce fouillis, de cet enchevêtrement, dans le premier chapitre, où quatre individus, qui ont l'air de jouer aux quatre coins, s'avancent vers le centre d'une plaine du Bas-Bouloonnais ; c'est le point de départ de quatre intrigues principales, qui se croisent, sans compter les accessoires ; on dirait d'un imbroglio du théâtre espagnol. M. d'Héricault a le goût des scènes compliquées ; l'action de son livre ressemble trop à une route où toutes sortes de chemins de traverse risquent de détourner du but la marche du voyageur. Il y a aussi, à mon humble

avis, trop d'idées philosophiques et d'intentions politiques mal définies.

Les travaux littéraires de M. d'Héricault commandent le respect ; il s'est souvent révélé un écrivain de race. Ici encore, et malgré mes réserves, je le retrouve avec bien des qualités de style, et, en première ligne, avec ce respect du lecteur, qui rehausse la valeur de son roman.

OLIVIER DE GOURCUFF.

MÉLANGES

— Le Congrès de l'Association bretonne, dont nous avons publié le programme, n'a pu avoir lieu à Quimperlé. Le directeur et le secrétaire en ont prévenu les sociétaires par la lettre suivante :

« Monsieur et cher collègue,

« Nous avons le regret de vous annoncer que le Congrès et le concours de Quimperlé ne pourront avoir lieu. Loin de trouver dans le gouvernement et dans l'administration de la ville la bienveillance à laquelle aurait droit de s'attendre toute association qui, comme la nôtre, poursuit uniquement un but d'intérêt public, nous nous sommes vu refuser la salle du tribunal, la salle de la ville véritablement convenable à nos services ; puis, à la dernière heure, ont surgi avec la municipalité de Quimperlé des difficultés devant lesquelles nous avons dû reconnaître l'impossibilité d'y tenir, cette année, le Congrès.

« Nous avons l'espoir fondé que l'année prochaine nous pourrions tenir dans de meilleures conditions un Congrès et des concours d'autant plus brillants que nous pourrions y consacrer nos économies de deux années. »

— La Vendée a fait une très grande perte dans la personne de M. le comte Amédée de Bejarry, décédé, le 27 août, à son château de la Roche-Louherie. Nous étudierons, le mois prochain, cette noble existence, qui mérite si bien d'être offerte en exemple à tous.

— Nous avons sous les yeux une photographie d'Ad. Braun, qui nous rend une des belles toiles du dernier Salon : *Les Chouans*, par M. B. de Gironde. Trois vigoureux gars bretons, s'encadrant dans la porte ouverte d'une chapelle gothique, et déchargeant leurs armes sur les bleus, pour venger la mort de leur jeune chef, qui rend le dernier soupir, à côté d'eux, sur les marches du lieu saint, voilà tout le sujet ; mais c'est superbe de vérité, de vigueur et d'émotion. Puisque M. de Gironde connaît et aime notre pays, qu'il ne s'en tienne pas là : son pinceau a toutes les qualités requises pour bien traduire les scènes si dramatiques de nos grandes guerres.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

A NOTRE-DAME DU RONCIER (8 septembre 1883), cantique; paroles de M^{re} Bécél, évêque de Vannes. 4 p. in-16. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. — Le même cantique avec accomp. pour orgue, se vend, 1 fr., au profit du Pèlerinage de N.-D. du Roncier, à Vannes, lib. Galles et Lafolye; à Ploërmel, lib. Brunet; à Josselin, lib. Mandart.

APOSTOLAT (L') DE SAINT CLAIR, PREMIER EVÊQUE DE NANTES. Tradition nantaise, par M. l'abbé Cahour, chan. de Nantes et d'Autun. In-8°, 72 p. — Nantes, imp. de l'Ouest.

ARMES (LES) DE BRONZE DE LA BRETAGNE (épées, dagues, poignards); par Pitre de Lisle du Dréneuc, conservateur du Musée départemental d'archéologie de la Loire-Inf^{re} (Septembre 1882. Congrès de l'Association bretonne.) In-8°, 13 p. et 2 pl. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

BRETONS (LES) DE VANNES A LA GROTTTE DE LOURDES, cantique; paroles de l'abbé Max. Nicol, chan. hon. de Vannes; air breton harmonisé par le Frère Elphège-Marie, organiste de la basilique de Sainte-Anne d'Auray. En vente à Sainte-Anne, au magasin du Pèlerinage. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. 1 fr.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DE L'ASSOCIATION BRETONNE, publié par la classe d'archéologie. 3^e série. T. 2, 25^e session du Congrès breton, tenue à Châteaubriant en 1882. In-8°, LIX-252 p. et pl. Saint-Brieuc, imp. Prud'homme.

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ ANATOMIQUE DE NANTES, recueillis par le docteur A. Malherbe, de l'École de Médecine de Nantes. 1881, 5^e année. In-8°, 111 p. Nantes, imp. V^e Mellinet.

CONSTITUTION APOSTOLICÆ SEDIS DE S. S. LE PAPE PIE IX LIMITANT LES CENSURES LATÆ SENTENTIÆ; commentaire par M. l'abbé Joseph-Marie Téphany, chan. de Quimper. In-8°, VII-598 p. Paris, lib. Larcher.

IGNOTUS, DU FIGARO; par Georges Bastard. In-18, 63 p. et portrait. Paris, lib. Dentu.

NOBLESSE OBLIGE; les Mauges; Vendée angevine; par le général Cathelineau. In-8°, 63 p. Amiens, lib. Guillaume.

OASIS (L'), poésies; par Louis Tiercelin. In-18, 164 p. Paris, lib. Lemerre.

ROLE (DU) HISTORIQUE DES SAINTS DE BRETAGNE DANS L'ÉTABLISSEMENT DE LA NATION BRETONNE ARMORICAINE; par Arthur de la Borderie. In-8°, 46 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Rennes, lib. bretonne de Joseph Plihon. Tiré à 50 ex.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

JAMES MILN ET LES ALIGNEMENTS DE CARNAC

ESSAI SUR JAMES MILN, SA VIE ET SON ŒUVRE ¹.

Il est des hommes prédestinés. Un Écossais, après avoir couru les mers dans tous les sens et habité l'Orient durant de longues années, revient dans sa patrie, pour y jouir d'une fortune gagnée dans le commerce ; son temps s'écoule en voyages d'agrément, entremêlés de recherches scientifiques et d'études d'art ; un jour, sur la foi d'un ami, il se rend dans un petit bourg de Basse-Bretagne, avec l'intention d'y passer quelques heures à visiter des alignements de pierre ; et voilà que, tout à coup, un nouvel horizon se dévoile à ses yeux, il se sent archéologue, il se fixe dans un pays dont il connaît à peine le nom, il se donne tout entier à la science du passé, jusqu'au moment où la mort l'enlève, quand il va toucher au but de ses travaux. Telle fut la vie de James Miln. A qui serait tenté de critiquer l'économie de cette existence et de juger le couronnement de la carrière peu en rapport avec les débuts, il serait aisé de répondre que les hasards de la vie sont féconds en surprises ; car l'homme est ainsi fait que tout événement imprévu lui semble extraordinaire, et qu'il tressaille au

¹ *Fouilles faites à Carnac (Morbihan). Les Bossenno et le Mont Saint-Michel*, par James Miln. Paris, Didier, 1877. — *Fouilles faites à Carnac (Bretagne)*. — *Les Alignements de Kermario*, par James Miln. Rennes, Oberthur, 1881. — *James Miln et les trois Sépultures circulaires explorées par lui dans la commune de Carnac (Morbihan)*, par l'abbé Luco. Tours, Bouserez, 1881. — *Les Nonuments mégalithiques de tous pays ; leur âge et leur destination*, par James Fergusson, traduit de l'anglais par l'abbé Hamard. Rennes, M^{me} Berthelot, 1878.

moindre choc qui vient déranger l'équilibre de ses calculs. « Oh ! que celui qui fagoterait habilement un amas de toutes les àneries de l'humaine sagesse dirait merveilles ! » a écrit Montaigne. On pourrait encore citer l'exemple d'un autre Anglais, le docteur Schliemann, qui, avant de découvrir les ruines de Mycènes et celles de Ninive, passa vingt-cinq ans dans un port de la Néva, travaillant, lui aussi, derrière un comptoir de négociant. Mais si, allant au fond des choses, on étudie plus attentivement l'individualité de James Miln, on arrive à ne plus s'étonner de cette fin aussi calme d'une vie mouvementée, ni de cette vocation impérieuse qui se dévoile brusquement sur le tard, alors que rien ne l'a fait pressentir. Ce sont là des contradictions plutôt apparentes que réelles. Les qualités multiples qui constituent l'homme de science se trouvaient, en effet, chez James Miln, réunies et portées à un degré éminent. Il possédait à la fois la vue d'ensemble et la faculté de comparaison, fruits de ses voyages, des connaissances étendues et variées, le don des langues, la fortune enfin, qui supprime tant d'obstacles. Son intelligence était puissante et sereine ; son esprit élevé au-dessus de tous les préjugés. Riche, instruit, libre, du reste, de tout lien de famille de nature à entraver son indépendance, c'est assez dire qu'à quelque point de vue qu'on se place, il convenait au rôle qu'il allait jouer : il devait être archéologue, parce que le développement de ses facultés le poussait fatalement vers ce résultat où elles allaient se confondre dans un épanouissement harmonieux. De pareils hommes sont rares, et leur figure mérite d'être fixée. Ils vivent dans la mémoire de ceux qui les ont connus : leur existence n'est-elle pas, en même temps, un modèle et un enseignement ?

I

James Miln naquit en Écosse vers 1817. Son père, James Yeaman Miln, était un grand propriétaire qui avait amassé une fortune considérable dans les armements de navires destinés au

commerce des mers boréales et à la pêche de la baleine : il possédait les seigneuries de Murie et de Woodhill, dans les comtés de Perth et de Forfar. C'est là que s'écoula l'enfance de James Miln. Il fut élevé à l'université d'Aberdeen et y reçut avec ses deux frères cette mâle éducation anglaise où le corps et l'esprit se développent en même temps. On mûrit vite à cette école dont le but est de tremper fortement les âmes pour la bataille de la vie ; les Anglais sont déjà des hommes à l'âge où nos collégiens sortent de leur lycée. Ils frayent leur chemin à travers le monde des choses positives, au lieu de se cantonner dans le pays des chimères ; ils ont moins de fausse poésie en tête et plus de notions pratiques. Quand ils se sentent armés pour la lutte, ils partent sans regarder derrière eux, concentrant sur un point nettement déterminé toute l'énergie d'une volonté opiniâtre : s'ils tombent, ils se relèvent avec un nouveau courage ; s'ils se sont trompés de voie en commençant, ils cherchent, travailleurs patients, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé leur véritable route. C'est un combat sans trêve ni merci qui se livre entre eux et la destinée. Il faut qu'ils succombent ou qu'ils triomphent.

L'éducation de James Miln fut ainsi entendue : elle ne tarda pas à être mise à profit. Dès l'âge de quatorze ans, il s'embarqua sur un vaisseau de l'État, commandé par son oncle l'amiral Flemming ; quatre mois après, il quittait la marine royale pour entrer, en qualité d'officier, au service de la Compagnie des Indes orientales. Pendant dix ans, il voyagea dans les mers de l'Inde et de la Chine, et sur les côtes américaines. Des connaissances nautiques approfondies, l'expérience des choses commerciales, l'usage des peuples et des langues de l'Orient, tels furent les résultats de ses courses lointaines.

Vers 1850, la maison Jardine et Matheson, de Londres, le prit pour gérant de la succursale d'Amoy. La maison Jardine et Matheson est une de ces maisons véritablement princières comme on n'en connaît en France que par oui-dire. Elle a des établissements dans les principaux ports du Pacifique, elle arme des

flottes entières et emploie des milliers d'hommes au commerce du Levant ; elle traite de puissance à puissance avec les souverains étrangers. Un simple chiffre suffira, du reste, à donner une idée de sa richesse et de l'importance du poste que James Miln occupait : pendant tout le temps que celui-ci la représenta en Chine, il toucha, par année, à titre d'appointements nets, une somme de 4,000 livres, c'est-à-dire, en monnaie française, de 100,000 francs. Un ministre, à ce compte, est un petit personnage à côté d'un négociant.

James Miln justifiait pleinement le choix dont il avait été l'objet : à l'habitude des affaires, il joignait, aiguisées, pour ainsi dire, par la vie active dans laquelle il s'était jeté presque enfant, les qualités qui sont le propre de sa race : l'habileté, la persévérance, le sang-froid et cet esprit d'initiative commerciale qui la distingue. Il parlait avec facilité quatre des dialectes chinois ; il était au courant des mœurs, des coutumes et de la législation du pays qu'il habitait. Le récit d'une aventure, entre mille, montrera comment il savait à l'occasion utiliser tous ces éléments.

Depuis longtemps James Miln avait formé le projet d'aller à Footchoo-foo pour visiter la ville et se rendre compte du mouvement commercial qui s'y faisait. C'était une entreprise des plus hasardeuses, et dont il ne se dissimulait pas lui-même le danger. A cette époque, aucun Européen, sauf peut-être quelque missionnaire avide de martyre, n'avait osé pénétrer dans cette enceinte interdite à d'autres qu'aux habitants du Céleste-Empire. Les Chinois, tout avancés qu'ils soient dans la civilisation, redeviennent barbares quand il s'agit d'un étranger ; et celui qui passe leurs frontières, sans la permission du Fils du Ciel, s'expose, s'il est reconnu, à être impitoyablement massacré par une populace en fureur. Se rendre à Footchoo-foo n'était rien, le difficile était de s'y montrer et d'y circuler. James Miln s'entoura donc de toutes les précautions : et le jour où, balancé sur les épaules de deux robustes porteurs, son palanquin fit le tour de la ville, personne, à moins d'y regarder de bien près, n'aurait reconnu dans ce prêtre

chinois, à l'air vénérable, au crâne soigneusement rasé, aux traits à demi-cachés par les draperies du lit de repos, le visage odieux d'un étranger. Au bout de quelques heures de promenade, la défiance de l'Écossais finit par se dissiper. Le palanquin s'engageait dans une rue étroite où, en face d'un hôtel à l'enseigne du *Phénix argenté*, des ivoires fouillés avec une délicatesse incroyable s'étaient à la devanture d'un bazar. C'étaient des animaux fantastiques, des boîtes et des états d'un fini merveilleux, ou encore quelques-unes de ces sphères à jour, de la grosseur d'une boule de billard, sculptées les unes à travers les autres, par les trous des premières, chefs-d'œuvre de patience et d'adresse qu'aucun ouvrier européen ne saurait imiter. L'imprudent mit pied à terre et entra dans la boutique. A peine avait-il fait son choix que le magasin fut envahi par une foule de gens du peuple armés de pierres et de poignards. On avait reconnu l'étranger à son profil ou à son accent. En un instant, James Miln se trouvait refoulé au fond du bazar. Les cinq robes dont il était revêtu volaient, lacérées, en mille lambeaux. Il était là, isolé, sans armes, le dos contre la muraille, faisant face à une bande de forcenés dont les clameurs féroces ne lui laissaient aucun espoir. C'était la mort inévitable. Il se crut perdu quand une idée subite lui vint à l'esprit. Il existe en Chine une loi rigoureuse qui rend responsable d'un crime, à l'égal de l'auteur, toute personne qui, l'ayant vu commettre, n'a pas répondu à l'appel de la victime. James Miln la connaissait, il s'en souvint à ce moment suprême : « Hôtelier du *Phénix argenté* » « s'écria-t-il, que mon sang retombe sur ta tête ! » L'hôtelier, présent par bonheur, riposta en interpellant un autre Chinois qui, rendu, de la sorte, solidaire de l'inconnu, en appela un troisième, lequel se déchargea sur un quatrième et ainsi de suite. Quelques secondes après, le bazar était vide, la rue avait repris son aspect tranquille ; et James Miln, tout étonné d'être encore vivant, remontait en palanquin. Le jour même, il quittait la ville ; son sang-froid l'avait sauvé.

En dehors des exigences commerciales de sa position, James

Miln partageait son temps entre l'étude des langues et la chasse qui avait toujours été sa passion favorite. Il était devenu d'une adresse prodigieuse, et ne tirait jamais qu'à balle, pour être plus sûr d'abattre, d'un seul coup, les oies sauvages et les canards de toute espèce qui vivent, par quantités innombrables, sur les bords des fleuves de la Chine. En fait de langues, ses meilleurs professeurs furent des jésuites : il rendait hommage à l'étendue de leur savoir, et, quoique protestant, il ne parlait jamais qu'avec respect de ces religieux qui, à l'entendre, se distinguaient par une érudition profonde, unie à un admirable dévouement. Pendant qu'il habitait Amoy, l'agent diplomatique français vint à mourir. James Miln le remplaça, à diverses reprises, durant la vacance : vers la fin de sa vie, je l'ai entendu raconter avec fierté que notre gouvernement, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à cette occasion, lui offrit de l'accréditer officiellement comme agent consulaire de France au port d'Amoy. James Miln refusa ; mais il garda toujours le souvenir de cette proposition si flatteuse et si rare, surtout à l'égard d'un Anglais. Il ne faisait pas, d'ailleurs, étalage de ce patriotisme étroit et bruyant que, parmi ceux de sa nation, beaucoup semblent tenir à honneur d'afficher en mainte circonstance. Sans doute, ce noble et large cœur aimait son pays avant tout ; mais il ne cachait pas la sympathie que lui inspirait le nôtre ; et les bienfaits qui ont marqué son séjour en Bretagne, non moins que sa conduite en Orient, sont là pour en faire foi.

A la mort de son père, James Miln quitta la Chine, pour venir habiter l'Écosse où il lui succéda comme député lieutenant de la seigneurie de Murie et comme propriétaire de celle de Woodhill, lors du décès de son frère aîné et du fils unique de ce dernier. Une vie nouvelle commença pour lui, entremêlée de travaux sérieux et de voyages d'agrément. A titre de chasseur, James Miln s'était beaucoup occupé de la balistique des armes à feu portatives. Il imagina plusieurs modèles de carabines de précision et se fit remarquer parmi les plus assidus aux essais qui eurent lieu, il y

a environ vingt ans, dans le but d'améliorer la portée des fusils de petit calibre. Il joignait ainsi la théorie à la pratique. Sa réputation d'adresse était, d'ailleurs, établie ; car il avait gagné à l'un des concours annuels de Wimbledon le grand prix de tir à la cible, et les jeunes Anglais, amateurs de ce genre de sport, se disputaient l'honneur d'être ses élèves.

Il s'ingéniait encore à construire des télescopes puissants avec leurs lentilles et à perfectionner les instruments d'optique. Enfin, il inventa, pour la pêche de la baleine, un fusil spécial, muni d'un harpon de forme particulière, et dont on se sert encore avec succès dans les mers glaciales. Le plus singulier, c'est qu'en visitant le palais de l'Industrie, lors de l'exposition universelle de Paris, en 1867, James Miln aperçut, derrière une vitrine, les modèles des objets qu'il avait imaginés : un Français à qui il avait communiqué ses plans se les était appropriés et n'avait trouvé rien de mieux à faire que de les exposer comme siens. L'Écossais passa en haussant les épaules et le plagiaire fut décoré. L'histoire est vieille comme le monde : « *Sic vos non vobis,* » disait déjà Virgile au siècle d'Auguste.

La photographie était encore l'un des passe-temps ordinaires de James Miln. Il prit part aux expériences qui suivirent la découverte de cet art, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à le répandre dans le Royaume-Uni. Amateur habile et éclairé, il reproduisit lui-même un grand nombre de pierres sculptées qui se trouvaient dans son district. La faveur avec laquelle furent accueillis ses travaux, quand il en présenta les résultats à la Société des Antiquaires d'Écosse, le conduisit à poursuivre cet ordre de recherches. James Miln parcourut donc tout le Scotland et poussa même ses explorations jusqu'aux Hébrides et aux Orcades où se trouvent aussi des alignements et des cercles mégalithiques. Il les photographia ou les dessina fidèlement. Ces études techniques développèrent le penchant qu'il avait toujours senti pour la science du passé, et elles lui inspirèrent l'idée de faire le voyage de Bretagne, pour y admirer, comme naguère en Chine et dans

l'Inde, les spécimens de l'architecture en usage chez les peuples primitifs, les comparer aux monuments de l'Écosse et s'élargir ainsi l'esprit par des vues nouvelles. Ce projet fut mis à exécution pendant l'été de 1873. Un beau jour du mois d'août, après avoir visité les villes les plus remarquables du Finistère et du Morbihan, James Miln louait à Auray une voiture qui devait le mener à Carnac. Ce fut son chemin de Damas.

HENRI FINISTÈRE.

(La suite prochainement.)



SAINT GILDAS

L'HISTORIEN DES BRETONS *

(Note omise dans le premier article).

Aux pages 174 et 177 ci-dessus (livraison de septembre), nous supposons que S. Iltud et S. Gildas reçurent la prêtrise vers vingt-cinq ans, bien que, aux V^e et VI^e siècles, dans l'Église des Gaules, l'âge marqué par les canons fût trente ans. (Thomassin, *Discipl. de l'Église*, éd. fr. 1725, t. I, 940-942.) — Il n'est pas sûr que l'île de Bretagne suivit exactement en ce point l'usage des Gaules, et même en ce dernier pays il y avait « peu d'uniformité » et « beaucoup de dispenses. » (Id. *Ibid.*) Or, suivant la Vie de Gildas de l'abbaye de Ruis, c'est après le succès de sa mission dans la Bretagne du Nord — forcément postérieure à sa prêtrise — que Gildas reçut le message de sainte Brigide, morte en 523 ; mais 523 étant justement la 30^e année de Gildas, il faut qu'il ait été prêtre quelques années auparavant. — Pour S. Iltud, la Vie de S. Samson dit qu'il reçut la prêtrise *in juventute sua*, ce qui, joint aux exigences chronologiques de son histoire, permet ou plutôt oblige de croire qu'il n'avait que vingt-cinq ans quand S. Germain d'Auxerre le fit prêtre.

— Page 171, ligne 1, il eût été plus juste de dire que, d'après le livre de Gildas, la foi chrétienne était très répandue dans l'île de Bretagne « à la fin du III^e siècle et au commencement du IV^e, lors de la persécution dioclétienne. » Car la grande persécution de Dioclétien commença en 303. Il est vrai que le texte de Gildas semble se référer surtout à l'époque du martyr de S. Alban de Vêrulam, que les meilleurs critiques placent en 287. (Voir Tillemont, *Mém. sur l'hist. eccl.*, t. IV, p. 508 et 738.)

* Voir la livraison de septembre 1883, pp. 165-184.

V

Dom Luc d'Achéry a imprimé dans son *Spicilège* des extraits d'une grande collection de canons composée en Irlande au VIII^e siècle, et dont il existe deux manuscrits, l'un qui peut être rapporté au IX^e siècle, l'autre au X^e ¹. Le docte Bénédictin a publié de cette collection tous les chapitres dont l'origine est spécialement hibernoise, entre lesquels on en trouve onze attribués à Gildas. Leur insertion dans ce recueil ne permet guère de méconnaître là un curieux et vénérable vestige de la mission de notre saint en Irlande et de son influence sur les affaires religieuses de cette île. Il est donc indispensable de les examiner brièvement.

L'attribution de ces canons à Gildas repose-t-elle sur un fondement solide ? On va en juger.

S. Colomban, le célèbre fondateur des monastères de Luxeuil et de Bobio, né en Irlande en 540, mort en 615, écrivait vers 590 au pape S. Grégoire le Grand une lettre contenant ce passage : « Dites-moi, je vous prie, ce qu'il convient de faire au sujet de « ces moines qui, pour plaire à Dieu, brûlant de mener une vie « plus parfaite, prétendent au mépris de leurs vœux abandonner « le lieu de leur première profession malgré leur abbé, et tou- « jours poussés par leur ferveur, finissent par être relâchés ou « par s'enfuir au désert. Finnian, mon devancier, interrogea « sur ce point Gildas, qui lui fit une réponse très judicieuse. Mais « quand on désire être éclairé, on craint toujours de ne pas l'être « assez ². »

¹ Biblioth. nationale, Ms. lat. 3182 et 42021 ; ce dernier semble le plus ancien. Les extraits pris par d'Achéry dans cette collection figurent dans son *Spicilège*, édit. in-fol. t. I, p. 492 à 507.

² « Quid faciendum est de monachis illis qui, pro Dei intuitu et vitæ perfectionis desiderio accensi, contra vota venientes, primæ conversionis loca relinquunt et, invitatis abbatibus, fervore cogente, aut laxantur aut ad deserta fugiunt? Ven-

Voilà un témoignage irrécusable, émané d'un contemporain illustre, attestant les relations de disciple à maître entre Finnian et Gildas. Il y a mieux, nous possédons la réponse de Gildas, non en entier, car il n'en reste qu'une ligne, celle-là même qui contient sa décision sur la difficulté que lui soumettait Finnian. Cette décision forme le sixième chapitre du titre relatif aux moines (*De monachis*) dans les canons hibernois de dom d'Achéry. Il porte :

« Chapitre VI. *Du cas où un moine ne doit pas être retenu par son abbé.* — Gildas dit : Un abbé relâché dans sa discipline ne doit pas retenir un moine qui veut mener une vie plus austère ¹. »

Il semble, après cela, bien difficile de récuser l'authenticité des canons attribués à Gildas.

Plusieurs concernent directement l'institut monastique. Celui que nous venons de citer n'est pas le moins curieux. Le cas dont il traite était fréquent alors dans les monastères de la Bretagne et de l'Irlande ; souvent des moines emportés par leur zèle en sortaient plus ou moins régulièrement pour vivre en ermites et se livrer dans la solitude à des pratiques plus austères que celles de la règle monastique. Les abbés approuvaient peu ce zèle extrême, qui tendait à supprimer la vie commune et à remplacer la règle par la fantaisie individuelle. Un jour, entre autres, Finnian vit Ruadan, l'un de ses plus chers disciples, le quitter pour se retirer au désert. Docile à la décision de Gildas, il ne s'opposa point à ce départ ; mais peu de temps après, avec une partie de ses moines, il alla le visiter dans la solitude de Lothra où il s'exténua d'austérités, et là l'abbé et les moines le suppliant de revenir vivre avec eux, Ruadan, touché de leurs prières, reprit la vie commune ².

nianus auctor Gildam de his interrogavit, et elegantissime rescripsit. » (Biblioth. vet. Patr. ed. Galland, 1778, t. XII, p. 346.) Sur l'identité des noms *Finnian*, *Vinnian* et *Vennian*, voir Adamnan *Vit. S. Columbæ*, l. II, c. 1, et l. III, c. 5. (ed. Reeves, 1874, p. 266 et 286) et Usher, *Brit. eccl. Ant.*, p. 493-494.

¹ « Cap. VI. *De monacho non retinendo ab abbate suo.* Gildas dicit : Abbas remissus non retineat monachum suum ad districtiora se tendentem. » (Spicileg. I, p. 500 ; Ms. lat. 3182, p. 107 ; et 12021, f. 91 vo.)

² *Vit. S. Finniani* c. 24, dans Colgan, *A. SS. Hib.*, p. 396.

Nous sommes d'ailleurs très porté à croire que le chapitre VII du titre *De monachis*, dans la collection de dom d'Achéry, devait, comme le chapitre VI, faire partie de l'épître de Gildas à Finnian, car il traite un sujet tout voisin du précédent :

« Chapitre VII. *Des moines qui fuient leur couvent ; quand on doit les recevoir, quand on ne le doit pas.* — Gildas dit : Ceux qui viennent à vous pour leur salut, fuyant un mauvais couvent, dont l'abbé a tellement dégénéré de l'œuvre de Dieu qu'il mérite d'être exclu de la table des saints et chargé du crime de fornication, non sur un simple soupçon mais sur l'évidence du mal, ceux-là il faut les recevoir sans nul scrupule, sans consulter leur abbé, car ils se sont échappés des flammes de l'enfer pour chercher refuge près de vous. Mais si leur abbé n'est pas pour son infamie exclu de la table des saints, nous ne devons point recevoir ses moines malgré lui. A plus forte raison si c'est un de ces saints abbés, auxquels on ne peut rien reprocher que d'avoir — selon l'usage de leur pays ou l'exigence de leur faiblesse corporelle — des bêtes et des chariots pour les porter : ce qui nuit moins à l'âme de ceux qui en usent en toute patience et humilité, que la pioche et la charrue à ceux qui travaillent la terre sans abjurer la présomption et l'orgueil. Au reste, quand le navire est brisé, quiconque sait nager se sauve à la nage¹. »

Sur la question de la propriété, Gildas était très étroit : non seulement il refusait aux moines la faculté d'avoir rien en propre, mais il ne leur concédait en usage, en fait de biens temporels, que le juste nécessaire pour ne pas tomber de besoin².

L'esprit de sa discipline était toutefois, beaucoup moins qu'on ne pourrait le croire, tourné à la sévérité. Il ne veut pas que l'on excommunie personne sans motif grave, et pour appuyer son

¹ « Item, navi fracta, qui potest natate natat. » (Spicil. I, p. 500 ; Ms. lat. 3182, p. 107 ; et 12021, f. 91 vo.)

² « Quod necessitate, non voluntate, habere compellitur ut non penuria cadat, non illi ad malum reputabitur. » (Ibid.)

opinion il fait — suivant son usage — une revue générale de la Bible, depuis Noë jusqu'au Christ¹.

Il refuse aux fidèles le droit de juger les évêques et les prêtres, « car ils ont, dit-il, au ciel un juge assez terrible. » Il ne veut point que l'on blâme les princes pour des fautes légères². Il condamne les mutations fréquentes des chefs et des magistrats civils ; il soumet ces mutations à des conditions assez inattendues : « Qu'on ne change point le chef (dit-il) si ce n'est de la volonté des « sujets ; qu'on ne choisisse son successeur que par l'avis des anciens³. »

C'est surtout dans la matière du jeûne et de l'abstinence que se révèle la hauteur des vues et des sentiments de Gildas :

« L'abstinence des aliments corporels (dit-il) sans la charité, ne sert de rien. Ceux qui ne jeûnent pas à grand fracas, qui ne se privent pas immodérément des créatures de Dieu, mais qui gardent avec soin au dedans d'eux-mêmes leur cœur net devant le Seigneur et qui connaissent la vraie fin de la vie⁴, ceux-là valent certainement mieux que ces autres qui ne mangent pas de chair, qui fuient les festins du siècle, qui n'usent ni de chars ni de chevaux, et qui pour cela même se croient au-dessus du reste des hommes, — tandis que la mort est déjà entrée en eux par la fenêtre de l'orgueil⁵. »

¹ Lib. XXXIX, cap. iv. *De eo quod non cito quis excommunicandus sit.* Gildas ait: Non Noë Cham filium suum, mægicæ artis scribam, ab arca aut mensæ commercio voluit arcere, etc. » (Spicil. I, p. 501. Ms. lat. 3182, p. 109 ; et 12021, f. 93.)

² Lib. I, cap. xvi ; et lib. XXXVI, cap. v, dans le Spicil. I, p. 493 et 499 ; Ms. lat. 3182, p. 24 et 96 ; — 12021, f. 42 et 84 v°.

³ *De manendo in omni vocatione.* Gildas : Unusquisque in quo vocatus est in eo permaneat, ut nec primarius nisi voluntate mutetur subjectorum, nec subjectus nisi senioris consilio locum prioris obtineat. » (Spicil. I, p. 500 ; Ms. lat. 3182, p. 100 ; — 12021, f. 87.) Le sens du dernier membre de phrase n'est pas très clair.

⁴ Cor intrinsicus nitidum coram Domino sollicite servantes, à quo sciunt exitum vitæ. » (Spicil. I, p. 494 ; Ms. lat. 3182, p. 38 ; — 12021, f. 34.)

⁵ Quibus mors intravit per fenestras elationis. » (Ibid.)

Ce dernier trait, par son éloquence, par la couleur de la métaphore, dénonce la main de Gildas.

Il reprend encore cette thèse dans le chapitre intitulé : *De ceux qui se croient justes et qui ne le sont pas* :

« Il y en a, dit Gildas dans ses *Épîtres*, qui mangent du pain très modérément, et qui s'en vantent immodérément ; qui ne boivent que de l'eau, mais trempée de haine ; ne prennent que des mets bénis, mais en les assaisonnant de calomnies ; passent les nuits en veilles, et en médisances contre ceux qui dorment. Ceux-là mettent le jeûne avant la charité, les veilles avant la justice, leurs idées propres avant la concorde, leur cellule avant l'Église, l'austérité avant l'humilité, et enfin l'homme avant Dieu. Ils ont beau jeûner, s'ils n'y joignent quelque vertu, tout est vain. Quant à ceux qui pratiquent la charité, ils chantent sur la cithare avec l'Esprit Saint : Tous nos mérites ne valent pas un lambeau de drap souillé ¹. »

Ici la griffe de Gildas est encore plus évidente : à ces antithèses accumulées, pressées, brièvement coupées, quiconque a lu deux pages de l'*Epistola* n'en pourra méconnaître l'auteur.

Voici enfin un dernier canon, dont cet ardent poursuivant de la science, de la justice, de la vérité, avait dû faire sa devise :

« Gildas dit : Pour le sage, de quelque bouche qu'elle sorte, la « vérité respandit ². »

VI

Nous avons réservé, pour en parler à part, le canon de Gildas relatif à la tonsure des moines bretons et irlandais : point inté-

¹ « *De his qui se putant esse justos, et non sunt.* Gildas in *Epistolis* suis : Hi, dum pane in mensura vescuntur, pro hoc ipso sine mensura gloriantur ; dum aqua utuntur, simul odii poculo potantur ; dum sanctis ferculis vescuntur, detractionibus utantur ; dum vigiliis expendant, aliquos somno pressos vituperant. Jejunium charitati, vigiliis justitiæ... postremo hominem Deo anteponunt, etc. » (*Spicil.* I, p. 506 ; Ms. lat. 12021, f. 125 v°.)

² « *De Veritate.* Gildas ait : Veritas sapienti nitet, cujusconque ore prolata fuerit. » (*Spicil.* I, p. 496 ; Ms. lat. 3182, p. 62 ; — 12021, f. 62.)

ressant pour la Bretagne Armorique, puisque c'est elle qui conserva le plus tard cette tonsure.

La tonsure de l'Église grecque, que l'on appelait tonsure de S. Paul, consistait à raser entièrement toute la chevelure, au lieu que la tonsure romaine, dite de S. Pierre, réservait autour du crâne dénudé une bande de cheveux en forme de couronne.

La tonsure des Bretons et des Scots — qu'on peut appeler la tonsure celtique — différait des deux autres. Elle partageait le crâne en deux portions, suivant une ligne allant d'une oreille à l'autre. Sur la partie antérieure, les cheveux étaient entièrement rasés; sur l'autre on les laissait croître ¹.

Dès la fin du IV^e siècle ou le commencement du V^e, au témoignage de S. Paulin de Nole, cette tonsure existait en Gaule dans quelques monastères, à l'état exceptionnel ². Elle fut sans doute portée de là dans l'île de Bretagne, puis au V^e siècle, de Bretagne en Irlande par S. Patrice, et pendant qu'elle disparaissait promptement de la Gaule, elle devenait d'un usage universel dans les îles britanniques.

Quand les missionnaires envoyés de Rome par S. Grégoire le Grand eurent converti les Anglo-Saxons, ils ouvrirent une campagne contre certains usages de l'Église scoto-bretonne, qui s'écartaient des usages romains, entre autres, contre la tonsure celtique.

L'Irlande du Nord l'abandonna pour prendre la romaine, vers 634; le reste de l'Irlande, en 692; les Pictes, en 710; les Bretons

¹ C'est ainsi que l'on décrit d'habitude la tonsure scoto-bretonne; toutefois, d'après la lettre de l'abbé Cœlfrid au roi des Pictes reproduite par Bède, il semble évident qu'autour de la partie du crâne mise à nu par le rasoir cette tonsure ménageait sur le devant du front une demi-couronne de cheveux. Voici ce qu'en dit Cœlfrid: « Quæ (tonsura) aspectu in frontis quidem superficie coronæ videtur speciem præferre; sed ubi ad cervicem considerando perveneris, decurtatam eam, quam te videre putabas, invenies coronam. » (*Hist. eccl. Angl.* lib. v, c. 22).

² Cette remarque fort ingénieuse est de M. Skene qui dit: « S. Paulinus of Nola (Ep. 7) says of some monks of his time in Gaul, that they were « casta informitate capillum ad cutem casi et inæqualiter semitonsi et fronte prærasi. » (*Celtic Scotland*, II, p. 24 note 47.) S. Paulin de Nole vivait de 353 à 431.

du Strat-Cluyd, en 688 ; ceux de la Cambrie, en 768 et 777. Les moines bretons de l'Armorique la conservèrent quarante ans plus tard ; il fallut, pour les réduire à la tonsure romaine, une ordonnance impériale de Louis le Débonnaire rendue en 818, et qui établit nettement l'identité de cette tonsure avec celle des Scots ¹.

La collection de canons hibernois éditée par d'Achéry, ayant été composée après le triomphe définitif de la tonsure romaine, doit tendre évidemment à condamner la tonsure celtique, et il n'est pas étonnant que l'on ait arrangé, modifié en ce sens le texte de Gildas. En voici la traduction :

« *De la tonsure des Bretons.* — Gildas dit : Les Bretons, contrairement au reste du monde, opposés aux usages des Romains, non seulement dans la formule de la messe, mais aussi dans la forme de la tonsure, sont comme les Juifs bien plus prêts à suivre de fausses prédictions qu'à écouter la voix de la vérité. Leur tonsure [prend, dit-on, son origine de celle de Simon, qui s'étendait] d'une oreille à l'autre. C'est, par excellence, la tonsure des druides (*magorum tonsura*) qui n'atteignait que la partie antérieure du front. [Mais en Hibernie l'inventeur de cette tonsure fut, selon l'épître de S. Patrice, le bouvier du roi Loégairé, fils de Niall :] pour cette raison, presque tous les Irlandais l'ont prise ². »

Loégairé est le roi païen qui gouvernait l'Irlande lorsque

¹ V. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, I, col 228. Nous donnerons plus bas (au § XII) un texte de ce diplôme plus correct que l'édition de D. Morice.

² Dans d'Achéry (*Spicil.* I, p. 505) le texte de ce canon est altéré et par endroits incompréhensible. En voici une leçon beaucoup meilleure, fournie par le Ms. lat. 3182, p. 144 : « *De tonsura Britonum.* Gildas ait : Britones toto mundo contrarii, moribus Romanis inimici non solum in missa sed etiam in tonsura, cum Judæis umbra futurorum servientes potius quam veritati : quorum tonsura [a Simone sumprisse exordium trādunt, cujus tonsura] de aure ad aurem [contingebat,] pro excellentia ipsa magorum tonsura, qua sola frons anterior tegi solebat. [Priorem autem auctorem hujus tonsuræ in Hibernia subulcum regis Loigari filii Neillis exititisse Patricii sermo testatur] : ex quo Hibernenses pene omnes hanc tonsuram sumpserunt. » — Les mots « *qua sola frons anterior tegi solebat* » semblent faire allusion à la demi-couronne ménagée sur la partie antérieure du front, dont il est

Patrice y vint porter l'Évangile, et qui résista aux exhortations du grand apôtre. La mention de ce roi et de son bœuvier, jointe à celle de Simon le magicien, constitue certainement une double interpolation dans le texte de Gildas : car cette double origine de la tonsure celtique ne fut imaginée que depuis la guerre entreprise contre elle par les missionnaires romains ou leurs successeurs chez les Anglo-Saxons, c'est-à-dire après la mort de Gildas.

Ecartant ces deux interpolations, dont nous plaçons la traduction entre crochets, nous croyons qu'on peut admettre comme authentique le reste de ce canon. Il en résulterait que Gildas regardait la tonsure celtique ou scoto-bretonne comme remontant aux druides : renseignement curieux, que nous ne discutons pas, mais qui est bon à relever.

VII

Pendant que Gildas poursuivait en Hibernie le cours de son enseignement et de ses travaux apostoliques, une tragique nouvelle lui vint de l'île de Bretagne.

Le roi Arthur, dont nous avons vu plus haut les petits commencements (vers 520), n'avait cessé depuis lors d'agrandir son rôle. Il avait fait entrer la Cambrie dans la ligue bretonne formée par lui contre les Saxons. Pour unir tous les Bretons en une action commune contre les envahisseurs, il restait à annexer à cette ligue les Bretons du Nord, qui s'étendaient sur les côtes occidentales de l'île, du cours de la Dee à l'embouchure de la Clyde. Le projet d'Arthur souleva de ce côté de grandes résis-

question dans la lettre de l'abbé Céolfred (ci-dessus p. 255, note 1) ; dans ce cas il faudrait traduire : « la tonsure des druides, qui laissait seulement couverte la partie antérieure du front. » — Quant à la tonsure de Simon le magicien, en réalité, on ne sait rien à ce sujet, et l'on ignore également la prétendue épître de S. Patrice ici alléguée.

tances. Ces Bretons du Nord voyaient en lui un ennemi de leur indépendance et refusaient énergiquement de reconnaître son autorité. A la tête des récalcitrants était Cuil ou Hueil, frère aîné de Gildas et fils de Caun, roi de Strat-Cloyd.

Il infligea à Arthur de sanglantes défaites et le força plus d'une fois à fuir devant lui. De la vallée de la Clyde on le voyait tout à coup fondre sur la Cambrie, tout brûler et piller sur son passage, disperser les troupes d'Arthur et revenir chargé du butin. Mais un jour qu'il était en expédition dans l'île de Môn, Arthur le surprit et le tua.

Gildas, atteint au cœur par ce coup, quitta aussitôt l'Irlande et revint dans l'île de Bretagne pour prier sur la tombe de son frère et demander justice de sa mort, — car il semble que la victoire d'Arthur n'avait pas été de tout point loyale. Cado, ami de Gildas, lui donna l'hospitalité dans le monastère, récemment fondé par lui, de Nant-Carban¹. Là se réunit une grande assemblée d'évêques, d'abbés, de clercs et de laïques, pour apaiser la querelle du moine et du roi. Le roi demanda pardon au moine de la mort de son frère, s'en accusa avec larmes, reçut des évêques une grosse pénitence qu'il ne cessa d'accomplir jusqu'à la fin de ses jours². Dans cette attitude humiliée, mortifiée et dolente, qui reconnaîtrait encore ce fameux héros ?

Depuis son retour d'Irlande jusqu'à son passage en Armorique (de 530 à 540 environ), Gildas résida dans l'île de Bretagne, se livrant à la prédication, à l'enseignement, aux exercices ascétiques, et entretenait des relations fréquentes, intimes, avec deux autres

¹ Aujourd'hui Lan-Carvan, paroisse du comté de Glamorgan, à peu de distance de la mer, à 1 lieue 1/2 dans le S.-E. de Cowbridge, et à 2 lieues Est de Lan-lltud ou Lan-lltyd Fawr.

² « Convenerunt innumerales ex clero et populo ut Arturum pacificarent ex supradicto homicidio. At ille (Gildas) indulsit inimico, veniam postulanti osculum dedit. Hoc peracto, rex Arthurus dolens et lacrimans accepit ab episcopis adstantibus penitentiam, et emendavit quantum potuit donec consummavit vitam. » (*Vit. S. Gildæ* c. 5 et 6, ed. Stevenson, p. XXXIV-XXXV; cf. *Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons du V^e au VII^e siècle*, par A. de la Borderie, p. 78-80.)

personnages qui figurent, comme lui, au premier rang dans l'Église bretonne du VI^e siècle, S. Cado et S. David.

Durant cette période aussi se placerait son voyage à Rome. Ce voyage est un trait en quelque sorte *stéréotypé* dans toutes les vies de saints gallois ou bretons insulaires du VI^e siècle. David, Cado, Gildas, Téliau, Oudocée, Padarn, Petroc, Kentigern, etc., aucun n'en est dispensé, quelques-uns l'exécutent jusqu'à sept fois et poussent jusqu'à Jérusalem. Dans un temps aussi troublé, où les communications étaient si difficiles, l'in vraisemblance de ces perpétuelles pérégrinations saute aux yeux. Il y a là, de la part des hagiographes, un parti pris, dont le motif est aisé à pénétrer.

Aux VI^e et VII^e siècles, les Bretons, sur quelques points très secondaires, — entre autres, la forme de la tonsure, l'époque de la célébration de la Pâques, — étaient séparés des usages romains : séparation qui donna lieu à une lutte très vive, terminée par une victoire complète de la discipline romaine. Après cette victoire, les Bretons tinrent à honneur d'effacer autant que possible les traces de leur ancienne dissidence, condamnée presque comme une hérésie par les ultra-romains. On ne voulut pas surtout laisser croire que les saints bretons y eussent trempé. Et leurs légendes ayant presque toutes reçu une rédaction nouvelle du X^e au XII^e siècle, les hagiographes de ce temps ne manquèrent pas de leur imposer à tous (par voie d'interpolation) au moins un pèlerinage *ad limina apostolorum*, pour témoigner de leur complet accord avec l'Église romaine.

Tous ces voyages à Rome sont donc très suspects. Celui de Gildas semblerait cependant le plus admissible, d'abord à cause de l'insatiable soif de science dont ce saint était possédé et qui devait le pousser presque irrésistiblement vers le principal dépôt encore subsistant des lettres divines et humaines ; puis en raison d'une anecdote qui semble au premier abord peu digne d'attention, l'histoire de la cloche de S. Cado.

Cette cloche de petite dimension, de fabrication ancienne, était

célèbre au moyen-âge dans le pays de Galles. Elle jouissait du privilège attaché au territoire des asiles ecclésiastiques: quiconque la portait sur soi était à l'abri de toute violence. Quiconque prêtait sur elle un faux serment perdait infailliblement — dans un bref délai — l'usage de la parole, ou avouait malgré lui son méfait. Telle était la croyance universelle.

La tradition attribuait à S. Gildas la fonte de cette cloche ; S. Cado, charmé de ses sons mélodieux, l'avait, disait-on, demandée avec instance à son ami, allant jusqu'à offrir en échange autant d'or qu'elle en pourrait contenir. Gildas, qui la destinait au pape, refusa et alla dès son arrivée à Rome la lui présenter. Le pape eut beau la secouer, il n'en tira aucun son. Surpris, il interrogea Gildas qui lui dit le désir de Cado : « Rempportez-la donc, » répondit le pape, et donnez-la-lui. » Entre les mains de Cado la cloche sans hésitation reprit sa sonnerie ¹.

Cette tradition est curieuse, en ce qu'elle attribue à l'un des chefs de l'Église bretonne un privilège qu'elle refuse au chef de l'Église romaine. Dès que Gildas veut la cloche, le pape lui-même doit la lui céder ; Cado la fait sonner tant qu'il veut, le pape ne le peut. Sous une forme puérile, c'est là un écho de la lutte ci-dessus rappelée entre l'Église scoto-bretonne et les missionnaires romains au sujet de certains usages liturgiques, lutte envenimée par les haines nationales et qui fut pendant quelque temps fort vive.

La tradition de la cloche, évidemment antérieure au triomphe définitif de la discipline romaine, remonte donc au VII^e siècle, et par conséquent aussi celle du voyage de Gildas à Rome. L'antiquité de ce souvenir nous incline à tenir le fait pour réel, bien que les autres épisodes de ce pèlerinage soient propres à le faire rejeter : entre autres, l'histoire du dragon qui s'était venu loger dans Rome, sous la roche Tarpéenne ².

¹ Vit. S. Gildæ c. 6 et 7, ed. Stev., p. xxxv-xxxvii ; cf. Vit. S. Cadoci c. 28 dans W. Rees, *Cambro-British Saints*, p. 59-60.

² « Cumque aliquot dies ibi (Romæ) mansisset, perlustratis oratoriis sanctorum,

Un des biographes de Gildas le fait revenir de Rome par Ravenne pour y révéler les reliques de S. Apollinaire ; il ne nous dit pas le motif de sa vénération spéciale pour ce bienheureux. Peut-être y a-t-il là quelque relation avec les vertus de la cloche de S. Cado contre les parjures ; car au VI^e siècle, on avait accoutumé de prêter serment, en matière importante, sur le corps de S. Apollinaire¹.

VIII

S. Gildas, S. Cado et S. David de Ménévie furent, au VI^e siècle, les trois grands propagateurs, les trois grands maîtres de la vie cénobitique dans la Grande-Bretagne et en Irlande, d'où leur vinrent à tous trois de nombreux disciples. Nul ne contribua plus qu'eux à faire entrer l'Eglise bretonne et l'Eglise scotique d'Hibernie dans la forme exclusivement monastique qu'elles prirent alors et gardèrent pendant longtemps.

S. Cado fonda dans la Cambrie plusieurs monastères, dont le principal, Nant-Carban, appelé ensuite Lancarvan, était situé dans le pays de Glamorgan non loin de Lan-Iltud. Cado fit aussi de nombreux voyages, de nombreuses missions en dehors de la Cambrie, et sema sur ses pas des couvents dans toutes les diverses contrées occupées alors par la race celtique, en Alban, dans la Cornouaille insulaire et en Armorique².

S. David multiplia les fondations monastiques en Cambrie et dans les régions avoisinantes ; ses biographes en comptent et en

cœperunt vicini civitatis graviter dolere ob pestilentiam flatus draconis qui erat in caverna latens Tarpeii montis. » (Vit. S. Gildæ, ms. lat. 5318. Bibl. Nat. f. 164 ; cf. Vit. Gildæ c. 13, ed. Mabillon, p. 142, et Vit. S. Gildasii rythm. ex proprio officio, dans Ms. fr. 16822, Bibl. Nat.)

¹ Vit. S. Gregor. Magni auct. Johan. Diacono, lib. IV c. 6 et 13, dans Mabillon, A. SS. O. S. B., Sæc. I, p. 459 et 461.

² Vit S. Cadoci c. 17, 22, 27, 30, 31, 32, 33, dans W. Rees, *Cambro-British Saints*, p. 46-48, 56-58, 64-65, 67-69.

nomment une douzaine, qui toutes relevaient de son monastère principal établi à Meneu ou, comme disaient les Scots, Kill-Muine, qui est Ménévie¹ ; et comme il joignait à la dignité d'abbé le caractère épiscopal, cette suprématie du monastère de Meneu sur les autres fondées par S. David, amena plus tard la prééminence du siège épiscopal de Ménévie sur ceux du pays de Galles.

Quant à Gildas, il ne semble point avoir fondé de monastère avant de passer en Armorique. Dans la période de sa vie qui nous occupe (de 530 à 540), il résidait d'ordinaire tantôt avec Cado et tantôt avec David, à moins qu'ils ne se réunissent tous trois, ce qui devait être assez fréquent, comme en témoigne le *Catalogue des saints d'Hibernie*, quand il nous les montre composant ensemble la formule de messe adoptée en Irlande par les saints du « second ordre » ; comme le prouve aussi la Vie de S. Finnian (de Clonard), quand elle rapporte l'arrivée de ce saint dans l'île de Bretagne :

« Il vint d'Irlande, traversant la mer avec des marchands, mais dans une intention bien différente, car ce qu'il voulait gagner c'était le royaume des cieux, et eux un lucre temporel. Ils débarquèrent près de la cité de Kill-Muine, et là Finnian trouva trois saints personnages, David, Cathmaël² (ou Cado) et Gildas. En approchant du lieu où ils se tenaient, il les bénit dans son cœur, et Cathmaël dit : « Voici un homme que je regarde attentivement, car « la grâce de Dieu rayonne en lui, » et David ajouta : « Il parle la « langue de notre nation, comme s'il en était. » Ces trois vénérables personnages (*seniores*), se félicitant de la venue d'un tel

¹ Selon la vie de S. David, le nom primitif du lieu où il s'établit était *Vetus Rubus*, le Vieux Buisson, en gallois *Hen Meneu*. (Voir W. Rees, *Cambro-British Saints*, p. 402, note 2); son monastère, son église, la ville qui se forma auprès s'appelèrent simplement *Meneu*, d'où le latin *Menevia*. Dans l'irlandais *Kill-Muine*, le premier mot (*Kill*) signifie église ou monastère, et *Muine*, représente *Meneu*, qui a d'ailleurs en gallois quelques variantes comme *Mineu*, *Miniu*, *Moni*.

² *Catmsel* est le nom que porta d'abord S. Cado, voir Vit. S. Cadoci c. 1 dans *Cambro-British SS.*, p. 25.

hôte, allèrent trouver un homme puissant et lui demander un coin de terre où établir une habitation ¹. »

L'homme puissant ne voulut donner qu'un vaste étang dont il ne tirait rien. Finnian, avec l'aide de Dieu, à force de travail, dessécha l'étang, on y bâtit des églises et des villages, Cado y établit un monastère où Finnian s'habitua. Un jour, avec un autre Irlandais appelé Macmoil, il était occupé à étudier les Écritures dans un beau manuscrit sur vélin ouvert devant eux. L'intendant du monastère (*œconomus*) leur reproche leur paresse, leur ordonne d'aller de suite rejoindre les autres moines qui étaient dans la forêt voisine à faire la provision de bois du monastère. Les deux Irlandais obéissent immédiatement, sans prendre le temps de fermer le livre ², et Finnian, dont le corps est aussi vigoureux que l'esprit, met les chênes à bas en un instant, plus vite que tous les autres frères ³.

On ajoute que la pluie ayant tombé entre temps, le beau manuscrit laissé à l'air, grand ouvert, n'en fut point gâté, pas même mouillé. Genre de prodige fréquent dans la vie des Hibernois qui se mirent sous la discipline des saints bretons ; on le retrouve à peu près mot pour mot dans celle de Maidoc ou Aidan, l'un des disciples irlandais de S. David ⁴. Miracle à part, ces faits prouvent que les livres, les études, étaient en grand honneur dans ces monastères ; que les travaux manuels y avaient place aussi, mais au second rang.

Un autre trait de l'histoire de ces Hibernois digne d'être noté, c'est qu'une fois en Bretagne ils prenaient bien vite le cœur breton, s'associant à tous les sentiments, à toutes les épreuves de la race bretonne, même à ses luttes armées contre les envahisseurs saxons.

¹ Vit. S. Finniani c. 4 et 5, dans Colgan, *A. SS. Hib.*, p. 393.

² Vit. S. Cadoci c. 9, dans *Cambro-Brit. SS.*, p. 38-39.

³ Vit. S. Finniani c. 6, dans Colgan, *A. SS. Hib.*, p. 393.

⁴ Cf. *Cambro-Brit. SS.*, p. 235; Capgrave, *Nova legenda Angliæ*, f. 3, et Vit. S. Teliavi, c. 8, dans *Lib. Landav.*, p. 96.

« Un jour, dit la Vie de S. Finnian; les Saxons se jetèrent sur le pays des Bretons pour le ravager, et ils établirent leur camp dans une vallée entourée de très hautes montagnes. Les Bretons vinrent à Finnian, le priant d'invoquer Dieu contre leurs ennemis : l'homme de Dieu se rendit à leur demande, alla trouver les Saxons et les supplia de se retirer sans continuer leurs ravages. Il n'obtint rien d'eux, ils se montrèrent résolus à exterminer la race bretonne. Finnian revenu vers les siens leur dit : « Suivons le « sommet des montagnes, faisons le tour de la vallée occupée par « l'ennemi, je vais prendre pour ce trajet le bâton sur lequel « je m'appuie en priant. » Ce qui suivit est admirable : on raconte que ces hautes montagnes, se précipitant sur les Saxons, les anéantirent jusqu'au dernier ¹. »

L'hagiographe, un peu trop porté sur les miracles, ferait tort à son saint, si sous le voile du prétendu prodige il n'était facile de discerner le fait réel. Finnian, aussi avisé en guerre qu'en théologie, fit « couronner les hauteurs » de façon à envelopper l'ennemi, que les Bretons, de leurs positions avantageuses, purent à leur aise cribler de flèches, assommer à coups de pierre, écraser sous des quartiers de rochers. C'était juste la situation de Roncevaux, mais les Saxons n'avaient pas de Roland.

Il y a un trait analogue dans la Vie de S. Maidoc ou Moedoc, qu'on appelle aussi Aid et Aidan ².

Pour Finnian, le principal attrait du monastère de Cado, c'était la présence de Gildas, qui y avait établi le siège de son enseignement. Il ne le donnait pas seulement aux moines, mais à tous les disciples qui se présentaient et s'engageaient à le suivre pendant un an. Pour tout salaire il ne voulait que les prières des moines et celles de ses écoliers ³.

¹ Vit. S. Finniani c. 8, dans Colgan, p. 393-394.

² Vit. S. Maidoci c. 17, dans Colgan, p. 210; cf. *Cambro-Brit.* SS. p. 237.

³ « Cadocus abbas Nancarbanenis ecclesie rogavit Gildam doctorem ut regeret studium scholarum per anni spatium, et rogatus rexit nullimum, nulla mercede

C'est alors, selon la tradition, qu'il transcrivit un texte des Évangiles, précieusement gardé au moyen âge dans l'abbaye de Lancarvan et revêtu d'une couverture d'or et d'argent. Les Bretons de la Cambrie s'en servaient pour connaître l'avenir et ne l'ouvraient qu'en tremblant. Leurs princes et leurs petits rois ne croyaient à la solidité de leurs traités de paix et d'alliance que quand ils étaient scellés par serment sur cet antique manuscrit ¹.

C'est aussi vers cette époque et dans ce monastère de Nant-Carban (ou Lancarvan) que Gildas dut écrire la première partie de son livre, qui porte proprement le nom d'*Historia* et fut certainement composée dans l'île de Bretagne, puisque les écrits émanant des auteurs du continent y sont appelés « récits d'outre-mer » (*trans-marina relatio*) ².

Cette *Historia* n'est point un livre de jeunesse ; c'est l'œuvre d'une pensée mûrie par l'expérience des hommes et des choses, et qui embrasse, d'un regard attristé mais ferme et sûr, les fautes et les désastres du passé, les défaillances du présent, les menaces de l'avenir.

Gildas dit, dans sa préface, que depuis dix ans il roule le dessein de ce livre, qu'il retourne dans son âme, avec une immense douleur d'esprit, un grand brisement de cœur, une profonde stupéfaction d'intelligence, l'image lamentable des maux, des vices, des périls de sa patrie, et médite de lui adresser ce solennel avertissement ³.

Si l'on recherche dans la vie de Gildas l'événement qui a pu, entre tous, le remplir de telles pensées, lui mettre dans le sang,

recepta a scholaribus præter orationes cleri et scholarium. » (Vit. S. Gildæ c. 8, ed. Stev., p. xxxvii.)

¹ Vit. S. Gildæ c. 8, ed. Stev., p. xxxvii-xxxviii.

² *De Excidio Brit.* c. 2, ed. Gale et Petrie, c. 4, ed. Stevenson.

³ Silni, fateor, cum immenso mentis dolore et animi compunctione cordisque contritione et attonito sensu, sæpius hæc omnia in animo revolvère (pour revolvens), spatio bilastri temporis vel eo amplius, imperitia una cum vilibus me meritis inhi-bentibus ne qualemcumque admonitiunculam scriberem. » (*De Excidio*, præfatio Gildæ.)

comme une idée obsédante, la perpétuelle préoccupation du relèvement de la Bretagne par la réforme de ses mœurs, surtout par la suppression de ses guerres civiles, des perpétuelles divisions entre ses chefs nationaux — devenues en face de l'invasion étrangère son plus grand péril, — on n'éprouve aucune hésitation : on désigne de suite les luttes cruelles entre les Bretons du Nord et ceux du Sud, qui aboutirent, nous l'avons vu, vers l'année 530, au massacre de Cuil, frère de Gildas. — Il y a donc lieu de placer vers 540, ou un peu avant cette date, la composition de l'*Historia*.

IX

Nous donnerons ultérieurement la traduction de l'*Historia* de Gildas : inutile d'en faire ici de longues citations ; bornons-nous à une simple analyse.

En tête, la description de l'île de Bretagne (chap. I)¹. Puis, après avoir brièvement rappelé les temps primitifs, antérieurs à la conquête romaine (ch. II), Gildas fait à sa manière l'histoire de cette conquête (ch. III, IV, V). Comme dans tout le reste de son œuvre, il procède par tableaux d'ensemble sans descendre au détail des événements, sans donner aucun nom propre. Mais il semble, sur cette époque, avoir eu une connaissance défectueuse des historiens anciens : tous attestent la vigoureuse résistance opposée aux Romains par les Bretons ; Gildas nous les représente au contraire se courbant lâchement sous le joug qu'on leur aurait, selon lui, imposé « moins à coups de glaive qu'à coups de fouet » (ch. V).

Les quatre chapitres suivants (ch. VI, VII, VIII, IX) sont une esquisse largement tracée de l'histoire religieuse de l'île de Bre-

¹ Les chiffres romains placés ici et plus bas entre parenthèses indiquent la division marquée par Gildas lui-même dans sa préface et suivie par la plupart des éditeurs, entre autres, par Gale et Petrie, mais non par Stevenson.

tagne depuis les premières prédications chrétiennes jusqu'au temps de l'auteur. Gildas rapporte ces premières prédications au règne de Tibère (ch. V), de l'an 14 à 37 de J.-C. Mais quand on compare son texte aux passages correspondants de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, on acquiert la certitude qu'il s'est borné à spécialiser au profit de la Bretagne certaines assertions très générales, nullement localisées, de cette *Histoire*¹. Gildas ne fait aucune allusion à la conversion du roi Lucius, dans la seconde moitié du second siècle, qui aurait été, selon Bède et Nennius, le principe de la conversion de l'île². De son silence on a conclu la fausseté de cette tradition. Cependant elle est consignée dans un document contemporain de Gildas³; et Gildas (pourrait-on dire) a un tel parti pris de s'en tenir aux grands traits dans son esquisse sans jamais s'occuper du détail, que du moment où, à tort ou raison, il avait placé dès le temps de Tibère l'origine du christianisme en Bretagne, il a pu, tout en connaissant la tradition de Lucius, n'y voir qu'un épisode secondaire, c'est-à-dire négligeable. Toutefois, si ce silence n'autorise pas sans plus ample informé le rejet de cette tradition, il est de nature à l'infirmier fortement⁴.

Touchant la persécution de Dioclétien en Grande-Bretagne, Gildas (ch. VIII) donne des renseignements curieux qui ne se

¹ Voir C.-G. Schœll, *De ecclesiasticæ Britonum Scotorumque historiæ fontibus* (Berolini, 1851, in-8°), p. 9.

² Bède, *Hist. eccl. Anglor.* lib. I c. 4, et lib. V c. 24; — Nennius, *Hist. Britonum* c. 18, ed. Gale et Petrie, c. 22, ed. Stev.

³ Dans le second *Catalogue des pontifes romains*, rédigé vers 530, où à l'article du pape Eleuthère (a. 170-185), on lit : « Hic accepit epistolam a Lucio Britanno rege, ut christianus efficeretur per ejus mandatum. » (Boll., April. I, in fronte, p. xxxiii.)

⁴ Un chef breton de la seconde moitié du II^e siècle, demandant au pape des missionnaires pour lui et sa nation, c'est un fait exceptionnel très caractéristique : si Gildas en a eu connaissance, on ne comprend guère qu'il n'y ait fait aucune allusion et n'y ait pas vu l'origine du christianisme en Bretagne, plutôt que dans les généralités nullement topiques qu'il tire d'Eusèbe. Si cette tradition n'a pas été connue de Gildas, c'est qu'elle ne l'était pas de son temps en Bretagne; dès lors il semble difficile d'accorder à ce fait (si on l'admet) l'importance que Bède lui attribue.

trouvent que chez lui, notamment sur le martyre de S. Alban. — Il est seul à faire connaître (ch. IX) l'invasion de l'arianisme dans l'île ; en revanche il omet le pélagianisme, dont les ravages en Bretagne sont bien plus connus ; mais, selon son système, il se contente de nommer la première hérésie qui y ait pénétré et enveloppe toutes les autres dans une formule générale.

C'est surtout à partir du chapitre suivant (ch. X) que l'œuvre de Gildas devient de première importance pour notre histoire. Elle retrace la situation de l'île de Bretagne depuis la chute de la domination romaine (ch. X et XI) jusqu'à l'époque de l'auteur. Tout ce récit a la valeur d'un témoignage contemporain : car les événements que Gildas rapporte, ou il les a vus lui-même, ou il les tient directement de personnages — comme S. Iltud, — qui y ont assisté. Si ce récit nous manquait, nous n'aurions pour y suppléer que des fables, ou plutôt il resterait dans l'histoire des Bretons une lacune d'un siècle — dur siècle rempli pour eux d'événements tragiques, décisifs, d'une suprême importance.

Après avoir esquissé la chute de la domination romaine en Bretagne, Gildas met sous nos yeux le triste tableau de ce qu'il nomme « l'infestation continuelle » des Scots et des Pictes dans la partie de cette île naguère soumise aux Romains (ch. XII à XVIII) : longue période de ravages et de massacres (de 411 à 447), coupée à deux reprises par des secours momentanés venus de Rome (ch. XII à XIV), terminée par un effort désespéré des Bretons qui les délivre enfin de leurs persécuteurs (ch. XVIII). Mais deux ou trois ans après (en 449 ou 450), sur l'annonce prématurée de leur retour, craignant de ne leur pouvoir résister, le roi des Bretons appelle à son secours des bandes de pirates saxons (ch. XX à XXIII) qui, après avoir pendant quelque temps combattu les Pictes, se tournent contre les Bretons et commencent, avec d'affreux ravages (ch. XXIV), avec des alternatives de revers et de succès (ch. XXV-XXVII), la conquête de la Bretagne.

Tels sont les principaux événements retracés dans l'*Historia*.

On reproche parfois à cette œuvre d'être moins l'histoire que la satire des Bretons, et même une satire injuste, dont les exagérations semblent partir d'un ennemi acharné plutôt que d'un compatriote.

Les auteurs de ce reproche méconnaissent les intentions de Gildas et le caractère de son livre. Gildas est avant tout un moraliste, un docteur, et même un peu, si l'on veut, un prédicateur. Dans sa conviction, les misères, les désastres de la Bretagne ont pour cause première les vices des Bretons. Son but est donc moins d'écrire l'histoire de sa race que d'en dénoncer les vices, de chercher dans le passé comme dans le présent des armes pour les combattre, soit en insistant sur leur laideur, soit en signalant hautement leurs conséquences fatales. Mais l'inspiration de l'auteur est toujours profondément patriotique : s'il proclame et s'il condamne si énergiquement les défaillances et les vices des Bretons, c'est parce qu'ils ont perdu la Bretagne ; s'il les poursuit et les flagelle jusqu'au sang, c'est parce qu'il veut, en les détruisant, préparer, par la réforme des mœurs, des esprits et des cœurs, le relèvement de la patrie. Lui-même le déclare nettement dès la première phrase de sa préface :

« Ce livre (dit-il) fait de pleurs plus que de phrases, écrit dans un mauvais style mais sans malice, où je déplore, avec des réprimandes mêlées de larmes, la ruine commune de nos biens et le comble de nos maux, — n'allez pas croire que je l'ai ainsi composé parce que je méprise les autres et me préfère à tous. Non : ma seule inspiration, c'est ma douleur en face des misères et des fléaux de la patrie, ma joie si je pouvais la voir guérir ! Mon but d'ailleurs n'est point de peindre ici la vaillance de nos guerriers intrépides dans les cruels périls de la guerre, c'est de flétrir la couardise des lâches ¹. »

Si ce livre n'est pas un panégyrique de la race bretonne, il n'y a

¹ « ... Quia non tam fortissimorum militum enuntiare statui virtutem et trucis belli pericula, quam desidiorum ignaviam. » (*De Excidio præfat.* Ms. M. S. Mich.)

donc pas à s'en étonner. Avec l'ardente imagination de l'auteur, sa véhémence éloquence qui monte facilement à l'hyperbole, il n'est même nullement étrange de voir ses réprimandes contre les vices de ses compatriotes tourner parfois en satire injuste et excessive. Mais pour révoquer en doute son sentiment national, son amour de la patrie bretonne, il faudrait n'avoir jamais lu la description de la Bretagne par laquelle s'ouvre son livre et dont voici quelques traits :

« En s'épandant largement autour de l'île de Bretagne, en l'enveloppant d'un cercle infranchissable, l'Océan est son rempart. Deux nobles fleuves, la Tamise et la Saverne, dont les estuaires lui apportaient jadis, comme deux bras, toutes les délices du continent, et plusieurs autres rivières l'enrichissent. Vingt-huit cités, nombre de châteaux, des murs, des tours closes, des portes monumentales, des édifices solides dont le faite monte à une effrayante hauteur, la décorent. Des plaines largement ouvertes, des collines propres à la plus riche culture et offrant des sites charmants, des montagnes où le bétail peut changer aisément de pâturages et sur lesquelles des fleurs aux couleurs variées impriment une plaisante peinture, sont les bijoux qui la parent comme une épouse choisie. Et pour l'arroser elle a de limpides fontaines, dont les flots pressés poussent des cailloux blancs comme neige ; des ruisseaux qui brillent, qui serpentent avec un doux murmure et promettent un doux sommeil à ceux qui se couchent sur leurs bords ; des lacs qui laissent déborder des torrents d'eau fraîche et vive ¹. »

X

Dans l'Église bretonne, au VI^e siècle, les abbés et les évêques de haute vertu avaient pour habitude, pendant le Carême, de se retirer loin de leurs églises et de leurs monastères dans

¹ Gildæ *Historia*, c. 1, ed. G. et P.; c. 3, ed. Stev.

quelque solitude écartée, pour s'y livrer entièrement aux austérités, à la prière, à la vie contemplative ¹. S. Cado, à cette époque de l'année, quittait aussi Nant-Carban et se cachait sur l'un des flots perdus au sein de la mer de Saverne, où parfois sa passion de la solitude le retenait très longtemps; Gildas, pendant les vacances de son enseignement, le suivait dans sa retraite. Cado s'établissait d'habitude sur le rocher de Barren ou sur celui de Ronech; Gildas sur un autre flot peu éloigné appelé Echin ou Echni ². Parfois même, enivrés de leur solitude, ils y restaient la plus grande partie de l'année. Gildas avait élevé sur son flot un petit oratoire dédié à la Trinité et auprès une cabane pour s'abriter, mais le plus souvent il couchait dans le creux d'une roche. Pour vivre il n'avait que les poissons qui venaient se prendre dans ses filets, et les œufs des oiseaux de mer nichant dans les sables et les récifs.

Il n'était cependant pas tout à fait seul, il avait avec lui quelques serviteurs et un petit mobilier, non seulement l'indispensable pour vivre, mais aussi ce qu'il fallait pour lire, écrire, étudier, car l'étude partout, toujours, était sa vie, et l'on raconte que sur ce rocher d'Echni il écrivit de nouveau un texte des Évangiles ³.

Il avait en outre dans son désert des compagnons incommodes qui ne laissaient pas de troubler ses études, ses méditations et ses prières : des serpents dangereux par leur morsure, des oiseaux insupportables par leurs cris, — et des puces (*pulices*). Finnian, qui se préparait à retourner en Irlande, voulut avant de partir prendre congé de ses deux maîtres, Cado et Gildas. Il alla les visiter

¹ Cf. Vit. S. Samsonis lib. I c. 33, lib. II c. 12, dans Mabillon, A. SS. O. S. B., Sæc. I, p. 174 et 184. Cette observance n'était point particulière aux Bretons voir Mabillon, *Ibid.* in præfat, p. lvij.

² V. Vit. S. Cadoci c. 25, dans *Cambro-British Saints*, p. 63; et Vit. S. Gildæ c. 9, éd. Stev., p. xxxviii. — Barren est aujourd'hui l'île de Barry, Ronech celle de Step Holmes, et Echni (ou Echin) est Flatholmes : trois îlots du canal de Bristol en face des côtes du Glamorgan.

³ Vit. S. Cadoci c. 29, dans *Cambro-Brit.* SS., p. 66.

sur leurs rocs et trouva moyen, dit-on, de les délivrer de toutes ces bêtes désagréables ¹. En retour, il reçut d'eux — c'était justice — leur double bénédiction, et s'achemina peu après vers l'Hibernie en compagnie d'un groupe de moines bretons épris d'amitié pour lui et qui ne voulaient point le quitter, entre autres, S. Bihi et S. Ghenoc ².

Il y avait sept ans que Gildas et Cado revenaient fréquemment passer plus ou moins de temps dans ces deux îlots perdus. Qui eût cru que leurs pauvres logettes et leurs petits oratoires eussent pu attirer l'œil, exciter la cupidité de qui que ce soit? Pourtant il en fut ainsi. Une bande de pirates, côtoyant l'île de Bretagne et écumant la mer, s'abattit sur l'île d'Echni, et — faute de mieux sans doute — saccagea, détruisit complètement ce petit nid d'ascète, enleva les serviteurs de Gildas, le maltraita lui-même, et partit le laissant seul en face des ruines de son ermitage. On prétend que ces pirates venaient des Orcades ³; dans ce cas c'était des Pictes, et le fait n'a rien d'impossible. Nous aurions été porté à soupçonner de préférence les Anglo-Saxons.

Après ce désastre, Gildas, s'il était resté en Grande-Bretagne, n'eût pas manqué d'aller rejoindre son ami Cado dans son monastère de Nant-Carban. Au lieu de cela, celle de ses légendes qui a été écrite dans l'île de Bretagne l'envoie chercher un refuge à Inis-Gutrin (Glastonbury) et l'y fait mourir peu de temps après ⁴.

Gildas ne mourut pas à Glastonbury puisqu'il fut enterré à Ruïs, en Armorique. C'est donc là évidemment une addition postiche au texte primitif du biographe insulaire, qui, ne connaissant de la vie

¹ Vit. S. Finniani c. 7, dans Colgan. A. SS. *Hib.*, p. 393.

² « Accepta igitur benedictione a sanctis viris Cathmaelo et Gilda, pervenit cum suis ad mare. » (Vit. S. Finniani c. 11, *Ibid.*, p. 394.)

³ « Remanentia talis duravit spatio septem annorum... Venerunt piratæ de insulis Orcadibus, qui affixerunt illum (S. Gildam), raptis ab eo suis famulis servantibus et ductis in exilium cum spoliis et omnibus suæ habitationis suppellectilibus. » (Vit. S. Gildæ c. 9 et 10, ed. Stev., p. xxxviii et xxxix.)

⁴ Vit. S. Gildæ c. 10, 12, 13, ed. Stev., p. xxxix, xl.

de Gildas que la partie écoulée dans l'île de Bretagne, arrêtaît là son récit et ne parlait pas de sa mort.

Donc, au point où nous sommes parvenus se termine ce qu'on peut appeler la période insulaire de l'existence de Gildas, et s'ouvre (vers 538-540) la seconde partie de sa carrière, la période armoricaine ¹.

XI

Parvenu à la pleine maturité de l'âge, après avoir consacré à l'amélioration spirituelle et temporelle de sa race toutes les forces de son corps, de son cœur et de son esprit, Gildas, comme les plus fermes lutteurs qui doutent du résultat de leurs efforts, semble avoir à ce moment ressenti quelque dégoût à continuer la lutte.

Chassé de sa solitude de la Saverne, il se refusa à rentrer dans le monde où il avait vécu jusqu'alors, dans cette Bretagne insulaire si troublée, si étrangement partagée entre le bien et le mal. Tout au moins, avant de reprendre le combat, il éprouvait le besoin invincible de se retremper encore quelque temps dans la contemplation de l'idéal pour lequel il combattait. Il résolut d'aller chercher une retraite plus sûre, plus profonde, plus silencieuse s'il était possible, dans cette nouvelle Bretagne que depuis quatre-vingts ans les émigrants de la grande île bretonne avaient, peu à peu et pièce à pièce, édifiée au delà des mers sur le sol armoricain.

Son émigration fut-elle isolée, ou se joignit-il à quelqu'une des

¹ La Vie de Ruis (cap. 16, éd. Mabillon, p. 143), dit que Gildas avait trente ans quand il s'établit en Armorique. A ce compte, comme il ne put être prêtre avant 25 ans, il faudrait faire tenir en cinq années ses prédications dans la Bretagne romaine, sa mission dans la Bretagne du Nord et chez les Pictes, sa mission en Irlande et son enseignement à Armagh, son démêlé avec le roi Arthur, son voyage à Rome, son enseignement en Cambrie, ses travaux avec S. David et S. Cado, qui, suivant sa Vie *insulaire*, durèrent plus de sept années. Il y a bien là de quoi remplir vingt ans, et l'âge indiqué par la Vie de Ruis est absolument inadmissible. Voir d'ailleurs, à la fin de cette étude, notre note sur la *Chronologie de la vie de saint Gildas*.

bandes qui à cette époque encore passaient fréquemment de l'île dans la péninsule ? Nous l'ignorons. Du moins, ne se réunit-il point d'abord au corps de la nouvelle nation bretonne d'Armorique. Il alla s'établir dans une île située à quatre lieues en mer au sud du littoral vénétique, l'île d'Houat ¹, un peu plus étendue que celle d'Echni, mais encore plus éloignée du monde derrière une ceinture de roches abruptes, lourdement battues par les longues lames de la sombre mer de l'Ouest. D'ailleurs, un air pur et vif, pas plus de bêtes venimeuses qu'à Echni, et pour ressources, outre les poissons et les oiseaux de mer, de savoureuses asperges sauvages, qui croissaient naturellement. Ça et là, on pouvait bien heurter sur les grèves, à moitié enfouis dans le sable, des ossements humains, des débris d'armes et d'ustensiles, vestiges d'anciens habitants et d'anciennes batailles ², mais Houat en ce temps-là n'en était pas moins entièrement déserte, et Gildas y put reprendre, dans une paix aussi profonde et avec une sécurité plus grande que sur l'îlot de la Saverne, son tête à tête avec Dieu.

Il n'y resta pas longtemps caché. Sa renommée et sa personne tenaient trop de place dans le monde celtique d'alors pour qu'il pût se dérober longtemps. On sut bientôt qu'il avait quitté la Grande-Bretagne pour gagner la Petite, on chercha sa retraite en Armorique, et si écartée qu'elle fût, bientôt on la découvrit. Les Bretons armoricains vinrent à la file saluer le docteur de la Bretagne et de l'Irlande, beaucoup lui amenant leurs fils et le suppliant de les nourrir de sa doctrine ³.

¹ « S. Gildas venit ad quandam insulam quæ in Reuuisii pagi prospectu sita est, ibique aliquandiu solitariam duxit vitam. » (Vit. S. Gildæ c. 16, ed. Mabillon, p. 143.) Un peu plus loin (c. 28, p. 146), on appelle cette île « amabilis sibi (Gildæ) insula Hojata. »

² Renseignements tirés de la « Description de l'isle de Houat, » insérée dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Gildas de Ruis* écrite par un Bénédictin anonyme en 1668, et qui existe à la Bibliothèque Nationale, Ms. fr. 16822 (anc. S. Germain fr. 922). Nous donnerons un extrait de cette description dans nos notes à la fin de cette étude.

³ « Cœperunt hinc et inde venire ad eum et ejus magisterio et doctrinæ commen-

Il ne résista pas à cet appel. C'était une âme militante. Jamais il n'avait songé à s'endormir dans les béatitudes de la vie contemplative. Sa retraite au désert n'était pour lui qu'une trêve entre deux combats, un rafraîchissement entre deux fatigues.

Il ne refusa pas le nouveau labeur qui s'offrait à lui ou, pour mieux dire, qu'il était venu de lui-même chercher en Armorique. L'Irlande, la Bretagne insulaire dans toutes ses divisions — Bretagne du Sud, Bretagne du Nord et Cambrie, — avaient tour à tour reçu le triple bienfait de son enseignement, de ses prédications et de ses exemples. Mais la mission qu'il s'était donnée s'étendait à toutes les branches du vieux tronc celtique ; pour l'achever il lui restait à porter ce triple apostolat dans la Bretagne armorique. Même ici, sa tâche était plus complexe. En Irlande, en Grande-Bretagne, il s'était contenté d'être le docteur et le panegyriste de l'institut monastique sans fonder lui-même des monastères, laissant ce soin à David de Ménévie, à Cado, à Finnian, à leurs émules, qui tous s'en acquittaient à merveille. Mais chez les Bretons du continent, dans cette société fraîchement éclosée, les couvents étaient rares ; pour y organiser l'Église — comme en Grande-Bretagne et en Irlande — sous la forme monastique, la meilleure aux yeux de Gildas, la mieux appropriée aux nécessités du temps et aux mœurs des peuples celtiques, il fallait d'abord prêcher d'exemple et fonder des monastères. C'était là le point le plus urgent ; ce fut aussi le premier souci, le premier labeur de Gildas, quand il rentra dans la vie active.

A quatre lieues environ au Nord de Houat, il voyait se dresser de hautes falaises couronnées de verdure : c'était la presqu'île de Ruis, terre fertile et plantureuse, alors en grande partie couverte de bois, rudement assaillie au Sud par l'Océan grondant, doucement caressée au Nord par le calme Morbihan. Gildas vint débarquer au rivage méridional. A deux pas de la côte,

dare filios suos erudiendos: quos omnes libenter suscipiens spirituali eos eruditione erudiebat. » (Vit. S. Gildas c. 16, ed. Mab. p. 143.)

sur une colline qui domine les flots, il rencontra au milieu des bois ce que sa Vie appelle un antique *castrum*, c'est-à-dire le mur de terre ou *vallum* qui avait formé jadis l'enceinte d'un camp romain. Dans cette enceinte il établit son premier et principal monastère ¹.

C'est le lieu de dire, aussi exactement que nous le pourrons, ce qu'était au VI^e siècle un monastère breton.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La suite prochainement.)

¹ « Veniens itaque ad quoddam castrum, in monte Reunisi in prospectu maris situm, ibi potioris fabricæ construxit monasterium. » (Id. *Ibid.*)

A QUOI TIENT UNE DESTINÉE *

Avec un regard qui interrogeait, la baronne ajouta : — Votre cœur s'est-il ému ? La belle Eliane a-t-elle trouvé grâce à vos yeux ?... Quelle ravissante fille ! Voyez-donc, elle traverse le salon au bras de son cousin Gaston d'Ambruyère. Quelle démarche de reine ! quelle beauté parfaite !... Et, ne l'oublions pas : un million dans la corbeille, glissé entre les dentelles et les diamants.

Hervé l'entendait à peine ; et, répondant à ses propres pensées : — Oui, vous aviez raison, dit-il, en me prêchant l'autre jour la sainteté du mariage. Le cœur de l'homme n'est pas créé pour la solitude. Il faut être deux pour bénir le Seigneur, pour le remercier de ses grâces infinies, et porter au ciel, dans une prière commune, toutes les joies de la terre.

— Bon ! il devient lyrique, pensa la baronne. Le cœur se prend... Ajoutons à ma liste un mariage de plus.

L'orchestre jouait le prélude d'une valse espagnole. Le cotillon allait commencer. Sur la console dorée un valet de pied venait de déposer les accessoires indispensables à cette danse sans fin : le miroir, les bouquets de violettes, les guidés en ruban, le tambour de basque ; un arsenal enfin, qui devait aider à prolonger les plaisirs de la danse jusqu'aux premiers rayons de l'aurore.

— Eh bien, Hervé, fit la baronne, entendez-vous l'appel des instruments ? Le prélude s'achève. Retournez dans le grand salon, mon ami, et choisissez une belle danseuse selon votre cœur.

* Voir la livraison de septembre 1883, pp. 195-204.

Et pour la troisième fois, Hervé était encore devant Marie. Avec un timide sourire, la jeune fille prit en rougissant le bras du comte. Elle ne parlait plus comme au premier quadrille ; mais elle jetait sur son danseur des regards furtifs, pleins de ravissement intérieur et de trouble.

L'orchestre était enlevé. La contre-basse vibré sous les coups sourds de l'archet ; les cuivres faisaient entendre de retentissantes sonneries, les violons de longues plaintes, sur lesquelles les flûtes brodaient de longues trilles aux notes vives, et les castagnettes, agilement frappées l'une contre l'autre, achevaient de donner à cette valse une allure de boléro.

Tous dansaient, tourbillonnaient d'un salon à l'autre dans un nuage de tulle, de gaze, de velours, de satin. Les longues jupes flottaient, s'arrondissant en éventail, et les visages s'animaient à ces airs de la vieille Espagne.

Le général, avec la traîne d'Irène enroulée autour de ses pas, suivait la mesure en soufflant avec force, et en élevant avec grâce la main de sa danseuse.

Le dragon, soutenant l'ondulante Brigitte, se lançait au milieu du tourbillon et en fendait fougueusement les flots : ainsi l'obus traverse le blindage.

Le poète, enivré, osait enfin regarder tendrement Geneviève, et dans son cerveau surgissaient des tableaux d'Andalousie.

Le diplomate, l'air un peu fat, ne perdait pas un pouce de sa dignité, en entraînant l'espiègle Marthe dans des balancements sans fin.

Gaston d'Ambruyère tournait, raide comme une toupie d'Allemagne, au désespoir d'Éliane qui, au bras de ce danseur inhabile, ne pouvait faire valoir toutes les savantes ondulations de sa taille flexible.

Quant à Marie, appuyée sur Hervé, soutenue par le bras robuste du jeune comte, le cœur plein de trouble et de joie, elle ne sentait plus la terre.

Chacun admirait ses beaux cheveux blonds couronnés de bluets

et de marguerites, sa robe vaporeuse flottant sur le transparent de soie blanche, ses petits souliers de satin dont les bouffettes de ruban retombaient sur le bas à jour d'une finesse admirable. Et que de charme dans les fossettes de ses joues rosées, dans son cou gracieux comme celui d'un cygne, dans son regard brillant comme un saphir, lorsqu'il s'attachait sur Hervé !

Seulement, pour la première fois de sa vie, Marie avait au cœur une pensée de coquetterie. En regardant ses gants trop larges elle se sentait rougir. Elle eût voulu maintenant que sa toilette fût irréprochable... oh ! seulement... seulement pour Hervé !...

III

Le lendemain, malgré sa longue veille, M^{lle} de Francheville ouvrit sa fenêtre à un éblouissant rayon qui, gaiement, venait y frapper. Déjà le printemps se faisait sentir. Dans le jardin du vieil hôtel, les arbres laissaient transparaître, sur leur masse sombre, une légère teinte verte de renouveau. Les jacinthes embaumaient dans les plates-bandes, les tulipes ouvraient timidement leurs coupes d'or et leurs coupes de pourpre à la rosée du matin. Les grappes des lilas boutonnaient sur les branches, et dans une vieille aubépine, rajeunie sous sa couronne de premières feuilles, un roi-telet chantait en fines roulades l'approche des beaux jours.

Marie, vêtue d'un simple négligé de cachemire bleu, ses beaux cheveux nattés et tombant sur ses épaules, se tenait immobile, accoudée au balcon. Toute la gaieté de son charmant visage avait fait place à la mélancolie.

Qui peut savoir les pensées qui, soudainement, s'éveillent dans le cœur d'une jeune fille ? Qui sait combien les ailes poussent à cette belle chimère, qui s'appelle un rêve ?

Marie songeait aux attentions multipliées dont l'avait entourée Hervé.

— Trois fois ! murmurait-elle... il est venu m'inviter trois

fois! moi, la pauvre petite pensionnaire!... Comme sa main tremblait à la fin de cette dernière valse... et ses yeux si expressifs ne me parlaient-ils pas ?

Toute rougissante, Marie reprenait : Comme il doit être bon ! Ne pas me laisser une seule fois sur ma chaise !... Lorsque tous m'oubliaient, il était toujours là, toujours !

Mademoiselle de Francheville n'était pourtant pas une de ces natures ardentes qui, ayant soif d'un bonheur idéal, sans cesse entassent chimères sur chimères, toutes plus romanesques, toutes plus irréalisables les unes que les autres. Non : avec son cœur elle avait compris le cœur d'Hervé, et certaines intuitions sont aussi vraies que la vérité même.

En cet instant, elle aperçut Eliane. Lentement la fière jeune fille longea l'allée sablée ; ses sourcils étaient rapprochés l'un de l'autre, indice certain d'une prochaine tourmente ; sa main froissait nerveusement le bouquet de violettes, dont la veille, à l'une des figures du cotillon, son cousin d'Ambruyère lui avait fait hommage.

M^{lle} de Francheville se rappelait avec une sorte d'amertume l'empressement du comte du Bois-Ermel près de sa cousine... près de cette enfant... de cette fillette de seize ans... pas jolie, au gré d'Eliane, car les traits manquaient de régularité, parlant sans s'inquiéter du tour élégant à donner à la phrase, parlant enfin comme l'oiseau gazouille, dansant avec la simplicité d'une pensionnaire... et si ridicule ce soir-là avec sa petite main perdue dans les énormes gants.

A ce souvenir le beau front d'Eliane se dérida.

— Allons, fit-elle, on m'avait bien dit que le comte Hervé, de son bisaïeul, avait hérité une bonne dose d'originalité. Il en fait preuve... Il n'y a pas à dire ; durant toute cette fête d'hier, il s'est posé en chevalier servant de Marie... Et moi!... il n'a seulement pas daigné m'inviter une seule fois... Non, pas une!... Enfin, Gaston est là... Pauvre garçon, il m'adore!...

Elle s'approchait de la fenêtre de Marie, et la jeune fille, craignant

que sa cousine ne devinât le secret de son cœur, quitta le balcon. Elle rentra dans sa chambre ; chambrette naïve et printanière avec son papier à fond blanc glacé, sur lequel couraient des églantines ; chambrette très petite aussi ; cependant offrant place à un chevalet, à un piano.

M^{lle} de Francheville ouvrit l'instrument, plaça sur le pupitre les mélodies de Schubert, et sous l'influence de cette musique émouvante, son rêve redoubla d'intensité. Il volait joyeux, éperdu, fendant l'espace. C'était le rêve, le premier rêve d'un cœur de jeune fille. Les accords de Schubert, répondant à toutes les sensations de Marie, étaient vraiment une langue divine, une traduction éloquente de ce que la jeune fille sentait si bien, mais de ce qu'elle n'aurait jamais su dire. Une mélodie suivait l'autre mélodie. Marie s'écoutait, s'exaltait, s'enivrait ; puis, le visage baigné de larmes, elle ferma brusquement l'instrument, et se prit à sangloter.

— Mon Dieu ! murmurait-elle, en cachant sa tête blonde dans ses deux petites mains, le comte du Bois-Ermel aurait-il éprouvé quelque sympathie pour la pauvre enfant sortie de son couvent il y a six mois à peine?... Serait-ce vrai, mon Dieu?... Puis-je espérer que c'est vrai ?...

Elle demeura pensive et reprit :

— Peut-être ?... Mais c'est une impression fugitive, le caprice d'une heure... Déjà je suis oubliée... Du reste le comte est si riche et moi relativement si pauvre !...

M^{lle} de Francheville souffrait ; son cœur était oppressé ; elle comprenait la folie de son roman, et résolue à demeurer vaillante :

— Que le Seigneur vienne à mon aide ! reprit-elle ardemment, en joignant convulsivement ses deux mains, et en tombant à deux genoux devant son crucifix. Ah ! Seigneur, effacez de mon cœur cette pensée qui m'obsède... Non, le comte Hervé ne fera jamais de moi une comtesse du Bois-Ermel.. Et pourtant je l'aurais bien aimé... Que cette sympathie est venue vite ! Est-ce étrange ! Quel rêve insensé !...

Non, Marie ne rêvait pas, et tandis qu'elle priait devant son crucifix demandant au Seigneur, dans toute la sincérité de son âme, de ne jamais égarer son cœur dans un idéal impossible à atteindre, Hervé attendait avec impatience le moment de se présenter chez la baronne.

Deux heures sonnaient à peine à Saint-Thomas-d'Aquin, qu'il montait l'escalier de pierre à rampe de bronze doré. Il traversa le vaste salon, où le bal s'était donné la veille. Les fleurs retombaient flétries dans les jardinières, et les instruments étaient délaissés dans leur bosquets d'arbustes. Rien n'est mélancolique comme un lendemain de fête. Rien ne fait mieux comprendre ce que les plaisirs d'ici-bas ont de fugitif ; mais Hervé ne se sentait nulle disposition aux mélancolies profondes : son cœur battait violemment, et une sorte de fièvre soulevait ses artères. Il eut bientôt franchi le salon ; et là, dans le boudoir, tout remis en bel ordre, il trouva la baronne.

Sous les dentelles noires de sa coiffure, encadrant ses boucles blanches, elle avait un visage épanoui, et sur ses doigts, ornés de diamants et de topazes, elle recomptait encore le nombre des unions devenues certaines.

Hervé était donc là devant elle, vêtu avec une élégance du meilleur goût : taille cambrée dans son habit de drap fin, jambe tendue dans son pantalon gris perle, cheveux sagement disposés sur le front, et gants de Suède tirés avec soin sur ses manchettes à boutons d'or.

— Oh ! oh ! s'écria malicieusement l'excellente baronne. Oh ! oh ! mon cher Hervé, nous voulons donc faire une conquête ? Quelle parure ! Je savais bien, moi, que sous votre apparence tranquille, paisible, sensée, vous étiez un jeune homme bouillant, passionné, aventureux... C'est qu'elles sont si charmantes, toutes mes blanches perles !

Et subitement devenant sérieuse :

— Mais je ne suis pas contente de vous, mon cher ami. Je vous ai bien remarqué.... Comment ! pas une fois, hier, pendant tout ce

bal, vous n'avez invité Eliane de Francheville ; toutes vos attentions ont été pour sa jeune cousine...

— Alors vous croyez, interrompit le jeune homme d'une voix anxieuse, car il pensait à Marie, vous croyez que je ne lui déplairai pas... qu'elle ne me trouvera pas un air trop vénérable... Mon âge me désespère.

— Et pourquoi aussi, Hervé, ne pas suivre mes conseils ? Pourquoi ne pas songer à Eliane ? Ne vous ai-je pas dit, maintes fois, comme elle vous convenait de toutes manières ? Vous avez trente ans, elle en a vingt. Vous lui donnerez un million, elle vous en apportera un autre. C'est parfait. Je ne vois pas une alliance qui soit mieux assortie.

Mais le jeune homme s'exaltant tout à coup :

— Ne me parlez pas d'Eliane, fit-il avec un sorte de violence. (En répliquant ainsi ses yeux avaient une flamme de jeunesse qui brillait sous ses paupières légèrement abaissées.) Non. Eliane ne sera jamais la compagne de ma vie, la douce tendresse qui charmera mon foyer. Que m'importent sa beauté, sa fortune ? Tout pâlit devant les charmes de celle que j'aime... Et celle que j'aime, c'est la perle rare et fine dont parle l'Écriture, c'est le trésor le plus précieux de votre riche écrivain, c'est la femme aimante, dévouée, simple, candide... En un mot, vous-même l'avez nommée, c'est Marie de Francheville.

Devant cette tirade véhémence, la baronne demeurait atterrée. Ce choix était si loin de ses prévisions, si peu conforme aux alliances de convenances parfaites, toujours formées dans son antique hôtel.

— Marie de Francheville ! répéta-t-elle à deux reprises, comme pour faire entrer la conviction dans son esprit. Votre choix est-il donc irrévocablement fait ? Marie de Francheville ! Quoi ! vous avez jeté les yeux sur cette blonde fillette, charmante, il est vrai, mais si jeune encore. Réfléchissez donc, Hervé, mon ami ; qu'est-ce que la maigre dot de cette orpheline comparée à votre riche patrimoine ? Franchement, vous pouvez mieux. Avec votre nom, votre

fortune, et joli cavalier comme vous l'êtes, quelle héritière du noble faubourg ne deviendrait avec joie comtesse du Bois-Ermel ?.. Mais cette petite Marie, songez donc, elle n'a rien, absolument rien par sa mère, qui était Irlandaise et sans fortune.

— Rien par sa mère ! s'écria Hervé d'une voix ardente. Rien par sa mère ! Mais elle en a la beauté, le charme, le dévouement... Et n'est-ce pas le plus enviable des héritages que ces qualités morales, qui souvent se transmettent de race en race ?..

Il prit en cet instant les deux mains de la baronne, et d'une voix qui, peu à peu, s'animait et montait :

— Je ne puis vous dire tout ce que je ressens de doux, d'intime, de pénétrant. Depuis hier, je ne me reconnais plus... J'aime, j'aime passionnément... Et cet amour, le premier de ma vie, sera mon unique amour, mon amour jusqu'à ma mort. Si vous saviez le charme de cette enfant... Si vous aviez découvert comme moi la bonté de son cœur... Appelez mon enthousiasme folie, si vous voulez ; mais cette folie-là, c'est pour moi la sagesse. C'est si doux d'admirer ce qui est beau, d'aimer ce qui est vrai ! Ah ! dites-moi qu'aujourd'hui même vous me conduirez près de la fiancée que choisit mon cœur, car je puis tout supporter, hormis de vivre loin d'elle.

Et la baronne, ayant peine à concevoir cet enthousiasme :

— Mais, mon cher ami, dites-moi comment vous est venu cet amour subit ?

Alors, tout d'un trait, Hervé raconta l'échange des gants, ajoutant que, pour l'observateur, le plus léger indice fait deviner les nobles qualités ; que la jeune fille qui ne connaît en rien la vanité, qui sait s'oublier elle-même dans les petites choses, se dévouera certainement aux êtres chers, qui plus tard se rangeront à son foyer.

La baronne écoutait son jeune ami le regard pensif ; elle se recueillait, prenait un parti. Des impressions contraires faisaient tumulte dans son cerveau... Eliane était riche... Marie était bonne !... Quel plateau de la balance allait l'emporter ?..

Tout à coup, serrant la main d'Hervé :

— Cher enfant, que votre sagesse poétique et chrétienne est supérieure à ma sagesse mondaine ! Oui, vous avez mille fois raison en mettant au-dessus de la fortune d'aimables qualités... Dès aujourd'hui je vous présenterai au comte de Francheville, et je lui demanderai en votre nom la main de Marie.

Puis nuançant de gaieté son accent, et avec un aimable sourire :

— A quoi, mon Dieu ! tient une destinée ? et qui eût jamais pensé qu'une jeune fille, orpheline et pauvre, ferait la conquête d'un jeune et beau gentilhomme de très grande fortune, en se arant d'une paire de gants d'une pointure trop large ?

IV

Les événements qui précèdent, relatés en longues pages, venaient, par le comte du Bois-Ermel, d'être rappelés en quelques mots.

Au foyer, la bûche brûlait en braise, et dans le coffret le comte replaçait tour à tour chacun des souvenirs. En y déposant les gants, il s'attarda devant la vieille relique, et d'une voix qui tremblait, tandis que ses yeux se levaient humides sur ceux de la comtesse :

— Comprends-tu maintenant que je tiens à ces vieux gants ? Comprends-tu ce qu'ils me rappellent d'enivrants souvenirs ? Notre émotion mutuelle lorsque le comte de Francheville plaça ta main dans ma main... et notre union à Saint-Thomas-d'Aquin... et l'arrivée à notre vieux manoir... Te rappelles-tu avec quelle joie ineffable nous contemplâmes tous les deux notre premier-né, si charmant sous les dentelles du petit berceau ? Et puis, dans les épreuves inévitables de la vie, qui m'a consolé, qui m'a soutenu en me nommant tout bas, à l'oreille, le grand, l'unique remède aux poignantes douleurs d'ici-bas?... Mon bonheur, Marie, je te le

dois tout entier. Bientôt, oui, bientôt, notre union datera d'un quart de siècle : je veux alors que tous nos amis, que tous nos enfants soient à notre table, et je leur dirai tes vertus. Je dirai à nos fils : Honorez votre mère, aimez-la, car elle a été, dans notre vie, la bonté, le dévouement, notre joie, notre providence...

Madame du Bois-Ermel souriait doucement. A demi-penchée, elle écoutait, aspirant toutes les paroles de son mari, et montrant, dans ses yeux, une sorte de joie céleste.

— Hervé, dit-elle enfin, d'un accent profondément attendri, mon pauvre Hervé, comment vous aimer assez ?

Et lui, serrant avec force la main de la comtesse :

— Oui, j'ai connu toutes les joies du foyer, parce que j'ai choisi pour compagne une femme aimante et fidèle, une femme enfin qui, sans cesse, a mis en pratique ce grand mot de la vie : S'OUBLIER, principe divin et secret du bonheur.

M. DU CAMPFRANC.

MAXIMES DE LA ROCHEFOUCAULD

Premier texte imprimé à la Haye en 1664, collationné sur le manuscrit autographe et sur les éditions de 1665 et 1673, précédé d'une Préface par Alphonse Pauly, conservateur sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale. — PARIS, DAMASCÈNE MORGAND, 1883. — In.-8°.

Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde qu'on ne fasse adopter aux oisifs d'une grande ville en s'y prenant bien. (Basile, dans le *Barbier de Séville*, acte II, scène VIII.)

En vérité, c'est une destinée singulière et particulièrement triste que celle des illustres de la République des lettres ! L'envie, la jalousie, les compétitions mesquines, étroites et sans nombre, les obsèdent et les harcèlent de leur vivant : pour un qui rend hommage à leur talent et s'incline devant leur génie, cent autres se lèvent pour en contester et en nier l'existence ou la suprématie ; et lorsque, après leur mort, la gloire vient éclairer leur nom de ses reflets posthumes et tardifs, lorsque justice leur est à la fin rendue, à combien de vicissitudes cette renommée si péniblement conquise n'est-elle pas encore sujette ? Bref, il semble que tour à tour exaltée ou dédaignée, portée au pinnacle ou traînée aux gémonies, leur mémoire, telle que la faible barque, jouet de l'océan, soit condamnée à subir toutes les alternatives du calme et de la tempête.

Tant de fiel entre-t-il donc dans l'âme des critiques ou les

jugements des hommes sont-ils de toutes les choses la plus vaine, la plus instable et la moins certaine ?....

Autant et plus que tout autre peut-être, La Rochefoucauld a subi les atteintes de la loi fatidique et calamiteuse dont nous venons de tracer l'esquisse. Il n'entre pas dans notre plan de faire le tableau des phases diverses par lesquelles a passé sa réputation de penseur et d'écrivain. Constatons seulement, non sans une certaine satisfaction, nous qui nous honorons d'être un *client* du moraliste, — on nous passera cette appellation peu modeste en faveur de notre admiration, — que depuis plusieurs années déjà l'auteur des *Maximes* n'a cessé de voir sa réputation grandir près des délicats et que si elle n'est pas déjà venue pour lui, elle n'est au moins pas éloignée de sonner, l'heure de la réhabilitation définitive, de l'admiration persévérante, irrévocable.

A lire le titre reproduit en tête de cet article, à considérer surtout l'exemplaire de choix, en beau papier Wathman, que nous voyons sur notre table de travail, nous serions tout naturellement conduit à supposer que cette nouvelle publication a été faite pour augmenter la gloire de notre auteur ou tout au moins pour la servir. Ouvrons donc cet élégant volume et cherchons à définir et à analyser l'esprit dans lequel il a été conçu, le but vers lequel il tend. Cette tâche nous sera d'ailleurs facile, puisque dès la première page, nous voyons débiter la *Préface* obligée de toute réimpression « qui se respecte » et que, si nous donnons carrière à notre coupe-papier, nous ne tardons pas à découvrir un *Appendice* qui, bien que perdu à la fin du volume et non annoncé sur le titre, ne laissera pas sans doute de nous apporter quelque surprise.

Après quelques considérations rétrospectives sur l'existence longtemps contestée de cette édition des *Maximes* de 1664, dont il reproduit le texte, M. Pauly s'attache, comme il convient, à en discuter la valeur.

Avant d'arriver nous-même à l'examen de son argumentation et de ses conclusions, nous croyons qu'il ne sera pas inutile

d'exposer clairement et *définivement* le petit problème bibliographique dont il s'agit : il n'est rien tel, en effet, pour résoudre une question, que de la bien poser d'abord.

Comme chacun le sait, la première édition des *Maximes* imprimée en France a été publiée à Paris, chez Claude Barbin, en 1665 ; mais ce que presque tout le monde ignorait il y a quelques années et ce que quelques-uns ne savent peut-être pas bien encore, c'est que, antérieurement à cette date, une année auparavant, en 1664, une édition de ce livre avait paru en Hollande, chez les frères Steucker, libraires à la Haye¹. La première des éditions que nous venons de citer a conservé le nom d'*édition originale* dont elle était depuis longtemps en possession, et l'autre, celle signalée en 1879, semble devoir être classée définitivement sous celui d'*édition princeps*². Ces deux éditions ont été l'une et l'autre publiées sans nom d'auteur.

Or, s'il est certain que l'*édition originale* a été imprimée par ordre et sous les yeux de l'auteur, il en est tout autrement de l'*édition princeps*. Bien plus, un *Avis au lecteur* placé en tête de l'édition de 1665 et émanant de La Rochefoucauld lui-même, désavoue formellement le texte de 1664, comme ayant été imprimé sur une *méchante copie*, c'est-à-dire, sur une copie faite à la hâte, par surprise et sans son consentement³.

¹ Voir au sujet de cette édition : *La première édition des Maximes de La Rochefoucauld, imprimées par les Elzevier en 1664.* — Notice bibliographique par Alp. Willems. — Bruxelles, 1879 ; *Les Elzevier, histoire et annales typographiques, par le même.* — Bruxelles, 1880, page 222.

Consulter aussi la *Causerie bibliographique* que nous avons publiée dans cette Revue (n° d'août 1882, page 158) ; et notre récente étude : *Traductions en langues étrangères des réflexions ou sentences et maximes morales de La Rochefoucauld.* — Essai bibliographique. Paris, Techener, 1883. (Page 24.)

² Si l'on nous voit encore employer ces expressions dans la suite de cette étude, il faudra bien se garder de leur attribuer un sens pouvant préjuger en quoi ce soit la question en cause. Ce serait absolument contraire à nos intentions.

³..... Il y a apparence que l'intention du peintre n'a jamais été de faire paraître cet ouvrage, et qu'il serait encore renfermé dans son cabinet, si une méchante copie qui en a couru, et qui a passé même, depuis quelque temps, en Hollande.

La question que l'on a soulevée est donc la suivante : l'édition *princeps* est-elle une édition subreptice publiée en dehors du concours de notre moraliste sur un manuscrit que le libraire hollandais serait parvenu à se procurer d'une façon détournée, ou bien, au contraire, doit-elle être considérée comme un produit direct de la volonté de La Rochefoucauld, désireux, en lançant ce ballon d'essai anonyme, de tâter l'opinion publique et d'escompter ainsi par avance le succès de la publication qu'il se proposait de faire chez Claude Barbin ?

A premier examen, cette question peut paraître d'un ordre purement spéculatif et sembler même parfaitement oiseuse à certains de nos lecteurs. Cependant il n'en est rien ; car certaines différences assez notables existant entre les textes de ces deux éditions, il est clair que si l'imprimé de La Haye n'est que la résultante d'un larcin fait au préjudice de l'auteur, les variantes qu'il présente n'ont qu'une importance des plus minimales et que, si au contraire le duc moraliste y a mis la main, ces mêmes variantes acquièrent une valeur spéciale et ne peuvent être négligées, tant par ceux qui veulent connaître l'origine et la genèse de ce curieux traité de morale, que par ceux qui se proposeraient d'en donner à l'avenir de nouvelles éditions.

A cette question, nous étions peut-être en droit d'attendre de M. Pauly une solution établie sur des faits probants, sur des documents nouveaux même, ou tout au moins une discussion sérieuse, loyale, équitable... Au lieu de cela, que trouvons-nous ? Une réponse d'une légèreté singulière, basée sur une induction ridicule, déplacée, insultante, tranchons le mot, calomnieuse.

« Tout le monde est d'accord, — nous copions mot à mot cette inqualifiable sortie ¹, — tout le monde est d'accord sur l'incontestable mérite de La Rochefoucauld comme écrivain, mais la

* n'avoit obligé un de ses amis de m'en donner une autre, qu'il dit être tout à fait conforme à l'original. »

¹ Page xvii de la *Préface*.

même unanimité n'existe plus quand il s'agit de la parfaite honorabilité de tous les actes de sa vie. Celui qui, tout jeune, s'ingéniait à placer le plus avantageusement possible de l'autre côté de la Manche les vins de ses domaines, comme le prouve une lettre de son père ¹, devait-il se montrer fort scrupuleux sur les moyens d'arriver à une célébrité littéraire ?»

Et de conclure le plus simplement du monde que l'édition des *Maximes* de 1664 a été imprimée d'après les ordres de notre auteur!

Ce coup droit, « cette mousquetade à bout touchant, » comme on eût dit au temps de la Fronde, cette attaque violente et insolite contre l'honorabilité du duc de La Rochefoucauld, nous a conduit à relire la lettre visée dans les lignes qui précèdent. Car si nous admettons dans une certaine limite le principe de Voltaire que « l'on doit des égards aux vivants et que l'on ne doit que la vérité aux morts, » nous ne saurions cependant prendre le change et accepter l'insulte pour la ... vérité.

¹ Cette lettre adressée, de La Rochefoucauld par son père, le 20 février 1642, à M. de la Ferté, ambassadeur en Angleterre, a été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1835, 2^e partie, p. 158. M. Ed. de Barthélemy la reproduit p. 27 des *Œuvres inédites*. » (Note de M. Pauly.)

Elle a été encore reproduite en partie par MM. Ed. Fournier et Francisque Michel, dans leur *Histoire des hôtelleries, cabarets et courtilles*; Paris, 1851, tome 1, p. 118; et enfin dans l'édition des *Lettres de La Rochefoucauld de la Collection des grands écrivains*; Paris, 1881, p. 243.

Si nous voulions, nous aussi, nous engager dans la voie des insinuations déshonorantes, ne pourrions-nous donc prétendre que, sentant bien l'insuffisance de cette lettre pour prouver le déni d'honorabilité qu'il ne craint pas de faire à La Rochefoucauld, M. Pauly a tout simplement voulu en rendre la vérification impossible pour le plus grand nombre. Combien y a-t-il, en effet, de lecteurs en situation de recourir à l'année 1835 de la volumineuse collection du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*? Quant au volume publié en 1863 par M. de Barthélemy, on sait combien il est peu connu et peu répandu.

Si M. Pauly n'avait pas tenu à mettre le plus possible la lumière sous le boisseau, comme on dit d'une façon si énergique et si pittoresque, s'il n'avait voulu se donner libre carrière et torturer les textes pour les besoins de sa cause, nous croyons donc qu'il eût au moins renvoyé à la *Collection des grands écrivains* que tout travailleur possède ou peut trouver à portée de ses recherches.

Assurément il nous en coûte plus que nous ne le pouvons dire d'engager une polémique sur un terrain aussi brûlant et de poursuivre une discussion dans des conditions semblables. Est-ce notre faute cependant si, le premier, M. Pauly a méconnu le

Parcere personis, dicere de vitiis,

du poète Martial? Est-ce notre faute, si l'on a tenté de salir la mémoire d'un grand penseur, d'un écrivain qui est une des gloires de notre littérature, sous le fallacieux et puéril prétexte d'élucider un petit problème bibliographique? Et, puisque nous avons été contraint d'introduire déjà dans notre étude ce *moi* toujours haïssable, est-ce notre faute, ajouterons-nous, si notre âme n'est pas douée de cette patience à toute épreuve, de cette *semperlenité*, pour employer un mot de Térence, qui nous permettent de voir sans émotion jeter l'insulte gratuite sur le nom de ceux dont nous admirons le génie?

Reproduisons donc cette lettre sur laquelle on fait fond d'une manière aussi inattendue.

LE DUC FRANÇOIS V DE LA ROCHEFOUCAULD
A M. DE LA FERTÉ.

« Il y a deux ou trois ans que mon fils de Marcillac continue
« un petit commerce en Angleterre, qui lui a réussi jusques à
« cette heure ; et il espère encore mieux sous votre protection le
« succès qu'il en désire, qui est de pouvoir tirer des chevaux et des
« chiens pour du vin qu'il envoie. Son adresse ordinaire est :
« à *Monsieur Graf* ; mais dans l'incertitude du lieu où il sera, il
« ose prendre la liberté de vous supplier, par moi, de commander
« à quelqu'un des vôtres de prendre soin de ce porteur qu'il
« envoie pour la conduite des chevaux et des chiens qu'il espère
« du prix de son vin.... LA ROCHEFOUCAULD.»

Ne voilà-t-il pas, en vérité, une bien vilaine affaire et quel cas pendable est celui-ci ! Comment, Monsieur le duc, vous avez le

front d'échanger vos vins contre des chevaux et des chiens anglais, et vous ne comprenez pas que vous êtes après cela perdu de réputation ?.... En vain m'objectez-vous que vous êtes jeune, et que vous habitez la campagne, et que vous êtes un passionné chasseur, et que les chevaux et les chiens anglais sont à nuls autres pareils ; en vain me représentez-vous que placer avantageusement et selon ses goûts les produits de ses terres, que tirer le revenu de son fonds, en un mot, c'est faire un acte ordinaire d'administration ; en vain prétendez-vous encore qu'aucune loi divine ou humaine ne vous prescrit de donner gratuitement les produits de vos vignobles ; en vain excipez-vous de l'exemple de tous les propriétaires ruraux.... Il n'importe, moi, Pauly, Alphonse, conservateur sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale, chargé par la librairie Morgand de réimprimer le texte de vos *Maximes* paru en 1664 et de le faire précéder d'une bonne petite *Préface*, bien appétissante et bien osée, propre enfin à faire tomber dans l'es-carcelle dudit libraire — et subsidiairement un peu dans la mienne — les écus ronds et bien sonnants, je vous déclare indigne et déchu de l'ho-no-ra-bi-li-té !

N'insistons pas et laissons conclure nos lecteurs ; nous sommes sans inquiétude.

Un enseignement d'une portée supérieure se dégage cependant de l'affaire, et nous demandons la permission de le déduire ici. Le sens moral n'est-il pas légèrement oblitéré de nos jours et les jugements des hommes présentent-ils bien encore cette justesse parfaite, cette inflexible rectitude, cette réserve et cette pudeur dont ont fait preuves d'autres générations ?

A quelle époque, en effet, la spéculation a-t-elle été plus étrennée, plus éhontée qu'aujourd'hui ? A quelle époque l'amour du gain, la soif de l'or et des jouissances qu'il procure, l'usure, le jeu, l'agio, les tripotages de bourse, ont-ils été plus répandus, plus désordonnés, plus indécents ?.... Des peuples entiers envahissent en foule le temple de Plutus et brûlent l'encens devant ses autels ; les fortunes se bâtissent et se perdent en quelques heures ; il en

est même — *Proh pudor !* — que l'on échafaude sur des malheurs publics ; l'adolescent, l'homme fait et le vieillard spéculent, spéculent ; tous, du haut en bas de l'échelle sociale, chassent et traquent l'or et braconnent sur la terre de l'homme simple, de la veuve et de l'orphelin ; la concussion devient à l'ordre du jour, des assemblées législatives sont proclamées *infâmes* par une presse aussi vénale qu'elles, et le mot *bollandiste* reçoit un sens nouveau, inédit, honteux ! Bref, c'est un scandale immense, public, abominable !

Or c'est précisément maintenant que nos historiens et nos critiques, intègres comme des Caton, inflexibles comme cette vengeresse et admirable *Justice* de Prud'hon que l'on voit au Louvre, rendent contre les siècles passés les arrêts les plus implacables !

Là, de bonne foi, le moment est-il bien choisi ?

Maintenant que nous avons montré l'inanité de l'argumentation purement inductive de M. Pauly, — et, encore une fois, il n'a pas dépendu de nous qu'elle fût discutée d'une façon plus impersonnelle, — qu'il nous soit au moins permis de donner notre avis sur la question.

Cet avis — disons-le de suite — sera diamétralement opposé à celui que nous venons de combattre et nous n'hésiterons pas à proclamer que, selon toute apparence de raison, l'édition des *Maximes* de 1664 est une édition subreptice, et qu'elle doit être traitée comme telle.

Et d'abord, comme nous l'avons déjà dit, La Rochefoucauld l'a formellement désavouée lui-même. Sans doute, à premier examen, cet argument peut paraître contestable aux yeux d'un critique sévère ; car, du moment qu'il est bien établi que « l'on ne doit aux morts que la... vérité, » il est clair que l'on a le droit de suspecter leur parole et de leur donner de formels démentis. D'ailleurs, la chose est bien facile, puisqu'ils ne sont plus là pour réclamer ces égards dus aux seuls vivants. Cependant, pour rigide et difficile que l'on puisse être, on admettra bien avec nous que

si, trois ans auparavant, un désaveu identique, formulé par le même auteur, dans une situation absolument semblable, était sincère et véridique, celui dont il s'agit ici peut *au moins* l'être également.

Or, ainsi que le manuscrit des *Maximes*, celui des *Mémoires* a été dérobé à La Rochefoucauld, imprimé subrepticement en Hollande et en fin de compte désavoué publiquement par lui.

Pourquoi donc notre moraliste, loyal et sincère en 1662, ne l'eût-il pas été en 1665, lorsque la question était la même pour lui, lorsque les mêmes intérêts étaient en jeu ?

Jusqu'à ce que le contraire nous ait été démontré, autrement que par voie d'induction et de conjecture, nous tiendrons sinon comme une preuve définitive, au moins comme un fort commencement de preuve, la conclusion du syllogisme qui précède. Des deux prémisses, la majeure repose sur le principe de l'analogie et la mineure est l'exposé pur et simple d'un fait certain, définitivement établi¹.

Au surplus, les soins et l'habileté des imprimeurs hollandais du XVII^e siècle à se procurer par tous les moyens possibles la copie des pièces historiques ou des morceaux littéraires qui jouissaient à Paris de quelque vogue ne sont un mystère pour personne. Une fois en possession d'un manuscrit plus ou moins exact, plus ou

¹ Si nos lecteurs conservaient encore le moindre doute à cet égard, qu'ils veuillent bien recourir à la *Notice* (p. 9 à 18) que M. Gourdault a placée en tête des *Mémoires* publiés dans la *Collection des grands écrivains*. La question y est traitée *in extenso* et de main de maître. Qu'ils consultent aussi *Les Elzevier* de M. Willems (p. 536).

Au reste, voici dans quels termes débute l'*Avertissement* de l'édition subreptice des *Mémoires* imprimée à Cologne, chez Pierre Van Dyck, en 1662 : « L'impatience que tout le monde a témoignée de voir ces Mémoires m'a obligé d'en précipiter l'impression, et de me servir pour cela d'une coppie (sic) fort mal écrite qu'un de mes amis m'avoit envoyée de France, et qu'il avoit faite pour luy seul : aussi ne l'aurois-je pû tirer de ses mains, s'il avoit pû me refuser cette prière, que je ne luy faisais que pour satisfaire la juste curiosité de l'Europe... » Est-ce assez formel?..

« Si vous ne mariez pas votre fille vous-même, on la marjera, » disait Ménage à La Rochefoucauld, en lui conseillant de faire imprimer ses *Mémoires* sans tarder. Or on a bel et bien marié ses deux *enfants* sans son consentement.

moins complet, on sait encore combien c'était vite fait pour eux de le mettre sous presse et de le jeter par contrebande, imprimé à la hâte et sans autre révision que celle d'un correcteur plus ou moins habile, sur le sol français, où le nom de l'auteur et souvent le titre seul lui ménageaient un placement sûr et prompt.

« Les libraires de ce pays (la Hollande), nous dit lui-même M. Pauly, étaient à la piste de toutes les nouveautés, et pratiquaient déjà à un haut degré le système de piraterie littéraire dont ils ont si longtemps conservé le privilège ¹. »

Or, précisément, les frères Steucker, qui sont ici en cause, étaient passés maîtres dans cette manière d'opérer. « C'étaient, dit M. Alp. Willems, des hommes ingénieux et avisés, qui à peine établis avaient su se mettre hors de pair. Ils avaient à Paris des agents ou correspondants très au fait des choses littéraires, qui leur faisaient passer sous main des pièces historiques ou autres dont la publication n'eût pas été autorisée par la censure. Ainsi les frères Steucker avaient trouvé moyen de se procurer le texte inédit des *Mémoires* de Bassompierre ²... »

D'ailleurs, si habiles et si avisés que pouvaient être ces libraires, il est juste de reconnaître que, dans l'espèce, leur rôle d'accapareurs de manuscrits était singulièrement facile. Les *Maximes* élaborées dans le salon de M^{me} de Sablé, dans un cercle littéraire nombreux et choisi, étaient connues et sues bien longtemps avant leur publication ; mieux que cela, — et M. Alp. Pauly le reconnaît formellement lui-même ³, — un nombre considérable de copies étaient en circulation avant 1665. Alors, où était donc pour les frères Steucker la difficulté de se procurer une de ces copies, et comment admettre que ces éditeurs, coutumiers d'un tel genre d'opération, se soient privés eux-mêmes d'un aussi friand morceau ?...

Cependant, puisque l'on veut à tout prix et à l'encontre de toute

¹ Voyez sa *Préface*, p. ix.

² La première édition des *Maximes*, p. 6.

³ Page ix de sa *Préface*.

vraisemblance que ces libraires se soient, dans l'impression de ce volume, départis de leur manière habituelle de procéder, admettons un instant qu'ils n'ont entrepris cette opération que d'après les ordres directs et formels de La Rochefoucauld.

M. Pauly nous affirme que ce dernier « a voulu se rendre compte par avance de l'effet de ses maximes sur le *public ordinaire* et préparer le succès d'un ouvrage auquel il ne daignait pas mettre son nom tout en le désignant assez clairement dans le *Discours sur les Réflexions* ¹. »

A merveille. Cependant vous conviendrez avec nous que La Rochefoucauld s'y prenait terriblement mal pour préparer le succès de son livre, en lançant un « ballon d'essai » aussi imparfait, aussi grossièrement exécuté qu'est le livre publié par les Steucker. De deux choses l'une, ou il s'abusait cruellement ou il n'avait que de bien faibles égards pour ce *public ordinaire*, dont M. Pauly vient de nous révéler soudain l'existence.

Comment admettre raisonnablement, en effet, que celui qui se montrera dans la suite méticuleux et minutieux à l'excès dans la correction de son texte, que cet auteur qui, une année après, polira et repolira sans trêve ni repos ses chères maximes, ait pu cette fois consentir à se présenter aussi piteusement devant le public? Comment croire enfin, — pour bien préciser notre observation, — que celui-là même qui bientôt poussera l'attention jusqu'à faire imprimer des *cartons* pour remplacer, par exemple, « de sorte que la crainte » par « de sorte QU'IL EST VISIBLE que la crainte, » ou simplement, pour mettre « *tousjours* » à la place de « *toûjours*, » se soit résigné quelques mois auparavant à laisser passer des fautes étourdissantes comme celles-ci : *d'éclin* pour *destin*, *commune* pour *inconnue*, *propre* pour *prompt*, *bonté* pour *honte*, *semences* pour *sentences*, etc., etc.?

M. Pauly nous répondra peut-être que La Rochefoucauld réservait tous les frais de correction pour un *public extraordinaire*.

¹ Ibid., p. xvi.

Cette distinction serait assurément fort ingénieuse et subtile, mais elle n'aurait pas le don de nous convaincre.

N'était la crainte d'abuser de la patience de nos lecteurs, nous pourrions ainsi détruire pièce par pièce tout le fragile échafaudage que M. Pauly a si laborieusement élevé pour les besoins de la méchante cause qui lui était confiée.

Serait-il donc, par exemple, si difficile de redresser le grief que nous venons de voir formuler contre notre auteur, sous prétexte qu'il ne *daignait* pas mettre son nom sur son ouvrage?.... Un livre anonyme au XVII^e siècle! Vraiment, la belle découverte! Il y a beau temps que Brunet, Quérard et Barbier nous en avaient fait part et nous ne sachons pas qu'aucun critique ait jamais songé à arguer de ce fait consacré par l'usage.

Si, enfin, l'on voulait bien pour quelques instants au moins sortir du domaine des conjectures pour rentrer dans celui des faits, qui vous prouve, demanderions-nous, que l'*édition princeps* a été distribuée en France avant l'*édition originale*? Cette première porte, il est vrai, la date de 1664; mais la seconde elle-même n'a-t-elle pas été achevée d'imprimer pendant cette année 1664, le 27 octobre? Son privilège même est daté du 14 janvier. Or avez-vous un texte, imprimé ou manuscrit, avez-vous, en un mot, quelque chose qui établisse que le livre des Steucker soit arrivé à Paris avant la mise en vente de celui de Claude Barbin?...

Et si vous n'avez rien, si l'on peut vous répondre que l'imprimé de La Haye n'a pu être lu avant celui de Paris ou ne l'a été tout au plus que simultanément, que devient tout votre système d'argumentation et comment pouvez-vous dire que La Rochefoucauld a pu recueillir en temps utile le jugement de ce bon *public ordinaire* qu'il attendait, selon vous, comme l'oracle de Delphes?....

Rien n'est donc moins prouvé que le récit de M. Pauly: c'est du roman bibliographique, pas autre chose. En réimprimant le texte des *Maximes* de 1664, on a reproduit une curiosité, mais on n'a pas publié un document.

Si nous ne nous étions imposé la tâche de suivre M. Pauly

jusqu'à la fin de sa *Préface*, pour bien définir l'esprit dont il était animé en l'écrivant, ce serait avec une indicible satisfaction que nous poserions ici notre plume et que nous mettrions fin à ce travail entrepris sans plaisir et continué avec une répugnance profonde.

Mais après l'accusation de malhonnêteté dirigée contre La Rochefoucauld devait venir celle de plagiat : c'était dans la logique du mauvais vouloir et de... l'in vraisemblance ; M. Pauly n'a eu garde d'y manquer.

Les volées de bois vert administrées jadis sur l'échine de Charles Nodier auraient dû, croyons-nous, le rendre plus circonspect ; puisqu'il n'en a pas été effrayé, tenons-lui compte au moins de cet acte de bravoure.

Cependant Nodier, *le bon Nodier* ! en inventant la fable de Corbinelli auteur des « célèbres *Maximes* connues sous le nom du Duc de la Rochefoucauld, » ne s'était pas aventuré sans prendre les précautions commandées par les circonstances. Il avait cité des noms, tenté d'alléguer des faits et, se livrant enfin à une comparaison minutieuse des écritures et des styles, n'avait rien négligé pour le triomphe de sa thèse paradoxale.

Or, de ce procès instruit contre La Rochefoucauld, qu'est-il resté autre chose que le ridicule ¹ pour l'auteur des *Questions de littérature légale* ?...

Sur quoi donc à son tour M. Pauly se base-t-il pour nous dire que le livre des *Maximes* n'est à peu de chose près que l'imita-

¹ Voici dans quels termes, tout dernièrement encore, M. Louis Lacour, qui a donné une excellente et belle édition des *Maximes*, apprécie l'étonnante erreur de Nodier : « Les amis du paradoxe bibliographique peuvent, de ce point de départ, entamer une campagne. Nous ne ferons rien pour les précéder ni pour les suivre, leur souhaitant une bonne chance s'ils recueillent mieux que le ridicule. Mais cette cause ne ralliera personne, par les raisons que nous avons données plus haut, et le nom de Nodier portera seul la peine des égarements de sa fantaisie. (*Réflexions ou Sentences et Maximes morales de La Rochefoucauld*. Édition Louis Lacour. Paris, Académie des Bibliophiles. MDCCLXVIII, p. XXX.)

tion en bon français d'une mauvaise traduction de la *Sonde de la conscience* du ministre anglais Daniel Dyke ?

— De grâce, cher lecteur, gardez votre sérieux et ne vous esclaffez pas ainsi de rire : M. Pauly a des preuves, car ainsi que le sage, il n'avance rien sans le prouver ! —

Il a donc un *petit papier*, un irrécusable et tonitruant *petit papier*, tout comme en ont de temps en temps les chevaliers d'industrie de la politique : « M. de la Rochefoucauld a presque « tout tiré ses maximes de la sonde de la conscience. Il n'y a « adiousté que le beau français. » Et ce document appelé à rendre vaines et ridicules tant de belles pages de notre littérature, au bas desquelles brillent entre autres noms ceux de Sévigné, de La Fontaine, de Voltaire, de Montesquieu, de Sainte-Beuve et de Retz lui-même, un ennemi de la veille, comme observe justement M. Louis Lacour ¹, est extrait tout simplement d'un certain manuscrit anonyme, que personne ne connaît et qui porte ce titre macédonien : *Recueil de diverses choses !*

Et voilà justement comme on écrit l'histoire !

Nous doutons fort que qui que ce soit, fût-il compatriote du « Ministre de la parole de Dieu » Daniel Dyke, ait jamais le courage de suivre M. Pauly sur cette piste dangereuse. Dans une voie semblable, Nodier, avons-nous vu, ne recueillit que le ridicule. Qu'y peut donc bien chercher M. Pauly?... Nous nous le demandons anxieux ².

¹ Ibid.

² L'*Appendice* qui se trouve à la fin du volume de M. Pauly contient un certain nombre (28) des fameuses sentences de la *Sonde de la Conscience*, laborieusement triées sur le volet parmi celles qui de près ou de loin — oh ! oui, de loin ! — ont quelque trait de ressemblance avec les *Maximes* de La Rochefoucauld.

Notre première intention, comme on a pu le voir au début de cet article, était de nous engager avec le lecteur dans l'examen de cette *Sonde*. (!) La besogne nous a paru tellement ingrate, et rebutante, et inutile, que nous avons perdu courage et avons renoncé à ce projet.

De ce qu'un gâcheur de mortier quelconque a tenu à jouer à l'architecte, le com-

C'est égal, tout cela promet et il y a encore de beaux jours pour la critique littéraire ! La Rochefoucauld, simple correcteur de versions ; La Rochefoucauld, timide et méfiant de lui-même, au point de faire imprimer à La Haye, en catimini, sa traduction arrangée de la *Sonde* (!), pour la présenter au *public ordinaire* et connaître son avis sur son travail, n'est-ce pas désopilant ?

Allons, puisque l'on est en veine, que l'on nous donne bien vite un La Rochefoucauld ne sachant ni lire ni écrire, un La Rochefoucauld signant avec *sa croix*. En ce qui nous concerne, nous verrons à cela un double avantage : d'abord, ce sera tout à fait dans la tradition, car, ainsi que chacun le sait, les nobles étaient jadis ignorants comme des moules et enfin, nous en aurons terminé plus vite avec cette interminable question des *Maximes*, que l'on est vraiment ennuyé de voir toujours revenir sur le tapis.

M^{is} DE GRANGES DE SURGÈRES.

pare-t-on à Mansart ou à un Philibert de Lorme ; ou bien encore établit-on un parallèle entre Vinci, Rubens ou quelque peintre fameux et le rapin qui n'a jamais entendu parler de la perspective ou du clair et de l'obscur ? Enfin, parce que M. Daniel Dyke a bien voulu nous apprendre que « le cœur de l'homme en général (le cœur du genre humain) est désespérément malin, » lui ferons-nous l'honneur d'une étude critique et comparative ?... A Dieu ne plaise que nous perdions ainsi notre temps !

Laissons donc l'honnête ministre pour ce qu'il est. Ses intentions furent droites et pures, nous en avons la conviction : c'est une qualité précieuse que nous voudrions trouver chez tous ceux qui écrivent.

C'est égal, avouons-le, il n'a pas été heureux dans le choix de son titre !...

Est-ce que, dans une prochaine édition, M. Pauly ne pourrait pas arranger ça un peu et nous donner quelque chose de moins chirurgical ?..... C'est un conseil très désintéressé de notre part, mais nous croyons que ce serait fort approuvé du *public ordinaire*, qui, pas plus que l'*extraordinaire*, ne doit aimer qu'on lui parle de ces choses-là. A moins donc que l'édition tout entière ne soit souscrite par M. Purgon...

M. AMÉDÉE DE BEJARRY

M. le comte Amédée de Bejarry, dont nous aimons à esquisser la vie, vient de terminer, il y a quelques jours, sa belle et longue carrière.

Dans sa route, non exempte d'épreuves, il sut toujours marcher en chrétien et en gentilhomme. Il comprit de bonne heure sa position et ses devoirs, et, tout en étant bienveillant, généreux, affable, il se montra toujours digne de son nom et du passé de sa famille. Il ne sacrifia pas à l'entraînement de l'époque vers une chimérique égalité, bien persuadé qu'il était que, dans l'édifice social, des pièces maitresses sont absolument nécessaires à sa solidité. Or, ces pièces maitresses, que sont-elles, sinon ces familles patriarcales, vivant noblement, grandement et surtout chrétiennement au milieu des populations dont elles sont l'exemple et l'encouragement? C'est ainsi que M. de Bejarry comprit sa vie et qu'il la vécut.

Arrivé à cette longue maladie qui l'a arrêté dans son activité physique, il a montré à quel perfectionnement, à quel fini l'âme arrive, quand elle vit en Dieu. Avec ses enfants, qui l'entouraient de leurs soins, ce n'était de sa part que tendres épanchements, affectueux propos, bons conseils, grandes pensées; et, dans ses souffrances, jamais de plaintes, toujours des élévations vers Dieu. Devant la mort qu'il sentait venir, il ne faiblit point. Sa force, à la vérité, il la puisait à sa source même, en Dieu. De la chapelle, que ses mains pieuses avaient élevée, il aimait à appeler le Seigneur à son secours, et le Seigneur venait, le récompensant de sa foi et

de ses vertus, se donner à lui et tremper son âme. Ses enfants, ses amis qui l'ont connu dans l'intimité, qui l'ont vu, surtout, dans sa lutte avec la mort, garderont un précieux souvenir de ce grand chrétien et aimeront à se le proposer comme modèle.

M. de Bejarry était né le 5 février 1805, au château de la Roche-Louherie (Vendée). Cette antique demeure de ses pères, ruinée, saccagée pendant la Révolution, avait été relevée, vaille que vaille et à la hâte, pour abriter ceux de la famille qui survivaient au grand cataclysme révolutionnaire. Là, M. Amédée de Bejarry, père du nouveau-né, sa jeune femme, M^{lle} Henriette d'Aubenton, et ses sœurs, revenues, elles aussi, comme par miracle, des désastres de Cholet et du Mans, goûtaient un repos bien doux après tant de fatigues.

Ce fut dans cette paix, dans ces charmes de la famille réunie, qu'Amédée s'éleva. Il était bercé dans les récits de l'épopée royaliste. Son père, si pittoresque narrateur auprès du foyer, après avoir été si bouillant acteur sur les champs de bataille, le charmait par ses causeries, surtout quand venaient s'y joindre celles de ses compagnons d'armes, MM. Ussault, de Braucourt, le chevalier de Chantreau, et, enfin, son frère aîné, Auguste.

Se figure-t-on cette époque, relativement calme, où le bruit des armes ne se faisait plus entendre désormais que dans le lointain, par delà les frontières ; où, grâce à l'ordre imprimé par une main puissante, la France se relevait, les familles se reformaient ? C'était une joie de se retrouver ; et, si l'on comptait les absents, si l'on pleurait des pères, des mères, des frères, des sœurs, tous morts d'une façon plus ou moins tragique, on se réjouissait dans les mariages, dans les baptêmes, célébrés en des chapelles improvisées, ou des églises nouvellement rouvertes, mais encore en ruines. Ainsi va le monde ; un temps d'arrêt s'imprime, comme dans les pulsations du cœur chez un malade, et, si la vie revient, elle se manifeste bientôt généreusement, vigoureusement.

Il en était ainsi à la Roche-Louherie, comme partout.

L'âge du collège arriva pour Amédée, et son père, après avoir

rempli son mandat de député, nommé, en 1816, sous-préfet de Beaupreau, le mit, en cette ville, dans le collège, nouvellement ouvert, de l'abbé Mongazon, cet homme excellent, ce digne ouvrier de la civilisation chrétienne à refaire, et qui n'eut pas assez d'imitateurs.

Dans ce pays de Beaupreau, les Bejarry se retrouvèrent encore en pleine Vendée, et dans de continuelles manifestations royalistes. Ils étaient si heureux, si joyeux, tous ces nombreux survivants de l'armée d'Anjou, du retour et du gouvernement des Bourbons, et de cette monarchie pour laquelle ils avaient été si cruellement à la peine, et qui les mettait, faut-il le dire ? si peu à l'honneur ! Mais que leur importaient les honneurs ! Ils avaient reconquis leur Roi : ils étaient récompensés de leurs immenses sacrifices.

L'âme d'Amédée s'épanouissait dans cette atmosphère royaliste et catholique ; elle se trempait des sentiments les plus purs, les plus généreux ; et, nécessairement, logiquement, elle devait être celle d'un vrai chrétien, d'un homme fort et dévoué à tout ce qui est beau et bon.

Après ses premières études, il fut envoyé à Paris, chez M. Bailly ; il suivit les cours de rhétorique et de philosophie à Louis-le-Grand, où des succès vinrent couronner son travail et constater ses aptitudes ; puis il fit son droit et revint au pays, en attendant une carrière.

Depuis longtemps déjà, son père était revenu à la Roche : M. Decaze lui avait fait des loisirs. On le sait, cet homme néfaste, que Louis XVIII, épris des doctrines constitutionnelles, avait introduit dans ses conseils, s'y était fait une place prépondérante, pour le malheur de la royauté et de la dynastie. Maître du pouvoir, il s'empressa bientôt d'expulser des emplois et des postes, plus ou moins importants, tous les royalistes que la reconnaissance royale y avait appelés. Ce fut à la suite de cette mesure malheureuse que M. de Bejarry revint à la Roche.

Cependant le Roi tenait à donner à M. de Bejarry un témoignage

de reconnaissance ; il le lui devait bien ! Sachant qu'il ne voulait rien pour lui, il songea à son fils. On en était encore aux bonnes intentions, quand, en 1828, la duchesse de Berry vint en Vendée. Une garde d'honneur, composée des jeunes royalistes du pays, lui fit escorte ; Amédée en fit partie. Un léger accident attira l'attention sur lui ; la princesse, toujours aimable, s'informa de son jeune chevalier blessé, et quand elle sut par M. de Curzay, préfet de la Vendée, que le roi avait pensé à récompenser le père dans le fils, elle promit de s'occuper de l'affaire, et bientôt après, en effet, Amédée reçut sa nomination d'auditeur au Conseil d'État.

A Paris, il retrouva des amis d'études déjà lancés dans le monde des salons et dans celui des lettres. Par leur entremise, il se procura vite des relations charmantes. M^{me} la marquise de la Rochejaquelein et sa mère, M^{me} de Donissan, l'accueillirent d'une façon tout particulièrement aimable. Ces dames, à son nom, se rappelèrent et son père et son oncle Auguste, ces compagnons fidèles, ces vaillants officiers de M. de Lescure et de Henri de la Rochejaquelein. Dans ce monde oublieux de Paris, ces deux veuves de la grand'guerre éprouvèrent une vive satisfaction de pouvoir, avec ce jeune homme, tout imprégné des fastes vendéens, causer des hauts faits de ces preux, de ces géants, dont elles gardaient un si pieux souvenir.

Cette agréable et tout à la fois studieuse existence ne devait pas plus durer que le beau et le bon dans notre malheureux pays. 1830 sonna à l'horloge de la Révolution. L'émeute formidable gronda dans les rues de Paris. Le roi, la famille royale, les ministres, après avoir quitté Saint-Cloud, attendaient, anxieux, à Rambouillet. Les royalistes restés à Paris, navrés du peu de résistance que le gouvernement opposait à l'attaque, voulurent alors établir une communication avec Rambouillet, afin d'informer le roi de tout ce qui se passait dans la capitale et de le supplier de tenir tête à la révolte. Une réunion politique chargea plusieurs jeunes gens hardis et dévoués d'accomplir cette mission ; Amédée fut un de ceux à qui elle fut confiée. Ils arrivèrent bientôt à Rambouillet,

n'ayant trouvé, sur toute la route, que les saints-cyriens, au pont de Sèvres, prêts à résister jusqu'à la mort. Le désordre était immense autour du roi ; les uns étaient pour la résistance, les autres poussaient à la retraite, et, malgré les nouvelles rassurantes apportées par ces jeunes gens, ce dernier parti l'emporta.

Amédée n'avait plus rien à faire à Paris ; il songea à revenir en Vendée. Il lui fallut prendre des précautions. Il sut par M^{me} de Cambourg, femme d'un de ses amis, que la police nouvelle avait l'œil ouvert sur lui et que, par conséquent, il eût à se dissimuler. C'est ce qu'il fit. Il sortit de Paris à la dérobée, et, quelques jours après, il arrivait à la Roche, où il trouva sa famille consternée de ces affreux événements, mais fort heureuse de le revoir sain et sauf.

Amédée retrouvait dans le pays ses amis d'enfance ; beaucoup n'avaient pas quitté la maison paternelle. Quelques-uns, après avoir brisé leur épée, rentraient aussi chez eux. Sur toute la ligne, à peu d'exceptions près, c'était une abstention générale. Amédée devait faire comme tous ses amis politiques ; mais ce ne fut pas sans une certaine amertume. Il aimait la carrière ouverte si heureusement devant lui, et qui allait s'élargir encore, puisque, quelques jours avant ces fatales journées, une belle sous-préfecture lui avait été offerte. Il la regretta ; mais, la lui eût-on offerte de nouveau, il l'eût courageusement refusée. Il ne devait pas être soumis à cette épreuve.

Il se consola dans les douceurs de la maison paternelle, dans ses relations de famille et de voisinage, dans les parties de chasse aussi où toute la jeunesse royaliste du pays se trouvait souvent réunie. Puis il allait, de temps à autre, à Paris, renouer les agréables relations d'autrefois. De nombreux et brillants salons lui ouvraient leurs portes ; mais, quelque plaisir qu'il y trouvât, leur monde charmant et léger ne lui faisait pas oublier les salons plus graves de son pays.

A cette époque, la Vendée comptait encore un nombre assez considérable d'hommes qui avaient traversé la première Révolu-

tion, soit dans la contrée, soit en émigration. Amédée aimait à vivre avec eux. C'était surtout à Luçon, l'hiver, qu'il se plaisait à revoir ses vieux parents et amis, et à réveiller avec eux les souvenirs d'autrefois. Son père était le chef incontesté de cette pléiade vraiment remarquable d'hommes d'un autre âge, mais dont les yeux expérimentés, fixés désormais sur les choses du présent et de l'avenir, découvraient avec effroi ce que recélaient encore d'événements terribles les nuages amoncelés à l'horizon politique et social.

Quelques années se passèrent ainsi ; Amédée dut songer à se marier. Dieu le servit admirablement en lui faisant rencontrer M^{lle} Bethzy de la Charlonnie de la Blotais, fille de M. de la Blotais du Plessis-Gesté, et de M^{lle} de Sourdis. En amenant sa jeune femme à la Roche, Amédée réjouit la vieillesse de son père et de sa mère, et rajeunit le bonheur de la maison ; maison marquée au cachet patriarcal par la piété, la charité et la large hospitalité. Amédée devait continuer les habitudes paternelles ; et alors que bientôt l'aïeul et l'aïeule descendaient dans la tombe, il élevait sous le regard de Dieu une nouvelle génération, et concentrait toutes ses facultés sur l'éducation de ses enfants et sur les soins à apporter à toutes choses.

Comme par le passé, il s'agissait d'exercer autour de soi cette sorte d'apostolat incombant à tout homme véritablement chrétien. Il s'agissait de continuer cette grande influence que la générosité du cœur, bien plus que celle de la bourse, exerce sur les hommes. M. de Bejarry possédait ce don d'émouvoir l'âme en faisant appel à ses bons sentiments plutôt qu'à ses instincts matériels ; aussi faisait-il de son entourage un peuple modèle. Sa femme, au cœur d'or, le secondait admirablement dans cette œuvre patriarcale, mais sa santé délicate s'usait dans les soins maternels, dans les exercices de la charité, et, malgré des séjours à Pau, on la vit s'affaiblir de jour en jour ; elle semblait mûrir à la hâte pour le ciel. Aussi, celle qui faisait le charme de son époux et de ses enfants, et de tous ceux qui la connaissaient, s'éteignait comme une sainte, en laissant derrière elle le parfum de ses vertus.

M. de Bejarry, sous ce coup terrible, resta fort ; il ne se livra point au découragement, et, serrant ses quatre enfants sur son cœur, il se dit : « Je ne faillirai point à la tâche que Dieu me donne, et, j'en suis sûr, avec l'intercession des saints que j'ai au ciel, j'aurai la force nécessaire pour la mener à bien. »

Sa foi fut récompensée ; sa mission réussit à souhait. L'année de ses filles manifesta bientôt le désir d'entrer en religion ; il ne pouvait y mettre obstacle ; il savait cette mystérieuse voix qui parle à une âme et l'appelle à se consacrer à Dieu. Honoré du choix que le ciel faisait ainsi de sa fille, il la laissa entrer dans l'ordre des Réparatrices.

Ce fut alors que, pour se distraire de son chagrin, il alla avec ses filles (son fils était officier de cavalerie), passer l'hiver à Rome ; et, comme il l'écrivait à un prêtre vendéen : « Ma chère Isabelle, en nous quittant pour se donner à Dieu, nous a poussés vers ce lointain voyage. Un vide si grand se faisait pour nous, et l'hiver eût été si triste ! Nous avons pris le parti de fuir et nous pas se sont tournés vers Rome, qui a des consolations pour toutes les douleurs. » Hélas ! c'est à Rome que, quatre ans plus tard, il devait retourner, pour recevoir le dernier soupir de cette fille bien-aimée, et ressentir une douleur que Rome ne pouvait pas consoler, car sa fille n'était plus.

Malgré cette nouvelle et immense douleur, malgré ses occupations de chef de famille, de propriétaire et de constructeur, (il rebâtissait le château de la Roche), M. de Bejarry entreprit, avec l'aide des notes laissées par son père, un travail considérable sur les guerres de la Vendée. Ce travail¹ est tout à la fois un monument de piété filiale et d'amour paternel ; car, s'il est un titre d'honneur pour le héros du livre, il le sera aussi pour sa postérité. Ce n'est pas, en effet, un petit honneur que de pouvoir compter dans sa généalogie

¹ Il paraîtra, dans quelque temps, sous le titre de SOUVENIRS VENDÉENS. La Revue, gracieusement autorisée par la famille, ne tardera pas à en mettre l'Introduction sous les yeux de ses lecteurs. (Note de la Rédaction.)

un héros des guerres vendéennes. C'est donc vraiment une œuvre pieuse que M. de Bejarry a accomplie, en écrivant l'histoire de son père. Ce travail qu'il aimait, de temps à autre, à émailler de fleurs poétiques, il le menait de front avec ses grandes occupations des champs. Plus que jamais, il se consacra aux intérêts du pays, à la confection des routes de son voisinage ; il excita aux perfectionnements des instruments aratoires, aux meilleurs assolements, à l'introduction de nouvelles plantes fourragères. Aussi, ses voisins l'appelèrent-ils à la présidence du comice agricole de Chantonnay, dont il avait été un des premiers organisateurs. Portant sa vue au delà du domaine de l'agriculture, il avait compris que, sur ce terrain neutre des comices, où les hommes des différents partis allaient se rencontrer, il y aurait forcément des rapprochements, et que, dès lors, dans ces relations amicales, les préjugés, les méfiances, les antipathies, les haines mêmes, s'y atténueraient et disparaîtraient peut-être. Se trompait-il ? Non, certainement, car nous devons à sa juste influence, à sa douce persuasion, l'effacement de beaucoup de préjugés et d'antipathies, des rapprochements enfin, qui augmentent considérablement aujourd'hui la force conservatrice.

Que n'eût-il pas fait, avec son intelligence et son dévouement, s'il eût été secondé par l'autorité. Mais non ! Son influence était battue en brèche ; on la redoutait, en temps électoral surtout ; et, pour tuer cette mouche importune, l'ours administratif écrasait, sous son lourd et stupide pavé, l'agriculteur, l'homme utile à son pays. Cela explique comment, porté candidat au Conseil général par les conservateurs, M. de Bejarry fut battu à deux reprises. C'est ainsi que, systématiquement, on tenait éloigné des affaires un homme habile, instruit, versé dans l'administration, et qui eût certainement occupé dans le Conseil départemental une place considérable.

Mais ailleurs, à Frohsdorf, où l'on connaissait, où l'on appréciait les qualités de M. de Bejarry, on voulut, du moins, les utiliser, en les appliquant à l'action royaliste. En 1865, au retour de son pre-

mier voyage de Rome, M. de Bejarry était allé à Venise, présenter ses hommages à Mgr le comte de Chambord. Là, dans de longues causeries, il s'était fait connaître, apprécier et aimer. Aussi, lorsque le comité royal fut formé en Vendée, M. de Bejarry en fit-il partie, et, après la mort de Mgr de l'Espinay, en fut-il nommé président. Dans ses nouvelles et importantes fonctions, il acquit une véritable réputation d'intelligence, de tact, de fermeté, et certes, si l'homogénéité s'est si bien conservée dans les rangs royalistes en Vendée, l'autorité du président du comité y a contribué pour beaucoup. S'inspirant d'une haute direction, il ne cessait de recommander l'union, la concorde et les bons rapports entre conservateurs de toutes nuances, afin de les grouper tous sur le terrain de la conservation par excellence, le terrain monarchique. Ceux qui avaient à le seconder dans cette importante mission, ne lui ont pas fait défaut ; ils l'ont aidé jusqu'au jour où, arrêté par la maladie, M. de Bejarry dut se replier sur lui-même et ne songer qu'à l'éternité.

Cependant, couché sur un lit de douleurs, presque expirant lui-même, il s'informait, chaque jour, des nouvelles de Frohsdorf, et quand la mort du Roi fut connue, on se donna bien de garde de lui apprendre le fatal événement. On craignit de lui infliger une douleur que sa faiblesse ne lui eût pas permis de supporter. Il entra bientôt en agonie, et rendit son âme à Dieu, au milieu de ses enfants, et entouré des suprêmes consolations de la religion.

Aujourd'hui, dans le sein de Dieu, le maître et le serviteur, qui se sont suivis de si près, chantent au ciel l'Hosanna éternel et prient pour nous.

ALFRED DE CHASTEIGNER.

M. JULES DE LA GOURNERIE*

II. — LE GÉOMÈTRE (1850-1873).

M. Léonce Reynaud, directeur général des phares, était en même temps membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique. Ce fut en mer, sur une barque louvoyant à l'embouchure de la Loire, pendant une tournée d'inspection des phares de cette région, que, se rappelant les services rendus douze ans auparavant aux Héaux de Bréhat par M. de la Gournerie, il lui proposa de prendre la place laissée vacante par M. Leroy, dont le cours, beaucoup trop spéculatif, n'avait pas suffisamment abordé le côté pratique de cette branche importante de l'enseignement. Il ne s'agissait pas seulement, en effet, de la *géométrie descriptive* proprement dite, mais encore de ses deux applications à la *perspective* et surtout à la coupe des bois et des pierres, c'est-à-dire à la *stéréotomie*. C'est là que devaient briller les aptitudes toutes spéciales de M. de la Gournerie, et son cours de l'École polytechnique fut tellement remarqué dès l'abord, que, deux ans après le lui avoir confié, on lui ajouta par surcroît celui du Conservatoire des Arts et Métiers, sorte de Collège de France industriel, où les sommités de l'art de l'ingénieur se rencontrent, comme à l'École polytechnique, à côté de celles de l'Académie des sciences.

Ce professorat, qui a duré vingt ans dans la première des deux écoles, trente ans dans la seconde, est demeuré célèbre et a été fécond en résultats considérables. M. de la Gournerie n'était cependant pas né orateur, et sa manière d'exposer les théories scientifiques ne ressemblait en rien à celle de ses collègues. Je me rappellerai toujours dans quel étonnement nous jetèrent, mes

* Voir la livraison de septembre 1883, pp. 216-224.

camarades et moi, les premières leçons de son cours. Comme l'avaient été d'abord nos anciens et comme le furent ensuite nos conscrits, nous étions complètement déroutés. Les idées se pressaient tellement rapides dans la bouche du professeur, qu'il ne prenait pas le temps d'en achever l'expression : aucune de ses phrases principales n'était terminée, et les incidentes se succédaient, brusquement entrelacées les unes dans les autres, comme dans une sorte de réseau inextricable. Mais on s'habitua vite à ce genre tout particulier d'exposition : on ne songeait plus à suivre les mots ; on ne s'attachait qu'aux idées, et la clarté la plus vive faisait place tout d'un coup aux ténèbres de la première heure. Qu'on ajoute à cela la merveilleuse facilité qu'avait M. de la Gournerie de tracer à main levée sur le gigantesque tableau de l'amphithéâtre les figures les plus difficiles et les plus compliquées, et l'on comprendra combien devenait captivant ce cours magistral, qui était écouté mieux qu'aucun autre de ses voisins. Tous les élèves de l'École polytechnique, de 1850 à 1870, en ont gardé un souvenir impérissable : son originalité légendaire lui a même assuré cette popularité toujours vivante dont ne profitent pas d'autres enseignements, peut-être plus corrects au point de vue de la forme, mais qui se gravent beaucoup moins efficacement dans l'esprit des auditeurs.

J'ai dit que le cours de l'École polytechnique comprenait à la fois la géométrie descriptive pure, la perspective et la stéréotomie. Dans chacune de ces branches de la science géométrique, M. de la Gournerie a perfectionné les méthodes ou fait des découvertes fort importantes pour leurs progrès. Il ne se bornait pas à répéter indéfiniment un cours une fois composé et appris : toujours au travail, il étudiait sans cesse et se présentait avec de nouveaux résultats ou de nouvelles théories. Nous en ferons ici une rapide revue, en prenant soin de ne pas effaroucher le lecteur par des expressions trop techniques.

Les plus anciens travaux de M. de la Gournerie se rapportent à la stéréotomie et furent publiés dans les *Annales des Ponts et Chaussées*, de 1851 et 1853. Tout le monde connaît les *ponts biais* ou *arches biaisées*, c'est-à-dire les ponts dont l'axe n'est pas perpendiculaire sur la route ou la voie à traverser ; mais les construc-

teurs seuls savent quelles difficultés on rencontrait autrefois dans leur construction, et principalement dans la taille des pierres qui composent leur voûte. L'appareil octogonal le plus anciennement employé est fort disgracieux à l'œil, et l'appareil hélicoïdal, beaucoup plus régulier, était encore peu connu en 1850. L'ingénieur anglais Watson Buck avait reconnu par l'expérience que, dans ce dernier appareil, la poussée au vide, après avoir augmenté rapidement avec le biais, atteint un maximum et décroît ensuite ; mais il avait expliqué fort imparfaitement cette circonstance importante et il avait fixé un peu arbitrairement à 45 degrés l'obliquité pour laquelle la poussée au vide est la plus grande pour une même ouverture oblique de l'arche. M. de la Gournerie, en cherchant la loi de variation des angles que les surfaces des lits forment avec les plans de tête, mit en évidence la propriété signalée par M. Buck, et montra que c'est à peu près sous l'obliquité de 40 degrés que se produisent les plus grandes poussées au vide. Puis il chercha à préciser l'influence que le biais et le surbaissement exercent sur cette poussée, de manière qu'on pût, suivant les circonstances, modifier avantageusement l'appareil. Il réussit à joindre à d'élégants théorèmes des règles si précises et de si utiles conseils que les ingénieurs souscripteurs des *Annales* décernèrent, pour la seconde fois, une médaille d'or à l'auteur du mémoire sur les arches biaises.

Tout récemment, à l'exposition universelle de 1878, M. de la Gournerie compléta ses démonstrations en exposant dans les galeries de la 66^e classe, un curieux et fort ingénieux modèle destiné à faire connaître la direction de la pression dans une arche biaise. Le jury de l'exposition lui accorda une médaille d'or pour cet intéressant appareil auquel il avait songé en regardant (ce sont les propres expressions de l'auteur) *les démolitions qui depuis vingt-cinq ans s'étaient faites dans Paris*. C'est ainsi que l'esprit de l'éminent professeur était toujours en éveil sur ces questions délicates, même pendant ses courses [et ses promenades à travers la capitale. Le vrai savant ne dédaigne rien : les éléments qui paraissent les plus futiles au profane, lui servent à établir des démonstrations souvent fort utiles au progrès scientifique ou industriel.

Après la stéréotomie, la perspective attira l'attention toute spéciale de M. de la Gournerie, qui publia, en 1859¹, un traité original et devenu classique sur cette matière. Peu satisfait de l'hypothèse généralement admise d'un spectateur immobile au point de vue choisi par le peintre, il chercha principalement à déterminer les effets perspectifs qu'un même tableau présente à des spectateurs diversement placés. Le problème était difficile, car il fallait trouver des tracés sûrs pour faire des *restitutions* d'un tableau, c'est-à-dire pour obtenir la véritable forme des objets représentés, en supposant au point de vue une position arbitrairement choisie. M. de la Gournerie y parvint en démontrant que deux restitutions du même tableau, pour deux positions du spectateur, sont deux figures homologues, avec le tableau pour plan d'homologie, et il put expliquer, à l'aide de ce théorème, toutes les singularités qui ont été signalées dans les apparences des tableaux. Ce problème l'avait amené à rechercher les traditions des artistes pour les comprendre et les juger : aussi ses persévérantes études, appréciées et mises chaque année à profit par les professeurs de l'École des Beaux-Arts, forment-elles, dit M. J. Bertrand, la partie la plus originale de son œuvre et la plus digne de conserver dans l'histoire de la science le souvenir d'une carrière si bien remplie.

La science, remarque encore à ce propos le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, « n'est pas toujours la compagne de l'art : les peintres en conviennent volontiers et comptent sur leurs yeux et sur leurs souvenirs, plus que sur un tracé géométrique, pour placer, en composant un tableau, chaque détail à sa place véritable : observateur curieux des chefs-d'œuvre consacrés par l'admiration, La Gournerie appliquant la règle et le compas sur les plus précieuses gravures, osa prendre les plus grands maîtres en flagrant délit d'erreur géométrique : sans grande irrévérence, on pouvait le prévoir. Notre confrère ne s'en tint pas là ; il corrigea les fautes et s'aperçut qu'en pliant le dessin à la géométrie, il en

¹ *Traité de l'erspective linéaire, contenant les tracés pour les tableaux, plans de courbes, les bas-reliefs et les decorations théâtrales, avec une théorie des effets et perspective, etc.* ; par Jules de la Gournerie. — Paris, Delmonde et Dunod, 1859, in-4°, xxviii-280 pp., avec atlas in-f° (45 pl.).

diminuait la force et la grâce ; les épures plus d'une fois lui donnèrent des contours inadmissibles. La pratique des artistes, en dépit du verdict de la science, était donc judicieuse et sans reproche. C'est avec raison qu'ils refusent de condamner le spectateur d'un tableau à se fixer, en fermant un œil, au véritable et seul point de vue ; pour que la perspective soit de ce point parfaite, il importe cependant qu'elle ne devienne pas choquante en un autre. — L'étude scientifique de ces concessions nécessaires faisait l'originalité des leçons de La Gournerie : elle est un des grands mérites du beau livre qui les résume ¹... »

Un des principaux attraits du cours de M. de la Gournerie était, en effet, la séance qu'il consacrait tous les ans à la discussion, au point de vue de la perspective, des principaux tableaux remarquables au salon de peinture. Je me rappellerai toujours la façon piquante dont il nous disséqua la baignoire de Marat, dans la *Charlotte Corday* de Paul Baudry. Ces jours-là, le professeur pétillait d'esprit, et quand il se redressait de toute sa haute taille, en disant : « Nous autres, traceurs et perspectiveurs, » ou « Nous autres, stéréotomes, » par opposition à ces pauvres hères d'artistes, il emportait tous nos suffrages.

Il n'est pas inutile d'ajouter que les idées nouvelles émises par M. de la Gournerie dans son *Traité de perspective*, qui a eu l'honneur d'une seconde édition, en 1875, ont été exposées avec éloge par M. Babinet, dans ses *Etudes sur les sciences d'observation*.

Nous arrivons à la *Géométrie descriptive* pure, dont le traité en 3 volumes parut en 1862 et 1864. Ce traité contient un grand nombre de propositions et de considérations nouvelles. Déjà, en 1851 et 1853, dans deux mémoires sur les lignes d'ombre des *surfaces hélicoïdes gauches* et des *surfaces de révolution*, M. de la Gournerie avait développé des théorèmes précieux pour l'étude des théories générales de la géométrie descriptive : dans son grand traité, il faut insister principalement sur le classement nouveau des ordres de rebroussement d'après le degré du contact des branches avec leur tangente commune, sur la développable circonscrite à deux surfaces du second ordre, sur les génératrices singulières

¹ Discours de M. J. Bertrand, aux funérailles de J. de la Gournerie, p. 4 et 5.

des surfaces gauches, etc., etc. Le grand géomètre, M. Chasles, si malheureusement célèbre par sa passion inconsidérée pour les autographes, parla avec éloge de l'ouvrage de M. de la Gournerie, en le présentant à l'Académie des sciences, et Poncelet, Liouville, Bertrand, en ont à l'envi porté les jugements les plus favorables. L'auteur ne se reposa pourtant point sur ses lauriers. Nous le voyons, en 1865, publier dans le *Journal de Mathématiques* un mémoire sur la surface enveloppe des positions d'une surface du second ordre qui tourne autour d'une droite, et dans les *Annales du Conservatoire* une note sur un modèle de surface réglée du troisième ordre récemment introduit dans les galeries du Musée ; en 1867, il met au jour ses recherches sur les *surfaces réglées tétraèdres symétriques*, qui attirèrent non seulement l'attention de l'Académie des sciences, mais encore celle des savants étrangers. Cayley, en Angleterre, Plucker, en Italie, de Hunyady, en Allemagne, en prirent texte pour développer sur ce thème de nouvelles théories, dont l'honneur revient en partie au premier auteur. En 1869, c'est un mémoire sur les *lignes spiriques* ou sections planes du tore, inséré au *Journal de Mathématiques*... Mais nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer par le menu tous ces travaux, qui le conduisirent à l'Académie des sciences en 1873, et notre notice se changerait en une sèche bibliographie. Du reste, fatigué par un professorat que sa santé délicate rendait plus dur encore, M. de la Gournerie dut bientôt abandonner son cours de l'École polytechnique, où il devint examinateur de sortie, et ne plus garder que celui du Conservatoire des Arts et Métiers. Cette situation lui créa un peu plus de loisirs, et nous allons le voir, après les événements de 1870, aider au relèvement national en s'occupant d'études économiques et en prenant une part directe, dans les Conseils électifs, à l'administration de son pays.

RENÉ KERVILER.

(La suite prochainement.)

CHRONIQUE

Les Artistes bretons et vendéens au Salon triennal.

Avant que le Salon triennal, ou, plus exactement, quinquennal, ferme ses portes, hâtons-nous d'en dire un mot, au point de vue de nos artistes bretons et vendéens. On sait que cette exposition, dite *nationale*, bien que les étrangers, voire des Prussiens, y soient admis, a été instituée pour offrir périodiquement au public le dessus du panier des productions artistiques inédites ou ayant déjà figuré aux précédents Salons annuels. Aussi cette première exposition éclectique ne nous offre-t-elle guère que de vieilles connaissances, dont la plupart, il est vrai, ont été revues avec plaisir; quelques-unes même ont gagné à cette dangereuse épreuve un regain de succès, tandis que d'autres y ont perdu. Disons toutefois que ce Salon rétrospectif a emprunté son plus vif intérêt à certaines œuvres encore inconnues du public et dont l'exhibition a été un événement pour les connaisseurs. Deux célèbres artistes, qui depuis des années avaient perdu l'habitude de prendre part aux expositions annuelles, et dont l'un tout au moins était passé à l'état d'ancêtre pour la jeune génération, MM. Meissonnier et Jules Dupré, nous ont envoyé cette fois plusieurs de leurs toiles les plus réussies. Le premier, Lyonnais d'origine, échappe à notre chronique; mais le second, né à Nantes, ce qu'ignorent sans doute beaucoup de nos lecteurs, est l'une de nos gloires artistiques bretonnes, en même temps que nationales. Jules Dupré compte, en effet, au premier rang des paysagistes de l'école française moderne, à côté des Corot et des Théodore Rousseau, ses amis et ses pairs, et les huit toiles que l'illustre vétéran de la palette nous a apportées de sa retraite de l'Isle-Adam (*Bords d'un ruisseau*, le *Gué*, le *Chêne*, le *Marais*, *Métairie*, la *Forêt*, *Clair de lune*, *Retour du troupeau*, morceau capital), le maintiennent à cette place si elles ne l'élèvent à un degré supérieur encore. Ce vaillant pinceau, plus que septuagénaire, a conservé toute sa *robustesse* d'autre-

fois, et peint toujours la nature avec la même puissance et la même vérité. Sur ces vigoureux paysages courent toujours ces ciels tourmentés et transparents pour lesquels Dupré n'a pas de rival et qui font songer à certaines toiles de Ruysdaël et de Backhuisen. Cette exposition a été comme une révélation pour la génération actuelle, de laquelle le grand paysagiste, entré tout vivant dans la postérité, était quasi inconnu.

Le nom de Paul Baudry, un autre grand artiste, dans un genre différent, n'est certes pas indigne d'être rapproché de celui de Jules Dupré. Nous avons été charmé de revoir deux des meilleures toiles du célèbre peintre vendéen : la *Vérité*, rappelant par le coloris, et même par la composition, la *Fortune et l'Enfant*, l'une des perles du Luxembourg, qui commença la réputation de l'artiste; et la *Glorification de la Loi*, à laquelle on ne saurait reprendre que la physionomie par trop parisienne des personnages féminins, et qui n'en compose pas moins un charmant plafond décoratif, trop charmant peut-être, il est vrai, pour une salle de Cour de cassation, et rappelant un peu trop les jolies Muses du foyer de l'Opéra : on sent de reste que la Justice et la Loi sont sorties du même pinceau que Terpsichore et Polymnie.

Autres anciennes connaissances revues avec autant de plaisir que d'intérêt : le *Washington faisant ses adieux à sa mère*, de M. Baader; l'*Allée abandonnée*, superbe paysage breton de M. Bernier; les *Fleurs et bijoux*, rivalisant d'éclat, de M. Bidau; les poétiques pages pittoresques empruntées par M. de Curzon à la Provence et à l'ardente nature napolitaine; les marines si vraies, sans brutal réalisme, de MM. Guillou, Joubert, Le Sénéchal de Kerdréoret, de M^{me} La Villette, un maître du genre; deux des dernières toiles, et des plus remarquables et remarquées, de M. Le Blant : l'*Exécution du général de Charette*, du dernier Salon, et le *Bataillon carré*, qui valut une seconde médaille au jeune et habile artiste, il y a trois ans; — le *Barde Hyvarnion et Ravanoné*, emprunté aux *Légendes celtiques* de M. de la Villemarqué, par M. J. Aubert, de Nantes, un débutant d'avenir; — la parabole biblique de l'*Enfant prodigue*, modernisée et anglicisée par M. Tissot; — deux mignons tableaux de M. Toulmouche : *Une jolie histoire* et *Réverie*; — enfin, trois des plus charmantes œuvres de M. L.-O. Merson : *Saint Isidore laboureur*, priant pendant qu'un ange aux larges et blanches ailes touche ses bœufs et conduit sa charrue; *Saint François d'Assise prêchant aux poissons*, page digne d'illustrer les *Fioretti*, et le *Repos en Égypte*, délicieuse composition où est si heureusement rajeuni un thème tant de fois traité, et qui la gravure est en voie de populariser.

Dans la sculpture citons : deux bronzes, *Tristesse* et *David*, de M^{me} Cazin (de Paimbœuf); la statue du D^r Pinel et les bustes des amiraux

Charner et Cloué, par M. Ludovic Durand; et la touchante *Virginie* de M. Ogé, l'un des succès du dernier Salon.

La gravure ne nous offre que deux noms, et tout d'abord celui de M. Mordant, de Quimper, lauréat de la précédente exposition, avec ses deux planches : *Sous le Directoire*, d'après Edelfelt, et *la République*, de M. Dalou, personnifiant la Paix, l'Union, en un mot toutes les prospérités et les félicités de l'âge d'or !

M. Octave de Rochebrune clôt dignement cette liste d'artistes d'élite, avec sa magnifique eau-forte du *Palais-de-Justice de Rouen*, que nous avons déjà admirée au Salon du mois de juin et signalée aux lecteurs de ce recueil.

LOUIS DE KERJEAN.

Nous rendrons compte, le mois prochain, de l'imposante cérémonie qui a lieu, dans la basilique Saint-Nicolas de Nantes, au moment même où nous terminons ce numéro ; nous voulons parler de l'inauguration du tombeau érigé à M^r Fournier. Quatre évêques, deux abbés mitrés et un auditoire immense se pressent sous les voûtes de la majestueuse église pour entendre M. l'abbé Laprie, professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux, prononcer, avec une éloquence bien connue parmi nous, l'oraison funèbre de l'illustre et regretté prélat.

— Nous recommandons tout spécialement à nos lecteurs le *Recueil de fables, odes et sonnets*, de notre collaborateur, M. l'abbé Lamontagne, curé de Sainte-Foy (Vendée), que vient de mettre en vente l'Imprimerie vendéenne de Fontenay-le-Comte. Nous dirons avant peu tout le bien que nous pensons de ce spirituel petit volume.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEENNE

BIOGRAPHIE DE M. L'ABBÉ GOUDÉ, CHAN. HON. DE NANTES, ANCIEN SUPÉR. DU COLLÈGE S^{te}-MARIE-DE-BÉRÉ A CHATEAUBRIANT, par l'abbé Jules-Marie Gendry, ancien élève du collège Sainte-Marie. — In-18, 309 p. Angers, impr. Lachèse et Dolbeau, 1882.

ECHOS (LES) DU LABORATOIRE (épopée de pharmacie), poème ; par A.-N. Gaboriau. Petit in-8°, 28 p. Nantes, Imp. nouv.; Paris, Librairie des Jeunes..... 1 fr.

FAMILLE (UNE) BRETONNE, ouvrage dédié à l'adolescence ; par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. In-18, 320 p. Paris, lib. Bray et Retaux.

INSTITUTION (UNE) D'AUTREFOIS. — LES FRAIRIES OU CORPORATIONS RURALES, par le comte Régis de l'Estourbeillon. Gr. in-8°, 29 p. Paris, au secrétariat de l'Association catholique, 262, boul. Saint-Germain.

JUDAÏSME (LE) ET LE CHRISTIANISME, identité originelle et séparation graduelle, conférence faite à la Société des études juives, le 26 mai 1883; par Ernest Renan, de l'Acad. franç. In-8°, 27 p. Paris, lib. C. Lévy.

NOTICE SUR NICOLAS RAPIN, par Guillaume Colletet, publiée par M. Dugast-Matifeux. In-8°, 28 p. Tiré à 100 ex. La Roche-sur-Yon, imp. L. Gasté.

Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1883.

ORAISON FUNÈBRE DE M^r FOURNIER, EVÊQUE DE Nantes, prononcée à l'inauguration de son mausolée, le 23 octobre 1883, dans la basilique Saint-Nicolas de Nantes, par M. l'abbé F. Laprie, chan. hon., professeur à la Faculté de théologie de Bordeaux. Gr. in-8°, 51 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Se vend au profit du tombeau..... 1 fr.

RECUEIL DE FABLES, ODES ET SONNETS, par M. l'abbé Lamontagne, curé de Sainte-Foy (Vendée). In-18, xvi-256 p. Fontenay, Imprimerie vendéenne ; Paris, Dentu..... 3 fr.

SAINTE-ANNE-D'AUROY, par l'abbé Max. Nicol, chan. hon. de Vannes. 3^e éd. Petit in-18, 286 p. et planches. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. En vente à Sainte-Anne-d'Auray, magasin du Pèlerinage.

SATIRES DE LOUIS PETIT, publiées sur l'édition originale de 1686, avec notice et notes par Olivier de Gourcuff. In-12, XII-146 p. Paris, librairie des Bibliophiles, Jouaust..... 8 fr.

VOYAGE (UN) A ARZANNO (vers); par Alcide Leroux. In-8°, 7 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, fév. 1883.

SAINT GILDAS

L'HISTORIEN DES BRETONS *

LES MONASTÈRES BRETONS AU VI^e SIÈCLE

XII

Il est aujourd'hui constant — nous l'avons dit plus haut ¹ — que chez les Scots d'Hibernie l'institut monastique, au VI^e siècle, se développa sous l'influence directe et prédominante des moines de la Bretagne insulaire. Donc rien ne devait tant ressembler à un monastère breton qu'un monastère scotique, — sauf, bien entendu, les liens spéciaux qui rattachaient ce dernier à l'organisation de la tribu et n'existaient qu'en Irlande. Pour le reste, entre les institutions monastiques des Hibernois, des Bretons insulaires et de ceux du continent, il y avait identité, ce qui est prouvé à l'évidence par le diplôme de Louis le Débonnaire constatant que jusqu'en l'an 818, les moines bretons d'Armorique gardèrent, non pas seulement la tonsure, mais aussi la discipline des Scots ².

* Voir la livraison d'octobre 1883, pp. 249-276.

¹ Voir ci-dessus § IV, p. 234, 235.

² « Hludouicus Imperator Augustus, etc. Notum sit quia, dum Matmonocus abba ex monasterio Landuinnoch nostram adiisset presentiam, et illum sive de conversatione monachorum illarum partium monasteriis consistentium sive de tonsione interrogassemus, et ad liquidum nobis qualiter hæc forent patefecisset, *cognoscentes quomodo ab Scotis sive de conversatione sive de tonsione capitum accepissent*, dum

Pour restituer la physionomie des monastères d'Armorique au VI^e siècle, nous pouvons donc nous aider des traits qui nous sont fournis et par ceux des Bretons insulaires et par ceux des Scots : secours précieux, en raison des nombreux renseignements venus jusqu'à nous sur les monastères d'Irlande et plus encore sur celui de l'île d'Iona, fondé près des côtes d'Alban par le Scot S. Columba ou S. Coulm, qui est encore aujourd'hui le patron de plusieurs de nos paroisses ¹.

Un monastère breton ou scotique du VI^e siècle renfermait presque toujours une nombreuse population : au moins cent cinquante personnes, souvent bien plus ; dans le monastère de S.-Cado (Nant-Carban) il y en avait trois cents ; plus de deux mille dans celui de Bangor au pays de Galles ; en Irlande jusqu'à trois mille à Clonard, sous la direction de Finnian ; et autant, un peu plus tard, à Clonfert, sous celle de S. Brendan ². Il est vrai que dans ces phalanges monastiques, il y avait, comme nous le dirons plus loin, bien des degrés et des classes diverses.

En se bornant à cent cinquante personnes, s'il avait fallu loger cette troupe dans des édifices de pierre comme on le fit plus tard au moyen-âge, créer un monastère eût été au VI^e siècle une longue

ordo totius sanctæ apostolicæ atque Romanæ æclesiæ aliter se habere dinoscitur, placuit nobis ut sive de vita seu etiam de tonsura cum universali æclesia, Deo dispensante nobis commissa, concordarent. » (*Vit. S. Uinualoci*, lib. II cap. 13, dans *Bibl. Nat. ms. lat. 5610 A*, f. 52 r^o ; et D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, col. 228.) La règle de S. Coloman, fondateur de Luxeuil, étant à peu près la seule règle scotique dont le texte authentique soit venu jusqu'à nous, on a cru que les mots *ab Scotis* du diplôme ci-dessus désignent cette règle. Cette opinion, que nous avons jadis admise, est une erreur. Il y avait des moines chez les Scots bien avant S. Coloman, et ce texte constate seulement d'une façon incontestable l'identité de la tonsure (*tonsio*) et de la discipline monastique (*conversatio*) chez les Bretons d'Armorique et les Scots d'Irlande, sans se référer spécialement au célèbre fondateur de Luxeuil.

¹ Entre autres, Plougoulm (Plou-Coulm) près Morlaix, dans le Finistère, et Saint-Coulomb près Saint-Malo, dans l'Ille-et-Vilaine.

² Voir pour Nant-Carban *Vit. S. Cadoci*, § 15, dans W. Rees, *Cambro-British Saints*, p. 45 ; — pour Bangor, Bedæ *Hist. eccl. Anglor.* lib. II cap. 2 ; — pour le reste, M. Skene, *Celtic Scotland*, II, p. 60 et 61.

et bien difficile affaire. Mais alors tous les bâtiments monastiques, y compris l'église (*ecclesia, oratorium, monasteriolum*), étaient en bois. Chez les Scots, la cellule de chaque moine formait une loge ou cabane séparée ; toutes ces loges -- sortes de baraques en planches ou même simplement en clayonnage -- s'alignaient plus ou moins régulièrement les unes à côté des autres, sauf la cellule de l'abbé, de dimensions un peu plus considérables, placée dans une position que nous indiquerons tout à l'heure.

Les moines mangeaient en commun ; pour cela il leur fallait un grand bâtiment, le réfectoire (*refectorium, prandii tectum*), auprès duquel s'en trouvait un autre contenant la cuisine (*coquina*). Enfin il y avait encore le logis destiné à recevoir les étrangers (*hospitium*.)

Ces divers bâtiments, ainsi que l'église et les loges des moines, étaient placés plus ou moins régulièrement autour d'une cour qui formait le centre du monastère et qu'on nommait le placis ou le préau (*plateola*). La cellule de l'abbé (*cella, domus*), construite de madriers, s'élevait un peu en arrière dans une situation dominante, parfois sur un monticule, de façon à embrasser, surveiller toute la communauté ¹.

L'ensemble de ces constructions était environné d'un *vallum*, c'est-à-dire d'une muraille de terre ou de pierre couverte d'un fossé, de figure circulaire le plus souvent, -- clôture et rempart du monastère. Aussi en Irlande quand un chef voulait fonder un établissement de ce genre, il donnait d'ordinaire à l'abbé un fort (*rath*), dans l'enceinte duquel on élevait les bâtiments ². On voit pourquoi Gildas, débarquant dans l'île de Ruis, était allé se caser dans un camp romain.

En dehors du *vallum* se trouvaient les dépendances du monastère : l'étable, l'écurie, le grenier, le four à sécher le grain, et s'il y avait là quelque cours d'eau, le moulin. Quant à la forge et à l'atelier de

¹ Voir Skene, *Celtic Scotland*, II, p. 57-59; et Reeves, *Life of S. Columba*, édit. 1874, introd., p. cxix et cxx.

² Skene, *Celtic Scotland*, II, p. 67.

charpenterie, indispensable dans un établissement tout bâti en bois, on incline à croire qu'ils étaient dans l'intérieur du *vallum*, mais ce point nous semble douteux. Si le monastère était au bord de la mer, il y avait habituellement un petit port garni de barques pour son service¹ : on ne peut douter qu'il n'en fût ainsi à Ruis, puisque Gildas entretenait toujours de fréquentes relations avec les îles vénétiques, surtout avec Houat.

Enfin les chefs monastiques de ce temps, en Irlande et en Bretagne, durent tenir compte du goût qui — comme l'exposait Finnian à Gildas — pressait souvent leurs moines de quitter la vie commune pour s'imposer dans la vie érémitique de plus rudes austérités. En dehors du *vallum*, à quelque distance du monastère, on construisait une ou plusieurs très petites cellules en pierre, en forme de ruche d'abeilles, avec une entrée fort basse, où les anachorètes se retiraient pour suivre en toute liberté les inspirations de leur zèle, sans échapper complètement à la surveillance de leur abbé. Ce ou ces ermitages s'appelaient le Désert, *desertum*².

Tels sont les principaux renseignements venus jusqu'à nous sur l'installation des monastères scotiques; nous allons les rapprocher de quelques autres qui sont d'origine bretonne.

Quand S. Cado voulut construire son monastère de Nant-Carban, il trouva dans cette vallée un sanglier, qui le voyant venir s'enfuit sans se presser et s'arrêta trois fois sous ses yeux avant de disparaître. « Le saint (dit sa Vie) planta trois branches d'arbre pour marquer les trois stations du sanglier. Sur la première il éleva une belle « église (*monasteriolum*) bâtie en bois, sur la seconde un réfectoire, sur la troisième, un dortoir (*dormitorium*)³. » Un peu plus loin, revenant à la construction du monastère, la Vie ajoute :

¹ Reeves, *Life of S. Columba*, 1874, *Introd.*, p.^o cxx, cxxi.

² Id. *Ibid.*, p. cxxiv, cxxv; et Skene, *Celtic Scotland*, II, p. 245, 246.

³ « Beatus vir ternas apri stationes trium virgularum affixione notavit : in prima statione insigne *monasteriolum* ex lignorum materie, in secunda *refectorium*, in tertia demum *dormitorium* edificavit. » (W. Rees, *Cambro-British Saints*, p. 34.)

« S. Cado éleva un grand talus de terre dont il entoura un beau
 « cimetière dédié en l'honneur de Dieu, pour enterrer les corps des
 « fidèles, et situé tout autour de l'église. Puis il fit ouvrir quatre
 « routes immenses se coupant à angle droit et descendant jus-
 « qu'au pied des monts qui entouraient sa cellule (*cellam*). Enfin
 « il fit dresser un autre rempart en terre détrempee comme le
 « rempart d'une ville, et de forme circulaire, que l'on nomme en
 « langue bretonne *Castel Cadoc* ¹. »

Ici, au lieu d'une enceinte il y en a deux, l'une autour du cime-
 tière et de l'église, l'autre enveloppant le reste du monastère et
 qui a tout à fait le caractère d'un *castel* (puisqu'on lui en donne le
 nom), c'est-à-dire d'une fortification. L'existence d'une telle en-
 ceinte paraît avoir été habituelle dans les monastères bretons
 de ce temps, grands ou petits. La Vie de S. Cado en fournit un
 autre exemple :

« Cado (dit-elle) construisit une église pour Macmoil, son dis-
 « ciple, il l'entoura d'un rempart et y dressa un autel ; il voulait
 « pouvoir se reposer là quand il se rendrait au pays de Guent et
 « qu'il en reviendrait ; il laissa toute l'administration de ce lieu à
 « Macmoil ². »

Dans notre Bretagne armorique, S. Tenenan, établi sur la rive
 droite de l'Elorn dans la forêt de Talamon, avait entouré son mo-
 nastère d'un si bon rempart que la population du voisinage, sur-
 prise par une descente de pirates, y trouva un refuge sûr, grâce

¹ « Dehinc cepit vir venerandus vastum acervum de terra erigere, atque in eodem pulcherrimum cimiterium in honore Dei dedicatum facere, quo fidelium corpora circa templi ambitum sepelirentur. Completo denique acervo necnon in eodem cimiterio confecto, quatuor immensas calles in transversum per declivia montium suam cellam ambientium ex aviis per vias fecit... Item, alium sibi locum elegit, et in illo alium tumulum in modum urbis rotundum de limo terræ exaggerari ac in tumulum erigi fecit, quod Brittonum idiomate *Kastil Cadoci* nuncupatur. » (*Ibid.*, p. 34-35.)

² « Sciendum est quod Cadoc construxit ecclesiam Macmoillo discipulo ejus, eamque munimine vallavit ac in eadem altare composuit, uatinus illò hospitaretur cum iret ad Guent et cum rediret ; dimisitque Macmo um in ea priorem atque administrationis totius procuratorem. » (*Ibid.*, p. 88.)

auquel elle résista aux agresseurs et finit par en purger le pays ¹.

Quant aux matériaux dont on usait pour les diverses constructions monastiques, sans excepter les églises, en Armorique tout comme en Irlande ce n'était que du bois : cela résulte clairement, entre autres, des détails donnés sur l'établissement des monastères de S. Briec et de S. Gwenolé par les Vies de ces deux saints ².

Parmi les renseignements d'origine bretonne qu'on vient de citer, un seul trait semble s'écarter des usages d'Irlande : c'est — dans le premier extrait de la Vie de S. Cado — la mention d'un dortoir (*dormitorium*), c'est-à-dire, d'un bâtiment unique divisé intérieurement en cellules pour la demeure des moines, au lieu de loges séparées pour chacun d'eux. Mais il y a lieu de croire que l'introduction en ce lieu du mot *dormitorium* est le fait du scribe qui, au XI^e siècle, retoucha quelque peu cette Vie en la recopiant. Voici en effet des faits et des textes qui montrent que, chez les Bretons comme chez les Scots, les moines des V^e et VI^e siècles ne vivaient point, ne couchaient point sous le même toit, mais chacun dans une loge ou cabane séparée, toutes ces loges étant d'ailleurs fort voisines entre elles.

Vers 490, S. Gwenolé étant venu avec ses onze premiers disciples s'établir au fond de la rade de Brest, dans l'île Topopeg « (aujourd'hui Tibidi), sa Vie nous dit : « Ils y bâtirent une petite « église, un certain nombre de cases, plantèrent un jardin à légumes, « et habitèrent là trois ans ³. » S'ils eussent vécu sous le même toit, un seul logis leur aurait suffi.

¹ Albert Legrand, *Vie des SS. de Bret.*, 3^e édit., p. 289.

² « Mox ædificandi oratorium manibus exertis prior ipse (S. Briecus) imponit initium. Accinguntur omnes operi... Incidebant quidam trabium moles; securibus dedolabant alii domorum parietibus ligna; levigabant plurimi tectorum laquearia. » (*Vit. S. Brioci*, dans *Analecta Bollandiana*, II, p. 183, et *Bibl. Nat.*, Ms. lat. 1149 f. 35 v^o.) — « Quidam cum sarculis terram proscindere, quidam cum securibus igna concidere et dolatorius planare, alii aquam a longe asportare jussi sunt. » (*Vit. S. Vinuoloci*, lib. II cap. 6, *Bibl. nat.*, Ms. lat. 5610 A, f. 46.)

³ « Illic ergo, quibusdam casis et parvo oratorio instructis, hortoque ad olera subiustranda plantato, tribus habitaverunt in annis. » (*Ibid.* f. 41 r^o v^o.)

La Vie de S. Paul Aurélien raconte comme suit la fondation sur le continent (vers 525-530) de son premier monastère, dont le nom et le site sont encore représentés par la paroisse bretonne de Lampaul-Ploudalmézeau. Ce pays était une épaisse forêt, il y avait là au milieu des bois une claire fontaine, où venait chaque jour se désaltérer une bête sauvage que la Vie appelle un buffle (*bubalus*), et qui faisait grand ravage aux environs. « S. Paul ayant chassé « cet hôte malfaisant, et resté maître du terrain, bénit le site et la « fontaine, bâtit une église et une logette (*parva cellula*), autour « de laquelle s'établirent ses compagnons (*aliis passim in circuitu « demorantibus*), et ils demeurèrent quelque temps en ce lieu, « qu'on nomme aujourd'hui Monastère de Paul, ou en langue vul- « gaire (bretonne) Lann-Paul, dans le *plou* de Telmédou 1.»

Vers le même temps, dans l'île de Bretagne, nous voyons S. Samson, alors au monastère d'Inis-Pir, se retirer tous les soirs « dans sa maison, » un flambeau à la main, pour consacrer sa nuit à l'étude : *lucernam suæ mansioni portans*, disent ses Actes 2; mots qui marquent assez clairement une demeure séparée.

Quelques années après (vers 550), en Armorique, un disciple de saint Samson, Meuen (que nous appelons aujourd'hui S. Méen), fondant sous les ombrages de la forêt du Brekilien son monastère de Saint-Jean de Gaël, bâtit autour de l'église (*oratorium*), établie dans une clairière, des logettes et de petites cabanes (*cellulas et parva tuguria*) pour y vivre suivant les règles cénobitiques 3.

1 « Fugata itaque tali peste, sanctus in eodem loco derelictus, aliis passim in circuitu demorantibus, locum fontemque benedixit, ac statim oratorio parvaque cellula fabricata, ibidem aliquanto temporis spatio permansit. Iste est locus qui nunc Monasterium sive, vulgato nomine, Lanna Pauli in plebe Telmedoniæ dicitur.» (Vit. S. Pauli Aurel. lib. II cap. 13, dans *Revue Celtique*, t. V, p. 440; et *Bibl. Nation.*, Ms lat. 12942, f. 123 r°.) Le *plebs* ou *plou* Telmédou est auj. Ploudalmézeau, ch.-l. de canton de l'arr. de Brest, Finistère.

2 « Totum diem operibus manuum et orationibus ducens, totam vero noctem in mysticis sanctarum scripturarum intelligentiis, lucernam suæ mansioni portans, ut ad legendum intentus aut aliquip scriberet, aut de spiritualibus theoriis meditaretur.» (Vit. S. Samsonis lib. I cap. 21, dans A. SS. O. S. B. sæc. I°, p. 171.)

3 « Cellulas et parva tuguria primum edificare cepit, ubi monachico ritu primum

Inutile d'insister davantage sur l'installation matérielle de nos monastères du VI^e siècle. Passons au personnel.

XIII

Nous n'avons pas la preuve directe que la population des monastères bretons d'Armorique ait atteint les chiffres énormes signalés plus haut dans ceux de l'Irlande et de la Bretagne insulaire.

Le monastère de S. Briec renfermait 168 moines. S. Tudual et S. Lunaire abordèrent l'un et l'autre aux côtes d'Armorique avec 72 moines. S. Magloire en emmena 62 pour fonder son monastère de l'île de Serk. S. Paul Aurélien débarquant à l'île d'Ouessant était accompagné de 26 disciples, dont 14 prêtres. S. Gwennolé n'en avait eu que onze pour fonder Landevenec. Mais ces chiffres — en particulier les deux derniers — ne sont que les chiffres de fondation, qui ne purent manquer de s'accroître beaucoup dès que les établissements auxquels ils se rapportent furent solidement assis. En outre, ces chiffres ne s'appliquent qu'aux moines plus ou moins engagés dans les ordres; en Grande-Bretagne et en Irlande, les communautés ou familles monastiques comprenaient des laïques en grand nombre, et l'on n'a pas lieu de douter qu'il n'en fût de même en Armorique.

Ainsi, selon la Vie de S. Cado, on défrayait d'ordinaire à Nant-Carban, 100 clercs, 100 chevaliers, c'est-à-dire 100 laïques de condition libérale, 100 ouvriers (*operarios*), autant de pauvres et de veuves. « C'était là, ajoute la Vie, le nombre de la famille de « Nant-Carban, sans compter les serviteurs et les hôtes journaliers dont le chiffre variait ¹. » Laissant de côté les

conversari valeret. Deinde apertiore locum elegit, ubi oratorium Domino consecra-
vit.» (*Vit S. Mevenni*. Bl.-M. XXXVIII, p. 660.)

¹ « S. Cadocus veniebat Nant-Carvan, cotidie pascens centum clericos et centum milites et centum operarios, centumque pauperes cum ejusdem numeri viduis. Hic

pauvres et surtout les veuves (car les femmes, nous le verrons, étaient sévèrement exclues des monastères d'Armorique), il reste que le chiffre des moines-clercs représente tout au plus le tiers de la *famille* monastique.

Suivant l'esquisse de la règle de S. David contenue dans la Vie de ce grand évêque, quiconque voulait entrer dans une des communautés fondée par lui devait se tenir, dix jours durant, devant la porte du monastère, en butte aux risées et aux injures de tous les passants, sans en excepter les moines. S'il soutenait cette épreuve avec patience, il était admis dans l'intérieur du couvent et placé sous les ordres d'un « ancien ; » mais avant d'être agrégé définitivement à la communauté, il traversait un temps de probation plus ou moins long, pendant lequel on l'abreuvait de mille dégoûts ¹.

Dans les monastères scotiques, notamment à Iona, les *frères* qui constituent la famille monastique sont divisés en trois classes : 1^o les anciens, *seniores*, voués uniquement à la prière et aux œuvres de piété ; 2^o les ouvriers, *operarii fratres*, principalement appliqués aux travaux manuels ; 3^o les jeunes, novices et écoliers, désignés sous le nom de *juniores, alumni* ou *pueruli familiares* ².

En Armorique, la distinction est très nette entre les moines proprement dits, *monachi, patres, maiores*, et les écoliers, *scolastici, juvenes, minores, parvuli monachi* ³. Mais (jusqu'à présent) nous

numerus erat *familie*, exceptis ministris servientibus et hospitibus, quorum numerus erat incertus et quorum multitudo ad illum crebro veniebat. » (Vit. S. Cadoci cap. 15, dans *Cambro-British Saints*, p. 45.)

¹ « Qui sancti propositi conversationem desiderans fratrum inire consortium postulare, prius decem diebus pre foribus monasterii quasi reprobatus necnon et verborum opprobriis confutatus remanebat, etc. » (*Cambro-British Saints*, p. 128.) Pareille coutume existait dans les monastères d'Egypte, au témoignage de Cassien (*de Institutis cœnobiiorum*, IV, 3) : « Ambiens quis intra cœnobii recipi disciplinam non ante prorsus admittitur quam diebus decem præ foribus excubans, prætereuntium fratrum genibus provolutus, injuriis et exprobrationibus multis affectus, experimentum dederit constantiæ suæ. »

² V. Reeves, *Life of S. Columba*, éd. 1874, p. cvii.

³ Voir, entre autres, Wrdistenī Vit. S. Uinualoei lib. I cap. 7, 11, dans Ms. lat.

n'y avons point vu les moines partagés en *seniores* et en *operarii fratres* : sauf impossibilité résultant de la maladie ou de l'âge, le travail manuel était une obligation pour tous. Dans la Vie de S. Samson nous rencontrons une autre division, en *monachi*, *discipuli*, *famuli* : l'hagiographe rapporte que Samson, retournant de Dol à Paris (vers 555) pour visiter le roi Childebert, était accompagné de sept *moines*, de sept *disciples* et de sept *serviteurs*¹. Disciple ne peut être ici synonyme d'écolier, le jeune âge des écoliers ne permettant point de les exposer aux fatigues d'un tel voyage. Entre les disciples et les moines la différence consistait probablement en ce que ceux-ci étaient prêtres et ceux-là non.

Le chef de la famille monastique était l'abbé appelé *abbas*, — *abba pater* — *pater spiritalis*, — ou simplement *pater*, — et encore *patronus*, *magister*, *præceptor*, très souvent *senex*².

Il habitait à part, un peu à l'écart du reste du monastère. Ses moines ne l'abordaient qu'en se prosternant devant lui et ne lui parlaient qu'après en avoir reçu la permission³. Tous ses ordres devaient être obéis pleinement et immédiatement; sa volonté était tenue pour la volonté même de Dieu; y contrevenir était une offense contre Dieu plus que contre l'abbé⁴.

5610 A. de la Biblioth. Nat., f. 9, 10, 14 v°, 16; — Vit. S. Maglorii cap. 24, dans A. SS. O. S. B. Sæc. I° p. 228, 229; — Vit. S. Maclovii, dans Ms. lat. 12404 (Bibl. Nat.), f. 239. v° et 240; etc.

¹ « S. Sanson in Franciam ad regem visitandum, septem *monachis* cum eo comitantibus, totidemque *discipulis* et totidem *famulis*, iter direxit. — Omnibus *discipulis monachisque* cunctis ac *famulis* lacrimas unâ effudentibus. » (Vit. ined. S. Samson, lib. II cap. xx et xxvi. ms. de la biblioth. d'Angers, n° 719, f. 106 v° et 110.)

² Voir surtout Wrdisteni Vit. S. Uinualoci lib. I c. 7, B. N. Ms. lat. 5610 A f. 9, 10, 11.

³ « At ille (Uinualocus) cellulam, ubi ipse (magister Budocus) solus dormiebat, legebat atque meditabatur, adorans adiit, petita primo benedictione, et data dicendi licentia. » (Vit. S. Uinual. lib. I c. 20. Ms. lat. 5610 A, f. 31 ro.) — « Toto in terram prostratus corpore ad talem adorans accessit patronum. » (Ibid. I, 5. f. 7 v°.)

⁴ « Non solum preceptorem nostrum contempsimus, sed illum cujus per id quod ei obeditur mandatum completur. Quia peccavimus in sanctum Dei, hoc in se reputat Deus. » (Ibid. I, 7, f. 10 ro.)

Il avait sous lui, pour l'assister, un officier appelé *œconomus*, souvent mentionné dans les Actes des saints bretons, notamment dans ceux de S. David, de S. Cado et de S. Samson ¹. L'économe dirigeait — par délégation de l'abbé — toute l'administration temporelle du monastère, il suppléait l'abbé en son absence, il était le premier après lui, aussi appelait-on sa charge *magisteriale officium*. Dans la communauté dont S. Paul Aurélien était le chef, à son arrivée en Armorique, cette charge était confiée à S. Tégonec ².

Au-dessous de l'économe était le *pistor* (boulangier), dont l'office ne se bornait point, comme on pourrait le croire, à fabriquer le pain de la communauté. Il avait la garde et la disposition de toutes les provisions, en particulier de tous les vivres, et était chargé (comme on dirait aujourd'hui) d'assurer et diriger le service de l'alimentation de la famille monastique. S. Samson investi de cet office à Inis-Pir fut accusé d'avoir gaspillé le miel du couvent ; il l'avait donné aux pauvres ; mais quand l'évêque Dubrice, chargé de vérifier l'accusation, vint visiter le magasin des vivres, Samson avait réparé ce vide et toutes les ruches étaient pleines. On n'eut que des louanges à donner à son administration ³.

Les autres offices d'ordre inférieur ne sont guère mentionnés, sauf le cuisinier (*coquus*) et même le cuisinier-chef (*archimagirus*) chargé du double soin d'apprêter les mets et de faire toutes les dépenses pour la cuisine. C'était parfois un laïque, comme dans le

¹ V. Vit. S. Cadoci cap. 9, Vit. S. David., Vit. S. Aidui (*alias* Maidoci), dans *Cambro-British SS.* p. 38, 131, 235 ; Vit. S. Samson. lib. I c. 16 ; Vit. S. Maglorii cap. 22 et 23, dans *A. SS. O. S. B. Sæc. I.* p. 170, 228, etc. — La Vie de S. Magloire mentionne, avec l'économe, le *doyen* du monastère : « Tunc œconomus cum decano monasterii. » (*Ibid.*, cap. 22, p. 228.) Nous ne croyons pas avoir trouvé autre mention de cet office dans les monastères bretons de ce temps, et celle-ci, toute seule, nous laisse quelque doute.

² « Toquonocum, qui et ipse, jubente Paulo, propter vite meritum et sapientiæ doctrinam, in aliis (fratribus) magisteriale gestabat officium. » (Vit. S. Pauli Aurel. c. xi, dans *Revue celtique*, t. V, p. 437.)

³ Vit. S. Samson l. I cap. 34, 35, dans *A. SS. O. S. B. Sæc. I.* p. 174 ; cf. cap. 16 et 17, *Ibid.*, p. 170.

monastère fondé (vers 550-60) sur les bords de la Rance par S. Suliau ou Suliac, disciple de S. Samson ¹.

C'est l'abbé, bien entendu, qui choisissait et changeait à sa volonté les titulaires de tous ces offices. Il semble que celui de *pistor* fût une corvée imposée à tour de rôle ². Pour l'abbé, il était élu à vie par les moines, mais parfois avant de mourir lui-même désignait son successeur; rarement cette désignation n'était pas respectée, surtout venant du fondateur. Quand parmi ses moines l'abbé comptait des parents, ceux-ci, à mérite égal, semblent avoir eu au moins un droit de préférence pour lui succéder ³.

Les moines d'Irlande — du moins ceux de S. Columba — étaient habituellement vêtus d'une tunique (*tunica*) et d'une coule (*cuculla*): la tunique, vêtement de dessous, parfois de couleur blanche; la coule, qu'on appelait aussi *cappa* ou chape, vêtement de dessus passablement large, fait d'une grosse étoffe de laine laissée dans sa couleur naturelle, et muni d'un capuchon. Par le froid ou le mauvais temps, on substituait à la coule un véritable manteau plus ample et d'étoffe plus chaude, appelé *amphibalus*. Les moines scots étaient chaussés de sandales, qu'ils ôtaient ordinairement avant de se mettre à table ⁴. On a déjà parlé de leur tonsure.

Le costume des moines bretons ressemblait presque entièrement à celui des Scots. Ils portaient, eux aussi, la coule et la tunique. La coule figure, entre autres, sous le nom de *cocula*, dans la Vie de S. Cado qui atteste formellement sa ressemblance avec le vêtement des moines d'Hibernie ⁵, et sous celui de *cappa* dans un

¹ V. Vit. S. Maglor. dans Bibl. Nat. Ms. lat. 15436, f. 66 v°.

² « Frater autem ejusdem presbyteri, vicissentibus se per ordinem ceteris monachis, hujus monasterii (S. Eiltuti) pistor effectus est. » (Vit. S. Samson. lib. I, c. 16 dans A. SS. O. S. B. Sæc. I, p. 170.)

³ C'est du moins ce qu'on doit conclure de l'histoire de deux neveux de S. Ilud, moines dans son monastère, et dont l'un surtout voulait mal à S. Samson, « metuens ipse ne propter S. Samsonem à suo hereditario privaretur ac destitueretur monasterio, quod post suum avunculum sperabat possidere. » (Vit. S. Samson. Ibid.)

⁴ V. Reeves. *Life of S. Columba*, 1874, p. cxviii.

⁵ Selon son biographe, S. Cado aurait reçu cette promesse: « Quot cirri sive jube in tua coccula (quod vulgariter vocatur genus indumenti, quo Hibernense sutuntur

curieux épisode de la Vie de S. Malo. On trouve aussi la tunique (*tunica*) dans la Vie inédite de S. Lunaire ¹. Mais le texte le plus curieux, pour l'objet qui nous occupe, est celui de la Vie de S. Gwenolé, où on voit, jusqu'au IX^e siècle, les moines de Landevenec vêtus nuit et jour d'une tunique, d'un surtout de peau de chèvre le poil en dehors (*melote*), munis d'une chaussure dont on ne dit ni le nom ni la forme, et en voyage d'un manteau (*palliolum*) représentant l'*amphibalus* des Scots, comme leur peau de chèvre reproduit la coule, sauf la matière ². De même, quand S. Briec et ses moines abordent à l'embouchure du Gouët, un cavalier qui les aperçoit rapporte qu'ils sont vêtus d'habits de peau velus et de couleur rouge ³: ce qui se rapporte sans doute à la teinte fauve de certains poils de chèvres, car il est peu probable qu'on se donnât la peine de les teindre. Les disciples de S. David étaient aussi vêtus de peaux ⁴.

deforis, plenum prominentibus júbis seu villis) in modum crinium sunt contexte, tot homines per te à penis perpetuis eruentur. » (Vit. S. Cad. c. 14, *Cambro-British SS* p. 44.)

¹ « Vir almus (S. Machlous), pariter cum aliquantibus suis monachis in agrum causa putandi vinearum [veniens], quatinus posset facilius operari deposuit *cappam* in quolibet vinearum locello. » (Bibl. Nat. Ms. lat. 12404, f. 244, v^o, cf. Surius, Vit. SS. nov., p. 352.) — « Tunc S. Leonorius *tunicam* accepit suam. » (Bibl. Nat. Ms. lat. 5317, f. 77 v^o.)

² « Quibus (monachis de Landevennoc) prebebatur indumentum, id est, una tantum *tunica* cum *melote* et *pedum indumento* tam in die quam in nocte, atque *pallio*, si tamen proficiscendi necessitas urgeret, addito. » (Bibl. Nat. Ms. lat. 5610 A, f. 52 v^o et D. Morice, *Preuves*, I, 228.) *Melote* peut aussi bien signifier peau de mouton que peau de chèvre, mais Gurdestin ayant dit un peu plus haut que Gwenolé fondateur de Landevenec était vêtu de peaux de chèvres (*caprinis pellibus*), cela fixe ici le sens de *melote*, confirmé d'ailleurs par de nombreux textes monastiques cités par du Cange. — Dans une des plus anciennes Vies de S. Malo, on trouve aussi mention, non du *palliolum*, mais du *pallium* des moines bretons (B. N. Ms. lat. 12404, f. 239, v^o.)

³ « Reversus eques nuntiat transmarinos quosdam rubeis indutos ac pelliceis vestibus advenisse... rubeas vero ac hispidas vestes habere. » (Vit. S. Brioci cap. 44 et 45 dans les *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 181, 182; et B. N. Ms. lat. 1149, f^o 33 r^o et v^o.)

⁴ « Vilibus induebantur vestibus, maxime pellinis. » (Vit. S. David, dans *Cambro-British SS.*, p. 128.)

A part ce détail assez secondaire, le costume des moines bretons et celui des moines scots était le même, ainsi que leur tonsure, décrite ci-dessus au § VI.

XIV

Les trois obligations fondamentales de la vie monastique — obéissance, pauvreté, chasteté — étaient strictement pratiquées par les moines bretons.

Nous avons vu tout à l'heure quel était leur respect, leur profonde et religieuse soumission à l'égard de leur abbé. Leur obéissance à tous ses ordres devait être, dit la Vie de S. David, sans aucune défaillance ¹. Suivant des Statuts pénitentiels attribués à Gildas, un moine breton qui négligeait d'exécuter de suite l'ordre de son supérieur était, le jour même, privé de dîner; coupable d'oubli seulement, on le réduisait à la demi-portion. — S'il communiquait avec un frère que l'abbé avait retranché de sa communion ², il devait observer pendant quarante jours le régime de pénitence que nous ferons connaître tout à l'heure. Enfin quand un moine voyait un de ses confrères transgresser les ordres de l'abbé, il devait d'abord avertir le délinquant et, si celui-ci persistait, prévenir l'abbé, afin de ne point conniver à la violation de la règle ³.

Sur la question de propriété on a vu plus haut (§ V) le canon de Gildas, qui n'accorde en propre au moine, même à titre d'usage,

¹ « Indeficiens obedientia ad patris imperium. » (*Cambro-British SS*, p. 128.)

² Il ne s'agit pas ici de l'excommunication comme censure ecclésiastique; il s'agit seulement d'une peine disciplinaire appliquée aux moines pour certaines fautes, et qui consistait à les exclure soit de la table commune, soit de l'office religieux, parfois à les séparer complètement de la communauté pour un temps plus ou moins long. Ce genre de peine existe aussi dans la règle de S. Benoît; voir les chap. xxii à xxvi.

³ V. *Præfatio Gildæ de Penitentia*, cap. ix, xi, xx, dans D. Martène, *Thesaur. Anecdol.* t. IV, col. 8; et *Bibl. Nat. Ms. lat.* 3182, p. 281.

que le strict nécessaire pour ne pas tomber de besoin (*ut non penuria cadat*). Dans les monastères soumis à la règle de S. David, s'il arrivait à un frère de dire d'un livre, d'un objet quelconque: Ceci est à moi, il était soumis à une très rude pénitence ¹. Le principe de la communauté de tous biens entre tous les membres de la famille monastique se trouve aussi souvent exprimé, sous une forme ou sous une autre, dans les Actes des saints bretons d'Armorique, particulièrement dans ceux de S. Paul Aurélien qui, ayant demandé à l'un de ses moines de lui céder sa cellule (*tuguriolum*), en reçoit cette réponse: « A votre volonté, mon très doux maître: car tout ce que j'ai est à vous, et tout ce que vous avez est à moi ². »

Sur le précepte de la chasteté, les moines bretons n'étaient pas moins sévères. Les Statuts pénitentiels de Gildas punissent de peines graves les fautes contre cette vertu. Si le coupable était prêtre ou diacre et lié par le vœu monastique, il devait faire pénitence durant trois ans dans les conditions suivantes: — « A tous les offices (*omni hora*) il devait venir implorer le pardon de sa faute. Chaque semaine, il jeûnait un jour entier, sauf pendant les 50 jours qui suivent la Passion. Le dimanche, il avait du pain à discrétion et un plat assaisonné au beurre; les autres jours, du pain biscuit dont on fixait le poids, avec quelques œufs ou quelques légumes du jardin ou un peu de fromage breton (*britannico formello*). Pour boisson, une hémine de lait, un setier de petit lait, et en cas de travail manuel un peu d'eau si la soif le tourmentait. Très peu de foin dans son lit. Pendant le carême il devait ajouter, de sa bonne grâce, quelque austérité. Il devait toujours pleurer sa faute de tout son cœur et accepter avec empressement toutes les corvées qu'on lui imposait. Pendant la première moitié de sa pénitence, il ne

¹ Vit. S. David., dans *Cambro-British SS.*, p. 128. « Omnia communia, nichil meum vel tuum. » (Ibid.)

² « Magister benignissime, omnia que mea sunt vel esse possunt tua sunt, et tua mea. » (Vit. S. Pauli Aurel. cap. xii, dans *Bibl. Nat. Ms. lat. 12942, f. 123.*) Leçon préférable à celle du Ms. d'Orléans qui porte: « et mea tua. » (*Revue Celt.* V. p. 440.)

recevait point l'eucharistie, il ne donnait point la paix aux autres moines ni ne chantait les psaumes avec eux. Mais au bout d'un an et demi cette triple privation cessait.

« Si le coupable était un moine de l'ordre inférieur (*monachus inferiore gradu positus*) — c'est-à-dire ni prêtre ni diacre — ou si, étant prêtre ou diacre, il n'avait pas encore fait le vœu monastique, la pénitence était également de trois ans, mais un peu moins dure. La ration de pain était augmentée, on donnait au pénitent un setier de lait (au lieu d'une hémine) outre le setier de petit lait, et durant son travail, on lui permettait de boire autant d'eau qu'il lui en fallait pour étancher sa soif.

« Si, au lieu de commettre la faute, le coupable s'en était tenu au désir, la pénitence devait durer un an et demi; mais l'abbé avait le droit de la modérer, en raison des bonnes dispositions du pénitent ¹. »

Ajoutons ce trait: non seulement les femmes étaient exclues de l'enceinte de tous les monastères bretons, mais il y en avait plusieurs, comme Landevenec, où on ne les laissait même pas entrer dans l'église. On peut voir dans la Vie de S. Magloire le motif de cette rigueur ².

XV.

La vie des moines de race celtique se partageait tout entière entre l'étude, — le travail manuel, — la prière. C'était là le principe essentiel, le fond commun des règles, variées d'ailleurs dans

¹ Præf. Gild. de Pœnit., 1, II, III, dans *Thes. Anecd.*, IV, 7; et Ms. lat. 3182, p. 280. Nous traduisons de très près, toutefois en abrégeant quelque peu.

² « S. Maglorius prima tentamenta diaboli esse cognoscens accessus mulierum intra claustra monachorum, consensu fratrum precepit femineum sexum ab ingressu suæ ecclesiæ in perpetuum esse suspensum. » (*Bibl. Nat. Ms. lat. 15436, f. 68 v.*) — « (S. Machutus) monasteria construxit et discipulos, non solum a conspectu mulierum sed etiam a colloquio virorum separare volens, per illa distribuit. » (*Vit. S. Machuti, dans Capgrave, Nova legenda Angliæ, f. 220*). — Cf. *Vit. S. Uinual. lib. II c. 5. Bibl. Nat. Ms. lat. 5610 A, f. 45*.

le détail, qui régissaient les vieux monastères bretons et scots. Doctrine très bien formulée dès la fin du V^e siècle par Budoc, le maître de S. Gwenolé, quand il dit à ses disciples :

« Vaquez à l'étude (*lectioni*) avec humilité, sans vous enorgueillir de votre science, car, vous ne pouvez l'ignorer, c'est Dieu qui vous la donne et non vous qui vous la donnez vous-même. — Soumettez-vous au travail manuel (*operi manuum*) avec abaissement et contrition de cœur, sans rechercher la louange des hommes dans l'exercice de votre art, sans mépriser celui qui l'ignore. L'ignorant tout comme l'ouvrier habile est la créature de Dieu ; souvent, par la permission divine, tel qui excelle dans un art a pour une autre besogne besoin d'autrui et réciproquement ; car je ne crois pas que Dieu crée un homme sans aptitude pour aucun métier. Que si au lieu d'un seul vous en savez deux, trois ou davantage, de façon à bien gagner votre vie, en cela comme en tout c'est Dieu qu'il faut glorifier. — Enfin, insistez sans cesse sur la prière, accompagnée de jeûnes et de veilles (*orationi cum jejuniorum vigiliarumque continuata moderatione*), suivant l'antique et régulière tradition des Pères. Rien de plus à vous dire. Les trois recommandations que je viens de vous faire embrassent, si vous les comprenez bien, tous les avantages de la vie à laquelle vous aspirez, que ce soit la vie active ou la vie contemplative, ou même un mélange des deux ¹. »

Sur l'étude et les études dans les monastères bretons, nous ne dirons rien ici, nous y reviendrons plus loin en parlant des écoles.

Quant aux arts manuels, on remarquera le soin tout particulier mis par Budoc à prémunir ses disciples contre l'orgueil qu'ils en pourraient tirer. L'habileté en ce genre était donc celle qui exposait le plus à la vaine gloire. Dans la ruine presque complète de la civi-

¹ Vit. S. Uinualoei lib. I c. 20, dans Ms. lat. 5610 A, f. 32 v^o et 33. Tout ce curieux passage est inédit et mériterait d'être donné dans son texte, mais la citation serait trop longue. Il est bien regrettable que cette Vie ne soit pas encore imprimée.

lisation romaine qui avait couvert la péninsule armorique de friches et de halliers, le travail manuel était le premier facteur, l'agent indispensable d'une société nouvelle, et spécialement le travail agricole. Maintes fois déjà en d'autres occasions nous avons mis en lumière les travaux civilisateurs de nos vieux saints, nous n'y reviendrons pas en ce moment. Relevons seulement cet article des Statuts pénitentiaux de Gildas, qui montre avec quel soin on veillait, dans les monastères bretons, à la conservation des ustensiles agricoles: « Quiconque, ayant reçu une houe (*sarculum*) en bon état, la brise, en doit payer la valeur au moyen d'un travail extraordinaire, ou jeûner un jour entier ¹. »

Aucune supériorité intellectuelle, si élevée qu'elle fût, n'exemptait alors les moines bretons de l'exercice obligatoire d'un art manuel: n'avons-nous pas vu que Gildas, le docteur de la Bretagne et de l'Irlande, était aussi fondeur en métaux? — Dans les monastères de l'île de Bretagne créés par S. David, les moines devaient « travailler des pieds et des mains (*pede manaque*), porter le joug sur leurs épaules, enfoncer dans la terre d'un bras infatigable la houe, la pioche, la bêche, trancher le bois avec la scie, fabriquer de leur propre industrie tous les objets nécessaires à la communauté. Ils n'avaient pas même de bœufs pour labourer, eux-mêmes en faisaient l'office ². » — En Armorique, Gurdestin (dans la Vie de S. Gwenolé) témoigne formellement que, jusqu'au IX^e siècle, chaque moine de Landevenec devait savoir un métier avec lequel il fût capable de gagner sa vie ³.

Passons à ce qui regarde la prière et le jeûne dans les monastères bretons.

¹ Præf. Gild. de Pœnit. c. xix, *Thes. Anecd.* IV, 8; Ms. lat. 3182, f. 281.

² « Divitias detestantur, bonum nulla ad arandum cura introducitur: quisque sibi et fratribus divitie, quisque et bos. » (Vit. S. David. dans *Cambro-Brit.* SS. p. 127.)

³ « Talis autem ars unicuique eorum dabatur, ut ex opere manuum cotidiano, sicut Ægyptii monachi, se posset in victu necessario continere. Jam non solum monachorum sed etiam heremitarum correbant per semitam. » (Vit. S. Uinual. lib. II c. 12, dans Ms. lat. 5610 A, f. 52 r^v, et D. Morice, *Pr.* I, 228.)

XVI

Dans les Actes de S. Briec, voici comme on peint le premier établissement du monastère remplacé depuis par l'église épiscopale qui garde encore aujourd'hui le nom de ce pieux abbé :

« Brioc et ses compagnons, parcourant une belle vallée couverte de bois, y rencontrent une claire fontaine remplie d'eau limpide. Là Brioc s'arrête, adresse à Dieu sa prière, puis d'une main alerte, donnant l'exemple, il entame la construction de l'église. Tous alors se mettent à l'œuvre : les arbres sont abattus, les buissons coupés, les ronces et les masses d'épines qui encombrant le sol déracinées ; bientôt, la forêt inextricable est devenue une campagne découverte. La grâce de J.-C. venant en aide à ses serviteurs, tout marche à souhait, et l'église ne tarde point d'être achevée.

« Alors nuit et jour ils vaquent avec zèle aux exercices spirituels : étude, prière, jeûnes et veilles. Mais, selon le précepte de l'apôtre, jamais non plus ils ne laissent le travail manuel. Les uns taillent des poutres et les équarrirent avec la hache ; les autres polissent des pièces de bois pour en faire les parois de leurs demeures ou les lambris de leurs toitures. La plupart munis de houes retournent la terre, la divisent ensuite avec la bêche, y tracent avec la charrue de légers sillons, qu'ils convertissent enfin en belles planches.

« A des heures déterminées, ils se réunissaient dans l'église pour célébrer le service divin. Après l'office de vêpre (c'est-à-dire après six heures du soir), ils restauraient leur corps en prenant en commun une nourriture qui était la même pour tous. Ensuite, ayant dit complies (*post completorium*), ils revenaient dans un profond silence et se mettaient au lit. Vers minuit, avec même zèle ils se levaient et allaient chanter très dévotement des psaumes et des hymnes à la gloire de Dieu. Après quoi ils retournaient se coucher. Mais au chant du coq, dès qu'ils entendaient le bruit du signal¹, ils

¹ Ce signal devait être le son d'une cloche ou d'une clochette, car le texte porte

sautaient promptement du lit pour chanter laudes (*matutinis laudibus*). Depuis la fin de cet office jusqu'à la deuxième heure, ils consacraient tout leur temps aux exercices spirituels et à la prière. Puis ils retournaient gaiement à leur travail manuel. Ainsi en usaient-ils tous les jours, luttant comme de généreux athlètes pour obtenir, par leurs œuvres vertueuses, le prix de la vie éternelle ¹. »

Avant de commenter le dernier paragraphe qui ici nous intéresse spécialement, citons un passage fort analogue de la Vie inédite de S. Lunaire :

« Au chant du coq, les moines de S. Lunaire célébraient matines (*nocturnas vigiliis*) et laudes (*matutinas laudes*). Dès que le jour paraissait (*mane facto*), ils entraient en obédience en retournant à leur travail (le défrichement d'une forêt). Sans désespérer, ils disaient là les heures canoniales, savoir, prime, seconde, tierce et sexte. Un peu avant l'heure de none (trois heures du soir), ils quittaient l'ouvrage et se rendaient à l'église, louant le Père, le Fils et le Saint-Esprit en chantant : *Benedicite, omnia opera Domini, Domino et superexaltate eum in secula*, et le reste jusqu'au bout. Enfin ils célébraient leur office et ensuite allaient prendre leur réfection ². Mais avant de se mettre à table, ils prélevaient la dime de leur repas et la jetaient aux animaux et aux oiseaux du ciel, car

« *cymbali voce hausta*, » et *cymbalum* est proprement une cloche ou clochette. Le révérend éditeur des Actes de S. Briec exprime pourtant quelque doute sur le sens de *cymbalum* en ce lieu ; nous inclinons à croire ce scrupule excessif ; car si, vers la fin du V^e siècle, les cloches étaient encore rares et de petite dimension, l'usage commençait à s'en répandre, et il était certainement connu dans l'île de Bretagne. Cf. Thiers, *Traité des cloches*, chap. v.

¹ Vit. S. Brioci, cap. 47, 48, 49, *Anal. Bolland.* II, 182-184 (édente D. Plaine O. S. B.) cf. *Bibl. Nat. Ms. lat.* 1149, f. 34^{vo}, 35 et 36.

² « *Demum celebrabant eorum missas, et postea exibant ad refectonem.* » Si nous ne traduisons pas ici *missa* par messe, ce n'est pas à cause de l'heure, car alors on disait souvent des messes plus tard (V. Mabilion, *De liturgia Gallicana* lib I c. 6, p. 54 ; et Bona, *Berum liturgicarum* lib. I c. 21, § 6 et 7, p. 183 et suiv.) ; mais à cette époque, dans les monastères, on ne disait de messe que les dimanches et fêtes v. Bona, *Ibid.* l. I, c. 18 § 3, p. 143.) Quant au sens d'*office* ou heures canoniales

il n'y avait point de pauvres parmi eux, tout entre eux étant commun, suivant le conseil du Seigneur ¹. »

Citons encore la règle de S. David. Ses disciples, éveillés au chant du coq, faisaient la prière, la gémulation, puis allaient aux champs ou dans les ateliers vaquer au travail manuel. Après quoi, regagnant l'enceinte du monastère (on ne dit point à quelle heure), chacun d'eux dans sa cellule étudiait, écrivait ou priait jusqu'à l'office de vêpre. Dès qu'on donnait le signal de cet office ², ils devaient immédiatement cesser leurs occupations, les écrivains laissant au besoin à demi formée la lettre qu'ils traçaient, pour se rendre tous en grand silence à l'église, où ils chantaient les psaumes et où, le chant fini, l'abbé demeurait tout seul en prière quelque temps après les autres. Puis ils prenaient leur repas (*cæna*) et après l'action de grâces retournaient à l'église, où ils restaient encore trois heures en veilles, en oraisons, en gémulations, — et enfin allaient se coucher. Toutefois, du samedi au dimanche ils passaient la nuit entière en prières et en veilles et prenaient seulement une heure de repos après la célébration des matines ³.

D'après les textes qu'on vient de résumer ou de traduire, les moines bretons récitaient les heures canoniales, soit en commun à l'église du monastère, comme matines, vêpres, complies et probablement none, soit en particulier et au cours de leurs travaux, comme il est dit fort explicitement des disciples de S. Lunaire pour les autres offices. Ceux de S. David prolongeaient les complies par une veille de trois heures et, du samedi au dimanche, ne se

que nous donnons ici au mot *missa*, il est fort connu des liturgistes, comme on le peut voir dans Bona, *Ibid.* l. I, c. 2 § 3 et 4, p. 9-10; et dans Mabillon, *Liturg. Gallic.*, de Cursu Gallic. § 17, p. 393.

¹ Vit. (ined.) S. Leonorii, Bibl. Nat. Ms. lat. 5317, f. 69 vo.

² C'est encore avec une cloche ou clochette qu'était donné ce signal : « *Cùm nola pulsus audiebatur*, » dit la Vie de S. David (*Cambro-British SS.* p. 127); mais la rédaction de cette Vie, dans la forme actuelle, est moins ancienne que celle de la Vie de S. Brienc.

³ Vit. S. David. dans *Cambro-Brit. SS.* p. 127-128.

couchaient qu'une heure. Ceux de S. Briec se relevaient toutes les nuits, à minuit, pour chanter matines, puis se recouchaient et prenaient un peu de repos avant laudes. Les moines de S. Lunaire semblent avoir chanté de suite matines et laudes immédiatement avant le point du jour.

La première partie de la journée de nos moines, jusque vers none, était consacrée au travail manuel; la seconde partie, entre none et vêpre, à l'étude, à la transcription des livres, à la méditation.

Les moines de S. Lunaire ne prenaient rien avant none et observaient ainsi tous les jours (sauf les dimanches et fêtes) ce qu'on appelait anciennement le demi-jeûne. Régime sévère, assez général dans les monastères scots et bretons¹; les Statuts pénitentiels de Gildas, entre autres, ne mentionnent jamais qu'un repas, appelé *cœna*. Il y avait cependant des exceptions, même assez notables: les moines de Lan-Iltud, par exemple, selon la Vie de S. Samson, se munissaient dès le matin, après tierce, d'une boisson fortifiante². Il en était de même, sans doute, des disciples de S. Briec et de ceux de S. David: on ne peut croire qu'ils fissent toute l'année le jeûne plein, en restant sans aliments jusqu'à six heures du soir; avant d'aller au travail ils devaient prendre, eux aussi, au moins sous forme liquide, une légère réfection.

Sur les jeûnes observés dans les monastères bretons (sauf le Carême) nous manquons de renseignements précis. Les Vies des saints mentionnent en ce genre, à l'actif de leurs héros, des austérités extraordinaires, mais qu'ils donnent pour faits exceptionnels.

¹ Ratramne de Corbie, qui florissait sous Louis le Débonnaire, au livre IV de son traité *Contrà Græcos*, dit: « Scotorum natio, Hiberniam insulam inhabitans, consuetudinem habet, per monasteria monachorum seu canonicorum vel quorumcumque religiosorum, omni tempore præter dominicam festosque dies jejunare, nec nisi vel ad nonam vel ad vesperam corpori cibum indulgere. » Cité dans Usher, *Brit. eccl. Antiq.* p. 382; cf. Reeves, *Life of S. Columba*, 1874, p. cxvii, cxviii.

² Vit. S. Samson. l. I. c. 16 dans *A. SS. O. S. B. Sæc. I.* p. 170, voir ci-dessous, p. 346.

Quant aux monastères où on ne mangeait pas avant none, ils pouvaient se passer, ce semble, de jeûnes spéciaux.

Les Statuts pénitentiels de Gildas ont quelques dispositions relatives à l'observance du service religieux.

« Le moine qui n'était pas rendu à l'église avant la fin (du premier office), devait réciter à part huit psaumes de suite. Si, ayant été réveillé, il ne venait qu'après la collecte ¹, il devait répéter de suite tout ce que les moines avaient chanté jusque-là. — S'il n'arrivait qu'à la deuxième heure ², il était privé de dîner.

« Celui qui (en célébrant l'office) changeait par erreur quelque une des paroles sacrées là où il y a péril à le faire ³, était puni d'un jeûne de trois jours consécutifs ou de trois jeûnes d'un jour chaque. Le moine qui par négligence laissait tomber à terre la sainte hostie, était privé de dîner. Si, toujours par négligence, il l'avait perdue, abandonnée en un lieu où elle pût être dévorée par les bêtes sauvages ou les oiseaux, il était condamné à suivre pendant trois quarantaines le régime de pénitence décrit plus haut ⁴. »

XVII

Du pain, parfois du pain biscuit, et avec le pain du lait, des œufs, du poisson, de la chair de veau marin, tel était le régime habituel des moines scots. Le dimanche, les jours de fête, et quand un hôte venait s'asseoir à leur table, cette chère monastique, en qualité

¹ « Post missam. » (Præf. Gild. de Pœnit. c. xiv, dans *Thes. Anecd.* IV, 8; et Ms. lat. 3182, p. 281.) Ici *missa* doit désigner une des parties de l'office, soit l'oraison ou *collecte*, soit la *leçon* ou lecture d'un passage des Écritures qui alternait avec le chant des psaumes; voir Bona et Mabillon aux lieux indiqués p. 340, note 2.

² « Ad secundam. » (Præf. Gild. de Pœnit. Ibid.)

³ « Si quis errans commutaverit aliquid de verbis sacris ubi periculum adnotatur. » Id. Ibid.

⁴ Id. c. vi et xiv, ibid.

comme en quantité, s'améliorait quelque peu ; on faisait à ce maigre ordinaire une addition appelée dans les documents de ce temps *consolatio cibi* ou *refectionis indulgentia*, et qui le plus souvent consistait en un plat de viande de bœuf ou de mouton ¹.

Le régime des moines bretons devait se rapprocher beaucoup de celui des Scots. A la vérité, Gwennolé et Gildas, d'après leurs Vies, ne voulaient pas toucher de viande et ne mangeaient avec leur pain, dont la farine était mêlée de cendre, que des légumes et du cresson de fontaine (*fontane herbæ*) ; Gildas s'abstenait de lait et de miel, et si dans son flot de la Saverne il se nourrissait de poisson et d'œufs d'oiseaux de mer, c'est sans doute parce qu'il n'avait pas autre chose ; de son côté, Gwennolé n'usait de fromage et de poisson que le samedi et le dimanche, en l'honneur de la résurrection de Notre-Seigneur. S. Paul Aurélien mangeait aux jours ordinaires son pain trempé dans de l'eau ou sec avec un peu de sel, aux jours de fête il y joignait quelques petits poissons ². Mais ces abstinences extrêmes étaient des austérités individuelles, et ceux qui les pratiquaient ne songeaient point à en faire la règle de leurs monastères. Toutefois celle de S. David, suivant l'esquisse incomplète qui nous en reste, n'admettait avec le pain d'autres mets que des légumes assaisonnés au sel (*oleribus sale conditis*), sauf à accorder par exception un régime plus fortifiant aux malades, aux vieillards et aux moines fatigués d'une longue route ³.

D'autre part, les Statuts pénitentiaux de Gildas prouvent — nous l'avons vu — que l'usage du beurre, du lait, du fromage, des œufs et des légumes était permis même aux pénitents : à plus forte raison entraient-ils dans le régime ordinaire des monastères, et le poisson aussi sans doute, puisque S. Paul, S. Gildas, S. Gwennolé, en dépit de toute leur austérité, se le permettaient. Les moines du monastère

¹ Reeves, *Life of S. Columba*, 1874, p. cxvii.

² Vit. S. Uinualoei l. II c. 11, dans Ms. lat. 5610 A, f. 51 r^o et D. Morice, *Pr. I*, 227 ; — Vit. S. Gild. cap. 3, en tête du *de Excidio Britanniae* édit. Stevenson, p. xxii ; — Vit. S. Pauli Aurel. c. 7, dans *Revue Celt.* V, p. 431.

³ Vit. S. David, dans *Cambro-British SS.* p. 128.

de Pental fondé par S. Samson vers l'embouchure de la Seine, dans un domaine que lui avait donné Childebert ¹, ces moines — des Bretons évidemment — usaient de miel, et même ils avaient tant de ruches qu'ils en faisaient des échanges avec leurs voisins ².

Quant à la viande, dans certaines maisons on en usait, dans d'autres non. Les Statuts pénitentiels de Gildas parlent de communautés regorgeant de chair et de cervoise, mais à côté ils en mentionnent d'autres où l'on vivait maigrement ³. Les monastères commençaient presque toujours dans l'austérité et le dénuement ; devenus riches par les dons des fidèles ils se relâchaient. Ainsi fit celui d'Inis-Pir (en Grande-Bretagne), où Samson avait cherché un refuge contre le bruit qui envahissait Lan-Iltud. Il finit par en devenir abbé, mais il ne satisfait point les moines qui l'avaient élu et qui lui reprochaient de vivre plutôt en ermite qu'en cénobite. « En effet, nous dit son biographe, au milieu des mets abondants, des torrents de boisson dont ce monastère regorgeait ⁴, il était toujours jeûnant, gardant sa faim et sa soif. »

Le chapitre des boissons monastiques ne manque pas d'intérêt. « L'eau mêlée au suc des arbres ou au jus des pommes sauvages », tel était le breuvage de Gwennolé et de ses disciples. Cela res-

¹ La paroisse de Saint-Samson de la Roque, sur le bord de la Seine, rive gauche (auj. commune du cant. de Quillebeuf, arr. de Pontaudemer, Eure), représente cet ancien monastère. Le roi Childebert I^{er} avait donné là à S. Samson un domaine que les évêques de Dol ont conservé jusqu'en 1790 et qui se composait alors des quatre paroisses de Saint-Samson de la Roque, Saint-Samson sur Risle, le Marais-Vernier et Conteville.

² Vit. (ined.) S. Samson. lib. II, c. 11, Ms. d'Angers, 719, f. 101 v^o.

³ « Si cervisa et carne habundat cœnobium... Si vero pauperem victum habet... » (Præf. Gild. de Pœnit. c. xv, *Thes. Anecd.* IV, 8; et Ms. 3182, p. 281.) Au monastère de Nant-Carban, du moins après S. Cado et quand S. Malo y était moine, on usait aussi de cervoise ou de quelque autre boisson du même genre, car dans une des anciennes Vies de ce saint on lit : « Machlouus cucurrit ad officinam ubi cycera (sicera) fiebat, petens ab artifice » etc. (Bibl. Nat. Ms. lat. 12404, f. 241.)

⁴ « Inter dapes abundantes et pocula inundantia. » Vit. S. Samson, lib. I c. 36, dans A. SS. O. S. B. Sæc. I, p. 175.

semble assez au cidre ; la Vie de S. Gwennolé ajoute que jamais on ne vit entrer à Landevenec ni vin ni autre liqueur capable d'engendrer l'ivresse ¹. Aujourd'hui cependant le cidre a ce pouvoir, mais le saint apparemment y mettait tant d'eau qu'il était inoffensif.

Quant à la liqueur de Lan-Iltud, — « on avait coutume dans « cette maison d'exprimer le jus de certaines herbes très utiles à « la santé, cultivées dans le jardin du monastère, et de mêler cet « extrait à la boisson des moines en le versant avec un petit siphon « dans la coupe de chacun d'eux : si bien que quand ils revenaient « de chanter tierce, ils trouvaient ce mélange tout fait dans leur « boisson » — par les soins du *pistor* ². Cette liqueur devait être un cordial, plus ou moins analogue à la *chartreuse*.

Si les boissons fermentées étaient proscrites de Landevenec et de quelques autres monastères, elles ne l'étaient pas de tous. Les moines de S. Samson à Pental échangeaient le superflu de leur miel pour du vin, que leur fournissaient les religieux d'une autre maison fondée par S. Germain de Paris ³. Les Statuts pénitentiels de Gildas témoignent qu'en certains couvents on buvait de la cerwoise, et prévoient le cas où un moine viendrait à l'église dans l'état d'ivresse, stupide, incapable de se servir de sa langue et de chanter l'office avec les autres ; en ce cas il était privé de dîner ⁴.

Quoique fort rare dans les monastères bretons, l'ivresse n'y était pas absolument inconnue. La Vie de S. Samson raconte l'histoire de ce malheureux abbé Piron, qui après une vie fort sainte, parvenu à un âge avancé, se laissa surprendre un soir par une boisson

¹ Vit. S. Uinual. l. II c. 12. dans D. Morice, Pr. I, 227. Mais D. Morice a tronqué ce passage, il omet notamment, après le mot « nesciebant » de la dernière ligne, col. 227, ceci : « Necnon et cetera potationum genera quis inebriari solet quasi venenum respuebant: unde ergo isti tales liquores audiri in monasterio S. Uinualoei nec tamen nunquam videri vel degustari potuerunt. » (Bibl. Nat. Ms. lat. 5610 A, f. 51 vo.)

² Vit. S. Samson, l. I c. 16, dans A. SS. O. S. B. Sæc. I, p. 170.

³ Vit. ined. S. Samson. lib. II, c. 11, Ms. d'Angers 719, f. 101 vo.

⁴ Præf. Gild. de Pœnit. c. 7, *Thes. Anecd.* IV, vii; Ms. 3182, p. 280.

forte, et durant la nuit étant sorti de sa cellule tomba dans la citerne du monastère où il se noya ¹.

Quant au coucher — le lit (*lectulus*) du moine breton consistait en un sommier bourré de foin, sur lequel il s'étendait sans quitter ses habits de jour ² et sans autre couverture.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La suite prochainement.)

¹ Vit. S. Samson. l. I, c. 36, dans *A. SS. O. S. B. Sæc. I*, p. 174.

² Dans les Statuts pénitentiels de Gildas (cap. I), il est dit du moine condamné au régime de pénitence: « *Lectum non multo feno instructum habeat.* » *Thes. Anecd.* IV, 7; Ms. 3.182, p. 280. — Et la Vie de S. Gwennolé dit que les moines gardaient leurs vêtements jour et nuit; voir § XIII ci-dessus.

JAMES MILN ET LES ALIGNEMENTS DE CARNAC

ESSAI SUR JAMES MILN, SA VIE ET SON ŒUVRE ¹.

II

Les monuments de pierre brute — « *rude stone monuments* » comme disent les Anglais, et notamment Fergusson dans son grand ouvrage d'ensemble sur les mégalithes de tous les pays du monde — se divisent en deux catégories primordiales : les *menhirs* et les *dolmens*. Le menhir est une pierre levée ; le dolmen une table de pierre supportée par des menhirs. Lorsque le menhir repose sur son extrémité la plus mince, il prend le nom de *peulvan* ; on l'appelle spécialement *lech* ou pierre de témoignage, s'il est de faible dimension et tant soit peu dégrossi. Ce dernier signe distingue le lech des monuments de pierre brute proprement dits, qui, sauf de très rares exceptions, ne portent pas la trace d'un travail humain : il leur est, du reste, sans aucun doute, beaucoup postérieur en date, puisqu'il paraît démontré qu'on en a érigé jusqu'au VIII^e siècle de l'ère chrétienne. Des menhirs disposés en ligne circulaire forment un *cromlech* ; en lignes droites parallèles, des alignements. Quant aux dolmens, ils sont généralement précédés d'une *allée couverte* et semblent, en Bretagne au moins, avoir été toujours enfouis, soit sous un tertre de terre ou *tumulus*, soit sous un amoncellement de pierres, ou *galgal*. Si l'on ajoute à cette rapide énumération *les pierres branlantes* et *les pierres à*

¹ Voir la livraison d'octobre 1883, pp. 241-248.

bassins qui sont, d'après certains, de simples roches bizarrement équilibrées par la nature, ou creusées, aux époques préhistoriques, par l'action des eaux glaciaires, on aura un aperçu du champ dans lequel allait se déployer l'activité scientifique de James Miln.

Les questions relatives aux monuments mégalithiques soulèvent les difficultés les plus nombreuses et les plus variées. Aussi font-elles, à la fois, le désespoir des savants qui s'obstinent à vouloir les résoudre, la joie des sceptiques aux plaisanteries desquels elles offrent un fond inépuisable, l'idéal des rêveurs dont elles passionnent l'imagination, et, faut-il l'ajouter, le triomphe des ignorants qui ne sont jamais embarrassés quand il s'agit de les trancher.

On sait si peu de chose, en ce qui concerne les monuments de pierre brute, qu'après les avoir appelés pendant longtemps druidiques, celtiques ou préhistoriques, on a été forcé, pour ne pas préjuger la question d'origine, de les désigner sous le nom barbare de *mégolithes* ou monuments mégalithiques (du grec *μεγα, λιθος*, grande pierre). En vérité, quand on y réfléchit sérieusement, on se demande par quelle révélation arriver à la certitude sur des sujets aussi débattus. Victor Hugo, dans la préface de la *Légende des Siècles*, prétend qu'il y a deux sortes de réalités historiques : la réalité historique condensée et la réalité historique devinée. C'est parler en poète et traiter l'histoire à la façon de Michelet. Le savant raisonne autrement : chaque mot, tracé par sa plume, doit être étayé sur des faits ; et telle page que le lecteur distrait feuillette négligemment, représente souvent des mois de travail. La preuve, la preuve directe, absolue, indéniable, voilà le fil d'Ariane, qui, seul, peut assurer la victoire du chercheur dans sa lutte avec l'inconnu.

Or, en matière d'archéologie mégalithique, les moyens de preuve se réduisent à trois : la preuve écrite, la preuve orale, la destination des monuments.

Pour ce qui est des preuves écrites, on n'a rien ou presque rien : les hiéroglyphes de Gavrinis, qui ne sont, peut-être, autre chose que des ornements, la hache grossièrement sculptée sur le Dol-ar-

mac'hadourien ¹ de Locmariaquer, le *colt* emmanché et les caractères runiques du dolmen de Kercado, les raies angulaires des trois grottes de Mané-Kerion, c'est là, à peu de chose près, tout ce qu'un Champollion aurait à déchiffrer, sans autres documents anciens pour l'éclairer qu'un verset de l'Ancien Testament, et quelques lignes de César, de Suétone ou de Polybe.

La preuve orale est moins riche encore : elle consiste en légendes, gracieuses ou terribles, toujours empreintes d'une poésie naïve, en traditions où l'idée de trésor revient à chaque mot, en trop rares noms de lieux conservés à travers les âges et paraissant se rapporter à des scènes funèbres ou épiques.

Quant à la destination des monuments, loin d'éclater, à leur seul aspect extérieur, avec la clarté de l'évidence, elle est l'objet des plus vives controverses. C'est pourtant le seul mode de preuve qui puisse, en l'absence presque absolue des deux autres, aboutir à des résultats pratiques. L'appropriation à un usage quelconque peut, en effet, s'inférer de diverses circonstances, c'est ainsi par exemple que la présence dans un dolmen de cendres ou d'ossements ² établit avec une quasi-certitude le caractère funéraire du monument. L'utilité, la nécessité des fouilles est une conséquence de cette méthode.

On s'imagine communément que, pour mener à bonne fin des travaux de ce genre, il suffit d'embaucher des manœuvres, de creuser à l'endroit qu'un accident artificiel de terrain et la tradition du pays signalent aux investigations, et de recueillir les objets curieux ou inconnus sur lesquels on a le bonheur de mettre la main. C'est là un travail d'ouvriers, non de savant. Le rôle de l'archéologue est dans la direction des fouilles. Il doit tout voir, tout observer,

¹ Littéralement : table des marchands.

² Soit existence simultanée ou successive des deux rites de sépulture chez les peuples constructeurs de dolmens, soit violation des grottes par des conquérants, désireux d'y mettre leurs morts à l'abri de toute injure, des traces de sépulture, tantôt par incinération, tantôt par inhumation, tantôt des deux manières à la fois, se retrouvent dans tous les dolmens.

tout surveiller, tout noter, tout retenir, parce qu'il doit tout utiliser. Eclairé par les sciences dont les éléments au moins sont familiers à son intelligence, mécanique, minéralogie, chimie, linguistique, ethnographie et tant d'autres, tel détail, d'apparence insignifiante au premier abord, donne souvent la clef d'un événement important; de même un faible indice, un morceau de métal ou de poterie, un grain de verre dépoli par le frottement, quelques poignées de terres, engraisées par le phosphate d'un os, mettent sur la trace d'une explication, qui ne tarde pas à s'imposer. Un véritable savant ne sera jamais trop rigoureux dans ses recherches.

D'autres pèchent par l'excès contraire. Les objets qu'ils trouvent sont uniques, leurs fouilles donnent naissance à autant de découvertes, et doivent servir de prélude à une révolution scientifique. Il faut savoir se garder des deux extrêmes. Le soin méticuleux avec lequel James Miln procédait en toute occasion, semblait le porter vers cette tendance à l'exagération, péché mignon des archéologues. Une citation, prise au hasard dans un de ses ouvrages, va montrer qu'il n'en était rien. « Je m'empresse d'ajouter, dit-il à propos d'une comparaison entre les vases gallo-romains et les urnes funéraires des dolmens, « qu'en faisant ce rapprochement, je ne me crois « pas suffisamment autorisé à faire remonter à l'époque des dol- « mens les poteries grossières découvertes dans l'établissement « gallo-romain de *Bossenno*; mais il me paraît ressortir de cette « comparaison que la ressemblance qui existe entre des produits « d'âges si différents, peut devenir dans bien des cas une source « d'erreurs, et que l'on ne saurait se montrer trop réservé lorsqu'on « veut faire servir la céramique ancienne comme élément de clas- « sifications chronologiques.

« A l'appui de cette assertion, je citerai le fait suivant :

« J'étais dans les îles Hébrides, au nord-ouest de l'Ecosse, « en 1868. Le temps était orageux et j'avais trouvé un abri dans « la chaumière d'une vieille femme. Deux ou trois petits vases « étaient placés sur la table; ils ressemblaient aux vases funéraires

« des dolmens. Je demandai leur provenance, et je fus très surpris quand la vieille femme me dit :

« — Je ne les ai pas trouvés. Je les ai faits moi-même.

« — C'est impossible, lui répondis-je, vous n'avez pas de four pour les cuire.

« — Je n'ai pas besoin de four pour cela, et je vous en ferai quelques-uns si vous le désirez.

« — Faites m'en donc, si vous le pouvez ; je serais très aise d'en avoir deux ou trois.

« La vieille femme s'en alla aussitôt dans son jardin qui était en face de la chaumière, et en rapporta une certaine quantité de terre glaise. Elle mouilla ensuite la table, sur laquelle elle façonna en très peu de temps trois petits vases qui portaient sur leurs bords l'empreinte de ses doigts et une espèce de bordure faite avec ses ongles. Elle me dit alors :

« — Je ne puis pas terminer maintenant, parce qu'il faut que les pots soient secs avant d'être mis au feu. Venez demain matin, s'il vous plaît, à dix heures, et vous verrez que je n'ai pas besoin de four pour les cuire.

« Le lendemain j'étais exact au rendez-vous. Le foyer était tout simplement formé d'une pierre plate placée au centre de la cabane. La vieille y alluma un feu de tourbe ; elle remplit ensuite les vases de lait, les plaça sur le feu et les laissa bouillir. Au bout d'une demi-heure, l'opération était terminée, les vases avaient acquis une dureté suffisante et avaient toute l'apparence de la poterie antique ⁴. »

Mais il est temps de sortir des généralités et de reprendre le récit de la vie de James Miln, à partir de son arrivée à Carnac.

Les premiers mois de son séjour dans le pays des menhirs, — c'était ainsi qu'il l'appelait, — furent employés à des excursions. Accompagné de son ami M. l'amiral Tremlett, qui était venu le rejoindre en octobre 1873, et qui connaît mieux que les habitants

⁴ *Les Bossenno*, pages 43 et 44.

mêmes les curiosités des environs de Carnac, James Miln se familiarisait avec les hommes, les choses et les lieux, au milieu desquels il allait vivre désormais. Comme en Ecosse, il dessinait les monuments et les points de vue : il étudiait en détail, avant de rien tenter, le sol auquel il devait, dans la suite, arracher plus d'un secret. C'était une sorte de reconnaissance poussée en pays inconnu ; il examinait le champ de bataille avant le combat.

Les premières fouilles furent commencées dans le courant du mois de septembre 1874. Divers documents, publiés dans les recueils de sociétés savantes, signalaient à l'attention des archéologues une série d'éminences situées à un kilomètre du bourg de Carnac, et connues sous le nom de buttes du Bossenno, comme recouvrant une cité romaine ou gauloise ; des tuiles de forme antique avaient été ramassées dans les champs avoisinants. La superstition locale confirmait ces présomptions. « Les légendes d'un pays, observe à cet égard James Miln, ne sont pas toujours à dédaigner ; elles dérivent généralement de traditions propres parfois à éclairer les recherches.

« Les Bossenno ont leur légende, qui n'est pas sans analogie avec certains faits que mes fouilles m'ont permis de constater. « D'après la tradition, les Bossenno étaient habités par des *Moines rouges* (les Templiers). Les populations des environs, exaspérées par leurs crimes, les massacrèrent et brûlèrent leur habitation dans une même nuit. On verra plus loin que j'ai trouvé partout les preuves indubitables de la destruction par l'incendie des bâtiments dont j'ai exploré les ruines.

« Les Bossenno sont encore un lieu mal famé. Jusqu'à ce jour, on prétend que les personnes attardées dans ces parages voyaient chaque butte éclairée. Quelquefois aussi, on entendait, entre des êtres invisibles, une conversation animée dans une langue inconnue ¹. »

L'existence d'une villa gallo-romaine en cet endroit présentait

¹ Les Bossenno, page 25.

un intérêt considérable. La preuve de l'occupation du pays des Venètes et, spécialement, des côtes de Locmariaquer par les Romains semblait faite, à la vérité ; mais rien ne démontrait qu'ils fussent allés plus loin, ni même qu'ils eussent visité les alignements de Carnac. Fergusson fondait sur le silence des *Commentaires de César* à ce point de vue, une théorie nouvelle, qui assignait à ces monuments un âge relativement récent, et une date d'érection postérieure à la domination romaine. Si l'on songe que les Bossenno ne sont éloignés des alignements de Kermario que de quelques centaines de mètres, on comprendra, de suite, la portée que devait avoir la réussite des recherches entreprises.

Le succès vint en effet. Dès le commencement des fouilles, James Miln acquit la certitude qu'il se trouvait en présence d'une habitation gallo-romaine. Les travaux interrompus par l'hiver furent repris au printemps de 1875 et définitivement terminés vers les premiers jours de 1876. Les buttes de Bossenno recouvraient un établissement important, qui avait été, pendant plusieurs années au moins, occupé par les conquérants : elles renfermaient une forge, une *villa urbana* ou maison de maître avec son temple, et ses bains au plafond ornementé de coquillages, une *villa agraria* ou bâtiment d'exploitation agricole, le tout entouré par une enceinte destinée à prémunir l'habitation contre toute attaque. La forme des matériaux employés, leur disposition en petit appareil, les objets trouvés dans les débris, et consistant en tuiles, briques, tuyaux de conduite d'eau, monnaies d'une effigie antérieure à l'an 353, depuis J.-C., la découverte de nombreuses statuettes de Vénus Anadyomènes et de Déesses mères, ne laissaient subsister aucun doute sur l'origine des constructions.

Après les travaux matériels des fouilles, vinrent ceux plus délicats de classement et de reconstitution. Des briques recouvertes en coquillages et peintes en couleurs voyantes permirent à James Miln de restituer les dessins élégants et curieux du plafond du *frigidarium* ; avec quelques fragments de poterie, laborieusement rapprochés, il parvint à obtenir des vases anciens d'une fidélité de repro-

duction irréprochable. Les ossements recueillis furent classés par M. Gervais, professeur au Muséum d'histoire naturelle à Paris ; et les médailles par M. Henri Cohen, conservateur de la Bibliothèque nationale, l'un des numismates les plus distingués du monde entier. Quand tout fut achevé, James Miln publia le compte rendu de ses recherches et de quelques autres moins importantes dans un ouvrage qui fut édité, à la fois, en anglais et en français, sous le titre : « *Fouilles faites à Carnac (Morbihan). Les Bossenno et le Mont Saint-Michel* »¹. L'édition fut tirée avec un soin et un luxe merveilleux : outre le texte, imprimé sur un papier et au moyen de caractères dignes d'un bibliophile, elle contient de nombreuses planches gravées sur bois, douze chromolithographies, une grande quantité de dessins représentant les uns des vues prises aux alentours de Carnac, les autres, les croix en pierre sculptée, les monuments curieux, ou les détails d'architecture qui avaient tenté le crayon de l'auteur. Le prix de l'ouvrage correspondait, d'ailleurs, à sa beauté : l'édition coûta plus de douze cents livres sterling. (30.000 fr.)

Un tel essai encourageait à continuer. Pendant l'automne « de 1877, écrit James Miln, au début d'un second ouvrage, « en nous promenant, un jour, le long des alignements de Kermario, « notre attention fut attirée par la couleur rouge d'un petit objet, « au fond d'un des nombreux trous pratiqués récemment par les « paysans pour se procurer de la tourbe destinée à recouvrir le « sommet d'un mur voisin. Pris entre nos mains, cet objet, à peu « près de la grosseur d'une noix, nous parut être un fragment de « brique romaine fraîchement coupée par la bêche. En cherchant « parmi la tourbe placée sur le haut du mur on trouva l'autre « partie. La réunion de ces deux fragments démontra, à notre

¹ Il s'agit ici non du célèbre couvent que les Bretons ont toujours envié aux Normands, mais du plus beau *galgal* connu, qui est situé à 500 m. de Carnac et dominé par une chapelle dédiée à saint Michel. James Miln découvrit en 1876, au pied de l'éminence, les ruines de diverses constructions postérieures en date à la domination romaine.

« grande surprise, qu'ils provenaient d'une même brique. Or une
 « brique romaine, parmi les alignements, paraissait bien peu à sa
 « place. Comment se trouvait-elle là, et enfouie à quelques pouces
 « au-dessous de la surface du sol? L'étonnement attribué à Robin-
 « son Crusoë en voyant l'empreinte d'un pied humain sur le sable,
 « ne pouvait être plus grand que le nôtre. Mais la réflexion nous
 « conduisit bientôt à supposer que les paysans pouvaient bien, après
 « tout, avoir quelques motifs de donner aux alignements le nom
 « de *Camp-de-César* ¹. » La tradition, « écho lointain mais vrai
 d'événements depuis longtemps oubliés ², » était exacte : les fouilles
 amenèrent la découverte de divers murs de défense construits
 soit par les conquérants, soit par les habitants primitifs du pays, et
 d'un véritable camp gallo-romain dans les retranchements duquel
 se trouvaient encastés des menhirs appartenant aux alignements.

Pour bien comprendre l'importance de ce résultat, il est néces-
 saire d'entrer dans quelques développements sur ce qu'on entend
 par les *alignements* de Carnac et sur les différentes hypothèses au
 moyen desquelles on a cherché à en expliquer l'existence.

Les alignements de Carnac se composent de onze rangées paral-
 lèles de menhirs, orientés de l'ouest à l'est, sauf une légère dévia-
 tion vers le sud, et qui, partant perpendiculairement de la corde
 d'un vaste cromlech, en forme d'arc, situé à un kilomètre au nord
 du bourg de Carnac, s'étendent sur une longueur de plus d'une
 lieue et une largeur moyenne de cent mètres jusqu'à peu de dis-
 tance de la rivière du Crac'h, à trois kilomètres du bourg de la
 Trinité, et dans la direction de celui de Locmariaquer ³. La naissance,

¹ *Kermario*, page 4.

² *Ibid.*, pag. 74.

³ Les files du Menec sont séparées l'une de l'autre par un espace d'environ dix mètres; et les menhirs d'une même rangée se succèdent à un intervalle de cinq mètres. Il est bien entendu, d'ailleurs, que ces calculs généraux reposent sur des moyennes. Le premier chiffre a été obtenu en prenant la largeur constante des alignements, soit 100 mètres, et en la divisant par 10; le second, en comptant, sur divers points du Menec, les menhirs placés sur une ligne de 125 mètres de longueur, et en divisant le dernier nombre par celui des menhirs, soit 25. La distance d'un

le milieu et la fin des alignements se trouvent respectivement à proximité des trois villages du Menec (endroits des morts), de Kermario (lieu des morts) et de Kerlescant (place brûlée ou pour brûler.) C'est au Menec que les menhirs qui constituent les lignes paraissent aujourd'hui le plus nombreux et le mieux rangés, quoiqu'ils soient généralement de faibles dimensions ; sur l'éminence de Kermario se trouvent réunis, dans une ordonnance grandiose une centaine de géants de granit, aux têtes grises couronnées de lichen ; puis l'armée de pierre descend le versant d'une colline, remonte le coteau opposé, et va mourir à Kerlescant, où l'on remarque, dispersés çà et là, les blocs les plus considérables. A l'origine, le total des menhirs compris dans les alignements ne devait pas s'éloigner du chiffre de vingt mille ; le chanoine Moreau en comptait encore de douze à quinze mille au siècle dernier, bien qu'on en eût déjà détruit beaucoup ; le nombre de ceux qui subsistent encore actuellement peut être évalué à huit cents ¹. De tous côtés, d'ailleurs, dans un rayon de quelques centaines de mètres autour des alignements surgissent des dolmens et des menhirs isolés.

Les pierres de Kermario sont placées, comme on vient de le voir, au centre des alignements : elles occupent, en même temps, à peu près que James Miln s'en était assuré, par ses propres études et grâce aux renseignements que plusieurs généraux anglais ou français lui avaient unanimement fournis à ce sujet, après avoir examiné la topographie des lieux, le point stratégique du pays. Il devait donc y avoir eu des ouvrages fortifiés à Kermario et les fouilles justifiaient cette conjecture.

Quant à l'intérêt qui s'attachait à la découverte, il est facile de

menhir à l'autre est, en effet, essentiellement variable. Ces renseignements inédits sont dus à l'obligeante communication de M. Le Moussu, expert de l'Etat, auteur du seul plan géométrique qu'on ait levé des alignements du Menec.

¹ Cette évaluation ne s'applique qu'aux menhirs restés debout. — Du Menec, en particulier, le cromlech et les alignements réunis comprennent 275 menhirs debout et 299 menhirs renversés; en tout 574 monolithes.

s'en rendre compte. Tout est mystère dans la question des alignements. Quelle est la race qui les a élevés ? On ne le saura, sans doute, jamais, avec certitude. A quelle époque remonte leur érection, et dans quel but a-t-elle eu lieu ? Problèmes connexes, obscurs entre tous, et à l'égard desquels, du dernier surtout, les théories les plus bizarres ont été mises au jour, depuis la légende de saint Cornély transformant en pierres les soldats acharnés à sa poursuite, jusqu'au système de M. de la Sauvagère qui considérait les menhirs des alignements comme les piquets dont les Romains se servaient pour caler leurs tentes contre les vents furieux. Les esprits les plus sérieux regardaient, avant les fouilles de Kermario, les alignements, comme un sanctuaire, comme une nécropole, ou comme le monument commémoratif d'une bataille, et en faisaient varier l'âge, des temps les plus anciens au VI^e siècle de l'ère chrétienne. L'opinion, qui, en dernier lieu, semblait peut-être la plus accréditée, était celle de M. Fergusson, d'après lequel les menhirs des alignements auraient été érigés, vers cette dernière époque, par les peuplades autochtones, en souvenir d'une victoire décisive remportée sur des envahisseurs autres que les Romains. La doctrine de l'archéologue anglais reposait principalement sur ce fait, que les légions avaient dû diriger des reconnaissances ou même s'établir à demeure dans la partie du Morbihan dont il s'agit, et que ni César, ni Pline ne mentionnent dans leurs ouvrages l'existence des alignements ; ceux-ci devaient, en conséquence, n'avoir été édifiés que postérieurement au passage des Romains dans les Gaules.

Il a suffi d'un fragment de tuile trouvé par James Miln et d'un coup de pioche donné par ses ouvriers pour mettre à néant ce système : « Nous avons souvent rencontré, dit le savant Ecossois « dans un ouvrage posthume (*Fouilles faites à Carnac, Bretagne, —* « *les Alignements de Kermario*), des menhirs appartenant aux ali-
« gnements, bâtis dans des murs manifestement d'origine romaine,
« et même des premiers temps de l'occupation. Ce seul fait démon-
« tre que les alignements sont antérieurs aux murs, et par suite

« à la conquête du pays par les Romains. Ils sont même de beaucoup antérieurs à cette époque, comme il résulte des indications décisives fournies par le onzième menhir du dixième alignement de Kermario.

« Les profondes rigoles creusées par le temps sur le bout sud de ce menhir prouvent 1° qu'il a été debout pendant une certaine période ; 2° que cette période a dû avoir une durée de plusieurs siècles ; 3° que pendant ces siècles, cette extrémité sud devait être le sommet ; 4° que ce menhir a été renversé du nord au sud ; 5° enfin, que le temps requis pour produire ces rigoles fournit une date approximative de l'érection des alignements. Il est évident, en effet, que ces profondes rigoles, qui existent sur le seul bout sud, sont dues à l'exposition de cette extrémité, pendant des siècles, à l'action désorganisatrice des éléments atmosphériques, et qu'elles n'ont pu se creuser pendant la période qu'il a passée, couché en long et recouvert de terre. Donc, et cette conclusion est incontestable, ce menhir a dû être debout pendant bien des siècles avant la construction du mur ouest du camp romain ; et, si nous pouvions la déterminer, cette période indiquerait l'âge des alignements.

« Mais les rigoles ainsi creusées par le temps au sommet de plusieurs menhirs encore debout dans les alignements sont plus ou moins profondes, selon le grain de la pierre ; car, malheureusement, le granit dont ils se composent n'est pas tout homogène. S'il l'était, la profondeur des rigoles servirait, dans une certaine mesure, de base pour calculer leur âge. Il faut donc renoncer à ce moyen qui ne peut conduire à aucun résultat rigoureux ¹... »

James Miln n'hésite pas, au contraire, à trancher la question de la destination des alignements. Il commence par exposer que les théories d'après lesquelles ces monuments formeraient un temple, un cimetière ou le monument commémoratif d'un fait d'armes, n'ont rien d'inconciliable entre elles ; l'idée religieuse n'est-elle

¹ Kermario, page 70.

pas la compagne inséparable de l'idée funéraire, et toutes deux ne se présentent-elles pas, dès lors, nécessairement après une bataille, au moment où les vainqueurs honorent leurs morts par de fastueuses cérémonies ? Cependant il adopte, en la fortifiant de preuves nouvelles, la conclusion exposée dans un mémoire lu à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1867, par M. Rosenzweig, archiviste du département du Morbihan ¹ : « Des cendres, du char-
« bon, des éclats de silex, de la poterie et d'autres objets, lit-on
« quelques pages plus loin, accompagnent invariablement dans les
« dolmens les rites de sépulture tant par inhumation que par cré-
« mation ; et il a été clairement démontré, par les nombreuses
« fouilles de la Société polymathique du Morbihan, que les dolmens
« avec ou sans tumulus sont des monuments funéraires. Or les
« listes publiées dans les chapitres précédents montrent que nous
« avons trouvé les mêmes objets à la base des menhirs ; nous
« avons remarqué aussi, d'une part, que les noms des alignements,
« transmis d'âge en âge, suggèrent l'idée de sépulture, et que, d'un
« autre côté, leur orientation est la même que celle des dolmens.
« Nous pouvons donc conclure que la destination de ces deux sortes
« de monuments est la même et que les alignements aussi bien que
« les dolmens ont été érigés comme monuments funéraires.

« Quelques menhirs isolés ou en petits groupes pourraient pas-
« ser pour des monuments commémoratifs érigés sur un champ
« de bataille. Mais l'étendue de nos alignements de Carnac est trop
« considérable pour qu'il nous soit permis de rattacher à un seul
« événement tous ces milliers de menhirs. Tout au plus, et bien
« gratuitement, pourrions-nous supposer une bataille ou une série
« de combats soutenus sur les positions avantageuses occupées,
« comme nous l'avons déjà dit, par quelques-uns des aligne-
« ments ². »

¹ *Notice sur les monuments funéraires du Morbihan*, par M. Rosenzweig. Mémoire lu à la Sorbonne en 1867, page 135. — Archéologie. — Paris, imprimerie impériale, 1868.

² *Kermario*, pages 75 et 76.

Et généralisant l'idée qu'il vient d'exprimer, l'auteur ajoute :
« En face de l'immense quantité de monuments funéraires cel-
« tiques, dont les rivages morbihannais sont parsemés, l'esprit ne
« peut s'empêcher de se demander pourquoi ils ont été ainsi con-
« centrés dans cette région. L'abondance des blocs de granit dans
« ces parages aurait-elle pu en être la cause unique et détermi-
« nante? Nous préférierions chercher le motif de cette concentration
« dans le choix que les Celtes auraient fait de ce pays pour leur
« servir de nécropole ou de *terra sacra*, destinée comme chez un
« grand nombre d'autres peuples à recevoir, de génération en géné-
« ration, les cendres de leurs familles. Dans les mœurs, l'extérieur
« et le costume des habitants actuels de ce pays, qui tranchent si
« profondément sur ceux des autres populations et frappent si
« vivement les étrangers qu'ils sont tentés de prendre presque
« toutes les femmes pour autant de religieuses; dans la coutume
« de broder sur certains habits des signes analogues aux sculp-
« tures des dolmens, n'y aurait-il pas des indices de nature à
« corroborer cette hypothèse et à permettre de voir sur les con-
« ç temporains les traces et les vestiges des impressions et des
« habitudes graves que la vie au milieu des tombeaux avait dû
« engendrer chez leurs ancêtres ¹? »

HENRI FINISTÈRE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

¹ *Kermario*, pages 84 et 85.

SOUVENIRS DE NANTES

AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION *

Avant d'entrer dans la période révolutionnaire, il est temps que je fasse faire à mes lecteurs une connaissance plus approfondie avec les deux principaux personnages de qui je tiens mes documents, à savoir, mon oncle de Lépertière et mon grand-père.

En tout d'abord, je vais au-devant d'une objection qui pourrait m'être faite, si l'on croyait que j'ai voulu donner à la modeste personnalité de mes vieux parents une importance qu'elle n'avait ni ne pouvait avoir. Si je n'ai pas craint de la mettre en avant aussi souvent que l'occasion s'en est présentée, c'est que le récit de faits comme ceux dont j'ai à parler acquiert singulièrement plus de relief et d'autorité, quand il est fait par des témoins oculaires. Sur ce, j'entre en matière.

Le bon tonton était venu au monde à Saint-Viaud, près Paimbœuf, le premier janvier 1784, comme un joyeux cadeau d'é-trennes envoyé par la Providence à ses parents. Trente-trois ans plus tard, il se mariait (heureusement pour moi, qui pus ainsi profiter des trésors de sa riche mémoire) à une cousine germaine, intime amie de ma mère. Il était âgé de huit ans à peu près, c'est-à-dire tout grandet, quand sa famille fut forcée de quitter la campagne pour venir habiter Nantes. Cet exode n'était que trop motivé. Des trois garçons qu'elle possédait, l'aîné, pris par la réquisition, avait été envoyé aux armées républicaines, où il guerroyait sur la

* Voir la livraison d'août, pp. 107-115.

frontière d'Espagne ; le cadet, âgé seulement de dix-sept ans, était allé rejoindre La Cathelinière, puis Charette, avec les bons gars de Saint-Viaud, qui l'avaient nommé leur capitaine de paroisse. Quant au plus jeune, il était resté avec son père. M. de Lépertière, déjà une fois emprisonné, sur la vague, mais terrible, prévention d'aristocratie, et responsable des faits et gestes de son fils cadet, encore mineur, jugea prudent, pour mieux se faire oublier, de venir se réfugier dans la grande ville, et il accepta, pour lui et ses trois derniers enfants, l'hospitalité que lui offrit une vieille parente.

Jugez de l'effet que dut faire sur l'esprit d'un enfant intelligent et impressionnable le contraste du calme des champs avec l'agitation d'une ville en pleine effervescence révolutionnaire ?

Ce qui le frappa, tout d'abord, ce fut la famine, famine occasionnée par une mauvaise récolte, puis aggravée par la difficulté qu'il y avait à introduire suffisamment de vivres dans une ville à peu près cernée par l'insurrection vendéenne. Accoutumé qu'il était à la vie large, quoique simple, d'une famille aisée de la campagne, il lui semblait singulièrement étrange d'être obligé d'aller, avec ses parents, faire queue à la porte des boulangers, pour obtenir la maigre ration de pain réglementaire ¹.

Moins malheureuse cependant que bien d'autres, la famille Lépertière recevait encore assez régulièrement quelques pains, que lui envoyaient ses métayers de Saint-Viaud. Il arrivait cependant quelquefois que les *bargers* ², seuls commissionnaires existant alors entre Paimbœuf et Nantes, étaient inexacts... ou infidèles. Il fallait alors que l'enfant, comme *les pauvres* auxquels il avait vu tant de fois faire l'aumône au seuil hospitalier du Pé-au-Midi,

¹ Je tiens d'un de mes bons amis que sa grand'mère, dont le mari occupait une importante fonction dans la magistrature civile, revenait, un jour, avec son jeune fils, portense de quelques livres de pain, qu'elle avait été attendre comme les autres. En s'en revenant, elle rencontra deux hommes de mauvaise figure, qui la regardèrent d'une façon suspecte. — Quel malheur, dirent-ils, que nous soyons observés ! Comme nous lui ferions bien son affaire pour lui enlever son pain !

² Bateliers de la Basse-Loire.

allât mendier, à la porte des casernes, le restant de la ration des soldats, toujours charitables.

Ce n'était pourtant que le commencement et, un jour, ayant à traverser l'allée, maintenant remplacée par le passage Bouchaud, qui servait de communication entre la Haute-Grande-Rue et la rue de la Juiverie, il se trouva face à face avec un tombereau ruisse-lant de sang, qui transportait au lieu ordinaire des sépultures... *les têtes des suppliciés du jour!!!* A cette horrible vue, il fut pris d'un tremblement tel, qu'il fut forcé de rester plus de huit jours alité.

Fut-ce cette cause ou une autre, mais mon oncle, assez accom-modant par nature vis-à-vis des nombreux gouvernements qu'il avait vus se succéder, n'a jamais pu s'arranger avec celui de la République.

Quant à mon grand-père, René Lefeuve, c'était, à cette époque, un homme de trente-trois ans, d'une nature droite, mais quelque peu rude, sinon violente, d'un jugement sain, quoique assez peu porté à aller se perdre dans les nuages. Dès qu'il fut en âge de travailler, mon bisaïeul, qui avait passé plusieurs années à Saint-Domingue et y avait gagné quelque argent, l'expédia, plein de confiance, à un sien frère qu'il y avait laissé. J'aimerais à caresser l'idée, toujours si douce, d'un oncle d'Amérique, puisque j'en ai possédé réellement un, si je n'avais trouvé dans la vieille corres-pondance de famille les détails les plus décourageants pour la réalisation de mon beau rêve. Le vieil oncle, hélas ! avait réservé toute sa tendresse pour une jeune mulâtresse dont je n'ai jamais pu démêler avec exactitude les points d'attache avec lui. Il accueillit son neveu avec les égards réservés d'ordinaire aux chiens qui se fourvoient dans les jeux de quilles, et celui-ci, peu encouragé, revint dare dare à Nantes, où, à l'aide de quelques fonds que lui avança son père (on n'avait pas besoin alors de millions comme aujourd'hui), il se mit dans les affaires. Il les commença modestes et proportionnées à son capital, mais le prin-cipal fut qu'il y réussit ; ce qui lui permit de se bien marier. Je ne

puis dire où se serait arrêtée son ambition ; qui sait s'il n'avait pas rêvé, lui aussi, de devenir un gros planteur de Saint-Domingue, quand les premiers souffles de la Révolution se firent sentir. J'ai dit que le grand-père était doué d'un bon flair. Si nos grands armateurs se crurent, comme le chêne, assez forts pour braver la tempête, lui, homme prudent, crut bien faire aussi en courbant la tête comme le roseau et liquida ses affaires en pleine prospérité. Comme on n'avait pas le choix, ainsi qu'aujourd'hui, pour le placement... *plus ou moins sûr*, de ses capitaux, il les employa, selon l'usage, à la construction d'une maison, rue de la Chalotais. Je ne parlerais pas de ce détail intime si, des fenêtres supérieures de cette maison, mou père, âgé de quatre ans, en 1793, ne se souvenait d'avoir vu l'attaque de Nantes par les Vendéens du côté du sud ; et, plus tard, l'incendie de notre théâtre.

Malheureusement, la Révolution l'avait arrêté court dans son premier élan, dans cet élan qui, une fois interrompu, ne se reprend guère, et elle avait laissé sans aliment une activité qui aimait mieux se dépenser extérieurement que de se replier sur elle-même. Si donc l'aïeul avait vu avec défiance la belle floraison de 1789, que fut-ce quand il put apprécier les fruits qu'elle avait produits !

Mon intention n'est pas de refaire l'histoire de Nantes à cette époque ; ce serait inutile et bien téméraire, après les travaux des Mellinet, Laurant, Lallié, et surtout le compte rendu du procès des Comités révolutionnaires, où tous les narrateurs ont si largement puisé. Je n'ai, comme je l'ai dit au début, que le désir modeste d'ajouter aux documents que nous possédons le témoignage d'un nouveau venu et de donner, par des récits pris sur place une idée de la physionomie particulière de notre pauvre ville dans ces tristes temps.

C'est que Nantes était alors dans une situation absolument exceptionnelle. Si, comme toutes les autres villes, elle renfermait dans son sein les éléments les plus divers, les uns favorables, les autres hostiles à la Révolution, comme port de mer, elle était le point de

mire de l'insurrection vendéenne, à laquelle sa possession assurait les armes et les ressources qu'elle ne pouvait tirer que du dehors. A l'intérieur, clubs en permanence, représentants du peuple en incessantes missions, décrétant sous la pression des comités révolutionnaires, tribunal révolutionnaire jugeant... quand on ne lui enlevait pas les victimes avant qu'elles n'eussent passé devant lui ¹, et l'exécrable Compagnie, dite de Marat, procédant aux arrestations, puis présidant à l'exécution des jugements par la guillotine, la fusillade et les noyades, dont elle avait presque accaparé pour son propre compte l'odieuse spécialité ².

J'ai parlé plus haut de la famine ; mais ce n'était pas tout. Le commerce extérieur, arrêté court par la guerre maritime, le commerce, qui ne vit que de confiance, avait reçu son coup de grâce par la promulgation de la loi sur le Maximum ³. C'était le comble de la désolation. Dans les rues de la ville, on ne rencontrait que de rares passants, mornes et silencieux, forcés de sortir pour affaires urgentes ; des bataillons de soldats, précédés de généraux empanachés et d'états-majors au costume théâtral, envoyés pour combattre l'insurrection vendéenne ; le sinistre cortège des tombeaux conduisant les victimes au supplice, ou, chose plus affreuse encore, la foule hideuse des monstres, hommes ou femmes, qui entouraient la guillotine et applaudissaient à la chute des têtes !

Actif, et sans avoir l'emploi de son activité, mon grand-père, malgré sa haine pour la révolution, s'était rejété avec une curiosité passionnée sur toutes ces scènes nouvelles et effrayantes qui

¹ Il y en a eu plusieurs exemples.

² Par contre, je suis heureux de citer un trait qui relève notre triste humanité, si abaissée alors. Un pauvre pêcheur, du nom de Couprie, conla au fond de l'eau sa barque, son *unique gagne-pain*, dans la crainte qu'elle ne lui fût réquisitionnée pour les noyades. Est-elle assez belle, dans sa simplicité, cette action, ignorée comme tant d'autres, et qu'un heureux hasard m'a apprise tout récemment !

³ Je connais la famille d'un négociant, déjà important à cette époque, M. X., qui fut à ce point ruiné par le Maximum, qu'à la naissance d'une de ses filles, il fut obligé de brûler les bois des fauteuils et des chaises de son salon pour faire chauffer les langes de l'enfant, faute de ressources pour pouvoir acheter d'autre combustible.

se passaient quotidiennement sous ses yeux. L'horrible l'attirait et le clouait sur place, on pouvait le dire, malgré lui. Pas une séance un peu chaude d'un des nombreux clubs de la ville ou du tribunal révolutionnaire, à laquelle il n'assiste ; pas une exécution sur la place du Bouffay, une fusillade à Gigant ou sur la prairie de Mauves, où il ne soit présent. Et ne croyez pas que ce soit en curieux ou impassible spectateur. Oubliant une réserve indiquée, c'est tout haut qu'il manifeste son sentiment sur toutes les horreurs dont il est témoin, et, à défaut de paroles, son visage l'exprime assez. Le soir, il rentre chez lui, les traits tout contractés et tout bouleversés. Tombant dans un fauteuil, la tête entre les mains : — « Les misérables ! s'écriait-il devant ma grand'mère terrifiée, ils ont, encore aujourd'hui, guillotiné, fusillé ou noyé tant de pauvres prisonniers ! »

— « Mais, mon ami, lui disait celle-ci, suppliante, puisque ces spectacles te font tant de mal, pourquoi y retournes-tu sans cesse ? Aussi peu prudent que tu l'es, tu veux donc qu'il nous arrive malheur ? Reste ici, je t'en conjure !

— « Non, c'est plus fort que moi ! Je veux voir jusqu'où ils auront l'audace d'aller. »

Soudain, l'on entendait des marches de tambours, et sur les petits fifres, que portaient de jeunes enfants qui précédaient les bandes de soldats, les airs de la *Carmagnole* ou du *Ça ira*. Ma grand'mère, dans la crainte de quelque imprudence, s'élançait alors vers les volets qu'elle fermait vivement.

— « Mais tu n'entends donc pas, s'écriait son mari d'une voix étranglée de colère, ces affreux *Tu, tu, tu* ? » C'est ainsi qu'il qualifiait ces aigres petits instruments. Ou bien encore c'était la *Marseillaise*, hurlée, suivant la tradition qui nous a été conservée, par des voix avinées. Il les écoutait d'abord silencieux et frémissant, puis, arrivé au paroxysme de la fureur, il faisait chorus avec elles renforçant les mots de *citoyens* et de *bataillons* de rimes aussi riches qu'irrévérencieuses.

Ah ! si la Providence avait daigné le constituer son justicier,

pour quelques instants seulement, quel mauvais quart d'heure il aurait fait passer aux misérables qui se jouaient si cruellement de la vie humaine ! — Malheureusement pour le grand-père, elle avait ajourné l'heure du châtimeut, sans nul doute pour le rendre plus éclatant, et le pauvre homme qui n'avait pas le bras long, ne put atteindre qu'un des moindres coupables. (Depuis la fable des *Animaux malades de la peste*, n'est-ce pas toujours la coutume ?) Notre paroisse de Saint-Nicolas avait alors à sa tête un curé qui avait prêté le serment constitutionnel et qui, par une fatalité malheureuse pour lui, portait le même nom que nous. Cette seule qualité de prêtre-jureur suffisait largement à mon grand-père pour le lui faire prendre, en grippe. Profitant de cette similitude de nom, il se faisait un vrai bonheur de lui faire passer par ruse ses billets de service pour la garde nationale, sous prétexte du plaisir que cet envoi devait faire à un *curé patriote*. — « Vous ne saurez jamais, disait-il à ce brave prêtre, rentré plus tard en grâce avec l'Église et peu flatté alors qu'on lui rappelât son passé, vous ne saurez jamais combien je vous ai fait monter de gardes, tandis que je dormais tranquillement dans mon lit. » Une fois lancé sur cette pente, j'ose affirmer qu'il lui a laissé, la plus entière qu'il a pu, la part problématique de gloire à récolter dans ces reconnaissances militaires quotidiennes qu'on faisait aux environs de la ville, d'où l'on rapportait plus sûrement une somme écrasante de fatigues ou mieux quelque bonne balle égarée, si l'on était moins chanceux encore.

Comment, avec cette intempérance de langage, mon grand-père put-il échapper à une de ces arrestations dont on était alors si prodigue ? Par un miracle, serait-on tenté de croire, si une cause plus naturelle ne nous en avait fourni l'explication. Ma grand-mère, sortie d'une bonne famille de Guérande, était quelque peu apparentée avec un ancien conseiller au Parlement de Bretagne, réintégré plus tard à la Cour d'appel de Rennes. Par reconnaissance, je désire taire son nom. Le brave magistrat, qui écrivait dans l'*Almanach des Muses* d'adorables bouquets à Chloris, n'était-il pas,

devenu révolutionnaire... par peur, j'aime à le penser ; et pour mieux faire oublier son origine nobiliaire et son ancien rang, ne s'était-il pas fait d'évêque meunier, en achetant un modeste greffe de justice de paix ! Mieux que cela : il avait associé sa destinée à celle d'une donzelle nommée La Miché qui tenait sur la place Graslin, dans le local même qu'occupe aujourd'hui la maison des Cent-Mille Paletots, une table d'hôte qu'à défaut de mieux, il présidait, coiffé... du bonnet rouge et drapé... dans une carmagnole. A cette table venaient s'asseoir d'ordinaire quelques membres des comités révolutionnaires et souvent des représentants du peuple. On y causait à cœur ouvert... exactement comme entre braves gens, et on y parlait librement des arrestations projetées. La Miché était bonne fille au fond. Dès qu'elle entendait citer le nom de mon grand-père dont elle connaissait la parenté avec l'ex-magistrat, elle s'empressait de lui en faire donner avis. Il se cachait alors pendant quelque temps et ne reparaisait à la surface de l'eau, comme un véritable canard, que lorsque la tempête lui semblait dissipée. J'espère que pour cette bonne action, ma brave Miché, il vous aura été un peu pardonné là-haut, sans compter, si l'on veut être large dans l'application du texte sacré, sans compter, dis-je, que le ciel pardonne aussi beaucoup... à ceux qui ont beaucoup aimé.

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, » a dit Boileau. Il ne faudrait pas croire que mon grand-père, grâce sans nul doute aux hautes protections dont j'ai parlé, ait eu seul le privilège de cette étonnante liberté de langage. Un assez grand nombre de courageux citoyens, en dépit, au mépris même de tout danger, ne craignaient pas de dire tout haut ce que chacun pensait tout bas. Dans la vie publique, je pourrais citer Baco, dit le roi Baco, maire de Nantes, Champenois, conseiller municipal, Philippe Tronjoly, président du tribunal révolutionnaire, et surtout le chirurgien Thomas, qui souvent tinrent énergiquement tête aux gens de la Convention. Dans la vie privée, je me bornerai à en indiquer seulement trois : MM. Noury, Louis Bureau et Daniel, son

beau-frère. Un jour, M. Noury, mort intendant militaire général, se prit de querelle avec un séide de Carrier et le provoqua en duel. Il avait eu une première satisfaction, celle de le corriger rudement avec sa canne ; il eut ensuite la consolation de venger l'humanité en le tuant bel et net. Il est vrai que, vivement recherché en raison de ce fait, il fut obligé, pour se cacher, de se réfugier... dans un toit à porcs, où il gagna, comme il le disait plaisamment, *la gale du cochon*.

Certainement, quelques-uns de mes lecteurs se rappellent, comme moi, avoir connu le vieux M. Louis Bureau, mort seulement vers 1852, qu'on appelait Bureau la Petite-Queue, à cause de la mode ancienne qu'il avait conservée pour l'arrangement de ses cheveux. Déjà, au début de la Révolution, il était en possession d'une marquante position commerciale, et le jour où M. de Bouteiller, si l'on s'en souvient, était monté sur une table à la Bourse pour faire sa malheureuse campagne en faveur des assignats, lui, grimpé sur une autre, en face, engageait chaleureusement l'assistance à se tenir en garde contre cette valeur. Sa philippique, sans que ce fût son dessein, avait certainement contribué à amener de nombreux clients à une caisse trop imprudemment ouverte. Pouvait-il se taire davantage en présence des horreurs qui se passaient alors sous ses yeux ? De même qu'un certain nombre d'hommes de cette époque, il avait l'habitude de venir passer sa soirée au café, et, devant le public, quel qu'il fût, qui fréquentait celui de la Bourse, il s'expliquait sur le compte des hommes et des choses du temps absolument avec la même liberté de paroles... que s'il ne s'était agi que de simples assignats. A la fin, toutefois, les choses se gâtèrent, et comme, malheureusement pour lui, il n'avait pas dans sa manche, comme mon grand-père, une *Miché* ou quelque autre de ses semblables, un beau jour il fut incarcéré aux Saintes-Claire, et sans le 9 thermidor, il eût payé de sa tête son intempestive franchise.

Mais le plus étonnant de tous fut son beau-frère Daniel, procureur au Présidial de Nantes, et grand-père du jeune prêtre qui fut

l'aumônier en chef des zouaves pontificaux : bon sang, on le voit, ne pouvait mentir. Aucun n'alla plus loin que lui dans cette voie de franchise périlleuse. Non seulement il parlait, mais encore il agissait. Il regardait en face les tyrans du jour, il les gouaillait, les menaçait même de sa canne. C'était un grand homme, sec et maigre, aux sourcils épais, au regard et à la voix rudes, ne marchant jamais à la rue qu'accompagné de deux énormes dogues que, par dérision, il avait nommés l'un *Citoyen* et l'autre *Général*. On assurait que c'était par peur, soit de lui, soit de ses *deux gardes du corps*, comme il les appelait, qu'on n'avait jamais osé l'arrêter. Cela n'a rien d'impossible ; mais la vérité serait plutôt qu'il était vieil habitué de café, et que, comme tel, on était accoutumé à l'y entendre souvent pérorer. On ne prenait donc pas au sérieux, ou l'on feignait de ne pas prendre au sérieux, ce qu'on appelait ses *excentricités*. Dans un des jours supplémentaires de l'année, dits *sans-culottides* (jours naturellement indiqués pour être la fête des sans-culottes), n'eut-il pas la cocasse idée d'étaler en dehors de son balcon, absolument comme du linge qu'on met à sécher,... tout ce qu'il possédait de ces indispensables vêtements. Tous ceux qui passaient devant sa demeure, sur la place de la Bourse, s'arrêtaient en présence de cette étrange exhibition, placée sous la surveillance immédiate de *Citoyen* et de *Général*, et les rires redoublaient, quand, à travers les joints des volets, intentionnellement mal clos, on voyait passer et repasser la haute silhouette du bonhomme chaussé d'un simple caleçon blanc ! Quel malheur que son illustre neveu breton, notre Victor Hugo ¹, ait ignoré ce détail sans prix... alors qu'il était encore royaliste ! Quel sublime parti sa jeune muse n'eût-elle pas tiré de cette gigantesque antithèse des vieilles culottes de son oncle opposées aux brillants oripeaux de la toute-puissante Convention ² !

¹ On sait que la mère de Victor Hugo était une demoiselle Trébuchet, de Nantes.

² Si rude qu'elle fût, la grosse voix du père Daniel ne faisait nullement peur aux petits enfants. — « Un jour, me racontait sa petite-fille, notre grand'mère avait à

Maintenant que j'ai déroulé devant mes lecteurs les grandes tristesses de notre ville, et que j'ai constaté, non sans orgueil, les courageuses protestations qu'elles soulevaient, il convient de reprendre les choses par le détail. Je commencerai par le récit des fêtes républicaines, dont celle des sans-culottes a pu donner un avant-goût. Cette fois, c'est plus sérieux. Nous sommes au 20 prairial an II. Pour complaire à Robespierre qui domine la Convention, celle-ci a bien voulu reconnaître *l'immortalité de l'âme et l'existence de l'Être suprême*, que nos législateurs, plus éclairés que leurs pères, nient à peu près aujourd'hui. Pour rendre à *cet être*, qu'on n'ose pourtant pas appeler encore de son vrai nom, un hommage digne de lui, on a édifié au bas du cours Saint-Pierre une montagne de bois et de carton peint ; touchant emblème de celle qui, à la Convention, décrétait le bonheur du genre humain. Au pied de cette montagne, est dressé l'autel de la Patrie, devant lequel de nombreux groupes de vieillards, d'hommes faits, de jeunes gens des deux sexes venaient défilier, chacun à tour de rang, tandis que des soldats échangeaient fraternellement avec des laboureurs leurs armes contre des gerbes de blé !

Pourquoi faut-il, par une fatalité inexplicable, qu'une note discordante vienne troubler un aussi beau concert, et qu'une histoire quelque peu gauloise du répertoire de mon oncle revienne précisément en ce moment se glisser sous le bec de ma plume ? Si j'avais l'honneur d'avoir pour lectrice quelque miss anglaise, je devrais pourtant charitablement la prévenir (sans être bien certain qu'elle suivit mon conseil) de sauter ce paragraphe, que je présente sans crainte à nos jeunes Françaises, aguerries par la saine et fortifiante littérature réaliste d'aujourd'hui.

Pendant la construction de l'édifice, qui sait ? peut-être pendant

réprimander une servante fautive, et elle hésitait à le faire, en raison du caractère violent de son cordon bleu. — Eh bien, c'est moi qui m'en charge, dit son mari. — Oh ! mon ami, fit-elle, un peu effrayée... — Femme, répliqua celui-ci en souriant, quand on a regardé sans trembler les gens de la Convention, on peut bien affronter la colère d'une cuisinière. »

la fête elle-même, tous les polissons du quartier, parmi lesquels mon oncle ne se défendait pas d'avoir fait sa partie, se plaisaient à descendre de son cratère jusque dans ses profondeurs les plus intimes, et s'unissaient à leur manière à la joie commune. Abais-
sant leurs culottes et pieusement accroupis en rond, ils faisaient fumer jusqu'aux narines d'un dieu, justement écœuré par toute cette pompe artificielle, les parfums d'un encens aussi pur que naturaliste. Heureux âge que celui qui les mettait à l'abri de toutes les rigueurs d'une loi implacable, sauf le minuscule danger, s'ils avaient été découverts par des gardiens d'ordinaire peu attentifs, d'un coup de pied dans la partie si irrévérencieusement mise à découvert.

FRANCIS LEFEUVRE.

(La fin à la prochaine livraison.)

UN RÉGULUS BRETON

En 1665, la ville d'Alger étant bloquée par la flotte française, un intrépide marin malouin, fait prisonnier à la suite de sanglants combats, fut envoyé par le dey porter des propositions de paix à Louis XIV, après qu'on lui eût fait jurer de revenir, en le prévenant que les têtes de 600 prisonniers français répondaient de sa parole. Le roi de France ayant repoussé les propositions du dey, le nouveau Régulus, esclave de son serment, n'hésita point, il passa par Saint-Malo, afin de mettre ordre à ses affaires, et retourna à Alger, où le dey, sans être touché de sa courageuse loyauté, lui fit trancher la tête (1667).

Ce Malouin héroïque se nommait Pierre Porcon de la Barbinais.

Nous croyons intéressant de donner ici le résultat des recherches que nous avons faites dans le but d'établir sa généalogie.

Le 12 mars 1454, Pierre de Porcon était parrain de Perrine Mengart (ou Maingard).

En 1467, Guillaume de Porcon, son fils, épousait Guillemette Phelippot.

Une lacune se produit dans les registres d'état civil jusqu'en 1540, où nous trouvons le mariage de son petit-fils, Guillaume Porcon, avec Guillemette de la Crouëx.

En 1578, Pierres Porchon, fils du précédent, épouse Thomasse Chertier.

En 1586, « Pierres Porcon, filz Pierres et Thomasse Chartier, « feut baptize le dix ouictye jours du moys de julet et feut grand « compere Pierres Bausse, petit compere Guillaume Piot, commere « Guillemette Quenouar et la baptize dom Pierres Guerin substitud « de vicare cure ledit jour et an que dessus. »

Le « 4 avril 1610, » mariage de Pierre Porcon et Janne Richomme.

En 1611, « Jan Porcon, filz Pierre et Janne Richomme sa femme, « fut baptizé par le soubzigné le 21^e jour dudit mois et an que « dessus » (avril 1611), « et fut compère maistre Jan le Monnier « et commere Marie Allepure. (Signé) J. Fauchous, baptizavi. »

En 1639, mariage dudit : « Jan Porcon et Roberde le Saunier, « epousez le 9^e janvier 1639. »

En cette même année, eut lieu la naissance de notre héros. L'acte est conçu en ces termes : « Pierre Porcon fils Jan et de Roberde le « Saunier sa femme, fut baptizé par moy soubzigné le dernier jour « d'octobre mil six cent trente neuf, et fut parain mestre Guil- « laume Faschet, sieur de la ville ès Ducs, et maraine Michelle « Lotelier (Signé) : A. Bounier baptizavi, Guillaume Faschet. »

Porcon de la Barbinais décéda sans laisser de descendants directs ; en ligne collatérale, il est grand oncle de l'immortel Duguay-Trouin.

H. HARVOT,

Secrétaire de la mairie de Saint-Malo.

UNE COCARDE

17-18 octobre 1793

I

La funèbre journée entre les plus funèbres
S'achève, et dans la lande où le combat hurlait,
Tout se tait, se confond, s'éteint sous les ténèbres ;
Les Blancs fuient vers Beaupreau ; Kléber campe à Cholet.

Peindrai-je, ô choc, tes bords terribles ou sublimes ?
Là, cent mille Français dix heures ont lutté !
Non, je viens saluer une de tes victimes :
Pour la Muse le jour rallume sa clarté.

— Voici l'homme !... On dirait un martyr sur la claie.
Plus pâle qu'un linceul, est-il mort ou mourant ?
Par le sang tout trempé, son corps n'est qu'une plaie.
Qui te reconnaîtrait, brave René Mérand ?

Quand le tocsin sonna de colline en colline,
Appelant la Vendée à la rébellion,
Lui, gars de dix-neuf ans, il prit sa carabine,
Et pour Dieu, pour le Roi, se battit en lion.

Sur les pas de Bonchamps, ce Bayard de notre âge,
De Bonchamps qu'il chérit presque autant que son Dieu,
Il se lance partout où l'action fait rage,
Où l'on est plus atteint par le fer, par le feu.

Des premiers à Thouars il franchit la muraille ;
Il reprit *Marie-Jeanne* à Fontenay ; Luçon
Le vit dans la retraite' essuyer la mitraille,
Sur le pont de Minclay qu'obstruait un caisson.

Le cœur toujours rempli de gaie insouciance,
Ainsi qu'au temps où, calme, il traçait son sillon,
Il fut un des vainqueurs des héros de Mayence ;
Comme à Torfou, son bras frappait à Châtillon.

Obscure ou glorieuse, est-il une journée
Où, durant ces huit mois, il n'ait pas combattu ?...
Le voilà sur le sol, chêne que la cognée
A par d'horribles coups tout à l'heure abattu.

Coups affreux, qu'il reçut pourtant avec délice :
La mort ! n'était-ce pas le bienfait des bienfaits,
Quand vers le soir il vit — indicible supplice ! —
Plier les Vendéens !... les Vendéens défaits !...

La gigantesque lutte, elle était bien finie !
« A la Loire ! A la Loire ! » On court sur Saint-Florent.
La pauvre Grande-Armée entrain en agonie ;
Ses chefs en vain tentaient de barrer le torrent.

Résolus, malgré tout, à briser leurs entraves,
Et d'Elbée, et Bonchamps, Stofflet, Monsieur Henri,
Criaient de rang en rang : « A nous, quatre cents braves !
« J'en suis ! » répond Mérand, dès qu'il perceoit leur cri.

Ce bataillon sacré vole... Effroyable trombe !
Le sang, autour de lui, le sang coule à ruisseaux :
Sous la faucille ainsi la moisson mûre tombe.
Que de cris ! que de coups ! que de corps en monceaux !

Un jeune homme entre tous brille par sa furie.
Sur lui tant de bravoure appelle les regards,

Et le voilà cerné par la cavalerie,
N'ayant, pour l'appuyer, n'ayant qu'un ou deux gars.

Qu'importe ! il fera tête à la meute hurlante ;
Les dents du sanglier découdront plus d'un chien...
Mais une balle siffle, — et sa cuisse est sanglante ;
Broyée, elle ne peut lui servir de soutien.

Et sa chute soulève une féroce joie.
Poitrine, bras, visage et cou, tout est sabré.
Ils s'escriment à qui tuera plus tôt leur proie ;
Jamais vaincu fut-il à ce point torturé ?

Vers l'endroit où Mérand subit un tel martyre,
Le hasard fait passer, au vol de son cheval,
Bonchamps, l'épée au poing. Ce tumulte l'attire :
Il voit, comprend et fond sur le groupe infernal.

Mais à l'instant, hélas ! où dans le cercle il entre,
Pour tirer du péril son soldat terrassé,
Éclate un coup de feu qui l'atteint au bas ventre,
Et le héros s'affaisse : à mort il est blessé !

Mérand, dont l'œil se voile, avec stupeur regarde
Partir son général, couché sur un brancard,
Et tomber son chapeau qu'étoile une cocarde ;
Puis son esprit s'abîme en un profond brouillard.

II

Depuis longtemps déjà la nuit s'est retirée.
Octobre eut rarement un ciel plus assombri :
Sous les nuages bas à peine est éclairée
La lande où pour leur foi tant de preux ont péri.

Or le gars qui gisait immobile — ô merveille !
Car au repos sans fin on l'eût dit arrivé —

Se prend à remuer, et, pensant à la veille,
Il cherche en sa mémoire et croit avoir rêvé.

Étendu sur le dos, il suit l'errante nue,
Mais son œil ne lit rien sur ses longs voiles gris.
Sa tête se dressant, à deux mains soutenue,
Du champ de guerre il voit les atroces débris.

Et lui sous le canon si vaillant et si ferme,
Par ce hideux spectacle il est épouvanté,
Et l'horreur le domine, et son œil se referme :
Des pleurs à sa paupière ont tout à coup monté.

Mais lorsqu'à la rouvrir encore il se hasarde,
Telle qu'un astre ami que d'enfance on connaît,
Il retrouve à dix pas la petite cocarde
Du chapeau de son chef que suspend un genêt.

Il se sent aussitôt pris d'un désir immense :
Il veut — dût-il ensuite expirer sur ce champ —
Savourer un bonheur suprême... Alors commence
Un combat admirable autant qu'il est touchant.

Cet être, au sol cloué par plus de vingt blessures
Que chaque mouvement et rouvre et fait saigner,
Paraît ne plus souffrir de leurs âpres morsures :
Pour contenter son âme il veut les dédaigner.

Et des flancs et des reins longtemps, longtemps il rampe
Parmi les morts... Enfin, il pousse un cri vainqueur :
Atteignant le chapeau que de sang son doigt trempe,
Il baise la cocarde et l'étreint sur son cœur !

III

Oui, tu peux le baiser, ce glorieux insigne,
Plus fier qu'en son triomphe un hardi conquérant :

Le front qui le portait, ce front d'amour si digne,
A cette heure agonise, hélas ! à Saint-Florent !

La Vendée en fuyant va commettre un grand crime...
De Bonchamps entends-tu le suppliant appel :
« Grâce aux prisonniers ! Grâce !... » O prière sublime !
O pardon admiré de la terre et du ciel !

Tu lutteras encor contre la République,
Et nous te connaissons, Mérand le Balafré ;
Conserve à nos respects cette auguste relique :
Ce qui vient des *Géants* nous doit être sacré !



A M. EDOUARD DE CAZENOVE DE PRADINES

Je l'ai vue en vos mains : vous en avez la garde.
Petit-fils de Bonchamps, pour vous quel don béni !
Louons Dieu qui l'a fait passer, cette cocarde,
Du héros de Cholet au héros de Loigny.

EMILE GRIMAUD.

LES PRISONS DE NANTES

PENDANT LA RÉVOLUTION *

X

LES NAVIRES.

Transformation en prison, de galiotes et de navires ancrés dans le port. — Les navires employés comme prisons antérieurement à l'établissement du Comité révolutionnaire. — Organisation par le Comité révolutionnaire de l'administration de cette sorte de prisons. — Négligence de l'autorité à l'endroit de la nourriture des détenus. — Maladies. — Galiotes destinées aux noyades. — Déposition d'un matelot de douane sur l'asphyxie de quatre-vingts détenus. — Les prêtres venus d'Angers, détenus sur un navire en mars et avril 1794.

On doit considérer comme des succursales de l'Entrepôt les galiotes hollandaises ou les navires français ancrés dans le port, transformés en prisons, ces divers bâtiments ayant été, de même que l'Entrepôt, principalement affectés à la détention des *brigands* vendéens amenés à Nantes ; plusieurs même avaient reçu cette destination bien avant l'évacuation de l'Entrepôt.

J'ai déjà signalé le séjour que firent, à bord de la *Thérèse* et de l'*Emilia-Louisa*, les prêtres infirmes, au mois de juillet 1793, et l'internement de citoyens suspects sur le navire la *Gloire*, à la même époque et jusqu'au 13 septembre¹. Il serait par conséquent injuste de faire grief au Comité révolutionnaire d'avoir eu l'idée d'appliquer à des citoyens un mode de détention usité seulement

* Voir la livraison de septembre 1883, pp. 205-215.

¹ Verger, Notes manuscrites, Nantes, p. 637.

pour les matelots dans les ports de mer. Toutefois, si le Comité révolutionnaire n'avait pas eu la première idée de la chose, il paraît l'avoir largement appliquée, et il n'était pas institué depuis cinq jours qu'il donnait ordre de préparer des navires à servir de prisons ¹.

Le 20 octobre 1793, 45 individus sont transférés sur les navires, par les soins d'un nommé Barbe ; dès le 24, ils font savoir à la Municipalité qu'ils manquent de subsistances ; cette administration charge un citoyen Leblond de pourvoir à leurs besoins, et, néanmoins, c'est un sieur Tessier qui écrit, le 27 octobre, que c'est lui qui a fourni du pain ; il continuera de le faire si on le désire ; mais, comme six de ces prisonniers sont malades, il demande à être autorisé à leur amener un médecin et un barbier qui les rasera chaque semaine ².

Le 28 octobre, ce sont les prêtres des Petits-Capucins, les mêmes qui avaient été sur la *Thérèse*, que le citoyen Viau conduit sur la *Gloire* ; le même jour, le citoyen Boucherau est chargé d'incarcérer trente-trois détenus au « navire hollandais. »

Le 30 octobre, c'est au navire *l'Intention* que l'on envoie des personnes arrêtées. Le 2 frimaire, — 22 novembre, le Comité révolutionnaire prend un arrêté portant que « les ordres qu'on enverra aux navires où sont détenus les prisonniers, seront adressés au commandant du poste de la Sécherie. » Le même jour, le Conseil général de la Commune, sur la demande du chirurgien Larue, émet l'avis que les malades détenus à bord des navires soient transférés à la maison des Frères ; toujours à la même date, le Conseil de département décide que ces malades iront au Sanitat ³. La noyade de quatre-vingt-dix prêtres de la *Gloire*, qui avait eu lieu le 27 brumaire, — 17 novembre, permit

¹ Proc.-verb. du 25^e jour du 1^{er} mois, — 16 octobre 1793.

² Lettre originale. Proc.-verb. du Comité révolut. et du Cons. de la Commune. — C'est probablement de ces 45 détenus qu'il fut question au procès, mais les comptes rendus donnent une date erronée. *Bull. du Trib. rév.* VI, 324.

³ Cons. de Départ, f^o 137.

sans doute de loger encore de nouveaux prisonniers. Le 22 frimaire, — 12 décembre, le Comité révolutionnaire reçoit une « lettre du citoyen Tëssier, y attachée la note de seize prisonniers restant à bord de la galiote la *Louise*, ajoutant qu'il existe une autre galiote, où il y a place pour plusieurs autres prisonniers. »

Les documents montrent que des prisonniers qui avaient été conduits aux galiotes en revenaient quelquefois, même à l'époque des noyades. Ainsi le registre du Comité contient, à la date du 25 nivôse, — 14 janvier, un « ordre donné à Jolly de faire transférer, sous bonne garde, les femmes qui se trouvent dans la galiote ancrée vis-à-vis la Sécherie, de cette galiote à l'Entrepôt ; en conséquence, le sieur Jolly congédiera les concierges et le barger qui avaient été requis pour ce service. » Étant connu l'état de l'Entrepôt à cette date, un pareil transfèrement était un acte de barbarie ou l'effet d'un caprice étrange.

Dans mon étude sur les noyades, je disais qu'il résultait de l'ensemble des faits que le placement de prisonniers sur les galiotes avaient dû faciliter bien des noyades individuelles. J'ai rencontré, depuis, un témoignage qui ne permet plus de douter de la vérité de mon induction. Dans un registre du Conseil des représentants, commencé le 2 messidor an II, et conservé aux archives du greffe, se trouve l'interrogatoire d'un nommé Hauqard, beau-frère de Lavaux, aide de camp de Lamberty, et, dans cet interrogatoire, j'ai relevé ce passage : « Interrogé s'il a été sur les *galiotes destinées aux noyades* ou à servir de dépôts, combien de fois, et pour quelle mission, répond y avoir été un seul matin, par ordre de Lamberty, pour distribuer du painetc ¹. »

Il se passa sur ces galiotes des scènes abominables. En voici une, dont je trouve le récit dans le compte rendu du procès du Comité donné par le *Courrier républicain* ². Je n'avais point encore dépouillé ce journal quand j'étudiais les noyades, et son

¹ F^o 174 : Interrogatoire signé Paillon et Subtil.

² N^o du 19 brumaire, an III, p. 80.

compte rendu reproduit entièrement une déposition à laquelle le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* a seulement consacré quelques lignes. « Gruault, matelot de douane, a déclaré avoir été nommé, il y a environ un an, concierge d'une galiote sur laquelle il a demeuré cinq mois environ. Aussitôt que je fus installé dans mes fonctions, a-t-il dit, Fouquet, Lamberty et Robin m'amènèrent au moins trois cents femmes (car on ne me les donna pas en compte) avec des enfants de quatre à cinq mois et même de plus jeunes... ces femmes et ces enfants furent noyés le même soir. Cette première noyade exécutée, Fouquet, Lamberty et autres, ramenèrent aussitôt de l'Entrepôt deux cents hommes détenus, dont les plus jeunes n'avaient que quinze à seize ans. Les panneaux furent fermés pendant quarante-huit heures ; j'ignore si, pendant ce temps, on leur donna à manger ; mais, après ces quarante-huit heures, on en jeta dans la rivière environ quatre-vingts, qui avaient été trouvés morts. On ne donnait qu'une demi-livre de pain par jour à chacun de ceux qui restaient, et encore furent-ils pendant deux jours sans pain. Affilé et moi, au risque de notre vie, et par humanité, nous nous adressâmes aux citoyens du port, pour leur procurer des subsistances. Tous, dans la consternation, craignaient de se compromettre en donnant ces secours ; ils nous procurèrent néanmoins du pain et de la soupe que nous donnâmes à ces infortunés. Le capitaine de garde poussa la méfiance jusqu'à fouiller dans les baquets remplis de soupe. Ils furent noyés en plein jour. »

Ce fut aussi dans un bateau sur la Loire que séjournèrent pendant six semaines les prêtres de la Nièvre, d'Angers et du Mont-Blanc, en mars et avril 1794 ; telles furent les rigueurs de leur détention qu'il en mourut en moyenne environ un par jour. Le commandant de place écrivit au Comité révolutionnaire que si l'on n'y remédiait, ils empoisonneraient tous ceux commis à leur garde ¹.

¹ Voir, pour les détails, la *Semaine religieuse de Nantes*, n° du 15 juillet 1882.

XI

LA MAISON DES FRÈRES, DITE L'HOSPICE RÉVOLUTIONNAIRE.

Établissement dans la maison des Frères d'un hôpital de détenus. — Envoi dans cette maison des malades des navires. — Fourier nommé directeur. — Nombreux décès. — Présence de détenus non malades. — Le médecin Thomas, Goullin, et les vingt-sept jeunes convalescents. — Déclaration du directeur Fourier. — Dénuement complet de cet hospice. — Absence de soins aux malades. — État de complète pourriture des couchages. — Ravages de l'épidémie.

On avait donné ce nom à l'hôpital créé, en novembre 1793, rue Mercœur, dans l'ancienne maison d'école des Frères de la Doctrine chrétienne, mais les documents la désignent indifféremment sous les noms d'hospice des Ignorantins, des Écoles chrétiennes, de l'École charitable ou même de l'École nationale, ce nom étant devenu celui de l'école primaire laïque qui avait remplacé l'école des Frères.

Il fut établi ou plutôt maintenu par un arrêté du Département du 11 frimaire an II, — 1^{er} décembre 1793, car le Département, en cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, était intervenu alors que la chose était faite. Le Conseil de la Commune avait, le 2 frimaire, émis le vœu que les malades détenus à bord des navires fussent transférés dans la maison des Écoles chrétiennes. On s'était hâté, et le 3 frimaire, — 23 novembre, le Comité révolutionnaire, en vertu des pouvoirs universels qu'il s'attribuait, approuvait le transfèrement effectué par la Municipalité des prisonniers malades de diverses prisons dans la maison des Frères¹; le 19 frimaire, il nomma pour directeur un sieur Leroux, qui n'exerça pas ses fonctions; tous les documents désignent Fourier comme ayant été le seul directeur. Il faut en dire autant

¹ Proc.-verb. du Comité, fo 40.

d'un sieur Connaud, nommé par la Municipalité, le 7 frimaire an II, concierge et gardien, et dont le nom ne figure que sur le registre de cette administration. L'Hospice révolutionnaire et le Sanitat, dont je parlerai tout à l'heure, furent les principales infirmeries des prisons de Nantes. J'ai eu l'occasion de noter déjà, à leur date, plusieurs versements, dans cette maison, de prisonniers malades des Saintes-Clares ou du Bouffay. Le nombre des malades y transférés, et donné comme venant des Saintes-Clares, du Bouffay, des Pénitentes et du Sanitat, si l'on s'en rapporte à un état fourni le 30 ventôse an III, — 20 mars 1795, aurait été de 551, à partir du 6 frimaire an II, mais comme la liste des morts de cette maison, durant une période plus courte, commençant seulement le 21 frimaire an II, — 11 décembre 1793, et finissant en même temps, comprend 613 noms ¹, il faut en conclure nécessairement, ou que le chiffre de 551 est inférieur au chiffre réel des transférés, ou, ce qui est fort possible aussi, que de très nombreux détenus furent envoyés directement à l'Hospice révolutionnaire.

Bien qu'elle eût l'avantage d'avoir pour médecin le citoyen Thomas, républicain ardent, qui se distingua de ses pareils par son dévouement et son humanité, cette maison manquait de tout ce qui pouvait soulager des malades. Dès le commencement de nivôse, il avait fallu recourir à l'intervention des hommes de l'art pour la désinfecter ².

Les détenus non malades augmentaient encore l'encombrement, mais, sur la réclamation de Thomas, qui fit valoir la qualification d'hospice donnée à l'établissement, le Conseil général de la Commune décida « qu'on n'y enverrait plus de criminels ni autres détenus militaires ³. »

¹ Pièce signée : Giraud, maire, et Haudodine, offic. municip., 21 germinal an III. Le chiffre des décès aurait été, d'après cette pièce, de 126, en prairial.

² Mémoire de 95 liv. présenté au Comité révolution. ; séance du 13 nivôse an II. — 2 janvier 1794.

³ Cons. gén. de la Comm., séance du 11 ventôse an II, — 1^{er} mars 1794, fo 53.

C'est à l'Hospice révolutionnaire que se trouvaient les vingt-sept jeunes convalescents dont il a été plusieurs fois question dans le procès du Comité. Ces jeunes gens ne demandaient qu'à servir la République, et Goullin avait décidé de les perdre en les envoyant à l'Entrepôt. La résistance de Thomas aux ordres de Goullin se prolongea jusqu'à l'arrivée de Bô, qui donna immédiatement celui d'en relâcher dix-sept. Malheureusement, et c'est la déposition même de Fourier, directeur de l'Hospice révolutionnaire, que je transcris, « grâce aux destructeurs de l'humanité, qui l'assassinaient de toutes les manières dans les maisons d'arrêt, tantôt en privant les détenus de ce qui pouvait soutenir leur douloureuse existence, tantôt en les faisant noyer ou fusiller, le lendemain de l'ordre de mise en liberté, il n'existait plus qu'un des dix-sept détenus dont l'élargissement avait été prononcé ; ils étaient tous, à l'exception d'un seul, morts de maladie. Dans cet hospice, le témoin en a vu périr 580 en neuf mois. »

« A l'époque du 7 prairial, continue Fourier, je me transporte au Comité pour y réclamer de la paille, des paillasses et des baquets à chaux pour les malades détenus à l'Hospice révolutionnaire ; je dois dire que cet hospice était dans un dénuement total ; l'épidémie faisait des ravages horribles dans toutes les maisons d'arrêt ; j'en vis périr dans ledit hospice 75 en deux jours. On n'y trouvait que des matelas pourris et sur chacun desquels l'épidémie avait dévoré plus de cinquante individus ¹. »

Le 3 floréal an II, — 22 avril 1794, Laquêze ayant obtenu que l'on fit au Bouffay quelques réparations urgentes, telles que blanchissement des murs avec de la chaux, pose de carreaux aux fenêtres, etc., l'Administration décida que l'on enverrait à la « maison des Écoles chrétiennes » les individus qu'il serait nécessaire de déplacer ².

Voici la partie du rapport du 7 messidor, — 25 juin 1794, qui concerne l'Hospice révolutionnaire :

¹ *Bull. du Trib. révol.* VI, 259, 263, 267.

² Domaines émigrés, 3 floréal an II, n° 9.

« *Frères Ignorantins*. Cette maison est l'infirmerie des maisons d'arrêt de la commune de Nantes. Les commissaires y ont trouvé environ deux cents malades, à peu près dépourvus de tout. Il faut garnir cette maison de couchettes, de paillasses, de linge, etc. Il convient aussi d'en organiser le service de santé, car le citoyen Thomas ne peut pas en remplir seul toutes les fonctions. Il demande même un nombre suffisant d'infirmiers choisis comme il convient. Les réparations à faire dans cet hospice ne sont pas considérables : fermer quelques fenêtres, diviser l'église en deux salles par un plancher, et cet hospice sera suffisant pour contenir tous les malades des prisons. »

L'état des détenus du 18 thermidor an II, — 5 août 1794, porte à 130 le chiffre de ceux de l'Hospice révolutionnaire. Peu auparavant, Fourier ayant fait connaître au Département le grand besoin que l'hospice avait de literies et de paillasses, cette administration avait décidé que « l'on prendrait tout ce qu'on pourrait trouver dans les mobiliers d'émigrés ¹. »

XII

LE SANITAT, DIT HOSPICE DE LA RÉUNION.

L'Hospice du Sanitat, étudié par M. Léon Maître. — Vaste étendue de cet établissement. — Dévouement de l'un de ses anciens administrateurs pendant la Révolution. — Le Sanitat, seul hospice de Nantes où les malades aient reçu des soins, considéré avec raison comme la maison de faveur. — Envoi au Sanitat de nombreux prisonniers. — Rapport du municipal Piton sur la bonne administration de cette maison. — La contagion des idées anti-républicaines, communiquées par les détenus aux autres habitants de la maison, signalée par le rapporteur comme le principal inconvénient de la présence des détenus dans cette maison. — Ordre d'évacuer sur la maison de Sainte-Élisabeth le trop plein des détenus du Sanitat.

Il est impossible de nommer le Sanitat sans penser au tableau remarquable que, dans son *Histoire administrative des anciens*

¹ Dép. L. 4 thermidor an II, — 22 juillet 1794, fo 97.

hôpitaux de Nantes, mon ami M. Léon Maître, archiviste du département, a présenté des vicissitudes de cet établissement dans le passé. Malheureusement son livre, qui contient même un beau plan du Sanitat, ne va pas au delà de 1790.

L'hospice du Sanitat, à raison de sa vaste étendue, présentait des ressources qui ne pouvaient manquer d'être mises à profit dans un moment où toutes les prisons regorgeaient de malades. Le Sanitat fut donc, comme la maison des Frères, une infirmerie des prisons de Nantes, et grâce au dévouement admirable d'un homme de bien, cet hôpital souffrit beaucoup moins que les autres du désordre et de l'incurie qui furent les deux caractères principaux de l'administration démocratique de ce temps-là. M. Drouin, l'un des administrateurs de l'hospice, prit ou accepta les humbles fonctions de concierge et de geôlier, et les exerça avec un courage, une énergie, une patience qui ne se démentirent pas durant les plus mauvais moments ¹.

Le Sanitat paraît avoir été la seule maison où les prisonniers malades aient réellement reçu des soins. Un fragment de lettre privée, non signée et sans date, mentionné dans un des dossiers de la Commission militaire de Lenoir, comme ayant été trouvé dans un taillis, près d'Orvault, et envoyé sans doute à cette Commission pour appuyer quelque délation, contient ces lignes : « La citoyenne d'en bas a du crédit ; elle a obtenu la translation de Lagarde au Sanitat ; il était à l'Eperonnière avec une fièvre putride. Il aura plus de secours où il est. D'Havelooze y est aussi, et Dubois-Violette ; on les voit sans difficulté, c'est la maison de faveur ². » Là aussi se trouvaient, ayant été transférés des Saintes-Claire, le 6 nivôse, par ordre de Bachelier et de Proust,

¹ *Du danger des préventions nationales*. Plaidoyer de Villenave en faveur d'Yves Proust, membre du Comité révolutionnaire de Nantes. In-8o, Paris, an II, p. 17.

² Arch. du greffe. — Cette lettre doit être du milieu de ventôse an II. — Le Comité révolutionnaire avait donné, pour empêcher la communication des détenus avec le public, des ordres que M. Drouin, dans une lettre du 22 pluviôse an II, 16 février 1794, se déclare impuissant à faire exécuter.

MM. Gédouin, de Frondat, Fourmy, Tourgouilhet, de Valton, etc ¹.

Les religieuses qui desservaient le Sanitat avaient été expulsées, pour cause de refus de serment, le 14 novembre 1793, — 24 brumaire an II, par un arrêté du Conseil de la Commune ².

M. Verger ³, dans ses *Archives curieuses*, reproduit sur le Sanitat un rapport intéressant, dont il a négligé de donner la date exacte, se bornant à dire qu'il était de l'an II, et qu'il était signé Piton. Ce Piton était sûrement le cordonnier Piton, qui avait été, au mois d'octobre 1793, nommé officier municipal, en même temps que Renard avait été nommé maire. Je suppose qu'il rédigea son rapport vers la fin de floréal an II, milieu de mai 1794.

Piton y constate la bonne tenue et la propreté du Sanitat, en tant qu'hôpital, et, arrivant à la destination de prison qu'on lui a donnée :

« Il est inconcevable, dit-il, qu'on ait pu envoyer dans cette maison les détenus qui y ont été mis. Si on les laisse encore quelque temps, la maison sera perdue, parce que les pauvres, mêlés avec les gens suspects, en puiseront infailliblement les principes, et, au lieu d'une école nationale, ce sera une école contre-révolutionnaire. Ces détenus ont fait un tort immense à cet établissement, par le linge, les lits, et autres consommations qu'ils ont faites ³... » D'après ce rapport, sur 1,041 habitants formant la population du Sanitat, il y avait 347 détenus.

Dans les mêmes temps, le District se préoccupait de l'embaras que causait à l'administration hospitalière du Sanitat la présence d'un si grand nombre de détenus, et on lit dans le procès-verbal de sa délibération du 13 prairial an II, — 31 mai 1794 : « Aujourd'hui le nombre des individus de cette maison se trouve élevé à douze

¹ Registre d'écron des Saintes-Claire.

² *Archives curieuses de Nantes*, de Verger, V, 319.

³ *Eod.*, II. 326.

cents, et demande que cet hospice soit évacué de tous les détenus sur la maison de Sainte-Elisabeth, tant pour la raison du bon ordre que pour la salubrité de l'air. Un hospice civil doit être dégagé de toute espèce d'inquiétudes ; l'air que respirent douze cents individus malades, dans un espace aussi resserré que cet hospice, ne peut pas être pur... Considérant, d'ailleurs, que cette maison, destinée à recevoir des orphelins ne doit pas être infectée des prisonniers, par la crainte qu'ils ne répandent dans les personnes qui les avoisinent ou les soignent leurs principes dangereux et contre-révolutionnaires, qui pourraient passer dans les jeunes élèves de la république, et les perdre avant qu'ils eussent été dans le cas d'en goûter les douceurs, arrête que l'on transférera à la maison de Sainte-Elisabeth le trop plein des prisonniers qui sont à l'hospice de la Réunion ¹. »

ALFRED LALLIÉ.

(La suite prochainement.)

¹ Petit registre du District de Nantes, f^o 107. — Départ. L, 15 prairial an II, f^o 28.

M. JULES DE LA GOURNERIE

III. — L'ÉCONOMISTE. (1870-1883.)

A la suite des déplorables événements de 1870, les conseils généraux durent être renouvelés. M. de la Gournerie, qui venait de quitter la Bretagne, où il était en vacances, et de s'enfermer à Paris pendant le siège, pour offrir spontanément, malgré son âge et sa santé chancelante, ses talents d'ingénieur à la Défense nationale¹, pensa que la population de Saint-Nazaire se souviendrait des services éminents qu'il avait autrefois rendus au port naissant. Il pouvait d'autant mieux consacrer son influence à la protection des intérêts de la région riveraine de la Loire, qu'il avait acquis la belle terre de Martigné près de Donges et venait y passer habituellement toutes ses vacances. Il posa donc, dès le mois de mai 1871, sa candidature au siège du canton de Saint-Nazaire, avec cette confiante candeur du pur savant qui n'a pas songé à trouver dans les sereines abstractions de la vérité transcendante de remède ou plutôt de préservatif contre les illusions de la vie politique. Il n'y a plus que les disciples des Muses qui puissent compter encore sur la reconnaissance des masses populaires. Les services rendus pèsent beaucoup moins, dans certains plateaux des balances électorales, que les belles paroles ou que les utopies sociales. M. de la Gournerie en fit l'expérience à ses dépens.

¹ Voir la livraison d'octobre 1883, pp. 311-316.

² Sa femme, revenue avec lui à Paris, laissant leurs deux filles en Bretagne, s'engagea de son côté dans le service des ambulances, et prodigua ses soins, pendant cinq mois, aux malades et aux blessés.

Les élections, par suite des lenteurs survenues dans le vote de la loi de décentralisation, n'eurent lieu qu'au mois d'octobre : on avait eu le temps de s'organiser à loisir : les concurrents étaient nombreux. Nous ne pouvons mieux faire, pour exposer la ligne de conduite qu'entendait suivre M. de la Gournerie, que de reproduire intégralement la profession de foi qu'il fit afficher sur tous les murs du canton, et qu'il avait écrite lui-même à Montoir, pendant une tournée électorale, sur la table du candidat de sa nuance au Conseil d'arrondissement. La voici :

« AUX ÉLECTEURS DU CANTON DE SAINT-NAZAIRE.

Messieurs ¹,

Au mois de mai dernier, lorsque j'ai posé ma candidature au Conseil général, j'ai évité d'en faire une question politique, sans toutefois dissimuler en rien mes opinions. Je me suis présenté comme connaissant les intérêts maritimes et les intérêts agricoles du canton, entièrement dévoué à sa prospérité, et ayant pris une part de quelque importance à la création du port, qui a eu des résultats immenses pour Saint-Nazaire.

Maintenant que, par suite de l'extension donnée aux attributions des Conseils généraux, la lutte a acquis un caractère politique et une certaine vivacité, je dois tenir un langage plus accentué.

Je sollicite les suffrages de tous ceux qui appartiennent au parti de l'ordre, c'est-à-dire de ceux qui adhèrent sans restriction au pacte de Bordeaux, de ceux qui ont regretté qu'à la chute de l'Empire, un parti ait mis la France dans l'alternative de subir sa domination dictatoriale ou d'ajouter une guerre civile à la guerre étrangère, de ceux qui condamnent hautement la Commune de Paris et les insurrections qui ont eu lieu dans diverses villes, de ceux qui, tout en respectant la liberté de conscience, désirent que la religion reprenne plus d'empire sur les esprits, de ceux enfin qui veulent que la volonté du peuple soit respectée, et qu'il ne soit pas asservi à une minorité audacieuse.

En présence des dangers qui nous menacent, les différences d'opinion doivent disparaître, et toutes les fractions du parti de l'ordre doivent se réunir sous le même drapeau.

¹ M. de la Gournerie disait *Messieurs* ; ses concurrents disaient *Electeurs* ou *Mes chers concitoyens*.

La France est maîtresse de sa destinée. Les hommes d'ordre devront se soumettre à sa décision, quelle qu'elle soit.

J'ai voué ma vie à l'intérêt général de mon pays, et je désire consacrer les forces qui me restent, à la prospérité d'un canton où j'ai, pour ainsi dire, commencé ma vie publique et où j'ai fixé ma famille et ma demeure.

Saint-Nazaire, 4 octobre 1871.

J. DE LA GOURNERIE,

Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur à l'École polytechnique et au Conservatoire des arts et métiers, propriétaire à Donges. »

Malgré cet éloquent appel à la conciliation, les voix se divisèrent sans résultat. Il y eut ballottage et l'on dut recommencer le scrutin. M. de la Gournerie arrivait second sur la liste ; il ne se découragea point et, s'adressant de nouveau à ses électeurs, il leur disait :

«... Le nombre des abstentions dépasse celui des votes. Le même fait a été constaté dans un grand nombre de cantons. Il peut avoir pour résultat de soumettre momentanément la France à un parti qui y est en minorité, et dans tous les cas il diminue l'autorité nécessaire aux Conseils généraux.

« Ces Conseils ont maintenant des attributions très étendues ; ils règlent d'une manière définitive un grand nombre de questions sur l'enseignement, les travaux publics, les impôts et le commerce.

« Aucun des candidats du canton de Saint-Nazaire n'ayant obtenu un nombre suffisant de suffrages, les opérations sont nulles. Un vote définitif aura lieu dimanche prochain.

« J'adresse mes remerciements aux électeurs qui m'ont donné leurs voix et je fais appel au patriotisme de ceux qui se sont abstenus. Si l'abstention passe dans les habitudes d'une notable partie de la population, elle rendra impossible le maintien d'un gouvernement libre, et amènera nécessairement de nouveaux malheurs.

« Saint-Nazaire, 12 octobre 1871.

« J. DE LA GOURNERIE, etc. »

Cet effort ne put réussir à enlever le succès et ce ne fut que trois ans plus tard, en 1874, que M. de la Gournerie entra au Conseil général, mais par la porte du canton du Loroux-Bottereau. L'année précédente il avait été élu membre libre de l'Académie des sciences

à la suite d'une démarche directe faite, près de lui, par une commission chargée de préparer l'élection à une place vacante, et nommé inspecteur général, hors cadre, des Ponts et Chaussées.

M. de la Gournerie a siégé au Conseil général de la Loire-Inférieure pendant six ans, de 1874 à 1880, et la Commission des travaux publics eut souvent occasion, durant cette période, de recourir aux lumières de sa compétence spéciale. Ce fut lui, en particulier, qui fut chargé du rapport assez épineux que nécessitait la question de la construction des deux grands ponts de Mauves et de Thouaré. On sait que ces deux ouvrages ont totalement changé les relations entre les deux rives de la Loire, qui n'avaient jusqu'alors aucune communication directe entre Nantes et Ancenis. Les projets dressés par les ingénieurs pour ces deux ponts soulevaient une question technique fort délicate au point de vue de la solidité, et le rapport demandait à être traité d'une façon qui permit de rendre ce problème accessible à des esprits peu familiarisés aux formules mathématiques de la résistance des matériaux. Grâce à la précision et à la clarté du rapporteur, le Conseil put se décider en connaissance de cause. Les résultats de l'exécution prouvèrent qu'on avait eu raison de se ranger à son avis.

Mais ce fut surtout vers les questions de chemins de fer, fort importantes dans le département, que se porta tout spécialement l'attention de M. de la Gournerie. La *Revue de Bretagne et de Vendée* reçut à ce sujet la première pensée de ses travaux. Deux articles publiés en 1877 sous le titre de *Coup d'œil sur l'exploitation des chemins de fer français*¹, et un autre mémoire intitulé *Les chemins de fer rachelés*², aussi inséré dans cette revue, en 1878, sont devenus, développés et commentés plus tard, les éléments principaux d'un volume qui prit, en 1880, le titre d'*Etudes économiques sur l'exploitation des chemins de fer*³.

¹ *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1877, I (433-477) et II (5-32).

² *Ibid.*, 1878, I, (5-22).

³ Paris, Gauthier-Villars, 1880. In-8o, 182 p.

Je n'ai pas le loisir d'examiner ici en détail les questions fort complexes traitées dans ce volume : quelques-unes d'entre elles, abordées d'abord timidement dans la *Revue de Bretagne*, y sont discutées avec plus d'assurance après de nouvelles études faites sur les chemins de Hollande : rachat, tarifs, proportion de la longueur kilométrique à la surface régionale, tout est étudié avec une conscience méticuleuse et une élévation d'idées qui dénote un économiste rompu aux problèmes les plus délicats. Le style en est clair, précis, en même temps qu'imagé. Je n'en citerai qu'un court exemple pour montrer combien M. de la Gournerie avait à cœur de rendre ses démonstrations palpables. Il s'agit de l'objection de la moindre longueur du réseau français par rapport à l'étendue du territoire et à la population :

« Lorsqu'un jury d'agriculture, dit l'auteur, veut apprécier une irrigation, il ne se contente pas de comparer la longueur des rigoles à l'étendue du domaine ; il constate tout d'abord les produits obtenus, parce que le problème est d'avoir des récoltes et non pas de faire des rigoles. Il examine ensuite comment les ouvrages sont établis eu égard à la quantité d'eau dont on dispose, à la forme du terrain et à la nature des cultures.... Un réseau est une œuvre d'art comme une irrigation, et l'on doit mesurer son importance par les richesses qu'il produit et non par la longueur totale des chemins qui le composent.

Quoi de plus clair et en même temps de plus saisissant ?

Pendant les dernières années de sa vie, M. de la Gournerie varia ses études techniques par des travaux d'histoire scientifique qu'inspirait une attraction spéciale vers les gloires bretonnes. Notre compatriote Pierre Bouguer, l'illustre professeur d'hydrographie du Croisic, qui, devenu membre de l'Académie des sciences, fut envoyé au Pérou avec La Condamine et Godin, pour mesurer un arc de méridien dans la région équatoriale pendant que Maupertuis pratiquait la même opération dans la région polaire, l'avait séduit par son caractère énergique et hardi. Ayant eu occasion de rencontrer un mémoire inédit de Bouguer, intitulé : *Remarques historiques et critiques sur les observations faites au*

Pérou, il le publia avec des notes fort érudites et prit la résolution d'écrire lui-même l'histoire de la célèbre expédition dont Bouguer fut l'âme et le directeur principal. Son but, a dit M. le colonel Laussedat, confident des projets de son collègue au Conservatoire des arts et métiers, était surtout d'apporter de nouvelles preuves de l'ardeur si louable avec laquelle les académiciens français avaient poursuivi les recherches relatives à la détermination de la figure de la terre. A la séance publique des cinq académies tenue le 16 octobre 1876, il lut un fragment de ce travail, et vers le même temps, il fit un voyage à Madrid et à Séville, pour consulter sur ce sujet les archives des Indes. Malheureusement, d'autres occupations vinrent le détourner de son projet, et cet ouvrage, qui promettait un intérêt puissant autant peut-être par le côté dramatique des situations que par l'exposé des résultats scientifiques obtenus, n'a pas été achevé. Il serait à désirer que les fragments pussent en être recueillis, mis en ordre et complétés par un savant qui eût autant que M. de la Gournerie la passion de l'exactitude historique et l'amour du clocher natal. Il le faudrait donc, je ne dis pas académicien, mais Breton ; car qui pourrait, comme un Breton, comprendre et faire aimer les gloires de la Bretagne ?

Ces occupations multiples provenaient de son admission dans une foule de sociétés savantes de France et de l'étranger, qui le proclamaient leur membre, le plus souvent sans qu'il l'eût sollicité, et aux travaux desquelles il tenait à honneur de participer. C'est ainsi que la *Société philomatique* et la *Société mathématique* de Paris reçurent de lui d'importantes communications. Dans les derniers temps, il s'était particulièrement intéressé à l'œuvre que poursuit la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, et son affiliation toute récente aux Sociétés de géographie et d'économie politique était, remarque M. Laussedat, une nouvelle preuve de ses préoccupations patriotiques. « Malgré l'extrême fatigue que l'asthme dont il était depuis longtemps atteint lui faisait éprouver, il s'efforçait d'assister surtout aux séances de l'Académie et à celles

de la Société d'encouragement, où il s'acquittait souvent des fonctions de rapporteur pour le Comité des arts économiques. Ai-je besoin d'ajouter, dit le même biographe, que ses opinions, ses jugements, là comme dans les jurys des expositions dont il avait été membre ¹, étaient acceptés par les intéressés, ainsi que par ses collègues, comme des arrêts dictés avec la plus grande bienveillance associée à une sincérité exempte de faiblesse ? — Cette rectitude de jugement, que tout le monde s'accordait à lui reconnaître, l'avait fait désigner pour faire partie du Comité de rédaction des *Annales des Ponts et Chaussées*, et même après son admission à la retraite, ses camarades, l'honorable M. Lalanne en tête, avaient insisté pour qu'il conservât cette fonction. Très touché de la démarche de M. Lalanne, il avait d'abord accepté, mais la maladie dont il sentait les atteintes l'obligea bientôt à se récuser : il n'était pas homme à se qualifier d'un titre sans s'acquitter des charges qu'il impose ².

Depuis l'année 1882, la santé de M. de la Gournerie s'altérait de plus en plus. Malgré les soins affectueux dont il était entouré, il lui fallait une grande énergie pour dominer ses souffrances. Cependant, pas un seul jour il n'interrompit ses travaux : une semaine avant sa mort, il se faisait porter à l'Institut ; mais il ne gardait aucune illusion sur son état, et condamné par la science officielle, il se préparait à sa fin avec une résignation toute chrétienne.

¹ M. de la Gournerie fut chargé de rédiger le *Rapport sur les travaux publics à l'Exposition de 1855* (collection des rapports officiels du jury). Ce travail résume les discussions du jury et les études personnelles du rapporteur sur les nombreux ouvrages représentés à l'Exposition, par des modèles ou par des dessins. Docks flottants, pieux à vis, scaphandres, fondations tubulaires, blocs artificiels à la mer, emploi du fer et de la fonte dans les constructions, tout est passé en revue. C'est un point de repère important dans l'histoire de l'art de l'ingénieur. — On peut joindre à ce rapport une *Notice sur le canal du Gange*, d'après les documents publiés par Sir Proby Cautley, qui a paru, en avril 1861, dans les *Annales du Conservatoire des arts et métiers*.

² *Éloge de M. Jules Maillard de la Gournerie*, par M. le colonel Laussedat, directeur du Conservatoire des arts et métiers. Paris, impr. Nat., 1883, in-8°, p. 13.

tienne. Il est mort comme il avait vécu, en Breton sans peur et sans reproche, laissant à sa veuve et à ses deux filles ¹ un héritage d'honneur qu'elles ont précieusement recueilli. Terminant la biographie de son ancien ingénieur en chef, M. Jégou, il écrivait en 1880 : « Les fatigues d'une vie entièrement consacrée au travail avaient altéré sa forte constitution. Des infirmités affligèrent ses dernières années. Il vit venir la mort avec la tranquillité que donnent à l'âme de profondes croyances, et la sérénité du sage qui a accompli sa tâche, reçut les secours de la religion et s'éteignit doucement au milieu des siens... » En écrivant ces lignes, La Gournerie pensait à sa propre fin. Ça été la sienne.

Après cela, qu'importerait d'ajouter qu'il était de grande taille, d'extérieur imposant, mais tout à la fois affable, complaisant et de la conversation la plus entraînante et la plus variée ; qu'il avait une mémoire intarissable, ayant tout lu et tout retenu ; qu'il vous citait des généalogies entières ou des pages à volonté de ses auteurs favoris... Je le rencontrais souvent dans le train de chemin de fer de Donges à Nantes et je ne me lassais jamais de l'entendre parler, toujours certain de revenir avec un bagage de notes à inscrire sur mes carnets. Tous ceux qui l'ont connu lui rendent ce témoignage d'avoir été un ami sûr et dévoué ; ils gardent le souvenir d'une grande et belle intelligence ouverte à tous les horizons de la pensée, d'un cœur chaud et fidèle, d'un caractère droit, énergique et loyal ². Quel autre éloge vaudrait celui-là ?

Mort à Paris, le 25 juin 1893, M. de la Gournerie a été enterré à Donges, dans ce vieux cimetière pittoresquement accolé à l'an-

¹ M. de la Gournerie avait épousé, en 1845, mademoiselle de la Combe. Il n'est pas hors de propos de remarquer que sa mère, mademoiselle de Talhouët, morte en 1866, à 90 ans, était cette héroïne des guerres de l'Ouest, qui n'hésita pas à aller demander à Vannes, au conventionnel Blad, la grâce de son frère, prisonnier de Quiberon.

² Cette phrase était écrite, quand j'ai lu dans l'Éloge de M. de la Gournerie par le colonel Laussedat, cette phrase qui résume l'appréciation de son caractère : « Une loyauté et une énergie à toute épreuve unies à une exquise sensibilité. »

tique église bâtie par les sires de Rieux en sentinelle avancée sur la Loire. Quand il y est arrivé, d'illustres ombres ont dû tressaillir. Là, sur ce cap battu par les tempêtes, dans ce pauvre coin ignoré du monde, au champ funèbre de

ce vieux bourg de Bretagne,
Avec sa grève aride et sa rude campagne,
Lui que la grande mer berce de son bruit sourd
Et qu'endorment les vents ¹,...

de grands noms sont gravés sur les tombes : là reposent les Boulay-Paty, les Lambert, les Halgan : de brillants poètes, d'intègres magistrats, de vaillants guerriers. Avec Jules de la Gournerie, les sciences viennent d'y rejoindre les lettres. Le cimetière de Donges pourra désormais s'appeler les Champs-Élysées de la Loire.

RENÉ KERVILER.

¹ *Elie Mariaker*, par Ev. Boulay-Paty, p. 129.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

L'APOSTOLAT DE SAINT CLAIR. PREMIER ÉVÊQUE DE NANTES, tradition nantaise, par M. l'abbé Cahour, chanoine de Nantes et d'Autun. — Nantes, imp. de l'Ouest; in-8°, 72 p.

Présenter aux lecteurs de la *Revue* une étude de M. l'abbé Cahour est non seulement une chose agréable, mais encore une occasion que nous saisissons avec empressement. En évoquant les lointains souvenirs du jeune âge, nous aimons à rappeler l'indulgence parfaite, le dévouement soutenu avec lesquels le patient et bon professeur de seconde initiait les intelligences légères et dissipées de ses élèves aux beautés de la littérature française et latine dont nous avons si mal profité.

Déjà, diverses publications, fort appréciées, ont valu au digne chanoine une place distinguée parmi les rares auteurs qui se sont occupés de l'hagiographie du diocèse de Nantes. Ses travaux sur saint Émilien ont été particulièrement remarqués, et le *Bulletin de la Société archéologique* renferme divers articles de son ancien président. Si nous avons à lui soumettre une demande, nous le prions de traiter, comme il sait le faire, la vie de saint Mars, et surtout celle de Salvius, ou mieux, saint Salvius, cette belle et noble figure d'évêque. Il lui appartient de faire sortir de l'ombre trop épaisse planant sur leur mémoire, ces deux prélats, qui honorent à tant de titres notre série épiscopale, et trop oubliés par la commission diocésaine.

Nous n'ignorons pas qu'un diocèse assez voisin vient de se parer, nous n'osons dire *s'emparer*, de la personnalité de Salvius; mais cela ne saurait modifier nos convictions profondes. Si la difficulté devient plus grande, par ce fait, la cause n'en est que plus intéressante, et plus à portée des aptitudes de l'abbé Cahour. C'est peut-être un reproche sérieux que l'autorité supérieure encourt, en ne

protestant pas contre cette *annexion* historique qui tend à lui enlever un des plus beaux fleurons de sa couronne.

L'étude sur la mission de saint Clair est parfaitement comprise. Une antique tradition lui assigne comme date la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Cette tradition est regardée comme incontestable par nos anciens historiens Lebaud, Alain Bouchart d'Argentré, Dupas, et nos écrivains nantais, Boutin, Biré, Charon, etc. Puis au XVIII^e siècle, voilà que Dom Lobineau, Dom Morice l'abbé Travers et autres, sans souci de cette pléiade illustre et savante, reculent jusqu'à la fin du III^e siècle la prédication de saint Clair.

Dans un travail, lu au congrès de l'Association bretonne, tenu à Quintin, en 1880, le R. P. Dom François Plaine, religieux bénédictin, aborda le même sujet. Après avoir sagement discuté la question et reconnu l'opinion unanime de nos chroniqueurs, il arrive à des conclusions complètement opposées à celles de ces trois derniers auteurs.

« Il est donc, dit-il, prouvé que l'Armorique eut le bonheur d'être éclairée des pures lumières de la foi, dès le premier ou le second siècle de l'ère chrétienne, par l'intermédiaire du bienheureux Clair et de ses disciples...

« Les pays de Nantes, Vannes et Rennes, sont redevables de ce bienfait à saint Clair lui-même, ou à ses disciples immédiats... Nantes, Vannes et Rennes furent donc les premiers points où la foi fut semée, et où elle poussa des germes féconds et vivaces. De là elle gagna insensiblement du terrain et finit par étouffer, sur toute l'étendue du territoire armoricain, la mauvaise herbe de l'erreur idolâtrique... »

« Nous n'insisterons pas davantage sur les preuves hagiographiques, liturgiques, traditionnelles et monumentales de l'apostolicité de l'Église de Nantes. Nous croyons en avoir assez dit pour

¹ *L'apostolat de saint Clair et les origines chrétiennes de l'Armorique*, par Dom François Plaine, Bénédictin de la Congrégation de France. Saint-Brieuc, 1881, in-8°, 38 p.

mettre pleinement en lumière un fait de cette importance, pour établir que l'Évangile de Jésus-Christ fut apporté en Armorique par un disciple du chef même de l'apostolat ⁴.

M. Cahour ne connaissait pas, ou, du moins, a connu trop tard l'opuscule si concluant de Dom Plaine. Sans se préoccuper de l'Armorique, il se borne à la ville de Nantes, n'ayant d'autre but que celui de démontrer l'authenticité de la tradition nantaise et des actes qui viennent l'affirmer et la corroborer. Ses documents irrécusables sont bien exposés, les déductions qui en découlent, simples et naturelles, l'ensemble des faits et des arguments qui s'en dégagent, prouvent d'une façon victorieuse que la mission de saint Clair eut lieu au premier siècle, et que, par conséquent, l'Église de Nantes doit être comptée parmi les plus anciennes des Gaules.

Ces renseignements, dispersés et peu connus, avaient échappé aux historiens bretons. M. Cahour les a réunis, mis en pleine lumière, et doit être remercié de la patience laborieuse qu'il a su déployer à leur recherche, aussi bien que de la netteté avec laquelle il fait ressortir leur valeur et leur importance. Grâce à lui, la cause est maintenant entendue. Désormais l'erreur des Bénédictins du XVIII^e siècle, combattue par leur confrère du XIX^e le P. Dom Plaine, mieux informé, ne pourra plus être invoquée contre l'antique tradition de l'Église de Nantes.

S. DE LA NICOLLÈRE-TEJEIRO.

Nous avons voulu laisser à notre collaborateur liberté complète d'appréciation. Nous rendons justice au zèle et aux excellentes intentions de M. l'abbé Cahour. Mais quant au fond de sa thèse, nous sommes forcés d'inscrire ici une réserve formelle.

A nos yeux, l'opinion relevée par lui touchant l'époque de saint Clair et l'apostolicité de l'église de Nantes est aussi opposée aux traditions primitives de cette église qu'aux enseignements de la saine critique et n'a historiquement aucune base sérieuse.

Nous le démontrerons en temps et lieu.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

⁴ *Ibidem*, p. 15.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'inauguration du tombeau de Mgr Fournier, à Saint-Nicolas de Nantes. — M. J. Gaultier du Mottay. — M. Léopold Hengel. — M. Sévène.

Il y a six ans passés, le 21 juin 1877, au soir des funérailles triomphales de Mgr Fournier, de pieuse et douce mémoire, nous écrivions : « La reconnaissance et l'estime publiques demandent l'érection d'un splendide monument sur la tombe d'un Prélat nantais, la gloire du clergé diocésain et l'une des principales illustrations de la cité. »

Aujourd'hui le vœu de tous est accompli. Le monument est achevé, une voix éloquentement le loue, comme il le méritait, celui que nous avons tant aimé ; les Pontifes sont venus honorer la mémoire du grand Évêque, les foules sont accourues, heureuses de s'associer aux témoignages de vénération rendus au bienfaiteur insigne de ses frères, à l'ami dévoué de tout son peuple : *Fratrum amator et populi Israël*.

Le mardi, 23 octobre 1883, à neuf heures précises, Mgr l'Évêque de Nantes faisait son entrée solennelle dans la basilique Saint-Nicolas, accompagné de NN. SS. les Évêques de Vannes, de Luçon, de Séez, et du Révérendissime Abbé de la Trappe de Meilleraye, et entouré d'un nombreux clergé.

Pour cette solennité pleine de si douloureux souvenirs, la Basilique avait pris sa grande parure de deuil. Ses piliers enveloppés de sombres draperies, ses écussons voilés, ses tentures noires constellées d'argent, ses lustres et ses candélabres avec leurs couronnes de feu, présentaient un ensemble imposant.

Mgr l'Évêque de Vannes célébra la messe pontificale, pendant laquelle la maîtrise de la Basilique, sous la direction de M. Charles Odion, exécuta d'une façon saisissante et vraiment magistrale la belle messe funèbre de Th. Dubois, et le *Dies iræ* si dramatique et si émouvant de Mozart ; l'orchestre d'élite qui soutenait les chœurs fit entendre, à divers moments du saint sacrifice, de ravissantes symphonies.

On admirait avec raison les magnifiques ornements noirs que portaient à l'autel le prélat officiant et les ministres sacrés : ces ornements, de style moyen âge, sortaient des ateliers de M. Félix Lemoine.

Après la messe, M. l'abbé Laprie, le panégyriste attiré de toutes les grandes mémoires, monta en chaire. Dans une magnifique oraison funèbre

que tous voudront lire, l'éloquent chanoine de Bordeaux retraça la glorieuse et sainte carrière de l'illustre défunt. Écrit avec cœur par un homme d'un talent supérieur, prononcé avec âme, d'une voix émue, forte et vibrante, ce discours, qui dura près de deux heures, est une œuvre très remarquable. Les amis de M^r Fournier garderont de l'éminent orateur un impérissable souvenir.

NN. SS. les Evêques, précédés du clergé, se dirigèrent ensuite processionnellement vers le tombeau, un des plus riches et des plus complets que nous connaissons, et à la décoration duquel tous les arts semblent avoir concouru à l'envi. Débarrassé de tout voile, le mausolée apparaît dans tout l'éclat de sa beauté.

Devant cette œuvre magnifique, une indicible émotion saisit l'âme. M^r Fournier repose étendu sur sa couche funèbre, revêtu de ses ornements pontificaux, dans le calme et l'imposante sérénité de la mort. C'est bien lui ! Sous ce profil net et accentué, chacun reconnaît sans peine la fine et intelligente physionomie si vivante encore dans toutes les mémoires. A l'assise inférieure du monument, quatre statuettes, d'un ravissant modelé, personnifient la Charité, l'Éloquence, le Dévouement aux œuvres catholiques et l'Art chrétien. Des bas-reliefs d'un beau mouvement retracent les faits principaux de la vie du cher défunt. Toute cette partie statuaire est l'œuvre remarquable, et si justement remarquée au dernier Salon, d'un jeune et sympathique sculpteur parisien, M. Bayard de la Vingtrie.

Au-dessus du sarcophage, une fresque d'un grand effet comptera parmi les plus belles pages de l'art religieux contemporain. Cette magnifique peinture, précieuse offrande d'un cœur fidèle qui veut garder l'anonyme, est due au pinceau d'un de nos plus illustres compatriotes, M. Élie Delaunay, membre de l'Institut.

Un délicieux vitrail, aux tons chauds et harmonieux, composé par M. Meuret, l'habile peintre-verrier nantais, projette sa douce lumière sur l'ensemble et fait revivre, dans de gracieux médaillons, les derniers actes de foi du pieux Pontife à Rome.

Le plan général du tombeau, une des dernières inspirations du regretté M. Bourgerel, a été exécuté par son habile successeur et ancien élève, M. François Bougoüin, l'architecte de Notre-Dame de Toutes-Aides.

La partie ornementale du tombeau et les peintures décoratives appartiennent à deux Nantais bien connus par leurs travaux artistiques, MM. Vallée et Viau.

Après l'absoute pontificale, donnée par M^r l'Évêque de Nantes, le cortège reprit le chemin du sanctuaire.

La cérémonie, dirigée par M. l'abbé Bruneau, l'habile maître des cérémonies de la cathédrale, se terminait à midi et demi.

Durant toute la soirée, la foule n'a cessé de venir contempler les décorations de la Basilique et le mausolée de celui qui fut et demeurera toujours une des plus belles gloires de la cité nantaise et du clergé qui l'eut pour Évêque. (*Semaine religieuse de Nantes.*)

— *L'Indépendance bretonne* nous annonce une triste nouvelle : la mort de M. Gaultier du Mottay, décédé à Plérin (Côtes-du-Nord), à l'âge de 73 ans.

Il était, dit-elle, membre actif d'un grand nombre d'académies, président de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord : l'un des doyens de l'Association bretonne et l'un des fondateurs de la Société des bibliophiles bretons. C'était un aimable lettré et un érudit remarquable. Sa vie de chrétien convaincu fut toute de foi, d'honneur et de travail.

— Il est de notre devoir, lisons-nous dans la chronique musicale de *l'Espérance du Peuple*, de ne point passer sous silence la mort de M. Léopold Heugel, l'éditeur de musique et le directeur du *Ménestral*. M. Léopold Heugel était Nantais, et c'est dans notre ville qu'il a commencé comme professeur de piano. Il est heureux pour lui qu'il n'y soit pas resté, car il devait occuper à Paris une place considérable, qu'il avait su se faire par son travail acharné, une vive intelligence, une entente remarquable des affaires et un goût très sûr. Le directeur du *Ménestral*, comme tous les hommes qui sont arrivés à une grande fortune et à une grande notoriété, avait beaucoup d'amis et beaucoup d'ennemis. Bien souvent son journal avait à subir des attaques furibondes dont l'argument principal était le reproche de porter aux nues la musique éditée par L. Heugel, et de parler modérément de l'autre. Peut-être au fond de ce reproche y avait-il quelque chose de fondé ; il était bien naturel que le *Ménestral* soutint les œuvres éditées par lui, mais ce qu'il faut dire à la louange du journal créé par notre concitoyen, c'est que jamais il n'a dénigré systématiquement quelque chose, et qu'il ne s'est jamais écarté des règles de la plus stricte politesse, de même que l'homme excellent qui le dirigeait, s'est toujours montré d'une urbanité et d'une complaisance rares.

Nous nous souvenons encore de la stupéfaction d'un de nos amis qui habitait Bruxelles au moment où l'on y montait l'*Hamlet* d'Ambroise Thomas. Cet ami, qui est un artiste, assistant aux répétitions de l'ouvrage sur la scène de la Monnaie, constata que l'âme de ces répétitions, le régisseur le plus intelligent pour mettre en valeur toute chose au point de vue musical, n'était point Ambroise Thomas lui-même, mais bien un

petit homme grisonnant, alerte, vif, aimable, et dont chaque observation, empreinte d'un goût parfait, était écoutée avec la plus grande déférence par tous les artistes et aussi par l'auteur. Cet homme, ce *Deus ex machina* du chef-d'œuvre d'Ambroise Thomas, c'était Léopold Heugel ; et notre ami, nous le répétons, qui croyait notre concitoyen un simple commerçant en musique, était littéralement ahuri de trouver en lui un artiste aussi érudit, aussi fin et aussi fort.

L. Heugel était ce qu'on est convenu d'appeler une des physionomies du Tout-Paris. Certainement c'est quelque chose de faire partie de cette sélection de personnages qui s'appelle le Tout-Paris ; mais qu'en reste-t-il après la mort ? Presque rien et Paris lui même oublie bien vite ceux qui formaient cette pléiade faisant l'admiration des badauds et des journalistes à court de copie. Ce qui vaut mieux, suivant nous, pour L. Heugel, c'est la réputation d'intégrité, d'honnêteté et de générosité qu'il laisse après lui. Il y a quelque mérite à être généreux vis-à-vis des jeunes compositeurs qui sacrifient tout au désir d'être imprimés et nous connaissons bien des artistes peu fortunés qui paient pour faire éditer leurs œuvres. L. Heugel, comme on dit vulgairement, ne mangeait pas de ce pain-là ; il agissait toujours plus largement vis-à-vis des compositeurs même inconnus qui s'adressaient à lui, et ne cherchait jamais à exploiter leur situation. Ce sera là un des grands honneurs de la vie de cet excellent homme.

— Le mardi 6 novembre dernier, les gares principales de la ligne d'Orléans, entre Angers et Quimper, étaient décorées de trophées de drapeaux cravatés de crêpe, toutes leurs lanternes étaient allumées, mais voilées : les employés attendaient anxieux sur les quais, portant de gigantesques couronnes. On eût dit du transport funèbre d'un prince souverain. C'était, en effet, le cercueil d'un prince qui allait passer, et d'un prince adoré de ses milliers de sujets. M. Sévène, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la Compagnie d'Orléans, depuis 1879, était mort à Paris, trois jours auparavant, et l'on transportait son cercueil à Quimper, où reposait déjà sa femme. M. Sévène était Breton, et des meilleurs : sa famille a encore, à Lorient, des représentants. Né à Quimperlé, en 1823, il avait été longtemps ingénieur à Quimper et à Pontivy, avait construit la ligne d'Orléans, de Redon à Hennebont, puis était devenu professeur de chemins de fer à l'École des ponts et chaussées et directeur de sa Compagnie. C'était une nature d'élite, et nous lui consacrerons quelque jour une notice plus étendue.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEENNE

ARCHIVES DE BRETAGNE. Recueil d'actes, de chroniques et de documents historiques, rares ou inédits, publié par la Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. T. I : *Privilèges de la ville de Nantes*, édités sur les documents originaux, avec notes et introduction, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. 1 vol. tiré à 350 ex. sur papier vergé, pour les membres de la *Société des Bibliophiles Bretons*, et à 150 ex. in-4° mécanique pour être mis en vente. XXIX-207 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

BAISERS ET MORURES OU L'ÉPIGRAMME ANTIQUE, par M. Cœurêt du Joliers. Pet. in-8°. Paris, Alph. Lemerre. Nantes, Vier et Morel..... 1 fr.

FRAIRIES (LES) DE LA PAROISSE D'HERBIGNAC, par un frairien de Landieul. Pet. in-8°, 58 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

FANFARONS DU ROI (LES), par Paul Féval. In-18 jésus. iv-360 p. Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

M. AMÉDÉE DE BEJARRY, par M. Alfred de Chasteigner. In-8°, 11 p. Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

MARINE NANTAISE. — UNE CROISIÈRE EN L'AN VI (1797-1798). Petit corsaire et gros procès, par S. de la Nicollière-Teijeiro. In-8°, 24 p. Tiré à 50 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

PARIS INCONNU (les Merveilles de la charité) ; par M. Léonce de la Rallaye. In-12, 139 p. Poitiers et Paris, lib. Oudin.

PERSONNEL (LE) ET LE SERVICE A BORD DE LA MARINE ANGLAISE ; par M. P. de Cornulier, capitaine de frégate. In-8°, 107 p. Nancy et Paris, lib. Berger-Levrault.

SOUVENIRS D'ENFANCE ET DE JEUNESSE ; par Ernest Renan, de l'Institut. In-18, XXIII 417 p. Paris, lib. C. Lévy..... 3 fr. 50.

STATIONS (LES) PRIMITIVES DE LA BRETAGNE ; par Pitre de Lisle du Dréneuc, conservateur du Musée départemental d'archéologie de la Loire-Inf^{re} (septembre 1882. Congrès de l'Association bretonne.) In-8°, 25 p. et pl. Saut-Briec, imp. Prud'homme.

SOUVENIRS DE VENDÉE ET DE LORRAINE, suivis de deux légendes saxonnes, par l'abbé J. Dominique, membre de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. In-8°, 242 p. Tours, Cattier ; Nantes, Mazeau Libaros, M^{me} Boidron..... 2 fr.

Le même ouvrage, in-18..... 1 fr. 50

VENDEENNE (LA), chanson avec musique. In-8°, 2 p. Caen, imp. V. Domin.

VENÈTES, NAMNÈTES ET SAMNITES, par Gustave Blanchard. In-8°, 41 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

SAINT CLAIR

ET

LES ORIGINES DE L'ÉGLISE DE NANTES

Suivant la véritable tradition nantaise

RÉPONSE A M. L'ABBÉ CAHOUR

A quelle époque a vécu S. Clair, premier évêque de Nantes ? et, par suite, à quelle époque l'origine et l'organisation de l'église de Nantes remontent-elles ?

Deux systèmes sur ce point sont en présence. Suivant l'un, l'origine de l'église de Nantes remonterait au I^{er} siècle de l'ère chrétienne, et S. Clair aurait reçu directement sa mission des apôtres, comme leur disciple immédiat. L'autre place, l'origine, l'organisation de l'église de Nantes, et par conséquent S. Clair, dans la seconde moitié du III^e siècle ou le commencement du IV^e.

Avant d'exposer notre opinion, disons ce qui nous force de prendre part à ce débat.

En 1856, une Commission liturgique, nommée par M^sr l'évêque de Nantes pour réformer le Propre du diocèse, fut amenée à étudier cette question et conclut à l'*apostolicité* de l'église de Nantes, c'est-à-dire à l'opinion qui en place l'origine au I^{er} siècle et fait de S. Clair un compagnon, un disciple direct des saints apôtres.

La Commission liturgique, par l'organe d'un de ses membres, exposa cette thèse devant le Congrès archéologique de France qui tenait ses assises à Nantes en 1856 ; et l'année suivante elle publia pour la soutenir une dissertation habilement faite, relativement modérée, dans les *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis*.

Au Congrès de 1856 et, plus tard, dans l'*Annuaire historique de Bretagne* de 1861, nous eûmes le tort de nous prononcer sur la question sans l'avoir étudiée ailleurs que dans l'exposé et dans la dissertation de la Commission liturgique; aussi, tout en faisant des réserves, acceptâmes-nous alors comme possible, probable même, l'existence de S. Clair au I^{er} siècle ou au moins au commencement du II^e.

Il y a environ trois ans, amené à étudier de nouveau cette matière, l'ayant creusée plus à fond, nous arrivâmes à des conclusions toutes contraires au système du I^{er} siècle et de l'*apostolicité*. Le 9 septembre 1881, dans la septième séance du Congrès breton alors assemblé à Redon, nous exposâmes à ce sujet notre opinion, et si elle ne prit pas place sous forme de mémoire dans le compte-rendu du Congrès, c'est que l'espace pour l'y insérer manqua; mais elle se trouve mentionnée et définie très nettement aux pages 29 et 30 des Procès-verbaux de ce Congrès.

D'ailleurs nous n'avions pas hâte de publier le résultat de nos études sur cette question, laquelle, à notre sens, exige dans les recherches une grande étendue et une grande maturité.

Mais au mois de juin dernier, dans une brochure où il développe carrément, sans aucune réserve, le système de S. Clair au I^{er} siècle et de l'*apostolicité* de l'église de Nantes, l'honorable abbé Cahour, chanoine de Nantes, nous a fait l'honneur (au moyen d'une citation assez longue, tirée des procès-verbaux du Congrès de 1856) de nous enrôler parmi les auteurs qui soutiennent sa propre thèse ¹.

Nous voilà donc, en 1883, invoqué à l'appui d'un système nettement répudié, combattu par nous, il y a deux ans, en plein Congrès breton.

Si faible que puisse être notre autorité en fait d'histoire de Bretagne, si vif que soit notre regret d'avoir un contradicteur du caractère de M. l'abbé Cahour, chacun sent que nous ne pouvions pas rester sous le coup d'une telle équivoque.

¹ Voir l'*Apostolat de S. Clair, premier évêque de Nantes, tradition nantaise*, par M. l'abbé Cahour. Nantes, imprimerie de l'Ouest, 1883. In-8°, p. 64, 65.

C'est ce qui nous oblige à publier le travail auquel ces explications servent d'excuse.

Sur notre mode de discussion, nous ne dirons qu'un mot.

A la première page de sa notice, M. l'abbé Cahour reproche aux adversaires de son opinion de s'être presque toujours bornés à des généralités et des considérations plus ou moins vagues, au lieu de discuter avec soin les documents nantais. Reproche parfaitement juste, et que nous avons à cœur d'éviter. Ici donc on ne trouvera pas un mot sur la question générale des origines de l'église des Gaules : ce n'en est pas le lieu. Nous nous cantonnerons exclusivement dans le diocèse de Nantes, nous discuterons uniquement et pied à pied les documents nantais.

Entre notre honorable adversaire et nous, au point de vue de la méthode, il y a donc accord complet.

I

LES DOCUMENTS LITURGIQUES DE L'ÉGLISE DE NANTES.

La plus ancienne mention de S. Clair, évêque de Nantes, qu'on puisse citer est de l'an 1263. Elle existe dans l'*Ordinaire* ou rituel de l'église de Nantes, rédigé cette année même par Hélie, chantre de cette église, et qui sur S. Clair porte ceci :

« Sexto Idus (octobris), est festum beati Clari, episcopi et confessoris, de quo fac IX lectiones. Quære totum officium in communi unius Confessoris pontificis. Iste Clarus fuit primus episcopus ecclesie Nannetensis : qui, missus à Romano pontifice ad eandem ecclesiam, clavum quem beatus Petrus ad dexteram habuit in passione secum detulit, quem in maxima

« Le 6 des Ides d'octobre (10 octobre), est la fête de S. Clair, qui se fait à neuf leçons. Cherchez tout l'office dans le commun d'un confesseur pontife. Ce Clair fut le premier évêque de l'église de Nantes : envoyé vers cette église par le pontife romain, il apporta avec lui le clou qui avait percé la main droite de S. Pierre dans son martyre, et que nous tenons en

veneratione habemus. Facimus très grande vénération. Nous fai-
 autem de S. Claro festum cum cap- sons la fête de S. Clair en chapes,
 pis in crastinum S. Dionysii ¹. » le lendemain de la S. Denys. »

Donc, au XIII^e siècle, la tradition nantaise, telle qu'elle s'était constituée à travers les âges, admettait sur S. Clair ces trois points :

- 1^o Qu'il était le premier évêque de Nantes ;
- 2^o Qu'il tenait sa mission du siège de Rome ;
- 3^o Qu'il avait apporté l'un des clous du martyr de S. Pierre.

Rien de plus. Rien sur l'époque de S. Clair. L'opinion qui le rattache aux temps apostoliques n'était donc pas encore née ou, ce qui revient au même, le chantre de l'église de Nantes, l'organe officiel de la tradition liturgique, la jugeait trop peu sérieuse pour la mentionner, car il lui eût été bien aisé de mettre dans son texte la formule que nous allons trouver tout à l'heure dans les documents du XV^e siècle (*consortia consecutus apostolorum*) ou tout autre analogue. Mais il s'en est bien gardé.

Le plus ancien document qui rapporte aux temps apostoliques la mission de S. Clair est un bréviaire de Nantes manuscrit, sans date, mais dont l'écriture accuse le commencement du XV^e siècle, et qu'on appelle d'ordinaire *Bréviaire de 1400* ².

Ici S. Clair n'en est plus réduit, comme un saint vulgaire, à chercher son office dans le commun. On lui en a composé un spécial avec des leçons propres. Si l'on retranche de ces leçons les sentences pieuses et les lieux communs pillés dans diverses légendes, voici ce qui reste sur l'histoire du saint :

¹ Manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris (et non de la Bibliothèque Nationale, comme le dit M. l'abbé C., p. 22, note 2), conservé sous la cote BB. L 4. Voir *Missæ et officia propria diœcesis Nannetensis* (1857, in-4^e), Adnotationes præviæ, p. I^e et dans le corps du livre, p. 187.

² Manuscrit de la Bibliothèque de Nantes coté 1289 ; feu M. Péhant, dans son excellent *Catalogue* de cette bibliothèque (t. I, p. 69) dit : « Nous devons toutefois mentionner que ce bréviaire contient l'office de la Purification qui, d'après une note d'écriture assez récente [et d'après l'*Histoire de Nantes* de l'abbé Travers], n'aurait été solennisée à Nantes qu'en 1427. » D'où il résulte que ce manuscrit est très probablement postérieur à 1427, nous continuerons de l'appeler toutefois « bréviaire de 1400, » pour maintenir les dénominations déjà connues.

« (Lectio VII)... Hic (Clarus), sanctorum apostolorum consortia consecutus, divini spiramine Pneumaticis est imbutus.

« (Lec. VIII.) Hic à Romano pontifice ad Galliæ partes missus est, ut verbum Dei prædicaret suaque prædicatione fidem catholicam incredulos erudiret. Qui, secum clavum deferens B. Petri pendentis in cruce dexteram perforantem, in Britanniam Deo ducente pervenit. Urbis Nanneticæ, divina inspirante gratia, primus pontifex est effectus.

« (Lec. IX.) In qua urbe, in Dei honore, beatæ Virginis Mariæ, beatorum apostolorum Petri et Pauli omniumque sanctorum, ædificavit basilicam, ubi clavum quem secum detulerat collocavit, qui unâ cum reliquiis pluribus in eadem basilica requiescit. Quæ usque in hodiernum diem, eorum meritis, multis coruscat miraculis gloriosis ¹. »

« Ayant vécu dans la compagnie des saints apôtres, saint Clair fut rempli du souffle de l'Esprit Saint ¹.

« Il fut envoyé en Gaule par le pontife romain pour y prêcher la parole de Dieu et, par sa prédication, instruire dans la foi catholique ceux qui ne croyaient pas. Il apporta avec lui le clou qui avait percé la main droite de S. Pierre suspendu à sa croix. Il parvint en Bretagne sous la conduite de Dieu, et sous l'inspiration de la grâce divine, il fut fait premier évêque de Nantes.

« Il construisit dans cette ville, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, des apôtres Pierre et Paul et de tous les saints, une basilique où il mit le clou qu'il avait apporté avec lui ² et où ce clou est conservé avec plusieurs autres reliques. Grâce aux vertus de toutes ces reliques, cette église a été jusqu'à présent illustrée par de nombreux et glorieux miracles. »

Ce texte est reproduit, presque littéralement, dans deux autres manuscrits du XV^e siècle, le légendaire ou lectionnaire du diocèse de Tréguer, aujourd'hui représenté par le manuscrit latin 1148 de la Bibliothèque Nationale, et le bréviaire de l'abbaye de Saint-

¹ M. l'abbé C. traduit : « s'étant attaché à la suite et au sort des saints apôtres. » *Consortium* désigne proprement la vie en commun, c'est le terme du droit romain pour exprimer la communauté entre époux ; le rédacteur de la légende ne semble pas d'ailleurs avoir très bien compris ce terme.

² Voir *Musæ et off. prop. diœc. Nann.*, p. 183.

³ M. l'abbé C. traduit : « une basilique où il plaça le clou qu'il avait apporté avec lui, et qui, conservé avec plusieurs autres reliques dans ladite église, brille de l'éclat de glorieux miracles. » Nous croyons notre traduction plus exacte.

Aubin d'Angers, qui figure parmi les manuscrits de la bibliothèque de cette ville sous le n° 108.

M. l'abbé Cahour s'imagine, sur une indication mal interprétée¹, que ce bréviaire serait un manuscrit du XI^e siècle. Erreur : l'excellent *Catalogue des Manuscrits d'Angers* de M. Albert Lemaire l'attribue au XV^e ; là-dessus il ne peut y avoir de doute, et quand on en examine l'écriture de près, il y a plutôt lieu de la croire de la seconde moitié de ce siècle que du commencement. — Quant au Ms. lat. 1148 de la Bibliothèque Nationale, il est lui incontestablement (nous nous en sommes aussi assuré) de la seconde moitié du XV^e siècle.

Voici donc un second point acquis : c'est que l'opinion qui rattache S. Clair aux temps apostoliques n'a jamais été signalée dans aucun document antérieur à 1400.

On a cru fortifier en ce point la légende de S. Clair en l'étayant de celle de S. Félix (7 juillet) insérée au même bréviaire nantais dit de 1400. Ces deux légendes étant du même temps, émanant du même auteur, on ne voit pas bien comment la seconde pourrait relever l'autorité de la première, quand même il y aurait entre elles accord complet. Mais ce n'est pas tout à fait cela. Voici ce qu'on lit dans la 2^e et la 3^e leçon de l'office de S. Félix :

« *Eo tempore quo Clarus, primus Nannetensium episcopus, ad hanc urbem prædicandam ab apostolico (adjuncto Deodato diacono) missus fuit, tunc temporis intra mœnia hujus urbis minime potuit ædificare ecclesiam, propter contrarietatem paganorum; nec etiam alii episcopi successores sui, donec B. Sylvester Constantinum imperatorem ad fidem Christi convertit...*

« Dans le temps où Clair, premier évêque de Nantes, fut envoyé par le pape évangéliser cette ville avec le discret Déodat, il lui fut impossible d'élever une église dans l'enceinte de la cité, par suite de l'opposition des païens. Les évêques ses successeurs ne le purent pas plus que lui avant la conversion de l'empereur Constantin par S. Silvestre. Alors seulement, pour

¹ Voir Association bretonne, Archéologie. Congrès de Quintin en 1881, p. 124 et 125, note 1. A cette note on indique, par erreur, le n° 107 des Mss. d'Angers, au lieu du n° 108. Le n° 107 est un bréviaire, non de Saint-Aubin, mais de Saint-Nicolas d'Angers, et n'a pas d'office de S. Clair. Il est, d'ailleurs tout autant du XV^e siècle que le n° 108.

Que tempore Nannetenses episcopi la première fois, les évêques de primo ausi fuerunt infra moenia Nantes osèrent construire dans Nanneticæ urbis ecclesiam œdificare in honorem beatorum Petri et l'intérieur de la ville une église dédiée aux apôtres S. Pierre et Pauli apostolorum ¹. » S. Paul. »

Ainsi, la légende de S. Clair dit : C'est S. Clair qui a bâti l'église de Saint-Pierre, c'est-à-dire la cathédrale de Nantes. La légende de S. Félix le nie formellement, et au lieu de reproduire l'assertion qui fait de Clair un compagnon des apôtres, elle s'entient à l'opinion du XIII^e siècle, formulée en 1263 par le chantre Hélie, et se borne à dire qu'il fut envoyé à Nantes par le souverain pontife. Un scribe qui exécuta vers 1470 une autre copie du bréviaire de Nantes, choqué du désaccord des deux légendes, prit sur lui de substituer *ab apostolis* (par les apôtres) à *ab apostolico* (par le pape). Mais ce qui est assez remarquable, dans l'édition du bréviaire nantais imprimée en 1518, l'évêque de Nantes François Hamon fit rétablir *ab apostolico*, dont le sens n'est pas douteux ².

Avec ou sans la légende de S. Félix le cas est le même. On affirme résolument que S. Clair a vécu, prêché, pontifié au I^{er} siècle de l'ère chrétienne, et pour prouver cette assertion on n'a pas un document antérieur à l'an 1400, pas un document qui ne soit de treize siècles postérieur au fait dont il doit fournir la preuve.

Est-ce se rendre coupable des cepticisme, est-ce pousser trop loin la sévérité de la critique, de dire qu'un témoignage aussi éloigné des événements ne prouve rien, n'a aucune valeur et ne peut être allégué sérieusement ?

II

SUITE DU PRÉCÉDENT.

Je sais bien que M. l'abbé Cahour dit : Mais le latin des leçons

¹ Voir ce texte dans les *Officia propria diœc. Nann.* de 1857, p. 184. La variante *ab apostolis*, donnée en note, est en réalité du bréviaire de 1470, ms. de la bibliothèque de Nantes coté 1290.

² M. l'abbé C. (p. 33) suppose, pour expliquer cette expression, une faute de copiste, ou une « élision grammaticale sous-entendant le mot *tempore*. » Il n'y a rien de tout cela : pendant tout le moyen âge (voir du Cange) *apostolicus* désigné consamment le pape, « l'apostoile de Rome, » comme disent les textes français.

de l'office de S. Clair est d'une correction, d'une élégance même « qui les fait remonter à une antiquité beaucoup plus reculée (p. 22). » La phraséologie, les formules de la première partie de la légende présentent des analogies frappantes avec telles ou telles légendes « d'Arles, de Florence, d'Oxford¹, qui remontent au XI^e, au IX^e siècle, » et « il n'est pas téméraire de rapporter celle de Nantes aux mêmes époques (p. 27 et 30). » D'un autre côté, un allié de M. l'abbé Cahour, ayant remarqué que le texte de cette légende « se retrouve identiquement le même dans les anciens bréviaires de Nantes, de Tréguer, de Saint-Aubin d'Angers, » veut conclure de là « qu'une copie des actes de S. Clair fut portée à Angers lors de la translation de son corps en 878 et s'y était conservée exempte de toute altération². »

La réponse est bien aisée.

1^o Oui, sans doute, la légende du bréviaire de Saint-Aubin a été copiée sur celle du bréviaire de Nantes ; mais elle a pu l'être au XV^e siècle tout aussi bien qu'au IX^e, et même beaucoup mieux, puisque l'existence de cette légende au XV^e siècle est un fait certain et, au IX^e, une hypothèse sans fondement. Ou plutôt, la rédaction de cette pièce est certainement postérieure à la translation du corps de S. Clair hors de l'église de Nantes ; car si cette église avait encore possédé les reliques de ce saint lors de la rédaction de la légende, cette pièce — qui vante si haut la présence du clou de S. Pierre — n'eût pas manqué de célébrer aussi la possession du corps de S. Clair, — et elle n'en dit mot : ce qui exclut, même à titre d'hypothèse, la « conclusion » ci-dessus³.

¹ La légende d'Oxford désigne ici la Vie de S^{te} Magdeleine publiée par M. l'abbé Taillon comme étant de Raban Maur, quoiqu'elle porte seulement le nom de Raban, et qu'elle soit très certainement postérieure à Raban Maur et au IX^e siècle, puisqu'on y nomme en toutes lettres la province de Normandie (Normannia). Ce n'est d'ailleurs qu'un ms. du XV^e siècle, dont le style ne dément nullement cette époque.

² Association Bret. Archéologie. Congrès de Quintin, p. 124, 125.

³ On ne peut répondre que le corps de S. Clair était alors à Réguini, car depuis Albert Legrand, tous les auteurs admettent que ce corps avait été rapporté à Nantes, et s'y trouvait au moment des invasions normandes, c'est-à-dire en 878. Voir, entre autres, Congrès de Quintin, p. 131, note 3, et ci-dessous notre § IV.

2° Oui, la légende du bréviaire de 1400, dans ses lieux communs et ses formules générales, présente des analogies avec des légendes plus anciennes : formules et analogies qui se retrouvent dans une foule d'autres, et d'autant plus fréquemment que les légendes sont plus récentes, parce que les hagiographes non originaux se sont toujours plu à copier leurs devanciers.

3° Quant au style latin de la légende de S. Clair, son élégance ne me frappe pas ; j'y trouve ce qu'on peut appeler la latinité moyenne du XV^e siècle¹ ; il serait surtout aisé de prouver que le style des hagiographes bretons du IX^e siècle n'a rien de commun avec celui-là.

Ces observations suffisent pour mettre en relief le caractère hypothétique, arbitraire, c'est-à-dire l'inanité des ombres d'arguments qu'elles repoussent.

Mais il y a une réponse plus décisive.

Reportons-nous à l'*Ordinaire* du chantre Hélié de 1263. Que dit-il sur la fête de S. Clair ? *Quære totum officium in communi*. « Cherchez tout l'office dans le commun. » Donc, jusqu'alors pas d'office particulier de S. Clair, pas de leçons propres de ce saint. Donc aussi son office particulier contenu dans le bréviaire de 1400 et les leçons propres qui en font partie intégrante sont forcément postérieures à 1263.

Dira-t-on qu'il existait sous une autre forme, avant 1263, une Vie de S. Clair ? Pure hypothèse — qu'il faudrait prouver. En serait-on plus avancé ? Sur l'histoire de S. Clair les leçons du bréviaire de 1400 contiennent-elles autre chose qu'un délayage des quatre lignes de l'*Ordinaire* de 1263 ? — sauf, bien entendu, l'addition du *consortia apostolorum consecutus* parfaitement ignoré du XIII^e siècle, addition qui s'explique sans peine par cette vanité de

¹ M. l'abbé C. signale particulièrement (p. 59, note 1) l'adjectif *mundialis* comme révélant, dans le style de la légende de 1400, « la latinité des III^e et IV^e siècles » (!) parce que les premiers exemples de l'emploi de cet adjectif se trouvent dans Tertullien, S. Jérôme, Sulpice Sévère. Mais Du Cange prouve que cette expression continua d'être usitée pendant tout le moyen âge et en cite des exemples du XIV^e et du XV^e siècle.

clocher, si puérile mais si universelle, qui a poussé tant d'églises et de monastères, tant de villes et tant de peuples à inventer des fables pour se donner une origine plus ancienne.

Au demeurant, de quelque façon qu'on se tourne pour étayer l'opinion qui fait vivre S. Clair au I^{er} siècle on ne peut trouver de document antérieur au XV^e, — et certainement c'est trop peu.

III

LE CLOU DE SAINT PIERRE

Ici intervient un argument un peu plus spécieux que les précédents, tiré du clou de S. Pierre :

« Comment expliquer, dit-on, la possession, par une église très éloignée de Rome, de ces reliques précieuses du prince des apôtres, si on refuse à S. Clair l'honneur d'avoir été disciple de saint Pierre, l'avantage d'avoir joui de sa familiarité? Ignore-t-on que Rome n'a jamais fait en pareille matière aucune largesse équivalente et que, dès le VI^e siècle, elle se contentait d'envoyer aux sollicitateurs, fussent-ils honorés de la pourpre des Césars, un peu de limaille de fer provenant des chaînes du chef des apôtres, ou des linges qui avaient touché son tombeau ¹ ? »

Cela revient à dire : « On ne pouvait obtenir une relique de cette importance sans avoir été disciple de S. Pierre, ou au moins familier des apôtres ; la présence d'une telle relique à Nantes suffit donc à prouver que son premier évêque jouit de cette familiarité et vécut au I^{er} siècle. »

Toutefois les Bollandistes nous apprennent que Brunon, archevêque de Cologne, obtint une chaîne de S. Pierre et une partie de son bâton, sans être le moins du monde un familier des apôtres, puisqu'il vivait au X^e siècle et mourut en 965. De même, à la fin du VI^e siècle, Théodelinde, reine des Lombards, reçut du pape S. Grégoire le Grand le couteau de S. Pierre, qui valait bien

¹ Congrès de Quintin, p. 127.

un de ses clous. Enfin, il y avait des clous de S. Pierre ailleurs qu'à Nantes, entre autres, à la cathédrale de Spire, dans un couvent de Mortain en Normandie, etc., et l'on ne voit point qu'on en rapportât l'origine à la venue d'un familier des apôtres ou d'un missionnaire du I^{er} siècle ¹.

Le raisonnement ci-dessus pêche donc par la base. Nous pourrions nous en tenir là. Mais il est intéressant pour l'objet qui nous occupe de recueillir tous les renseignements tendant à déterminer l'époque véritable de l'apparition de cette relique à Nantes.

Le fait le plus ancien qui s'y rapporte est l'histoire d'une procession faite sous l'évêque Gautier II (de 1005 à 1042), au Marchix de Nantes, et dans laquelle le chapitre, pour stimuler la générosité des marchands nantais en faveur de la reconstruction de l'église Saint-Similien, exhiba une chasse contenant diverses reliques de S. Pierre et de S. Paul, entre autres, assure-t-on, « le clou qui avait percé l'une des mains du premier ². » Le texte relatif à ce fait ne dit ni quand ni comment ce clou était venu à Nantes et ne contient nulle allusion à S. Clair. On ne peut donc y trouver un point d'appui pour le système qui place ce dernier aux temps apostoliques.

Avant le XI^e siècle, nulle mention du clou. Au IX^e, sous Hermengaire qui fut évêque de Nantes de 871 à 886 environ, on rencontre d'autres reliques de S. Pierre et de S. Paul, dont la Chronique de Nantes parle ainsi :

« Hermengarius, diligentissime ecclesiam suam regens et de ornamentis et aliis instrumentis eam honorificans, reperit in quadam capsula vetere reliquias de pilis

« Hermengaire gouverna avec grand soin l'église de Nantes, s'attachant à l'enrichir d'ornements et de tous objets nécessaires. Dans un vieux coffret il découvrit des re-

¹ *Analecta de monumentis et reliquiis SS. Petri et Pauli*, § 50, 117, 118, dans *Boll. Jun. VII*, p. 401, 413 (édit. de Paris).

² Ce fait est rapporté aux leçons II et III de l'office de S. Similien, dans le bréviaire ms. de 1470 (biblioth. de Nantes, n° 1290); voir le texte dans *Off. propr. diac. Nann.* 1857, p. 184-185, et dans notre *Annuaire hist. de Bretagne* pour 1864, p. 127.

barbæ et capitis apostolorum Petriet Pauli, et in signo Domini argenteo eas honorifice reposuit : quod de tam præclarissimis signis Domini solummodo post devastationem Normannorum in ecclesia Nantensi usque hodie habetur ; et nomen suum ibi scriptum imposuit, sicut scribitur : *Hermengarius sacerdos fecit hoc signum in honore Petri et Pauli* ¹. »

liques des apôtres Pierre et Paul, savoir des cheveux et des poils de barbe, et il les plaça avec respect dans une croix d'argent. Aujourd'hui, après les dévastations des Normands, de tous les superbes reliquaires qu'elle eut jadis l'église de Nantes ne conserve que celui-ci, où son auteur avait mis son nom dans cette inscription : *L'évêque Hermengaire fit faire cette croix en l'honneur de S. Pierre et de S. Paul.* »

Ce texte, écrit (on le voit) à l'issue des invasions normandes, c'est-à-dire dans la seconde moitié du X^e siècle, prouve que toutes les reliques existant à Nantes avant ces invasions, c'est-à-dire au commencement du IX^e siècle, avaient été détruites dans cette tourmente, sauf les quelques cheveux et poils de barbe des saints apôtres enchâssés dans la croix d'Hermengaire.

Donc, toutes les autres reliques qui parurent ultérieurement à Nantes y avaient été apportées après l'époque des invasions normandes, c'est-à-dire depuis 950 environ.

C'est justement le cas du clou de saint Pierre, — dont l'introduction à Nantes est, par suite, très postérieure à saint Clair.

A mesure qu'on sonde les divers états employés pour soutenir « la tradition de dix-huit siècles, non interrompue » dont parle M. l'abbé Cahour (p. 43), tous ces états croulent, — et les partisans de l'*apostolicité* de S. Clair restent toujours dans la même situation, c'est-à-dire avec un document de 1400 à peine pour preuve unique d'un événement antérieur de treize siècles à ce document.

¹ D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 287. On a parfois rapporté ce fait à Landran, successeur d'Hermengaire, mais à tort; on ne trouve rien de pareil sous Landran. — On désigne ici les reliquaires sous le nom de croix (*signum Domini*), parce que c'était alors la forme habituelle, non seulement des petits reliquaires qu'on portait au cou (*encolpia*), mais aussi des plus grands, conservés dans les églises; voir Du Cange aux mots *Philaterium* (pour *Phylacterium*) et *Signum Domini*.

IV

TOMBEAU ET RELIQUES DE S. CLAIR DE RÉGUINI

Voyons si « les *monuments* de Réguini¹ » — comme on a dit un peu pompeusement — seront plus solides.

Ils sont au nombre de trois : une chapelle, un tombeau, une relique.

La chapelle, dédiée à saint Clair, située dans le cimetière tout près de l'église paroissiale, est un petit édifice du XVI^e siècle, contenant le tombeau, dont voici la description d'après M. Rosenzweig :

« Tombeau dit de *saint Clair*, composé d'une pierre plate supportée par quatre petits piliers polygonaux, reposant eux-mêmes sur un socle en pierre peu élevé. Sur la pierre supérieure, longue de 1 m. 85 et large de 0 m. 90 à la tête, 0 m. 70 aux pieds, est couchée la statue du saint en costume d'évêque, avec la mitre et la crosse ; on lit à côté cette inscription en capitales romaines : S^r : CLAIRE ENTERRE ICY LE X : OCT : 96. Cette pierre était primitivement plus épaisse ; la face qui porte la statue a été retaillée, et l'on voit encore, à la bordure, la partie inférieure de lettres également capitales qui composaient une première inscription ; on lit assez facilement quelques mots ; du côté du sud : LE SEPVL DE S CLAIR ; à l'est : EVESQUE². »

M. l'abbé Flohy, professeur au grand séminaire de Vannes, et M. Louis Galles, archéologue distingué de la même ville, consultés en 1857 par la Commission liturgique de Nantes chargée de la rédaction des *Officia propria*, lui répondirent sans hésitation que rien dans ce tombeau n'est antérieur au XVI^e siècle³. L'inscription

¹ Réguini, aujourd'hui commune du canton de Rohan, arrond. de Ploërmel, dép. du Morbihan.

² Rosenzweig, *Statistique archéologique de l'arrond. de Ploërmel* (1863, in-8°), p. 30.

³ V. *Offic. prop. diœc. Nann.* 1857, p. 196.

dénote même la fin de cette époque par son style, ses caractères romains, ses chiffres arabes.

Toutefois M. Robert Oheix a signalé, « au niveau du pavé, entre les piliers polygonaux qui soutiennent la pierre actuelle, une dalle usée, quadrangulaire, plus étroite à une extrémité qu'à l'autre et de la dimension d'un cercueil ordinaire, à peu près plate, » où « on peut distinguer encore une croix en relief assez mal ébauchée, usée sans doute par les genoux des pèlerins. » Il croit « y reconnaître le couvercle du tombeau primitif, où les pieds étaient tournés à l'orient, » tandis qu'aujourd'hui c'est la tête de la statue qui est à l'est¹.

Quant à la relique, c'est le chef du saint, comprenant tous les os de la tête, moins l'os maxillaire inférieur. Il ya de plus un bras du même saint « dans la chapelle de l'Hospice, à Josselin, où il est honoré dans le sanctuaire près de l'autel. »² Enfin, M. Oheix, présumant que la dalle plate ornée d'une croix signalée par lui peut recouvrir encore l'ancien cercueil « et une partie des reliques, comme il était d'usage autrefois d'en laisser dans les sépulcres quand on levait solennellement le corps des saints, » sollicitait dès 1876 une fouille à notre sens très désirable, mais qui jusqu'ici n'a point eu lieu³.

Le premier point à examiner, quoique nul jusqu'ici n'y ait songé, est celui-ci : entre le S. Clair de Réguini et le S. Clair de Nantes y a-t-il identité ?

Le doute est permis, car aux premiers siècles ce nom (*Clarus*) était fort commun, et la table des Bollandistes nous fournit déjà sous ce nom une dizaine de saints.

En faveur de l'identité on n'a même pas un document de 1400, car nul des anciens bréviaires de Nantes n'établit entre le S. Clair de Nantes et celui de Réguini aucune sorte de lien : la Commission

¹ Etude fort intéressante intitulée : *S. Clair, premier évêque de Nantes*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1876, 1^{er} semestre, p. 96.

² *Ibid.* p. 180, 181.

³ *Ibid.*

liturgique de 1857 le reconnaît¹. Quant au diocèse de Vannes, il n'avait pas d'office de S. Clair, puisque en 1876 M^r l'évêque de Vannes sollicitait de la Congrégation des rites « la concession d'un office avec le propre nantais². »

L'inscription du tombeau de Réguini (dont l'autorité d'ailleurs, vu sa date récente, serait bien minime) ne dit pas que le S. Clair *évêque*, enterré là, soit celui de Nantes.

Pour suppléer à ce silence, la Commission liturgique invoque le témoignage des auteurs bretons, qui *tous*, dit-elle, *tant anciens que modernes*, s'accordent à placer à Réguini la mort et la sépulture de S. Clair de Nantes³.

Assertion peut-être un peu hasardée. Dans Le Baud, Bouchart, d'Argentré, du Paz, qui tous parlent de S. Clair, pas un mot sur Réguini. A notre connaissance, le P. Albert Legrand, dont l'imagination a beaucoup perfectionné la légende de S. Clair, est le premier qui le fasse mourir à Réguini⁴. C'est lui qui créa l'identité. Depuis lors tous nos auteurs l'ont suivi, les plus avisés (dom Lobineau, dom Morice) en usant de formules quelque peu dubitatives : « On dit, on croit, on tient ; » mais nul n'a contesté le fait. Cependant, pour établir un événement du I^{er} siècle, même du commencement du IV^e, un témoignage de 1637 (date d'Albert Legrand) est un peu jeune.

Autre observation. Le S. Clair de Réguini a, nous l'avons vu, son chef à Réguini et l'un de ses bras à Josselin. Or, pendant tout le moyen âge et jusqu'en 1790, la cathédrale de Nantes possédait aussi le chef de S. Clair, et l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers le reste de son corps.

Deux chefs, deux têtes pour un homme, cela fait une difficulté ; mais « pas une difficulté extrême, » a-t-on dit, et en effet on a essayé ingénieusement de fondre ces deux têtes en une. M. Oheix avait signalé le défaut d'os maxillaire qui dépare actuellement le

¹ *Offic. prop. dioc. Nann. 1857*, p. 196.

² Oheix, *S. Clair*, etc. *Rev. de Bret.*, 1876, 1^{er} sem., p. 184.

³ « Omnes auctores tum moderni tum antiq. i. » *Off. prop.* 1857, p. 196.

⁴ *Vies des SS. de Bret.*, 3^e édit., p. 491,

chef de S. Clair à Réguini : on en a conclu que cet os maxillaire, transporté à Nantes et placé dans un reliquaire en forme de tête, reçut dans l'usage le nom de *chef* de S. Clair, bien qu'il n'y eût là qu'une partie du chef, celle qui manque au chef de Réguini ¹. Les faits de ce genre ne sont pas rares, nous le savons. Mais ici cette explication n'est pas de mise. La partie du chef de S. Clair conservée à la cathédrale de Nantes était *le crâne* : ainsi la nomment formellement le P. Albert Legrand, dom Lobineau, un inventaire manuscrit des reliques de la cathédrale de Nantes antérieur à la Révolution. Le *Propre nantais* de 1782 traduit *cem ot* par son équivalent précis en latin, *calvaria*. Enfin la Commission liturgique de 1857 constate l'existence de deux crânes divers, l'un à Nantes, et l'autre à Réguini ².

Deux crânes, deux têtes ; donc deux hommes, donc deux SS. Clair.

Celui de Réguini aura été quelque évêque ou abbé venu de la Grande-Bretagne au VI^e siècle ³, qui se sera exténué d'austérités dans un coin de la grande forêt centrale d'Armorique, de la tombe duquel aura germé une église, et dont l'histoire personnelle se sera enfouie dans les grands bouleversements de l'invasion normande, laissant seulement après elle, pour rappeler le saint homme, un nom, une relique, un culte, sans aucun détail biographique. Si bien que, dès qu'on aura appris l'existence d'un saint de même nom, illustre comme fondateur d'un grand diocèse, on n'aura pas hésité — et de la meilleure foi du monde — à identifier le saint inconnu avec son homonyme plus favorisé.

Albert Legrand a-t-il été l'agent de cette fusion ? Nous le croyons. En tout cas, elle ne peut être guère antérieure à lui, puisqu'avant lui on n'en trouve aucune mention.

¹ Congrès de Quintin, p. 131-132.

² *Off. prop. diac. Nann.* 1857, p. 196-197.

³ En vain objecterait-on que le nom de *Clarus* dénonce un Gallo-Romain : les noms de *Paulus Aurelianus*, de *Leonorius*, d'*Herculanus* sont certainement bien romains, et très certainement aussi ils ont été portés par des Bretons insulaires émigrés au VI^e siècle en Armorique.

Au reste, admt-on l'identité de deux S. Clair, nous ne voyons pas comment la date de 96, assignée à la mort du premier évêque de Nantes dans une inscription du XVI^e ou peut-être du XVII^e siècle, pourrait corroborer le document de 1400, sur lequel on se fonde exclusivement pour placer cet évêque au I^{er} siècle.

V

RELIQUES DE S. CLAIR DE NANTES

Ici se termine la première partie — la partie critique proprement dite — de cette étude. Avant d'entrer dans un autre ordre de recherches, il faut encore préciser ce que l'on sait des translations des reliques de S. Clair.

Ceux qui font de S. Clair un bicéphale (en identifiant celui de Nantes avec celui de Réguini) admettent tous une première translation de Réguini à Nantes, qui aurait eu lieu — en 386 sous Conan Mériadec selon Albert Legrand, — au IX^e siècle sous Nominoë selon d'autres, — à une date indéterminée mais antérieure à 878, suivant la Commission liturgique de Nantes et l'abbé Déric ¹.

En repoussant le S. Clair bicéphale et l'identification, nous avons repoussé d'avance cette translation. La première qu'on puisse sérieusement admettre eut pour point de départ Nantes, et pour cause les ravages des Normands. Suivant la Commission liturgique de 1857, « tous les auteurs bretons ² » donneraient à cette translation Angers pour point d'arrivée, et pour date 878. C'est là en effet ce que dit Albert Legrand, mais non les auteurs plus anciens que lui.

¹ V. Albert Legrand, *Vies des SS. de Bret.* 3^e édit. p. 491, et *Catal. des évêques*, p. 63; — Ass. Bret. Congrès de Quintin, p. 131, note 3 et p. 132; — *Offic. prop. Nannet.*, p. 196 et 198; — Déric. *Hist. eccl. de Bret.* t. VI, p. 165. (IX^e siècle § 161.)

² « Translatum fuisse corpus S. Clari Andegavos circa annum 878... omnes scriptores Britones affirmant. » (*Off. prop. Nann.* p. 196).

Le premier qui parle du fait est Pierre Le Baud. Après avoir rapporté (chap. XVI) l'assassinat du roi de Bretagne Salomon en 874, — entre cette date et celle de 878 — il peint en traits énergiques la désolation universelle dont cette mort fut le signal pour la péninsule armoricaine : tous les chefs bretons armés les uns contre les autres, et à la faveur de ces guerres civiles les pirates normands courant le pays comme des bandes de loups, semant partout le pillage, le meurtre, l'incendie ; et il ajoute :

« Furent les corps saints de Bretagne sous celle persecution dispersez par maintes provinces ; car, selon la Chronique du monastère de Gaël, les evesques, les abbez, les moines et les clers s'enfuirent aux estranges regions et les emportèrent avec leurs chartres, leurs livres et autres precieuses choses. Et rapportent les Histoires des Neuf Saints et de S. Goueznou, mesmement plusieurs translations et legendes des anciennes eglises de Bretagne que S. Melaine et S. Cler sont à *Bourges*, S. Patern et S. Corentin au Mairemonstier près Tours, S. Paul et S. Meen à Saint-Fleurent (à Fleuri) sur Loire, S. Tugual à Chartres, S. Briuec à Angers, S. Maclou à Xaintes, S. Sanson à Orléans avec S. Tremoray et S. Melaire, S. Magloire et S. Thurianus à Paris, S. Judichæël à Saint-Jouyn de Marne, S. Maxent à Poitiers, et maints autres, desquels les noms sont escrits au ciel, furent lors et par autres fois transportez de Bretagne, en l'honneur desquels sont plusieurs venerables eglises construites par France, où ils ont esté retenus sous couleur de dévotion ¹. »

Ce texte de Le Baud, reproduit presque littéralement par Bouchart et d'Argentré, est la source où tous les écrivains postérieurs, y compris Albert, ont puisé sur ce sujet. D'après ce texte, le but final de l'odyssée imposée aux reliques de S. Clair fut Bourges et non Angers. Du moment où il s'agissait de les soustraire aux Normands, cela se conçoit beaucoup mieux, puisque, en 873,

¹ P. Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 124. Cf. Alain Bouchart, *Chron. de Bret.*, éd. 1514, f. 95 ; éd. 1532 et 1541, f. 62, et d'Argentré, *Hist. de Bret.*, 3^e édit., t. 1 V, ch. 2, p. 193.

ces pirates s'étaient établis à Angers et si solidement qu'il fallut pour les en déloger tous les efforts réunis des rois de France et de Bretagne ¹.

Quant à l'époque de cette translation, il est clair que, dans le passage ci-dessus, Le Baud a voulu tracer un tableau général de la fuite des corps saints hors de Bretagne, sans prétendre enfermer en une seule année, ni même en quatre (874 à 878), tous les faits particuliers rassemblés par lui dans cette peinture. Cela résulte nettement des dernières lignes, où il dit que tous ces saints « et « maints autres furent lors *et par autres fois* transportez de Bretagne. » Et de fait, parmi les saints ici dénommés, plusieurs sortirent certainement de Bretagne, les uns plus tôt, les autres plus tard que 874-878 : exemples, S. Briec transporté à Angers par le roi Erispoë, c'est-à-dire de 851 à 857 ; et S. Magloire à Paris dans la seconde moitié du X^e siècle.

L'inscription du nom de S. Clair dans la liste ci-dessus ne suffit donc point pour établir l'époque de sa translation, d'autant plus que, si de 874 à 878 le pays de Nantes peut avoir eu à subir les insultes de quelques pillards normands, ces pirates ne dirigèrent à cette époque aucune attaque sérieuse contre la ville épiscopale. Au contraire, quelques années après, sous le règne de Charles le Gros (qui régna en France de janvier 885 au 11 novembre 887), les Normands prirent Nantes de nouveau et forcèrent l'évêque Landran de se réfugier à Angers ². L'abbé Déric a cru devoir rattacher à cet événement la translation à Angers des reliques de S. Clair ³. Mais nous venons de voir qu'elles avaient été portées à Bourges, non à Angers ; en outre, si Landran les avait emportés avec lui dans son exil, qui dura au plus trois ans, nul doute qu'il ne les eût rappor-

¹ V. Reginon. Chron. an. 878.

² « Ascendunt pagani per alveum Ligeris et Nannetensem urbem devastant : a quorum facie Landrannus Nannetensis episcopus fugiens in Andegavensi civitate a Karolo rege Francorum cum suis clericis locum obtinuit mansionis. » (Chron. Nannet. dans D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, col. 142.)

³ *Hist. eccl. de Bret.*, t. VI, p. 165 (IX^e siècle, § 161).

tées de même à Nantes, — où on le voit rentré¹ dès 889, à la suite des grandes victoires par lesquelles Alain le Grand avait, l'année précédente, glorieusement conquis la royauté suprême des Bretons en purgeant la Bretagne des Normands, dont il sut la préserver jusqu'à sa mort advenue en 907.

Après cette mort, « la rage des Normands recommença à bouillonner, » disent nos chroniques; les pirates inondèrent de rechef la Bretagne, de rechef prirent la ville de Nantes et contraignirent l'évêque Adalard (deuxième successeur de Landran), à se réfugier avec son clergé jusqu'en Bourgogne², d'où il ne revint point, car Nantes et le pays nantais, la basse Loire et presque toute la Bretagne restèrent sous le joug des Normands pendant près de trente ans³. Adalard eut donc le temps de descendre de Bourgogne en Berri et de déposer à Bourges les reliques de saint Clair. Aussi l'époque de sa fuite (907 ou 908) nous semble-t-elle fournir la date la plus probable de cette translation⁴.

Après l'époque des invasions normandes, il y eut une tentative pour ramener ce corps en Bretagne, mais avant d'atteindre la frontière il fut retenu à Angers par les moines de Saint-Aubin

¹ Diplôme d'Alain le Grand pour l'église de Nantes de 889, dans *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 142.

² Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 128.

³ *Preuves de l'hist. de Bret.*, I, 142.

⁴ Pascal Robin, sieur du Faux, né le 30 mars 1539, au Faux, en Villévêque (auj. commune du canton N.-E. et de l'arrond. d'Angers), mort en 1593, lettré distingué du XVI^e siècle, a écrit en français une *Vie de S. Melaine*, publiée dans les *Vies des Saints* de René Benoist (1587, in-folio, col. 131-139), où il prétend que la translation des reliques de S. Melaine à Bourges (liée dans Pierre Le Baud à celle des reliques de S. Clair) eut lieu en l'an 853 : assertion citée siuon adoptée par Bolland et Lobineau, mais peu digne d'attention, étant une simple conjecture de Robin, qui en ce lieu même, comme pour montrer le peu de sûreté de sa critique, confond la prise de Nantes par les Normands en 843 avec celle de 853. (Voir René Benoist, *Vies des Saints*, édit. 1587, col. 137-138 ; et sur Pascal Robin, *Bibliothèques de La Croix du Maine et de Verdier* (édit. 1772-73), t. II, p. 218, 295; t. V, p. 173; et C. Port. *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 270, 271.)

qui se l'approprièrent. Même fortune advint aux reliques de S. Melaine, dont une partie demeura à Preuilli en Touraine, et le reste s'arrêta à Argentré, près Laval, à une dizaine de lieues tout au plus du diocèse de Rennes ¹.

La Chronique de Saint-Aubin d'Angers porte sous la date 1070 : « Corpora sanctorum præsulum Albini et *Clari* translata sunt cum aliis reliquiis ². » Angers possédait donc déjà depuis quelque temps le corps d'un S. Clair ; mais duquel (il y en a dix), rien ne l'indique dans cette note. Toutefois, aux siècles suivants, on peut constater qu'Angers et Nantes se sont montrées unanimes à voir dans ces reliques celles du pontife nantais.

Déric ajoute qu'en 1128 il y eut une nouvelle et solennelle translation des deux mêmes saints ; cependant, sous cette date, la Chronique de Saint-Aubin dit seulement : « Translatio S. Albini, Kalendaris Martii, in novam capsam ³.

Soit alors, soit un peu plus tard, S. Clair eut aussi sa châsse, toute semblable à celle de S. Aubin. « Les corps des deux saints évêques, dit Déric, furent placés sur une même ligne aux deux côtés du grand autel de l'église de l'abbaye. On les enchâssa séparément, chacun dans un reliquaire de vermeil d'environ quatre pieds de long ; le travail de ces deux châsses est exactement le même et a été fait par le même ouvrier. Elles étaient portées sur de grandes colonnes de cuivre. Le maître-autel a été reconstruit depuis le milieu de notre siècle (XVIII^e siècle) : les deux reliquaires sont en face l'un de l'autre, aux deux extrémités de l'autel ⁴. » — Tel était l'état des choses en 1788.

Un peu avant 1750, dans son *Histoire des évêques de Nantes*,

¹ V. les *Chroniques annales* à l'an 1224, dans D. Morice, *Preuves*, I, 108, et *Chroniques de Touraine* (édit. André Salmon), p. 155; et *Mirac. S. Melanii* dans Boll. Jan. I, p. 263. — Preuilli, adj. ch.-l. de canton d'Indre-et-Loire, à dix lieues environ au sud de Loches.

² V. *Chroniques des églises d'Anjou* (édit. Marchegay), p. 26.

³ *Ibid.* p. 33. Cf. Déric, *Hist. eccl. de Bret.* VI, p. 166 (IX^e siècle, § 161).

⁴ Déric, *ibid.*

l'abbé Travers écrivait : « A Saint-Aubin d'Angers, au grand autel, on a une précieuse châsse que l'on assure être celle de notre S. Clair ; mais ses restes n'y sont plus. On a laissé la châsse, et les reliques ont été enlevées¹. » — Cette assertion singulière est démontrée absolument inexacte par la lettre suivante de dom Flosceau, prieur de l'abbaye de Saint-Aubin, écrite à Déric le 10 janvier 1784 :

« J'ai été il y a seize ans (dit Flosceau), temps où j'étais chargé de la sacristie, à l'occasion de voir de près les restes précieux de S. Clair et de S. Aubin. Je puis vous assurer que chaque châsse contient une quantité d'os assez considérable pour que l'on puisse croire avoir les corps de ces deux saints. Les os ne sont plus joints ensemble et ne font plus reconnaître le corps humain ; ils sont enveloppés d'une étoffe de soie. Mon respect ne me permit pas de pousser ma curiosité plus loin que la vue. Chaque reliquaire ne contient d'autres reliques que celles du saint, à l'exception d'un peu de terre du Saint-Sépulcre². »

Si le crâne de S. Clair s'était trouvé dans le reliquaire de Saint-Aubin d'Angers, D. Flosceau l'eût reconnu et signalé. Il n'y était point, il était à la cathédrale de Nantes, à laquelle il avait dû être rétrocédé par les moines de Saint-Aubin, mais en quel temps ? on ne sait.

La Révolution a détruit et le crâne de Nantes et les reliques d'Angers. Aujourd'hui, hélas ! de la dépouille vénérable du premier pontife nantais rien ne reste.

VI

TRANSITION.

De son histoire aussi il reste peu.

Nous avons démontré qu'entre lui et le S. Clair de Réguini il n'ya

¹ Travers *Hist. de Nantes*, édit. 1836, t. I, p. 21.

² Déric, *ibid.*, p. 167.

pas identité ; — que la relique du clou de S. Pierre fut apportée à Nantes longtemps après lui ; — que l'opinion qui le rattache au temps des apôtres, inconnue en 1263, ne paraît pas avant 1400, et est par conséquent une simple hypothèse née entre le XIII^e et le XV^e siècle, partant sans aucune autorité.

De l'histoire de S. Clair un seul point demeure : c'est qu'il fut le premier évêque de Nantes.

Pour savoir vers quelle époque, dans quelles conditions dut s'exercer son apostolat, il faut fermer les légendes modernes et rechercher dans les documents anciens, primitifs, authentiques, ce qu'ils nous apprennent des origines de l'église de Nantes.

C'est ce que nous allons tenter maintenant.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La fin au prochain numéro.)

SOUVENIRS VENDÉENS *

A MES ENFANTS

Vous m'avez souvent demandé, mes chers enfants, de mettre en ordre, sous forme de mémoires ou plutôt de souvenirs, les documents divers que m'a laissés votre grand-père, et ceux que j'ai recueillis de la bouche de ses compagnons d'armes, au milieu desquels j'ai passé mon enfance, ma jeunesse et la plus grande partie de ma vie. Ce travail est difficile pour une plume vieille déjà et pourtant novice. Mais il y a, dans ces glorieux souvenirs, un héritage pour vous, pour notre Vendée elle-même : cet héritage, j'en suis encore dépositaire, et seul peut-être je puis le transmettre.

Il y a donc une sorte de devoir pour moi à tenter de le faire, en m'efforçant de me rendre à vos désirs.

L'histoire de nos luttes a été essayée déjà par plusieurs. Chacun a peint, à son point de vue, l'attitude héroïque de notre pays pendant la tourmente révolutionnaire, cette tempête qui ébranla la France et menaça de l'engloutir dans un océan de boue et de sang, où se perdirent de belles et nobles intelligences, à la recherche d'un perfectionnement social, utile peut-être, mais qui eût dû être laissé à la marche lente et calme du temps. Atteinte dans sa foi politique et religieuse, heureuse d'un passé méconnu et calomnié, la Vendée seule, ou du moins la partie de l'Ouest généralement désignée sous ce nom, se jeta généreusement dans la lutte. Seule, quand la terreur et l'échafaud faisaient courber toutes les têtes, elle osa lever la sienne, plutôt pour mourir glorieusement que pour un

* Le volume qui porte ce titre et dont on va lire la très intéressante introduction, sera mis en vente sous quelques jours. C'est un nouveau et précieux témoignage en faveur de nos luttes héroïques. Tiré à petit nombre (350 exemplaires), ce livre sera certainement bien vite épuisé.

triomphe qu'elle n'avait pas espéré et dont elle ne voulut pas envisager les difficultés. *Potius mori quam fœdari*, disaient les anciens Bretons. Plutôt la mort qu'une lâche soumission à des barbares qui ne respectent rien ! s'écria la Vendée. La terreur écrasait toute la France abaissée ; la Vendée seule lui jeta un défi et le soutint jusqu'au bout. Elle lutta presque jusqu'à son dernier homme, et la guerre finit par extinction.

Pour raconter une pareille histoire, il eût fallu un des héros de ce grand drame ou des souvenirs écrits par eux ; mais bien peu ont survécu et, parmi eux, bien peu savaient, au besoin, laisser le sabre pour la plume. On n'écrivait guère à cette époque, et dans la Vendée moins encore qu'ailleurs.

Puis, où se seraient conservés les documents de cette guerre ?

Le feu avait détruit presque toutes les habitations : pendant la lutte, et même après, une seule note sauvée eût été, pour le dépositaire, un arrêt de mort, et ceux qui ont échappé, après avoir combattu, ont dû, pendant des mois et des années, errer en pros-crits dans leur propre pays, trouvant à peine, de loin en loin, un lambeau de toit pour abriter leur tête. Quel secrétaire, quel portefeuille eût gardé alors de si dangereux souvenirs ? Ceux qui ont écrit plus tard n'ont donc eu pour se guider que les rares documents saisis et conservés par les républicains, ou des récits le plus souvent posthumes et presque toujours empreints d'une personnalité, respectable sans doute, mais souvent exagérée.

Un auteur ¹, venant après les autres, a écrit l'histoire la plus complète de cette guerre extraordinaire. Cet historien a écrit dans la Vendée sur la Vendée, à quelques pas de huit ou dix vieux chefs ², qui avaient vu naître et finir ce terrible drame. Il avait à sa portée, dans ces monuments vivants, une mine riche et féconde : il l'a négligée. J'ai la certitude qu'il n'a pas consulté un seul de ces

¹ Crétineau-Joly.

² Il écrivait à Fontenay. A Luçon il eût trouvé l'évêque, Mgr Soyer, son frère, le chevalier de Chantreau, Caillaud, mon père, etc., etc.

témoins oculaires. Aussi a-t-il écrit, sans documents autres que ceux publiés avant lui et souvent assez peu authentiques, une histoire intéressante, sans doute, mais qui a accrédité ou consolidé de graves erreurs, qu'il eût pu facilement rectifier.

D'autres histoires ont été publiées. Si je m'en rapporte au jugement de celui dont vous voulez les souvenirs, la meilleure, *au point de vue de l'exactitude de la marche des événements militaires*, c'est une des plus anciennes, celle de Beauchamp ; mais elle est vue et écrite en entier du camp républicain, et ses documents sont tous puisés dans les archives de la République ¹.

Les sollicitations les plus vives n'ont pu déterminer votre grand-père à écrire ou à dicter des mémoires, que sa position supérieure et spéciale dans l'armée vendéenne aurait rendus si faciles pour lui et si précieux pour l'histoire. Il m'a laissé cependant quelques manuscrits ; deux ou trois autres anciens officiers m'ont remis un certain nombre de notes ; là se bornent mes ressources écrites. Je dois le reste à des récits saisis sur le vif, pour ainsi dire, et jetés, au moment même, sur le papier. Mais je dois surtout à ces innombrables conversations dont j'ai été nourri dans mon enfance et que j'écoutais avidement.

Les débris de la Vendée, comme les vétérans de toutes les guerres, se complaisaient, à table ou au coin du feu, à rappeler leurs périls, leurs victoires et même leurs défaites, récits entremêlés, par mon père surtout, d'abondants détails sur la marche générale des événements et sur la partie diplomatique dont il s'était trouvé particulièrement chargé. Je puiserai largement dans cette source, et pour vous en faire comprendre la richesse, je vous dirai d'abord un mot de mon enfance, puis je retracerai le rôle que votre grand-père fut appelé à jouer dans cette glorieuse et terrible épopée.

Je suis né si près de la République, une, indivisible et *immortelle*, que j'ai échappé à peine au calendrier républicain. C'est

¹ J'ai trouvé, dans une publication récente, une appréciation presque identique, sortie de la plume du général républicain Turreau.

au vieux castel de la Roche-Louherie que le ciel me fit voir le jour, au milieu des ruines encore fumantes de ce qui avait été le château de vos ancêtres. Enfant, je roulais les boulets que les troupes républicaines avaient lancés contre ses murailles, avant de les brûler et de les détruire. Dans mes jeux, je fouillais ces décombres où je trouvais souvent quelque objet, souvenir reconnu et dont l'histoire m'était faite sur-le-champ. Au salon, j'écoutais mon père, son frère, Vendéen comme lui, et bien souvent leurs bons amis de la guerre. Dans la cour, le bouvier me tuait des merles avec le même fusil qui tout à l'heure abattait des bleus. Puis, à l'écurie, je recevais des leçons d'un tambour de l'armée de Charette. Insurgé à treize ans, ne pouvant porter un fusil, il s'était armé d'une caisse, qu'il avait fait retentir, pendant quatre ans, au milieu des combats. Il était sorti de la *grand'guerre* avec une seule blessure. — A l'entour, dans chaque ferme, il y avait, au moins, un soldat de la dernière heure. Mais, dans cette galerie, deux figures se détachaient par leur originalité, et je veux vous les faire connaître.

Le jardinier était un vieux brave : conscrit à cinquante-cinq ans, il avait saisi des premiers un fusil et s'était battu comme un lion. Lui aussi, avait rapporté de la bataille son corps à peu près intact, mais sa pauvre cervelle était demeurée fort altérée. La lutte était toujours présente pour lui ; il se croyait toujours en guerre : il voyait l'ennemi, le comptait, le combattait. Le jour, dans son jardin, le soir, assis dans un coin de la grande cheminée, il marmottait sans cesse le récit de quelque bataille, et parfois, oubliant tout le monde, il se livrait à son enthousiasme guerrier ; il appelait aux armes, il décrivait le champ de bataille, excitait ses compagnons, nommait les chefs, les dépeignait à grands traits ; il imitait le tambour, le canon, les cris des combattants ; disait, avec une verve brûlante, les luttes individuelles, la victoire ou la défaite, la douleur des blessés. Combien de fois, caché derrière quelque arbuste du jardin, l'ai-je entendu raconter sa terrible épopée ! Je tremblais, je frissonnais, mais j'étais fasciné, et le bonhomme *Carquaud* était pour moi un objet d'autant d'attrait que de terreur.

L'église de ma paroisse n'existait plus : elle était brûlée. Celles du voisinage avaient eu le même sort, mais le curé de Puymaufrais avait, lui aussi, traversé tous les dangers de la guerre. Lorsqu'il lui fut devenu impossible de suivre l'armée, parce qu'il n'y avait plus d'armée, il avait vécu dans un souterrain de l'ancien monastère de l'Angle, sur les bords du petit Lay, puis à la Roche, dans une cave que vous avez vu détruire. Plus tard, quand il put enfin exercer son zèle à la clarté du soleil, une noble et généreuse hospitalité lui fournit le moyen de rentrer dans sa paroisse ¹. Un grenier devint son église ². Quelques planches en avaient formé l'autel, et,

¹ La maison de la Ricottière, qui offrit alors un refuge au curé Desplobains, appartenait à M. Barré de la Ricottière, vieux gendarme de Lunéville, ayant fait partie, en cette qualité, de la maison du Roi. Il était retraité, chevalier de Saint-Louis et déjà vieux, lorsque la Révolution commença. Il ne put émigrer à cause de son âge, mais il fut obligé de se cacher pour se soustraire à l'arrestation et à la mort. Il trouva moyen néanmoins d'acheter de la Nation l'église brûlée de Puymaufrais, la cure, qui n'était plus qu'une mesure, et les terres de l'ancienne fabrique de cette paroisse. Jusqu'en 1816, il s'occupa lentement, mais avec persévérance, à réparer ces désastres et ne mourut qu'après avoir rétabli le curé dans la cure et le culte dans l'église.

Il laissa la terre de la Ricottière à sa veuve, M^{me} de Citoys, sœur aînée de Philippe-Alexis de Citoys. Celui-ci, ancien officier au régiment Royal-Dauphin, avait épousé d'abord Bibiane de Regnon, dont il eut M^{me} Levêque de Puyberneau ; en second lieu, N. de Montsorbier, prise à Blain, auprès de ma tante, et noyée à Nantes, et, en dernier lieu, Marie Rosalie d'Aubenton, sœur de ma mère.

² Ce temple, digne de la primitive Église, mérite une description, comme signe caractéristique de l'époque.

C'était un grenier large de 5 mètres et long de 20, placé au-dessus d'une écurie, dont le voisinage se faisait souvent sentir. Trois très petites fenêtres y laissaient pénétrer une lumière avare, qui eût été insuffisante, si quelques déchirures du toit n'étaient venues y ajouter leur tribut. Les plus grands des paroissiens devaient se baisser pour passer sous les poutres.

On avait coupé ce grenier en deux parties inégales. Des planches mal jointes formaient la cloison. Du côté le plus long, était un autel en bois, puis quelques vieux prie-Dieu comme siège d'honneur : en arrière, sur des bancs rustiques, le commun des fidèles s'établissait tant bien que mal. De l'autre côté de la cloison, était la sacristie avec le confessionnal : quelques hommes privilégiés y trouvaient place pendant la messe. Le tout avait été fabriqué à coups de hache par un vieux charpentier, presque le seul ouvrier qui eût survécu à la guerre. Il cumulait, avec son métier, les fonctions de chantré et parfois de sacristain.

C'est là que pendant seize années le curé Desplobains a exercé son ministère

jusqu'en 1816, ce saint prêtre a continué, dans ce très modeste sanctuaire, le bien qu'il n'avait cessé de faire pendant la tourmente. Toujours à la suite des armées, tant qu'il y avait eu armée, il avait confessé, béni, enterré, et quand, un jour, alors que, l'orage se calmant, les survivants de la lutte songèrent à repeupler cette terre abreuvée du sang d'un si grand nombre de ses enfants, le bon prêtre, bravant une proscription qui n'était pas levée pour lui, sortit de sa cachette et alla, au péril de sa vie, bénir sept couples de fiancés du voisinage. Un vieil et beau chêne, que vous voyez encore dans la riante prairie qui borde la rivière du Lay, prêta son abri à cette cérémonie si périlleuse pour le curé, mais tellement féconde pour le pays qu'il existe plus de cent descendants d'un seul des couples bénits.

Le curé Desplombains avait une grande instruction, une foi à remuer les montagnes, une âme ardente ; mais il joignait à cela une indépendance de caractère qui en eût fait un sectaire dangereux, s'il n'eût été un saint. Son austérité n'avait pas d'égale ; sa charité lui laissait à peine le strict nécessaire ; mais il s'indignait contre les folies de l'époque, et lorsqu'il parlait des horreurs ou des infamies dont ces tristes temps l'avaient rendu témoin, son œil s'enflammait d'un feu sombre et terrible qu'il était difficile d'enviesager de sang-froid.

Parfois, en lisant la vie ou les œuvres de quelques-uns des grands ascètes du christianisme, de saint Jérôme surtout, je me suis surpris revêtant ces grands champions de la foi des formes de mon vieux curé, et même de sa soutane, si je puis appeler de ce nom son singulier vêtement, filé, teint et fabriqué par la main de

sacré, voyant accourir dans cet humble sanctuaire, non seulement ses paroissiens, mais encore ceux des paroisses environnantes. Les unes (Saint-Ouen et Saint-Vincent du fort du Lay) n'avaient plus ni prêtre ni église ; les autres (Sainte-Hermine et la Réorthe) avaient des curés qui avaient fait le serment, et qui l'avaient ensuite rétracté plus ou moins bien. — Lorsque le grenier était plein, on s'échelonnait sur les marches usées de l'escalier, dans le magasin qui lui servait de vestibule et jusque dans la cour. — C'est dans cette église que j'ai reçu le baptême ; j'ai voulu en conserver le souvenir.

sa fidèle servante, la vieille Marguerite. Elle était fille d'un pêcheur de l'île d'Yeu et avait fait le métier de matelot, jusqu'au moment où elle avait attaché sa vie à celle de son curé. Marguerite, espèce de virago, de cinq pieds six pouces, complétait admirablement son maître ; mais elle avait conservé de son premier métier des habitudes de langage que le bon prêtre appelait charitablement des « fleurs de rhétorique. » C'était surtout à l'adresse des républicains que la vieille fille maintenait son vocabulaire et prodiguait ses *fleurs*, et elle ne se faisait aucun scrupule de les en accabler en ma présence.

Tels furent les compagnons de mes premières années ; avec eux, j'appris *la grand'guerre* en apprenant à parler.

A la suite d'une enfance si vendéenne, je fus placé à Beaupreau, dans un de ces rares collèges où l'on se souvenait encore de Dieu. Je me trouvai alors au centre du pays de l'armée d'Anjou, l'une des gloires de la Vendée. Dans nos promenades, nous visitions la Loge, modeste habitation d'où était parti d'Elbée ; — le Pin, qui avait vu naître Cathelineau ; — le May, premier théâtre de la grande bataille de Cholet, cet effort suprême de la grande Vendée, effort qui commença par une victoire, finit par une défaite et amena la fatale campagne d'outre-Loire ; — Chaudron, où fut porté Lescure mortellement atteint ; — puis c'était Gesté, Montfaucon, champs de bataille et de carnage, où les bandes républicaines avaient tout massacré. Notre respectable supérieur, l'abbé Loir-Mongazon, avait couru tous les dangers qu'un zèle constant lui avait fait braver ; tous, même une condamnation à mort. On venait de lui rendre son collègue, lorsque j'y arrivai.

Ce collège avait été transformé en hôpital par les Vendéens. Après la bataille de Cholet, les républicains s'en emparèrent et massacrèrent sans pitié tous les blessés — sept à huit cents ! — qu'on y avait entassés. On les sabrait sur leurs lits, puis on les jetait, par les fenêtres, dans la cour de la maison⁴. On disposa

⁴ Cette boucherie s'accomplissait au moment même où Bonchamps faisait grâce à 6,000 prisonniers républicains.

cette cour pour nous et sous nos yeux. J'ai pu assister plusieurs fois à l'exhumation de quelques-unes des nombreuses victimes de cette boucherie et compter sur leurs ossements le nombre ou la nature des coups sous lesquels elles avaient succombé. J'ai vu jusqu'à dix coups de sabre sur un seul crâne !... Tout, autour de moi, était donc encore imprégné de souvenirs.

A Beaupreau, je connus, chez mon père, la plupart des chefs survivants de cette belle armée d'Anjou, et je noterai, parmi eux, une famille privilégiée, qui a fourni à la Vendée un héroïque enfant, un officier renommé, un brave général et plus tard un saint évêque ¹ ; tous avaient traversé la guerre et lui avaient survécu. Puis c'étaient des divisionnaires, des capitaines de paroisses, de braves soldats. J'ai dû bien des souvenirs précieux aux rapports que j'ai eus, alors ou depuis, avec plusieurs d'entre eux.

Mais il est deux hommes, surtout, que je vais essayer de faire revivre dans ces pages, et dont je ne suis, pour ainsi dire, que l'écho. De ces deux champions qui prirent la guerre au début et furent des derniers à la lutte ² ; l'un fut votre grand-père et l'autre, son intime ami, M. Louis de Chantreau, dit le chevalier de Chantreau. Le premier, esprit brillant et richement cultivé, déroulait, dans sa conversation, avec une merveilleuse éloquence et une grande clarté, les diverses phases de la guerre, jugeait les hommes et les événements, en un mot disait l'histoire. L'autre, esprit vif et original, avait vu la Vendée par ses détails et ses épisodes. Avec lui, les hommes, les lieux, les luttes renaissaient : il les faisait revivre : Nos meilleurs faiseurs de drames ou de romans seraient heureux et fiers de mettre dans leurs ouvrages des scènes aussi pleines de vie, de coloris et de fraîcheur. En sortant d'avec eux, je pouvais encore essayer une esquisse un peu colorée des *tableaux d'histoire* du premier de ces habiles peintres ; mais il eût fallu un sténogra-

¹ La famille Soyot.

² Insurgés au commencement de mars 1793, ils firent ensemble leur soumission, le 6 messidor an IV (28 août 1796).

phe pour saisir sur le papier les brillants *tableaux de genre* qui naissaient à chaque instant de la verve du second ¹.

Un jour, ces deux hommes, l'un proscrit du séminaire de Saint-Sulpice, l'autre naguère officier au régiment de Hainaut, s'étaient rencontrés sur un des premiers champs de bataille de la Vendée. Ils étaient l'un et l'autre pleins d'entrain et de jeunesse. Leurs mains se joignirent, et de cet instant commença entre eux une amitié que rien n'a pu troubler ni refroidir. La mort seule a mis fin à leur intime affection. C'est un bonheur pour moi de les laisser unis dans ces souvenirs, comme ils l'ont été dans leur vie.

AMÉDÉE DE BEJARRY.

¹ En peignant ainsi ces deux hommes, je pourrais craindre d'être taxé d'exagération, si tous mes contemporains n'étaient encore là en grand nombre pour confirmer ces portraits.

L'ÉCOLE DU MONASTÈRE

POÈME DRAMATIQUE

PERSONNAGES :

ILTUD, moine à longue barbe blanche.

GILDAS, jeune prince, élève d'Iltud.

TALIÉSIN, du même âge et son ami.

DIRINIC, }
GWENBOË, } petits enfants de conditions différentes, élèves
BUDIC, etc. } d'Iltud.

Dans la Cambrie, au VI^e siècle. — Une salle de monastère, servant de classe à Iltud. — Le moine est assis au milieu de ses petits élèves. — Au lever du rideau, ils tiennent tous un livre à la main et y fixent des yeux attentifs.

SCÈNE PREMIÈRE.

ILTUD et la petite classe. ILTUD, fermant son livre, après un silence...

Enfants, si nous laissons là chacun notre livre ?

Car la cloche a sonné l'heure qui vous délivre

Et vous met, ô mes chers et bruyants écoliers !

Et des cris sur la lèvre et des ailes aux pieds.

Partez donc ; allez voir si Dieu, dans la nature,

N'est pas tel qu'il s'est peint dans toute l'Écriture :

Vaste comme la mer, pur comme le ciel bleu.

La mer est sous le ciel, car dans le ciel est Dieu...

(Court silence.)

Les moments que l'on peut ici passer ensemble

Ne sont pas sans profit ni sans charme, il me semble ;

Plus de profit pour vous, plus de charme pour moi...

Finiissons. Dirinic, répondez sans émoi :

Qu'avons-nous expliqué ?

DIRINIC, *timidement.*

Deux pages d'Évangile,
Trois règles de grammaire et dix vers de Virgile.

ILTUD.

Oui, fort bien, Dirinic. (*A tous*). Surtout n'oubliez pas
Ce soir, à la maison, de relire tout bas
Les dix vers de Virgile, et même vos grammaires,
Tout bas ! — A moins pourtant qu'un de vos petits frères
Ne veuille comme vous apprendre à lire aussi.
Alors, faites là-bas comme je fais ici :
Le maître épelle, et puis l'écolier, lettre à lettre,
Tant que lui-même enfin d'écolier passe maître.
— Mais je vous recommande avant tout, mes enfants,
De vous bien rappeler que, pour rester savants,
Vous n'avez qu'un moyen, c'est de toujours apprendre ;
Qu'il faut souvent baisser les yeux, pour ne rien prendre ;
Fermez-les tout à fait sous le pommier voisin !
Point de petit péché ni de petit larcin.
Ne jetez pas de pierre à Monenna la folle ;
Deux choses tuent parfois : la pierre et la parole.
Aimez-vous, et croyez que jamais le bon Dieu
N'a rien tant désiré que la paix en tout lieu...
Et ce soir, mes enfants, — car la nuit sera belle, —
Quand chez vous l'on dira : « Portons notre escabelle
Et causions sous le ciel étoilé, devant Dieu. »
Si l'on cause beaucoup, vous attendrez un peu ;
Mais, au premier silence, oh ! d'une langue agile,
Dites que vous savez deux pages d'Évangile.
Et vous répéterez — cette fois-ci, tout haut ! —
Les beaux versets que nous avons appris tantôt :

(En maître d'école qui psalmodie lentement un texte de leçon.)

*Le royaume des Cieux, je le compare à l'homme
Qui sema du bon grain dans son champ, mais parmi... »*

(S'arrêtant brusquement.)

Et vous ferez bien voir comment son ennemi
Vint y semer l'ivraie, un soir, comme un fantôme...

Enfants, qui d'entre vous me répondra le mieux ?
 Souvent la lettre cache un sens mystérieux :
 Voyons ! vous, Gwenboë, dans cette parabole,
 Le *Royaume des Cieux* n'est-il pas un symbole ?

GWENBOË, *vivement.*

Si, maître, c'est le monde, où l'homme de sa main
 Sème, pendant qu'il vit, en allant son chemin.

ILTUD.

Et l'*ennemi* qui fait dans l'ombre ce mélange ?...

GWENBOË.

Satan ! grand ennemi de l'homme, mauvais ange !

ILTUD.

Mais le *bon grain* ?

GWENBOË.

Le bon ? maître, c'est la vertu ;
 Qui n'en met pas beaucoup en son âme est perdu.

ILTUD.

Les enfants vertueux, que je les félicite !
 Ceux qui cherchent à l'être, oh ! bonne réussite !

(*Il se lève.*)

Séparons-nous encore une fois, mes enfants ;
 Vous reviendrez demain, reposés, triomphants,
 Vos lèvres et vos doigts tout noirs du jus des mûres,
 Enchanter mon désert au doux bruit des murmures
 Que font en chuchotant les voix et le latin,
 Lorsque vous apprenez vos leçons du matin.
 La prière ! debout !

(*Tous se lèvent.*)

GWENBOË, *d'un ton espiègle.*

J'ai bien répondu, maître :
 Et c'est vous une fois qui vouliez me promettre
 De me dire une histoire — une belle ! — quand, moi,
 Je vous répondrais bien, et sur n'importe quoi.

Demandez-moi partout ; je sais mon Évangile,
Ce que nous avons lu (*hésitant*), mais — peut-être — Virgile...

ILTUD.

Il est vrai, Gwenboë, je vous avais promis ;
Mais à la belle histoire il me semble avoir mis
Une condition : il pourrait bien se faire
Qu'on ne l'ait pas remplie... (*Souriant.*) Ah ! si j'étais sévère !

GWENBOË.

Non, vous êtes bon, maître. Oh ! comme c'est bien mieux !
(*Nativement.*) Et puis, je n'ai menti rien qu'une fois... ou deux.

ILTUD, *gravement.*

La langue du menteur ne produit rien d'utile ;
Elle se roule en vain, se tord comme un reptile,
Souvenez-vous ! Pourtant, comme j'ai remarqué
Qu'à la classe aujourd'hui personne n'a manqué,
Je vais vous raconter une très belle histoire,
A la condition que vous voudrez la croire.

PLUSIEURS VOIX, *l'interrompant joyeusement.*

Oui, une histoire vraie !

ILTUD, *désignant un des plus petits et le pupitre.*

— Et qu'une bonne fois

Budic donne au lutrin toute sa grande voix !...

(*Un silence.*)

Elle m'est arrivée à moi-même, un dimanche.
J'appelle mon histoire, enfants, *la Souris blanche.*

(*Frémissement de joie des écoliers.*)

En ce temps-là, j'étais écolier comme vous.
Un moine était venu de Rome, exprès pour nous,
Jusqu'au fond du pays désolé de Cambrie,
Qui lui plaisait pourtant comme plaît la patrie.
Ce moine enseignait tout, il était très savant.
Pour l'entendre, on venait en foule à son couvent ;
Des champs et de la ville, artisans, seigneurs, pâtres,
Accouraient tous ensemble ; étrangers, idolâtres,

Hommes baptisés, tous ! On se mêlait chez lui
 Comme dans une église ; et si quelqu'un, séduit,
 Refusait de partir et de quitter l'apôtre,
 Il lui disait : Restez, ma maison est la vôtre. »
 Aux jours dont je vous parle, on en voyait beaucoup
 De ces hommes, entrés au couvent tout à coup,
 A qui mon maître offrait jusqu'à la nourriture !
 Et Dieu sait cependant si l'époque était dure :
 Jamais de paix alors, ni de riches moissons ;
 Partout le vol, partout la guerre et les Saxons.
 Ah ! croyez, mes enfants, que ces jours-là sont rudes,
 Même pour qui les passe à faire ses études.
 Tenez, dans ce couvent où nous étions nombreux,
 Nous nous trouvâmes tous un jour bien malheureux :
 Rien au garde-manger, rien ! ni pain ni farine ;
 Au réfectoire... hélas ! rien, c'était la famine !
 Assis dans ma cellule, oh ! comme je pensais,
 La tête entre mes mains, et lisant les versets
 De ce même Évangile où Dieu me parle encore...
 Oui, dans ces moments-là, le bon Dieu, qu'on l'implore !
 Qu'on lui réclame, au nom de ce qu'il a promis,
 Le pain quotidien pour soi, pour ses amis !

(*Court silence.*)

Pour me distraire (j'ai toujours aimé Virgile),
 J'aurais voulu le lire, et c'était l'Évangile
 Dont les mots poursuivaient mon esprit ; mais surtout
 Le *Pater* me venait aux lèvres coup sur coup.
 Comme je n'osais pas aller dans ma prière
 Jusques au mot *panem*, une voix par derrière,
 Comme un écho plaintif, continua pour moi.
 En même temps, au beau milieu de mon émoi,
 Je vois une souris, blanche, fine, empressée,
 Qui court à moi sans peur et l'oreille dressée ;
 Elle n'hésite pas, vient, s'arrête un moment,
 Dépose sous ma table un beau grain de froment,
 Et disparaît... J'avais tant de soucis dans l'âme !
 Et d'ailleurs, j'aurais craint de mériter un blâme :
 Je ne m'occupai pas du tout de la souris...

Mais aussitôt (pensez comme je fus surpris !) /
 Je la vois revenir, plus blanche et plus rapide.
 J'observai cette fois son petit œil limpide
 Qui semblait me parler. — Elle s'arrête encor,
 Dépose un second grain, luisant comme un grain d'or,
 A côté du premier, et puis s'en va, légère...
 Faire d'une souris blanche sa ménagère,
 Voilà de ces pensers que les hommes n'ont pas.
 Heureusement, Dieu songe à tout, même aux repas
 Que les petits oiseaux doivent prendre pour vivre.
 La souris blanche aurait voulu me voir la suivre :
 Elle place de suite, et par ordre rangé,
 Chaque grain de froment dont aucun n'est rongé ;
 Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept... Je laissais faire.
 Mais au septième grain, je pris un air sévère,
 Et j'allais gourmander la souris follement,
 Lorsqu'elle vint reprendre un des grains de froment.
 Ah ! si vous aviez vu, mes enfants, quelle flamme
 Brilla dans son regard ! On aurait dit une âme,
 Si doux étaient le charme et la limpidité
 Et le rayonnement de son œil velouté !
 Oh ! si vous aviez vu !... Moi, je quittai ma place
 Et suivis la souris qui ne semblait pas lasse,
 Non, certe ! Elle courait de tous ses petits pieds,
 Se retournant parfois au bas des escaliers,
 Pour voir si je n'étais pas trop loin derrière elle.
 Enfin, elle s'arrête au pied d'une tourelle,
 Dernier reste croulant d'un château dévasté,
 Le centre du couvent, et qu'on croyait hanté...
 Entré là, je me trouve en face d'une porte ;
 Mais, comme elle était vieille, elle n'était point forte ;
 Je la pousse, en cherchant ma souris du regard :
 Vous devinez... — partie !... — A tâtons, au hasard,
 Je franchis en tremblant les débris de la porte,
 Et je vais devant moi. Je ne vois rien, n'importe !
 Béni soit Dieu ! Voilà qu'au bout de quelques pas,
 Je trouve, mes enfants, (je n'en revenais pas
 De surprise !) *un monceau de froment* où je tombe,

Le bonheur m'étouffant, comme un mort dans sa tombe !

(*Silence.*)

Vous achevez l'histoire à vous seuls : ce froment
 Nous vint comme la manne, et tout juste au moment
 Où nous allions mourir... Nier la Providence,
 Après un fait pareil, c'est nier l'évidence,
 Aussi, mes chers enfants, je vous assure bien
 Qu'au *Pater*, quand je dis *le pain quotidien*,
 Jamais plus ni mon cœur ni ma langue n'hésite...

GWENBOË.

Mais pourquoi la souris s'enfuit-elle si vite ?

ILTUD, *ouvrant et lui présentant l'Évangile.*

Lis au haut du chapitre, enfant, et réponds-moi.

GWENBOË, *lisant à grand'peine.*

« Il... se dérobe... aux Juifs... qui... le prennent... pour... roi... »

ILTUD, *reprenant le livre.*

Comme le Christ, celui qui de soi se détache,
 D'une main fait le bien et de l'autre se cache.

BUDIC, *assez bas et timidement.*

Et le couvent, qu'est-il devenu ?

ILTUD.

Le couvent,

J'en suis sûr, est resté ce qu'il était avant :
 Un séjour de prière et de paix et d'étude,
 Où l'on a ce qui rend douce la solitude :
 Toujours Dieu dans son cœur. (*Avec émotion.*) Dieu là remplace tout !

(*Il se lève.*)

Allons, petits enfants, la prière !... Debout !
 Que votre chant vers Dieu monte comme une flamme.

(*Ils se placent pour chanter.*)

Mes enfants, dans la voix, ce qui chante, c'est l'âme !

LA PRIÈRE DU SOIR.

(*Chant de l'In manus tuas, Domine, à Complies.*)

Je remets en vos mains, Seigneur, }
 Mon corps, mon esprit et mon cœur. } *bis.*

C'est vous qui m'avez racheté,
O Dieu de vérité !
Gardez bien nuit et jour mon cœur.

Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto.

Je remets en vos mains, Seigneur,
Mon corps, mon esprit et mon cœur.

(Fin de la classe et sortie des écoliers.)

ILTUD, *souriant, de la porte, aux enfants qui s'échappent avec des cris de joie.*

A demain, mes enfants, à demain !

VOIX DU DEHORS, *joyeusement.*

Oui, oui, maître !

ILTUD, *avec un geste qui réclame le silence.*

Écoutez : en passant, là-bas, sous la fenêtre
De la pauvre Ninnoc, ne criez pas si fort !
Vous savez qu'elle souffre et qu'elle attend la mort...
Mais je vais avec vous jusque-là ; car peut-être
Dieu veut-il que j'y sois...

(Au moment où il franchit le seuil de la classe, paraissent Gildas et Taliésin qui saluent Iltud.)

SCÈNE II.

ILTUD, GILDAS, TALIÉSIN.

GILDAS, *sur le seuil.*

Pouvons-nous entrer, maître ?

ILTUD, *après un geste affirmatif.*

Je reviens... Vous avez trouvé sans doute, amis,
Les bois silencieux et les flots endormis ?

GILDAS.

Oui, la mer était calme et tout le ciel splendide.

ILTUD.

Le calme est plus profond dans une âme candide.

(Iltud s'éloigne et disparaît.)

ABBÉ LE DORZ.

(La fin à la prochaine livraison.)

JAMES MILN ET LES ALIGNEMENTS DE CARNAC

ESSAI SUR JAMES MILN, SA VIE ET SON ŒUVRE *.

III

En outre de ses grandes explorations des Bossenno et de Kermario, James Miln entreprit un grand nombre de fouilles moins importantes, dont le détail, malgré les résultats intéressants qu'elles amenèrent, entraînerait à de trop longues digressions ¹. Aussi bien,

* Voir la livraison de novembre 1883, pp. 348-361.

¹ J'emprunte à la brochure de M. l'abbé Luco sur *James Miln et les trois Sépultures circulaires explorées par lui dans la commune de Carnac*, la nomenclature des fouilles de l'archéologue écossais (pages 14 et 15).

I. — Monuments mégalithiques.

- 1^o Mané-er-Gragneux, dolmen au nord de Coët-à-Touse. — Carnac, 1877.
- 2^o Mané-er-Gougre, dolmen, section de Saint-Philibert. — Locmariaquer, 1876.
- 3^o Rum-Mori, dolmen près du Noterio. — Carnac, 1878.
- 4^o Grach-Tri-Men, dolmen. — Carnac, 1878.
- 5^o Er-Gradouresse, dolmen près de Crucury. — Carnac, 1880.
- 6^o Croëz-Moquen, dolmen près de Carnac, 1880.
- 7^o Mané-Coh-Clour, dolmen douteux. — Carnac, 1880.
- 8^o Gadouéric, dolmen près de Kerbilio. — Erdeven, 1876.
- 9^o Mané-Canaplaye, dolmen, section de Saint-Philibert. — Locmariaquer, 1880.
- 10^o Er-Pointe, dolmen, section de Saint-Philibert. — Locmariaquer, 1880.
- 11^o Mané-Roullard, galeries et tertre. — La Trinité-sur-Mer, 1879.
- 12^o Le Champ-Auffret, allée couverte. — Carnac, 1878.

II. — Monuments gallo-romains.

- 1^o Camp de Mané-Kerie-en-Arvor. — La Trinité-sur-Mer, 1878.
- 2^o Station de Saint-Philibert. — Locmariaquer, 1880.
- 3^o Le Champ-Auffret, près de Kerléarec. — Carnac, 1878.

III. — Monuments du moyen âge.

- 1^o Léproserie du champ du docteur Greny, près du Nignol. — Carnac, 1878.
 - 2^o Parc-er-Huré, sépulture circulaire, près du Nignol. — Carnac, 1878.
 - 3^o Toul-Prieux, sépulture circulaire, près de Coët-à-Touse. — Carnac, 1878.
 - 4^o Lannec-er-Pradegueux, monument douteux près de Kerhouent. — Carnac, 1878.
- Ces trois dernières fouilles ont été l'objet d'une étude, lue par M. l'abbé Luco,

le moment est-il venu, après avoir montré l'œuvre, d'esquisser à larges traits la physionomie originale de l'homme, et de compléter celle du savant.

Lorsque j'arrivai pour la première fois à Carnac, le 16 octobre 1879, on me présenta, le soir même, à table d'hôte, à un grand vieillard aux cheveux blancs, dont la figure calme et noble, les proportions gigantesques, mais harmonieuses, l'œil bleu au regard rêveur et profond, l'air de bonté et de simplicité, m'impressionnèrent de la façon la plus vive. Après m'avoir tendu la main, il me souhaita la bienvenue à la mode anglaise, en portant ma santé au premier verre de vin de Bordeaux que nous vidâmes. Un courant irrésistible de ce je ne sais quoi d'indéfinissable et d'inconséquent qu'on nomme la sympathie semblait nous pousser l'un vers l'autre, et, de ce jour, nous fûmes amis.

Ce serait une erreur de croire, comme on serait tenté de se le figurer, depuis que Labiche a écrit *la Grammaire* et Pailleron *le Monde où l'on s'ennuie*, que tout archéologue devant invariablement, au dire de ces mauvaises langues, pécher par quelque côté ridicule, James Miln était, lui aussi, soumis à la règle commune. Il attirait par l'intelligence, la réflexion, la sérénité qu'exprimait son visage, et retenait par le charme pénétrant qui se dégageait de sa conversation. Sa parole, quoique incorrecte et un peu hésitante, avait un parfum étrange, rehaussé par l'accent écossais, et qui donnait à ses récits un tour tout particulier. On aurait pu trouver des conteurs plus brillants ; mais de plus attachants ? J'en doute. A l'art de se faire écouter, il joignait celui, peut-être aussi rare, de savoir écouter. Ses récits toujours vifs et sobres, jamais banals (tant il avait vu), étaient empreints d'un ton de vérité qui s'imposait, et parfois d'une verve gauloise. Il disait : « J'étais là, telle chose m'avint, » et c'était assez pour contenter les plus difficiles. Qu'il dépeignît les naufrages auxquels il avait assisté ou les faits

dépositaire des papiers de James Miln, au congrès de la Société d'archéologie à Vannes, en juin 1881. — Voir également sur les fouilles des deux premiers dolmens une notice, publiée par le même, dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1^{er} semestre de 1881.

curieux dont il avait été le témoin ; qu'il racontât l'histoire fameuse de ses trois coups de poing, — il n'en avait donné que trois dans sa vie, mais chacun d'eux avait fait époque, — ou celle de sa rencontre à Paris, pendant l'Exposition de 1878, sur l'impériale d'un omnibus, avec un Russe et un Chinois qu'il avait connus dans leurs pays, trente ans auparavant, il faisait toujours plaisir et on ne se lassait pas de l'écouter.

Quant à causer archéologie en public, il s'y refusait le plus souvent, soit parce qu'il avait eu affaire à des indiscrets qui n'avaient montré aucun scrupule à s'emparer de ses propres idées, soit parce qu'il se trouvait obsédé par les questions répétées des ignorants et des fâcheux. Des milliers de touristes de toutes les nations vont chaque année visiter les monuments de Carnac : j'en ai vu bien peu qui ne soient revenus d'une promenade aux Alignements avec une théorie personnelle, plus ou moins saugrenue, sur la destination des mégalithes. James Miln laissait parfois ces savants improvisés développer leur système à leur aise, sauf, quand ils avaient fini, à les féliciter, en s'inclinant avec un flegme britannique, d'avoir éclairci en un quart d'heure des questions que lui-même osait à peine aborder après des années d'étude.

En particulier, c'était différent. James Miln parlait volontiers de sa science favorite, ou de ses fouilles dont il montrait complaisamment les produits, étiquetés et rangés avec soin sur les rayons des deux pièces où il avait établi son petit musée. C'était là qu'il passait les journées d'hiver, en compagnie d'un aide intelligent et adroit, à classer les objets trouvés, à les dessiner, ou à reconstituer, avec une patience de bénédictin, les poteries anciennes dont il ne possédait que de rares débris. Il s'occupait ensuite de la rédaction de notes et de comptes rendus, surveillait l'impression de ses ouvrages, et préparait les éléments de campagnes nouvelles qu'il entreprenait sur le terrain, au retour de la belle saison.

Parfois pourtant, un vieux souvenir de sa vie nomade lui montait au cerveau ; un matin sa place restait vide à table : il était parti sans avertir personne. Encore ses voyages avaient-ils comme but des études archéologiques ; il allait à Paris, à Saint-Germain-

en-Laye, à Londres, à Edimbourg, pour assister à des conférences archéologiques ou pour s'entendre avec des éditeurs ; il admirait, à l'Exposition universelle de 1878, la galerie des Arts rétrospectifs ; il se rendait à Naples pour visiter Herculaneum et Pompeï. Puis, brusquement, la nostalgie du pays d'adoption le saisissait au cœur, et il reprenait le chemin de Carnac, comme un marin regagne son port d'attache.

Chose étonnante pour quiconque a vécu en pays *brettonnant*, il était devenu populaire, quoique étranger et quoique Anglais. Nous autres, *Gallos*, qui ne savons même pas jurer par *Maloch ru* ¹, on nous regarde d'un œil méfiant, quand nous arrivons, avec des habits de ville et des usages de mode, au milieu de ces populations aux costumes bizarres, aux traditions séculaires, au type marqué d'un cachet indélébile. Le paysan breton est triste et pauvre ; à part son festin de noce, auquel il convie des villages entiers, un verre de *gwin ardent* ² le dimanche, et quelques sous d'*argent de tabac* dans la semaine, il vit d'eau-claire et de bouillie de blé, observant, sans songer à en discuter le sens, les coutumes que lui ont transmises ses pères ; poursuivi, rêveur silencieux, par le songe d'un passé dont ses landes arides et son horizon de pierre semblent avoir conservé le vestige. Pour le bas Breton, l'étranger — c'est-à-dire celui qui ne parle pas la même langue que lui — est presque un ennemi. Demandez du pain dans les couraux de Belle-Isle, à Houat ou à Hœdik, on vous tournera le dos, sans répondre ; et si le curé — pardon, le recteur — ne se montrait pas plus charitable que ses ouailles, vous risqueriez fort de mourir de faim. Ce n'est qu'à la longue que le paysan arrive à supporter la présence de l'étranger, à le saluer d'un bref bonjour, à lui parler dans un patois barbare où il ne peut transporter la rudesse pittoresque et imagée du langage natal. Or James Miln était étranger, James Miln était Anglais ! Et sur cette côte si proche de la presqu'île, où, lors du débarquement qui amena le désastre de Quiberon, l'hon-

¹ « Malédiction rouge, » c'est le juron favori des Bretons du Morbihan.

² Eau-de-vie, littéralement vin qui brûle.

neur anglais, suivant l'énergique expression de Shéridan, « coula par tous les pores, » dans ce pays où il n'est guère de famille qui n'ait compté parmi les siens des marins morts de misère sur les pontons, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, la haine de l'Anglais est devenue, plus que partout ailleurs, la haine héréditaire, la haine nationale, la haine sainte ; elle est mêlée au sang de la race et fait partie du patrimoine. Voilà les hommes dont James Miln avait conquis l'affection.

On s'était insensiblement habitué à le voir, la boussole ou le crayon à la main, courir les champs, presque chaque jour, durant des années. Sa stature puissante qu'on regardait avec envie, son abord aimable, sa générosité à récompenser le moindre service, finirent par l'imposer à ces natures encore à demi sauvages. Il s'entourait, d'ailleurs, des gens les plus estimés du pays ; il employait à ses fouilles un nombre assez considérable d'ouvriers dont il rémunérait largement le travail ; enfin, on s'avisa que depuis son arrivée la misère diminuait : les sœurs de l'école et les prêtres du presbytère, quoiqu'il fût protestant, surent vite à quelle porte ils pouvaient frapper sans être jamais traités d'importuns, quand il s'agissait d'un malheureux à secourir, et l'on conclut qu'à tout prendre, le vieil Anglais était bon. La règle générale fléchit en sa faveur : on lui accorda, comme il le disait lui-même en souriant, des lettres de grande naturalisation.

On l'aimait donc un peu, on le pleura davantage. L'humanité sera toujours égoïste : pour apprécier la valeur d'un homme, il faut attendre sa mort et mesurer le vide qu'il a laissé. Quand on apprit, à Carnac, qu'au cours d'un voyage de Paris à Londres, motivé par la publication de son ouvrage sur les Alignements, James Miln avait été arrêté par la maladie, et qu'une bronchite, compliquée d'une fièvre typhoïde, l'avait enlevé en moins d'une semaine à Edimbourg, le 28 février 1881, une douloureuse émotion s'empara de tous les cœurs. On regretta l'homme de bien à Carnac, comme on regretta le savant dans les compagnies de son pays, à la Société royale des Antiquaires du Nord à Copenhague, et surtout à la Société polymathi-

que du Morbihan dont il venait d'être élu vice-président. La perte était de celles qu'on ne saurait réparer.

« Nous ne regretterons pas notre travail, écrivait modestement James Miln en terminant l'exposé de ses fouilles à Kermario, s'il a la bonne fortune de rapprocher un peu certains esprits de la vérité, et de leur fournir quelques faits incontestables qui les stimulent eux-mêmes à d'autres investigations ¹. » Tout l'homme de science se résume dans ces lignes, avec la définition de son but et la rigueur de sa méthode. Il voyait juste. Si l'on songe que, servi par une telle organisation, disposant des moyens d'action les plus puissants, il avait voué son existence à la poursuite obstinée du vrai, en matière d'archéologie mégalithique, on se dit que nul n'a touché d'aussi près à la solution du problème. En présence de ce qu'il avait fait, on était en droit de tout attendre de lui, au moment où la mort est venue briser les espérances légitimes du monde savant.

Aujourd'hui, le touriste que la curiosité amène à Carnac voit sur la route qui conduit aux monuments de Kermario un vaste bâtiment dont la porte est surmontée d'une plaque de marbre avec cette inscription : « *Musée James Miln.* » A l'intérieur, dans une salle spacieuse, construite et aménagée, suivant une entente parfaite, par les soins de M. l'amiral Tremlett, qui semble garder au souvenir de son ami un véritable culte, des casiers et des vitrines renferment les collections de l'archéologue écossais, ainsi que d'autres objets donnés par des habitants du pays. C'est M. Robert Miln qui, voulant rivaliser de générosité avec la mémoire de son frère, a tenu à honneur d'exécuter les intentions de celui-ci, en dotant la commune de Carnac d'un bâtiment destiné à servir d'abri aux richesses scientifiques amassées par James Miln. De pareilles actions n'ont pas besoin de commentaires.

Lorsque le gardien du Musée en a montré les collections aux visiteurs, il s'arrête devant une toile, cachée sous un rideau de serge, et tire le voile qui recouvre un beau portrait de James

¹ *Kermario*, page 87.

Miln. La figure, dont les traits ne laissent rien à désirer au point de vue de la ressemblance, a cette expression de calme, d'intelligence et de bonté qui séduisait dans l'homme. Le paysage qui forme le fond de la toile reproduit, par une heureuse inspiration de l'artiste, les longues files des Alignements. C'est bien le cadre qui convenait au savant. Sa personnalité est liée, pour ainsi dire, aux pierres dont il a, en partie, surpris les secrets : on ne pourra désormais parler des Alignements de Kermario, sans parler, en même temps, de James Miln. C'est ainsi que ses fouilles lui auront valu, en quelque sorte, l'immortalité, en associant son nom à des monuments qui, restés debout à travers les siècles, continueront, indéfiniment peut-être, à jeter au présent, comme un éternel défi, l'énigme mystérieuse du passé ¹.

HENRI FINISTÈRE.

¹ Le sort des principaux monuments mégalithiques de Carnac et des environs paraît aujourd'hui assuré. Pour mettre un terme à des profanations aussi répétées qu'irréparables, et pour faire oublier les actes de vandalisme dont il avait lui-même donné l'exemple, soit en détruisant pour la construction de la citadelle du Palais, à Belle-Isle en mer, les menhirs les plus considérables du *Menec*, soit en empierrant la route de Plouharnel à Erdeven avec les débris de ceux de l'alignement de *Kerzerho*, l'État acquiert chaque année, depuis 1881, un certain nombre de mégalithes. Les Chambres ont voté, à cet effet, sur une proposition due à l'initiative de M. Henri Martin, un crédit annuel de 30.000 fr. qui continuera sans doute d'être inscrit au budget, jusqu'à ce que les monuments les plus curieux soient devenus la propriété du domaine public. La majeure partie des alignements du *Menec*, tous ceux de Kermario, une notable quantité de dolmens et de menhirs situés dans les communes d'Erdeven, de Plouharnel, de Carnac et de Locmariaquer, appartiennent maintenant à l'État.

SOUVENIRS DE NANTES

AVANT ET PENDANT LA RÉVOLUTION*

Comme l'horrible, dans ces temps, coudoyait à chaque pas le grotesque, abandonnons la note comique que nous ne manquerons pas de retrouver, pour rentrer dans le drame, sinon dans la tragédie. C'est aux prisons que je conduirai mes lecteurs. La loi sur les suspects et plus tard la destruction de l'armée vendéenne à Savenay les avaient remplies d'une foule d'hommes, de femmes et d'enfants. Rappelons que les premiers s'étaient rendus sur la promesse de *vie sauve*. C'était pour remplir cette promesse que nos tyrans tenaient la guillotine en permanence et que chaque jour recommençaient fusillades et noyades ! Les femmes suivaient leurs maris au supplice. Quant aux enfants... un reste d'humanité... Oh non ! la crainte seule de pousser à bout la trop patiente opinion publique fit que, dans les commencements, on épargnait leur vie. Les prenait qui voulait dans les prisons. Plus tard, ce semblant de scrupule s'évanouit et l'on immola impitoyablement avec leurs parents ceux de ces pauvres petits êtres qui n'avaient pas été réclamés !!!

Honneur, mille fois honneur aux âmes généreuses qui accomplirent cette tâche d'autant plus méritoire qu'elle constituait le plus souvent l'adoption, en fait, d'enfants trop jeunes parfois pour pouvoir indiquer leur nom et celui des familles auxquelles ils appartenaient. Je voudrais pouvoir les glorifier comme elles le méritent ; mais pour la plupart, c'est Dieu seul qui les connaît et qui les récompensera mieux que ne l'eussent fait les hommes. Je

* Voir la livraison de novembre, pp. 362-373.

suis heureux cependant de pouvoir relever de l'oubli des noms comme ceux de Guérin, simple tonnelier, qui accepta au passage une toute petite fille offerte désespérément par une pauvre Vendéenne qu'on entraînait sur les bateaux à soupape. Il l'éleva et la maria, comme il eût pu le faire pour sa propre enfant ; — de M. le Rouzic, chef d'institution scolaire ; — de M^{lles} de la Brosse, également maitresses de pension, qui recueillirent une *petite brigande* mendiant en pleurant son pain à leur porte, et ne connaissant que son prénom de Clémentine ! Mises par hasard sur la piste de sa naissance, elles parvinrent à découvrir qu'elle avait été sauvée de la mort par le général républicain Lepic, et elles furent assez heureuses pour lui faire rendre son état civil et ses droits héréditaires dans la famille noble des Du Vau de Chavagnes. Je continue : — de M. Fonbonne, directeur des Hospices de Nantes, qui put sauver un jour huit enfants pour sa part. — Mais une histoire bien touchante est celle de M. Louis Crucy, qui m'a été racontée par son petit-fils, un de nos magistrats les plus éminents. Prévenu qu'une maladie contagieuse décimait les enfants entassés dans une prison, il s'y transporta et, saisi de compassion à la vue de ces pauvres petits : — « Qui veut venir avec moi ? » — s'écria-t-il.

— « Moi, moi ! » répétèrent-ils tous en chœur. Comme il ne pouvait cependant pas les emmener tous : — « Allons, dit-il, j'emporterai ceux qui pourront grimper sur mon dos. » Et ce fut chargé d'une véritable grappe humaine, d'un placement à coup sûr bien difficile, qu'il sortit de la prison.

La curiosité de mon grand-père, si souvent mise à de rudes épreuves, lui porta bonheur une fois pourtant. Lui aussi eut la chance de sauver un de ces enfants qui, sans son intervention, eût été fusillé sur la prairie de Mauves.

— « Que m'amènes-tu là ? dit tout anxieuse ma grand'mère qui soupçonnait le mystère. Tu sais pourtant que le pain est rare, et que nos ressources sont à peine suffisantes pour nos enfants et nous.

— « Ne me gronde pas, ma chère amie, répondit-il avec une

douceur qui ne lui était pas habituelle, mais écoute-moi et dis si, en conscience, je pouvais laisser immoler cet innocent-là ? »

La bonne ménagère pleura bien un peu, mais elle ne souffla plus mot, et comme le petit était en état de rendre quelques services dans le ménage, on l'y employa comme on put. Il fut, entre autres besognes, chargé de conduire les enfants à l'école. Pour encourager à faire le bien, je ne sais quel rusé moraliste a écrit que la vertu trouve *toujours sa récompense, même en ce monde*. Je m'inscrivis carrément en faux contre cette assertion, car c'était un petit serpent que mes bons vieux parents avaient recueilli dans leur sein. Un jour, dans l'allée de sa maison, et en présence de ses deux enfants éplorés, ma grand'mère ne le surprit-elle pas... léchant les tartines de confiture qu'elle leur avait elle-même préparées pour leur goûter ! On pourrait qualifier cet acte de comble d'ingratitude, si ce comble d'alors n'avait été largement dépassé depuis. L'enfant reçut-il la récompense du fouet, à laquelle il avait acquis des droits si incontestables ? J'aime à le penser dans l'intérêt de la morale. Ce que je sais très certainement, c'est qu'on lui chercha une autre place dans laquelle il avait un travail plus rude à faire et un peu moins de confitures à lécher.

Continuons ces études de mœurs prises sur le vif ; j'ai peut-être tort de les qualifier ainsi, puisque c'est de *la mort* que j'ai à m'occuper. Je n'étonnerai personne en disant qu'on était habitué à la voir sous tant de formes, qu'il ne serait pas raisonnable de penser que la mort naturelle fût entourée d'autant de respects qu'elle l'est de nos jours. On la traitait avec le laisser aller qu'on avait pour toutes les autres choses et l'on prenait vis-à-vis d'elle des licences dont nous n'avons guère idée aujourd'hui. M. Brunet, un brave homme ami de notre famille, venait de mourir. A ses obsèques, naturellement rien qui pût rappeler les époques *A JAMAIS PASSÉES de fanatisme et de superstition* ; c'était quelque chose de lugubre et de glacial comme nos enfouissements civils. Mais en passant devant un cabaret en renom, ne voilà-t-il pas que les porteurs se sentent pris d'un besoin irrésistible de s'arrêter. Déposant sans

façon la bière devant la porte, et la laissant sous la garde des parents et amis indignés, ils entrèrent dans l'auberge. Quand ils se furent longuement et suffisamment rafraîchis, ils reprirent leur fardeau sur leurs épaules. Était-ce usage nouveau ou ressouvenir du temps passé ? Je ne sais ; mais dans leur zèle, cumulant les doubles fonctions de croque-morts et de chantres, ils s'amuserent à faire sauter en cadence le pauvre défunt sur l'air du *Ça ira*, et ils le conduisirent ainsi gaiement jusqu'à sa dernière demeure. Comme dernier trait au tableau, sa femme, Catherine Trinquart, plus connue sous le nom familial de *Cathau Trinquart*, agrémenta sa robe de deuil et son bonnet déjà rouge, suivant la mode fashionable du temps, de plus de *mille mètres de rubans tricolores*. Mon grand-père disait malicieusement de plus *d'un grand quart de lieue*.

Cathau, que j'ai beaucoup connue quand j'étais jeune et dont je ne me permets de citer le nom assez drôlet que parce que je ne lui sais aucun héritier, était pourtant, malgré un peu d'étourderie, une brave femme au fond. S'était-elle consolée vite, suivant la mode du temps, ou par cette toilette patriotique n'avait-elle voulu que détourner de dessus sa tête des soupçons assez fondés de modérantisme ? Je l'ignore. Ce que je puis dire, c'est que, bien des années plus tard, définitivement consolée et abonnée au spectacle, elle y bavardait un soir dans sa loge, de façon à impatienter le public du parterre qui se tenait alors debout. Tout à coup un spectateur, moins endurant que les autres, se tournant du côté de l'acharnée bavarde : « Te tairas-tu, Cathau ! s'écria-t-il furieux, sinon je vais dire ton âge. » Sous cette menace redoutable, le silence se fit comme par enchantement. Mais l'histoire fit du bruit dans Landerneau, et si le lendemain on en riait... je vous le laisse à penser !

Et dire qu'il existait pourtant de très braves gens, de ceux qui pouvaient être, du jour au lendemain, appelés à prendre leur place sur la charrette des condamnés, qui trouvaient encore l'incroyable courage de s'amuser ! Était-ce par un amour insatiable, quoique déplacé, du plaisir, ou n'était-ce pas plutôt, j'opinerai à

le croire, par un besoin impérieux de détourner sa pensée de toutes les horreurs qui se commettaient ? — « Oui, comme dans d'autres temps, le spectacle regorgeait d'auditeurs, quand la pièce était intéressante, » a redit bien des fois un vieil acteur du nom de Joseph¹, qui, contrairement aux mœurs théâtrales actuelles, accomplit une carrière de trente ans, exclusivement à Nantes. » Mais, trait caractéristique, on y jouait de préférence des drames et même des opéras d'une donnée sombre. — « Il me souvient, — a raconté bien des fois à ses nièces, de qui je tiens ce récit, une excellente vieille fille, — qu'un jour, au moment du spectacle, nous vîmes passer, ma sœur et moi, sous les fenêtres de l'appartement que nous occupions sur la place du théâtre, une longue file de Vendéens qu'on allait fusiller à Gigant. Cette vue nous émotionna bien fort ; mais que pouvions-nous faire pour eux ? Nous entrâmes donc toutes tristes dans la salle pour y voir jouer *la Veuve du Malabar*, une des grandes pièces en renom. Ah ! jamais nous n'avons versé tant de larmes que ce soir-là, en voyant traîner cette infortunée sur le bûcher de son mari. » Certes, la préparation était bonne.

Mon travail ne serait pas complet, si je n'avais quelque chose à raconter des *mœurs*, à proprement parler. Il y aurait bien à dire à ce sujet ; on sait qu'elles ne se ressentent que trop de toutes les perturbations sociales. Malgré ses prétentions à l'austérité, la Convention la première n'encourageait-elle pas le vice par ses décrets en faveur des filles-mères ? Et ses fameuses déesses de la Raison, où donc allait-elle les prendre ? Nantes ne pouvait échapper à la contagion générale, et, dussé-je blesser la modestie de mes vertueuses lectrices d'aujourd'hui, je déclarerai hautement qu'elles valent beaucoup mieux que leurs grand'mères. On comprendra que je tiennne à être sobre de détails sur un sujet aussi délicat ; je me bornerai à une seule citation. J'avais bien entendu parler de quelques

¹ Le brave Joseph s'enorgueillissait d'avoir joué sur notre scène tous les rôles de la *Caravane du Caire*, de Grétry, « à l'exception d'un seul, disait-il avec regret, celui de *pied droit de devant du chameau*. »

pensionnats en haut renom, de certaines bergeries dans lesquelles le loup trouvait trop souvent moyen de pénétrer, après avoir préalablement, au moyen de billets doux lancés par-dessus les murailles, rassuré les trop crédules ouailles sur la parfaite innocenc^e de ses sentiments. Quoique indices d'une époque assez relâchée, ces peccadilles amoureuses ne m'en semblaient pas particulièrement caractéristiques. J'ai trouvé mieux, là où je ne m'attendais guère à faire moisson, dans de vieux dossiers de procédure de mon grand-père maternel, Monsieur Barré, qui fut pendant trente-six ans avoué au Tribunal de Nantes ! Si les souvenirs de ma première enfance, et la reconnaissance que j'ai appris plus tard lui devoir comme auteur principal de la fortune de notre famille, ne me l'avaient déjà fait chérir, je l'aurais aimé rien qu'en constatant l'unanimité des témoignages de confiance et d'affection que se plaisaient à lui rendre ses clients. Mon grand-père, donc, gérait les affaires de la comtesse de ***, riche, et appartenant à la plus haute aristocratie nantaise ; permettez-moi de ne pas vous la désigner plus explicitement. Comme plus d'une femme de ce temps, la belle comtesse avait profité de la commode loi du divorce pour délier les liens qui l'unissaient à son mari et en renouer d'autres... non moins légitimes, avec un peintre sans naissance... comme Lindor, mais comme lui jeune et joli garçon.

Mon grand-père était chargé de toucher les revenus d'une quinzaine de belles métairies qu'elle possédait dans l'arrondissement d'Ancenis, et pour les lui faire passer à Paris où elle habitait ordinairement, il se servait de l'intermédiaire d'un de ses confrères, maître Cœur-Joli. Ne croyez pas que j'invente ce nom pour les besoins de ma cause ; mais c'est une bonne fortune que d'en rencontrer un semblable sous le bec de sa plume dans un narré quelque peu guilleret. Malgré la fortune que possédait l'ex-comtesse, ses demandes d'argent étaient abusivement multipliées, et mon grand-père, homme de vie modeste, comme l'étaient généralement les personnes de sa condition, dans ce temps-là, en témoignait un jour son étonnement à Cœur-Joli : — « Vous me demandez, mon

cher confrère, répondait celui-ci, plus initié au dessous des cartes de la vie parisienne, ce que fait notre cliente ? C'est bien simple. Elle passe sa vie dans la société de comédiens et de marchandes à la toilette ; mais, ce qui est plus étrange, elle ne cesse de retourner de son second mari à son premier et vice versa. » *Etrange, avez-vous trouvé, Cœur-Joli, ce vice versa, ce chassé-croisé de maris ; je suis d'accord avec vous, mais vous eussiez dû ajouter : sublime.* Ah ! quand la bienfaisante loi du divorce nous sera rendue, je doute qu'une seule des jolies séparées de demain songe à aller offrir de semblables consolations au pauvre mari délaissé par elle.

Il faut pourtant en finir, dans l'intérêt même de mes lecteurs ; non que je ne puisse continuer encore longtemps, mais, comme le dit Montaigné, je crois, « c'est que j'ai escrémé mon pot. » Je m'arrête donc, mais, malgré bien des lacunes, les récits de mes vieux parents peuvent donner une idée assez complète des faits et mœurs révolutionnaires à Nantes. Si, par un hasard flatteur pour eux et pour moi, quelques-uns de mes aimables lecteurs tenaient à savoir ce qu'en sont devenus les auteurs, je leur dirais que le vieil oncle s'est éteint nonagénaire, sans avoir eu le temps de se réconcilier avec la République. Quant au grand-père, au langage si rude envers les révolutionnaires, je sais qu'il l'adoucit un peu quand les choses furent rentrées dans l'ordre normal et qu'il vécut même de longues années plus tard. Comme tous ses contemporains, il avait accepté l'Empire, mais sans l'aimer. Il appréciait médiocrement la gloire des armes, qu'il disait être une viande creuse, quand son goût ne tourne pas à l'amer. Hélas ! aussi bien que lui, nous en avons fait la triste expérience ; puissent nos vainqueurs la faire à leur tour. Sa verve de parole lui revint toutefois aux Cent-Jours, quand il vit l'élément révolutionnaire, qu'il exécrait tant, relever la tête, autorisé à le faire par celui qui l'avait comprimé si longtemps. Elle faillit même le faire exiler. J'ajouterai que la Providence, après la lui avoir fait attendre bien longtemps, lui accorda dans ses derniers jours une consolation qui eût pu lui

être bien douce, quelques années plus tôt. Elle le fit une fois se rencontrer face à face sur le lieu même des fusillades de Gigant avec un ancien terroriste, au nom duquel on ajoutait d'ordinaire celui de *la Mort* ! Qui l'attirait là ? Le remords peut-être ; mais, pas plus que moi, mon grand-père n'en pouvait rien savoir. D'un bond instinctif, il s'élança sur lui, l'empoigna par la cravate et brandissant au-dessus de sa tête une formidable canne : « Ah ! coquin, lui dit-il, tu vas payer aujourd'hui tes crimes passés ! » Ils étaient seuls. Mon grand-père était encore fort, mais l'autre était vieilli et cassé... Il tomba à genoux et implora sa grâce... Je sais qu'elle lui fut accordée, vraisemblablement en faveur de sa faiblesse. Mais avec le caractère de mon brave afeul, j'ai peine à m'imaginer que sa bonne canne n'ait pas entamé un commencement de connaissance bien sentie avec le dos du vieux révolutionnaire.

FRANCIS LEFEUVRE.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

La cinquantième édition de Robert Garnier ¹.

Un événement digne de remarque s'est accompli récemment dans le monde des lettres ; après deux cents ans de négligence ou d'oubli, une nouvelle édition du théâtre complet de Robert Garnier vient d'honorer la mémoire de ce poète. Ce qui n'est pas moins singulier, c'est que cette édition nous arrive d'Allemagne ; en nous rappelant au culte respectueux de notre vieux tragique, les Allemands voudraient-ils ajouter une leçon à celles dont ils ont été prodigues à notre égard ? Tant qu'ils se sont bornés à exhumer, dans cette même collection de réimpressions françaises, le *Festin de Pierre* du comédien de Villiers, intéressant pour les *moliéristes* et calqué sur un original perdu, ou encore le curieux *Traité de la Comédie et des spectacles* d'Armand de Bourbon, prince de Conti, ils n'ont pu qu'éveiller l'attention de quelques lettrés ; mais aujourd'hui, c'est à tout un public qu'ils s'adressent, c'est une de nos gloires nationales que leur érudition revendique ; nous pouvons regretter de nous être laissés prévenir, mais nous n'avons plus le droit de rester indifférents : Garnier est, on ne saurait trop le répéter, le vrai, le seul précurseur de Corneille ; la tragédie française date de lui.

L'édition allemande n'a pas ce cachet de fine élégance que MM. Jouaust, Quantin, Lemerre — *primi inter pares* — savent donner à leurs publications ; elle est faite pour les travailleurs,

¹ Robert Garnier. *Les Tragédies*. Treuer abdruck der ersten gesamt-ausgabe (Paris, 1583) mit den varianten aller vorhergehenden ausgaben und einem glossar herausgegeben von Wendelin Foerster — 4 vol. — Heilbronn, verlag von. Gebr. Henninger (1882-1883). La dernière des éditions précédentes, la 49^e ou la 50^e, était de Rouen, 1686.

mais, nettement imprimée, fidèle interprète de l'ancienne typographie, elle est bien loin de rebuter les bibliophiles. M. Wendelin Foerster l'a revêtue de l'appareil de la plus vaste et de la plus minutieuse érudition ; il a traité Garnier comme un antique, comme ses compatriotes traitent Sophocle ou Shakspeare. Je n'oserais répondre qu'il n'ait pas poussé à l'extrême certains procédés de l'exégèse allemande ; quel que fût le succès de la conclusion, il eût pu alléger les deux pages de petit texte qu'il consacre à établir l'année où Garnier est né, l'année, le jour où il est mort ; ce point valait toutefois la peine d'être éclairci, et le zèle pieux qui a été employé à recueillir, à classer, à critiquer les rares renseignements des contemporains sur le poète est fort digne d'éloge. Et puis, si le biographe s'attarde parfois et chemine lourdement, comme le critique apprécie sainement son personnage, le fait saillir en haut relief, le loue judicieusement d'avoir mis en œuvre, *avec énergie, avec talent, avec bonheur*, les matériaux laissés informes par ses prédécesseurs ! Comme le bibliographe surtout est complet, méthodique, concluant ! Après un catalogue, un examen détaillé de toutes les éditions collectives ou partielles publiées dans le cours du XVI^e et du XVII^e siècle ¹, nous avons la collation des textes, le relevé patient de toutes les variantes, un précieux glossaire de la langue de Garnier. J'aurais plaisir à insister sur cette partie technique, digne des éditions *variorum* ou de la collection des *Grands écrivains* de Hachette, d'autant plus que M. Foerster y a eu pour auxiliaire et collaborateur un éminent bibliographe, M. E. Picot, qui a entr'ouvert pour lui les trésors confiés à sa garde. Tous deux ont retrouvé un Garnier poète lyrique et amoureux, auteur d'une très remarqua-

¹ M. Foerster n'a garde d'omettre la *deuxième* édition de *Porcicé* (Paris, Robert Estienne, 1574), et il mentionne — d'après M. Picot — l'exemplaire qui fait partie de la Bibliothèque publique de Nantes (n° 28.307 du catalogue). Je n'ai, d'ailleurs, relevé qu'une seule erreur dans ses travaux bibliographiques ; l'édition collective de Rouen (Thomas Mallard, 1596) est donnée, dubitativement, comme ayant seize cent quarante-six pages ; je l'ai sous les yeux, elle n'en compte que six cent quarante-six, exactement le même nombre que celle publiée, la même année et dans la même ville, par Raphaël du Petit-Val.

ble élégie, insérée à la fin de l'édition originale d'*Hippolyte* (1573) et d'un recueil de poésies couronnées aux Jeux Floraux de Toulon, imprimé en 1565 et en 1602. Quant à ce dernier recueil, il paraît que c'est l'oiseau rare ; M. Foerster le mentionne sur des données précises, mais il confesse ne l'avoir pas vu, et il nous proteste ingénument que « ni le temps ni l'or » n'ont pu jusqu'ici le lui procurer. En face du labeur si heureusement accompli, on sourit de ce scrupule ; et j'avoue que bourdonnait à mon oreille le mot de l'amateur de gravures, chez La Bruyère. « J'ai tout Callot, hormis une seule ¹... »

Je n'ai pas rendu pleine justice au nouvel éditeur ; son plus grand mérite est encore de nous familiariser avec un poète, dont le nom et quelques fragments peut-être avaient survécu, mais dont le livre entier, rare malgré tant d'éditions anciennes, n'était accessible que pour les bibliophiles. Les lecteurs de cette revue n'ont pas oublié une notice littéraire sur Robert Garnier, tombée jadis de la plume diserte et fine de M. Arthur de la Borderie ; remontant aux sources de son étude, M. Foerster a mentionné cette notice où le maître ès lettres bretonnes, après un examen du système dramatique de Garnier, analyse et apprécie la troisième tragédie dans l'ordre des dates, *Cornélie* ². Il est plus que jamais permis d'espérer que M. de la Borderie ne s'en tiendra pas là ; comme il semble s'être réservé, pour le traiter à part, le beau sujet de *Bradamante*, je me garderai de le déflorer : je m'en voudrais trop priver nos lecteurs d'un savoureux morceau de critique. Pour les tragédies grecques de Garnier, il faut renvoyer aux savantes études de M. Patin ; je me borne aussi à indiquer une comparaison de la Cléopâtre de son *Marc-Antoine*, avec le même personnage dans Plutarque et dans Shakspeare ³ ; je voudrais seulement

¹ *Caractères. De la Mode.*

² *Ancien théâtre français. — Théâtre de R. Garnier*, par A. de la Borderie. Nantes et Paris, in-8° de 27 pages, tiré à 100 exemplaires. (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* d'octobre et de novembre 1865.)

³ Shakspeare connut-il Garnier ? Le magnifique adieu d'Othello à sa vie mili-

donner, par deux ou trois citations, quelque idée des *Juives*, sa tragédie de *vieux testament* (*alltestamentarische*), regrettant que la place me manque pour rappeler les drames contemporains, tels que *Saül* de Jean de la Taille ou *Aman* d'André de Rivaudeau, et surtout pour évoquer, dans un rapprochement continu, le souvenir d'*Athalie* et le grand nom de Racine. La pièce des *Juives* n'est presque qu'un long sanglot; le peuple de Dieu, captif et victime des Assyriens, remplit la scène de lamentations pareilles à ces nénies que l'on psalmodiait à Rome, dans les cérémonies funèbres; ne cherchez ici ni mouvement, ni variété; une monotonie grave sied presque à ces plaintes et à ces prières :

O Seigneur ! ô Seigneur ! veuille prendre pitié
 D'Israël, ton enfant, durement chastié !
 Tu l'aurois vainement élevé sur la terre,
 Vainement desfendu de ses voisins en guerre,
 Et conduit à pied sec par le milieu des flots...
 En vain, hélas ! en vain tu l'aurois tous les jours
 Repu de sainte manne aux sauvages détours
 De l'austère Arabie, et sa soif estanchée
 De l'onde jaillissant d'une roche touchée...
 O peuple malheureux ! peuple cent fois maudit !

Ce sont les paroles d'un prophète. Le chœur des femmes, sur un rythme gracieux, paraphrase un cantique de l'Écriture :

Comment veut-on que maintenant,
 Sy désolées,
 Nous allions la flûte entonnant,
 Dans ces vallées ?

taire (acte II, sc. 3), ressemble à ces paroles de Roger (acte IV, sc. 2 de *Bradamante*) :

Adieu cuirace, armet, cuissots, grèves, brassars,
 Adieu rudache, espée, outils sanglans de Mars,
 Je ne vous verray plus...

Il faut se rappeler que les rapports entre notre ancien théâtre et la scène anglaise n'étaient pas aussi rares qu'on le croit communément; pour ne parler que de Garnier, la comtesse de Pembrok traduisit son *Marc-Antoine* (1592) et Thomas Kyd, sa *Cornélie* (1594).

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Que le luth touché de nos doigts
 Et la cithare
 Fassent résonner de leurs voix
 Un ciel barbare ?
 Que la harpe, de quy le son
 Toujours lamente
 Assemble avec notre chanson
 Sa voix dolente ?

Sédécie, roi de Juda, prononce devant Nabuchodonosor un *credo* qui annonce celui de Polyeucte :

Le Dieu que nous servons est le seul Dieu du monde...

Quant au prophète, il atteint, dans l'apostrophe vengeresse du dernier acte, le plus haut point de l'éloquence dramatique :

Exécrable instrument de la rigueur céleste !...
 Penses-tu qu'il y ait un Dieu dessus ta teste
 De tonnerres armé, d'esclairs et de tempeste,
 Vengeur de cruauté ? Ou bien estimes-tu
 Qu'il soit, comme tes dieux, un bronze sans vertu ?
 Je t'atteste, Esternel ! Esternel, je t'appelle !
 Spectateur des forfaits de ce prince infidelle,
 Descens dans une nue, et avec tourbillons,
 Gresle, tourmente, esclairs, brise ses bataillons,
 Comme on te voit briser la blasphémante armée
 Du grand Sennacherib, à nos murs assommée,
 Et le chef de ce roy foudroye aux yeux de tous,
 Qui superbe ne craint ni toy ni ton courroux.
 Trouble le ciel de vents, qu'en orage il noircisse,
 Qu'il s'emplisse d'horreur, que le soleil palisse,
 Que le feu qui brusla les deux enfants d'Aron,
 Qui brillant consumma les fauteurs d'Abiron,
 Qui devora les murs de Sodome et Gomorre,
 Descende petillant, et ces bourreaux devore !
 Es-tu Dieu de Juda, pour sans fin l'affliger ?

Voilà quelques-unes des beautés que cette tragédie trois fois

centenaire offre à notre admiration ; de telles beautés, que la faiblesse des plans, la longueur des soliloques, la concision énigmatique du dialogue, ne peuvent éclipser, ne sont pas rares dans tout le théâtre de Garnier ; mais qui s'avise de les y déterrer ? Je ne vais pas jusqu'à dire que Garnier soit tout à fait oublié : quelques vers de lui figurent dans les *Morceaux choisis de poètes du XVI^e siècle*, à l'usage des colléges¹ ; mais une cinquantaine d'alexandrins ne suffisent pas à faire connaître un poète de cette envergure ; c'est par des scènes, des actes entiers qu'il faudrait pénétrer dans l'intimité du « *rare ouvrier*, » du « *brave sonneur*, » comme l'appellent ses contemporains. Une occasion se présentera bientôt d'honorer, plus dignement même que par des travaux critiques, cette noble mémoire ; dans moins de sept ans, le 15 août 1890, viendra le trois centième anniversaire de la mort de Garnier ; pourquoi ne ferait-on pas monter jusqu'à lui, dans une solennité littéraire, un peu de cet encens que l'on brûle au pied des statues de nos « puissants de quatre jours » ? Ce serait une revanche aussi nationale que bien d'autres, et qui nous permettrait de louer plus librement, sans le moindre froissement d'amour-propre, l'édition allemande de Robert Garnier.

OLIVIER DE GOURCUFF.

RECUEIL DE FABLES, ODES ET SONNETS, par M. l'abbé Lamontagne, curé de Sainte-Foy (Vendée.) — Un vol. in-12, Paris, Dentu ; Fontenay, Imprimerie vendéenne.

L'esprit français, cette fine pointe de gaieté railleuse mais de bon aloi, qui a fait jusqu'à ce siècle l'ornement distinctif de notre littérature nationale, n'a pas encore complètement sombré dans le naufrage presque total de nos vieilles et chères traditions.

Si quelque censeur sceptique et chagrin se prenait à mettre en doute la vérité de la proposition que j'avance, je lui conseil-

¹ V. les *Morceaux choisis des grands écrivains du XVI^e siècle*, de Brachet (Hachette) et de Talbot (Delalain.)

lerais, en manière de preuve, d'ouvrir un modeste petit in-12, tout frais sorti des presses et qui porte le titre dont ces lignes sont précédées. Qu'il en tourne les pages, toujours charmantes, parfois émouvantes ; nous serons bien surpris s'il ne sent se fondre à la fois à leur vif rayonnement et son scepticisme et son humeur noire. Finalement, nous en faisons sans crainte la gageure, notre pessimiste nous remerciera de lui avoir indiqué ce bijou littéraire autour duquel les tambours de la renommée malsaine ne battront pas le rappel. Il placera le livre du bon coré de Sainte-Foy dans sa bibliothèque, sur le rayon des privilégiés, en compagnie de l'inimitable La Fontaine, pas trop loin non plus de cet ancien qui dit : *Facit indignatio versum*, ni de ce moderne flagellateur des vices du siècle, qui écrivait naguère les *Châtiments*. Ce sont là les maîtres de notre auteur ; il y a en lui un trait de chacun d'eux ; ils ne méconnaîtront pas leur disciple.

C'est à ses amis — ils doivent être nombreux — que le poète de Sainte-Foy dédie son livre, et quelle grâce naïve et modeste en cette courte dédicace :

Dans ce superbe domaine
Où l'immortel La Fontaine,
Sous le faix, les bras pliés,
Moissonnait à gerbe pleine,
Je n'ai glané qu'à grand'peine,
Quelques épis oubliés.

Avant de dormir sous l'herbe,
Je viens de lier ma gerbe,
Sans souci de l'avenir.
A vous, amis, je la livre.
Puisse-t-elle faire vivre
En vos cœurs mon souvenir !

Qui croirait que ce poète si correct et si fécond est le vieux pasteur d'une modeste paroisse vendéenne ? C'est à la porte de son presbytère que l'ange de la poésie est venu un jour heurter timidement. D'autres, prétextant leurs occupations, leur repos, leurs plaisirs,

eussent éconduit le céleste visiteur et lui eussent refermé la porte au visage, comme à un importun qui s'est trompé d'adresse. — Hélas! il n'a que trop souvent de ces avanies-là ! — Mais lui, le digne curé, lui, la piété, le dévouement, la charité même, il a accueilli le génie bienfaisant qui venait lui apprendre à charmer les longues heures de sa solitude champêtre, à oublier les tristesses de la vie.

.....*Nos tristia vitæ,*
*Solamur cantu*⁴...

Touché au front par le doigt brûlant de l'esprit inspirateur, il a vu la nature de ce regard du poète, qui transfigure tout ce qu'il rencontre. Il s'est pris à l'aimer comme l'aimait l'auteur des *Georgiques*, à la chanter comme lui dans l'idiome harmonieux des vers.

Et moi, je veux chanter ! Ne suis-je pas poète ?
J'entends au fond du cœur comme une voix secrète
Qui me dit : En tes mains prends la lyre des dieux !
Si, muette, elle dort sous les doigts du génie,
Elle a des sons encore, enfants de l'harmonie,
Et des accords dignes des cieux !.....

Entends-tu, dans les vents, par les bois, dans les nues,
Se plaindre et murmurer de ces voix inconnues
Qu'au bord de ses grands lacs entendait Ossian ?
Et, quand le flot se brise, en grondant, sur la plage,
Ton cœur a-t-il compris le sublime langage
Qui s'élève de l'Océan ?

Lorsque le firmament a déplié ses voiles,
Dis-moi, ne lis-tu rien sur le front des étoiles,
Livre mystérieux où Dieu grava son nom ?
Le rayon argenté, glissant sur la colline,
Ne fait-il pas jaillir un son de ta poitrine,
Comme à l'idole de Memnon ?

En vérité, la plume qui traça ces strophes était abreuvée de pur lyrisme.

⁴ Stace, *Silv.* ; IV, 4.

Les villes et les grossières voluptés qu'elles offrent aux sens des peuples, notre poète les fuit avec dégoût. Il bénit la Providence de le retenir dans les champs par les chaînes du devoir :

Heureux dont le cœur pur aux vains plaisirs des villes
 Ne s'est jamais ouvert ! Leurs jouissances viles
 N'ont point éteint chez lui le sentiment du beau.
 La raison est son guide et la foi son flambeau.
 Il aime la nature et ses charmes champêtres.
 Un petit coin de pré qu'ombragent les grands hêtres,
 La fleur du serpolet, le trône au buisson,
 L'insecte et le ruisseau, chantant à l'unisson,
 Le rayon qui se joue à travers le feuillage,
 Le zéphire embaumé, le calme paysage,
 Tout enivre son âme, et ces attraits puissants
 Arrachent son esprit à l'empire des sens.

Il entend, de son presbytère paisible, mais dans le lointain, le fracas des luttes politiques. Il a assisté dans sa longue existence à la comédie humaine avec tous ses faux décors, ses acteurs à faux visages, à fausses passions, à fausses vertus. Il en a suivi la trame dans le cœur des individus et sur le vaste théâtre du pouvoir. Il a jugé ce monde hypocrite et malfaisant. Il lui décoche avec un malin plaisir les traits acérés de ses apologues et de ses satires. Il verse sur lui la lave brûlante de ses odes où grondent le courroux et la menace. Écoutez plutôt, vous devinez à qui il s'adresse :

Votre règne est fini, sinistres bateleurs,
 Qui, de la France en deuil exploitant les malheurs,
 Traînez sa gloire dans la fange ;
 Vos tréteaux vermoulus s'effondrent sous vos pas ;
 Abaissez le rideau : le pays ne veut pas
 Prolonger cette farce étrange.

Le Seigneur, las enfin de vos iniquités,
 Devant son tribunal vous a soudain cités !
 Voyez-vous la main vengeresse
 Écrivant ces trois mots, au mur de vos palais :
Mané, Thécel, Pharès, tandis que vos valets
 Vous versent le vin de l'ivresse ?

Fuyez, maudits, l'histoire, un jour, dans ses annales,
Dira vos lâches saturnales.

Puisse aujourd'hui mon vers s'incruster à vos fronts !

Mais voilà que nous nous sommes attardé à jouir des véritables beautés lyriques de l'œuvre qui nous occupe, et nous n'en avons point encore envisagé le côté le plus remarquable. La fable, en effet, a la part du lion dans le recueil de l'abbé Lamontagne. Que de fines observations dans ces études morales prises sur le vif et délicatement couvertes du voile diaphane de l'apologue ! Quelle malice naïve, quelle moqueuse mais franche bonhomie pétillent dans tous ces vers si légèrement et si diversement découpés !

En vérité, nous nous trouvons dans l'embarras d'un visiteur promené à travers les méandres d'un vaste jardin où croissent de tout côté les fleurs les plus rares, les plus richement peintes et les plus suavement embaumées, si on l'invite à cueillir la plus séduisante de ces corolles, pour l'offrir à ses amis, comme un spécimen de l'art du jardinier.

Ce qu'il fera de mieux sera de fermer les yeux, d'éteindre la main au hasard et de détacher de sa tige la fleur la plus rapprochée de lui. Partageant sa perplexité, nous imiterons son expédient, et ouvrirons, absolument au hasard, le recueil de notre fa-
buliste.

Voici le premier titre qui s'offre à nos regards : *Le Ciron et la Fourmi*. C'est une toute petite fable, mais qu'elle est joliment tournée et comme elle amène invinciblement le sourire sur les lèvres ! Quelle nouveauté d'ailleurs, et quelle justesse dans l'idée !

Un naturaliste en voyage,
A l'ombre d'un épais feuillage,
Certain jour, s'étant endormi,
Avait laissé tomber son microscope à terre.
Or, par hasard, une fourmi
Vint appliquer son œil au verre.
Vous imaginez sa terreur
A l'aspect d'une affreuse bête,

Dont le corps tout velu, des pattes à la tête,
 Inspirait à la fois l'épouvante et l'horreur.
 La pauvrete était près de tomber en syncope,
 Quand le maître du microscope
 Jeta sur le gazon le terrible animal,
 Devant qui la fourmi naguère
 Avait failli se trouver mal.
 Ce monstre, ce foudre de guerre,
 Était... quoi ? (bien longtemps les fourmis en riront)
 Un ciron !....

Ainsi, dans notre temps, tel avocat sans cause,
 Qui — je ne sais comment au pouvoir parvenu, —
 Par un effet d'optique au vulgaire en impose,
 N'est plus rien, ou fort peu de chose,
 Sitôt qu'on le voit à l'œil nu !

Ab und discite omnes. Telle vous voyez cette petite fable marcher, alerte, gaie, pimpante, vers la morale naturelle et vraie qui la termine, telles, et mieux encore peut-être, toutes les autres vous apparaîtront, pleines de vie, de mouvement et d'élégance. Les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* n'ont, du reste, qu'à rappeler à leurs souvenirs celles que l'auteur offrit, comme prémices de son *Recueil*, à cette publication dirigée par un de ses meilleurs amis.

Et maintenant, cher lecteur, allons ensemble, si vous le voulez, frapper à la porte du bon curé de Sainte-Foy, pour le féliciter de son rare talent et le remercier du plaisir que nous a causé son œuvre.

Soyez en sûr, le poète aux cheveux blancs nous accueillera les bras ouverts, avec cette cordialité que tous lui connaissent. Il interrompra son bréviaire ; il nous fera asseoir, — car la bise de décembre siffle dans la campagne, — au coin de cet être dans le pétilllement duquel il a puisé tant de semillantes inspirations.

Nous le trouverons un peu triste sans doute : sa lyre fatiguée est forcément au repos. Il nous redira, l'œil humide, la douce et mélancolique plainte qui termine son livre :

Muse, aimable compagne, ô toi qui me charmais !
 Toi, qu'avec tant d'amour j'ai toujours caressée,
 La douleur qui m'étreint t'aurait-elle chassée ?
 Ingrate, tu me fuis et pourtant tu m'aimais !

Sur ton aile, jadis, s'envolait ma pensée ;
 Du Parnasse, avec toi, j'ai gravi les sommets,
 Et la rime, à ta voix, accourant empressée,
 Venait au bout du vers et ne boudait jamais.

Aujourd'hui tu te tais, les cordes de ta lyre
 N'ont plus de doux accords, et ton noble délire
 N'échauffe plus mon cœur, ne ravit plus mes sens.

Reviens, par ton sourire, égayer ma vieillesse.
 Si le corps affaibli succombe au poids des ans,
 L'esprit a conservé son ancienne jeunesse.

Vous le voyez, il n'a pas perdu l'espoir, ce chante infatigable.
 Il chantera encore, il chantera toujours !...

Bientôt ses amis, réunis autour de lui, célébreront ses noces
 d'or sacerdotales. Cette fois, ce sera à son tour d'être chanté, et il
 le sera dignement, car nous savons quels sont les doigts habiles
 qui accordent déjà leur lyre, — bien vendéenne aussi, celle-là, —
 pour rendre au vétéran de la prière et de la poésie un précieux
 hommage d'affection.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

LES SATIRES DE LOUIS PETIT, publiées, avec une notice et des notes,
 par M. Olivier de Gourcuff. Paris, librairie des Bibliophiles, 1883. 1 vol.
 in-12, de XII-145 pp.

Décidément nos vieux poètes deviennent de plus en plus à la
 mode. Non seulement on met chaque jour en vente de nouvelles
 et précieuses éditions de ceux que la richesse de l'invention
 ou la vigueur de l'ordonnance ont rendus classiques, c'est-
 à-dire, ont placés au-dessus des variations du goût et de la
 mode, mais cette faveur sans cesse plus accentuée vaut encore à
 notre curiosité toute une série de *poetæ minores*, dont les œuvres
 restaient jadis enfouies sous la poudre des bibliothèques.

Les uns, beaux esprits goûtés par leurs contemporains, fêtés, adulés et comblés d'applaudissements, n'ont pu, on ne sait au juste pour quel motif, survivre à leur époque et vivre à travers le temps ; les autres, au contraire, incompris ou méconnus de leur vivant même, ont été vite après leur mort jetés aux oubliettes. Ceux-ci, marqués au fer rouge par un Boileau quelconque, sont restés écrasés sous la note mordante ou railleuse de ces « censeurs du Parnasse ; » enfin, sur les œuvres de ceux-là, — et quel n'en est pas le nombre ! — pauvres poètes, honnêtes et simples, morts depuis longtemps sans disciples et sans amis, le temps a jeté à pleines mains l'oubli et l'indifférence et, drues, serrées, envahissantes, elles ont poussé, les plantes néfastes, comme croissent les mauvaises herbes dans les avenues du parc abandonné.

Du nombre de ces derniers est Louis Petit, poète aimable et facile, moraliste mondain, accommodant et sans aigreur, satirique sans haine, « honnête homme, » en un mot, selon l'expression de mode au XVII^e siècle, ou plus complètement, selon l'idéal que le chevalier de Meré s'était complu à réfléchir sur lui-même, qu'il s'était appliqué à définir et dont il s'était fait le vulgarisateur, nous allions presque dire, l'apôtre.

M. Olivier de Gourcuff, déjà connu par de consciencieuses et agréables notices sur des poètes bretons ignorés, — les lecteurs de cette *Revue* ont pu savourer la primeur de quelques-unes de ces intéressantes études, — entreprend aujourd'hui de soulever le voile mal à propos jeté sur les œuvres de ce courtisan de la Muse, et c'est l'élégant volume qu'il vient de publier à la Librairie des Bibliophiles que nous avons mission de présenter ici.

Le satirique Louis Petit est né au commencement du XVII^e siècle, très probablement en l'année 1613, dans cette Normandie, où, si l'on en croit le chartreux Bonaventure d'Argonne (de Vigneul-Marville), les poètes naissent plus facilement que dans les autres provinces de la France¹.

¹ *Mélanges d'histoire et de littérature* ; par M. de Vigneul-Marville. Quatrième édition, revêtu, corrigée et augmentée par M^{me}. Paris, Prudhomme, 1725 ; 3 vol. in-12. — V^e. T. I, p. 215.

Il serait d'un goût douteux et surtout d'un succès plus que contestable de tenter à la suite de l'honnête compilateur un essai de climatologie poétique. Remarquons cependant que cette naissance normande faisait notre auteur le compatriote de Malherbe, car, s'il nous souvient d'un vers fameux :

(Enfin) Malherbe vint.... de Normandie ;

elle le faisait encore, et à la fois, le compatriote et le contemporain de Benserade, le courtisan somptueux du roi *Soleil*, de Sarasin, le poète mignard et dameret, l'*Amilcar* des salons et des ruelles, de Scudéry, de du Perron, de Segrais, de Brébeuf et de Saint-Amand, toute une pléiade, en un mot, de poètes aimables et frivoles, de littérateurs faciles et enjoués, qui charmèrent pendant un demi-siècle la cour et la ville et dont Messieurs de l'Académie voulurent consacrer les succès en les appelant à siéger parmi eux.

Mais ce qui dut lui être plus avantageux que tout cela, ce fut la bonne et constante amitié dont l'honora le grand Corneille, né, comme lui, dans la cité rouennaise.

Obéissant à cette aimable et douce influence de l'auteur du *Cid*, il quitta l'emploi qu'il avait dans les Domaines du roi et vint à Paris où, plus encore qu'à toute autre époque, devaient vivre, au XVII^e siècle, ceux qui avaient quelques prétentions au talent littéraire, quelques visées au bel esprit.

Suivons donc Louis Petit dans le cénacle de l'Hôtel de Rambouillet qui vit naître et fit éclore tant de réputations, car il en devint bientôt l'hôte assidu.

Curieuse et singulière éducation littéraire que celle qu'il dut recevoir chez la marquise de Rambouillet, dans le *palais de Rose-linde*, comme il était de bon ton de dire alors ! Et quel stimulant pour son goût poétique que ce commerce journalier avec les galants esprits qui composaient cette *précieuse* académie !

N'était-ce pas là, en effet, que se donnaient rendez-vous les fervents adorateurs des muses, tous ceux qu'Apollon avait couronnés

ou devait couronner un jour de ses lauriers ? Aujourd'hui, c'était Balzac, « la plus belle plume du royaume, » selon le mot de Bayle ; Baultu, l'esprit le plus bouffon du siècle ; Rotrou, — encore un Normand celui-là ! — Rotrou que le trop modeste Corneille appelait *son père* ; puis c'était Voiture, c'était Godeau ou Bussy-Rabutin... Un autre jour, c'était Saint-Evremond ou encore La Rochefoucauld, dont la conversation devait donner déjà l'avant-goût de la morale implacable synthétisée plus tard chez la marquise de Sablé, la gracieuse *Stéphanie*.... C'était mademoiselle de Bourbon-Condé, future duchesse de Longueville, madame de Scudéry ou le pauvre abbé Cotin, tant malmené par l'Âpre Boileau... Et si Petit voulait se rencontrer dans ces salons avec des amis puissants, il y trouvait le duc de Montausier, le digne précepteur du fils de Louis XIV, Montausier qui l'honorait de son amitié ou le duc de saint-Aignan, l'ordonnateur des fêtes de la Cour, qui ne dédaignait pas lui aussi *de faire se becqueter deux rimes au bout d'une idée* et l'appelait volontiers son *confrère en Apollon*.

Malgré cette sorte d'*entraînement* littéraire auquel notre poète fut soumis, ses œuvres ne paraissent pas avoir été bien nombreuses. A part quelques pièces fugitives, perdues dans le fatras des recueils du temps et dont la paternité n'est pas entièrement établie, il n'est guère comptable envers la critique que de deux volumes, l'un en vers, sous le titre de *Discours satyriques* et l'autre en prose, sous celui de *Dialogues satyriques et moraux*.

De ce dernier, les *Nouvelles de la République des lettres* du mois de mai 1687 ont fait un ingénieux éloge qui nous dispense d'en dire davantage ; d'ailleurs ce n'est que du premier de ces ouvrages qu'il doit être ici question.

Ce recueil, composé de douze satires, ne contenant guère moins de trois mille vers, a été publié à Rouen, par l'auteur lui-même, dès l'année 1686.

La vogue dont il put jouir alors ne paraît pas s'être prolongée bien avant dans le XVIII^e siècle ; dans tous les cas, elle ne dépassa guère l'année 1716, date à laquelle une nouvelle et dernière

édition en fut donnée¹. Dieu sait dans quelles conditions désavantageuses ! Depuis lors, l'oubli semble s'être fait insensiblement, sinon d'une manière complète sur le nom de l'auteur, au moins presque totalement sur ses œuvres.

Le volume de Satires de Petit, assez rare aujourd'hui, débute par une dédicace au duc de Montausier, le protecteur de sa muse naissante, et se continue par un court avertissement, simple, honnête et « de bonne foy, » comme eût dit Montaigne, dans lequel il tente, avec une modestie parfaite, de donner la mesure de son talent.

Parvus

Carmina Anago,

dit-il après Horace, en plaisantant agréablement sur son nom et se défendant aussitôt de l'arrière-pensée que l'on est en droit de prêter à l'auteur de l'*Exegi monumentum*. Je suis un *petit* poète, ajoute-t-il, et « vous verrez bien que je dis vray si vous vous donnez « la peine de lire ces discours qui n'en veulent à personne en parti-
« culier. »

¹ D'après une note de M. O. de Gourcuff, fondée sur une assertion de M. L. de Veyrières (*Monographie du sonnet*, Paris, Bachelin-Deflorenna, 1872), une nouvelle édition des Satires de L. Petit aurait été publiée à Utrecht, en 1736, sous le titre : *Le nouveau Juvénal satirique*.

Si nous en croyons Brunet, Quérard et Barbier, l'assertion de M. de Veyrières ne serait pas complètement exacte ; la date de ce volume devrait être reportée à l'année 1716. Entre ces deux affirmations si différentes, l'hésitation ne nous a pas paru possible : nous nous sommes rangé à l'avis de ces vénérables autorités bibliographiques.

D'après Barbier, il y aurait même eu, après la mort de Petit, trois nouvelles éditions de ses Satires (1713, 1714, et 1716).

Pour plus ample information, consulter Brunet, *Manuel du libraire* (5^e éd.), T. IV, col. 529 ; Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes* (3^e éd.), T. I, p. 1031 ; Quérard, *Les supercherries littéraires dévoilées* (2^e éd.), T. I, col. 335, et les *Notices bibliographiques* de M. Duputel, Rouen, 1857.

Cette petite rectification bibliographique, à l'adresse de l'auteur de la *Monographie du sonnet*, que M. de Gourcuff lira sans doute avec intérêt, laisse absolument indenne et intacte l'intéressante Notice qu'il a consacrée à son poète. Nous ne saurions assez lui répéter combien nous avons été charmé par la lecture de ce délicat morceau.

Soulignons ces derniers mots, car ils donnent bien la note vraie et scrupuleusement exacte de ces satires qui ont pour mission de poursuivre l'erreur et de flétrir le vice, sans attaquer jamais personne.

Honnête et bonne morale, morale douce, sage, bienfaisante ! Combien est-elle autrement estimable et fructueuse que cette satire à l'emporte-pièce d'un Boileau, que cette satire haineuse et calomniatrice d'un Lagrange-Chancel, ou encore, pour prendre un exemple plus près de nous, que cette satire au vitriol, d'un Henri Heine, selon le mot vibrant d'Alfred de Vigny !

Malheureusement, c'est une loi constante que lorsqu'on évite un excès, on risque de tomber dans le contraire.

Incidis in Scyllam, cupiens vitare Carybdin,

a dit Gautier de Lille, dans son *Alexandride*. A rester exempt de fiel et d'amertume, à ne vouloir pas être un corrosif, en un mot, un auteur satirique ne doit-il pas craindre d'échouer dans la faiblesse, de demeurer veule et sans force ?

Louis Petit ne se dissimule point l'écueil contre lequel il menace de sombrer : « Peut-estre mes Satyres ne vous plairont-elles point, écrit-il, parce que tout le monde y est en masque ; mais chacun a sa sorte de génie, et le mien n'eut jamais rien d'amer. J'avouë qu'il n'est pas d'une grande élévation : ainsi ma Muse chante assez uniment, elle n'est point soutenüe de ces expressions fortes et recherchées qui font la grande beauté d'un ouvrage, et qui obligent souvent à se récrier. Enfin vous ne la trouverez pas trop riche, n'estant point de ces hardies volleuses qui se parent à tous propos du bien d'autrui. Elle a un peu de facilité, je pense que c'est tout ce qu'elle a de bon. »

Cette franchise et cette humilité ont fait la part belle, on le comprend, aux critiques qui avaient à juger Louis Petit. Se bornant à lui donner acte de ses aveux, Goujet et Viollet-le-Duc entre autres insinuent même, non sans malice, que « le poète disait peut-être plus vrai qu'il ne pensait. »

M. de Gourcuff relève facilement son auteur de cette fâcheuse déchéance et donne en même temps, avec un sens littéraire fort délicat et dans les termes les plus convenables, la caractéristique de son talent.

« Cette humilité qu'on lui reproche, — que l'on nous permette
 « de transcrire encore ces quelques lignes, — a-t-elle donc tant
 « nui au talent de Petit ? Il a voulu rester modeste ; il n'a pas
 « trop présumé de ses forces ; ne portant pas ses vues au delà
 « d'un certain idéal de poésie bourgeoise, honnête et sensée, il
 « l'a presque atteint, et, à tout le moins, il a su se préserver de
 « ces chutes grotesques qui ont fait *trébucher de si haut* de bons
 « esprits fourvoyés, le Chapelain de *la Pucelle*, le Boileau de *l'Ode*
 « *de la prise de Namur*. On est tenté de pardonner à notre auteur le
 « ton souvent vulgaire et rampant de sa poésie en faveur du genre
 « auquel il s'est circonscrit, et de la parfaite convenance avec
 « laquelle il l'a traité..... »

Louis Petit n'est donc pas, on le voit, un grand poète ; ses ailes n'ont point l'envergure de celles de l'aigle, mais c'est un poète aux instincts personnels, à l'allure originale. Sans doute, il n'a pas le mérite d'une grande invention, mais il possède celui d'être resté toujours et complètement lui-même, de n'avoir pas *emboîté le pas*, que l'on nous passe cette expression, dans la troupe des serviles imitateurs. En dépit des influences diverses subies à l'Hôtel de Rambouillet, influences que nous avons tenté de définir pour en préciser les avantages et les dangers, il est demeuré un auteur à part, dans un rang secondaire, il en convient lui-même, mais libre au moins de certains préjugés et exempt surtout de cette préciosité puérile, qui dépare les œuvres de tant de ses contemporains et en rend trop souvent la lecture quasi insoutenable.

Malgré ces qualités fort recommandables, sur lesquelles nous ne voulons pas insister davantage, notre poète était hier un dédaigné, un oublié : le voilà maintenant vengé de la mauvaise fortune.

Deux mots et nous terminons. A voir l'honnête Louis Petit ainsi

réédité avec tout le luxe de la typographie moderne, à le voir annoté et corrigé avec les soins les plus tendres, avec une sorte d'amour, par un littérateur délicat et raffiné, qui donc, parmi les poètes, n'accepterait de disparaître pendant plusieurs années, pendant des siècles même, de la scène littéraire ? Qu'importe, en effet, l'oubli passager s'il est suivi d'un regain de faveur?... Et la nuit la plus obscure, lorsqu'elle doit être remplacée par la pure et pleine lumière, n'est-elle pas préférable au brouillard sans fin enveloppant la terre de son linceul de pénombre?...

Voilà donc bien le cas d'enregistrer, au bénéfice des poètes et des littérateurs en général, une suprême et consolante béatitude, qui les vengera de toutes les injustices et de tous les mépris, la béatitude de la réimpression, disons mieux, de la résurrection : *Beati mortui quia resurgunt !*

M^ls DE GRANGES DE SURGÈRES.

BAISERS ET MORSURES, OU L'ÉPIGRAMME ANTIQUE, par M. Cœuret du Joliers. — Petit in-8°. Paris, A. Lemerre, éditeur.

Dans l'antiquité, le mot épigramme, qui signifie littéralement *inscription*, n'avait pas le sens restreint que nous lui donnons maintenant. On aurait pu, dit M. Cœuret du Joliers, définir alors l'épigramme « une pensée ingénieuse ou tout au moins plaisante dont le développement était renfermé dans des bornes étroites. »

L'Anthologie grecque contient des épigrammes érotiques, votives, descriptives, funéraires; morales, comiques, et montre que le sens de ce mot était fort large.

En voici une de Théocrite qui servira d'exemple :

« Ces roses humides de rosée et ce serpolet touffu sont une offrande aux déesses de l'Hélicon ; ce laurier au noir feuillage te revient de droit, Apollon Pythien, car c'est pour toi qu'il pousse sur la colline de Delphes. Quant à ce bouc cornu et blanc qui broute la pointe des branches du térébinthe, il ensanglantera l'autel »

Les épigrammes dans le goût antique que vient de publier

M. Cœuret du Joliers, sont délicatement ciselées. Elles ont du trait et de la verve gauloise. Je pourrais citer : *Le Parnassien*, *Cupidon humilié*, *Une Surprise*, *Un Député irrésolu*, *la Marquise de Lure*.

Parfois le ton s'élève et le sentiment perce, comme dans ces vers :

A LA MAISON DE JULES JANIN.

10 juin 1881.

Douce maison qui me fis bon accueil,
 Qui de Jules Janin et de sa tendre femme
 Déjà ne portes plus le deuil,
 Ah ! ne crains pas que je t'en blâme :
 Ton froid oubli nous donne une de ces leçons
 Que nous devons toujours conserver dans notre âme.
 En rapides oiseaux brusquement nous passons
 Devant la matière éternelle,
 Ne lui laissant de nous que l'ombre d'un coup d'aile ;
 Et de son juste orgueil c'est beaucoup d'obtenir
 L'aumône d'un court souvenir.

M. Cœuret du Joliers avait déjà fait paraître, en 1880, un autre recueil d'épigrammes. Il a publié, outre des poésies détachées, un roman historique, *Le Roi de Vérone*, un drame en prose, *Han d'Islande*, un drame en vers, *La passion et le devoir*. Il a traduit en vers la *Pharsale* de Lucain et des *Poésies choisies* de Catulle qui sont précédées d'une charmante préface. Son style est élégant, vif, nourri, et il a le droit de railler le *Parnassien* qui, s'inquiétant peu de la raison, n'est vraiment satisfait que, lorsqu'au « bout d'un hémistiche, »

En façon de panache il coud la rime riche.

JOSEPH ROUSSE.

VIE INÉDITE DE SAINT BRIEUC, (420-515), texte latin avec prolégomènes en français, par le R. P. dom FRANÇOIS PLAINE, religieux bénédictin. Saint-Brieuc, L. Conor-Grenier, libraire, 1883, in-8°.

Du fond de la solitude de Silos, sans se laisser décourager par l'injustice des hommes et le malheur des temps, le R. P. dom

Plaine poursuit courageusement ses travaux sur l'histoire de Bretagne, en particulier sur celle des saints bretons. Noble exemple de sérénité morale, de ténacité chrétienne, bretonne et scientifique, que nous sommes heureux de saluer.

L'an dernier, il avait publié dans les *Analecta Bollandiana* une Vie inédite de S. Paul Aurélien de l'an 884. Cette année, dans le second volume de ce recueil, il donne d'abord les variantes de cette même Vie, d'après une édition imprimée dans la *Revue Celtique* (t. V.) par M. Cuissard, sur un manuscrit de la bibliothèque d'Orléans plus ancien que celui de Paris : variantes qui complètent et rectifient l'édition des *Analecta*.

En outre, dom Plaine publie dans ce même volume, d'après le ms. 70 de la bibliothèque de Rouen, une Vie inédite de S. Briec, dont nous voulons dire quelques mots.

Cette Vie est certainement fort ancienne. Émane-t-elle d'un quasi-contemporain (*ab anonymo suppari*, dit D. Plaine) ? Nous n'en voyons point la preuve. Mais elle est certainement antérieure à 850, car nulle part elle ne donne le titre d'évêque à Briec, qui en effet était simplement abbé, mais auquel on attribua rétrospectivement l'épiscopat, après que Nominoë, en 848, eut érigé son monastère en siège d'évêché territorial. Quand Érispoë (de 851 à 857) transféra à S. Serge d'Angers le corps de S. Briec, l'inscription jointe à ces reliques donna au saint le titre d'évêque. La Vie du ms. de Rouen, qui s'en abstient, est donc certainement plus vieille.

Mais elle est déjà interpolée. Elle donne à Briec pour maître S. Germain de Paris (évêque de 555 à 576), et pour condisciples S. Patrice et S. Iltud, morts, celui-là en 493, celui-ci vers 515. Au lieu de S. Germain de Paris il faut S. Germain-d'Auxerre, qui alla deux fois défendre l'orthodoxie en Grande-Bretagne et mourut en 448.

Une autre interpolation est celle qui attribue à S. Briec la fondation du monastère de Tréguier et met, parmi ses disciples, S. Tudual : la vanité briochine avait prétendu s'élever au-dessus de Tréguier au moyen de cette invention, détruite par les Vies de

S. Tudual ¹, qui toutes représentent ce saint comme un chef d'émigration indépendant, marchant à la tête de ses disciples, et sans nul rapport avec Briec.

Le R. P. Plaine place la naissance de Briec en 420 et sa mort en 515 — dates très acceptables. Mais nous ne pouvons accepter l'hypothèse qui le fait naître en Irlande. La Vie du saint nomme sa patrie *Coriticiana regio*, où on a vu d'ordinaire le pays de Cardigan, dans la Cambrie. Dom Plaine se refuse avec raison à admettre qu'au milieu du V^e siècle, après la double mission de S. Germain d'Auxerre en Grande-Bretagne et spécialement en Cambrie, il y eût encore en Cambrie une contrée aussi païenne que la *Coriticiana regio* des Actes de S. Briec. A mettre cette contrée en Irlande, à Cork ou ailleurs, la difficulté est autre, mais non moins grande.

D'abord, il n'y a en Irlande aucun nom qui ressemble à *Coriticium* ou *Coriticia*, même pas celui du pays de Cork, qui ne s'est nommé *Corcagium* qu'à une époque assez avancée du moyen-âge, sans qu'on puisse, croyons-nous, trouver trace de ce nom aux V^e et VI^e siècles. Puis, comment imaginer que du fond de l'Irlande, alors entièrement païenne, où n'était même pas connu le nom de S. Germain, un païen ait eu l'idée d'envoyer son fils à son école, comme fit le père de S. Briec? Contre cette objection D. Plaine allègue l'existence de deux disciples irlandais de S. Germain, dont l'un serait S. Patrice et l'autre S. Michomères. Mais il y a longtemps que les Bollandistes ont rejeté, réfuté l'origine irlandaise du dernier, dont le nom est purement germain ²; et pour Patrice, au contraire, c'est un pur Breton, né dans la partie la plus septentrionale de la province romaine, vers les bords de la Clyde, c'est-à-dire dans la région de l'île de Bretagne où le christianisme se développa le plus tard et où le paganisme, au V^e siècle, était

¹ Il y a une petite Vie de S. Tudual qui peut remonter au VI^e siècle, aux mss. de la Biblioth. Nat. collection (Duchesne, vol. 85, p. 368^v); elle est certainement plus ancienne que la Vie de S. Briec.

² Boll. April. III p. 784-786.

encore en force. Aussi, selon nous, est-ce de ce côté qu'il conviendrait de chercher la patrie de S. Briec, pour arriver à un résultat satisfaisant.

Le révérend éditeur dit aussi dans ses Prolégomènes que « grâce à la Vie de S. Briec, il restera désormais prouvé que la Domnonée n'a eu qu'un Rigwal (ou Riwal) pour chef (p. VII.) » A l'appui de cette affirmation nous regrettons de ne pas voir figurer quelques preuves, que nous avons vainement cherchées dans le texte de la Vie, où le nom de Domnonée ne paraît pas, et où l'on trouverait plutôt, à notre sens, des preuves de l'opinion contraire.

Sans insister davantage sur ces observations, sans en produire beaucoup d'autres qu'appellerait une étude complète du document, nous indiquerons les parties de cette Vie de S. Briec qui nous semblent spécialement intéressantes.

Pour l'île de Bretagne, ce sont les pages où l'hagiographe peint l'état religieux, c'est-à-dire le paganisme et ensuite la conversion de la peuplade à laquelle appartient le saint (§ 2 et 23 à 35.) Dans notre conviction (nous en donnerons quelque jour la preuve), cette peuplade faisait partie des Bretons du Nord, établis dans la province dite Valentia, entre les deux murs construits par les empereurs pour couvrir contre les barbares la Bretagne romaine. L'histoire de ces Bretons, dont le rôle semble avoir été fort important, est peu connue ; tout ce qui s'y rapporte mérite d'être étudié et mis en lumière

Pour l'histoire de notre Bretagne Armorique, la portion inestimable de la Vie de S. Briec est celle (§ 44 à 52) qui nous montre le saint fondant son monastère de la *Vallée-Double* et qui nous peint ses relations avec le petit chef breton Riwal, l'un des premiers émigrés venus de la Grande-Bretagne sur le continent, établi d'abord dans le château du Champ du Rouvre (*inu la Campi Roboris*), sur l'emplacement de la ville actuelle de Saint-Briec, puis cédant libéralement cedomaine au pieux abbé pour se retirer à Hilion.

Il faut lire surtout le récit de la création du monastère et le tableau de la vie des moines. On voit là Briec, en tête de sa troupe, parcourant d'un pied alerte la Vallée-Double pour y trouver un site favorable, puis le premier à l'œuvre, travaillant avec ardeur, « à pleines mains (*manibus exertis*), » à la construction de l'église. Cette fondation, œuvre de sa vieillesse, mais, on le voit, d'une vieillesse bien verte encore qui ne pouvait guère passer soixante ans, ne saurait être postérieure à 480-485.

Ces curieux récits n'étaient pas, il est vrai, absolument ignorés : les *Remarques* du chanoine La Devison sur sa *Vie de S. Briec*, les publications du si regrettable M. Gaultier du Mottay dans les Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, les avaient fait connaître en partie ; mais une portion considérable du texte demeurait inédite, et il était impossible d'en apprécier le mérite pour l'histoire, d'en fixer la valeur pour la critique, tant qu'on ne le possédait pas dans son entier. La publication de D. Plaine est donc un service très réel, très appréciable rendu à l'histoire de la Bretagne.

Quant au morceau qui suit la Vie de S. Briec et qui relate comment une partie de ses reliques revint d'Angers dans la cité briochine en l'an 1210, M. Gaultier du Mottay l'avait tiré du bréviaire de 1532 et réimprimé tout entier dans ses *Anciens offices des patrons de Saint-Briec et de Tréguer*. Il n'en est pas moins ici bien à sa place ; seulement il n'eût pas été mauvais d'indiquer que le tome I^{er} de Mai des Bollandistes (p. 96-97, édit. de Paris) contient une relation toute semblable extraite des *Officia SS. Brioci et Guillelmi*, imprimés en 1621 par Guillaume Doublet, à Saint-Briec, sur l'ordre de Messire André Le Porc de la Porte, évêque de cette ville. La phraséologie diffère, mais le fond est identique et doit provenir d'une relation originale plus étendue, conservée probablement dans les archives du chapitre.

A. L. B.

LES KORRIGANS, marche originale, par M. J.-G. Ropartz.

Voilà un nom qui, certes, ne nous est point inconnu : le souvenir de notre ami et collaborateur dévoué est encore bien vivant pour tous les lecteurs de la *Revue*. L'écrivain distingué et l'agréable conteur a transmis à son fils une véritable vocation artistique ; et lorsque, le 9 décembre, s'ouvrait à Rennes la série des concerts populaires, l'œuvre de M. J.-G. Ropartz était accueillie par des applaudissements répétés.

M. Ropartz est tout jeune encore, — dix-neuf ans, — et cependant voilà déjà deux années que cette jolie page fut écrite et exécutée par l'orchestre du Collège Saint-François Xavier, à Vannes, où le jeune auteur faisait son cours de philosophie. Malgré cela, la brillante orchestration des *Korrigans* révèle un véritable bon goût musical, en même temps qu'une certaine érudition. Pour être juste envers tous et rendre à chacun ce qui lui revient, nous devons dire que la partition fut retouchée dans les endroits défectueux par le R. P. Vitel, jésuite, qui dirigeait alors avec une habileté parfaite le petit orchestre du Collège, et qui s'est fait connaître aux amateurs de musique religieuse par plusieurs œuvres d'un vrai mérite.

Nous voyons, dans les débuts de M. J.-G. Ropartz, l'indice d'une renommée musicale, et nous prenons plaisir à saluer ce talent naissant, puisque M. Ropartz est Breton, Breton de cœur, comme de nom et de naissance. Nous le félicitons d'avoir demandé à la Bretagne, que son père aima d'un amour passionné, ses premières inspirations. Quel Breton, à la seule lecture du titre, ne prend pas intérêt à cette œuvre ? Les *Korrigans* ! ce sont toutes nos légendes, tous nos récits de veillées qui revivent à ce mot.

Habilement dirigé par M. Tapponier-Dubout, l'orchestre a dignement interprété cette œuvre. Par les effets de bassons et de hautbois sonnant minuit, tandis que les violons chantent une phrase toute bretonne, on se trouve transporté sur les landes, à l'heure où le sabbat commence.

Bravo donc au jeune compositeur, et plein succès par la suite !

X.

A LA MÉMOIRE

DE

VICTOR DE LAPRADE*

J'ai quitté pour un jour Nantes et ma demeure.
Du wagon d'où je sors — et c'est mon désespoir —
Il me faut au soleil cheminer près d'une heure,
Pour atteindre le seuil de notre vieux manoir.

Torride est la chaleur ; ma tête s'en effraie.
Je rase les buissons et marche à pas comptés :
La route au pèlerin, plus blanche que la craie,
Offre jusqu'à Vertou peu de points abrités.

* Le grand poète que vient de perdre la France connu, à sa date, cette plainte, qui pouvait alors sembler prématurée. C'est une couronne que nous aimons à déposer sur sa tombe à peine fermée ; couronne assurément trop modeste, mais qui témoignera du moins sans retard de notre admiration profonde et de nos inconsolables regrets. — E. G.

Une aubépine, un frêne, ici, font une tente.
 L'herbe a poussé plus drue et plus verte à leurs pieds.
 Ce coin d'ombre m'appelle, il me rit, il me tente,
 Et sur le frais tapis voilà que je m'assieds.

A mon plaisir de choix aussitôt je me livre.
 Oh! savourer des vers dans le calme des champs,
 Quelle volupté pure!... Ami, c'est votre livre
 Qui déroule à mes yeux de magnifiques chants.

J'écoute votre voix et si noble et si mâle
 Pleurer *la Mort du Chêne* en un superbe accent...
 Mais je ferme soudain les pages, et, tout pâle,
 Je sens une sueur qui sur mon front descend.

Car j'ai pensé: « Celui dont la Muse me charme
 — Puisse-tu me tromper, ô noir pressentiment! —
 Va bientôt de mon cœur tirer plus d'une larme;
 Peut-être achève-t-il de vivre en ce moment!... »

De vos lettres, ami, je ferais un volume:
 Si souvent il m'en vint, de la ville ou des bois!
 Trop faible, votre main laisse oisive la plume,
 Et vos derniers billets sont anciens de deux mois.

Pendant que nous plaignons votre lente agonie
 Et redoutons ce cri: « Laprade, hélas! n'est plus! »
 Ah! vous aspirez, vous, à la sphère bénie
 Où votre place est prête, au milieu des élus!

Car, mattre, vous mourez d'une double souffrance ;
La fièvre étreint le corps, la honte étreint le cœur :
Vous ne supportez pas ce spectacle : — la France
Baisant le joug hideux de Satan, son vainqueur !

Sans répit votre sang bouillonne et se soulève...
Pourquoi ne comptez-vous quelque dix ans de moins ?
Comme vous saisissez ce redoutable glaive,
Si terrible aux pervers !... Nous en fûmes témoins !

Mais, n'ayant plus d'espoir, vous voilez votre face
Et priez le Seigneur de hâter cet instant
Où la douleur s'éteint, où la terre s'efface,
Et qui nous rend tous ceux que nous aimâmes tant.

Tel qu'un pauvre implorant à deux genoux l'aumône,
Au ciel, — où Jeanne d'Arc près de vous suppliera, —
Intercédez pour nous au pied du divin trône,
Et le Christ, roi des Francs, pour nous se lèvera !

ÉMILE GRIMAUD.

Août 1882.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — M. Victor de Laprade, de l'Académie française. — Mgr Colet, archevêque de Tours, ancien évêque de Luçon. — M. Rioust de l'Argentaye, député des Côtes-du-Nord.

Le 25 février 1867, nous ouvrions notre livraison par une admirable pièce de vers, intitulée : *A la Bretagne*, et que M. Arthur de la Borderie faisait précéder d'une page vibrante d'émotion : « Aujourd'hui, disait-il, c'est la grande, la fière et forte Poésie qui daigne rendre visite à notre *Revue* ; bien plus, c'est un homme de cœur, un poète aussi haut par le caractère que par le talent, qui choisit de préférence notre humble foyer pour adresser à notre mère, la Bretagne, un magnifique hommage... » Puis, interpellant l'illustre barde : « Il y a longtemps, s'écriait-il, que nous vous connaissons, nous vous admirons, nous vous aimons, — longtemps que nous vous regardons comme un des nôtres, un vrai Breton de tête et de cœur, — et plutôt à Dieu que les Bretons de race eussent autant de droits que vous à se parer de notre vieille devise nationale : *Potius mori!*... »

Dès lors, entre M. Victor de Laprade — car c'était lui — et les rédacteurs de ce recueil des relations se nouèrent, charmantes, affectueuses, intimes. Le poète nous offrait, de temps en temps, quelques-unes de ses nobles et vaillantes inspirations. Depuis dix-sept années, nous étions vraiment ses amis... Et c'est pourquoi nous avons des larmes pleins le cœur et les yeux, en traçant ces lignes, qui aboutissent à une si douloureuse conclusion : — Victor de Laprade est mort, à Lyon, le jeudi 13 décembre !

On nous pardonnera de ne rien écrire de plus en ce moment.

Adieu ! donnez-moi sans retard
Des prières et non des larmes,

a-t-il dit dans une de ses dernières pièces : *Aux amitiés*. Nous donnons les unes et les autres à celui qui, peu de jours avant d'entrer dans l'éternel repos, écrivait au directeur du *Mémorial de la Loire* ces lignes si chrétiennes et si touchantes :

9 décembre.

Monsieur et cher directeur,

Vous savez sans doute que je suis moribond et que, suivant le noble et touchant usage de l'Académie française, j'ai reçu en cette qualité la visite de notre évêque Mgr Caverot, cardinal-archevêque de Lyon.

Ces visites portent souvent d'excellents fruits. Elles rappellent à quelques membres de l'Académie des sentiments chrétiens qu'ils ont quelquefois un peu oubliés, et les amènent à faire une bonne et sainte mort.

Je n'avais pas besoin de la présence de mon pasteur bien-aimé pour désirer de mourir en étroite union avec l'Eglise de Jésus-Christ, mais sa parole m'a profondément consolé et encouragé pour ce moment redoutable.

Veillez le dire à nos chers compatriotes, à qui vous parlez si souvent de moi avec tant de bienveillance.

Permettez-moi, en vous faisant mes adieux, de vous embrasser de tout cœur.

Le vieux poète forézien,

V. DE LAPRADE.

Un des confrères de Victor de Laprade à l'Académie française, M. A. Mezières, a écrit sur lui, dans le *Temps*, ce bel éloge, qui fait bien mesurer toute l'étendue de notre perte :

« Je n'aurais pas en ce moment l'esprit assez libre pour parler comme il convient des poésies de M. Victor de Laprade. Me sera-t-il permis du moins de rendre hommage au caractère de l'homme, de rappeler l'exquise délicatesse de ses sentiments, la pureté morale dont il a donné l'exemple à notre siècle? L'unité de sa vie est admirable : aucune défaillance, aucun compromis avec les petites faiblesses ou les passions de ses contemporains. Il vivait sur les hauteurs, tantôt dans un commerce étroit avec la nature, tantôt dans le souvenir des vertus de la primitive Eglise, tantôt dans le monde héroïque, où ont vécu les paladins. Avant de mourir, il pouvait se rendre ce témoignage qu'il n'avait rien à désavouer de ce qu'il avait écrit.

« Ses vers, sa conversation, sa correspondance, étaient le miroir de son âme. Aucun artifice de langage ne s'interposait entre sa pensée et l'expression de sa pensée. Il ne prenait la plume que pour peindre des sentiments qui l'obsédaient et qui débordaient de son cœur comme d'un vase trop plein. On retrouverait ainsi dans ses œuvres l'image fidèle des deux parties de son existence : la première, toute pleine d'espoir et de confiance, affamée d'idéal, cherchant sur la terre quelque chose de pur et d'immatériel, qui réponde aux rêves d'une imagination enthousiaste ; la seconde, attristée et amère, comparant avec effroi ce que la jeunesse avait rêvé à ce que l'expérience révèle. Le beau poème de *Psyché* marquerait

le point culminant de la première période; les *Poèmes civiques* seraient l'expression la plus exacte de la seconde. Le poète, qui se représentait une humanité idéale, voit maintenant l'homme tel qu'il est, avec ses imperfections, ses misères et ses lâchetés. Il ne lui pardonne pas de profaner son rêve et de dissiper les illusions dont se berçait sa foi.

« M. Victor de Laprade ne fut pas le seul que le second Empire désenchantait de la vie. Mais personne ne fut plus sensible que lui à la défaite des idées qui avaient éclairé sa jeunesse, au triomphe momentanément de la force... Dans la dernière lettre que j'ai reçue de lui, prévoyant sa fin prochaine, il recommandait encore sa mémoire aux lecteurs du *Temps*. Je réponds à son désir avec une profonde tristesse. Il me semble qu'en perdant M. de Laprade nous perdons quelque chose de plus qu'un talent fier et délicat : c'est une des âmes les plus pures de ce siècle, une des forces morales de notre temps qui disparaît pour toujours. »

— M^r l'évêque de Luçon écrivait aux prêtres de son diocèse, le 4 décembre : « Vous savez déjà que Dieu vient d'appeler à lui M^r Colet, archevêque de Tours, ancien évêque de Luçon. Cette perte, si douloureuse pour toute l'Église de France, est plus particulièrement un deuil pour nous... Nous avons retrouvé les traces du laborieux apostolat de notre saint prédécesseur et le souvenir de ses éminentes vertus. Partout nous avons entendu célébrer son zèle infatigable, sa piété profonde, son active sollicitude, sa générosité sans bornes pour le Souverain Pontife, les œuvres catholiques, les infortunes privées; cette austère et loyale franchise qu'accompagnaient la prudence et l'habileté administratives et sous laquelle on sentait battre un cœur si riche et si paternel. Le rude et patient travailleur portait, vous le savez, dans son âme d'apôtre, des trésors inépuisables de tendresse auxquels n'a jamais cessé de participer le diocèse de Luçon. »

Après avoir assisté, à Tours, le 6 décembre, aux obsèques de M^r Colet, que rehaussait la présence de NN. SS. les archevêques de Paris, de Rennes, de Bourges, les évêques d'Angoulême, de Verdun, de Blois, d'Orléans, de Tulle, et M^r Héliouino, — M^r Gatteau a fait célébrer, à Luçon, le 11 décembre, pour le repos de l'âme de M^r Colet, un service solennel où M. l'abbé Simon, vicaire général, a prononcé une oraison funèbre toute sortie du cœur.

« Il ne saurait être ici question, a-t-il dit, d'un discours solennel... Vous avez voulu, Monseigneur, qu'aujourd'hui, dans sa première cathédrale, devant ce clergé et ces fidèles accourus pour lui rendre un dernier hom-

mage, on redit, en quelques mots simples et concis, ce que fut M^r Colet parmi nous. »

Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas d'emprunter à cette oraison funèbre de nombreux et longs passages et de dérouler avec elle toute la vie de ce saint prélat; vie que M. l'abbé Simon a résumé en ces mots: « M^r l'archevêque de Tours nous laisse de grands exemples et de grandes leçons. »

Né le 30 avril 1806, à Gerardmer (Vosges), M^r Charles Colet est décédé le 29 novembre, dans sa 78^e année.

— Un grand deuil, dit l'*Indépendance Bretonne*, vient de frapper notre département tout entier en la personne de l'honorable M. Rioust de Largentaye, député des Côtes-du-Nord, vice-président du Conseil général, maire de la commune de Saint-Lormel, et l'un des généreux fondateurs de l'*Indépendance Bretonne*.

M. Rioust de Largentaye a rendu sa belle âme à Dieu, à la suite d'une courte mais cruelle maladie dont il a supporté les souffrances avec une patience admirable et la résignation d'un vrai chrétien. Il n'était âgé que de 63 ans.

M. de Largentaye était le type achevé de l'honnête homme, de l'homme droit, probe, juste et parfaitement loyal.

— Les morts ont pris toute la place qui nous était dévolue. Nous voulions parler de la séance annuelle de la Société académique de Nantes; des élections triennales de la Société archéologique de la Loire-Inférieure (qui s'est donnée pour président M. le comte A. de Bremond d'Ars); du tombeau de Guillaume Guéguen, visible, enfin, dans notre cathédrale, etc. Ce sera forcément pour la prochaine fois.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEËNNE

ALPHABET CHRÉTIEN, ou règlement pour les enfants qui fréquentent les écoles chrétiennes. In-18, 108 p. Vannes, lib. Lafolye.

BIOGRAPHIES VENDEËNNES, par G. Merland. T. V et dernier. In-18, 502 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CHLORIS ET JEANNETON, par M^{me} Colomb. In-8°, 283 p. avec 105 vign. Paris, lib. Hachette..... 5 fr.

COCARDE (UNE), petit poème vendéen, par Emile Grimaud. In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Tiré à 50 ex. sur papier vergé.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

DENIS LE TYRAN, par M^{me} C. Colomb. Ouvrage illustré de 112 grav. In-8°, 299 p. Paris, lib. Hachette..... 5 fr.

ÉDITION (L') DES MAXIMES DE 1664 A-T ELLE ÉTÉ PUBLIÉE PAR LES SOINS DE LA ROCHEFOUCAULD? Simple réponse à M. Alph. Pauly, de la Bibliothèque nationale, par le M^s de Granges de Surgères. In-8°, 19 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

ÉGLISE (L') CONSTITUTIONNELLE DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE. — MINÉE ET SON ÉPISCOPAT, par Alfred Lallié. Gr. in-8°, 69 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de la Révolution*.

ÉTAPES (LES) D'UNE CONVERSION, Pierre Blot, second récit de Jean, par Paul Féval. 14^e éd. In-18, LXXXIV-247 p. Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

ÉTUDE SUR L'INBONIS OU PROPRIÉTÉ PRÉTORIENNE. — Du domaine congéable ou bail à convenant, par Louis-Henri de Villeneuve, docteur en droit, avocat à la cour d'appel. In-8°, 417 p. Paris, imp. Noblet.

FRAIRIES (LES) DE LA PAROISSE D'AVESSAC, par le C^{te} Régis de l'Estourbeillon. Pet. in-8°, 60 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

MARTYRS (LES) DU MAINE. Episodes précieux de l'histoire de l'Église pendant la Révolution française, par l'abbé Théodore Perrin. 3^e éd. publiée par M. Claude de Monti de Rezé. Se vend au profit du Denier de Saint-Pierre. 2 vol. in-18, de XVIII-324 et 324 p. — L'ex. papier mécanique, 5 fr.; 100 ex. ont été tirés sur pap. vergé, numérotés; l'ex. 8 fr.

PAROISSE (LA) DE STIVAL, par M. l'abbé Euzenot. In-8°, 21 p. Quimper, imp. Jaouen.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.

ŒUVRES POSTHUMES DE MARIE ROUAULT, directeur, conservateur et fondateur du Musée géologique de la ville de Rennes, publiées par P. Lebesconte, de la Société géologique de la même ville; suivies de : Les Cruziana et rhysofycus, connus sous le nom général de bilobites, sont-ils des végétaux ou des traces d'animaux? 2 pl. par P. Lebesconte. Gr. in 4°, 120 p. et pl. Rennes, imp. Oberthur.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

ANNÉE 1883. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET

Chansons populaires inédites sur la descente des Anglais en Bretagne en 1758, publiées et annotées par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	5
Souvenirs de Nantes avant et pendant la Révolution, par M. <i>Francis Lefevre</i>	18
Nos artistes au Salon, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	25
Un du Bartas en Bretagne. — Alexandre de Rivière, magistrat-poète (fin), par M. <i>Olivier de Gourcuff</i>	34
Les prisons de Nantes pendant la Révolution (suite), par M. <i>Alfred Lallié</i>	58
Notices et comptes rendus. — <i>L'âge de fer</i> , poésies, de M. Henry Moreau, par M. <i>Francis Lefevre</i> . — <i>Les Origines françaises</i> , de M. l'abbé du Tréssay, par M. <i>Alfred Lallié</i> . — Association bretonne : <i>Programme des Questions proposées pour le Congrès de Quimperlé</i>	65
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	72
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	80

AOÛT

Chansons populaires inédites sur la descente des Anglais en Bretagne en 1758, publiées et annotées par M. <i>Arthur de la Borderie</i> (suite).....	81
La reiraita et ses fondateurs, par M. <i>le vicomte Hippolyte Le Gouvello</i>	98
Souvenirs de Nantes avant et pendant la Révolution (suite), par M. <i>Francis Lefevre</i>	107
A quoi tient une destinée, nouvelle, par M. <i>H. du Campfranc</i>	116
Petits poèmes vendéens. — Le cri, par M. <i>Emile Grimaud</i>	125
Etudes musicales. — La conjuration des fleurs, de M. Albert Bourgault-Ducoudray, par M. <i>Lami</i>	127
Marine nantaise. — Une croisière en l'an VI (1797). Petit corsaire et gros procès, par M. <i>S. de la Nicollière-Teijeiro</i>	132

Les prisons de Nantes pendant la Révolution (suite), par M. <i>Alfred Lallé</i>	143
Notices et comptes rendus. — <i>Pouillé historique de l'archevêché de Rennes</i> , t. IV, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. S. de la <i>Nicollière</i> . — <i>Le théâtre à Bordeaux</i> , par M. <i>Hippolyte Minier</i>	154
Mélanges.....	158
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	160

SEPTEMBRE

M. le comte de Chambord, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	161
Études historiques bretonnes. — Saint Gildas, l'historien des Bretons, par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	165
Marine nantaise. — Une croisière en l'an VI (1797). Petit corsaire et gros procès (fin), par M. S. de la <i>Nicollière-Teijeiro</i>	185
A quoi tient une destinée, nouvelle (suite), par M. M. du <i>Campfranc</i>	195
Les prisons de Nantes pendant la Révolution (suite), par M. <i>Alfred Lallé</i>	205
La Bretagne à l'Académie des sciences. — M. Jules de la Gournerie, par M. <i>René Kerviler</i>	216
Petits poèmes vendéens. — Un hussard, par M. <i>Emile Grimaud</i> ...	225
Notices et comptes rendus. — <i>Notice sur Jacques Boujù, président au Parlement de Bretagne (1515-1517)</i> , de M. Emile Dupré-Lasale; — <i>Rose-de-Nôël</i> , de M. Ch. d'Héricault, par M. <i>Olivier de Gourcuff</i>	227
Mélanges.....	239
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	240

OCTOBRE

James Miln et les alignements de Carnac, par M. <i>Henri Finistère</i> ..	241
Études historiques bretonnes. — Saint Gildas, l'historien des Bretons (suite), par M. <i>Arthur de la Borderie</i>	249
A quoi tient une destinée, nouvelle (fin), par M. M. du <i>Campfranc</i> .	277
Études bibliographiques. — Le premier texte des <i>Maximes</i> de la Rochefoucauld, par M. le marquis de <i>Granges de Surgères</i> ...	287
Biographies vendéennes. — M. Amédée de Bejarry, par M. <i>Alfred de Chasteigner</i>	302
La Bretagne à l'Académie des sciences. — M. Jules de la Gournerie (suite), par M. <i>René Kerviler</i>	311
Chronique. — Nos artistes au salon triennal, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	317
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	320

NOVEMBRE

Les monastères bretons au VI ^e siècle, par M. Arthur de la Borderie.....	321
James Miln et les alignements de Carnac (suite), par M. Henri Finistère.....	348
Souvenirs de Nantes avant et pendant la révolution (suite), par M. Francis Lefeuve.....	362
Un Régulus breton, par M. H. Harvut.....	374
Petits poèmes vendéens. — Une cocarde, par M. Émile Grimaud..	376
Les prisons de Nantes pendant la révolution (suite), par M. Alfred Lallié.....	381
La Bretagne à l'Académie des sciences. — M. Jules de la Gouvernie (fin), par M. René Kerviler.....	392
Notices et comptes rendus. — <i>L'apostolat de saint Clair, premier évêque de Nantes</i> , de M. l'abbé Cahour, par M. de la Nicollière-Tejairo.....	401
Chronique.....	404
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	408

DÉCEMBRE

Études historiques bretonnes. — Saint Clair et les origines de l'Église de Nantes, suivant la véritable tradition nantaise. Réponse à M. l'abbé Cahour, par M. Arthur de la Borderie.....	409
Souvenirs vendéens, par M. Amédée de Bejarry.....	432
L'école du monastère, poème dramatique, par M. l'abbé Le Dorz..	441
James Miln et les alignements de Carnac (fin), par M. Henri Finistère.....	449
Souvenirs de Nantes avant et pendant la Révolution (fin), par M. Francis Lefeuve.....	456
Notices et comptes rendus. — <i>La 50^e édition de Robert Garnier</i> , par M. Olivier de Gourcuff. — <i>Recueil de fables, odes et sonnets</i> , de M. l'abbé Lamontagne, par M. l'abbé J. Dominique. — <i>Les Satires de Louis Petit</i> , publiées par M. Olivier de Gourcuff, par M. le M ^{is} de Granges de Surgeres. — <i>Baisers et morsures, ou l'Épigramme antique</i> , de M. Cœuret du Joliers, par M. Joseph Rousse. — <i>Vie inédite de S. Briec (420-515)</i> , avec prolégomènes de Dom F. Plaine, par M. A. L. B. — <i>Les Korrigans</i> , marche originale, par M. J.-G. Ropartz.....	464
A la mémoire de Victor de Laprade, par M. Emile Grimaud.....	489
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	492
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	496

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION

Le pèlerinage du 17 juin à Sainte-Anne d'Auray, 72-73. — Le couronnement de N.-D. de Toutes-Aides, à Nantes, 73-76. — La Retraite et ses fondateurs, par M. le V^o Hippolyte Le Gouvello, 98-106. — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, T. IV, de M. l'abbé Guillotin de Corson, 154-156. — Les Monastères bretons au VI^e siècle, par M. Arthur de la Borderie, 321-347. — *L'apostolat de saint Clair, premier évêque de Nantes*, de M. l'abbé Cahour, 401-403. — L'inauguration du tombeau de M^r Fournier, à Saint-Nicolas de Nantes, 404-406. — Saint Clair et les origines de l'Église de Nantes. Réponse à M. l'abbé Cahour, par M. Arthur de la Borderie, 409-431. — *Vie inédite de saint Briec*, 483-487.

HISTOIRE

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Chansons populaires inédites sur la descente des Anglais en Bretagne en 1758, publiées et annotées par M. Arthur de la Borderie, 5-17. — Les prisons de Nantes pendant la Révolution (suite), par M. Alfred Lallié, 58-64, 143-153, 205-215, 381-391. — Une croisière en l'an VI (1797). Petit corsaire et gros procès, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 132-142, 185-194. — Saint Gildas, l'historien des Bretons, par M. Arthur de la Borderie, 165-184, 249-276, 321-347. — Un Régulus breton, par M. H. Harvut, 374-375.

BIOGRAPHIE. — M. Jules de la Gournerie, 76. — Linant-Bey, 76. — M. François Beslay, 76-77. — M. Léon Maupillé, 77-79. — M. le comte de Chambord, par M. Eugène de la Gournerie, 161-164. — M. le comte Amédée de Bejarry, par M. Alfred de Chasteigner, 302-310. — M. J. Gaultier du Mottay, 406. — M. Léopold Hongel, 406-407. — M. Sévène, 407. — M. Victor de Laprade, de l'Académie française, 492-494. — M^r Colet, archevêque de Tours, ancien évêque de Luçon, 494-495. — M. Rioust de l'Argentaye, 495.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Les Origines françaises*, de M. l'abbé du Tressay, par M. Alfred Lallié, 67-69. — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, T. IV, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 154-156. — *Notice sur Jacques Bouju, président au Parlement de Bretagne (1515-1517)*, de M. Émile Dupré-Lasale, par M. Olivier de Gourcuff, 227-234. — *L'apostolat de saint Clair, premier évêque de Nantes*, de M. l'abbé Cahour, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 401-403. — *Vie inédite de saint Briec, avec prologomènes de dom F. Plaine*, par M. Arthur de la Borderie, 483-487.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 72-79 ; — d'octobre, 317-319 ; — de novembre, 404-407 ; — de décembre, 492-495.

LITTÉRATURE

RÉCITS ET NOUVELLES. — Souvenirs de Nantes avant et pendant la Révolution, par M. *Francis Lefevre*, 18-24, 107-116, 362-373, 456-463. — A quoi tient une destinée, par M. *M. du Campfranc*, 116-124, 195-204, 277-286. — Souvenirs vendéens, par M. *le comte Amedée de Bojarry*, 432-440.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Un du Bartas en Bretagne : Alexandre de Rivière, magistrat-poète (fin), par M. *Olivier de Gourcuff*, 24-57. — Le théâtre à Bordeaux, par M. *Hippolyte Minier*, 156-157. — La 50^e édition de Robert Garnier, par M. *Olivier de Gourcuff*, 464-469. — Les Satires de Louis Petit, publiées par M. *Olivier de Gourcuff*, par M. *le marquis de Granges de Surgères*, 475-482.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *L'âge de fer*, poésies, de M. *Henry Moreau*, par M. *Francis Lefevre*, 65-67. — *Rose-de-Noël*, de M. *Ch. d'Héricault*, par M. *Olivier de Gourcuff*, 234-238. — *Recueil de fables, odes et sonnets*, de M. *l'abbé Lamontagne*, par M. *l'abbé J. Dominique*, 469-473.

POÉSIE

Le cri, 125-126 ; — Un hussard, 225-226 ; — Une cocarde, 376-380, petits poèmes vendéens, par M. *Émile Grimaud*. — L'école du monastère, poème dramatique, par M. *l'abbé Le Dorz*, 441-448. — A la mémoire de Victor de Laprade, par M. *Émile Grimaud*, 489-491.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS

Nos artistes au Salon, par M. *Louis de Kerjean*, 25-34. — *La conjuration des fleurs* de M. *Albert Bourgault-Ducoudray*, par M. *Lami*, 127-131. — La Bretagne à l'Académie des Sciences : M. *Jules de la Gournerie*, par M. *René Kerviler*, 216-224, 311-316, 392-400. — M. *James Miln* et les alignements de Carnac, par M. *Henri Finistère*, 241-248, 348-361, 449-455. — Nos artistes au Salon triennal, par M. *Louis de Kerjean*, 317-319.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 160, 240, 320, 408, 496. — Le premier texte des *Maximes* de la Rochefoucauld, par M. *le marquis de Granges de Surgères*, 287-301.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS

- DE BEJARRY (C^{te} Amédée). — Souvenirs vendéens, 432-440.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — Chansons populaires inédites sur la descente des Anglais en Bretagne, en 1758, 5-17. — Saint Gildas, l'historien des Bretons, 165-184, 249-276, 321-347. — Saint Clair et les origines de l'Église de Nantes. Réponse à M. l'abbé Cahour, 409-431. — *Vie inédite de saint Brieuc*, texte latin avec prologomènes en français, par Dom F. Phaine, 483-487.
- DU CAMPFRANC (M.). — A quoi tient une destinée, 116-124, 195-204, 277-286.
- DE CHASTEIGNER (Alfred). — M. le comte Amédée de Bejarry, 302-310.
- DOMINIQUE (Abbé J.). *Recueil de fables, odes et sonnets*, par M. l'abbé Lamontagne, 469-473.
- LE DORZ (Abbé). — L'école du monastère, poème dramatique, 441-473.
- FINISTÈRE (Henri). — M. James Miln et les alignements de Carnac, 241-248, 348-361, 449-455.
- DE GOURCUFF (Olivier). — Un du Bartas en Bretagne : Alexandre de Rivière, magistrat-poète (fin), 24-57. — Notice sur Jacques Bouju, président au Parlement de Bretagne (1515-1517), par M. Emile Dupré-Lasale, 227-234. — *Rose-de-Noël*, par M. Ch. d'Héricault, 234-238. — La 50^e édition de Robert Garnier, 464-469.
- DE LA GOURNERIE (Eugène). — M. le comte de Chambord, 161-164.
- LE GOUVELLO (V^{te} Hippolyte). — La Retraite et ses fondateurs, 98-106.
- DE GRANGES DE SURGÈRES (M^{is} Anatole). — Le premier texte des *Maximes* de La Rochefoucauld, 287-301. — Les Satires de Louis Petit, publiées par M. Olivier de Gourcuff, 475-482.
- GRIMAUD (Émile). — Petits poèmes vendéens : le cri, 125-126 ; — Un hussard, 226-226 ; — Une cocarde, 376-380. — A la mémoire de Victor de Laprade, 489-491.
- HARVUT. — Un Régulus breton, 374-375.

- DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 72-79; — d'octobre, 317-319; — de novembre, 404-407; — de décembre, 492-495. — Nos artistes au Salon, 25-34. — Nos artistes au Salon triennal, 317-319.
- KERVILER (René). — La Bretagne à l'Académie des sciences : M. Jules de la Gournerie, 216-224, 311-316, 392-400.
- LALLIÉ (Alfred). — Les prisons de Nantes pendant la Révolution (suite), 58-64, 143-153, 205-215, 381-391. — *Les Origines françaises*, par M. l'abbé du Tressay, 67-79.
- LAMI. — *La Conjuración des fleurs*, par M. Albert Bourgault-Ducoudray, 127-131.
- LEFEUVRE (Francis). — Souvenirs de Nantes avant et pendant la Révolution, 18-24, 107-116, 362-373, 456-463. — *L'âge de fer*, poésies, par M. Henry Moreau, 65-67.
- DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — Une croisière en l'an VI (1797). Petit corsaire et gros procès, 132-142, 185-194. — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, T. IV, 154-156. — *L'apostolat de saint Clair, premier évêque de Nantes*, par M. l'abbé Cahour, 401-403.
- ROUSSE (Joseph). — *Baisers et morsures*, par M. Cœuret du Joliers, 482-483.
- X. — *Les Korrigans*, marche originale, par M. J.-G. Ropartz.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

- Age (l') de fer*, par Henry Moreau, 65-67.
Apostolat (l') de saint Clair, premier évêque de Nantes, par l'abbé Cahour, 401-403.
Baisers et morsures, par Cœuret du Joliers, 482-483.
Conjuration (la) des fleurs, par Albert Bourgault-Ducoudray, 127-131.
Maximes de La Rochefoucauld, 287-301.
Notice sur Jacques Bouju, président au Parlement de Bretagne (1515-1517), 227-234.
Origines (les) françaises, par l'abbé du Tressay, 67-69.
Œuvres de Robert Garnier, 464-469.
Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, T. IV, par l'abbé Guillotin de Corson, 154-156.
Recueil de fables, odes et sonnets, par l'abbé Lamontagne, 469-473.
Rose-de-Noël, par Charles d'Héricault, 234-238.
Satires (les) de Louis Petit, 475-482.
Théâtre (le) à Bordeaux, par Hippolyte Minier, 156-157.
Vie insédite de saint Brieuc, 483-487.

FIN DU TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

